U d'/ of Ottawa
39003002043098

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/mandementslettre06egli

JUIN 8 1972
DEC 14 1972

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCESE DE MONTREAL

DEPUIS SON ERECTION.

TOME SIXIÈME.

MONTRÉAL
IMPRIMÉS PAR J. A. PLINGUET
41 Rue des Allemands.

1887.

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BX
1419
.A2 M662
1987
v.6

MANDEMENTS
LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES
ET
AUTRES DOCUMENTS

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 21 Juin 1869.

MONSIEUR,

Déjà plusieurs Curés m'ayant témoigné leur embarras par rapport au Jubilé, je crois devoir faire connaître au Clergé comment j'ai répondu aux questions qui m'ont été faites à ce sujet.

1o. Il est clair que les conditions pour gagner l'indulgence du Jubilé peuvent être remplies n'importe en quel temps, pourvû que ce soit dans l'espace compris entre le 1er Juin et le jour où se terminera le Concile œcuménique;

2o. Les jours de jeûne peuvent se faire en trois jours non consécutifs, par exemple, on peut choisir pour cela trois vendredis, si l'on ne veut pas augmenter dans les familles les jours d'abstinence lorsque l'on fera ces jeûnes;

3o. Les instructions à donner pour le Jubilé peuvent se faire ou pendant plusieurs jours de suite ou pendant plusieurs dimanches, selon que cela paraîtra plus commode;

4o. Il semble que ces instructions devraient se faire hors des retraites; par la raison que ces exercices exigent, comme le Jubilé, une communion particulière pour gagner l'Indulgence qui y est attachée;

5o. Il est bien à désirer que chacune des conditions, pour gagner le Jubilé, soit accomplie en état de grâce. Cependant, comme l'Indulgence ne se gagne qu'au moment que l'on s'acquitte de la dernière, il est à propos de conseiller aux fidèles de terminer leur Jubilé par la confession et la communion;

6o. L'on voudra bien se rappeler que Monseigneur de Montréal désire que les aumônes du Jubilé soient remises à l'Évêché ; parce qu'il veut les appliquer à quelqu'œuvre de charité importante qu'il a en vue.

La retraite pastorale se fera, cette année, comme à l'ordinaire, au Grand Séminaire ; elle commencera le 16 Août prochain à 5 heures du soir. Celle des Vicaires commencera le 30 Août au soir à l'Évêché. Il est à désirer que chacun soit rendu à temps pour l'ouverture de ces deux retraites, et que personne ne parte avant la fin de ces exercices, à moins de raisons très graves que l'on doit faire connaître à celui qui préside à la Retraite ; car, on remarque avec peine que le recueillement absolument nécessaire pour bien faire ces exercices cesse en grande partie du moment qu'on commence à partir. Vous trouverez plus loin la liste des prêtres qui doivent prendre soin des cures pendant la retraite pastorale. Quelques-uns de ces Prêtres sont souvent obligés de faire des dépenses pour les voyages faits à ce sujet, vous voudrez bien pourvoir à ces frais.

L'office et la messe de St. Paul de la Croix, par un Décret de la S. Cong. des Rites émané le 14 Janvier dernier, et approuvé par N. S. P. le Pape, sont devenus d'obligation pour toute l'Église ; la fête de ce saint est fixée au 28 d'Avril. Vous pourrez vous procurer ici tout ce qui est nécessaire pour l'office et la messe de ce nouveau Protecteur.

Je profite de la présente pour faire la remarque suivante. Un certain nombre de curés, en écrivant pour solliciter des dispenses de mariage, ne donnent jamais les raisons qui militent en faveur de ces dispenses. Cependant, cela doit toujours se faire, surtout lorsqu'il s'agit de dispenses de parenté ou d'affinité, et de trois publications de bans. Ici à l'Évêché nous ne connaissons point ordinairement les personnes qui viennent demander des dispenses, et l'expérience prouve que quelque fois nous avons été gravement trompés, faute de renseignements donnés par leur curé. Si les raisons qu'elles allèguent sont fausses, dans certains cas le mariage qu'elles contractent en vertu de ces dispenses peut être invalide. La chose est donc tout-à-fait sérieuse. Il faut donc que le curé lui-même nous fasse connaître ces raisons de dispenser. Outre

celles qui sont mentionnées dans la théologie de St. Ligori (traité du mariage, liv. 6, Nos. 1129 et 1130), il peut s'en trouver aussi de particulières à notre pays et à notre position. Remarquez que lorsqu'il s'agit de dispenses au 1er et au 2ème degré, il faut des raisons bien plus fortes que pour celles du 3ème et du 4ème degré. Voilà pourquoi, à Rome, on refuse souvent des dispenses pour les deux premiers cas, qui ne le seraient pas pour les deux seconds. Quant à la componende, l'Indult en vertu duquel elle est exigée porte qu'il n'y a que les *indigents* qui soient exemptés de la payer, *exceptis indigentibus*. Le curé doit donc faire connaître si les parties peuvent payer toute la componende, ou seulement une partie, ou bien ne peuvent rien payer du tout. Une seconde remarque bien importante c'est que, lorsqu'il s'agit de parenté ou d'affinité légitime, il faut avoir soin d'envoyer le futur lui-même porter la lettre dans laquelle vous demandez la dispense, car, il est nécessaire que celui qui accorde la dispense l'interroge sur certains points.

Maintenant vous ne devrez pas être surpris si désormais l'on renvoie les gens qui se présenteront avec des lettres de leur curé, dans lesquelles ne seront mentionnées aucunes raisons de leur accorder les dispenses qu'ils demandent.

Enfin, je termine par une observation à laquelle je vous prie de prêter la plus sérieuse attention. Vous vous rappelez que le 25 Avril 1861, Mgr. de Montréal vous adressa copie d'une lettre du Cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, au sujet du vin de messe. Monseigneur, dans la circulaire qu'il vous écrivait en même temps, vous indiqua, dans cette ville, quelques maisons de commerce, où vous pourriez vous procurer sûrement du vin de la qualité requise pour le St. Sacrifice, en ajoutant que ce serait dans ces maisons seulement que vous deviez acheter ce vin. Depuis cette époque, quelques autres marchands, soit de la ville, soit de quelques grands villages, ont été autorisés par Sa Grandeur à vendre de ce vin, parce qu'ils ont donné des preuves que leur vin était de la qualité voulue. Aujourd'hui j'apprends avec peine que plusieurs Fabriques achètent du vin de messe n'importe chez quel marchand, sans se convaincre qu'ils ont les titres nécessaires pour cela ; et ce qui m'a affligé davantage, c'est d'entendre dire

qu'on n'en achète pas dans les maisons autorisées à en vendre parce qu'il est trop cher. En achetant le vin de messe chez les marchands autorisés par l'autorité diocésaine à en vendre, la conscience est tranquille, et si les marchands ne remplissent pas leurs obligations, ils en rendront un compte terrible au bon Dieu. Donc, à moins que les Marguilliers ne soient certains que tels marchands, en vertu de leurs engagements, sont autorisés à vendre ce vin, ils ne doivent point en acheter, sans demander qu'on leur montre l'autorisation de l'Évêque, qui l'a toujours donnée par écrit, et s'ils ne peuvent montrer ce document, qu'ils devraient se faire honneur d'exposer dans leurs magasins, ils ne doivent pas, sous peine de péché grave, acheter du vin dans ces maisons. Encore une fois je recommande cette importante affaire à votre plus sérieuse attention.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
A. F. TRUTEAU, V. G.
Administrateur.

OFFRANDE À MARIE IMMACULÉE.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Rejouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, ET À TOUS LES FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, LEUR ANNONÇANT QU'IL LEUR ENVOIE DES RELIQUES CONSIDÉRABLES DE MARTYRS.

Rome, le 9 Juillet 1869.

BIEN-AIMÉS FRÈRES ET ENFANTS CHÉRIS EN JÉSUS-CHRIST,

I.—LIEU OU REPOSENT LES RELIQUES DE SAINT ZÉNON ET DE SES COMPAGNONS MARTYRS.

Nous avons la douce consolation de vous annoncer qu'aujourd'hui même Nous vous envoyons des Reliques considérables de St.

Zénon et de ses compagnons, avec quelques-unes de St. Vincent, diacre, et de St. Anastase, martyrs, dont la divine Providence daigne encore enrichir les diverses églises du diocèse. Car, vous le comprenez tous intimement, les reliques des Saints sont, pour tout peuple dévot qui les honore dignement, une source de bénédictions célestes, et une sauvegarde dans les grandes calamités.

Nous attribuons à la piété qui vous porte à désirer de vous procurer beaucoup de saintes Reliques le bonheur que Nous a ménagé la divine Providence de pouvoir découvrir celles qui sont destinées à être l'objet de la vénération publique dans chacune de vos églises et chapelles. Car, elles sont en telle quantité, et, pour la plupart, si considérables, qu'il y aura de quoi satisfaire, Nous l'espérons, la dévotion de tous. Et, en effet, cette aimable Providence, qui se plaît à accorder plus qu'on ne lui demande et quelquefois même sans que l'on pense à le lui demander, a daigné, un jour que nous étions en pélerinage avec nos compagnons de voyage, diriger nos pas vers un lieu sacré où, depuis plus de quinze siècles, reposent en paix les corps d'une multitude de saints qui, à cette époque, eurent la gloire de mourir pour la Religion.

Mais il faut vous dire auparavant que, le trente Juin dernier, jour consacré à honorer la mémoire de St. Paul, Nous allâmes dire la messe pour vous tous et pour Nous, au tombeau du Saint Apôtre, dans la Basilique qui est connue sous le nom de *St. Paul hors des murs.* Elle est d'une magnificence éblouissante; et en y entrant, on est porté à s'écrier, avec un des anciens et vénérables évêques de Québec: *Bienheureux Apôtre des nations, qui avez tant travaillé, tant souffert, pour planter la foi dans tous les pays du monde, c'est véritablement dans ce temple splendide que l'on reconnait dignement les immenses services que vous avez rendus au genre humain, en l'éclairant du flambeau de la foi.*

Après avoir ainsi célébré les saints mystères dans cet auguste sanctuaire à l'honneur du St. Apôtre, Nous allâmes visiter le lieu même de son martyre, appelé *St. Paul des trois fontaines.* Nous voulions encore voir la colonne sacrée sur laquelle était appuyé l'Apôtre pour avoir la tête tranchée, baiser la terre sainte qui fut arrosée de son sang quand il sortit de ses veines blanc

comme du lait, et boire de l'eau des trois fontaines qui jaillirent miraculeusement, à chacun des trois bonds que fit cette tête auguste en tombant sous le glaive de l'exécuteur, admirer enfin l'infinie miséricorde du Seigneur qui, par ces prodiges, convertit les cruels bourreaux qui se rendaient coupables d'un si grand crime. Car, ils furent tout-à-coup changés pendant qu'ils commettaient une action si barbare, comme l'avait été Saul lui-même sur le chemin de Damas, où il se rendait pour enchaîner les chrétiens et les conduire à Jérusalem. Que Dieu est bon! Qu'il est patient! Si on le connaissait bien, il n'y aurait plus de pécheurs!

L'on passe de bien doux moments et l'on éprouve de bien douces émotions en présence de ces lieux qui rappellent tant de souvenirs attendrissants, et qui, dans son langage muet mais bien éloquent, fait entendre de grandes et utiles leçons. Mais Nous laissons tout cela à vos propres réflexions pour aller droit à notre but.

Le lieu où est construite l'Église de *St. Paul des trois fontaines* est presqu'inhabité, à cause de l'insalubrité de l'air qui y cause des fièvres malignes. Là cependant s'élèvent trois sanctuaires vénérables, que les pieux fidèles aiment à visiter, savoir: l'église des trois fontaines, qui est bâtie à l'endroit même où fut martyrisé St. Paul, celle du monastère des Saints Vincent et Anastase, qui est desservie par les Trappistes, et une troisième qui est dédiée à la glorieuse Vierge Marie, que l'on appelle *Scala Cœli* (échelle du ciel), parce que St. Bernard, y célébrant un jour la messe, vit en ravissement une troupe de saintes âmes qui, en sortant du purgatoire, allaient droit au ciel.

Dans cette dernière église est un souterrain qui fixa singulièrement notre attention, quoique tout y soit pauvre et sans aucun ornement. Ah! c'est qu'il renfermait un trésor caché dont Nous allions bientôt découvrir les richesses. Et, en effet, en parcourant cet antique souterrain, sous des impressions qu'il est difficile de définir, nos yeux tombèrent bientôt sur une tombe de martyrs et sur une inscription qui faisait reconnaître ceux qui y reposaient dans la paix du Seigneur, et qui était conçue en ces termes: *Ici, d'après une ancienne tradition, reposent les corps des Saints*

Martyrs Zénon, Tribun, et de dix mille deux cent trois soldats, ses compagnons.

Cette inscription est en parfaite harmonie avec le Martyrologe Romain, qui est le livre authentique dans lequel l'Église enrégistre les noms de ceux de ses enfants qui sont morts dans la paix du Seigneur, quand elle a la certitude qu'ils sont entrés dans le ciel, soit par la voie du martyre, soit par la pratique des vertus héroïques que Dieu révèle au monde par des miracles. Car, il est fait mention de ces saints martyrs, sous la date du neuf de Juillet, dans les termes suivants :

A Rome à la fontaine qui coule toujours (appelée aussi, dit Ador, dans son Martyrologe, eaux salviennes, devenues célèbres dans le monde entier par le martyre de l'Apôtre St. Paul,) *la naissance* (ou l'entrée au ciel) *des Saints Martyrs Zénon et de dix mille deux cent trois autres.*

Deux faits se trouvent constatés et prouvés par ces deux témoignages, le premier que ce fut dans ce seul même jour que furent martyrisés ces dix mille deux cent trois soldats chrétiens, avec leur chef Zénon ; et le second, que c'est dans ce même lieu qu'ils furent tous inhumés, et que depuis ils reposent en paix à l'ombre des autels, érigés à leur honneur dans cette crypte. Oh ! qu'il est saint ce lieu arrosé de tant de sang et renfermant les cendres de tant de martyrs ! Oh ! qu'on est saisi et pénétré en y entrant ! Car, la foi, le respect, la piété, l'admiration s'emparent tour-à-tour du cœur pour le détacher de la terre et l'élever au ciel.

Ce lieu est appelé *Fontaine qui coule toujours*, parce que c'est un petit bas-fond, de forme circulaire, qui reçoit les eaux qui découlent des monticules environnantes ; et qui, en effet, présente l'aspect d'une fontaine dont les eaux coulent sous terre. Ce fut dans ce local si restreint dans ses dimensions, que furent massacrés, en un même jour, dix mille deux cent trois soldats qui, avec leur noble et généreux officier, nagèrent dans leur sang. Ce sang pur, en coulant par torrents, se mêla aux eaux de la fontaine qui coule toujours, pour former un bain salutaire dans lequel ils lavèrent leurs robes, pour être trouvés dignes d'être admis aux noces de l'Agneau sans tache.

Nous avons cru devoir avant tout intéresser votre piété, en vous donnant ces détails. Car, tout ce qui remplit l'esprit de bonnes pensées, tout ce qui éclaire l'entendement, tout ce qui réchauffe le cœur, devient le solide aliment de la piété. Or, il est bien certain que c'est en se faisant, réellement ou par l'imagination, une vive représentation des lieux où les saints ont soutenu de grands combats et remporté de grandes victoires pour la gloire de Dieu et l'honneur du nom chrétien, que l'on se remplit plus facilement l'esprit de sublimes pensées sur leurs vertus héroïques; que l'on comprend mieux la grandeur de leur courage, qui leur a fait mépriser la mort temporelle du corps, pour se procurer la vie éternelle de l'âme; que l'on se sent plus animé à marcher sur leurs traces, en sacrifiant pour Jésus-Christ tout ce que l'on a de plus cher au monde. Car, comme le dit si bien St. Augustin : *Les solennités qui se célèbrent en l'honneur des martyrs sont de puissants motifs de marcher sur les traces des martyrs. Car, l'on ne saurait rougir d'imiter les martyrs quand on se fait un si grand bonheur de célébrer leurs louanges.*

II.—MARTYRE DE ST. ZÉNON ET DE SES 10,203 COMPAGNONS.

En visitant le lieu saint dont Nous venons de vous faire rapidement la description et en contemplant, avec de profondes émotions, ce champ de bataille, Nous concevions un désir bien naturel, celui de connaître quelque chose de la vie de ces vaillants soldats de Jésus-Christ, avec quelques détails sur leur mort héroïque. Nous avons donc, autant qu'il Nous a été possible, interrogé l'histoire, consulté les traditions, parcouru les annales des temps anciens, pour arriver à la connaissance des faits qui nous pouvaient intéresser. Nous voulions, en faisant ces recherches, bien connaître ces généreux enfants de l'Église militante, afin que Nous puissions, en les aimant et imitant Nous-même, vous les faire aimer et imiter, avec une sainte ardeur et une noble émulation. Or, voici ce que Nous avons pu en apprendre, en recourant à ces différentes sources.

Ce fut l'an 300 de l'ère chrétienne, sous les Empereurs Dioclétien et Maximien, que St. Zénon et ses compagnons souffrirent le martyre. Ces cruels persécuteurs de l'Église avaient juré, dans

leur haine sacrilége, d'exterminer le nom chrétien. N'ignorant pas qu'il se trouvait beaucoup de soldats chrétiens, ils voulurent les connaître tous, pour les contraindre de renoncer à leur Religion. Ils ordonnèrent en conséquence qu'il se fit, dans toutes les légions Romaines, qui se trouvaient dispersées dans le monde entier, un grand sacrifice aux faux dieux, afin que tous les soldats fussent forcés de sacrifier à ces dieux de l'Empire.

C'était un moyen certain de connaître au juste quels étaient les soldats chrétiens dispersés dans les différentes légions Romaines. Car, tous ceux qui refusèrent de prendre part à cet abominable sacrifice, furent reconnus pour les disciples et les adorateurs de Jésus-Christ. Ils furent en conséquence tous arrêtés, dégradés et désarmés; ce qui déjà, pour ses vaillants soldats, était un insigne déshonneur. Ils furent ensuite chargés de chaînes, comme des malfaiteurs et conduits à Rome sous bonne escorte. Là, contre toutes les lois militaires qui assuraient aux soldats Romains d'honorables priviléges, ils furent mis au rang des esclaves et condamnés, comme tels, aux travaux forcés des *Thermes*, dont on voit encore des ruines immenses, à Rome, connues sous le nom de *Thermes de Dioclétien.*

Les travaux de ces *Thermes*, qui ont coûté tant de sueurs et de sang, durèrent sept ans, malgré le nombre incroyable des ouvriers qui y furent employés. Lorsqu'ils furent finis, l'on fit de nouvelles tentatives pour obliger ces généreux soldats à renier le nom du Seigneur Jésus. Mais, loin de se montrer abattus par les longs et durs travaux dont ils avaient été si longtemps accablés, ils se montrèrent plus fermes que jamais dans leur foi. Leur grand nombre faisant croire qu'ils pourraient bien se mettre en défense, pour vendre chèrement leur vie, ce qui pourtant n'était nullement à craindre, ils furent tous condamnés à avoir la tête tranchée en même temps et conduits, par la porte *trigémine*, au lieu de l'exécution, nommé, comme on l'a vu plus haut, *Fontaine qui coule toujours.*

Mais, certains auteurs racontent qu'avant de leur trancher la tête, on leur fit endurer d'horribles tourments; ce qui est très-croyable; car, le courage d'un si grand nombre de vaillants soldats ne pouvait que rendre leurs persécuteurs plus furieux. Ainsi,

pendant que l'on coupait la tête aux uns, l'on tenait les autres enchaînés, en attendant qu'on les conduisît au lieu du supplice. On voit encore des chaînes attachées aux murailles de la prison dans laquelle on les tenait renfermés, jusqu'au moment de l'exécution. Une partie de ces chaînes se trouvent parmi les Reliques que vous allez recevoir. Ces liens sacrés seront soigneusement gardés, pour être exposés à votre vénération.

Parmi cette multitude de confesseurs de la foi, il y en eut qui furent percés à coup d'épées ou de poignards ou qui eurent les jambes brisées, tandis que l'on en mutilait d'autres en leur coupant les mains et les pieds. Quelques-uns furent suspendus par les bras et obligés de respirer une épaisse fumée que l'on faisait au-dessous-d'eux ; et pendant ce temps-là on leur faisait subir d'autres tourments très-cruels. Enfin, pour augmenter et prolonger les tourments de quelques autres, on les faisait brûler à petit feu.

C'est ainsi que consommèrent leur course ces dix mille deux cent trois soldats chrétiens, après sept années d'un long martyre, passées à bâtir les Thermes de Dioclétien. Pendant tout ce temps-là, que d'actes héroïques de patience, de douceur, de résignation ne firent-ils pas ? Que de ferventes prières n'envoyaient-ils pas jour et nuit au ciel, pour implorer le secours du Seigneur ? Quelles oblations pures n'offraient-ils pas à Dieu, en s'immolant ainsi pour son amour et pour l'honneur de sa divine Religion ?

En contemplant ce lieu saint, arrosé de tant de sang, et en se rappelant ce grand combat, livré dans ce champ de bataille, que l'on a sous les yeux, l'on ne peut que s'abandonner à d'indicibles émotions. C'est ici, se dit-on dans l'intérieur de son âme, que dix mille deux cent trois soldats ont combattu jusqu'à la mort, pour conserver leur foi. Hélas ! il y en a tant maintenant parmi nous qui la sacrifient pour un vil intérêt ! C'est ici qu'ils ont triomphé du monde et de l'enfer conjurés contre eux. Hélas ! il y a tant de chrétiens aujourd'hui qui s'abandonnent à l'esprit du monde que l'Évangile réprouve et maudit ! C'est ici qu'ils ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau, pour arriver au séjour des Saints. Hélas ! combien qui, oubliant les promesses faites au baptême, s'abandonnent aux excès les plus criminels ! C'est ici

que le Seigneur les a éprouvés, comme on éprouve l'or dans la fournaise. Hélas! combien qui ne veulent rien souffrir pour l'amour de Jésus-Christ! C'est ici qu'ils ont répandu leur sang pour le Seigneur, qu'ils ont aimé le Christ en mourant pour lui, que, n'ayant tous qu'un même esprit et une même foi, ils ont mérité ces brillantes couronnes qui ceignent leurs fronts majestueux. Hélas! ces beaux et admirables exemples que nous donnent nos frères en Jésus-Christ ne réveillent dans nos cœurs presqu'aucun sentiment chrétien! Le bonheur qu'ils ont acheté si cher ne nous touche presque pas. Nous sommes continuellement courbés vers la terre; et les Saints qui s'en vont au ciel, en s'immolant, ou se sacrifiant en mourant, ne peuvent plus ranimer notre courage, et nous tirer de nos langueurs au service de Dieu!

III.—VERTU DES RELIQUES DE ST. ZÉNON ET DE SES COMPAGNONS.

Après la terrible exécution dont nous venons de parler, les corps de ces dix mille deux cent trois martyrs furent entassés pêle-mêle dans une fosse commune, qui a été depuis soigneusement fermée, afin que leurs ossements sacrés ne fussent pas exposés à être enlevés ou profanés. Ce cimetière, si riche en Reliques, forme, comme Nous l'avons déjà dit, une partie du sanctuaire ou de la Crypte de l'Église appelée *Scala Cœli*. C'est là que tous les ans, le neuf de Juillet, jour anniversaire de la mort glorieuse de ces généreux martyrs, il se fait un pieux concours des fidèles de Rome, qui y vont faire leur pèlerinage en implorant le secours d'un si grand nombre de protecteurs.

Maintenant, il convient d'observer ici que la divine Providence, qui se montre si admirable dans la conduite qu'elle tient à l'égard de ses Saints, permet que plusieurs demeurent comme inconnus aux fidèles, pendant des temps plus ou moins considérables. Mais, lorsque arrive le temps marqué dans ses décrets éternels pour révéler au monde leur éminente sainteté, elle dispose toutes choses, avec un ordre admirable, pour que leur nom soit connu et invoqué; pour que leurs exemples de vertus brillent aux yeux des fidèles qui sont appelés à les honorer plus spécialement; pour que leurs saintes Reliques soient transportées en divers lieux et

servent d'instruments à d'étonnants prodiges opérés en faveur des personnes qui ont confiance en leur puissante médiation.

Si tel est, comme nous n'en doutons pas, l'ordre observé par Dieu, pour la glorification de ses Saints, nous pouvons espérer fermement que la translation des Reliques de St. Zénon et de ses compagnons, que Nous vous envoyons, sera accompagnée des prodiges qui réveillent la foi et excitent la confiance des fidèles. Car, il n'y a pas à douter que Dieu ne se plaise à répandre ses dons les plus excellents tout exprès pour les faire connaître dans notre pays lointain, afin qu'ils y soient honorés d'un culte tout particulier. Il y a pour cela, croyez-le, des raisons spéciales que le temps ne Nous permet pas de détailler ici. Mais Nous espérons pouvoir vous en entretenir à la première occasion favorable qui s'en présentera. Quelles sont maintenant les grâces spéciales que Dieu attache à la dévotion aux saintes Reliques. L'Église qui ne se trompe jamais dans son enseignement et qui obtient toujours ce qu'elle demande, dans ses prières, nous les fait connaître clairement dans sa sainte liturgie.

Il faut vous dire d'abord que cette année, nous étions, Nous et nos compagnons de pélerinage, les premiers à visiter le vénérable sanctuaire qui renferme les précieuses et innombrables Reliques de St. Zénon et de ses compagnons martyrs, exposées à la vénération publique, pour le jour de leur fête. Nous nous étions transportés tout exprès sur les lieux, pour extraire, avec l'autorisation bienveillante de Son Éminence le Cardinal Melisi, qui est l'Ordinaire du lieu, et à l'aide des bons religieux Trappistes qui sont les gardiens-nés de ce dépôt sacré, la partie considérable de ces précieuses reliques que Nous vous envoyons. Nous étions sur le point de revenir dans la Ville Sainte avec ce fardeau précieux, et dans l'intime conviction que c'était la volonté de Dieu que ces Saints fussent spécialement honorés dans notre Canada ; et par conséquent notre Canada pouvait compter sur leur puissant crédit auprès de Dieu.

Ces grâces, nous les trouvons dans les prières liturgiques de l'Église, que nous ne cessons de répéter avec une confiance toujours nouvelle. Donnez-leur vous-mêmes toute votre attention, afin de pouvoir mieux sentir et goûter combien le Seigneur est

admirable dans ses Saints et de quelles faveurs ineffables il daigne combler ceux qui veulent sincèrement les honorer. Car, la sainteté est un bien commun auquel nous pouvons tous participer, si nous le voulons.

Bienheureux Martyrs, disons-nous avec l'Église, à St. Zénon et à ses compagnons, vous voici sur votre départ pour un pays lointain, qui va vous honorer spécialement et que vous allez protéger puissamment. Vos âmes béatifiées ne se sépareront pas de ces corps qu'elles ont habités et sanctifiés durant votre vie mortelle. Vous allez voyager inconnus, en franchissant le vaste espace qui sépare la Ville Éternelle de la ville nouvelle où vous allez établir votre demeure. Voue allez passer chez des peuples fidèles et infidèles. Protégez donc vos dépouilles mortelles contre tous les dangers d'un long voyage. Faites-leur répandre en tous lieux une odeur suave qui attire tous les cœurs à l'amour divin. Qu'une puissance sainte s'exhale de vos ossements sacrés, afin que tous les hommes soient attirés à la connaissance et à l'amour de la vérité. *Movete vos, sancti Dei, de mansionibus vestris. Ad loca festinate quæ vobis parata sunt. Via sanctorum facta est recta et iter eorum præparatum est.*

Saints Amis de Dieu, il y a aujourd'hui 1569 ans que vos âmes entraient en triomphe dans le Ciel, et que vos corps étaient religieusement déposés dans cette tombe. A pareil jour, vous partez pour un pays de foi où vous attend un peuple qui bénira votre arrivée. Sur votre route, les Anges tutélaires des lieux que vous allez traverser viendront à votre rencontre pour vous saluer et vous conduire avec honneur sur les grandes eaux et à travers de vastes terres. *Cum jucunditate exibitis et cum gaudio deducemini ; nam et montes et colles exilient expectantes vos cum gaudio.*

Vaillants soldats de Jésus-Christ, levez-vous à l'appel de la Sainte Église qui fut votre Mère ; quittez ce lieu de repos qui fut votre champ de bataille ; allez sanctifier un pays lointain, bénir un peuple de foi qui vous sera dévot, et conserver dans la paix du Seigneur dè pauvres pécheurs sincèrement convertis qui ne cesseront de lever vers vous des mains suppliantes. *Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris ; loca sanctificate ; plebem benedicite ; et nos homines peccatores in pace custodite.*

Vous formez tous ensemble un bataillon sacré, pour aller défendre la foi et les bons principes jusqu'aux extrémités du monde. Le Ciel et la terre s'unissent pour célébrer vos victoires et dire de vous tous: "Voici un peuple qui observe fidèlement "les commandements du Seigneur, et qui demeure inviolablement "attaché à la vérité." Ils ont espéré en vous, Seigneur, jusqu'à la fin. *Ecce populus custodiens judicium et faciens veritatem ; in te speraverunt, Domine, usque in æternum.*

Tous les bons enfants de l'Église, dans ce pays de votre adoption, font écho à ces célestes accents. Ils vous invitent, ô aimables protecteurs, à entrer dans leurs villes et à prendre possession de leurs campagnes. Ils vous offrent, avec joie et simplicité de cœur, leurs églises et leurs chapelles, ainsi que leurs maisons particulières, en vous suppliant de vouloir bien en faire votre demeure. Lorsque le temps en sera venu, ils en élèveront d'autres à votre honneur. *Ambulate, sancti Dei, ingredimini in civitatem Domini, ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Domini.*

Ces dévots enfants de l'Église se préparent à vous recevoir en triomphe et faire tout ce qui pourra vous être agréable. Ils feront, pour vous honorer, de magnifiques processions et toutes les joyeuses démonstrations que leur inspirera la foi vive qui les anime. Ils vont compter sur votre puissante protection pour détourner les fléaux de la colère divine. Ils vont vous supplier de placer au milieu d'eux votre siége, pour qu'ils puissent en tout temps recourir à vous dans leurs besoins. *Ingredimini, sancti Dei, præparata est enim a Domino habitatio sedis vestræ ; sed et populus fidelis cum gaudio insequitur iter vestrum ut oretis pro nobis majestatem Domini.*

Voici maintenant les consolantes vérités qui découlent de ces touchantes prières, comme les rayons lumineux jaillissent du soleil.

Les saints, sans cesser de contempler Dieu face à face, quittent leurs anciennes demeures, pour fixer leur séjour dans les lieux où sont transportées leurs saintes Reliques. Voilà déjà un immense avantage qui nous est assuré, savoir, la présence de tant de saints dont nous allons posséder les dépouilles mortelles.

Cette présence des saints dans les villes et les campagnes se fait surtout sentir dans les églises et autres lieux de piété qui leur sont spécialement dédiés. Quel puissant motif pour nous de contribuer aux bâtisses d'églises et de chapelles qui doivent être les palais des Saints qui, tout en régnant dans les cieux avec le Saint des Saints, daignent avoir aussi leurs trônes sur la terre. Là leurs yeux sont toujours ouverts pour voir nos besoins, et leur cœur ne cesse de compatir à nos maux, dans cette vallée de larmes.

Ces bons amis que nous avons au milieu de nous sont très-sensibles aux honneurs que nous leur rendons sur la terre, soit intérieurement par la prière, soit extérieurement par le zèle que nous pouvons leur témoigner, par des actes de religion, en assistant aux processions et autres exercices de piété qui se font à leur honneur. Oh ! comme cela doit nous encourager à faire tout ce qui peut leur être agréable !

Les fruits de la présence des Saints dans nos villes et dans nos campagnes sont très-précieux ; et l'Église les résume tous en nous faisant comprendre que les Saints sanctifient les lieux où ils demeurent, bénissent les peuples qui les honorent et maintiennent en paix, en les préservant de tous les malheurs dont ils sont menacés, les pauvres pécheurs, qui auraient tant à craindre de la justice divine.

Tels sont les principaux avantages que nous retirons de la présence des Saints dont nous possédons les précieuses Reliques. St. Vincent de Paul, cet homme de foi et de bonnes œuvres, croyait voir les âmes des Saints qui avaient animé les ossements sacrés devant lesquels il faisait sa prière. Faisons de même et nous recueillerons les mêmes effets spirituels de la présence des saintes Reliques.

IV.—CONCLUSIONS ET PRATIQUES POUR HONORER, DANS TOUT LE DIOCESE, ST. ZÉNON ET SES COMPAGNONS.

Mais, comme vous n'aurez pas manqué de le remarquer, l'Église qui nous montre si bien les avantages que nous pouvons recueillir, pour le corps et pour l'âme, de la présence des Reliques des Saints, nous enseigne également ce que nous avons à faire pour mériter

leur protection. Voici donc les pratiques que Nous croyons devoir vous suggérer, comme conclusion de cette circulaire. C'est la reconnaissance entr'autres qui Nous en fait un devoir. Car, Nous avons déjà reçu par l'intercession de St. Zénon et de ses compagnons des grâces si singulières pour le bien de tout le diocèse et notre propre avantage, que Nous croyons devoir consacrer le reste de notre vie à les honorer Nous-même et à les faire honorer dans tout le diocèse.

A cette fin, Nous désirons, 1o que ce riche dépôt de saintes Reliques soit reçu dans notre ville épiscopale, avec une telle pompe et une si grande solennité que l'on puisse en conclure que l'on sait apprécier le don de la divine bonté qui daigne nous accorder encore tant et de si puissants protecteurs dans le martyr St. Zénon et ses 10,203 compagnons.

2o Nous invitons chaque paroisse et chaque communauté à se procurer au plus tôt quelque partie de ces saintes Reliques, et à les recevoir avec une foi si vive et une piété si tendre que toutes méritent d'éprouver les merveilleux effets de leur puissante protection auprès de Dieu. Les diverses processions qui pourront se faire, à cette occasion, seront d'ailleurs un excellent moyen d'exciter le zèle que l'on déploie partout pour bien faire le Jubilé. On suivra, autant que possible, dans ces diverses processions, l'ordre marqué dans le cérémonial que Nous avons tout exprès rédigé.

3o La première paroisse qui sera érigée dans le diocèse sera sous le vocable de St. Zénon, et de ses dix mille deux cent trois compagnons martyrs, afin que la mémoire de ces généreux soldats de Jésus-Christ soit en singulière bénédiction dans le lieu qui aura été choisi, pour que leur nom y soit invoqué chaque jour jusqu'à la fin des temps.

4o De plus, Nous nous proposons de demander au St. Père le pouvoir qui nous est nécessaire pour que, dans tout le diocèse, l'on fasse chaque année, le 9 de Juillet, l'office de ces saints Martyrs, et qu'on le dise à leur honneur, si, comme Nous l'espérons, la dévotion à ces bons Saints se propage en tous lieux et s'enracine dans tous les cœurs.

5o Nous exhortons tous ceux qui ont quelque grâce particulière

à obtenir du Seigneur à la demander par l'intercession de cette multitude de glorieux martyrs, en faisant à leur honneur des neuvaines, *triduum* ou autres œuvres de charité et de piété.

6o. Une des chapelles de Notre Cathédrale, que vous désirez comme Nous voir reconstruire au plus tôt, sera dédiée à St. Zénon et à ses compagnons martyrs ; et tout y sera ménagé pour propager et entretenir leur dévotion dans la ville et le diocèse.

7o. Pour que les Zouaves Canadiens qui sont à Rome maintenant ou qui y viendront successivement, pour soutenir l'Armée Pontificale, demeurent toujours sous la protection de ces généreux soldats du Christ, Nous destinons à chacun d'eux une Relique de ces saints protecteurs, que chacun pourra porter à son cou, afin de se prémunir contre tous les dangers qui menacent leur vie et leur innocence.

8. Nous vous engageons tous à joindre l'aumône à ces divers exercices de piété, à l'honneur de ces puissants protecteurs, afin de les rendre plus efficaces. Nous désirons à cette fin que l'on fasse des quêtes, soit aux processions, soit aux autres exercices de piété qui pourront se faire, pour honorer ces soldats de Jésus-Christ.

Ces diverses collectes seront appliquées à une œuvre singulièrement chère au cœur de N. S. P. le Pape. Il faut vous dire que l'établissement de St. Paul hors des murs est, à l'heure qu'il est, dans un bien triste état. On en est profondément affligé quand on se représente que ce lieu est un des plus célèbres du monde, puisque c'est là que l'Apôtre des nations a consommé son sacrifice et terminé sa carrière Apostolique; que c'est là aussi que St. Zénon et ses 10,203 compagnons ont nagé dans leur sang pour la défense de leur foi.

Le St. Père, touché de voir le délabrement dans lequel se trouve cet antique monument de la foi, s'occupe des moyens de le relever de ses ruines et de lui rendre son ancienne splendeur. Il y a placé, à cette fin, une colonie de Trappistes sous un saint Abbé, que Nous avons eu le plaisir de reconnaître, parce que Nous l'avions vu à Montréal, il y a un certain nombre d'années. Ces bons Trappistes se livrent, à leur ordinaire, aux durs travaux de la culture des champs, et s'exposent hardiment au danger de

contracter des fièvres pestilentielles qui, assez souvent, sont mortelles.

Mais le St. Père, dépouillé de ses États, ne peut guère que les encourager et les bénir. Ils ont donc besoin du public ; et comme ils travaillent à restaurer un établissement qui intéresse l'univers entier, il est juste que l'univers entier se mette à contribution pour leur porter secours.

Nous les avons visités plusieurs fois et Nous avons pu constater qu'ils sont très pauvres, et vivent en conséquence très pauvrement. Nous leur avons fait une modique offrande qui n'a pu que leur montrer notre bonne volonté. Mais vous suppléerez par vos contributions à ce que n'a pu donner votre évêque, pour faire honneur au riche et populeux diocèse de Montréal qui, Nous l'espérons, ne sera pas le dernier à se montrer pour cette œuvre de zèle, de charité et de piété.

C'est avec effusion de cœur que Nous vous bénissons tous, en Nous recommandant instamment à vos ferventes prières, pour qu'il plaise au Seigneur Nous assister toujours durant ce long voyage, qui ne cesse pas de Nous être pénible, parce que Nous nous trouvons séparé de vous. Nous nous en consolons, en consacrant, à votre bien spirituel, tout le temps qu'il Nous faut passer dans la ville sainte, où il y a tant de trésors spirituels à puiser, pour la sanctification du peuple chrétien.

Veuillez donc bien croire que Nous sommes, de vous tous, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

DECRETUM FERIA II. DIE 12 JULII 1869.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPA IX *sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio Apostolico Vaticano, die* 12 *Julii* 1869, *damnavit et damnat, proscribsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat Opera, quæ sequuntur :*

La Bible dans l'Inde : Vie de Jezeus Christna, par Louis Jacolliot. Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie., éditeurs, 1869.

Ernest Renan, Questions contemporaines. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy Frères, libraires éditeurs, 1868.

Ernest Renan, Saint Paul, avec une carte des voyages de Saint Paul, par M. Kiepert, de l'Académie de Berlin. Paris, Michel Lévy Frères, libraires éditeurs, 1869.

Primi insegnamenti cristiani esposti in Dialoghi da S. A. ad uso delle scuole elementari d'Italia, approvati il 9 Ottobre 1868 da Monsignor Arcivescovo di Palermo.

Catecismo de Moral ecrito por Nicolas Pizzaro Mejico 1868.

Annuaire de l'Institut Canadien pour 1868, célébration du 24e anniversaire de l'Institut Canadien, le 17 Décembre 1868. (*Decr. S. Officii Feria IV. die* 7 *Julii* 1869.)

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta Opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPÆ IX. *per me infrascriptum S. I. C. a Secretis relatis* SANCTITAS SUA *Decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem, etc.*

Datum Romæ die 16 *Julii* 1869.

ANTONIUS CARD. DE LUCA Præfectus.
Fr. Angelus Vincentius Modena Ord. Præd.

S. Ind. Congr. a Secretis.

Loco † Sigilli.

Die 19 *Julii* 1869, *supradictum Decretum affixum et publicatum fuit ad S. Mariæ super Minervam, ad Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii S. Officii, Curiæ Innocentianæ valvas, et in aliis consuetis Urbis locis per me Aloysium Serafini apost. Curs.*

Philippus Ossani Mag. Curs.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, SUR L'INSTITUT CANADIEN ET CONTRE LES MAUVAIS LIVRES. (*)

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Dans notre dernière Lettre Pastorale, Nous vous recommandâmes, N. T. C. F., entre autres choses, de ne vous agréger à aucun Institut Littéraire que vous connaîtriez garder des mauvais livres dans sa bibliothèque, et que, si déjà vous faisiez partie d'un tel Institut, vous deviez vous en retirer, si l'on continuait, malgré vos réclamations, à vouloir conserver des livres irréligieux ou immoraux.

Fidèles à cet avis paternel de notre part, plusieurs membres de l'*Institut Canadien*, animés d'un courage digne de tout éloge,

(*) Ce document a été accidentellement omis à sa date propre, 30 avril 1858.

proposèrent, dans une séance extraordinaire, tenue le treize Avril dernier, d'aviser aux moyens de constater quels seraient les livres qu'il faudrait retrancher de la bibliothèque.

Une demande aussi juste, exprimée d'ailleurs dans les termes les plus réservés, fut rejetée par la majorité des membres présents. Or, il est à bien remarquer ici que l'Institut n'ignorait pas que l'Église avait parlé, par la bouche du Souverain Pontife, qui avait fait entendre sa voix dans toutes les Chaires de ce Diocèse; et que cette Voix Vénérable, Nous devons le dire, en bénissant la divine bonté, avait fait, sur tous les cœurs catholiques, de religieuses impressions.

Ce fut donc, pour ainsi dire, au pied de la Chaire Apostolique, et en quelque sorte sous les yeux du Chef Suprême de l'Église, qu'il refusa de rendre cette justice à la minorité. Car, elle avait incontestablement le droit d'exiger que la bibliothèque cessât enfin d'être une cause si malheureuse d'impiété et d'immoralité, non seulement pour les membres de l'Institut, mais encore pour tous les citoyens, qui peuvent y avoir accès, puisqu'elle est ouverte au public.

Maintenant, c'est pour Nous, N. T. C. F., un devoir impérieux de vous signaler ici deux grandes erreurs, commises par la majorité de l'*Institut Canadien*, quand il a refusé de répondre favorablement à l'appel de la minorité. Car, hélas! il a fait dans cet acte, peut-être suprême pour lui, profession de principes anti-catholiques, et tout-à-fait dangereux, dans la pratique.

La première erreur est exprimée dans les termes suivants, savoir: *Que l'Institut a toujours été, et est seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque, et qu'il est capable d'en prendre l'administration, sans l'intervention d'influences étrangères.... et que le Comité de Régie est suffisant pour gérer les affaires de l'Institut, et pour voir à l'administration de la bibliothèque.*

Pour relever cette étrange erreur, Nous allons nous contenter, N. T. C. F., de vous faire entendre les paroles de l'Église elle-même qui, dans le St. Concile de Trente, a déclaré que c'est à l'Évêque, ou à son Député, qu'appartient le droit d'approuver et d'examiner les livres: *Ad Episcopum, vel alium..... ab eodem Episcopo deputandum...,.* (libri) *approbatio et examen pertineat;*

que celui-là serait un téméraire qui donnerait à lire, vendrait, ou prêterait un livre quelconque, qui n'aurait pas été approuvé, ou reconnu pour un bon livre, par les personnes députées à cet effet: *Nemo vero audeat librum..... alicui legendum tradere, vel aliqua racione alienare, vel commodere nisi ostenso prius libro, et habita licentia a personis deputandis, aut nisi notorie constet librum jam esse omnibus permissum* (Regulæ. Ind. S. Syn. Trid. juss. editæ).

Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer, N. T. C. F., que c'est une autorité infaillible qui parle ici. Car, vous savez tous qu'un Concile Général est l'assemblée des Évêques du monde entier, qui, avec le Pape, forment l'Église enseignante, à qui J. C. a fait cette solennelle promesse, que les portes de l'enfer, c'est-à-dire, les erreurs inspirées par les esprits de malice, ne prévaudront jamais contre elle : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (Matth. 16, 18).

Vous savez aussi que ceux qui n'écoutent pas l'Eglise ne peuvent plus être regardés que comme des payens et des publicains : *si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matth. 18, 17).

Avec des principes aussi clairs, il vous est facile de tirer cette conséquence que si l'*Institut Canadien* méprise l'autorité de l'Eglise, jusqu'à lui préférer celle de son *Comité de Régie*, et même jusqu'à affecter de la regarder *comme une influence étrangère*, dans une chose qui évidemment intéresse le salut, de lui-même et de son propre choix, il cesse d'être Catholique.

Ce n'est pas tout; car, il est cause, par cette coupable témérité qui le porte à se croire plus capable que l'Eglise de choisir les bons livres, que beaucoup de personnes sont séduites et empoisonnées. Pour mieux comprendre ceci, supposons, N. T. C. F., que l'Honorable Maire de cette ville découvre que le réservoir de la Cité a été empoisonné. Tout le monde comprend que son devoir sera d'abord de bien constater le fait, par les expériences des plus habiles chimistes, et d'en donner ensuite avis public, pour que chaque citoyen s'abstienne de boire des eaux qui renfermeraient un poison mortel, pendant que de son côté il ferait toute diligence pour purifier cette fontaine de mort.

Il est aisé de se figurer que de toutes parts on se donnerait

toutes les peines imaginables pour mettre tout le monde en garde contre des eaux si malfaisantes, et sans doute que l'on n'aurait de repos que lorsque l'on se serait bien assuré que le réservoir aurait été parfaitement purifié, et qu'il n'y aurait plus rien à craindre pour sa vie.

Que si des personnes égarées, ou mal intentionnées, cherchaient à contredire le rapport de ce premier Magistrat, chargé de veiller à la santé publique, comme on s'en défierait! Il n'y aurait qu'un cri pour les traiter d'ennemis publics. Comme, d'un autre côté, l'on plaindrait ceux qui auraient le malheur de se laisser tromper, dans une chose de si grande importance ; et qui, dans leur excessive bonne foi, s'obstineraient à s'abreuver de ces eaux empoisonnées !

Il est maintenant facile de faire l'application de cette comparaison toute simple et toute naturelle. Car, d'après ce que nous venons ne dire, chacun comprend sans peine qu'une bibliothèque ouverte à tous les citoyens est comme une fontaine publique, qui porte ses eaux dans toutes les maisons où on les reçoit. Or, telle est la bibliothèque de l'*Institut Canadien*, comme Nous allons vous le prouver tout à l'heure. Le Pasteur a, pour l'aider à bien distinguer les mauvais livres d'avec les bons, les règles de l'Eglise; et il est strictement obligé d'élever la voix pour avertir ses brebis qu'elles ne trouveront que des doctrines empoisonnées et damnables dans ces livres détestables. Que si quelques-uns ont la témérité de penser et de dire qu'il n'a pas le pouvoir, en conduisant son troupeau dans les gras pâturages de la vérité, de l'éloigner de tous les lieux où croissent des herbes venimeuses, et où croupissent des eaux marécageuses, qui donnent la mort, n'est-il pas alors évident qu'ils sont animés de mauvais desseins ? Ne s'en suit-il pas qu'ils sont à craindre ? Tout le monde n'en conclut-il pas qu'ils sont à éviter, comme l'on craint, comme l'on évite des empoisonneurs.

Il vous est maintenant facile de vous convaincre, N. T. C. F., que l'*Institut Canadien*, en prétendant *qu'il est seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque*, est tombé dans une étrange erreur ; et que cette erreur vous serait souverainement préjudiciable, s'il réussissait à vous faire tomber dans une erreur

qu'il a commise, et qui n'est que la conséquence de la première, que Nous venons de vous signaler.

La voici, cette erreur, telle qu'il l'a lui-même formulée, dans la dite assemblée du treize Avril dernier, et qu'il l'a publiée et professée à la face du pays tout entier. Il déclare donc *qu'il a toujours veillé, avec la plus scrupuleuse sollicitude, à ce que sa bibliothèque fût exclusivement composée de livres moraux.... propres à nourrir le cœur, et à développer l'intelligence.... et que sa bibliothèque n'a jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale.*

Remarquons d'abord dans quelle circonstance l'Institut fait cette solennelle protestation. C'est lorsque plusieurs de ses membres, parmi lesquels se trouvent quelques uns de ses généreux fondateurs et de ses insignes bienfaiteurs, demandent, en de très bons termes, que l'on examine les livres de la bibliothèque commune. En se rendant à cette demande si juste, l'Institut prouvait au public qu'en effet sa bibliothèque était religieuse et morale ; il s'épargnait de bien triste déboires ; et il ne s'exposait pas au malheur de perdre l'élite de ses membres.

Pour mieux comprendre ceci, supposons qu'un Apothicaire soit faussement accusé de vendre du poison à des personnes mal intentionnées. Tout le monde comprend que son intérêt est de dissiper, par tous les moyens possibles, un soupçon qui lui serait si préjudiciable. Or, le plus court, le plus simple pour lui, ne serait-il pas de confondre ses accusateurs, en leur prouvant qu'il n'y a nul poison dans son magasin ?

L'Institut n'a donc pas connu ses vrais intérêts, et il a été souverainement imprudent de ne pas se rendre aux désirs de la minorité, qui ne demandait pas autre chose qu'un examen de la bibliothèque, si, comme il le prétend, il ne s'y trouve aucun mauvais livre. Cela seul serait un préjugé bien fondé contre son incroyable prétention.

Mais venons-en au fait ; et voyons si cette bibliothèque de l'*Institut Canadien* ne renfermerait pas des livres contraires à la foi et aux mœurs ; et, par conséquent, si elle ne serait pas mauvaise et très mauvaise.

Pour en avoir une preuve convaincante, Nous allons d'abord

prendre le témoignage d'hommes honorables, dont les noms vous soient bien connus, N. T. C. F., et qui soient d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont mieux instruits du fait lamentable qu'il s'agit de constater. Or, nous trouvons ce témoignage irréfragable dans une certaine protestation, qui a été publiée dans divers Journaux du pays.

Les auteurs et signataires de cette protestation témoignent au public en général, qu'ils étaient membres de l'*Institut Canadien ;* qu'ayant demandé à s'enquérir s'il n'y aurait pas de mauvais livres, dans la bibliothèque de leur Institution, leur demande, toute juste et raisonnable qu'elle était, a été rejetée avec un déploiement d'idées si révoltantes, qu'ils se sont crus obligés de donner leur résignation, comme membres de l'Institut.

Cette protestation porte les noms de cent trente-huit citoyens, qui, malgré les intérêts de plus d'une sorte, qui les attachaient à l'Institution, croient accomplir un devoir impérieux, en renonçant à tous leurs droits, parce que, disent-ils, avec autant de franchise que de modération, ils ne peuvent plus partager les convictions de la majorité.

Ces témoins irréfragables vont eux-mêmes nous apprendre ce qu'il faut penser de la bibliothèque de l'*Institut Canadien.* Car, Nous empruntons aux Journaux, et Nous reproduisons ici leurs propres paroles, qui porteront sans doute, dans vos âmes, l'intime conviction qui pénétrait la leur, quand ils les ont écrites, ou approuvées par leur signature.

Ils déclarent donc hardiment et sans crainte :

" Qu'ils ne peuvent donner plus longtemps à l'Institution le " concours de leur présence, de leur parole ou de leur contribu- " tion.... qu'en sortant des rangs de l'Institut, ils croient de leur " devoir d'exposer les motifs pressants qui les forcent à cette péni- " ble démarche.... que malheureusement.... l'Institut a failli à sa " mission, que sa Bibliothèque, au lieu de se composer exclusive- " ment d'ouvrages instructifs, moraux et religieux, renferme des " ouvrages considérés, non seulement par les Catholiques, mais " par les chrétiens de toute dénomination, comme essentiellement " futiles, irréligieux et immoraux; que cette bibliothèque est ou- " verte, non seulement à tous les membres, mais à toute personne

" étrangère ; que, comme conséquence nécessaire de ce déplorable " état de choses, la tribune de l'Institut est devenue la trompette " au moyen de laquelle on répand à grand bruit, parmi nos com- " patriotes, les idées les plus absurdes, en fait de religion, de " morale et de nationalité."

Telle est, N. T. C. F., l'énergique protestation de ceux de l'Institut qui ont été forcés de donner *leur résignation*, pour ne pas, ajoutent-ils, " contribuer au maintien d'une Association, " qu'ils considèrent comme dangereuse, pour la jeunesse et pour " le pays, sous le rapport religieux, moral et national."

Cette protestation est, avec cela, si claire et si bien motivée, qu'elle ne demande aucun commentaire, pour être bien comprise, et pour faire déjà une preuve sans réplique, que la Bibliothèque de l'Institut est mauvaise et très mauvaise.

Nous allons donc passer à une autre preuve, qui va être d'autant plus convaincante qu'elle est fondée sur des principes et sur une autorité infaillible, comme vous allez le voir.

Nous avons sous les yeux le Catalogue des livres de l'Institut Canadien, imprimé en 1852. Depuis cette époque, cette Bibliothèque, qui alors se composait de quinze cents volumes, a probablement augmenté ; mais elle n'a certainement pas été purgée. C'est ce qu'attestent encore les membres de la *minorité* qui, en sortant de l'Institut, disent à la majorité, que *deux fois la minorité a tenté de porter remède à un mal aussi profond ;* mais qu'*elle n'a pu réussir.* D'ailleurs, comment aurait-on pu réformer cette bibliothèque, que la majorité prétend encore, à l'heure qu'il est, avoir toujours été *exclusivement composée de livres moraux.*

Comparant ce Catalogue des livres de l'*Institut Canadien* avec le Catalogue appelé l'*Index*, sur lequel l'Église inscrit les livres qu'elle condamne comme dangereux, Nous n'y voyons, hélas ! figurer qu'un trop grand nombre de ceux de l'Institut.

Ceci Nous fournit l'occasion de vous parler de la condamnation des mauvais livres, telle qu'elle se pratique à Rome. Nous le faisons d'autant plus volontiers que Nous croyons nécessaire de dissiper les préjugés, que l'on cherche à répandre dans le public, contre la Ste. Église Romaine, comme si elle était ennemie de la

vraie liberté des enfants de Dieu, parce qu'elle condamne certain livres, et qu'elle en défend la lecture. Car, que d'affreuses calomnies les incrédules modernes ont lancées dans le public, contre la Mère de toutes les Églises, parce qu'elle condamnait leurs productions impies et irréligieuses !

A cette fin, Nous allons vous dire aussi brièvement que possible : 1o quels sont les tribunaux établis à Rome pour l'examen des livres ; 2o quelles sont les règles suivies, dans cette procédure ecclésiastique ; et 3o quelles sont les peines spirituelles portées contre ceux qui lisent de ces livres défendus.

1o *Quels sont les tribunaux chargés de l'examen des livres ?*

Il y a, à Rome, deux tribunaux établis par l'Autorité Pontificale, pour examiner les livres qui se publient, dans les diverses parties du monde, et déclarer quels sont ceux dont la lecture est dangereuse aux Fidèles. Ces tribunaux s'appellent *Congrégations.*

La première est connue sous le nom de *Congrégation du St. Office ;* et elle se compose de plusieurs éminents Cardinaux, d'un Prélat de la Cour Romaine, appelé *Assesseur* ou *Rapporteur* d'un Frère Dominicain, qui en est le *Commissaire-né*, d'un nombre illimité de Docteurs en droit Canon, appelés *Consulteurs*, et de plusieurs savants Théologiens, à qui on donne le nom de *Qualifiés*. Tous ceux qui forment cette Congrégation du *St. Office* sont nommés par le Pape ; et ils doivent être très exercés dans les sciences divines, et animés d'un saint zèle, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Dès qu'un livre est dénoncé au St. Office, un des *Consulteurs* ou *Qualifiés* est chargé, par la Congrégation, de l'examiner avec le plus grand soin. Si l'auteur de ce livre jouit d'une bonne réputation de savoir et de vertu, son ouvrage est examiné par un second Censeur, qui doit ignorer le nom du premier, dont on lui communique le travail, afin qu'il soit plus libre et indépendant, dans l'examen qu'il doit en faire. Si les rapports de ces deux censeurs diffèrent en quelque chose, on en nomme un troisième, qui doit également ignorer les noms de ceux qui ont les premiers examiné ce livre.

Lorsque tout ce travail est fait, il est présenté aux *Consulteurs*

qui, dans des Congrégations préparatoires, émettent leur opinion, ur le livre en question, et sur la critique qui en a été faite par es Censeurs. Il est à bien remarquer que l'on a coutume de charger un des membres de la Congrégation de défendre l'ouvrage, qu'il s'agit de juger, afin que toute justice soit rendue à l'Auteur. Or, cet Avocat est obligé en conscience de prendre tous les moyens honnêtes, en son pouvoir, pour empêcher que ce livre ne soit condamné, comme ferait ici un Avocat que la Cour chargerait de défendre un accusé, dans une affaire criminelle où il irait de sa vie.

Ce sévère examen étant terminé, tout ce qui a été fait, dans les Congrégations préparatoires que, dans notre manière de nous exprimer, nous appèlerions *Cours d'enquêtes*, est soumis aux ures délibérations des Cardinaux qui appartiennent au *St. Office*. est là que se formule le jugement qu'il faudra porter sur le e, qui a déjà été l'objet d'un si grand travail.

Mais ce jugement, prononcé dans l'intérieur de la Congréga-n, doit être soumis à l'approbation du Pape lui-même, avant tre promulgué, et mis à exécution. C'est toujours le Prélat *Assesseur* qui le dépose aux pieds du Souverain Pontife, et qui lui fait le rapport de toute la procédure Canonique. Il arrive assez ent que le Pape lui-même préside la Congrégation du St. Office, qui a l'honneur de l'avoir pour Préfet, pour entendre ce qu'ont à dire les Cardinaux, sur le livre en question. On fait donc à Rome, pour la simple condamnation d'un livre, ce qui se fait parmi nous, pour la condamnation d'un criminel, qui ne s'exécute que par l'ordre de celui qui est le dépositaire de l'Autorité Royale.

Mais comme le St. Office est chargé de s'enquérir de tous les maux qui affligent l'Eglise, il est nécessairement surchargé par les affaires, qui lui viennent de toutes les parties du monde ; et comme d'ailleurs les mauvais livres se multipliaient d'une manière allarmante, le St. Siége s'est vû dans la nécessité de créer une autre Congrégation, que l'on appelle la *Sacrée Congrégation de l'Index*, laquelle est exclusivement chargée d'examiner les livres, pour les condamner, s'ils sont dignes de censure. Elle est à peu-près organisée, et procède presque de la même manière que le St. Office.

Si le livre, qui a été l'objet d'un si sévère examen, est condamné, comme renfermant des erreurs préjudiciables à la Religion, on l'inscrit dans le catalogue des livres défendus, appelé le *Livre de l'Index* ; et dès ce moment, il n'est plus permis à personne, pas même aux Évêques, de le lire, sans une permission spéciale, qui ne se donne que par le Pape.

Nous avons cru devoir entrer, dans tous ces détails, N. T. C. F., pour que vous puissiez mieux comprendre, avec quelle sagesse, quelle prudence et quelle modération on procède, à Rome, à la condamnation des mauvais livres. La conséquence pratique qu'il en faut tirer, c'est que de pareils jugements sont dignes de toute notre vénération. Aussi, devons-nous nous y soumettre avec une affection toute filiale envers la Ste. Église Romaine qui, comme une bonne Mère, fait tant de dépenses, et s'impose un si grand travail, pour le maintien de notre foi, et la conservation de tous les bons principes.

2o *Quelles sont les Règles suivies, dans les Congrégations du St. Office et de l'Index pour l'examen et la condamnation des mauvais livres ?*

Ce sont des règles tracées, sous l'inspiration du St. Esprit, par le St. Concile de Trente, et par les Souverains Pontifes. Par conséquent, elles sont d'une autorité infaillible, puisque c'est celle de l'Église, à qui J.-C. a donné la solennelle mission d'instruire tous les peuples de la terre. Il ne faut donc pas s'étonner si tous les livres, qui regardent la foi et les mœurs, sont sous le domaine de l'Église, qui par là se trouve incontestablement investie du droit de *régler l'administration de toutes les Bibliothèques du monde* (Reg. Ind. S. Syn. Trid. jussu editæ. Clemens VIII. Alexand. VII. Benedict. XIV. Voir l'Encyclopédie Théologique de l'Abbé Migne, Tom. 12, p. 910 et suiv.).

Ces règles sacrées, étant faites pour conserver, dans le monde entier, la foi et les mœurs, on se tromperait étrangement, si l'on prétendait se soustraire à l'obligation qu'elles imposent à tous les chrétiens. Écoutons là-dessus l'immortel Pontife Grégoire XVI, dans son admirable Lettre Encyclique du 15 Août, 1832.

Combien, nous dit-il, *est fausse, téméraire, injurieuse au St. Siége, et féconde en maux, pour le peuple chrétien, la doctrine de*

ceux qui non seulement rejettent la censure des livres, comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de malignité, qu'ils la présentent comme opposée aux principes de la droiture et de l'équité, et qu'ils osent refuser à l'Eglise le droit de l'ordonner et de *l'exercer.*

Vous allez donc accepter ces règles de vie, N. T. C. F., avec le même respect que vos Evêques ont reçu, dans le premier Concile de Québec, tous les décrets de la Ste. Eglise, par ces paroles, dignes de toute votre attention, puisque ce sont vos premiers Pasteurs qui parlent, pour eux et pour vous.

Nous adhérons de tout cœur à toutes et à chacune des Constitutions Apostoliques Dogmatiques, aussi bien qu'à celles qui regardent la discipline générale de l'Eglise ; et nous déclarons et enseignons qu'elles doivent être gardées par tous les fidèles de J.-C., comme règle de la foi, et comme loi de la conscience, indépendamment de toute sanction de la Puissance Séculière. (I. décret).

Ainsi, N. T. C. F., voici des règles qui nous sont données par l'Eglise elle-même : ces Règles ont un odjet, le plus important de tous, celui de conserver intact le dépôt sacré de la foi et des mœurs : elles obligent strictement les Pasteurs, comme les simples fidèles : que de motifs pressants de nous y soumettre avec foi, respect et amour ! Les voici ces Règles salutaires :

1*re Règle.* Tous les livres condamnés par les Souverains Pontifes et par les Conciles œcuméniques, avant l'année 1515, sont à l'*Index.* Car, avant l'établissement de cette Congrégation, comme depuis, l'Eglise a toujours défendu à ses enfants la lecture des mauvais livres.

2*me Règle.* Tous les ouvrages des hérésiarques sont, sans aucune exception, défendus. Tels sont les écrits de Luther, Calvain et autres.

Les livres, faits par les hérétiques, pour traiter *ex professo* de religion, sont condamnés. Tels sont tous ces traités, contre la Religion Catholique, que l'on colporte dans les maisons, les hôtelleries, les chemins de fer, les bateaux à vapeur et les prisons, afin de répandre le poison de l'erreur en tous lieux. Que chacun donc comprenne bien qu'il est défendu de recevoir ces livres, par

complaisance et autre mauvais motif, quand même on n'aurait pas l'intention de les lire. Car, ce serait toujours un grave scandale et un encouragement aux sociétés hérétiques, qui ont pour but de détruire la Religion Catholique, si elles le peuvent. Cette recommandation étant d'une si grande importance, les fidèles devront être avertis, par les Pasteurs, de ne pas l'oublier. Il en faut dire autant des Bibles, en langue vulgaire, qui sont l'objet des règles suivantes :

3*me Règle.* Les traductions du Nouveau Testament, faites par les hérésiarques, sont défendues à toutes sortes de personnes.

4*me Règle.* La Bible en langue vulgaire est défendue, à moins que cette traduction n'ait été approuvée par le St. Siége, ou accompagnée d'explications des Sts. Pères, ou de quelques savants et pieux auteurs Catholiques.

Quiconque ose lire ou garder la Bible en langue vulgaire, non approuvée comme ci-dessus, ne peut recevoir l'absolution, que lorsqu'il aura remis cette Bible à l'Evêque.

Il n'est pas permis aux Libraires de vendre ces Bibles en langue vulgaire.

5*me Règle.* Les livres faits par les hérétiques ne peuvent être lus, que lorsqu'ils ont été revisés et corrigés, par des Théologiens Catholiques.

6*me Règle.* Les livres de controverse ne sont permis que lorsqu'ils ont été approuvés par le St. Siége, ou écrits par des auteurs Catholiques bien connus.

7*me Règle.* Les livres immoraux, et les gravures indécentes sont défendus, en tous lieux, et à toute sorte de personnes ; et comme il ne saurait jamais y avoir de raison d'en faire usage, il est strictement défendu de les garder.

8*me Règle.* Tout livre, qui sent l'hérésie ou l'impiété, ne peut être lu que lorsqu'il a été corrigé.

9*me Règle.* Les livres qui traitent *ex professo* de la magie et autres superstitions, sont absolument défendus.

10*me Règle.* A Rome, c'est au Cardinal Vicaire, ou au Maître du Sacré Palais, à approuver les livres, qui s'impriment. Ailleurs, ce soin est dévolu à l'Evêque, ou à son Député.

Les libraires ne peuvent vendre que des livres approuvés. Au-

trement, les acheteurs, lecteurs, imprimeurs, sont soumis à des peines spirituelles, au jugement de l'Evêque. Il en doit être de même des héritiers et exécuteurs testamentaires.

Concluez, N. T. C. F., de tout ce que vous venez d'entendre, que vous ne sauriez prendre trop de précautions, pour n'être pas trompés, dans le choix des livres, que vous voulez avoir. La principale est de consulter, soit votre directeur, soit quelque autre Prêtre, pour vous assurer si ceux que vous possédez déjà, ou que vous désireriez avoir, vous conviennent.

3o. *Quelles sont les peines portées, par l'Eglise, contre ceux qui lisent ou gardent des livres condamnés et mis à l'Index.*

Le St. Concile de Trente, après nous avoir tracé les règles, dont Nous venons de vous donner la substance, voulant que des règles si sages et si nécessaires fussent respectées et observées par les Pasteurs aussi bien que par les brebis, a porté les peines suivantes, qui sont des plus graves. Voici en quels termes elles sont exprimées.

Il est ordonné à tous les fidèles de ne rien faire de contraire à ce qui est prescrit par ces règles, ou de lire ou garder quelques livres contre la défense, exprimée dans cet Index.

Que si quelqu'un lit ou garde les livres des hérétiques, ou les écrits d'un Auteur quelconque, condamnés ou défendus, à cause de quelque hérésie, ou même pour soupçon de quelque faux dogme, il encourra aussitôt la sentence d'excommunication.

Celui qui lira ou gardera des livres défendus, pour quelqu'autre cause, outre le péché mortel dont il se rend coupable, sera puni sévèrement au jugement de l'Évêque.

Tels sont, N. T. C. F., les tribunaux, établis par l'Église, pour l'examen des livres, qui se publient dans le monde. Telles sont les règles que l'on suit, dans ces tribunaux. Telles sont enfin les peines portées contre ceux qui oseront lire ou garder des livres condamnés par une Autorité si légitime, et après un examen si sévère et si sérieux.

Nous en devons conclure, N. T. C. F., que rien ne doit nous paraître plus important que le choix des livres que nous avons à nous procurer. Aussi, usons-Nous de toute l'Autorité que Nous a donnée le Divin Pasteur, pour avertir, non seulement chaque

particulier, mais encore tous les Libraires, les Commissaires d'École, les Instituts Littéraires, les Bibliothécaires et autres personnes, chargées de ce soin, de donner toute leur attention à des règles qui intéressent si gravement la foi et les mœurs de tout un pays.

Nous faisons un nouvel Appel à tous ceux de l'*Institut Canadien*, qui, Nous en avons la confiance, tiennent encore à l'Église, par le lien sacré de la foi, pour que mieux instruits des principes catholiques, ils reculent enfin devant l'abîme qui s'ouvre sous leurs pieds. Il en est encore temps; et en se soumettant aux lois d'une aussi bonne Mère, ils consoleront son cœur affligé de leur égarement. Que si, hélas! ils venaient à s'opiniâtrer dans la mauvaise voie qu'ils ont choisie, ils encourraient des peines terribles, et qui auraient les plus déplorables résultats.

Et, en effet, il s'ensuivrait qu'aucun catholique ne pourrait plus appartenir à cet Institut; que personne ne pourrait plus lire les livres de sa bibliothèque, et qu'aucun ne pourrait à l'avenir assister à ses séances, ni aller écouter ses lectures. Ces fâcheux résultats seraient la conséquence nécessaire de l'attitude anti-catholique que prendrait cet Institut, en persistant dans sa révolte contre l'Église.

Car, il est à bien remarquer ici, que ce n'est pas Nous qui prononçons cette terrible excommunication, dont il est question, mais l'Église dont Nous ne faisons que publier les salutaires Décrets. Mais, dans notre tendre sollicitude, Nous crions aussi haut que possible que *là est un abîme affreux.* A chacun de vous maintenant de l'éviter, et malheur à ceux qui y tomberont!

O Marie, préservez, par votre puissante bonté, tous et chacun de vos chers enfants, d'un pareil malheur. Pour cela, jetez les yeux de votre Miséricorde sur cette Lettre, que Nous avons écrite sous votre inspiration. Car, vous êtes, dans la Ste. Église de Dieu, une lampe toujours ardente. *Lampas inextinguibilis.* Nous ne l'avons écrite, cette Lettre, que pour l'honneur de votre adorable Fils, et de sa divine Religion. Maintenant, elle portera son fruit, si vous daignez la bénir, et vous la bénirez sans doute, parce que vous êtes le sceptre de la foi orthodoxe: *Sceptrum orthodoxæ fidei.* C'est ce que Nous ne cesserons de demander tous

les jours de notre vie, et surtout durant ce beau mois de Mai, que Nous allons commencer. Daignez accepter, en réparation de tous les blasphèmes, proférés contre la vraie Religion, dont vous êtes la gardienne et la Mère, tous les vœux ardents, toutes les prières ferventes, tous les chants sacrés de tant de saintes âmes, pendant ce mois qui, pour tous vos dévots serviteurs, est un temps de délicieuses jouissances, et comme le commencement de la bienheureuse éternité. Ah! quand nous sera-t-il permis de vous voir, de vous louer, de vous aimer, dans cette éternité, l'objet de tous nos soupirs!

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises, dans lesquelles se célèbre l'Office public, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Montréal, le trente Avril, mil huit cent cinquante-huit, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré,
Chan. Secrétaire.

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE PUBLIANT LA RÉPONSE DU ST. OFFICE CONCERNANT L'INSTITUT CANADIEN ET LE DÉCRET DE LA S. C. DE L'INDEX CONDAMNANT L'ANNUAIRE DU DIT INSTITUT POUR 1868.

Rome, le 16 Juillet 1869.

Monsieur,

Je vous adresse, avec la Présente, la Réponse du St. Office qui condamne les doctrines de l'Institut Canadien, et le Décret de la S. C. de l'Index qui condamne *l'Annuaire* du dit Institut pour 1868, avec une Annonce que vous lirez et expliquerez au prône, pour que ces deux documents soient dûment publiés et religieusement acceptés.

La présente contient quelques renseignements, observations et directions, pour préparer à ces Actes du St. Siége une entrée triomphante dans le Diocèse. A la vérité, les vrais enfants de l'Église sont habituellement sous l'heureuse impression que tout procès est fini, quand Rome a parlé. Mais, malheureusement il en est quelques-uns qui sont bien loin d'être dans cette bonne disposition. Les impiétés dont ils se sont si souvent rendus coupables, en vomissant tant d'horribles injures contre les Congrégations Romaines, nous sont un présage de ce qu'ils pouraient faire pour repousser les jugements qui les atteignent. Nous avons donc à nous armer d'avance, pour défendre et protéger les fidèles confiés à nos soins.

Comme de raison, je dois me mettre le premier à l'œuvre ; car, je vous dois l'exemple, et c'est à moi à vous frayer le chemin, pour rencontrer ces ennemis de l'Église et recevoir les premiers coups qu'ils voudraient frapper, pour décharger leur haine. C'est bien ce que je me propose de faire, en vous adressant la présente. Je compte, à mon ordinaire, sur la grâce de Notre-Seigneur et le puissant secours de son Auguste Mère, dont le pied immaculé a écrasé la tête du venimeux serpent qui travaille à séduire les nations. Terrible comme une armée rangée en bataille, elle a toujours elle seule détruit toutes les erreurs. *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* Comme vous le voyez, par le titre de cette Circulaire, c'est la Vierge Immaculée qui va marcher à notre tête.

Mon but, dans la présente, est de préparer les esprits à recevoir les dits Décret et Jugement avec une profonde vénération et une humble soumission. Pour cela, je les commente brièvement, pour faire voir aux fidèles que tout y porte l'empreinte d'une haute sagesse, d'une impartiale justice et d'une parfaite équité.

Je commence par le Jugement du St. Office,

" Illme ac Rme Dne, Cum in Generali Congregatione S. R. " et U. I. habita feria IV. die 7 curr. "

Comme on le voit, c'est dans une réunion générale de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition Universelle qu'a été porté le présent Jugement. Cette Congrégation a pour Préfet le Souverain Pontife, pour Secrétaire un Cardinal, pour Inquisiteurs Généraux

treize Cardinaux, pour Commissaire, Assesseur, Consulteurs, Qualificateurs, Officiaux et autres employés, trente-cinq Docteurs, tous hommes parfaitement recommandables par leur intégrité, leur science et leur prudence, choisis parmi ce qu'il y a de plus éminent dans l'état ecclésiastique ou religieux. Cette Congrégation a pour but principal la conservation de la foi et de la morale dans la République chrétienne. Avec une si admirable organisation, n'offre-t-elle pas toutes les garanties désirables de la plus impartiale justice? Est-il au monde un tribunal aussi auguste? En trouvera-t-on ailleurs un seul où les pauvres, les petits, les inconnus soient accueillis tout aussi favorablement que les riches, les grands et les gens influents? Là, ce que l'on veut savoir, c'est la vérité, pour faire justice à tous indistinctement et sans aucune acception de personne. Tel est l'auguste tribunal contre lequel les impies ne cessent de déblatérer. On en comprend facilement la raison; c'est qu'il est un obstacle puissant à l'exécution du projet insensé qu'ils ont formé de détruire tous les bons principes, que la Religion seule peut maintenir dans le monde.

" Emi ac Rmi Generales Inquisitores jamdiu motam de Insti-
" tuto Canadensi controversiam revocassent."

Ce fut en 1865, pendant que j'étais à Rome, que quelques membres de l'Institut Canadien crurent devoir en appeler à la S. C. de la Propagande, pour se plaindre de la prétendue rigueur dont j'avais usé envers cette Institution, en déclarant que l'on ne devait pas admettre aux Sacrements ceux qui refuseraient de s'en séparer. C'est donc en toute vérité que les Juges appelés à décider cette grave question ont dit: *jamdiu motam controversiam...singulis mature ac diligenter expensis.* Car, le St. Office, procédant avec la sage lenteur qui le caractérise, a pris quatre ans pour peser mûrement toutes choses, avant de répondre à cet appel de quelques-uns des membres de l'Institut. Cette cause lui avait été référée par la S. C. de la Propagande à laquelle ils s'étaient adressés; car, il y a une intime union entre toutes les Congrégations Romaines. Toutes travaillent, d'un commun accord, au bien général de l'Église; et néanmoins chacune a sa spécialité bien marquée. C'est évidemment un excellent moyen de faire plus de bien et de le bien faire. Tout donc prépare les

esprits droits et sérieux à recevoir un jugement qui émane d'une cour supérieure si bien composée, et qui a été pesé si longtemps et si mûrement.

" Amplitudini tuæ significandum voluerunt rejiciendas omnino " esse doctrinas in quodam Annuario, quo dicti Instituti acta " recensentur contentas."

L'*Annuaire* dont il est ici question est celui qui est intitulé: *Annuaire de l'Institut Canadien pour* 1868, comme il appert par le Décret de la S. C. de l'Index, qui vous est adressé ci-joint. En effet, ce livre est regardé et traité, avec raison, comme un livre officiel et authentique de l'Institut Canadien. Les actes qui y sont consignés se sont passés constitutionnellement. L'assemblée était régulière, ayant été convoquée et tenue conformément à la Constitution et aux réglements. Elle était présidée par le Président, qui en a fait l'ouverture selon les formes ordinaires et en adressant la parole aux membres présents. Les comptes de l'Institut y ont été présentés et acceptés en la manière ordinaire. Les orateurs qui ont adressé la parole à l'assemblée y avaient été invités par qui de droit; et c'est le Président lui-même qui les a présentés à l'assistance. Les discours qui ont été prononcés dans cette assemblée ont été vivement applaudis, et par conséquent formellement approuvés par les membres présents de l'Institut. Les mauvaises doctrines enseignées par ces orateurs sont donc celles de tout l'Institut. Enfin, ces discours, comme tous les autres actes de l'assemblée, ont été livrés à l'impression et publiés sous la direction du Comité de régie, chargé de représenter l'Institut tout entier, pour l'expédition des affaires courantes. Aucun des membres de l'Institut n'a réclamé ni contre les actes ni contre les mauvaises doctrines contenues dans cet *Annuaire*. C'est donc que tous les membres les approuvaient. Il ne manque donc rien à l'*Annuaire* de ce qui constitue un livre officiel, et qui puisse autoriser aucun des membres à en révoquer l'authenticité.

Le St. Office a découvert, dans ce livre, revêtu de tous les caractères d'authenticité, des doctrines pernicieuses. Il a, avec raison, condamné l'Institut avec son livre; et on peut assurer que c'est ce mauvais livre qui a fait juger et condamner ce mavais Institut.

Ex ore tuo te judico. Il ne faut donc pas être surpris de lire, dans la sentence, les paroles qui suivent :

" Ipsasque doctrinas ab eodem Instituto traditas prorsus reprobandas." On ne pouvait rien dire de plus formel, et de plus concluant.

" Animadvertentes insuper laudati Emi, ac Rmi. Patres valde timendum esse ne per hujusmodi pravas doctrinas Christianæ Juventutis institutio et educatio in discrimen adducatur."

En lisant les Annuaires et autres actes de l'Institut Canadien, il est facile de se convaincre qu'il cherche à s'attacher tous les citoyens et surtout les jeunes gens qui ont de l'éducation, pour leur inspirer ses principes, afin de pouvoir dominer toutes les classes de la société. Il veut à tout prix placer ses membres dans les chambres législatives, dans le ministère fédéral et provincial, sur les bancs des juges, dans les diverses corporations du pays, dans le barreau, etc., etc.; déjà il s'est affilié une école de droit et il travaille fortement à s'attacher la Faculté de médecine et de chirurgie qui est toute formée. Comme il est lui-même affilié à une Université protestante, il aura pour attirer les jeunes gens dans son sein l'appas des degrés académiques. Que deviendra donc notre pays de foi, si l'Institut Canadien réussit à lui donner des législateurs, des juges, des hommes enfin qui auront en mains tout l'influence ? Il est évident que ces hommes, endoctrinés par l'Institut, seront ses organes et n'exerceront leur influence que pour faire le malheur de la religion et de la société civile. Les paroles qui suivent et qui expriment si bien la sollicitude du St. Siége, en condamnant l'Institut, sont dignes de notre plus sérieuse attention.

" Dum commendandum expesserunt zelum ac vigilantiam a Te
" hucusque adhibitam, excitandam eamdem Amplitudinem Tuam
" jusserunt, ut una cum tuæ Diœcesecos clero omnem curam con-
" feras."

Comme vous le voyez, le St. Office nous enjoint de ne faire qu'un cœur et qu'une âme, et de bien concentrer toutes nos forces, pour empêcher l'Institut Canadien de nous ravir notre peuple et surtout notre jeunesse. C'est parce que sans doute il a pu croire, en lisant *l'Annuaire*, que, sous ce rapport, nous n'étions pas par-

faitement unanimes. Voici le passage qui aurait pu le lui faire croire.

" Nous avons fait un appel," dit un des orateurs. " Il y a déjà " quatre ans de cela. Quelques Prêtres instruits nous avaient dit: " *Portez donc votre affaire à Rome.* Une fois en règle là, par un " appel, nous n'avons plus de raison de refuser l'absolution à vos " membres.

" Quelques-uns d'entre nous signent donc une supplique à Sa " Sainteté, en leur capacité individuelle. Nous pensions naturel- " lement nous être mis en règle, puisque nous avons agi sur l'avis " de théologiens. Après notre appel, en effet, quelques Prêtres ont " accordé l'absolution aux membres de l'Institut. Mais voilà que " tout-à-coup et sans nouveau grief, ordre est de rechef donné de " refuser toute absolution aux membres de l'Institut."

Quoiqu'il en soit, nous allons donner l'attention la plus sérieuse aux paroles qui suivent:

" Ut catholici ac præsertim juventus a memorato Instituto quousque perniciosas doctrinas in eo edoceri constiterit, arceantur."

Nous avons tenu jusqu'ici cette conduite ; et nous la tiendrons à l'avenir plus uniformément que jamais, puisqu'elle se trouve si formellement approuvée par la première Congrégation Romaine. Ainsi, tant que l'Institut Canadien ne se sera pas réformé de manière à donner toutes les garanties nécessaires, les catholiques en doivent être éloignés ; et s'ils refusent de se soumettre, il faut les traiter comme rebelles à l'Église en matière grave.

Voici maintenant les moyens que nous suggère le St. Office, comme propres à éloigner les catholiques de l'Institut Canadien.

" Dum vero laudibus prosecuti sunt alteram Societatem *Insti-* " *tutem Canadense Gallicum* nuncupatam, nec non Ephemeri- " dem dictam : "*Courrier de St. Hyacinthe*" utramque fovendam " adjuvandamque mandarunt."

Vous vous souvenez sans doute du beau sacrifice que firent les 130 et quelques membres de l'Institut Canadien qui obéirent à la voix de leur pasteur, en abandonnant une Institution qu'il leur signalait comme mauvaise et dangereuse, et en formant de suite *l'Institut Canadien Français*, afin d'y trouver des moyens d'instruction sans danger pour leur foi.

Le Saint Office profite donc de cette occasion pour louer hautement cet acte de foi et de dévouement, en recommandant si expressément d'encourager une Institution destinée à paralyser le mal que ne peut manquer de faire l'Institut Canadien. Nous aviserons donc aux meilleurs moyens à prendre, pour donner à l'*Institut Canadien Français* toute l'importance qu'il peut et qu'il devrait avoir.

Les excellents écrits contre les doctrines de l'Institut qu'a publiés le *Courrier de St. Hyacinthe* ont mérité à ce Journal la mention honorable qu'en fait le St. Office. Lui aussi mérite, pour cette raison, l'encouragement du Clergé et des bons catholiques ; et en voici la raison, qui est on ne peut plus urgente.

" Ut ita iis damnis ac malis remedia quærantur quæ ex alio " præfato Instituto haud dimanare non possunt."

Maintenant, Nous allons nous mettre à l'œuvre, pour que ces deux documents importants ne soient pas une lettre-morte, et à cette fin, voici ce que je crois devoir confier à votre zèle pour la religion et à votre dévouement pour le St. Siége.

1o. Les Curés publieront l'Annonce ci-jointe, en observant ce qui y est réglé, et ils veilleront soigneusement à ce que leurs paroissiens ne fassent pas partie de l'Institut Canadien.

2o. Les Confesseurs exigeront, avec prudence et fermeté, que leurs pénitents se conforment à la prescription du St. Office.

3o. Les Missionnaires et autres Prédicateurs donneront aux fidèles, quand il sera jugé nécessaire ou utile, des instructions sur le décret et le jugement susdits, en réfutant tout ce qui pourrait se dire contre.

4o. Les Supérieurs de Séminaires, Colléges et autre maisons d'éducation prémuniront leurs élèves contre les pernicieuses doctrines de l'Institut Canadien, afin qu'ils puissent, au besoin, défendre les bons principes, et surtout qu'ils soient capables de résister aux sollicitations qui leur seront faites, pour les faire entrer dans l'Institut.

5o. Les Journalistes sont invités à prêter le secours de la presse contre les dangereuses doctrines de l'Institut, qui menace de renverser le trône aussi bien que l'autel.

6o. L'Institut Canadien Français, le Cabinet de Lecture,

l'Union Catholique, le Cercle Littéraire et autres bonnes Institutions voudront bien apporter leur concours de zèle et de dévouement pour la propagation des bons principes, afin que les mauvaises doctrines de l'Institut Canadien ne puissent prévaloir nulle part.

7o. Il est souverainement à désirer que l'on mette en circulation les brochures qui renferment l'antidote du poison des mauvaises doctrines que l'Institut Canadien cherche à répandre dans toutes les classes de la société.

8o. Des moyens doivent être pris avec prudence et discrétion, pour détourner les fidèles, les femmes surtout, d'assister aux lectures de l'Institut Canadien et de s'abonner à sa bibliothèque ou à ses journaux.

9o. Les Élèves de droit et de médecine doivent être puissamment encouragés à ne pas s'affilier au dit Institut, qui leur offre d'énormes dangers.

En employant ces moyens, et autres jugés nécessaires pour empêcher l'Institut Canadien de répandre ses pernicieuses doctrines, nous entrerons dans les vues du St. Siége. En conséquence, nous serons bénis du Ciel, car Dieu sera avec nous. Or, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? En obéissant, nous serons vainqueurs dans ce grand combat; et chacun pourra dire, en mourant, avec l'Apôtre : *Fidem servavi*, etc., etc.

C'est de tout cœur que je demeure, de chacun de vous, le très dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

ANNONCE À FAIRE AU PRONE DANS TOUTES LES ÉGLISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL OU SE FAIT L'OFFICE PUBLIC LE DIMANCHE QUI AURA ÉTÉ FIXÉ PAR MR. L'ADMINISTRATEUR, PAR ORDRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, DANS SA LETTRE CIRCULAIRE EN DATE DU 16 JUILLET 1869.

Vous n'avez pas oublié, N. T. C. F., les Lettres Pastorales que Nous vous adressâmes, le 30 Avril 1858, pour vous faire comprendre l'obligation que vous impose la Religion de ne pas lire des livres défendus par l'Église, de ne pas vous abonner à des journaux professant de mauvais principes et de ne pas assister à des discours qui seraient impies ou irréligieux.

A cette époque, comme vous en avez sans doute conservé la mémoire, Nous fûmes dans la triste nécessité de signaler à votre attention l'*Institut Canadien* comme dangereux à votre foi, et de vous signifier que vous ne pouviez en conscience en faire partie.

Quelques-uns des membres de cet Institut, croyant que Nous les traitions avec une sévérité outrée, en appelèrent au St. Siége, il y a environ quatre ans, pour se plaindre de notre conduite à leur égard, et demander à être traités comme les autres enfants de l'Église, qui peuvent, quand ils le veulent, approcher des Sacrements.

La Sacrée Congrégation chargée par N. S. P. le Pape d'examiner cette grave question vient de donner sa réponse; et Nous Nous empressons de vous la transmettre.

Voici la traduction fidèle du texte latin qui Nous a été adressé :

" Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Les Eminentissimes et Révérendissimes Inquisiteurs Généraux dans une Congrégation Générale de la Sainte Inquisition Romaine et Universelle, tenue mercredi, 7e jour du présent mois, ayant soumis à l'examen la difficulté soulevée depuis longtemps à l'égard de l'Institut Canadien, toutes choses ayant été mûrement et soigneusement examinées, ils ont voulu qu'il fût signifié à Votre

Grandeur que les doctrines contenues dans un certain Annuaire, dans lequel sont enrégistrés les actes du dit Institut, devaient être tout à fait rejetées, et que ces doctrines enseignées par le même Institut devaient elles-mêmes être réprouvées. Les susdits Éminentissimes et Réverendissimes Pères remarquant de plus qu'il était fort à craindre que, par de telles mauvaises doctrines, l'instruction et l'éducation de la jeunesse chrétienne ne tombassent en péril, ils ont exprimé qu'il fallait louer votre zèle et la vigilance dont vous avez usé jusqu'à présent ; et ils ont ordonné que Votre Grandeur elle-même devait être exhortée à s'entendre avec le Clergé de votre Diocèse, pour que les Catholiques, et surtout la jeunesse, soient éloignés du susdit Institut, tant qu'il sera bien connu que des doctrines pernicieuses y sont enseignées. Mais, ils ont en même temps donné des louanges à une autre société, appelée *Institut Canadien Français*, ainsi qu'au journal nommé *Courrier de St. Hyacinthe ;* et ils ont ordonné que l'un et l'autre fussent favorisés et aidés pour chercher ainsi à apporter remède aux dommages et aux maux qui ne peuvent que résulter de l'autre susdit Institut. "

Telles sont les instructions du St. Office qui nous ont été communiquées par son Excellence Mgr. Siméoni, Secrétaire de la S. C. de la Propagande, le 14 Juillet courant.

Nous devons en même temps, N. T. C. F., porter à votre connaissance un autre fait très important. C'est que l'*Annuaire de l'Institut Canadien* pour 1868, *célébration du 24ème anniversaire de l'Institut Canadien*, 17 *Décembre* 1868, *condamné par un Décret du St. Office en date du 7 Juillet courant*, a été mis, le 12 de ce même mois, par la S. C. de l'Index, au nombre des livres défendus. Notre S. P. le Pape a approuvé ce Décret le 16 courant, et a ordonné qu'il fût promulgué.

En mettant cet écrit au nombre des livres dont la lecture est interdite à tout le monde, la Sacrée Congrégation de l'Index donne un sérieux avertissement qui mérite, N. T. C. F., toute votre attention ; et l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ dont ce Décret est revêtu doit vous faire songer aux paroles que Notre Seigneur a laissées dans son Évangile: *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.*

" En conséquence," dit cette Sacrée Congrégation, " personne, " quels que soient son rang et sa condition, ne peut ni publier, ni " lire, ni garder le dit ouvrage condamné et proscrit en quelque " lieu qu'il soit, ou en quelque langue qu'il ait été publié ; mais " il doit le remettre entre les mains des Évêques ou Inquisiteurs, " sous les peines portées par les règles de l'Index des livres " défendus." (Décret de la S. C. de l'Index, 12 Juillet 1869).

Ainsi, N. T. C. F., deux choses sont ici spécialement et strictement défendues, savoir: 1o, de faire partie de l'Institut Canadien, tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses, et 2o, de publier, retenir, garder, lire l'*Annuaire* du dit Institut pour 1868. Ces deux commandements de l'Église sont en matière grave, et il y a, par conséquent, un grand péché à les violer sciemment. En conséquence, celui qui persiste à vouloir demeurer dans le dit Institut, ou à lire ou seulement garder le susdit *Annuaire*, sans y être autorisé par l'Église, se prive lui-même des Sacrements, même à l'article de la mort, parce que, pour être digne d'en approcher, il faut détester le péché qui donne la mort à l'âme et être disposé à ne plus le commettre.

Telles sont les règles importantes que Vous trace le St. Siége lui-même, dans l'unique intérêt du salut éternel de vos âmes Nous Nous sommes empressé de vous les faire connaître, afin que, dans ce saint temps de Jubilé, pendant lequel les Confesseurs jouissent de pouvoirs extraordinaires pour la réconciliation des plus grands pécheurs, vous puissiez mettre ordre aux affaires de votre conscience, dans la pensée que, pour beaucoup d'entre vous, ce Jubilé sera le dernier qu'il leur sera accordé de faire. Vous ferez donc toutes choses, pendant ce saint temps, comme si vous étiez sur votre lit de mort. Oh! qu'alors l'on voit les choses d'un tout autre œil que pendant la vie!

Nous ne cessons de conjurer le Père des miséricordes de vous accorder son puissant secours, avec lequel vous ferez courageusement tous les sacrifices qu'il attend de vous tous. De votre côté, priez pour Nous, N. T. C. F., afin que le Seigneur daigne Nous accorder, dans son infinie bonté, la grâce de faire en toutes choses sa sainte et adorable volonté. Notre plus grand désir est de vous revoir après la célébration du Concile, comblés de dons célestes,

afin de travailler tous ensemble, avec plus de ferveur que jamais, à la sanctification de nos âmes. En attendant ce jour joyeux, *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous.* Rom. 16, 24.

Que la Vierge Immaculée, notre bonne et tendre Mère à tous, daigne bénir cette *Annonce Pastorale*, pour qu'elle porte d'heureux fruits !

N. B. Nous, Soussigné, Administrateur du Diocèse de Montréal, réglons que la présente Annonce sera lue dans les lieux prescrits par Mgr. de Montréal, Dimanche, le 29 Août courant.

Évêché de Montréal, le 14 Août 1869.

A. F. TRUTEAU, V. G.,
Administrateur.

Illme ac Rme Dne,

Cum in generali Congregatione S. R. et U. I. habita feria IV. die 7 curr. Emi. ac Rmi. Generales Inquisitores jamdiu motam de Instituto Canadensi controversiam ad examen revocassent, singulis mature ac diligenter expensis, A. Tuæ significandum voluerunt, rejiciendas omnino esse doctrinas in quodam annuario, quo dicti Instituti acta recensentur, contentas, ipsasque doctrinas ab eodem Instituto traditas prorsus reprobandas. Animadvertentes insuper laudati Emi. ac Rmi. Patres valde timendum esse ne per hujusmodi pravas doctrinas Christianæ Juventutis institutio et educatio in discrimen adducatur, dum commendandum expresserunt zelum ac vigilantiam a Te hucusque adhibitam, excitandam eamdem A. Tuam jusserunt, ut una cum tuæ Diœceseos clero omnem curam conferas, ut catholici ac præsertim juventus a memorato Instituto, quousque perniciosas doctrinas in eo edoceri constiterit, arceantur. Dum vero laudibus prosequuti sunt alteram Societatem *Institutum Canadense Gallicum* nuncupatam, nec non Ephemeridem dictam : " *Courrier de St. Hyacinthe*" utramque fovendam adjuvandam que manderunt, ut ita iis

damnis ac malis remedia quærantur, quæ ex alio præfato Instituto haud dimanare non possunt. Quod A. Tuæ pro mei muneris ratione communicans omni cum observantia maneo.

Romæ ex Æd. S. C. de P. F. die 14 Julii 1869.

A. Tuæ

humillimus et addictissimus famulus

Mr. Ignazio Bourget,

Vescovo di Montreal.

(Signatus) JOANNES SIMEONI, Secrius.

(Pro Apographo),

J. Desautels, Pter.

ANNONCE A FAIRE DIMANCHE, LE 24 OCTOBRE, DANS TOUTES LES ÉGLISES OU SE FAIT L'OFFICE PUBLIC, PAR ORDRE DE M. L'ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Mes Chers Frères,

Si l'expérience n'avait pas prouvé que votre charité est inépuisable, j'hésiterais à vous faire faire par votre curé l'annonce suivante. Mais, comme je sais que je m'adresse à des cœurs remplis de charité et de compassion, je viens avec confiance frapper à la porte de vos cœurs. Il s'agit d'une nouvelle collecte, qui devra se faire dimanche prochain dans toutes les églises de la ville de Montréal et de sa Banlieue, et aussi dans toutes celles du diocèse. Pour vous engager à faire un effort de générosité dans la circonstance présente, il est nécessaire que vous sachiez qu'au Mont Liban, dans la Turquie d'Asie, et à une certaine distance de Jérusalem, il existe une peuplade de chrétiens, au nombre d'environ 150,000, qu'on appelle Maronites; ce peuple descend des Arabes. Il est avoisiné par les Druzes qui descendent des Égyptiens, et qui professent une religion particulière à eux. Ces Druzes sont ennemis des Maronites. Depuis plusieurs annéees, en haîne de la religion catholique, ils les persécutent. Ils les pillent continuellement; ils les massacrent, lorsqu'ils peuvent en trouver l'occasion; enfin, ils ont brisé et incendié

leurs églises et leurs couvents; de sorte qu'aujourd'hui ces infortunés Maronites se trouvent dans un état de détresse et de misère tout-à-fait lamentable. Ils ne peuvent plus surtout avoir chez eux les moyens de procurer l'éducation cléricale à ceux de leurs enfants qui, étant appelés au sacerdoce, sont destinés à maintenir la foi dans leurs pays. L'Archevêque d'Alep, qui est en même temps l'Archevêque des Maronites, voyant tous ces malheurs, a cru devoir envoyer à Rome son Vicaire Général, M. Chaldoni, pour faire connaître au St Père la triste situation de cette partie de son troupeau. Le St. Père, touché de compassion, a fait don d'un terrain auprès de Rome, pour y mettre un collége pour les Maronites; mais, vû l'état de gêne où se trouvent ses finances, il n'a pu rien faire davantage. Il s'agit donc aujourd'hui de trouver les moyens de bâtir et de doter ce collége ; ce qui ne peut se faire sans de grandes dépenses. Mais où trouver des fonds pour cela ? Le St. Père a spécialement chargé de cette affaire importante le Cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande. Son Éminence, après y avoir réfléchi sérieusement, a cru ne pouvoir rien faire de mieux que de recommander cette œuvre à la charité des catholiques en général, et spécialement aux catholiques de l'Amérique. En conséquence, il a donné au Vicaire-Général de l'Archevêque des Maronites une lettre de recommandation, pour qu'il fût autorisé par les Évêques d'Amérique à faire une collecte à cette fin aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Ce respectable Ecclésiastique porte les traces des mauvais traitements que lui ont faits les ennemis de la religion dans sa patrie. Deux de ses frères, prêtres comme lui, ont été tués en haîne de la religion. L'on a tiré du fusil sur lui ; et une balle qui s'est logée sous son oreille gauche n'a pu être extraite de la place où elle s'est arrêtée. On peut donc le regarder comme un vrai martyr.

Voici maintenant ce que Monseigneur de Montréal m'écrit de Rome à ce sujet :

Monsieur l'administrateur,

" Comme je me trouve à Rome, Son Éminence le Cardinal Barnabo a profité de ma présence pour me prier d'autoriser le Vicaire-Général d'Alep, M. Chaldoni, à faire appel à la charité

du Clergé et des fidèles de la ville et du Diocèse de Montréal. En conséquence, je me suis fait un devoir de vous adresser la présente, pour que vous voyiez sur les lieux ce qu'il y aura de mieux à faire. Malgré la misère des temps, vous voudrez bien favoriser cette collecte, afin qu'elle ait tout le succès possible. Il y a tant de motifs pour la rendre abondante. Les Maronites sont des frères infortunés qui font entendre le cri de leur misère à des frères compatissants. C'est l'Orient qui supplie l'Occident de lui venir en aide. C'est le Père Commun des fidèles qui, par la bouche du Préfet qui le représente à la Propagande, veut unir, par le lien de la charité, ses chers enfants séparés par la distance immense des lieux. C'est le premier appel de ce genre qui est fait au Diocèse de Montréal par l'Éminent Cardinal Barnabo qui a tant de droit à sa reconnaissance pour les services continuels qu'il lui rend, et en particulier pour l'affection qu'il daigne témoigner en toute occasion aux Zouaves Canadiens."

Vous voyez donc, Mes Chers Frères, que devant des motifs si pressants il est impossible de reculer. Préparez-vous donc cette semaine à mettre de côté tout ce que vous pourrez pour venir généreusement au secours des Maronites, au secours de ces bons chrétiens que l'on pille, que l'on persécute, et que l'on martyrise au Liban, de ces chrétiens qui sont recommandés à votre charité, non-seulement par votre Évêque, mais encore par Notre Saint Père le Pape lui-même, lui qui est le premier représentant de Notre Seigneur Jésus-Christ auprès de nous. Notre Seigneur regarde comme fait à lui tout ce que nous faisons aux autres. C'est donc à lui-même que vous allez faire l'aumône, en contribuant à l'œuvre qui vous est proposée. Or, vous êtes bien certains qu'il ne la laissera pas sans récompense. L'abondante récolte qu'il accorde à ce pays, cette année, prouve que dès cette vie il veut vous rendre au centuple. Mais cela ne l'empêchera pas de vous donner plus tard une récompense qui ne sera point passagère, qui au contraire sera éternelle, *et vitam æternam possidebitis.* Donnez donc, Mes Chers Frères, oui, donnez aussi abondamment que vous le pourrez, dans la quête qui vous est annoncée.

Montréal, 20 Octobre 1869.

A. F. TRUTEAU,
Vicaire-Général.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, 30 *Novembre* 1869, *quarante-septième anniversaire de l'ordination à la prêtrise de Mgr. Ignace Bourget.*

MONSIEUR,

En vous adressant la présente Circulaire mon intention est de vous parler de la reconstruction de la Cathédrale qui, comme vous le savez, fut détruite par le grand incendie du 8 juillet 1852. Vous vous rappelez sans doute qu'en 1857 Mgr. l'Évêque de Montréal annonça à son Diocèse sa résolution de commencer à relever les ruines de cet édifice, et que pour accomplir un dessein si louable il ne craignit pas de s'imposer la forte tâche de parcourir lui-même toute sa ville épiscopale pour solliciter des souscriptions en faveur de cette œuvre. Ces souscriptions se montèrent à un chiffre assez élevé, et plusieurs souscripteurs commencèrent alors à payer, en tout ou en partie, ce qu'ils avaient souscrit; mais les mauvaises années qui suivirent ayant déterminé Monseigneur à suspendre cette entreprise, on ne pressa point la rentrée des souscriptions; on refusa même plusieurs fois d'accepter celles que l'on offrait, vu que l'exécution de ce projet était remise à un temps indéterminé. L'argent qui fut reçu alors fut employé à faire creuser les fondations de la Cathédrale et à se procurer les premiers matériaux nécessaires pour les fondations de cet édifice.

Plusieurs fois depuis j'ai entendu exprimer le regret que l'Évêque n'eût pas de Cathédrale, et tout se borna à l'expression de ce regret. Mais voici que, pendant la retraite Pastorale, au mois d'Août dernier, MM. les Curés qui étaient réunis pour ces exercices religieux, se déterminèrent, de leur propre mouvement, à ouvrir une souscription pour aider Monseigneur à reprendre son projet; et afin que l'on pût compter sûrement sur leurs souscriptions, et procéder en conséquence, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur billet promissoire pour la somme qu'ils souscrivaient, ajoutant de plus qu'ils feraient tout en leur pouvoir auprès de leurs paroissiens pour les engager à contribuer, selon leurs moyens, à une œuvre si honorable. Cette souscription s'éleva à près de $30,000; et d'après les rapports qui me sont

venus depuis, je suis convaincu que ceux qui n'avaient pu assister à la Retraite souscriront avec la même générosité ; plusieurs même d'entre eux ont paru se plaindre que les prêtres chargés de demander ces souscriptions ne se fussent pas encore adressés à eux, pour les associer à une œuvre si digne des plus grands sacrifices.

Une conduite si noble du Clergé ne devait pas rester inconnue à Mgr. de Montréal ; aussi, me suis-je fait un devoir et un bonheur de la faire connaître à Sa Grandeur qui, comme j'en étais convaincu, ne pourrait qu'être très sensible à cette attention de son Clergé, qu'il affectionne si tendrement. L'extrait suivant d'une lettre que Monseigneur m'écrit en réponse, le 25 septembre dernier, prouve que je ne m'étais point trompé.

" M. l'Administrateur, la souscription du Clergé pour la reconstruction de la Cathédrale, dont vous me parlez dans votre dernière lettre, me paraît tout-à-fait providentielle dans les circonstances actuelles. Il serait en effet difficile de ne pas y voir le doigt de Dieu qui nous déclare que c'est sa volonté que nous nous mettions à l'œuvre pour couronner tous les établissements qui se sont faits à Montréal, depuis qu'il y a un évêque. Cette dernière entreprise se ferait pendant le Jubilé, et pendant la tenue du Concile Œcuménique, c'est-à-dire, pendant que tous les cœurs des fidèles, excités par la voix et l'exemple de leurs pasteurs, se dilatent par tous les sentiments qu'inspirent la foi et la piété. C'est un moment favorable qu'il ne faudrait pas négliger ; car, évidemment il ne s'en présentera plus à l'avenir qui donne autant de chance de succès. Montréal ne peut se passer d'une Église Cathédrale, et il lui en faut une qui réponde à son importance actuelle et à ses besoins futurs. Comme vous me représentez dans les affaires du Diocèse, mettez-vous à la tête de celle-ci comme un autre moi-même."

Comme vous le voyez, Mgr. de Montréal accepte avec reconnaissance l'offre que lui fait le Clergé de l'aider à rebâtir sa Cathédrale, et regarde cette démarche comme un signe de la volonté de Dieu qu'il commence la construction de sa Cathédrale ; et pour montrer combien moi-même j'applaudis à cet acte du Clergé, j'accepte avec joie l'ordre que me donne Sa Grandeur de me mettre à la

tête de cette œuvre comme un autre lui-même ; car, avec le concours si puissant que promet le Clergé, avec lequel, il ne faut pas en douter, les fidèles se feront un honneur de rivaliser en générosité, je suis sûr du succès. Or, voici tout de suite ma pensée sur les moyens à prendre pour que tous les fidèles puissent contribuer facilement à l'exécution de ce projet ; je dis tous les fidèles, car la Cathédrale étant l'Église de tous les diocésains, en quelque lieu du Diocèse qu'ils résident, il est dans l'ordre que tous les diocésains contribuent à sa construction. C'est donc une *œuvre diocésaine ;* elle sera aussi un monument du Concile Œcuménique du Vatican, puisque ce sera en l'année de son ouverture que le Diocèse se sera mis en frais de la construire.

C'est l'usage dans les paroisses de la campagne de faire, tous les ans, vers le temps de Noël, une quête que l'on appelle la quête de l'*Enfant Jésus.* Eh ! bien, c'est là la contribution que je demande aux fidèles de la campagne, pendant que nous bâtirons la Cathédrale, parce que cette contribution me paraît la moins à charge à eux-mêmes, vû qu'ils sont habitués à la faire tous les ans, et que, pour la percevoir, MM. les Curés ne seront pas obligés de s'imposer un nouveau trouble, puisque tous les ans ils visitent chaque famille de leur paroisse, pendant que les Marguilliers font cette collecte.

Pour ce qui regarde la collecte à faire dans les Paroisses de la ville et de la Banlieue, je m'entendrai sur le temps et la manière de la faire avec Messieurs les Curés de ces Paroisses et les Messieurs du Comité, qui fut formé en 1857 pour assister Mgr. de Montréal dans la visite qu'il fit par toute la ville, et l'aider dans les moyens à prendre pour la reconstruction de sa Cathédrale, et j'en ferai donner connaissance en temps convenable aux Prônes des diverses Églises. En attendant, les offrandes qui seront envoyées ici seront reçues avec reconnaissance.

Comme je l'ai dit plus haut, cette œuvre est une œuvre Diocésaine, une œuvre de tout le monde, des pauvres comme des riches, des enfants comme des personnes âgées. Ainsi, dans les Colléges, les Couvents, les Écoles, et même les familles particulières, les enfants, j'en ai la confiance, se feront un bonheur, tous les ans, de

mettre de côté quelques sols sur leurs étrennes, pour contribuer à une œuvre dont ils comprendront encore mieux plus tard la nécessité et l'importance.

Et quel est le jeune homme qui ne s'estimera heureux de faire, une fois par année, le sacrifice d'une promenade, ou d'un concert, ou de quelque autre amusement de cette nature, pour en donner le prix à l'œuvre de la reconstruction de la Cathédrale ?

Quelle est la jeune personne qui ne se fera gloire de retrancher de sa toilette quelques ornements pour en verser le prix dans la caisse de cette œuvre si honorable ?

Nous voyons dans l'ancien Testament, au livre de l'Exode, qu'à la demande de Moïse, le peuple de Dieu offrit pour la construction du tabernacle, avec une volonté prompte et pleine d'affection, les prémices de ses biens. Les hommes avec les femmes donnèrent leurs chaînes, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues et leurs bracelets ; tous les vases d'or furent mis à part pour être présentés au Seigneur ; tous les hommes et toutes les femmes firent leurs offrandes de bon cœur, pour faire les ouvrages que le Seigneur avait ordonnés par Moïse. Je n'ose point vous demander des offrandes si précieuses, mais ce que je désire, c'est que vous fassiez celles que je sollicite, avec une volonté prompte et pleine d'affection, vous rappelant que le bon Dieu aime celui qui donne avec joie et de bon cœur.

Par ces moyens, qui sont à la portée de tout le monde, nous réussirons infailliblement à exécuter un projet qui paraît d'abord bien extraordinaire, mais que nous serons agréablement étonnés de voir se réaliser comme par enchantement. L'homme est si puissant quand il veut *sincèrement* une chose ! Je compte donc sur chacun des membres du clergé, sur les Supérieurs et Directeurs de colléges, couvents, écoles, et sur chaque chef de famille pour la réalisation de ce projet si digne de la foi d'un peuple comme celui de ce Diocèse.

En terminant, il me reste à vous exprimer un désir qui, je l'espère, vous sourira à tous, et vous engagera à contribuer largement à l'œuvre qui nous occupe, surtout pendant les trois années qui vont suivre.

Je n'ai pas besoin de vous faire ici l'éloge de notre Vénérable Évêque; vous connaissez tous, comme moi, combien nous sommes heureux d'avoir un tel Pasteur.

Nous devons donc tous désirer que le bon Dieu le laisse vivre encore bien des années, pour consolider toutes les œuvres qu'il a commencées. C'est animé de ce sentiment, que l'été dernier quelqu'un lui écrivait à Rome, pour lui faire connaître le désir de plusieurs prêtres et laïques qu'il permît de commencer au printemps prochain la reconstruction de la Cathédrale, afin qu'il pût, si, comme on l'espérait, il vivait assez longtemps pour célébrer sa cinquantième année de prêtrise, avoir un lieu convenable et assez spacieux pour la célébrer chez lui, en présence de son clergé, de ses communautés et d'un grand nombre de ses diocésains. Voici ce que répondit Sa Grandeur : " Je trouve " que l'on fait un curieux calcul sur ma vie. Mais n'importe, " quand même cette Cathédrale ne servirait qu'à m'enterrer, je " consens volontiers que l'on se mette à la reconstruire. Je pense " que Dieu nous bénira et nous fera réussir. Je vais prier tous " les bons Saints de Rome, qui habitent dans de si magnifiques " temples, de nous aider à loger dignement notre grand St. " Jacques et son aimable frère St. Jean."

Or, ce sera le 30 Novembre 1872, que Mgr. de Montréal atteindra sa cinquantième année de prêtrise. Comme de raison, nous ne pouvons pas nous flatter de lui offrir pour cette époque une Cathédrale parfaitement achevée. Oh! non, ce serait être trop exigeant. Pour ce jour-là, contentons-nous d'en avoir les murs, la couverture et le plancher. Pour faire cet ouvrage, nous avons trois étés devant nous; le temps ne manquera donc pas, et les moyens manqueront-ils? Oh! je croirais vous faire injure de le penser. Mettons-nous donc tout de bon et tout de suite à l'œuvre ; et pour consoler notre vénérable Évêque de sa longue absence, préparons toute chose pour lui procurer le bonheur de bénir la première pierre de sa Cathédrale à son arrivée au milieu de ses enfants chéris ; ce sera là, j'en suis sûr, la meilleure preuve de notre attachement à sa personne sacrée, et de notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour le bonheur spirituel et temporel de ses diocésains.

Je vous prie de faire au Prône de votre Église la lecture de cette lettre circulaire, et de la commenter de manière à faire comprendre aux fidèles la haute importance de cette œuvre, et la grande facilité de la réaliser.

Je demeure bien respectueusement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
A. F. TRUTEAU, Vic.-Gén.,
Administrateur.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, ET À TOUS LES FIDÈLES DE SON DIOCÈSE.

Rome, le 8 Décembre 1869.

Très-chéris et bien-aimés enfants en Jésus-Christ,

Commençons par saluer, avec de nouveaux transports de piété, *Marie conçue sans pêché, l'honneur de notre peuple, et réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait* pour être tout-particulièrement un jour saint, grand et solennel entre tous les autres jours que le Seigneur a fait. Et, en effet, c'est en ce jour que la Bienheureuse Vierge a été créée et conçue sans la tache du péché originel, et ornée des plus riches dons de la grâce et de l'innocence. C'est en ce jour que, de son pied virginal, elle a écrasé la tête venimeuse de l'ancien serpent, et remporté sur lui une victoire pleine et entière. Ce fut aussi à pareil jour, il y a quinze ans, que la Sainte Église, par la bouche de son immortel Pontife Pie IX, décerna à l'auguste Mère de Dieu l'honneur insigne de ranger le dogme de son immaculée Conception parmi les vérités catholiques qui forment le dépôt sacré de la foi, dont elle est l'infaillible dépositaire et interprète. Enfin, c'est en ce jour que, sous les heureux auspices de la puissante Reine du ciel et de la terre, s'ouvre le saint Concile œcuménique, avec une solennité qui ravit et embrase tous les cœurs religieux.

Oui, aujourd'hui même, l'Église catholique qui, depuis trois

siècles, est demeurée dispersée du levant au couchant, s'est enfin réunie sous son auguste Chef dans la magnifique Basilique Vaticane, tout près du tombeau des Saints Apôtres Pierre et Paul. L'ouverture du Concile Général, convoqué au son bruyant de la trompette Apostolique, et si ardemment désiré de l'univers catholique, est faite ; plus de huit cents Cardinaux, Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et Abbés sont assemblés dans la ville sainte, comme les Apôtres dans le Cénacle de Jérusalem ; et ils sont à l'œuvre pour promouvoir le bien général de l'Église universelle et de toute la société civile.

Des travaux immenses, des écrits savants et en grand nombre, des ouvrages remarquables, de continuelles et ferventes prières, des aumônes abondantes, de généreux sacrifices avaient préparé les esprits et les cœurs à cette rare solennité. Des difficultés énormes et de toutes espèces avaient été mises à cette réunion de tous les Évêques de la catholicité et avaient été miraculeusement surmontées. Ce grand événement était attendu, avec une sainte impatience, et ardemment désiré par les fidèles comme par les pasteurs. Depuis six mois principalement, toute l'Église était en prière ; et les exercices du Jubilé étaient fidèlement suivis, pour préparer le monde entier aux grâces abondantes et précieuses du Concile. La neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception s'est faite cette année, dans toutes les Églises de la Ville Sainte, avec un concours extraordinaire. Hier, un jeûne universel et rigoureux s'observait dans toutes les familles de la cité éternelle ; et pendant une heure entière, toutes les cloches des 451 Églises et chapelles, qui y sont érigées, annonçaient, avec un harmonieux concert, la grande et incomparable solennité.

Ce matin, à l'aurore, le canon du Château St. Ange a réveillé tous les heureux habitants de la Capitale du monde chrétien, pour les avertir que le grand jour commençait, et qu'ils devaient se hâter de se lever pour le célébrer avec foi et piété. Le son béni de toutes les cloches s'est mêlé à ses majestueuses détonations pour émouvoir tous les cœurs. Aussi, de bonne heure, voyait-on les pieux fidèles cheminer, par toutes les rues, vers la Basilique sacrée où devait s'accomplir ce grand acte de religion, afin de s'assurer d'une place pour mieux contempler ce magnifique

spectacle. Vers les huit heures arrivaient déjà, au Vatican, de toutes les parties de la cité, ceux qui avaient été convoqués pour célébrer le Concile ; et, revêtus des ornements sacrés qui conviennent à leur dignité, ils attendaient dans un immense vestibule, transformé en chapelle, l'arrivée du Souverain Pontife. Ce fut vers les neuf heures que cette longue et magnifique procession se mit en marche, pour se rendre à la Basilique Vaticane, qui doit être le lieu où se tiendront toutes les sessions et les congrégations du Concile. La Cour Pontificale s'y déployait avec toute sa magnificence. Les huit cents Cardinaux et Prélats qui composaient cette procession présentaient un de ces spectacles religieux qui ne peuvent se définir. Le Chef Suprême de l'Église, porté sur la *sedia*, apparaissait, à la tête de l'Épiscopat catholique, avec une majesté incomparable. Les Chapitres des Églises de Rome, les Corps Religieux et les Institutions de la Ville Sainte se trouvaient espacés, avec leurs bannières, sur tout le parcours de cette longue procession. Le son des belles cloches de la Basilique se mêlait à celui du canon et au chant sacré du *Veni Creator*, que l'on chantait pour implorer les lumières du Saint-Esprit. La grande Basilique était ornée de ses plus riches tentures pour recevoir toutes les Églises du monde, que représentaient les pasteurs accourus pour assister au Concile. Le Vénérable Sacrement était exposé sur l'autel où reposent les corps des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, pour recevoir tous les hommages des successeurs des Apôtres et leur dire avec amour : *Voici que je suis avec vous tous les jours*, comme je n'ai jamais manqué de l'être avec ceux qui vous ont précédés dans votre saint ministère.

Telles sont en partie les circonstances émouvantes au milieu desquelles s'est ouvert aujourd'hui même et il n'y a que quelques heures le *Très-Saint Concile du Vatican*. La messe solennelle a été célébrée à la suite de cette entrée pompeuse, dans la chapelle préparée pour les sessions et congrégations du Concile, par un des Éminents Cardinaux et en présence du Souverain Pontife, des évêques et des fidèles qui avaient pu trouver place dans la Basilique. Un éloquent discours, préparé pour la circonstance, a été adressé, à la fin de la messe, à tout le Concile sur le point

de procéder à des actes de la plus haute importance. Est venue ensuite *l'Obédience*, accordée à ces huit cents cardinaux, évêques et abbés, pour que chacun pût déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ le tribut de son amour respectueux et celui du peuple confié à ses soins.

Nous n'avons pas d'expressions pour vous rapporter tout ce qui s'est passé, au fond de notre âme, dans cette grande cérémonie, quoique Nous vous adressions la présente encore tout ému de ce que Nous avons vu et entendu. Cependant, Nous n'avons pu nous dispenser de vous en dire quelques mots, parce que Nous comprenons que vous y trouverez de la consolation et un vrai sujet d'édification. Car, le Saint Concile, dont l'ouverture vient de se faire avec une si grande solennité, vous intéresse tous, au plus haut degré ; et c'est pour lui obtenir un plein succès que vous avez fait jusqu'ici et que vous faites encore tant de ferventes prières et tant de généreux sacrifices ; d'un autre côté, Nous comprenons intimement que ce n'est pas pour Nous seul que Nous y assistons, mais pour vous tous et pour vos plus chers intérêts.

Et pour suppléer à notre insuffisance, Nous allons emprunter à l'admirable Allocution qu'a adressée aux Évêques réunis en Concile, N. S. P. le Pape, quelques-unes des touchantes paroles qui s'y trouvent consignées, et que Nous aurons plus tard le bonheur et la consolation de vous rapporter plus en détail. Ce sera le meilleur moyen de bien entrer dans les sentiments religieux qui doivent animer les vrais enfants de l'Église, dans ces jours de grande solennité.

Placé et assis sur un trône élevé, entouré des Éminents Cardinaux qui l'assistent dans le gouvernement de l'Église, ayant sous les yeux les Évêques de la catholicité, qui sont accourus au Concile au premier signe de sa volonté, vivement pénétré du grand spectacle qui s'offrait à ses regards, d'une voix majestueuse, émue, qui portait au loin ses émouvantes paroles, et avec un visage enflammé que couvraient des larmes pleines de douceur, le Saint Père révélait aussi les sentiments de sa grande et belle âme en ces termes :

" Nous nous réjouissons beaucoup d'avoir obtenu de l'insigne

" et singulier bienfait de Dieu ce que nous demandions par tous " nos vœux et prières, savoir, que Nous puissions célébrer ensem- " ble le Concile œcuménique que nous avions convoqué. C'est pour- " quoi notre cœur est inondé d'une incroyable consolation dans le " Seigneur de ce que, dans ce jour très heureux consacré à l'Im- " maculée Conception de la Vierge Marie Mère de Dieu, Nous " vous voyons, vous qui partagez notre sollicitude, réunis dans " cette forteresse de la religion catholique, en plus grand nombre " que jamais, et Nous surabondons de joie en vous voyant ici " présents."

Le temps ne Nous permet pas de vous en dire davantage; et Nous terminons en formant des vœux ardents pour qu'il plaise au Seigneur vous combler de ses plus abondantes bénédictions, à la fin de la présente année et dans celle que nous allons bientôt commencer, ainsi que durant tout le reste de votre vie, jusqu'à ce que Dieu daigne nous appeler tous, dans son infinie bonté, au bonheur de la vie éternelle. Mais n'oublions pas que, pour y parvenir, il y a des sacrifices à faire qui sont très pénibles à la nature. Vous les ferez généreusement, surtout dans ces saints jours de Jubilé et de Concile, pendant lesquels les grâces coulent par torrents, à moins que l'on n'y mette obstacle par ses infidélités. Pour éviter ce malheur, vous vous abstiendrez de tous les plaisirs du monde qui vous mettraient en danger de perdre la grâce et l'amitié de Dieu. Vous vous ferez donc un devoir de vous éloigner, dans cette saison du Carnaval qui va s'ouvrir, des bals, des danses, des fréquentations, des réunions qui vous seront interdites par les pasteurs de vos âmes. Vous rougiriez sans doute de vous permettre de coupables plaisirs, pendant que le Pape et tous les Évêques travaillent à vous procurer des moyens de salut, en vous préservant des dangers que peuvent courir votre foi et votre innocence. Aussi, une des plus agréables nouvelles que Nous puissions apprendre, au milieu de nos travaux, sera d'être informé que vous avez été fidèles à cette recommandation et qu'il n'y a eu nulle part aucune de ces réunions mondaines qui exposent l'innocence à de si grand dangers.

Prions les uns pour les autres, afin d'obtenir la grâce de faire en toutes choses la volonté de Dieu et de parvenir ainsi à la récompense promise à tous les bons chrétiens.

Je demeure de vous tous, dans les entrailles de la charité de Notre Seigneur et dans le très-saint et Immaculé Cœur de Marie, votre très-humble et dévoué serviteur.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

N. B.—Je profite de l'envoi de cette Circulaire de Mgr. de Montréal pour vous rappeler que le 28 Avril tout le clergé est tenu de réciter l'office de St. Paul de la Croix. Vous trouverez ici ce qu'il faut pour le Breviaire et le Missel.

Montréal, 30 Décembre 1869.

A. F. TRUTEAU,
Administrateur.

L'AVERTISSEMENT SUIVANT SERA PUBLIÉ EN AUTANT QUE VOUS LE JUGEREZ NÉCESSAIRE.

Nous croyons devoir vous informer que depuis quelques semaines un homme a été par les maisons des diverses paroisses de la ville et de la banlieue, pour distribuer des chapelets qu'il dit avoir été indulgenciés par N. S. P. le Pape. Comme il est de notre devoir de prendre tous les moyens possibles pour que les fidèles puissent gagner les indulgences que l'Église attache à ces objets de piété, nous avertissons les personnes qui auraient eu de ces chapelets, soit en présent, soit en donnant pour cela quelqu'argent, qu'elles doivent les faire indulgencier par les prêtres qui ont reçu ce pouvoir du St. Siége. On voudra peut-être s'autoriser de la signature que le Secrétaire de l'Évêché de Montréal, en notre absence, a apposée à un document écrit en italien, qui atteste que ces chapelets sont indulgenciés par N. S. P. le Pape; mais ce Monsieur, pour des raisons qu'il donnera à celui qui lui a demandé sa signature, prie tous ceux qui verront ce document de regarder comme non avenue la signature qu'il y a apposée.

Montréal, le 8 Janvier 1870.

A. F. TRUTEAU, V. G.,
Administrateur.

ANNONCE À FAIRE AU PRONE DE TOUTES LES ÉGLISES OU SE CÉLÈBRE L'OFFICE PUBLIC.

Pour qu'il ne reste plus, s'il est possible, aucun doute relativement à l'Indulgence et aux œuvres du Jubilé, M. l'Administrateur du Diocèse nous a enjoint de vous donner là-dessus les avis suivants :

1o. Par un Indult du St. Siége, en date du 28 Novembre dernier, le jeûne et l'abstinence prescrits par N. S. P. le Pape, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, peuvent à l'avenir s'observer en se conformant à l'usage du lieu, c'est-à-dire, en faisant usage de beurre, de fromage, d'œufs, de laitage, connus sous le nom de *lacticinia.*

2o. Ceux qui, avant ce jour, ont observé de bonne foi, pour le Jubilé, le jeûne et l'abstinence, en suivant la dite coutume qui se trouve en contradiction avec une certaine décision, approuvée par le St. Père, qui enjoignait que le jeûne et l'abstinence prescrits pour le Jubilé fussent observés plus strictement, pourront néanmoins gagner l'Indulgence du Jubilé, en vertu du dit Indult, en disant cinq *Pater* et cinq *Ave* avec cinq *Gloria Patri,* s'ils sont laïcs, et le psaume *Miserere,* s'ils sont ecclésiastiques.

3o. Monseigneur de Montréal s'était réservé les aumônes du Jubilé pour une œuvre de charité qu'il avait en vue. En vertu du même Indult, N. S. P. le Pape a eu pour agréable et a approuvé l'application que veut en faire Sa Grandeur. L'intention de l'Évêque est de les appliquer à un hospice de charité, qui sera un monument du présent Jubilé. Dans cet hospice viendront se réfugier les personnes du sexe qui, étant les plus abandonnées et les plus misérables, se trouvent plus exposées à un plus imminent danger pour le salut de leur âme. Ces personnes appartenant aux diverses paroisses de la ville et de la campagne, il s'ensuit que toutes et chacune de ces paroisses sont vivement intéressées au succès d'une œuvre de charité aussi importante, qui devra avoir un plein succès, puisqu'elle a été bénie et autorisée par le Vicaire de Jésus-Christ. On se conformera donc au Mandement de Monseigneur l'Évêque de Montréal, en date du 11 Avril dernier, en envoyant à l'Évêché le montant des dites

aumônes. Nous vous exhortons de nouveau à vous montrer généreux dans vos aumônes du Jubilé, afin de porter secours à des âmes qui se perdent misérablement et en grand nombre.

P.S.—Messieurs les Curés sont instamment priés d'insister auprès des fidèles confiés à leurs soins, pour les engager à contribuer aussi largement que possible, par cette aumône du Jubilé, à l'œuvre sus-mentionnée, qui ne pourra que leur attirer à eux-mêmes les grandes miséricordes du Seigneur.

Montréal, le 8 Janvier 1870.

A. F. TRUTEAU, V. G.,
Administrateur.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, 21 Février 1870.

Monsieur,

La *Gazette Officielle* du 12 du courant renferme une Proclamation du Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, déclarant qu'à partir du 15 Avril prochain les pièces américaines suivantes, savoir : les écus ne vaudront que 40 centins ou deux shellings ; les 30 sols, vingt centins ou un shelling ; les 12 sols, huit centins ; les 6 sols, quatre centins.

En conséquence, pour éviter tout embarras en ce qui concerne les honoraires des messes basses, je vous autorise, du moment que vous aurez reçu la présente Circulaire, à ne recevoir que d'après la valeur qu'elles auront au 15 Avril prochain les pièces de monnaie ci-dessus mentionnées, qui vous seront offertes comme honoraires de messes ; et je désire qu'il en soit de même pour l'argent qui sera payé aux Fabriques.

Quant aux honoraires de Messes payés jusqu'à ce jour avec les dites pièces de monnaie, il faudra voir à ce que le nombre de messes qu'elles représentent actuellement puisse être acquitté. Par conséquent, ceux qui en ont reçu plus qu'ils ne peuvent en acquitter d'ici au 15 Avril, devront les faire parvenir au plus tôt à l'Évêché, et ici on prendra immédiatement les moyens de faire

acquitter ces Messes, sans perte sur leurs honoraires pour ceux qui les acquitteront.

Il est bien entendu que lorsque les honoraires de messes seront payés avec de l'argent *banquable*, vous ne pourrez pas alors exiger plus que la valeur d'un shelling ou vingt centins pour chaque messe basse.

Vous voudrez bien également prendre d'avance des moyens pour que les Fabriques ne perdent rien sur les dites pièces américaines, si elles en ont actuellement en leur possession.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gen.,

Administrateur.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, INSTITUANT DANS TOUTES LES ÉGLISES DE SON DIOCÈSE LA FÊTE DE ST. ZÉNON ET DE SES COMPAGNONS MARTYRS.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse : Salut et Bénédiction Apostolique.

C'est avec une très grande consolation, N. T. C. F., que Nous avons appris avec quels transports de joie et quelles démonstrations religieuses vous avez reçu les précieuses Reliques de St. Zénon et de ses Compagnons martyrs, que Nous vous envoyâmes le neuf de Juillet dernier. Ce qui Nous a été dit de la translation solennelle qui s'en est faite premièrement à Montréal, et ensuite successivement dans diverses paroisses du Diocèse, Nous a porté à en rendre grâces au Seigneur, parce que Nous avons l'in-

time confiance qu'il ne laissera pas sans récompense tant d'honneurs rendus à ses Saints. Il est juste aussi que Nous profitions de cette occasion pour vous témoigner la vive satisfaction que Nous éprouvons, en vous voyant toujours si bien disposés à répondre à tous les appels que Nous faisons à votre piété. En vérité, elle s'est surpassée dans cette circonstance, et Nous aimons à vous le dire, elle vous a fait déployer, pour honorer ces saints Martyrs, tout ce qu'il y a eu de pompe et de magnificence, à Rome, à la translation du corps de Ste. Françoise, qui se fit le six de Juin dernier, et à laquelle Nous avons eu le bonheur d'assister. C'est tout dire. Que Dieu en soit loué !

Cet élan de dévotion si spontané et si général, ne pouvant être attribué qu'à un souffle de l'Esprit-Saint, Nous en avons conclu que c'est sa volonté que St. Zénon et ses compagnons soient religieusement honorés dans Notre Diocèse. Nous y voyons aussi visiblement le doigt divin dans les prodiges de grâces qui ont accompagné les éclatantes manifestations de votre piété. L'empressement extraordinaire que l'on a témoigné, pour se procurer de leurs reliques, non-seulement dans les paroisses et les communautés, mais encore dans les familles chrétiennes, ne Nous permet pas non plus de douter que ce ne soit là la divine volonté. Nous en sommes pleinement convaincu, surtout depuis que N. S. P. le Pape, à qui Nous avons fait part de ces diverses circonstances, a jugé à propos de Nous autoriser, pour ces mêmes considérations, à établir dans Notre Diocèse la fête de ces glorieux soldats de Jésus-Christ; ce que Nous avons principalement en vue en vous adressant le présent Mandement. Car, ce qui nourrit, entretient et perpétue la dévotion aux Saints, c'est surtout la célébration de leurs fêtes, quand elle se fait avec les sentiments d'une véritable piété.

La dévotion à St. Zénon et à ses dix mille deux cent trois compagnons doit donc, dans les desseins de Dieu, devenir une dévotion populaire parmi nous. Car, il entre dans les vues de sa divine Providence que chaque peuple ait, parmi tous les Saints, des protecteurs particuliers; et qu'il ait en conséquence pour ces charitables protecteurs une dévotion spéciale, en recourant à eux dans tous ses besoins.

Mais pour que cette dévotion soit salutaire, il faut qu'elle soit bien éclairée et solidement établie sur la connaissance de ces saints protecteurs. Car, il est évident que plus les Saints auxquels nous devons recourir, dans nos nécessités, nous sont connus par les vertus héroïques qu'ils ont pratiquées pour se rendre agréables à Dieu, et par les faveurs qu'ils nous ont obtenues de sa divine bonté, plus nous nous attachons à leur service, plus nous leur sommes dévoués de cœur et d'âme, et plus nous avons de zèle pour travailler à répandre leur culte. La connaissance que nous avons de ces bons amis de notre Dieu fait que nous aimons à y penser souvent, que nous en parlons en toute occasion, et que nous sommes toujours prêts à embrasser les pratiques que nous savons leur être agréables. Mais ce qu'il y a surtout d'essentiel dans l étude de la vie des Saints que le Seigneur nous donne pour protecteurs, c'est que nous y trouvons chaque jour de puissants motifs d'imiter leurs vertus.

Notre devoir, en établissant dans le Diocèse la fête de St. Zénon et de ses compagnons, est donc de vous les faire connaître, autant qu'il est en notre pouvoir, afin que la dévotion que vous leur porterez soit salutaire par les heureux fruits qu'elle produira dans vos âmes. Or, c'est précisément à cela que Nous nous attachons, N. T. C. F., dans cette instruction qui accompagne le décret d'érection de la dite fête. Pour qu'elle fût en tout point conforme à la vérité, Nous avons profité de notre séjour à Rome pour recourir aux monuments historiques qui pouvaient constater, à nos yeux, les faits que Nous relatons ici.

Nous nous sommes surtout arrêté à ceux auxquels l'Église a apposé le sceau de son autorité, en leur donnant place dans sa liturgie et en leur imprimant par elle-même un caractère d'authenticité qu'il n'est pas permis à des esprits sérieux et réfléchis de révoquer en doute. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire attention que c'est l'Église qui forme les Saints sur la terre en leur apprenant, comme une bonne mère, à pratiquer ces sublimes vertus qui les élèvent si haut dans le Ciel. Nul doute, par conséquent, qu'elle ne connaisse parfaitement ceux qui ont été ses enfants ici-bas avant d'être là-haut ses protecteurs. D'ailleurs, il est bien constaté par l'histoire que, sous les premiers Pontifes

Romains, des hommes spéciaux furent chargés d'écrire les actes des martyrs, dans le temps même où ils mouraient pour la défense de la vérité. Enfin, l'on ne saurait douter que l'Église, qui est sainte dans sa doctrine, ne le soit également dans le culte qu'elle rend à la divine Majesté. Aussi, est-elle spécialement assistée de l'Esprit-Saint, pour que, dans ses divins offices, elle n'ait à offrir à Dieu, qui est la souveraine vérité, qu'un encens pur et d'agréable odeur. Or, il ne le serait pas, si le mensonge et l'erreur pouvaient être déposés dans l'encensoir d'or, qui fume à la droite de l'autel.

Nous allons donc, Nos Très-Chers Frères, fixer attentivement nos regards sur les vénérables monuments de la liturgie sacrée, pour vous bien faire connaître St. Zénon et les généreux compagnons de son martyre, afin que cette connaissance vous porte à leur être de plus en plus dévots, et surtout à les imiter aussi fidèlement que possible. Or, tout ce que Nous avons à vous dire là-dessus peut être renfermé dans ces trois considérations : 1o. Ce que firent St. Zénon et ses compagnons pour glorifier Dieu et être par ce moyen l'honneur de la Religion chrétienne ; 2o. Ce que Dieu et la Religion chrétienne ont fait pour honorer St. Zénon et ses compagnons ; 3o. Ce que nous avons à faire pour honorer St. Zénon et ses compagnons, et mériter ainsi leur protection.

§ I.—CE QUE ST. ZÉNON ET SES COMPAGNONS ONT FAIT POUR GLORIFIER DIEU ET ÊTRE PAR CE MOYEN L'HONNEUR DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Trois choses frappent singulièrement dans l'histoire de nos Saints Martyrs, savoir, leur courage héroïque dans les combats auxquels ils prirent part pendant leur vie militaire ; leur parfaite résignation dans les opprobres et les durs travaux qu'il leur fallut supporter ; leur patience invincible dans les supplices auxquels ils furent condamnés.

1e. *Leur courage héroïque dans les combats auxquels ils prirent part pendant leur vie militaire.*

C'est l'Église elle-même qui nous atteste ce fait qui est si glorieux à leur mémoire et qui fait tant d'honneur à ces soldats chrétiens. Car, elle nous représente St. Zénon exerçant la charge

de tribun et marchant avec intrépidité à la tête de cette nombreuse troupe de vaillants guerriers. Tous déploient un courage héroïque contre les ennemis de l'empire, animés qu'ils sont par les paroles et surtout par les exemples de cet officier, qui jouissait d'une brillante réputation de valeur et de force. *Zeno illorum tribunus et dux primarius iis suæ heroïcæ fortitudinis exemplo præluxit, tum in bello contra Imperii Romani ac Republicæ hostes, etc.*

Par ce courage héroïque qui les animait tous, sous la conduite de leur illustre commandant, nos Saints Martyrs ne pouvaient manquer de faire connaître le seul vrai Dieu, que les payens appelaient le Dieu des Chrétiens. En combattant si vaillamment sous les Aigles Romaines, ils étaient une preuve éclatante que la foi, loin d'émousser le vrai courage, le ranimait au contraire et le retrempait jusqu'à le porter au plus haut degré d'héroïsme ; ce qui évidemment ne pouvait tourner qu'à l'honneur de Dieu qui comptait à son service de si courageux militaires. En servant si fidèlement des empereurs qui les persécutaient cruellement, ils faisaient connaître la sainteté de la Religion chrétienne, qui apprenait à ses enfants à allier la vraie vertu au vrai courage. En combattant en si grand nombre dans les armées Romaines, ils prouvaient que les chrétiens étaient les meilleurs soldats de l'Empire et les plus fermes appuis du trône Impérial. Ils menaient d'ailleurs une vie si pure et si chaste au milieu de toute la corruption des payens et des gens de guerre, que leur sainteté frappait leurs compagnons d'armes et les forçait de reconnaître la divinité de la Religion chrétienne. Qu'elle est belle, s'écriaient les gentils, cette Religion nouvelle, qu'il est grand le Dieu que les chrétiens adorent ! C'est ainsi que nos saints Martyrs faisaient connaître le seul vrai Dieu et honorer sa divine Religion.

2e. *Leur parfaite résignation dans les opprobres et les durs travaux qu'il leur fallut supporter.*

Les empereurs Dioclétien et Maximien avaient juré d'exterminer le christianisme ; et pendant une longue et cruelle persécution, ils firent couler, par torrents, le sang chrétien dans toutes les parties de l'empire ; et afin d'assouvir leur aveugle fureur, ils

inventèrent contre les disciples de Jésus-Christ tous les genres de supplices plus cruels les uns que les autres.

Sachant bien qu'il y avait beaucoup de soldats chrétiens dans les différents corps de l'armée Romaine, ils résolurent de les forcer de sacrifier aux faux dieux, afin de leur faire renoncer par là à la Religion qu'ils prétendaient anéantir. Or, pour les découvrir plus sûrement, ils ordonnèrent d'offrir des victimes aux dieux de l'empire dans toutes les légions, dispersées par toutes les parties du monde, afin que chaque soldat fût contraint de prendre part à ces sacrifices abominables sous peine de mort.

Ce qu'ils avaient prévu arriva : car, tous les soldats chrétiens refusèrent courageusement d'offrir de l'encens aux idoles. En conséquence, ils furent désarmés et dépouillés de tous les priviléges et honneurs militaires, réduits au rang des plus vils esclaves et conduits à Rome, chargés de chaînes. Ainsi dégradés, ils furent condamnés, contre toutes les lois de l'empire, qui accordaient d'honorables priviléges à tous les hommes de guerre, à des travaux publics comme des forçats coupables des plus grands crimes.

En se soumettant, sans aucune résistance, à ces profondes humiliations, nos Saints Martyrs déployèrent plus de vrai courage qu'ils n'en avaient montré en combattant contre les ennemis de l'Empire. Pour le comprendre, il suffit de faire attention que, pour des hommes de cœur, pour de braves militaires surtout, il n'est rien de plus sensible que l'honneur, quand il est outragé par quelque affront sanglant. Nos Saints Martyrs eurent donc beaucoup à souffrir en se voyant réduits à un état si dégradant aux yeux du monde. Mais ils s'en réjouirent parce que c'était pour l'honneur de Dieu et de sa divine Religion qu'ils étaient si profondément humiliés.

Ainsi dégradés et humiliés, ils travaillent, comme des esclaves, pendant sept ans, à construire les Thermes de Dioclétien. En élevant cet immense édifice à la sueur de leur front, ils soutiennent leur courage, en traçant le signe de la croix sur les briques qu'ils emploient dans les épaisses murailles qu'il leur faut construire avec des fatigues incroyables. Il suffit, pour s'en faire une légère idée, de jeter un regard sur l'immense emplacement

qu'occupaient ces thermes et sur les ruines qui en indiquent encore aujourd'hui les proportions gigantesques. Plus de quarante mille chrétiens furent condamnés à y travailler comme de malheureux esclaves et traités avec une cruauté inouïe, afin de lasser leur patience et de les obliger à renoncer à la Religion.

En visitant ces énormes constructions qui contenaient, dit-on, trois mille deux cents chambres de bains, l'on se sent ému et pénétré, au seul souvenir des souffrances qu'elles ont coûté à St. Zénon et à ses compagnons. Toutes ces ruines se changent en des voix puissantes pour faire entendre au cœur attendri cet éloquent langage: c'est ici que des milliers de chrétiens ont préféré les opprobres de la croix à tous les honneurs du siècle ; c'est ici que le Seigneur Jésus les a engagés dans un long et dur combat, pour leur faire remporter d'éclatantes victoires ; c'est ici que les confesseurs de la foi ont glorifié le Seigneur Jésus par leur résignation dans leurs humiliations, leur patience dans leurs longs et durs travaux, et leur courage en se voyant en spectacle à tout le monde, pour l'honneur de leur sainte Religion. Oh ! qu'il en a coûté à tous ces saints pour arriver à la palme du martyre ! Cette voix touchante est celle de l'Église elle-même qui nous apprend ce que ces héros du christianisme eurent à endurer d'ignominies, sous la conduite de leur invincible chef. *Zeno illorum... dux... iis... præluxit... in abjecto ac servili rei mutariæ officio cui ab Imperatore, in odium fidei, cum suis addictus fuerat.*

3e. *Leur patience invincible dans les supplices auxquels ils furent condamnés.*

Les thermes étant achevés, ceux qui demeuraient fermes et inébranlables dans la confession du Nom de Jésus, et que tant et de si longs travaux n'avaient pu ni abattre ni décourager, furent condamnés à être tous ensemble décapités le même jour, qui était le neuf de Juillet de l'année deux cent quatre-vingt-dix-huit de l'ère chrétienne. En faisant massacrer en un seul et même jour ces dix mille deux cent trois soldats chrétiens avec leur chef, les persécuteurs faisaient voir qu'ils craignaient que ces militaires, dont ils connaissaient le courage dans les combats, ne se révoltassent et ne fissent payer bien cher leur vie. Ah ! ils ne con-

naissaient pas que la loi sainte dont ils faisaient profession prescrit l'obéissance et la soumission à tous les princes, à ceux même qui sont les plus méchants ! Ils espéraient d'ailleurs leur inspirer de la frayeur par cette horrible exécution et les engager à renoncer à leur Religion.

Ils furent en conséquence tous conduits depuis les thermes qu'ils avaient construits au lieu connu aujourd'hui sous le nom de St. Paul des Trois Fontaines, et qui se nomme aussi les *Eaux Salviennes*, ou la *Fontaine qui coule toujours*. Nous ne répèterons pas ce que nous vous écrivions dans notre lettre du neuf de Juillet dernier ; mais Nous nous laisserons aller à quelques considérations propres à nous convaincre de plus en plus de l'honneur que rendirent nos saints Martyrs à Dieu et à sa Religion, en se laissant égorger comme de tendres agneaux.

Les voilà ,enfin, après tant de travaux et de souffrances, réunis dans un petit bas-fonds, pour y consommer leur sacrifice. Ils s'encouragent à bien combattre ce dernier combat pour la foi, en se voyant condamnés à subir le même supplice que le grand Apôtre des nations et dans le même lieu. Ils s'embrassent pour la dernière fois sur la terre, pour se rencontrer bientôt dans le ciel. Ils voient couler le sang de leurs compagnons d'armes et rouler leurs têtes jusqu'à leurs pieds, et loin d'en être effrayés, ils ont hâte que leur tour arrive. Ils sont prêts à mourir les uns pour les autres, et ils n'ont que des sentiments d'amour pour leurs bourreaux. Ils sont calmes et joyeux en attendant le moment du supplice, et font voir aux payens étonnés que les chrétiens méprisent la vie présente, parce qu'ils en espèrent une autre qui sera pour eux éternellement heureuse. C'est en mourant avec ces nobles sentiments qu'ils font reconnaître le Dieu des chrétiens pour le seul vrai Dieu, et c'est en versant généreusement leur sang pour la foi qu'ils en font une semence féconde, qui produit une multitude de nouveaux chrétiens. Car, il était bien grand, aux yeux des payens, le spectacle de ces dix mille deux cent trois chrétiens mourant pour la foi, en un jour, et avec des transports de joie et de bonheur ! L'Église encore nous le fait comprendre, en nous disant qu'ils montrèrent un courage héroïque, en mourant noblement pour le Nom de Jésus-Christ: *In nobilissimâ morte pro Christi nomine oppetita.*

§ II.— CE QUE DIEU ET LA RELIGION CHRÉTIENNE ONT FAIT POUR HONORER ST. ZÉNON ET SES COMPAGNONS.

Dieu est béni dans ses saints, et magnifique dans les récompenses qu'il leur destine dans le Ciel et sur la terre, en proportion de l'honneur qu'ils ont rendu à sa Divine Majesté, pendant leur vie. Ainsi, plus ils ont été humiliés sur la terre, et plus ils seront exaltés dans le Ciel. Plus ils auront travaillé dans cette terre d'exil et plus ils se reposeront dans la terre des vivants. Plus leur nom ici-bas aura été dans l'oubli, pendant leur vie, et plus il sera célébré après leur mort. Ce qui s'est spécialement accompli en la personne de St. Zénon et de ses Compagnons.

Nous avons vu comment ces Saints Martyrs ont été, pour la gloire du saint Nom de Dieu, humiliés sur la terre, jusqu'à être rangés au nombre des esclaves. En récompense de cet humiliant esclavage, et pour avoir méprisé les honneurs de ce monde, ils ont été mis en possession du royaume des cieux, où ils sont entrés en triomphe après avoir lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau. Ils portent sur leur tête des couronnes triomphales, pour avoir humilié leurs fronts dans la poussière, en travaillant à ces thermes dont les ruines étonnent encore aujourd'hui tous les voyageurs. Ces Justes, après leurs longues tribulations, pour avoir refusé de sacrifier aux Idoles, ont gagné la palme de la victoire. Ils ont entendu le juste Juge qui les a invités à jouir de tous les honneurs de la royauté céleste à la suite des combats qu'ils ont soutenus, pendant leur vie mortelle. Oh! oui, ils sont entrés dans les palais du Ciel, la palme à la main et le front couronné d'un brillant diadème, pour avoir foulé aux pieds les choses de la terre. C'est ainsi, ô Roi de gloire, qui êtes la couronne de ceux qui confessent votre saint Nom, que vous conduisez au Ciel ceux qui méprisent les choses d'ici-bas. *Rex gloriose Martyrum, corona confitentium, qui respuentes terrea perducis ad cœlestia.* (Hymne de Laudes du com. des Martyrs.)

Mais, ce n'est pas seulement dans le Ciel que Dieu récompense ses fidèles serviteurs, il le fait encore sur la terre, en leur donnant, comme il l'a promis, le centuple, c'est-à-dire, des biens, des honneurs, des jouissances cent fois préférables à ceux auxquels ils auront renoncé pour son amour.

L'Église nous la fait envisager cette récompense accordée ici-bas aux amis de Dieu, en nous assurant que les corps des saints reposent en paix dans les lieux où ils ont été inhumés, et que leurs noms vivront éternellement. *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt : et vivent nomina eorum in œternum.* C'est ce qui s'est visiblement accomplis dans nos Martyrs.

Il ne reste plus rien des Empereurs Dioclétien et Maximien qui firent les somptueuses constructions des thermes, pour immortaliser leurs noms, au prix des sueurs et du sang de tant de milliers de Martyrs. Leurs cendres ont disparu et leurs noms sont en exécration. *Quoniam Deus dissipavit ossa eorum qui hominibus placent : confusi sunt, quoniam Deus sprevit eos.* (Ps. 52.)

Il n'en est pas ainsi de St. Zénon et de ses Compagnons ; car, comme nous l'allons voir, leurs cendres sont glorieuses et leurs noms bénis chez tous les peuples chrétiens.

C'est une chose remarquable, dit le célèbre Baronius, dans ses Annales Ecclésiastiques (sous l'année 298) que les immenses thermes de Dioclétien se soient en grande partie conservés, tandis que ceux bâtis en grand nombre par les autres Empereurs se trouvent dans un complet état de ruines. Il faut, dit-il, attribuer cette conservation à la divine Providence qui a voulu que le temps, qui détruit tout, respectât cet édifice, parce qu'il avait été arrosé des sueurs des soldats chrétiens qui les avaient bâtis. Or, ils ont été ainsi conservés, pour contribuer à la gloire de nos saints Martyrs. Car, une Église magnifique y a été érigée sous le titre de N. D. des Anges ; et des Religieux, les Chartreux, qui sont les Anges de la terre, y sont placés pour s'unir, jour et nuit, aux Anges du Ciel, pour honorer, dans ce magnifique sanctuaire, la Reine du Ciel qui est également la Reine des Martyrs. Voilà donc un monument remarquable élevé par Dieu et par la Religion, pour que la génération la plus reculée ne puisse oublier que c'est là que St. Zénon et ses Compagnons ont glorifié le Seigneur Jésus par leurs profondes humiliations et leurs durs travaux.

Mais ce n'est pas tout ; car, Dieu a voulu que sa divine Religion élevât un autre monument à l'honneur des confesseurs de sa foi, dans le lieu même qu'ils avaient arrosé de leur sang. Là

aussi s'est élevé un temple qui porte le nom de *Scala Cœli* (*Echelle du Ciel*) et qui abrite la crypte qui renferme les Restes précieux de nos saints Martyrs. Elle sert d'entrée au cimetière de St. Zénon, et elle est comme le vestibule des catacombes qui communiquaient autrefois avec la Basilique de St. Paul hors des murs. Tout près de cette Église est le sanctuaire qui couvre les trois fontaines qui jaillirent miraculeusement à chaque bond que fit la tête du grand Apôtre, quand elle tomba sous le glaive du bourreau. Au milieu du bas-fond s'élève le monastère et l'Église des Sts. Vincent et Anastase, aujourd'hui occupé par les Trappistes, qui font retentir, jour et nuit, en ce lieu sacré, les louanges du Seigneur. Il y a donc là encore de précieux monuments pour conserver et honorer la mémoire de nos saints Martyrs.

Bien plus que cela, les noms de ces glorieux martyrs ont été consignés dans le Livre où l'Église écrit, avec une autorité infaillible, ceux de ses enfants qu'elle sait être en possession de la gloire éternelle. Tous les ans, elle proclame donc, d'un bout du monde à l'autre, le nom de nos saints Martyrs, en rappelant le triomphe qu'ils remportaient sur toutes les puissances de la terre. Le monde encore se réjouit de ce que ces dix mille deux cent trois soldats chrétiens entrèrent triomphants dans le Ciel, à la suite de leur invincible Tribun dont l'exemple et les paroles les avaient si puissamment soutenus dans les combats et les ennuis de la vie.

Outre cette mention générale de St. Zénon et de ses compagnons, qui se fait partout où se lit le Martyrologe Romain, l'Église en célèbre la fête en plusieurs lieux particuliers. Ainsi, outre les Églises dédiées à ces saints Martyrs, les célèbres Basiliques de St. Pierre et de Ste. Marie Majeure en font tous les ans l'Office, en honorant les Reliques considérables qu'elles possèdent de ces glorieux soldats de Jésus-Christ. Dans cet office sont rapportés les faits mémorables, les vertus héroïques, les longues souffrances et le cruel martyre qui leur assurent la vénération du monde entier. Aussi, leurs louanges, en retentissant dans ces magnifiques Églises, se font-elles entendre jusqu'aux extrémités de la terre. Car, de toutes les parties de l'univers, on s'associe aux fêtes joyeuses qui se célèbrent dans l'Église-Mère ;

on s'unit à ses chants sacrés; et on partage les riches trésors de bénédictions, que le Seigneur a déposés dans son sein maternel.

Pendant que les noms de St. Zénon et de ses compagnons passent dans toutes les bouches, et se perpétuent dans toutes les générations, leurs corps saints reposent en paix dans les lieux qu'ils arrosèrent de leur sang. *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt.* En eux s'accomplissent ces paroles du Prophète (Ps. 33.): " Le Seigneur conserve leurs ossements : un seul de ces os ne sera pas broyé." *Custodit Dominus omnia ossa eorum : unum ex his non conteretur.* C'est une partie de la récompense qu'il leur accorde ici-bas, pour les tribulations qu'ils ont souffertes pour la gloire de son nom et dont il les a délivrés avec éclat. *Multæ tribulationes justorum ; et de omnibus his liberabit eos Dominus.* On n'en est pas surpris, quand on fait attention aux vertus sublimes qu'ont pratiquées les saints, en vivant dans ces corps et aux grâces précieuses dont les a ornés le Seigneur, pendant qu'ils pratiquaient tant d'actions héroïques avec ces corps fragiles. Il s'y est donc attaché une vertu sainte qui les conserve ; il en sort une odeur suave qui embaume le monde ; il s'en exhale une puissance divine qui opère des prodiges. En présence de ces Restes vénérables des amis de Dieu, les justes se fortifient dans le bien, et les pécheurs se convertissent. Les âmes dévotes se raniment dans la ferveur, et les tièdes se réchauffent dans les pratiques de piété. Les affligés trouvent la consolation, et les malades la santé. C'est Dieu qui opère tous ces prodiges, parce qu'il veut prouver au monde incrédule qu'il met sa gloire à glorifier ses saints. *Benedictus Deus in sanctis suis et sanctus in omnibus operibus suis.*

Il s'est fait une distribution prodigieuse des Reliques de St. Zénon et de ses Compagnons ; ce qui montre en quel honneur sont en tous lieux ces glorieux soldats de Jésus-Christ. De toutes les parties du monde on a voulu se procurer de ces restes précieux ; et les hauts personnages dans le monde, aussi bien que les simples fidèles, ont réclamé la faveur de partager ce riche trésor. Une régistre volumineux que Nous avons consulté, à plusieurs reprises, contient les actes des diverses distributions qui en ont été faites dans les divers pays chrétiens et entre les Princes et

Princesses qui ont voulu s'en procurer. Nous y avons trouvé cinq cent quatre-vingt-quatre actes, faits avec beaucoup de solennité pour constater l'envoi de ces saintes Reliques, jusque dans les lieux les plus éloignés. Il y est spécialement remarqué que l'on n'a pu mentionner tous les noms des particuliers auxquels on en a donné.

En entrant dans ces détails minutieux, peut-être, Nous avons voulu, N. T. C. F., vous faire comprendre que vous n'avez pas été les premiers ni les seuls à honorer par vos démonstrations si splendides et si souvent répétées, ces nouveaux protecteurs. Nous avons cru qu'en mettant sous vos yeux ces faits éclatants, vous n'en seriez que plus fervents dans le culte de ces glorieux Martyrs, qu'il s'agit maintenant de régulariser dans toutes les Églises de notre Diocèse. Nous avons pensé que ces beaux exemples, que nous ont donnés nos Pères, nous aideraient à entretenir parmi nous cette dévotion qui s'y est déjà établie d'une manière si surprenante. A cette fin, Nous allons vous donner quelques avis dans la considération qui doit terminer cette instruction.

§ III. CE QUE NOUS AVONS À FAIRE POUR HONORER ST. ZÉNON ET SES COMPAGNONS ET MÉRITER AINSI LEUR PROTECTION.

Dans notre lettre du neuf de Juillet dernier, Nous nous arrêtâmes, Nos Très-Chers Frères, à vous exposer les principaux avantages attachés à la dévotion à St. Zénon et à ses compagnons, dont vous deviez posséder de très précieuses reliques; et Nous vous suggérâmes quelques-uns des moyens que vous aviez à prendre pour en recueillir les fruits. Vous avez parfaitement compris ces avantages, et vous avez admirablement mis à exécution ces moyens, comme le prouve tout ce que vous avez fait à l'honneur de ces Saints.

Car, vous avez, en recevant leurs précieuses Reliques, déployé un esprit de foi et de piété au-dessus de toute expression. Vous avez montré, pour vous procurer de ces Restes sacrés, un zèle digne de tout éloge; et Nous nous sommes trouvé vraiment heureux de pouvoir répondre à votre pieux empressement. Vous n'avez négligé de prendre aucun des moyens que Nous vous

avions suggérés, pour vous rendre dignes de la protection de ces Saints Martyrs. Aussi, avez-vous été comblés d'abondantes bénédictions par la médiation de ces puissants Protecteurs que Dieu vous a donnés dans sa miséricorde.

Nous n'avons donc rien de nouveau à vous dire ici, Nos Très-Chers Frères, pour vous exhorter à honorer St. Zénon et ses compagnons, puisque, sous ce rapport, votre piété ne laisse rien à désirer. En conséquence, Nous nous hâtons de vous adresser quelques mots sur les inestimables avantages que vous pouvez mériter, en les honorant avec ferveur et dévotion. La Sainte Église nous les fait connaître dans l'office qu'elle célèbre le jour de leur fête. Honorons, dit-elle, en empruntant les paroles de St. Ambroise, honorons les bienheureux martyrs, ces princes de la foi, ces intercesseurs du monde, ces héros du royaume céleste, ces co-héritiés de Dieu. *Honoremus beatos martyres principes fidei, intercessores mundi, prœcones regni, cohæredes Dei.* Méditons ensemble ces belles paroles si propres à nous faire bien comprendre les fruits de bénédiction attachés à cette dévotion.

1o. Honorons nos bienheureux martyrs, afin qu'ils obtiennent aux catholiques la constance pour résister à tous les ennemis de la foi; à nos frères séparés la lumière pour connaître et embrasser la vraie foi; aux persécuteurs de l'Église la grâce du répentir pour qu'ils aiment la foi qu'ils ont le malheur de blasphémer; aux écrivains l'assistance de l'Esprit-Saint pour défendre victorieusement les bons principes, qui sont ceux de la foi; à ceux qui sont constitués en autorité l'amour des devoirs attachés à leur charge, afin qu'ils protégent la foi; aux faibles la force pour qu'ils ne succombent pas aux tentations contraires à la foi; aux apostats une sincère douleur d'avoir renoncé à la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu ici-bas et d'arriver au bonheur éternel, puisque hors de la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, qui seule vit dans la foi de Jésus-Christ, il n'y a point de salut. *Honoremus beatos Martyres, principes fidei.*

2o. Honorons nos bienheureux Martyrs, pour qu'ils prient pour toutes les personnes obligées par état de vivre dans le monde, afin qu'elles s'y sanctifient, en y vivant comme si elles n'y vivaient pas, en observant les règles de la sobriété, de la justice et de la

piété, en y remplissant tous les devoirs de la vie chrétienne, en fuyant toutes les occasions dangereuses qui leurs feraient perdre l'innocence, en évitant le luxe, l'orgueil, la vanité et tous les plaisirs défendus, en pratiquant toutes les œuvres de charité qui purifient les souillures de l'âme et rachètent les péchés, enfin, en faisant le bien et en fuyant le mal, puisque c'est là, toute la vie. *Honoremus beatos Martyres.... intercessores mundi.*

3o. Honorons nos bienheureux Martyrs, afin qu'ils protégent les ministres de la Religion et toutes les personnes consacrées à Dieu afin qu'ils soient les héros de la foi, en prêchant la parole de Dieu, en administrant les sacrements, en reconciliant les pécheurs, en courant après les brebis égarées, en donnant une éducation soignée et religieuse, en exerçant toutes les œuvres de charité, en travaillant, enfin, avec un zèle infatigable à établir en tous lieux et jusqu'au bout du monde le royaume de Dieu. *Honoremus beatos Martyres.... prœcones regni.*

4o. Honorons ces bienheureux Martyrs, pour qu'ils nous obtiennent à tous la grâce de servir fidèlement Notre Seigneur Jésus-Christ à leur exemple, en ne rougissant jamais de lui et de ses maximes devant les hommes, afin qu'il ne rougisse pas de nous devant son Père, en nous attachant de cœur et d'âme à la doctrine qu'il nous a enseignée dans son Évangile, en nous éloignant avec horreur de tous ceux qui, par leurs mauvais discours et leurs mauvais exemples, pourraient nous être des pierres de scandale, en nous abstenant de la lecture des livres contre la foi ou les mœurs, qui ne peuvent que nous séparer du Fils du Dieu, qui seul a les paroles de la vie éternelle, afin que tous ensemble nous puissions nous réunir dans le séjour des Saints, pour y recueillir l'héritage que nous y a préparé notre Père céleste, et que nous a mérité le Seigneur Jésus qui est son Fils bien-aimé, au prix de tout son sang divin. *Honoremus beatos Martyres... cohœredes Dei.*

Tels sont, Nos Très-Chers Frères, les fruits de grâces et les bénédictions célestes qui nous attendent, si nous sommes dociles à ces importantes leçons que nous donne la sainte Église, en nous proposant ses bienheureux Martyrs pour être nos protecteurs, nos modèles, nos avocats sur la terre et nos compagnons de gloire

dans le Ciel. Or, c'est pour nous ménager tous ces moyens de salut, que nous allons tous ensemble rendre de nouveaux honneurs et des honneurs encore plus grands à St. Zénon et aux bienheureux compagnons de son glorieux martyre, en célébrant, avec joie et piété, leur fête que Nous instituons par le présent Mandement.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé, ordonné, statuons, réglons, ordonnons ce qui suit :

1o. En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, en date du dix de Février dernier, Nous établissons, dans toutes les Églises et Chapelles de notre Diocèse, la fête de St. Zénon, Tribun, et des dix mille deux cent trois compagnons de son martyre.

2o. Conformément au Martyrologe Romain, cette fête se célèbrera le neuf de Juillet, qui est le jour anniversaire de leur glorieux martyre.

3o. Aux termes du susdit Indult Apostolique, cette fête se célèbrera sous le rite de double-mineur ; et on y dira l'Office et la Messe propres, accordés par priviléges du St. Siége à la Basilique Libérienne ou de Ste. Marie Majeure.

4o. Tous les prêtres et ecclésiastiques, séculiers et réguliers, obligés de suivre le calendrier du Diocèse, seront tenus de réciter cet Office et de dire cette Messe, dont ils recevront, avec le présent Mandement, des copies certifiées selon les règles de l'Église.

5o. Nous permettons que les Reliques de ces Bienheureux Martyrs soient exposées, comme à Rome, le jour de leur fête, dans toutes les Églises et Chapelles où l'on aura pu s'en procurer ; et Nous invitons les pieux fidèles à aller les vénérer, autant que pourront le leur permettre les devoirs de leur état.

6o. Nous invitons les personnes qui pourront le faire commodément, à se préparer à cette fête par de pieux exercices à l'honneur de ces Bienheureux Martyrs, en faisant soit une neuvaine, soit un triduum, en particulier ou en commun.

7o. N. S. P. le Pape ayant été engagé à Nous permettre d'instituer ainsi cette fête dans toutes les Églises et Chapelles du Diocèse, parce que la dévotion à St. Zénon et à ses compagnons y était générale, et que partout on avait de leurs Reliques, Nous terminons ce dispositif, en faisant instance pour que l'on n'oublie jamais les motifs de cette institution, afin que cette salutaire dévo-

tion augmentant de jour en jour parmi nous, nous puissions en recueillir de plus en plus les heureux fruits.

Oh! qu'il Nous serait doux, Nos très chers Frères, de nous trouver au milieu de vous, pour célébrer cette nouvelle fête, avec une joie commune et en union d'esprit et de cœur! C'est ce qui aura lieu, à moins que le saint Concile Œcuménique du Vatican ne Nous retienne à Rome. Dans ce cas, Nous nous en consolerons, en allant ce jour-là visiter les lieux qu'ont sanctifiés nos Bienheureux Martyrs par leurs longues souffrances et leur mort glorieuse. Nous joindrons nos humbles prières aux vôtres, dans ce beau jour de fête, pour Montréal comme pour Rome, afin de Nous pénétrer de plus en plus de l'esprit de cette grande assemblée, à laquelle préside l'Esprit Saint, pour pouvoir vous en communiquer, en temps opportun, toutes les grâces et toutes les bénédictions.

Quelque long que soit ce Mandement, Nous ne pouvons cependant, Nos très chers Frères, le terminer, sans vous annoncer le départ, qui a lieu aujourd'hui même, de quatre-vingt-onze de nos Zouaves Canadiens, appartenant tous (excepté sept,) au premier détachement composé des cent trente-cinq jeunes gens qui quittèrent Montréal le 19 de Février mil huit cent soixante-huit. C'est avec bonheur que Nous vous dirons en même temps qu'ils laissent ici en général de très-bons souvenirs, et que leur départ cause des regrets dans toutes les classes. Mais il est temps, après leurs deux années de service dans l'Armée Pontificale, qu'ils rentrent au sein de la patrie, pour embrasser des parents chéris, qui les ont généreusement sacrifiés pour la défense de l'Église, et qui naturellement soupirent après le bonheur de les revoir. Avant de quitter la ville sainte, ils ont fait avec édification, pour se préparer à la communion pascale, une retraite qui leur a été prêchée par un vénérable Évêque, qui leur est tout dévoué, ainsi qu'à leurs bons parents. Ils ont été prier et entendre le saint sacrifice de la messe dans le cimetière de St. Laurent, dans lequel reposent en paix les restes de sept de leurs compagnons d'armes, qu'il a plu au Seigneur d'appeler à lui, pour les faire entrer, il faut l'espérer, dans une meilleure vie. Il leur a été permis, par une faveur toute particulière, de se prosterner

encore une fois aux pieds du souverain Pontife, pour le remercier de toutes les bontés paternelles qu'ils en ont reçues et obtenues, pour eux, pour leurs familles et pour leur patrie, et pour recevoir une dernière bénédiction. Ils se sont consacrés à la sainte Vierge dans la magnifique Église de Ste. Marie des Anges, afin de la prier de vouloir bien les préserver de tous les dangers qu'il y a à craindre pour le corps et pour l'âme, quand l'on entreprend un voyage lointain. Ils se sont aussi mis sous la protection de St. Zénon et de ses 10,203 compagnons qui, ayant été soldats et s'étant sanctifiés dans un état qui leur offrait tant de dangers, sont devenus leurs modèles et leurs protecteurs. Par un bonheur tout particulier, ils auront, pour les protéger durant le voyage, les précieuses Reliques de ces saints Martyrs que Nous vous adressons pour la troisième fois.

Ils partent tous, Nous le croyons, bien disposés à travailler toute leur vie à faire la joie de leurs parents et l'honneur de leur patrie, que deux années d'absence leur ont appris à mieux apprécier et à aimer avec plus d'intelligence et de cœur. Il serait superflu de les recommander à votre bienveillance. Car, nous avons appris, non sans une vive satisfaction, que leurs honorables concitoyens se préparaient à leur offrir des situations avantageuses. Que le Seigneur le leur rende au centuple, et que la patrie que ces jeunes gens ont tant illustrée dans le monde entier, les bénisse jusqu'à la dernière génération, pour cet acte de patriotisme religieux!

Enfin, quoiqu'il Nous en coûte, il Nous faut finir, mais ce ne sera pas sans former des vœux ardents, pour qu'il plaise au Dieu tout bon et miséricordieux vous combler tous de ses plus abondantes bénédictions spirituelles et temporelles, par la glorieuse Vierge Immaculée, qu'il a établie la dispositaire de tous ses trésors célestes. Entre toutes les grâces que Nous sollicitons pour vous et pour Nous, la dévotion à St. Zénon et à ses Compagnons préoccupe, en ce moment, Nous vous l'avouons, Nos très chers Frères, toutes nos pensées et remplit tous nos désirs. Puissent tous les pieux exercices, qui vont se faire dans le diocèse à leur honneur, nous purifier de toutes souillures, opérer chez nous tous les heureux fruits d'une vie sainte et parfaite! *Reatus*

nostros munera sacrata purificient ; et recte vivendi nobis operentur effectum ! (Oratio ecclesiæ.)

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Églises où se fait l'office public et en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, aux jours et en la manière qui seront jugés plus opportuns et commodes aux curés et aux supérieurs.

Donné hors l'ancienne Porte Trigimine de Rome, au lieu où furent martyrisés St. Zénon et ses dix mille deux cent trois compagnons, c'est-à-dire, *ad Aquas salvias*, ou *ad Guttam jugiter manantem*, plus connu sous le nom de St. Paul des Trois Fontaines, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire, le dix-septième jour de Mars, de l'année mil huit cent soixante-et-dix.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. GRAVEL,

Archiprêtre, Sect. ad hoc.

APPENDICES AU MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'INSTITUTION DE LA FÊTE DE ST. ZÉNON ET DE SES COMPAGNONS MARTYRS, CONTENANT DIVERS ACTES PROPRES À EN DONNER L'EXPLICATION.

1o. Par le Décret qui suit, l'on prouve avec quel soin l'on recueillait à Rome les Actes des Martyrs. Il se trouve cité par le Cardinal Baronius dans son Traité sur le Martyrologe Romain.

" Hic (S. Clemens Romanus Pontifex) fecit septem regiones " dividi Notariis fidelibus Ecclesiæ, qui gesta martyrum solicite " et curiose, unusquisque per regionem suam, perquirerent."

2o. Ce que signifie le *Dies natalis* qui se lit si souvent dans le Martyrologe Romain.

" Sicut olim, inquit Baronius, loco citato, Romæ Notariis de " conscribendis sanctorum Martyrum Actis, ita et in aliis ecclesiis, " etiam transmarinis, alicui ex clero negotium fuisse videtur im- " positum, qui cujusque Martyris natalem diem (sic enim appel-

" lare consueverunt ex hac vita ad cœlum transitum) conscribere, " ut per singulos annos eodem recurrente die, in ejusdem sancti " Martyris memoriam, Deo efferretur sacrificium. Hoc ipsum " est quod Tertulianus, lib. de corona militis ait: *Pro natalitiis* " *annuo die facimus.*"

3o. Martyrologes dans lesquels il est fait mention de St. Zénon et de ses Compagnons.

Voici ce qu'en dit le Martyrologe Romain, sous la date du 9 Juillet:

" Romæ ad guttam jugiter manantem Natalis sanctorum " Martyrum Zenonis et aliorum decem millium ducentorum " trium."

Le Martyrologe d'Adon contient quelques mots de plus qui expliquent ce que dit de ces saints le Martyrologe Romain:

" Romæ, ad guttam jugiter manantem (seu ad Aquas salvias " Apostoli Pauli martyrio toto orbe celeberrimas) Zenonis et " aliorum decem millium ducentorum et trium."

Usuard en fait mention, dans les termes suivants: " Natalis " sancti Zenonis Martyris."

4o. Légende qui se lit comme 9e leçon dans le Breviaire en usage à la Basilique de St. Pierre.

LECTIO III.

Thermis Diocletiani Romæ absolutis, christiani milites exam-torati, et edicto Imperatorum huic operi addicti, ac mancipati, quorum numerus decem millium et ducentorum trium erat, cum in confessione nominis Christi constantes manerent, capitis sententia damnati, extra Urbem, ad Aquas salvias, vel ut vocant, ad guttam jugiter manantem, omnes ad unum necati sunt, septimo Idus Julii, anno Domini ducentesimo nonagesimo octavo. Zeno illorum tribunus et dux primarius iis, suæ heroicæ fortitudinis exemplo, præluxit, tum in bello contra Imperii Romani ac Reipublicæ hostes, tum in abjecto ac servili rei mutariæ officio cui ab Imperatore, in odium fidei, cum suis addictus fuerat, tum demum in nobilissima morte pro Christi nomine oppetita.

5o. Légende qui se lit, comme 4e et 5e leçon dans le Bréviaire en usage à Ste. Marie Majeure.

LECTIO IV.

Temporibus Diocletiani et Maximiani contigit, ut eorum consilio omnes ubique positæ Ligiones lustrarentur, et qui in eisdem reperti christiani milites essent, exuti militia ac penitus earmati, vincti Romam perducti, tanquam servi adscriptitii, Thermarum operibus fuerint mancipati. Thermis vero absolutis, qui constantes in confessione nominis Christi, nullis fracti laboribus, perstitissent, ne laborum opere alleviati (quod ingens esset illorum numerus) aliquid in Imperium molirentur, omnes pariter capitis sententia condemnantur.

LECTIO V.

Repertus est omnium decem millium ducentorum trium, qui omnes una cum Zenone Tribuno, qui inter eos dignitate excellere videbatur, extra Urbem, porta Trigemina ducti sunt: et in concavo vallis, in loco dicto Gutta jugiter manans, ad aquas salvias, ad unum omnes necati sunt, septimo Idus Julii, quo celebri memoria annuatim, eorumdem triumphi dies natalis recolitur.

6o. Nous lisons ce qui suit de ces saints Martyrs dans Pierre *De Natalibus :*

" Per diversa supplicia trucidati Christum Dominum in suis " corporibus glorificantes coranas triumphi cælestis obtinere de " manu Domini meruerunt..... quorum alii, addit quidam aug- " mentator, securi, alii gladiis, alii mucronibus cæsi, alii cruribus " fracti, alii manibus pedibusque abscissis mutilati, alii suspensis " brachiis, amarissimo fumo subter accenso, magnis cruciatibus " vexabantur. Aliis vero lento igne prope adhibito, tormentis " longioribus consumebant. (Flammæ), etc.

7o. Réflexions du Cardinal Baronius sur la conservation des Thermes de Dioclétien :

" Quod igitur sudoribus Christianorum militum eorumdemque " confessorum ac denique Martyrum immensa illa Thermarum " extructa sit moles, Dei beneficio factum putamus, ut cum omnes " ab aliis Imperatoribus thermæ erectæ, collapsæ propemodum " sint atque redditæ planè ignobiles, nullus ampliùs reliquus " fuerit usus eorum, attamen quæ Diocletiani fuerunt thermæ, " quod illæ sanctorum Martyrum labore fuerint extructæ, potis-

" sima pars earum in usum ecclesiæ memoriamque Dei Genitricis " Mariæ et Angelorum religiose fuerit commutata." C'est aux sept Anges qui sont toujours en la présence de Dieu qu'est dédiée cette magnifique Église.

8o. Diverses Inscriptions concernant ces saints Martyrs. On lit, dans la crypte qui contient les Restes de ces saints Martyrs, dans l'Église appelée *Scala Cœli*, l'inscription suivante :

" Ex antiqua traditione hîc requiescunt corpora S. S. M. M. " Zenonis Tribuni et Sociorum militum decem millium ducentorum trium.

Anno D. MCCLXXI.

" Indecore dispersa et collocata reperta, ut tuto et religiose " custodiantur, Emus et Remus D. Petrus Presbyter Cardinalis " Pamphylius Abbas perpetuus Commendatarius et Ordinarius, " sub ejusdem cœmeterii solo diligenter congesta, bino latere " strato superinducto, contegi et asservari mandavit."

Dans l'intérieur du dit cimetière, on lit sur plâtre l'inscription suivante :

" Die XI. Maii 1771, cooperta fuere lateribus ossa SS. MM. 10,203 quæ antea visibilia fuerunt.

" Franciscus Gelpi faber coram duobus Monachis D. Octavio Robinchi et D. Leopoldo Peltesta cooperuit."

9o. Supplique au St. Père, pour demander que la fête de St. Zénon et de ses compagnons soit établie dans le Diocèse de Montréal :

" Sanctissimo Domino Nostro Pio Divina Providentia Papæ " IX.

Beatissime Pater,

" Episcopus Marianopolitanus ad Sanctitatis Vestræ Pedes " recumbens et quam maxime confidens in summo zelo quo pro " sanctorum honore flagrat humillime sollicitat Indultum ut, in " omnibus Ecclesiis ac Capellis Marianopolitanæ Diœcesis, festum " SS. Zenonis ac 10,203 Sociorum suorum Martyrum de quibus " mentionem facit Martyrologium Romanum sub die IX Julii, " celebrari possit annuatim sub ritu duplicis minoris et cum officio " proprio ac Missa, sicut in Basilica S. Mariæ Majoris, propter " singularem cleri et populi devotionem ergà hos Sanctos Mar-

" tyres et in gratiarum actione ob beneficia ab illorum intercessione obtenta, et etiam quia istorum Beatorum Reliquiæ in his " omnibus ecclesiis et capellis habentur.

" Pro hoc novo favore, tot aliis adjuncto, Sanctitatis Vestræ " Pedes reverenter osculatur infrascriptus Episcopus, ac Suam " Paternam Benedictionem instanter implorat.

" Romæ, die 15 Januarii 1870."

† Ig., Epus Marianopolitanus.

10o. Indult Apostolique autorisant la fête de St. Zénon et de ses compagnons dans toutes les Églises du Diocèse de Montréal, avec l'Office et la messe propres qui se disent à Ste. Marie Majeure.

MARIANOPOLITAN.

Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX, referente subscripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario clementer deferens Supplicibus Votis Rmi D. Ignatii Bourget, Episcopi Marianapolitani benigne annuit ut amodo a Clero Diœceseos prædictæ Sæculari et Regulari Diœcesano Kalendario utente, die IX Julii persolvi valeat sub ritu duplici minoris officium cum missa in honorem Sanctorum Zenonis et Sociorum Martyrum concessum Basilicæ Liberianæ in Urbe: servatis Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 10 Februarii 1870.

(Signatus) C. Epus Portuen et S. Rufinæ card.
Patrizi S. R. C. Præf.

(Contrasignatus) D. Bartolini, S. R. C.,
Secretarius.

11o. Acte authentiquant les Reliques de St. Zénon et de ses compagnons, extraites de la Crypte de l'Église dite *Scala Cœli* des Trois Fontaines:

" Nos infra scripti, Episcopus Marianopolitanus in Canada " attestamur quod, die 8 mensis Julii 1869, de consensu Emi- " nentissimi ac Reverendissimi Josephi Cardinalis Milesi Pironi " Ferretti, Commendatorii ac Ordinarii Venerabilis Monasterii

" SS. Vincentii ac Anastasii viva voce dato, Insignes Reliquias
" SS. Zenonis et Sociorum Martyrum a Smo Sanctuario Capellæ
" Beatæ Mariæ *Scala Cœli* nuncupæ, ad Aquas Salvias seu ad
" guttam jugiter manantem vulgo ad Tres Fontes, extraximus,
" coram Reverendissimo Eutropio, Abbate Trappistarum ac plu-
" ribus Fratribus ejusdem Ordinis, præsentibus etiam R. P. D.
" Joseph Desautels, Petro Eucherio Lussier et Wagner Presby-
" teris Canadensibus, illasque in ligneis capsulis bene clausis
" sigilloque nostro munitis inclusas, in Canadam transmisimus,
" ut inter omnes et singulas nostræ diæcesis ecclesias ac capellas
" in variis circiter ducentis locis sitas, distribuerentur ac multis
" devotis personis darentur.

" Attestamur etiam quod istarum sacrarum Reliquiarum a
" dicto SSmo Monasterio extractarum pars notabilis Londinæ
" diæcesi data fuerit.

" In quorum fidem præsentes litteras signavimus sigilloque
" nostro munivimus, Romæ die 16 Martii 1870.

† IG., EPUS MARIANOPOLITANUS.

Cet Acte servira de suite à ceux déjà portés dans un régistre qui se trouve à la bibliothèque des RR. Pères de l'Oratoire de St. Philippe de Néri, (Chiesa nuova) et il sera le 585e. Les noms des diocèses de Montréal, de London et de St. Germain de Rimouski se trouvent à la suite de ceux des diocèses marqués à la fin de ce régistre, comme possédant des Reliques de St. Zénon et de ses Compagnons Martyrs.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT D'INSTITUTION DE LA FÊTE DE ST. ZÉNON ET DE SES COMPAGNONS MARTYRS.

Rome, 19 Mars 1870.

Bien-aimés collaborateurs,

C'est toujours avec bonheur qu'en tout temps je vous rencontre dans le Très-Saint Cœur de Marie, pour y glorifier, d'un commun accord, la Vierge Immaculée, et y puiser en même temps le secours dont nous avons un si pressant besoin. Mais ce bonheur est encore mieux senti durant une longue absence, dont on se console pourtant par l'espérance qu'elle ne sera pas sans quelques avantages pour les âmes confiées à nos soins.

Vous recevrez, avec la présente, le Mandement du 17 courant que j'adresse au Diocèse, pour y établir la fête de St. Zénon et de ses compagnons Martyrs. Je compte à l'ordinaire sur votre zèle pour propager, dans toutes les parties du Diocèse, moyennant cette institution, et à l'aide des précieuses Reliques dont vous êtes déjà en possession, la dévotion à ces glorieux Confesseurs de la Foi.

Vous trouverez, en effet, dans ce Mandement et dans les Appendices qui lui servent de compléments, des documents authentiques que vous saurez exploiter à la gloire de ces saints Martyrs, en les faisant mieux connaître, pour qu'ils soient plus religieusement honorés des fidèles.

Comme je le fais observer dans le dit Mandement, tout porte à croire que c'est la volonté de Dieu que ces saints Confesseurs de la Foi soient honorés parmi nous d'un culte particulier. La circonstance toute providentielle qui m'a fait découvrir leurs reliques, la facilité extraordinaire avec laquelle j'ai pu en obtenir une si grande quantité, les singulières coïncidences qui m'ont fait tomber sur les Actes de leur martyre, les honneurs extraordinaires qui leur ont été rendus à leur entrée dans le Diocèse, qui a été

un vrai triomphe, l'accueil favorable que le St. Père a daigné faire à la supplique que je lui ai présentée, pour être autorisé à établir leur fête avec l'office particulier à Ste. Marie Majeure, les grâces spéciales qui ont signalé l'entrée triomphante de ces nouveaux protecteurs dans la ville et le diocèse de Montréal, prouvent hautement que telle est la volonté divine.

Or, tout cela se passe pendant que le Canada se lève, comme un seul homme, pour aller au secours du St. Siége; et que ses centaines de jeunes gens veillent aux portes du Vatican pour la défense du Père commun. Car, c'est alors que St. Zénon et ses 10,203 vaillants soldats sont donnés à nos Zouaves Canadiens pour protecteurs et modèles, afin que leur vie, à Rome, soit celle que doivent mener de vrais soldats de l'Église; et qu'à leur retour dans la patrie, ils se montrent toujours dignes du grand rôle qu'ils ont joué dans la capitale du monde chrétien. En retour, ils se feront de grand cœur les propagateurs de la dévotion à ces saints militaires, dont les reliques reposent sur leurs poitrines, parce qu'ils ont eu le bonheur de prier sur les lieux qu'ils ont arrosés de leurs sueurs, pendant les sept années de leurs pénibles travaux, et qu'ils ont inondés de leur sang le jour qu'ils remportèrent la palme du martyre. Vous ne manquerez pas, en toute occasion, de rappeler à ces bons jeunes gens ces souvenirs saisissants, afin de les encourager à se maintenir, par une conduite vraiment exemplaire, à la hauteur de leur position.

Cette armée invisible de combattants est aussi venue fort à propos au secours du Diocèse, puisqu'il se trouve à l'heure qu'il est engagé dans un grand combat, où il lui faut défendre la foi divine, soutenir les vrais principes, sauvegarder les immunités religieuses, conserver le dépôt des saines doctrines et repousser les blasphêmes dirigés contre les Ministres de la Religion. A la vue de ces milliers de puissants protecteurs, on peut croire et espérer que Dieu ne l'a engagé dans ce grand combat que pour lui faire remporter une éclatante victoire. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

Car, il n'y a pas à douter que les âmes béatifiées de St. Zénon et de ses Compagnons n'assistent invisiblement aux entrées triomphantes que reçoivent leurs restes précieux dans nos villes et nos

campagnes. Nul doute aussi qu'elles n'aient pour agréables ces honneurs inspirés par la foi et la piété du clergé et du peuple qui leur sont si dévoués. Mais, en entendant les chants de triomphe qui retentissent en tous lieux à leur honneur, elles sentent leurs oreilles déchirées par les blasphêmes qui se profèrent contre la Religion, et elles implorent le secours divin contre ceux qui l'outragent. *Exurgat Deus*, s'écrient-elles, *et dissipentur inimici ejus ; et fugiant qui oderunt eum.....Exurge Christe, adjuva nos ; et libera nos propter nomen tuum.*

Au reste, en donnant aux translations de ces précieuses reliques et autres, que vous pourrez vous procurer, vous glorifiez Dieu dans ses saints, vous nourrissez la piété des bonnes âmes, vous répandez en tous lieux l'esprit de prière et le parfum de la sainteté ; vous soulagez les misères des âmes désolées, au milieu des peines de la vie ; vous encouragez la fréquentation des Sacrements et toutes les pratiques sanctifiantes. Aussi, est-il à désirer que chaque paroisse comme chaque communauté ait son petit trésor de reliques. Or, parmi ces saintes reliques doivent se trouver celles des titulaires des églises, qui sont les patrons-nés des paroisses. Si quelques-unes de ces paroisses n'avaient pas encore pu se procurer cet avantage, on en donnera avis à l'Évêché, afin que je puisse, s'il est possible, leur en obtenir. Au reste, je profite de toutes les occasions qui se présentent pour augmenter le trésor de la Cathédrale, auquel pourront toujours puiser les autres églises du Diocèse.

Je ne terminerai pas la présente sans vous faire connaître qu'un cérémonial a été rédigé à Montréal pour régler l'ordre des cérémonies à suivre dans la translation et l'exposition des saintes Reliques. En le faisant imprimer, on aurait une direction uniforme qui ne pourrait que relever de plus en plus la pompe de ces joyeuses solennités. Les frais d'impression ne seraient rien, si l'on se cotisait de toutes parts pour y subvenir.

Je dépose humblement la présente aux pieds du bon St. Joseph, dans ce jour qui est si solennel à Rome, si saint pour le monde entier et si joyeux pour notre Canada, en formant des vœux ardents, pour que son Nom devienne de plus en plus grand et que son culte se propage de plus en plus dans toutes les parties du

monde. Il est à espérer que le saint Concile du Vatican ne se terminera pas sans faire quelque chose de bien glorieux à l'honneur de cet auguste Époux de la Vierge Immaculée.

Je bénis de tout mon cœur vos travaux pendant la sainte Quarantaine, qui augmente les trésors de grâces du Jubilé pour le plein succès du Concile œcuménique. Ne cessez de prier et de faire prier à cette intention, dans la ferme espérance que nous participerons d'autant plus aux bénédictions de cette grande assemblée que nous aurons contribué davantage à ses opérations par la prière, le jeûne et l'aumône.

Je suis bien véritablement, en union de vos ferventes prières et saints sacrifices, le très-humble et dévoué serviteur de vous tous,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE À MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 24 Mai 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

A la demande du Comité des Zouaves, je viens vous prier de faire une quête dans votre église, pour aider aux dépenses du retour du second détachement des Zouaves, qui doit quitter Rome au mois de Juin pour le Canada. Cette quête pourrait être annoncée au prône le Dimanche de la Pentecôte pour se faire le Dimanche de la Sainte Trinité. J'ai cru devoir fixer ce jour pour cette quête, afin que son produit puisse être adressé au Trésorier du dit Comité, M. Alf. LaRocque, dans la première quinzaine de Juin. Inutile de vous demander de favoriser de votre mieux ce nouvel appel qui se fait à la générosité de vos paroissiens ; vous savez, aussi bien que moi, qu'il a pour but de soutenir une œuvre qui est très-glorieuse pour la Religion et très-honorable pour notre Pays.

Dans les paroisses où il y aurait des Zouaves arrivés de Rome

avec le premier détachement, il conviendrait, je pense, de faire faire cette quête par quelques-uns de ces jeunes gens qui, j'en suis certain, se rendraient très-volontiers à cette invitation.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V.-G.,

Administrateur.

CIRCULAIRE AUX CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 28 Mai 1870.

Monsieur le Curé,

Vous savez que les Féniens sont sur la frontière, pour venir dévaster et piller le Canada. Déjà des combats ont été livrés, dans lesquels ils ont eu le dessous et où ils ont été repoussés. Les troupes de sa Majesté, même son Altesse Royale le Prince Arthur, ainsi qu'un certain nombre de volontaires, sont là pour les combattre. Mais, comme le nombre des Féniens parait devoir augmenter, il est important que tous les Canadiens, sans distinction de races, se montrent prêts à défendre leur pays. C'est un devoir de conscience.

Vous voudrez donc employer toute votre influence auprès de vos paroissiens pour les engager à se joindre à ceux qui déjà sont armés pour repousser ces brigands, qui sont venus dans l'intention d'envahir, de la manière la plus injuste, notre beau pays jusqu'ici si tranquille. Faites prier toutes les bonnes âmes, afin que le ciel nous accorde au plus tôt une paix durable.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gén.,

Administrateur.

CIRCULAIRE À MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 1er Juin 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

Les terribles incendies de Québec, et de quinze paroisses le long du Saguenay ne sauraient nous trouver insensibles à un si grand malheur. Le Diocèse de Montréal surtout doit se montrer reconnaissant envers la divine Providence et se signaler par une abondante aumône, lui qui vient d'échapper aux désastres que lui préparaient les Féniens. Il s'agit aujourd'hui d'aller au secours d'un très grand nombre de familles que l'incendie a tout-à-fait ruinées. Quelle terrible position que celle de se trouver sans asile, sans vêtements, sans nourriture! Cependant, c'est celle où se trouvent dans ce moment tous ceux qui ont passé par les incendies de Québec et du Saguenay. Je sais que les quêtes pour toute espèce de besoins sont fréquentes. Mais, s'il est une circonstance où le précepte de la charité oblige plus que d'ordinaire, c'est bien la circonstance présente.

Je viens donc vous prier de vouloir bien organiser dans votre paroisse une collecte qui pourrait se faire dans le cours de ce mois. Vous pourriez annoncer à vos paroissiens que tout ce qu'ils pourront donner soit en argent, soit en grains, soit en effets, sera bien reçu. Nous prendrons des moyens pour que le tout soit mis à la disposition de Monseigneur l'Archevêque de Québec, qui voudra bien charger quelqu'un de voir à ce que tous ces secours soient distribués suivant les besoins des malheureux incendiés.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement,
Monsieur le Curé,
Votre très humble et obéissant serviteur,
A. F. TRUTEAU, Vic.-Gén.,
Administrateur.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 19 Juillet 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je me fais un devoir de vous prévenir que la Retraite Pastorale, cette année, commencera le 22 du mois d'Août prochain, à 5 heures du soir. J'espère que vous ne manquerez pas d'y assister; car il faudrait une raison bien grave pour que je pûsse vous en exempter. Vous voudrez bien prendre vos mesures pour pouvoir la suivre jusqu'à la fin.

Pour cette année, la Retraite de MM. les Vicaires ne pourra se faire à l'Évêché comme à l'ordinaire. En conséquence, je les autorise, par la présente, à la faire en particulier et dans le lieu qui leur paraîtra le plus convenable pour se bien acquitter de ces exercices si importants. Ils devront la faire dans l'espace de temps qui se trouvera entre la Retraite de MM. les Curés et le 1er Octobre, et j'exige que chacun me dise quel lieu il aura choisi pour sa Retraite. Je vous prie de faire part de cette détermination à M. votre Vicaire, si vous en avez un, et de croire que je demeure bien respectueusement,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.,
Administrateur.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT SON RETOUR DU CONCILE DU VATICAN.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous arrivons, N. T. C. F., du St. Concile du Vatican, auquel Nous avons eu l'inestimable bonheur d'assister depuis son ouverture jusqu'à sa quatrième et dernière session, qui a défini, comme dogme de notre foi, l'infaillibilité du Souverain Pontife, quand il parle *ex cathedrâ* à l'Église universelle.

Les travaux de cette Assemblée ayant été, pour de graves raisons, interrompus, et ne devant être repris que le onze de Novembre prochain, Nous avons cru devoir solliciter la permission, qui Nous a été accordée, de quitter Rome ; et Nous avons été en même temps autorisé à ne plus y retourner, en considération des besoins du Diocèse qui requièrent Notre présence au milieu de vous.

Nous reprenons donc, en mettant pied à terre, l'administration des affaires et le soin de vos âmes, après une absence de plus de dix-huit mois, qui ont été employés à régler diverses affaires qui n'avaient pourtant aucun rapport avec le Concile. Car, de loin comme de proche, rien autre chose que le bien général de l'Église et l'avantage particulier du Diocèse ne saurait Nous préoccuper un instant, parce que tous les instants de Notre vie vous appartiennent et doivent être consacrés au soin de vos âmes. *Superimpendar ipse pro animabus vestris.*

En Nous remettant au travail, Nous surabondons de joie, en voyant tout le bien qui s'est fait, pendant notre absence, dans le diocèse, par les bénédictions qu'y a répandues le digne Évêque qui a bien voulu y fixer son séjour ; par la sagesse pleine de douceur de l'Administrateur qui l'a gouverné, par le concours bien-

veillant des Chanoines de notre Cathédrale qui l'ont assisté, par le zèle actif des Pasteurs, Religieux et autres Prêtres qui l'ont secondé, par la ferveur toujours croissante des Communautés qui l'ont soutenu et par l'obéissance vraiment chrétienne des Fidèles qui l'ont encouragé à poursuivre ses saintes entreprises. En rendant à tous le juste éloge qu'ils méritent, Nous sentons notre cœur se dilater par un désir véhément de rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces, pour ses ineffables bienfaits. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.* (2 Cor. T. 15.)

Le premier acte que Nous avons à faire, en reprenant notre train de vie accoutumé, est de Nous acquitter d'un devoir aussi doux que légitime, celui de la reconnaissance que Nous vous devons, N. T. C. F., pour le vif intérêt que vous voulez bien Nous porter. Les démonstrations éclatantes qui viennent d'avoir lieu et les ferventes prières qui se sont faites dans les églises, les communautés religieuses et les familles chrétiennes pendant Notre long pélerinage, en sont des preuves bien touchantes. Nous n'avons pas d'expressions pour vous en témoigner notre gratitude.

Si donc Dieu, dans son infinie bonté, a daigné Nous conduire comme par la main, à travers les dangers que présente nécessairement le voyage, s'il a dirigé Nos pas dans tous les lieux où Nous avions à travailler pour sa plus grande gloire, s'il a éclairé Notre esprit dans Nos embarras et fortifié Notre cœur dans nos difficultés, s'il a commandé à ses bons anges de Nous accompagner dans toutes Nos voies, si enfin il a chargé ces esprits voyageurs avec l'homme pendant le pélerinage de la vie, de Nous mener sur la terre étrangère et de Nous ramener dans Notre chère patrie, plein de joie et de santé, Nous l'attribuons sans hésiter à la ferveur et à la persévérance de vos prières. Oh! oui, Nous en avons fait une heureuse expérience, la prière des justes a beaucoup de prix et de valeur en la présence du Seigneur. *Multum enim valet deprecatio justi assidua.* (Jac. 5, 15.)

De Notre côté, Nous n'avons pas cessé, N. T. C. F., de prier pour vous et pour tous vos besoins spirituels et temporels, sans oublier vos chers parents et amis que la mort vous a ravis. Vous étiez l'objet de nos préoccupations dans les jours d'épreuve que vous avez eu à traverser. Vous étiez présents à Notre esprit et à

Notre cœur dans les dévots Sanctuaires que Nous avons visités au jour de grandes solennités auxquelles il Nous a été donné d'assister, et plus particulièrement chaque fois que, prosterné aux pieds du Souverain Pontife, Nous implorions ses bénédictions. *Absit.....ut cessem pro vobis orare.* (1 Reg. 12, 23.)

Ce commerce de prières, Nous l'entretenions avec vos chers enfants qui sont à Rome pour défendre notre Père commun, en allant Nous unir, aussi souvent qu'il Nous était possible, à leurs pieux exercices. C'est alors que ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, nous élevions nos voix vers le ciel pour en faire descendre d'abondantes bénédictions sur nos parents, nos amis, nos compatriotes, et resserrer de plus en plus les liens qui nous attachent à la patrie. Oh ! N. T. C. F., qu'il y a de bonheur à se trouver ainsi en communication intime avec des frères bien-aimés sur une terre lointaine, arrosée du sang de millions de martyrs ! Comme alors on charme efficacement les ennuis d'une longue absence. *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* (Ps. 132, 1.)

Nous arrivons de Rome, que Nous quittions le vingt-un de Juillet dernier ; et la veille de notre départ, Nous étions pour la dernière fois aux genoux de N. S. P. le Pape. C'est vous dire assez que Nous avons des nouvelles toutes fraîches à vous donner de la Ville Sainte et de son immortel Pontife. Nous manquerions donc à votre juste attente si Nous ne le faisions pas. Nous connaissons trop quelle est là-dessus votre louable curiosité pour y manquer. D'ailleurs, vous y avez un droit acquis, depuis que vous avez sacrifié vos compatriotes, vos amis, vos parents, vos enfants eux-mêmes, pour faire sentinelle aux portes du Vatican, et maintenir la paix dans la Cité éternelle.

Eh bien ! N. T. C. F., Rome est toujours dans une paix profonde, en dépit des vains complots des impies qui méditent de s'en emparer, pour la piller, la dépouiller et la profaner. *Meditati sunt inania.* C'est le Dieu tout-puissant qui évidemment la garde ; et ce sont ses Anges qui la couvrent de leurs ailes. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Ps. 126, 1. Aussi, présente-t-elle, chaque jour, à la foule d'étrangers qui y affluent, un spectacle toujours de plus en plus étonnant. *Gloriosa dicta sunt de te civitas Dei.* Ps. 36, 3.

Les solennités les plus imposantes et les cérémonies les plus majestueuses s'y succèdent sans interruption d'un bout de l'année à l'autre. Sur tous les points de sa vaste enceinte, on entend les cantiques les plus joyeux et les concerts les plus harmonieux; on respire le parfum de la prière et du sacrifice qui monte au Ciel en odeur de suavité; l'on rencontre des troupes de suppliants qui implorent les bénédictions du Père céleste en faveur des pauvres pécheurs : dans toutes les places publiques et dans les rues brillent de saintes images que la foi a rendu miraculeuses; et des lampes ardentes témoignent de la vénération qu'on leur porte; de nombreuses confréries se partagent le soin d'assister les pauvres, de visiter les prisonniers, de soigner les malades, d'assister les moribonds, d'ensevelir les morts, de recueillir les orphelins, de doter les jeunes filles pauvres, pour sauver leur honneur par des mariages honorables ; de pieuses associations sont à l'œuvre, pour promouvoir toutes les œuvres que recommande l'Évangile et secourir toutes les misères semées sur le chemin de la vie, depuis la première enfance jusqu'à la dernière décrépitude. Il ne faut que jeter un coup d'œil sur les institutions de Rome, pour se convaincre que c'est par excellence la ville des bonnes œuvres, le modèle de toutes les villes chrétiennes.

Dans cette cité de Dieu apparaissent toutes les grandeurs de la religion ; la chaire du Bienheureux Pierre y brille de tout son éclat; de magnifiques Basiliques et de riches sanctuaires y abritent les corps des millions de martyrs qui ont empourpré de leur sang cette terre de bénédiction ; d'admirables monuments que la religion y élève et y restaure avec tant de soin, font de cette ville comme un immense musée, font l'admiration et l'étonnement de ceux qui la visitent. Enfin, sur cette chaire sacrée, siége le Vicaire de Jésus-Christ, et dans cette capitale du monde chrétien règne le Pontife-Roi entouré du glorieux collége des Cardinaux, qui sont les Princes de l'Église et assisté par une multitude de Prélats, de Docteurs et d'hommes capables de servir l'Église par leurs éminentes qualités.

Heureux donc, N. T. C. F., ceux qui se dévouent à la défense de cette cité de Dieu et qui, pour l'empêcher de tomber entre les mains des impies, seraient prêts à mêler leur sang avec celui des

martyrs ! Or, nous tenons une place honorable parmi ceux qui aujourd'hui volent au secours de la Ville Sainte. Grâces en soient à jamais rendues à celui qui nous a appelés à remplir une si glorieuse mission. Mais, ne nous arrêtons pas au milieu d'une si noble carrière.

Que pourrons-nous vous dire maintenant de N. S. P. le Pape, qui puisse satisfaire votre piété filiale et votre profonde vénération. Nous nous en reconnaissons incapable. Voici toutefois les nouvelles qui pourront vous rassurer, à son sujet, dans ces jours de craintes et de rumeurs. Grâces en soient rendues à l'infinie bonté, notre bon et aimable Père jouit d'une santé parfaite ; une admirable sérénité, qui ne peut venir que du Ciel, brille sur son auguste front ; la bonté est peinte sur son beau visage ; le sourire le plus aimable est sur ses lèvres ; sa voix est forte, sonore et majestueuse ; ses paroles sont pleines d'onctions et d'attrait ; son âme est grande et sublime et son cœur noble et généreux ; ses forces corporelles se soutiennent admirablement bien et ses facultés intellectuelles ne s'affaiblissent nullement par l'âge ; les grandes affaires qui l'assiégent ne lui font pas perdre le calme parfait qui règne dans sa belle âme ; intimement uni à Dieu, il en reçoit des rayons de lumière qui illuminent singulièrement sa haute intelligence et lui font découvrir tous les besoins de l'Église et les meilleurs moyens d'y apporter remède ; pilote habile, il tient le gouvernail de l'Église d'une main ferme, pour la conduire sûrement au port, à travers les furieuses tempêtes qui l'agitent ; pasteur éclairé et vigilant, il connait tous les besoins de son immense troupeau ; et il y pourvoit avec une sollicitude infatigable ; docteur sage et clairvoyant, il aperçoit les monstrueuses erreurs qui se glissent en tous lieux, et il les condamne sans redouter les injustes colères des impies ; médecin expérimenté, il voit les maux qui affligent toutes les sociétés humaines et il sait quels sont les remèdes spécifiques qu'il y faut apporter. Le Concile du Vatican, qui est une de ses grandes œuvres et dont la nécessité n'a été bien connue et vivement sentie que depuis qu'il a été assemblé, en est une preuve incontestable.

Ces détails, N. T. C. F., quoiqu'un peu minutieux, peut-être, vous feront connaître de plus en plus et apprécier davantage les

éminentes qualités de notre immortel Pontife. Ils intéresseront, Nous osons le croire, votre piété filiale envers ce Père commun de la grande famille chrétienne. Ils enracineront, de plus en plus dans votre âme, le sentiment de la profonde vénération dont vous êtes déjà si vivement pénétrés. Ils vous seront une nouvelle preuve que Notre Seigneur, dans son amour pour sa sainte Église, lui a toujours donné et lui donne encore des Pontifes qui conviennent aux besoins des temps. Aussi, est-ce un fait notoire que les Papes ont toujours marché à la tête de leur siècle. Nous en avons sous les yeux un exemple frappant dans la personne de notre glorieux Pontife. Ils vous serviront de preuves incontestables pour réfuter les injures et les calomnies que des bouches impies et scandaleuses osent vomir contre ce saint Pontife. Enfin, ils vous disposeront à recevoir avec foi et amour tous les ordres qui pourront émaner de sa suprême et infaillible autorité.

Il nous resterait, N. T. C. F., à vous parler de Rome, pendant le Concile, et du Pape à la tête du Concile. Mais Nous manquons d'expressions pour vous exprimer ce que Nous sentons au fond de notre âme, après y avoir vu ce que Nous avons vu de nos yeux, et y avoir entendu ce que Nous avons entendu de nos oreilles.

Nous nous contenterons donc de vous faire observer que le St. Concile, qui se célèbre dans la ville éternelle et dans la splendide Basilique du Vatican, est vraiment la plus auguste Assemblée qui puisse se voir sur la terre. Elle se compose de tous les Évêques de la catholicité, qui sont les princes des nations chrétiennes, ou plutôt les Anges de la terre. Ces Évêques, venus de toutes les parties du monde connu, présentent, dans la salle *conciliaire*, le spectacle le plus frappant par la variété des costumes, des habitudes, des langues et des usages. Ils sont présidés par le Chef des Pasteurs que tous vénèrent comme le Vicaire de Jésus-Christ, le successeur du Bienheureux Pierre, et le Père commun de tous les enfants de Dieu. Ils n'ont tous qu'un but, celui de conserver précieusement le dépôt sacré des vérités qu'a révélées au monde le Divin Réparateur. Ils agissent à la vérité sur la terre ; mais tout ce qu'ils font appartient à l'ordre surnaturel et au bien des âmes. Ce sont des hommes exposés aux

faiblesses et aux erreurs de la pauvre nature humaine, mais ils sont assistés par l'Esprit Saint qui leur enseigne toute vérité ; et pour cette raison ils sont infaillibles dans leur jugement.

C'est au milieu de cette grande et auguste Assemblée que Nous avous eû l'honneur insigne de siéger, comme juge de la foi et comme témoin des croyances religieuses de ce diocèse. Tout ce que Nous pouvons vous en dire pour aujourd'hui, c'est que les discussions ont été longues et sérieuses, et les débats de la plus haute importance ; qu'il a fallu scruter les saintes Écritures et les divines traditions de l'Église, pour en venir à des conclusions finales ; que tout a été mûrement examiné et pesé au poids du sanctuaire ; qu'il n'y a pas un mot, une expression, dans les Constitutions qui ont été publiées, qui n'ait été à plusieurs reprises modifiée ou changée, pour que les dogmes de notre foi fussent exposés aux fidèles, en termes clairs et faciles à saisir.

Le temps ne Nous permet pas d'entrer pour aujourd'hui dans le détail des décrets de foi qui ont été promulgués dans les quatre sessions qui ont eu lieu. Mais Nous y reviendrons plus tard, pour vous les faire connaître, moyennant le secours du Ciel qui, il faut l'espérer, ne Nous manquera pas. Nous ne pouvons, dans la présente, que vous dire un mot du magistère infaillible du Souverain Pontife, qui est le sujet du quatrième chapitre de la Constitution de l'Église.

En résumé, il y est défini, comme dogme de foi, que le Souverain Pontife, quand il parle *ex cathedra* à toute l'Église, pour lui enseigner les vérités de foi qu'elle doit croire, et les préceptes de morale qu'elle doit pratiquer, est infaillible, c'est-à-dire, que par le secours de l'Esprit-Saint qui l'éclaire, il ne peut se tromper. Car, obligé de confirmer et soutenir ses frères dans leur foi, il faut qu'il soit lui-même inébranlable dans la sienne. Obligé en outre de paître les brebis aussi bien que les agneaux du Bon Pasteur, il faut qu'il connaisse quels sont les pâturages qui ne sont point infectés du poison de l'erreur.

Cette vérité a été crue dans tous les siècles de l'Église ; et elle est passée de la bouche de Notre Seigneur et de ses Apôtres jusqu'à nous, par le canal très-pur de la tradition. Quelques-uns néanmoins contestaient cette vérité révélée, en l'interprétant

d'une manière erronée, de façon à faire croire que c'était à la majorité des Évêques à réformer les jugements du Pape, qu'ils prétendaient pouvoir tomber dans l'erreur. Cette erreur menaçait depuis quelque temps de se répandre, et pouvait par là produire de très-fâcheux résultats, celui surtout de changer et bouleverser la divine constitution de l'Église. Car, Jésus-Christ a voulu que Pierre et ses successeurs confirmassent leurs frères, c'est-à-dire, les Évêques dans la foi. Or, dans ce système erroné, ç'aurait été aux Évêques à confirmer les Papes dans la foi. Le Concile a donc jugé nécessaire de condamner cette erreur si préjudiciable à la foi, malgré toutes les oppositions qui ont été opportées à la définition de ce dogme de foi catholique.

Nous avons, N. T. C. F., été appelé, comme tous les autres Pères du Concile, à nous prononcer publiquement et solennellement sur ce dogme sacré, en définissant la vérité divine qu'il nous faut croire, et en condamnant l'erreur qu'il nous faut rejeter, sous peine d'anathème et de damnation éternelle. Pour répondre à cette appel, Nous avons porté notre jugement, en disant tout haut *Placet*, et en protestant ainsi devant Dieu et toute l'Église, que ce décret de foi Nous plaisait ; que Nous l'acceptions avec effusion de cœur, que Nous y mettions toutes nos complaisances ; que Nous le croirions jusqu'à la mort très fermement et sans nul doute ; que Nous travaillerions, avec bonheur, à le faire connaître et accepter partout, autant du moins qu'il serait en notre pouvoir.

C'est ce que Nous nous hâtons de faire, N. T. C. F., en portant officiellement à votre connaissance ce salutaire Décret, et en le proposant, sans nul retardement, à votre foi.

Nous arrivons du Concile avec cette ferme résolution. Ah ! puissions-nous y être fidèle jusqu'à notre dernier soupir. Tout ce que Nous avons vu et entendu, dans cette grande Assemblée, Nous a vivement impressionné et pénétré de la nécessité de ne pas négliger de correspondre à une si grande grâce.

Nous avons été en rapport, pendant le Concile, avec des Évêques qui ont beaucoup souffert pour la foi, l'exil, la prison, la spoliation de leurs biens, et qui même portent les cicatrices des plaies qu'ils ont reçues, en combattant pour la religion. Pourrions-nous n'être pas embrâsé du désir de souffrir quelque chose, à leur exemple, pour l'honneur de cette divine religion ?

Nous nous sommes rencontré, dans la ville sainte, avec des Évêques de toutes les parties du monde. Dans nos rapports avec eux, il Nous a été facile de Nous convaincre que le génie du mal est le même partout, et qu'il prend les mêmes moyens pour arriver à ses fins, c'est-à-dire, pour répandre les mauvais principes qui sont diamétralement opposés à ceux que le St. Concile s'est attaché à bien définir. Notre devoir sera donc de travailler plus fortement que jamais à détruire les sophismes de l'impiété, et à combattre les fatales erreurs qui démoralisent les peuples chrétiens et enfantent les terribles révolutions qui bouleversent le monde. Que la Vierge Immaculée, qui a été proclamée par le Pape et les Évêques Reine du Concile qui se célèbre, nous vienne en aide, pour accomplir ces œuvres !

Ce que Nous venons de vous dire, N. T. C. F.; vous fait comprendre que Nous regardons comme un des jours les plus heureux de notre vie celui où Nous avons pu participer, comme juge de la foi et comme témoin de la croyance religieuse du diocèse là-dessus, à la définition dogmatique de l'infaillibité Pontificale. Nous en conserverons toute la vie un bien doux souvenir; et Nous ne cesserons d'en bénir le Seigneur.

Il en sera de même de vous tous, N. T. C. F., car, Nous connaissons intimement quels sont vos sentiments sur ce point de la doctrine chrétienne, qui vient d'être placé au rang des articles de foi catholique. Nous n'aurons donc qu'un cœur et qu'une âme pour honorer, bénir et respecter le Souverain Pontife, comme le dépositaire de l'autorité infaillible que le Sauveur a confié au Bienheureux Pierre, pour qu'il la transmît à ses successeurs, jusqu'à la dernière postérité.

Nous allons donc travailler, le reste de notre vie, à graver dans vos cœurs, par l'instruction religieuse, ce dogme sacré et tous les autres qui ont déjà été ou qui seront plus tard promulgués par le St. Concile du Vatican. Car, tout notre désir est de gouverner ce diocèse d'après les Règles canoniques, qui peuvent seules assurer le succès de notre administration. Oh ! que nous serions heureux si, en paraissant devant notre juge, Nous pouvions lui offrir l'Église confiée à nos soins parfaitement organisée et conduite selon l'esprit de Dieu.

Pour cela Nous avons besoin du secours d'en haut et Nous devons l'implorer avec plus d'instance que jamais. Or, voici ce que nous ferons à cette fin, dans l'intime union de nos cœurs:

1o. Nous offrirons à Dieu avec plus de ferveur que jamais toutes les prières que nous faisons en notre particulier, mais surtout celles qui se récitent tous les jours à la fin de chaque messe et auxquelles est attachée une Indulgence de 300 jours chaque fois qu'on les dit, et une indulgence plénière tous les mois, quand on les a récitées chaque jour. La terrible guerre que se font, à l'heure qu'il est, deux puissantes nations sera sans doute pour nous tous une pressante raison de redoubler nos prières, nos jeûnes et nos aumônes, pour appaiser la juste colère du Ciel. Oh! quel terrible fléau que la guerre! montrons-nous sensibles aux maux que cause à nos frères cette épouvantable calamité. Prions pour que notre heureux pays en soit préservé. N'oublions pas que Notre St. Père le Pape pourrait se ressentir des malheurs de cette guerre dans sa Personne et dans ses États.

2o. Le Dimanche de la solennité de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge Nous donnerons dans Notre Cathédrale la Bénédiction Papale, et les personnes qui y seront présentes, si elles se sont confessées, et si elles ont communié ce jour-là ou la veille, pourront gagner une Indulgence plénière en priant aux intentions de N. S. P. le Pape.

3o. Le même jour de la solennité de l'Assomption, l'on chantera le *Te Deum* dans toutes les Églises et Chapelles où se fait l'office public, pour remercier le bon Dieu de toutes les grâces qu'il a répandues jusqu'à ce jour sur le Concile Œcuménique du Vatican, et en particulier de la Proclamation du Dogme de l'Infaillibilité Pontificale.

Cette hymne d'action de grâces pourra être chantée après la Grand'Messe, ou le soir à la Bénédiction du Très-Saint Sacrement; et pour cette année ce *Te Deum* remplacera celui qui est prescrit pour le Dimanche après l'Octave de l'Assomption où l'on célèbre la fête du Sacré Cœur de Marie.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône des Églises ou Chapelles dans lesquelles se célèbre l'office public, et au Chapitre

de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le neuvième jour du mois d'Août de l'année mil huit cent soixante-dix, quelques heures après notre retour de la Ville Éternelle.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. Paré, Chan.-Secrétaire.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, ORDONNANT DES PRIÈRES POUR DEMANDER DE LA PLUIE.

Montréal, le 30 Août 1870.

Monsieur,

La sécheresse qui se prolonge d'une manière alarmante doit nous porter à unir nos prières, principalement au Saint Autel, pour fléchir la colère du ciel et faire cesser cette calamité.

A cette fin, chaque Prêtre, en se corformant aux rubriques, dira, à la messe, l'Oraison marquée au Missel pour demander de la pluie. Et comme les fidèles sont vivement intéressés à cette grâce que vont solliciter pour eux les ministres de la religion, les Curés les inviteront au prône à prier avec leurs pasteurs, et les exhorteront à se rendre dignes d'une telle faveur, par de dignes fruits de pénitence, et par d'abondantes aumônes. Il se fera donc, dans les familles, aussi bien que dans les Églises, d'instantes prières, pour obtenir la rosée du Ciel.

Ils leur rappelleront, ce qu'ils savent déjà, que les prières de l'Église sont toujours exaucées, pourvu que l'on n'y mette pas d'obstacle par des œuvres d'iniquité qui provoquent la colère du Seigneur.

Ils prieront donc Dieu, en qui nous vivons et agissons, de nous accorder une pluie qui puisse éteindre le feu qui dévaste les campagnes, afin que, fortifiés par ce secours temporel, nous soyons excités à désirer ardemment les biens éternels.

L'auguste victime, offerte chaque jour sur nos autels, appaisera donc, il faut l'espérer, le Seigneur justement irrité par l'abus que nous faisons des biens que nous dispense son aimable providence, si nos péchés ne montent pas au Ciel pour crier vengeance contre nous. Oui, assurément, si nous cessons de l'offenser, ce Dieu aussi bon que juste répandra sur la surface aride de nos champs une pluie salutaire, qui les fécondera et remplira nos cœurs de joie, d'amour et de reconnaissance. Puissent nos vœux réunis être bientôt accomplis!

Vous recevrez un nouvel avis, quand il sera temps de cesser ces supplications, pour dire à la place les prières de l'action de grâces. En attendant, veuillez bien me croire, Monsieur, votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—La Retraite de MM. les Vicaires se fera, cette année, au Grand Séminaire, en même temps que celle des Séminaristes. Elle commencera samedi soir, le 10 Septembre, et se terminera Dimanche matin, 18 du même mois.

† Ig., Év. de M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Rejouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, FAISANT APPEL AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, ET LEUR DEMANDANT LEUR CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DE SA CATHÉDRALE.

Nos Très Chers Frères,

La détermination que Nous avons prise de reconstruire notre Cathédrale vous est déjà connue depuis longtemps. Mais Nous n'avons pu jusqu'ici vous faire connaître quels sont nos calculs relativement à ce projet. Nous les avons faits cependant dans l'intérieur de notre âme et en la présence de Dieu ; car, pour

nous conformer à l'Evangile, Nous nous sommes assis, pour nous assurer si, après avoir jeté les fondements du nouvel édifice, Nous pourrions l'achever. Car, en spectacle, comme Nous le sommes, aux yeux de tous, Nous devons procéder selon toutes les règles de la prudence chrétienne, pour ne pas attirer sur nous et sur la Religion que Nous représentons dans ce Diocèse, la honte attachée à tout homme qui commence à bâtir et qui ne peut achever. Luc. 14-28, etc. Maintenant il convient que Nous vous fassions part de nos vues là-dessus; et Nous avons pour cela toutes sortes de raisons. C'est ce qui fait le sujet de la présente Circulaire.

Nous allons donc vous exposer, en toute sincérité, quelles sont les principales raisons qui Nous ont engagé à commencer maintenant cette bâtisse, sur quelles ressources Nous comptons pour l'achever et par quels moyens Nous pensons procéder pour accomplir cet ouvrage. Ces trois considérations ont été le sujet de notre plus sérieuse attention. Nous avous prié et fait prier, pour obtenir les lumières de l'Esprit-Saint, afin de ne pas faire fausse route, dans une entreprise d'une si haute importance.

I. Les raisons qui Nous engagent à commencer maintenant Notre Cathédrale.

Elles sont si visibles et si urgentes qu'il Nous suffira de les esquisser ici rapidement. Car, il est évident qu'une église est nécessaire à un Évêque pour y faire ses fonctions Épiscopales; et cette église doit répondre autant que possible aux grandes et imposantes fonctions qui doivent s'y accomplir. Aussi, n'y a-t-il pas, dans toute la chrétienté, un seul Évêque diocésain qui n'ait sa Cathédrale pour y exercer son sublime ministère, et partout cette Cathédrale se trouve être la principale église du diocèse. C'est là, en effet, qu'avec plus de pompe il administre les Sacrements, célèbre les Offices, confère les Ordres, convoque le Clergé en Synode, fait les bénédictions et les consécrations qui requièrent le caractère épiscopal, donne la confirmation aux jeunes chrétiens, préside aux grandes assemblées des fidèles aux jours les plus saints de la Religion, et où enfin il exerce les devoirs de premier Pasteur du diocèse. Dans cette église-mère doivent se dérouler les cérémonies les plus augustes, qui sont les signes

visibles de la foi, les images sensibles de la piété, et le sceau sacré des grandeurs de la Religion.

Or, voilà plus de dix-huit ans que votre Évêque est sans Cathédrale, et réduit à faire ses fonctions épiscopales dans une des plus modestes chapelles qui soient en cette ville. Cependant, on a vu, pendant ces années, s'élever de magnifiques maisons et de somptueux édifices sur tous les points de la Cité. De belles Églises, de jolies Chapelles, de vastes Hôpitaux, de nombreux Asiles et Hospices, pour abriter toutes les misères sont comme sortis du néant, par une espèce d'enchantement. Beaucoup de temples, appartenant à diverses dénominations religieuses, ont surgi pendant ce temps et sont un sujet d'étonnement pour tous ceux qui réfléchissent sérieusement.

Ne serait-il pas temps que la Religion Catholique, la première qui se soit établie sur ce sol, élevât un nouveau monument qui fût digne de la foi divine qu'elle professe et enseigne, et qui fût la preuve incontestable qu'elle n'a rien perdu de son admirable fécondité, en montrant que, dans ces temps mauvais, comme dans les siècles de foi, elle sait encourager les arts, les sciences et les métiers ? N'y aurait-il pas toutes sortes de raisons pressantes pour que la Cathédrale catholique, qui s'est si longtemps fait attendre, vînt enfin prendre une place distinguée parmi les beaux établissements de cette ville opulente ? Ne faudrait-il pas qu'elle se fît remarquer parmi tant d'églises qui l'environnent, pour l'honneur du catholicisme dont elle représenterait la grandeur et la dignité.

Quoiqu'il en soit, Nous nous croyons obligé, après tant d'années de silence et d'attente, d'élever la voix et de mettre la main à l'œuvre, pour reconstruire cette Église, devenue la proie des flammes, le 8 Juillet 1852. Nous ne voudrions pas descendre dans la tombe sans avoir fait tout en notre pouvoir pour la relever de ses ruines. Or, nos années qui s'avancent rapidement nous font penser qu'il n'y a plus de temps à perdre, si nous voulons sérieusement accomplir ce dessein. D'ailleurs, ce grand malheur étant arrivé sous notre administration, il ne serait guère juste que Nous laisserions à notre successeur la charge de le réparer.

Enfin, autant qu'il Nous est possible de connaître les desseins

de Dieu, Nous avons l'intime conviction que c'est sa volonté que Nous nous mettions à l'œuvre, pour élever ce nouveau temple à la gloire de sa divine Majesté. En même temps, Nous ressentons dans l'intérieur de notre âme une douce et ferme confiance que son aimable Providence nous fournira les ressources qui nous sont nécessaires, pour accomplir cet ouvrage.

II. Sur quelles ressources Nous comptons pour reconstruire notre Cathédrale.

Nous devons avant tout avouer ingénument que Nous ne pouvons rien faire maintenant par nous-même pour cette bâtisse : car, depuis le grand incendie du 8 Juillet 1852, qui réduisit en cendre tout l'établissement épiscopal, tous les revenus à notre disposition et les seconrs que nous avons reçus du Clergé et des fidèles ont été employés à former l'établissement bien modeste qui existe aujourd'hui, à soutenir l'évêché, et à donner l'hospitalité que l'Évêque doit exercer envers son Clergé.

C'est donc uniquement sur la divine Providence et sur le secours du diocèse que Nous comptons, pour le succès de cette entreprise, à laquelle désormais seront exclusivement consacrées les aumônes que Nous sollicitons aujourd'hui. A ce propos, Nous devons vous ouvrir notre cœur, et vous dire franchement les motifs de notre juste confiance.

C'est d'abord l'exemple de notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, dont la haute intelligence et la grande prudence vous sont parfaitement connues. Placé à Montréal par le St. Siége avec l'ordre de s'y bâtir une Église pour ses fonctions épiscopales, il se mit en devoir d'obéir à cet ordre suprême. Or, tout le monde sait les énormes difficultés qu'il avait à vaincre, pour exécuter ce dessein. Aussi, tous les prudents du siècle jugèrent-ils que cette entreprise était téméraire et n'aboutirait qu'à la honte réservée à ceux qui, ne calculant pas assez leurs moyens, entreprennent des édifices qu'ils ne peuvent achever. *Omnes qui vident incipiunt illudere ei dicentes : quia hic homo cœpit ædificare et non potuit consummare.* Luc 14, 29 et 30.

Mais le succès le plus prompt et le plus complet apposa bientôt à cette entreprise le cachet d'une œuvre divine. Car, l'Église

dont on avait béni la première pierre, le 22 Mai 1823, recevait la consécration et s'ouvrait au culte public, le 22 Septembre 1825. En même temps s'était élevé, comme par enchantement, une maison spacieuse pour servir de logement à l'Évêque et à ses Chapelains. Evidemment le doigt de Dieu était là, et la divine Providence, dont les trésors sont inépuisables, s'était plu à bénir la confiance qu'avait mise en elle son serviteur.

Nous avons été l'heureux témoin des merveilles qui se sont opérées en faveur de la première Cathédrale. Nous l'avons vu commencer et se poursuivre avec cet étonnant succès, sans aucuns moyens humains en apparence et au milieu des plus grandes contradictions; nous avons vu, pour ainsi dire de nos yeux, se multiplier les deux *écus français* qui ouvrirent la liste des souscriptions et qui, jetés dans les fondations de l'ancienne Cathédrale, s'y sont merveilleusement développés, comme le grain de sénevé, pour produire un grand édifice.

Il s'agit maintenant de remplacer cette première Cathédrale, par une autre dont le besoin est vivement senti. C'est à Nous que la divine Providence confie la charge et le soin de cette entreprise qui, elle aussi, est hérissée de difficultés ; mais ce que Dieu, dans son infinie bonté, a fait pour la première Cathédrale, ne doit-il pas nous faire croire fermement qu'il en fera autant pour la seconde? Car, enfin, son bras ne s'est pas racourci et les richesses de sa Providence ne sont pas épuisées. Ce serait donc une impardonable ingratitude que de ne pas nous confier pleinement à ses soins maternels. A Dieu ne plaise que Nous tombions jamais dans une si monstrueuse infidélité !

Nous allons donc faire tout au monde pour transmettre à nos successeurs l'héritage que Nous avons reçu de notre vénéré Prédécesseur en leur laissant une Cathédrale décente et convenable pour y faire leurs saintes fonctions.

L'expérience que Nous en avons faite personnellement Nous est encore un puissant motif de mettre en Dieu toute notre confiance, en entreprenant de reconstruire notre Cathédrale.

Car, lorsqu'il y a déjà trente ans, Nous nous vîmes chargé de la conduite de ce nouveau diocèse, Nous nous trouvâmes en face de beaucoup de besoins et avec de bien modiques ressources pour

y pourvoir, Nous levâmes alors les yeux vers le ciel d'où Nous nous attendions Notre secours, et Nous nous abandonnâmes aveuglément à la divine Providence, qui s'était montrée si bonne et si favorable à Notre prédécesseur, dont la tombe était pour Nous pleine de souvenirs attendrissants. Car, depuis le 19 Avril 1840, que ce digne évêque est passé à une meilleure vie, Nous n'avons pas manqué un seul jour d'invoquer sa mémoire, tout en recommandant sa grande âme au Père des miséricordes.

En Nous inspirant ainsi, en présence de son image, ou à genoux sur son tombeau, Nous avons tâché de Nous pénétrer de plus en plus de l'esprit qui l'animait et d'entretenir en Nous la foi sacrée qui embrasait son noble cœur. L'amour qu'il portait au diocèse qu'il avait fondé, dans les tribulations et les épreuves, lui avait fait former des projets que, hélas ! son trop court Épiscopat ne lui avait pas permis d'exécuter. Témoin de ses plus intimes communications, et héritier de ses dernières volontés, Nous dûmes entrer dans ses dispositions et correspondre à ses moindres désirs pour le plus grand bien du troupeau qu'il laissait à notre sollicitude.

Mais, comme lui, Nous étions sans ressources humaines ; aussi, comme lui, Nous dûmes attendre du Ciel tout notre secours et faire appel à la charité publique. Ce n'a jamais été en vain. Aussi acquittons-Nous un devoir de reconnaissance, en déclarant ici solennellement que tant d'appels faits à vos bons cœurs ont toujours été entendus et exaucés. Si donc Nous avons pu prendre part aux œuvres qui se sont faites dans ce Diocèse, Nous le devons à votre zèle et à votre dévouement. C'est donc avec effusion de cœur que Nous aimons à vous en rendre le juste éloge qui vous est dû. Maintenant, en présence de tant de faits éclatants, vous comprenez qu'il ne saurait y avoir de présomption à compter sur votre concours, pour compléter les œuvres que nous avons faites ensemble et d'un commun accord. Aussi, sommes-nous pleinement rassuré sur votre bonne volonté à entrer dans les suggestions que Nous allons bientôt vous faire.

Nous sommes en cela d'autant plus fondé en raison que Nous avons sous les yeux des preuves irrécusables du bon vouloir que tous portent à cette œuvre.

D'abord sont venus de l'avant Messieurs les Curés du Diocèse qui, à notre insçu et pendant que Nous étions à Rome, se sont spontanément engagés à payer de fortes contributions pour la reconstruction de cette Église. Cet élan du zèle nous a déterminé à commencer cet ouvrage, parce que Nous avons cru y voir une marque de la divine volonté. Sans cela, en effet, Nous aurions encore continué à ne vous faire aucun appel à ce sujet, dans la crainte de nuire en quelque chose aux autres œuvres du Diocèse. Quoiqu'il en soit, c'est de grand cœur que Nous profitons de l'occasion, pour témoigner au Clergé, au nom de Dieu et de la Religion, toute la gratitude qui lui est due; et Nous prions le Seigneur de le lui rendre au centuple.

Ensuite l'accueil favorable qu'un grand nombre de paroisses et plusieurs communautés et maisons d'éducation firent à l'appel que leur adressa à ce sujet M. l'Administrateur de notre diocèse, au mois de Novembre dernier, pendant que Nous étions à Rome; enfin les généreuses souscriptions que firent, pour cet objet, en 1857, un grand nombre de citoyens de cette ville, et que Nous allons maintenant Nous mettre à recueillir par parties, tout cela prouve que cette œuvre rencontre une vive sympathie, et qu'elle peut être considérée comme un souffle du Saint-Esprit, qui répand dans les cœurs sa divine charité. Il y a donc là une nouvelle preuve de la volonté de Dieu, pour l'entreprise que Nous commençons. Elle se fera donc avec bonheur, puisque Dieu daigne nous signifier visiblement qu'il l'a pour agréable.

D'ailleurs, la cérémonie de la bénédiction de la première pierre, qui eut lieu le 28 Août dernier, suffirait seule pour Nous en convaincre. Car, il était facile de voir qu'il y avait union intime et entente cordiale dans cette grande et imposante réunion, et, en effet, on y voyait des hommes de tout rang et de toute condition, dans l'ordre civil aussi bien que dans l'État ecclésiastique et religieux. Les bannières de nos nombreuses sociétés de bienfaisance, représentant toutes les origines, y étaient déployées avec complaisance et y offraient le spectacle de la plus heureuse harmonie. Les différents corps de musique, en s'harmonisant avec la pompe des cérémonies, pour faire entendre leurs mélodieux concerts, semblaient répéter à l'envi, avec les Anges: *Gloire à Dieu au*

plus haut des Cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. La joie rayonnait sur toutes les figures, parce que tous les cœurs se remplissaient des douces émotions produites par les prières de la sainte Église. Enfin, les dons généreux, déposés dans la pierre angulaire du nouvel édifice, prouvaient que chacun se faisait un bonheur de contribuer largement à la nouvelle construction. Toutes ces sympathies nous comblent de consolation, nous pénètrent de reconnaissance et raniment notre espoir.

Il nous paraît donc évident que l'aimable Providence daigne intervenir dans cette entreprise, et que pour arriver à ses fins, avec force et suavité, elle dispose favorablement les esprits et les cœurs de tous ceux qui vivent sous notre houlette pastorale. Or, si cette entreprise est l'œuvre de tout le diocèse, pourrait-elle ne pas réussir ? Si une seule paroisse peut se bâtir, avec ses seules ressources, une grande et belle église, tout le diocèse ne pourrait-il pas en faire autant ? Oh ! oui, il le pourra facilement, s'il sait choisir et prendre les bons moyens qui assurent le succès de toute entreprise.

III. Par quels moyens nous pourrons procéder à la reconstruction de la Cathédrale.

Qui veut une fin en prend les moyens. Cet adage trouve ici tout naturellement sa place. Car, si, comme on l'a vu, la reconstruction de la Cathédrale est dans l'ordre voulu par la divine Providence, il doit y avoir pour cela des ressources ménagées dans ses décrets adorables et par conséquent des moyens d'arriver à cette fin.

Ces moyens sont la prière qui obtient le secours de Dieu, et l'esprit de sacrifice qui obtient l'intervention des hommes. Et, en effet, en toutes choses, il faut recourir au Seigneur de qui vient tout don parfait ; et il faut s'adresser aux hommes qui sont les agents de sa Providence.

Vivement pénétré de cette pensée, Nous avons instamment recommandé cette entreprise au Père des miséricordes, en le suppliant humblement de daigner la bénir, comme tant d'autres œuvres auxquelles il a voulu que Nous prissions part, et qui, par sa divine bénédiction, ont réussi au-delà de toute espérance.

Et pour que nos prières fussent plus favorablement exaucées,

Nous les avons fait passer par le cœur de la Vierge Immaculée, par qui, dit St. Cyrille, *ont été construites toutes les églises du monde.* Nous les avons mises entre les mains des Saints Anges, à qui sera confiée la garde du nouveau temple. Nous les avons déposées aux pieds du glorieux St. Jean-Baptiste, qui en sera le protecteur. Nous les avons adressées au bon St. Joseph, que Nous avons établi et constitué Architecte de cette Maison du Seigneur. Nous les avons envoyées au ciel par l'entremise des Bienheureux Apôtres Jacques et Jean, déjà chargés par l'Église de protéger la Cathédrale et le Clergé qui la dessert. Nous les avons dirigées vers le Trône de la divine Majesté par la médiation de tous les Saints qui y seront honorés d'un culte particulier. Ces humbles supplications, Nous les continuons; et Nous vous prions de vous unir à Nous tous les jours, parce que c'est là assurément le moyen le plus nécessaire que nous ayions à prendre, pour obtenir le succès que nous attendons de cette grande et importante entreprise. Elle a commencé en un jour plein de Grâces, celui qui est consacré à honorer le *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie,* qui aura son autel dans la nouvelle comme dans l'ancienne Cathédrale. Il faut donc espérer que ce Cœur sera jour et nuit ouvert à nos besoins; et qu'il en sortira des fleuves d'eau vive qui arroseront cette entreprise, pour qu'elle ait un plein succès.

Mais, ce n'est pas tout de mettre Dieu dans ses intérêts; il faut de plus recourir aux moyens humains qu'il nous ordonne lui-même de prendre, pour ne pas tenter sa Providence. Il nous est donc nécessaire de bien nous concerter, pour assurer le succès de cette nouvelle entreprise. Voici en conséquence ce qui sera uniformément observé partout:

1o. Un Comité sera nommé, sous la direction du Curé, dans chaque paroisse de la ville et de la campagne, pour recueillir les souscriptions et collectes qui devront s'y faire pour aider à la bâtisse de la future Cathédrale.

2o. Tous les ans, dans la saison jugée la plus convenable, il se fera à domicile, dans chaque paroisse de la ville et de la campagne, une collecte par le Curé ou le Vicaire ou quelqu'autre prêtre, et les Marguilliers ou les membres du comité qui auront été désignés pour l'accompagner. La quête de l'Enfant Jésus, dans les pa-

roisses où elle se fait, tiendra lieu de cette collecte, mais elle sera appliquée à cette fin. Déjà, cette quête de l'Enfant Jésus avait été demandée pour ce but par M. l'Administrateur du Diocèse ; mais comme cette demande avait été faite un peu tard, le produit de cette quête dans plusieurs Paroisses avait déjà été destiné à quelqu'autre œuvre ; c'est pour cela qu'elle ne s'est faite, que dans peu de paroises, au profit de la Cathédrale. Mais cette année elle devra se faire partout sans exception, pour la fin qui nous occupe en ce moment.

3o. Les Églises ou Chapelles où se fait l'office public, appliqueront une fois par mois, à commencer au mois d'Octobre prochain, pour la reconstruction de la Cathédrale, le produit de la quête ou des quêtes d'un Dimanche (si on a l'habitude d'en faire plusieurs le même jour). Cette quête sera annoncée le Dimanche précédent, et encore le jour où elle se fera. Les Marguilliers, ou les Membres du Comité Paroissial, de l'agrément du Curé, pourraient être chargés de faire cette quête, pour lui donner plus d'importance.

4o. M. le Curé ou le Recteur de chaque Église ou Chapelle où se feront ces quêtes, en feront transmettre le produit à l'Evêché, à mesure qu'il le recevra, afin que les travaux puissent se poursuivre aussi activement que possible, et que les ouvriers soient fidèlement payés.

Tous les trois mois, on publiera, dans les Journaux catholiques français et anglais de cette ville, le montant de ces quêtes de chaque mois faites dans les Églises, et des quêtes faites à domicile, en désignant les noms de chaque Paroisse, comme celui de chaque mois où ces quêtes auront été faites. C'est pour cela que MM. les Curés qui, à cause de leur éloignement de la ville ou pour autre raison, ne pourraient point envoyer leurs aumônes tous les mois ou tous les trois mois, voudront au moins en faire connaître le montant à l'Évêché, en ayant soin de désigner le produit de la quête de chaque mois, afin qu'aucun nom de Paroisse ne manque dans la liste qui sera publiée.

5o. Pour que tous puissent répondre convenablement à ces divers appels, on invite chacun à appliquer une petite partie de ses revenus à cette œuvre, par exemple, telle portion de son champ, de son commerce, etc., etc.

6o. Dans les Séminaires, Colléges, Maisons d'Éducation, Couvents et Écoles, il pourrait y avoir de petits comités, pour recueillir les offrandes des Élèves, à l'instar de ce qui se pratique dans les paroisses.

7o. Il doit être bien compris qu'en généralisant ainsi ces contributions au profit de cette entreprise, on a l'intention d'être le moins possible à charge à qui que ce soit, tout en travaillant à en assurer le succès.

8o. Ce que l'on désire par-dessus tout c'est d'obtenir que l'on applique à cette bonne œuvre son superflu et ce que l'on dépense inutilement en menus plaisirs, par des divertissements, promenades, etc.

9o. Le résultat vraiment heureux, attaché au succès de cette entreprise, sera de faire comprendre intimement que l'union fait la force ; et qu'avec une bonne entente, on peut faire de grandes et belles œuvres, sans qu'il en coûte beaucoup.

Il nous reste à vous inviter, en terminant, à faire en famille des prières particulières pour le succès de la nouvelle Cathédrale. Plus tard Nous vous dirons quelles prières nous ferons pour ses bienfaiteurs.

Daigne le Seigneur, dans son infinie bonté, répandre ses bénédictions sur cette entreprise qui n'est faite que pour la gloire de sa divine Majesté, l'avantage de sa sainte Religion et l'honneur de tous les Bienheureux qui règnent avec lui dans l'éternité ! La Vierge Immaculée, dont on célèbre aujourd'hui l'heureuse naissance, viendra à notre secours, en bénissant cette œuvre du fond de son berceau qui est si plein de grâces.

C'est avec l'effusion de notre cœur que Nous vous bénissons en Notre Seigneur, et que Nous nous souscrivons le très humble et dévoué serviteur de vous tous.

Montréal, 8 Septembre 1870.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE À MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE, ACCOMPAGNANT LA LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, AU SUJET DE LA RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

MONTRÉAL, 9 Sept. 1870.

MON CHER CURÉ,

Vous verrez par la Circulaire ci-jointe, qui devra être lue au Prône le premier Dimanche après sa réception, que je fais appel à tout le Diocèse en faveur de la nouvelle Cathédrale. Votre générosité m'a forcé d'entreprendre cette grande œuvre. Maintenant, elle me force de vous sommer de poursuivre cette tâche avec une persévérance qui en assure le succès.

(Et si les circonstances ne vous avaient pas encore permis de souscrire comme vos confrères, je suis convaincu que vous n'en travaillerez qu'avec plus de zèle à remplir les intentions de ma Circulaire, vous estimant heureux de pouvoir remplacer ainsi, pour le moment, les secours pécuniaires que vous pourrez, j'espère, fournir plus tard, pour compléter cette œuvre Diocésaine.)

J'ai cru devoir solliciter la quête d'un Dimanche par mois, parce que j'ai pensé que c'était le moyen de fournir à un grand nombre de personnes, que l'on ne peut que difficilement trouver ailleurs, l'occasion de contribuer à cette œuvre comme les autres fidèles ; et j'ai la confiance que cela ne nuira en rien à la quête qui doit se faire à domicile.

En adoptant les moyens suggérés dans la dite Circulaire, Nous ne pouvons manquer d'atteindre sûrement le but que vous vous êtes proposé par votre généreuse souscription. Ainsi, tout est maintenant entre vos mains ; et vraiment tout dépend de vous, moyennant toujours l'assistance divine qui, il faut l'espérer, ne nous manquera pas.

Au reste, le succès dans cette entreprise prouvera une fois de plus qu'avec l'union on peut beaucoup avec de petits moyens.

Je profite de l'occasion pour vous permettre de faire une procession à l'honneur de la Sainte Vierge, pour obtenir, par son puissant secours, la cessation de la guerre et des horribles calamités qui en sont les tristes suites.

En face des terribles événements qui se passent dans ces jours d'épreuves, nous avons grand besoin, pour soutenir nos espérances, de lever les yeux vers le *Secours des Chrétiens*, en invoquant son Saint Nom, et nous écriant, avec un Père de l'Église : *Maria, o Nomen sub quo nemini desperandum est.* Surtout que va devenir le Pape ? Mais espérons contre toute espérance. La Vierge Immaculée le gardera et les Bienheureux Apôtres Pierre et Paul le sauveront, en le cachant à l'ombre de leur protection.

Je suis bien cordialement,
Mon cher Curé,
Votre très-humble et tout dévoué serviteur,
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 6 Novembre 1870.

Monsieur,

Le Mandement ci-joint est une nouvelle protestation contre l'invasion du reste des États Pontificaux par l'Armée Italienne. Nos Zouaves qui arrivent heureusement aujourd'hui ont défendu le Saint Père avec leur épée ; les citoyens ont protesté contre l'invasion par d'éloquentes et énergiques protestations, nous allons arrêter ce torrent par de ferventes prières.

Les belles manifestations qu'a occasionnées le joyeux retour de nos dévoués Volontaires sont des occasions à ne pas manquer pour travailler à resserrer de plus en plus les liens sacrés qui nous attachent au Saint Siége. Tel est le but du Mandement en question, et c'est dans ce sens qu'il devra être expliqué au peuple. Toutes les relations qui se lisent sur les bons journaux ont la même tendance ; et elles vous serviront à expliquer et commenter ce document qui sans cela resterait lettre-morte.

Pour répondre à l'intention de l'Indult Apostolique qui nous accorde un *Triduum* de prières, il faudra y faire, autant que possible, des instructions sur le Domaine temporel du Pape et sur son infaillibilité, quand il parle *ex cathedra* à l'Église. Il

serait bon aussi de faire circuler parmi les fidèles deux excellentes brochures de Mgr. de Ségur, savoir : *Le Pape, Questions à l'Ordre du Jour*, sur le temporel, et *Le Souverain Pontife*, concernant l'Infaillibilité Pontificale. Il ne manque pas d'autres ouvrages que l'on pourrait mettre en circulation pour instruire à fond là-dessus notre bon peuple.

Bien faire connaître la fâcheuse position que la révolution a faite à notre N. S. P. le Pape, et bien expliquer ce qu'ont à faire tous les bons enfants de l'Église, pour l'en faire sortir, tel est en deux mots le programme que nous avons à suivre, dans nos directions. Si nous parvenons à bien faire comprendre que nous devons être tristes, gémir et pleurer avec notre Père, tout est gagné.

La présente, jointe au Mandement, vous arrivera, j'espère, assez à temps, pour que vous puissiez exhorter vivement les fidèles qui fréquentent votre Église, à ne pas fêter la Sainte Catherine par des bals et autres plaisirs profanes. Ce premier sacrifice obtenu, les autres viendront sans doute à la suite.

Avec l'intime conviction que nous sommes dans un temps de grandes douleurs, il y aura moins de bals et de partis de plaisir. Les soirées seront plus rares et moins bruyantes. Les auberges ne seront pas autant remplies de gens qui n'y vont que pour s'amuser. Les veillées des jeunes gens seront plus réglées. Les noces seront moins dispendieuses et plus chrétiennes.

Enfin, avec la compassion pour les misères humaines, qui surabondent, l'on aura la consolation de voir croître la charité pour les pauvres, la dévotion aux sacrements, la fréquentation des Saints Offices, et le zèle pour toutes les pratiques religieuses.

Vous exploiterez, au profit du *Denier de St. Pierre*, la pauvreté à laquelle se trouve nécessairement réduit le Saint Père par suite des événements qui viennent de le priver du reste de ses États. Je prendrai les moyens les plus sûrs pour lui faire tenir le montant de vos souscriptions, joint à celles de vos paroissiens.

Dans le Mandement, j'entre dans certains détails par rapport à l'expédition de nos Volontaires Canadiens à Rome. Cette expédition étant populaire, comme elle l'est, j'ai cru qu'il fallait s'en servir comme un moyen, qui nous est ménagé par la Divine

Providence, pour faire entrer le Diocèse dans les sentiments qui doivent animer tous les vrais enfants de l'Église pour le Père commun, dans ces jours de navrantes douleurs.

Une relation de tout ce qui s'est passé, depuis le départ jusqu'au retour de ces dévoués soldats Pontificaux, sera publiée sous peu. On a pensé que cet opuscule serait bien accueilli du public en général, et plus particulièrement par toutes les familles qui ont contribué à grossir cet intéressant bataillon. Ce livre peut devenir monumental pour notre pays, en fournissant à son histoire des pages dont on n'aura pas à rougir. On aimera à en déposer au moins un exemplaire dans les papiers de chaque famille. Ce sera sans doute un prix estimable à donner comme récompense, aux exercices littéraires, dans les colléges, couvents et écoles. On fera donc bien, quand cet ouvrage sera annoncé, de prévoir le débit qui pourra s'en faire, pour que le tirage soit calculé sur les demandes qui s'en feront. Car, plus il y aura d'exemplaires en circulation et plus ils seront à bon marché.

Vous n'ignorez pas tous les nouveaux efforts qui se font pour répandre les principes du jour dans notre heureux et religieux pays. A ce propos, je dois vous informer que le second appel de l'*Institut Canadien* à Rome a été rejeté. Unissons-nous toujours dans les SS. Cœurs de Jésus et Marie, et là prions et faisons prier pour la conservation du précieux dépôt de la foi, pour l'exaltation de la Ste. Église et la prospérité de N. S. P. le Pape.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PRESCRIVANT UN "TRIDUUM" DE PRIÈRES POUR N. S. P. LE PAPE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous élevons aujourd'hui la voix, N. T. C. F., mais c'est pour vous faire entendre des soupirs et des gémissements. Car, tous les esprits sont préoccupés et les cœurs agités dans les jours de malheurs que nous traversons. Les éclatantes démonstrations qui se font pour saluer l'heureuse arrivée de nos zouaves ne font que confirmer de bien tristes nouvelles et aggraver notre juste douleur.

Depuis trois mois, des échos lugubres répétaient chaque jour ce qui se passait dans l'ancien monde, et plongeaient nos âmes dans une profonde amertume, en vous apprenant les terribles épreuves que la divine Providence ménageait à la France, qui a donné naissance à nos pères, et qui, en les établissant sur le sol canadien, leur légua, avec la foi antique, de grands et précieux établissements.

Nous étions de plus en plus émus en apprenant que cette grande nation était profondément humiliée; que ses armées jusqu'alors invincibles étaient défaites; que son Empereur et ses premiers généraux étaient faits prisonniers; que ses belles et riches campagnes étaient ravagées; que ses villes et forteresses jugées imprenables tombaient sous la puissance de l'ennemi; que des divisions funestes la désolaient au-dedans, pendant que les horreurs de la guerre se faisaient sentir au-dehors; que toutes les familles étaient plongées dans l'affliction et le deuil, parce qu'on avait à y déplorer la perte de parents chéris; que le nombre des orphelins grossissait à chaque bataille, à cause de la multitude des combattants qui demeuraient étendus morts sur la poussière.

Dès le commencement de cette guerre désastreuse, Nous nous étions mis en prières, pour implorer la divine Miséricorde ; Nous avions recouru à la Vierge bonne et puissante, qui est le *secours des chrétiens ;* Nous avions fait dans nos villes et nos campagnes de pieuses et solennelles processions pour détourner le fléau terrible de la guerre. Mais, nos cœurs demeuraient dans la crainte, malgré notre confiance en celle qui peut tout auprès de Dieu, parce que nous apprenions avec douleur que ceux qui avaient usurpé le pouvoir, sur ce pays autrefois si florissant, faisaient tout pour provoquer la colère du ciel, au lieu de chercher à l'apaiser par l'humiliation et le repentir ; que la statue érigée à Voltaire dans un moment d'effervescence sacrilége, loin de disparaître au milieu de tant de calamités, recevait de plus pompeux honneurs, comme pour insulter au Fils du Dieu vivant dont il se montra l'ennemi le plus acharné ; qu'enfin les partis politiques, au lieu de s'unir pour repousser l'ennemi commun, ne faisaient que se diviser de plus en plus, pour la ruine de la nation.

Ce fut pendant que ces déplorables événements acquéraient de jour en jour plus de gravité, que la révolution est venue mettre le comble à notre douleur, en consommant son projet de spoliation des États Pontificaux et en s'emparant de Rome, contre toutes les lois divines et humaines.

Ce fut le vingt de Septembre dernier, comme vous le savez, N. T. C. F., et par tous les moyens que vous connaissez déjà, que cet acte honteux et inique s'est enfin accompli. La voix publique vous a appris dans le temps la glorieuse défaite de l'armée pontificale et la honteuse victoire des Italiens, dans ce jour si tristement mémorable. Nos zouaves, qui ont pris une part si active aux événements de cette journée et qui arrivent aujourd'hui de Rome, vous répéteront ce que vous en avez ouï dire et y ajouteront beaucoup de circonstances touchantes que vous ignorez et qui sont bien propres à vous intéresser au plus haut degré.

Ainsi, Nous leur laissons volontiers le soin de vous dire, dans la simplicité de leur âme, ce qu'ils ont fait pour accomplir leur belle et importante mission ; quelle a été leur conduite depuis leur départ du pays jusqu'à leur retour ; comment ils ont vécu tout le temps qu'ils ont passé sous le drapeau Pontifical ; de quelle

manière ils ont agi pour la *défense de la bonne cause;* quelles caresses leur a prodiguées le Père commun ; l'amour qu'il n'a cessé de leur témoigner et ce qu'ils ont pu faire, pour le payer d'un juste retour ; leur attachement cordial pour leurs aumôniers, qui furent en tout temps leurs pères, leurs amis, leurs guides dans ce lointain voyage ; leurs efforts pour la défense de la Ville Sainte et leur volonté bien déterminée de verser sur la brèche jusqu'à la dernière goutte de leur sang, sans l'ordre impérieux qui les a forcés de mettre bas les armes ; les horreurs et les ennuis de la prison qu'il leur a fallu subir ; les opprobres et les insultes qu'ils ont dû endurer de la part de leurs lâches ennemis ; les dangers imminents auxquels ils ont été exposés et dont ils ont été miraculeusement préservés ; enfin, tout ce qui tient à leur expédition, pour être auprès du St. Siége, les Représentants du peuple Canadien. Toutes ces choses intéressantes se graveront dans la mémoire de toutes les familles et se perpétueront jusqu'à dernière génération ; et avec ces faits impérissables se propageront l'amour filial pour le Saint Père et le dévouement pour le Siége Apostolique. En face de ces principes d'attachement à la bonne cause viendront désormais se briser les principes révolutionnaires qui bouleversent aujourd'hui le monde.

Mais arrêtons-nous là, N. T. C. F., pour donner toute notre attention au grave sujet qui doit nous occuper uniquement. A cette fin, fixons nos regards douloureux sur notre Saint Père le Pape, pour bien connaître la position que la révolution a faite 1o. à sa personne sacrée, 2o. à la Ville Sainte et 3o. à l'univers chrétien. Pour le mieux comprendre, nous allons écouter, avec un profond respect, les touchantes paroles qui sont tombées de la bouche sacrée de ce Vénérable Pontife, et qui fournissent là-dessus une ample matière à de sérieuses réflexions.

Le Pontife-Roi, pour ménager le sang de ses braves soldats, avait réglé, même avant que les hostilités fussent commencées, que la ville capitulerait aussitôt que le canon ennemi aurait fait brêche à ses murs. Il voulait par là, dans sa suprême sagesse, prouver au monde qu'il ne cédait qu'à la violence, et cependant qu'il avait horreur du sang ; mais pour tout cela il ne renonçait à aucun de ses droits. Aussi, protestait-il, en termes énergiques,

en présence du sacré Collége, dès le vingt-neuf de ce mois de septembre, contre cette invasion sacrilége.

" Fils chéris, disait-il aux Éminents Cardinaux; avec tout " l'accent de la douleur,.... Notre Seigneur Jésus-Christ a permis " dernièrement que cette ville de Rome, Siége du Pontificat Su- " prême, tombât dans les mains des ennemis, ainsi que le reste " des Etats Pontificaux... Nous avons aujourd'hui résolu, en nos " jours de deuil et de chagrin, de déclarer à nos ennemis.... les " sentiments les plus intimes de notre âme, qui Nous font détester " et réprouver solennellement et ouvertement l'état actuel de " choses.

" Nous... Pasteur de toute la maison d'Israël, sentons que " Nous devons avoir pratiquement cette liberté à Nous indispen- " sable, pour gouverner l'Église de Dieu et maintenir ses droits ; " et qu'il est de notre devoir de faire cette protestation que Nous " avons résolu de rendre publique et de la faire connaître, comme " elle doit l'être, par tout l'univers catholique."

Quelle vigueur Apostolique se révèle avec éclat chez notre Pontife gardé à vue et prisonnier dans son propre Palais !

1o. *Maintenant quelle est la position faite à N. S. P. le Pape par la révolution ?* N. T. C. F., elle est des plus tristes. Car, à l'heure qu'il est, il est réduit à un abandon général et absolu. Il n'a plus pour le protéger aucun Prince, aucun gouvernement. Les deux Empereurs qui, il y a dix ans, mettaient à sa disposition leurs armées et les forces de leurs empires, l'ont abandonné, et même l'un d'eux a contribué plus efficacement que tout autre à la spoliation des États Pontificaux. Il est, ce Pontife-Roi, sans armée, sans gardes, sans finances, sans suite, sans aucune protection. Il n'a plus qu'une ombre de royauté dans un lambeau de Rome, que l'on fait semblant de lui laisser, afin de faire croire au monde qu'il demeure parfaitement libre chez lui. C'est dans ce simulacre de ville que s'élève le Vatican qui n'est plus pour lui qu'une prison. C'est en face de ce Palais que chaque soir, à l'heure de la prière, des troupes de sicaires, ajoute-t-on, viennent, sous ses fenêtres, hurler leurs cris de guerre et leurs blasphèmes : *Mort aux zouaves, mort aux prêtres, mort aux Cardinaux, mort au Pape !*

A la vue de cet abandon qui fait saigner le cœur, on se demande tout stupéfait : *Que va devenir le Pape ? doit-il demeurer à Rome ? Pourra-t-il se réfugier quelque part, pour être en sûreté ? Où irait-il, s'il sortait de cette ville ?* Mais arrêtons-nous là, pour considérer dans cet abandon le trait de ressemblance entre Notre Seigneur Jésus-Christ et son Vicaire. Car, le divin maître est renié par son peuple, condamné par Ponce Pilate et insulté par Hérode. Or, l'on retrouve tout cela dans le disciple qui déclare que ce temps mauvais est l'heure accordée aux puissances des ténèbres, pour travailler à renverser l'Église. Mais ne craignons rien, cette heure sera courte et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

2o. *Quelle est ensuite la position faite à la ville de Rome par la révolution ?*

Rien de plus injuste que le sort qui lui est fait. On l'assiége, sans aucune déclaration de guerre. On la bombarde contre le droit des gens. On renverse les murailles sans ombre de raison, sans provocation aucune. On emploie le mensonge le plus impudent pour faire croire à sa déloyauté.

On la réduit à la misère, en en éloignant les milliers d'étrangers qui y faisaient régner l'abondance, en y venant assister à ses grandes solennités. On lui ravit toute sa splendeur, en la réduisant à n'être plus que la capitale du royaume d'Italie, et en cherchant à lui faire perdre par là son droit antique à être la capitale du monde. On trouble la paix dont elle jouissait sous son Roi pacifique, en l'abandonnant à des hordes de barbares qui y exercent les plus affreux brigandages. D'une ville de prière on en fait un enfer par les meurtres, le vol, le pillage qui s'y commettent impunément. A en croire les rapports qui nous arrivent de la Ville Éternelle, il s'y commet des atrocités abominables, et les moyens les plus révoltants sont pris pour soulever les mauvaises passions, pour corrompre les bonnes mœurs, et gâter les esprits par la lecture des brochures les plus impies et les plus obscènes.

A la vue de cette désolation, ne peut-on pas appliquer à Rome ce que l'inconsolable Jérémie disait de Jérusalem, lorsqu'elle fut tombée sous la puissance de ses ennemis ! " Les chemins qui

" mènent à Sion sont dans le deuil et pleurent, parce qu'il n'y a " plus personne qui viennent à ses solennités ; toutes ses portes " ont été détruites et abattues ; ses prêtres sont dans les gémisse- " ments ; ses Vierges sont dans le deuil et la tristesse, et la ville " elle-même est sous le poids d'une grande amertune. "

3o. *Enfin, quelle est la position faite au monde chrétien par la révolution ?* Elle est des plus désastreuses. Car, ce sont les Princes et les Peuples chrétiens qui ont fondé le Patrimoine de St. Pierre. Ils ont compris que le Chef Suprême de la religion devait être indépendant de toute domination étrangère. Ils ont voulu qu'il fût assis sur un trône, pour mieux représenter sur la terre le Roi des rois et assurer à la religion les splendeurs, les priviléges et la majesté qui conviennent à la Reine des nations. En établissant cette Principauté temporelle, ils ont donné au Souverain Pontife le moyen de conserver son entière liberté, dans ses décrets concernant la foi et les mœurs et dans ses jugements canoniques. Ils ont aussi par là ouvert toutes les communications avec le Père commun à tous les enfants de l'Église, aux pauvres comme aux riches. Par ce moyen, tous peuvent obtenir justice, revendiquer également leurs droits. Par cette sage disposition, ménagée par la divine Providence, le Chef Suprême de l'Église exerce sans contrôle sa divine autorité, tient envers tous une balance égale, inspire à tous une juste confiance, et n'est gêné par personne dans le gouvernement de l'Église.

Mais cette harmonie est troublée et cet ordre renversé, si le Pape n'est pas indépendant. Ce qui se passe aujourd'hui à Rome en est la preuve. Car, déjà, des personnes sortant du Palais du Vatican ont été fouillées par les soldats du nouveau gouvernement, qui voulaient savoir si elles ne portaient rien sous leurs habits ; l'on a donné aux académies des professeurs à mauvais principes, pour corrompre l'enseignement de la jeunesse ; l'on viole le droit de propriété, en chassant les religieux et les religieuses : l'on se dispose à détruire des églises et autres édifices sacrés pour en faire des théâtres ; fasse le Ciel que tous ces sinistres projets de la révolution ne puissent s'accomplir ! Et que deviendrions-nous, N. T. C. F., si nos rapports avec le St. Siége cessaient d'être libres, si nos lettres étaient interceptées et lues,

si les réponses du Saint-Père ne nous arrivaient pas ; si les pouvoirs et dispenses que nous sollicitons étaient arrêtées en chemin.

Enfin, que de conséquences désastreuses pour la religion, si le premier des pasteurs ne pouvait pas exercer librement sa vigilance sur toutes les églises. s'il ne lui était pas possible de confirmer ses frères dans la foi, s'il ne pouvait pas faire publier ses décrets pour le bien général de l'Église ? Tout serait bientôt bouleversé et les liens sacrés de l'unité se trouveraient en peu de temps brisés.

Aussi, voyez-vous, N. T. C. F., que dans toutes les parties du monde catholique, l'on repousse avec horreur l'invasion de Rome par les troupes italiennes. Dans une grande assemblée tenue en Belgique, le Clergé et le peuple dénoncent à la face de l'univers cette invasion comme *une usurpation du droit des gens, un acte de lâcheté, un parricide, un sacrilége, un attentat à l'indépendance du sacerdoce divin et à la liberté des âmes.*

C'est, au reste, ce qu'ont parfaitement compris nos zouaves qui se sont tenus si courageusement sur la brèche, exposés au feu de l'ennemi et qui étaient prêts à verser leur sang pour la défense du domaine temporel du St. Siége ; c'est aussi ce qu'ont compris leurs parents en sacrifiant leurs enfants pour la défense d'une si bonne cause.

Car, on ne fait pas un sacrifice si héroïque, pour soutenir un droit mal fondé ou imaginaire. C'est enfin ce qui est vivement senti et hautement proclamé par la population catholique de nos villes et de nos campagnes qui a si chaleureusement acclamé nos zouaves à leur retour, comme les représentants du Canada, dans la défense du Saint-Siége. Oh ! comme elles étaient splendides les démonstrations qui leur ont été faites ! Qu'elles étaient touchantes et éloquentes les paroles qui leur ont été adressées ! Qu'elles étaient vives et pleines de foi les protestations faites en faveur des droits sacrés du Saint-Siége ! Nous ne cessons d'en bénir le Seigneur, parce que nous regardons ces saintes dispositions comme une très grande grâce accordée à ce pays qui en recueillera, il faut l'espérer, les heureux fruits d'âge en âge. Aussi, est-ce avec un cœur surabondant de joie que Nous accueillons toutes ces belles protestations, au nom du Saint Père et que Nous en félicitons tous ceux qui y ont pris part.

Quoiqu'il en soit, tout n'est pas fini, N. T. C. F., et il nous reste, comme vous allez en juger, des devoirs bien importants à remplir. Car, nous ne saurions demeurer spectateurs oisifs et indifférents des terribles événements qui se passent sous nos yeux. La divine Providence, en effet, donne au monde entier, dans cette horrible calamité, de grandes leçons; il faut tâcher d'en profiter. Elle fournit à tous l'occasion de pratiquer beaucoup d'actes de vertus; il faut y être fidèle. Enfin, pour tout dire en un mot, il frappe les hommes, afin de changer ses justices en miséricordes.

1o. *Leçons que donne au monde la divine Providence, dans les événements du jour.*

Pourquoi les nations, dit le Prophète, *ont-elles frémi; et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets? Les rois de la terre se sont levés et les Princes se sont unis ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. Brisons, ont-ils dit, leurs liens, et secouons leur joug.*

Les furieuses passions du siècle sont admirablement dépeintes dans ces divines paroles. Les efforts inouïs que fait l'impiété pour détruire la religion, par ses mauvais livres, ses journaux empestés, ses discours pleins d'orgueil et d'insolence, y sont véritablement révélés par l'Esprit saint. Il ne faut donc ni s'en étonner ni s'en décourager, puisque tout a été prédit. Mais voyons ce qui doit s'en suivre.

" Celui qui habite dans les cieux rira de ses ennemis, et le " Seigneur se moquera d'eux. Alors il leur parlera dans sa " colère; et il les bouleversera dans sa fureur." Il dit à son Christ, en lui donnant les nations pour héritage : " Vous les " gouvernerez avec une verge de fer, et vous les briserez comme " un vase d'argile."

Qui ne voit clairement dans ces paroles les événements qui se déroulent sous nos yeux? Et pour en profiter est-il besoin d'un long commentaire? C'est évidemment l'impiété dans ces jours mauvais qui obscurcit les intelligences et fermente dans les cœurs. Il faut donc l'éviter, pour échapper à de si grands malheurs. *Abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie, et juste et pie vivamus.* Aussi, allez-vous, N. T. C. F., vous prémunir avec plus de soin que jamais contre les dangers

que présentent les discours impies, les livres contraires à la foi ou aux mœurs, ainsi que les journaux qui, comme des serpents venimeux, se glissent dans tous les rangs de la société, pour les séduire et les empoisonner.

2o. *Vertus à pratiquer, pour désarmer la colère divine.*

Dans tous les temps, mais surtout pendant les grandes calamités, Dieu, avant de laisser tomber du ciel sur la terre le fléau de sa colère, regarde s'il ne s'y trouverait point de victimes assez pures pour l'apaiser. Car, il est si bon, notre Dieu, qu'il n'aime point à punir, et que rien ne lui est plus agréable que de trouver quelque part des âmes dévouées qui puissent, par leurs immolations, désarmer son bras vengeur. Ils les trouvera, il faut l'espérer, ces victimes d'agréable odeur, non-seulement dans son sanctuaire et dans les cloîtres, mais encore dans les familles saintes où se conserve, avec la foi, le feu de la divine charité.

La compassion, le sacrifice et la prière sont les principales armes qu'emploient ceux et celles qui se présentent devant la divine Majesté, pour lui offrir des dons et oblations capables d'émouvoir les entrailles de sa miséricorde.

La compassion. — Nous en trouvons un admirable modèle dans les Juifs demeurés fidèles à la loi du Seigneur, lorsque son bras terrible s'appesantissait sur son peuple coupable, et qu'en punition de ses crimes, qui avaient lassé sa longue patience, il les tenait captifs à Babylone. Oui, vraiment, si nous nous pénétrons bien de leurs sentiments de *compassion*, à la vue des désastres affreux que présente aujourd'hui le monde, nous aurons trouvé l'admirable secret de toucher le cœur de notre Dieu.

Pénétrés donc de douleur, à la vue des malheurs de notre Père et des désastres de la ville sainte, entrons dans les sentiments qui animaient ces Juifs tout brûlants de zèle et d'ardeur, et écrions-nous comme eux : Assis tristement sur le rivage des fleuves de Babylone, nous versons des torrents de larmes, au seul souvenir des maux affreux qui sont venus fondre sur Jérusalem, notre chère patrie : *super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion.*

Depuis que la Capitale du monde chrétien est tombée, par violence, sous la puissance des injustes ravisseurs du Patrimoine

sacré de St. Pierre, nous avons suspendu nos instruments de musique aux saules pleureurs qui ombragent les tombes des héros qui sont morts en le défendant. *In salicibus in medio ejus, suspendimus organa nostra.* Car, tous les plaisirs nous sont devenus insupportables, depuis que le monde est plongé dans cet abîme de maux.

Les gens du monde nous invitent à prendre part à leurs joies profanes, mais nous leur répondons, avec tout l'accent de la douleur: comment pourrions-nous chanter des cantiques de joie dans ce temps de tristesse générale? Que notre main droite nous soit en oubli plutôt que d'oublier la Jérusalem des chrétiens, dont la Jérusalem des Juifs n'était que la figure. Que notre langue s'attache à notre palais, si nous venons à l'oublier. *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. Adhœreat lingua mea faucibus meis, sinon meminero tui.*

Ah! Seigneur, souvenez-vous, au jour de Jérusalem, des enfants de perdition qui ont juré de la persécuter par leurs détestables principes, et de la renverser ainsi de fond en comble. *Memento, Domine, filiorum Edom, in die Jerusalem: qui dicunt: examinanite, examinanite usque ad fundamentum.* Ps. 136.

C'est ainsi que la compassion s'attendrit sur toutes les misères du prochain, et produit les soupirs et les larmes qui entretiennent les vives émotions des âmes et nourrissent les tendres affections des cœurs généreux.

Le sacrifice. Le remède le plus efficace, ou pour mieux dire, le seul remède aux grands maux qui affligent la pauvre humanité, c'est le sacrifice. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur le Calvaire où Jésus se fait victime et offre le plus grand des sacrifices, pour réparer les désordres du monde. Pour la même raison, son Vicaire est aujourd'hui immolé tout près de la montagne où St. Pierre fut sacrifié et sur le bord de la tombe qui renferme ses Restes précieux. Oh! oui, dans l'état affreux où se trouve le monde, dans ces jours mauvais, il faut au Ciel une grande et auguste Victime, et il la trouve dans notre Vénérable Pontife. Voilà, N. T. C. F., ce qui vous explique pourquoi Pie IX si bon, si saint, si orné de vertus, après avoir consacré à

Dieu sa longue carrière, et avoir rendu à sa glorieuse Mère l'honneur le plus insigne, en proclamant *dogme de foi* le privilége de son Immaculée Conception, est à l'heure qu'il est sur l'autel du sacrifice.

Puisqu'il en est ainsi, N. T. C. F., nous allons tous nous imposer des sacrifices, selon nos forces, en union avec le sacrifice de Notre Seigneur et de son Vicaire sur la terre, pour apaiser la colère de Dieu justement irrité à cause des péchés du monde. Nous n'entrerons pas dans le détail, mais Nous nous bornerons à vous suggérer un sacrifice qui, sans être très-pénible, serait cependant d'un très-grand mérite aux yeux de Dieu. Ce serait de considérer ce temps de calamité publique, comme un temps de deuil pour vous et vos familles ; et, en conséquence, de vous abstenir des bals et autres partis de plaisir, que l'on ne se permet jamais quand on porte le deuil de son père ou de ses proches parents. Il serait même à désirer que, pour s'engager extérieurement à ne point paraître dans ces rassemblements mondains, l'on ne portât que des habits de deuil.

A ce premier sacrifice, l'on en ajouterait un second qui n'en serait que la conséquence ; ce serait d'appliquer au denier de St. Pierre toutes les épargnes que l'on pourrait faire, en s'imposant toutes ces privations. Qui ne voit la riche offrande que pourrait faire au St. Père le diocèse tout entier, sans gêner en rien les dépenses courantes. Or, vous le comprenez très-bien, N. T. C. F., le Père commun est aujourd'hui privé de tout, et réduit au plus grand abandon, comme Nous l'avons déjà remarqué. Prouvons-lui maintenant, par les fruits de nos sacrifices, que nous lui sommes toujours tendrement et fortement unis. Faisons-lui voir que, ne pouvant plus faire garder sa Personne sacrée par nos Zouaves, qui lui ont été si dévoués, nous faisons couler dans son sein des secours aussi abondants que possible, afin de pourvoir, autant qu'il est en nous, à ses besoins et à ceux de l'Église.

Cette pratique si facile en elle-même ne peut avoir que des effets consolants. Elle touche le cœur de Dieu et l'engage à pardonner à son peuple. Elle édifie merveilleusement le monde, en montrant l'amour que les catholiques portent à leur Père, puisqu'ils prennent le deuil et se privent de tous les plaisirs,

quand ils le voient dans l'affliction. Elle donne un moyen facile et abondant de lui aller en aide. Elle attire de grandes bénédictions sur les particuliers et les pays qui s'imposent de tels sacrifices. *Beatus vir qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala liberabit eum Dominus.* Ps. 40, 1.

La Prière. — Un dernier moyen de porter secours à notre Père, dans son abandon et ses besoins, et à nos frères qu'une terrible calamité a frappés, c'est la prière. Mais cette prière, pour être efficace, doit être animée par une foi vive, une confiance sans bornes, une charité ardente, une humilité profonde. Il faut qu'elle soit accompagnée des gémissements de l'âme qui ne peuvent être produits que par l'Esprit Saint. *Ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.* Rom. 8, 26.

Des exemples frappants nous encourageront à faire d'instantes prières, pour porter secours à notre Père et à nos frères qui souffrent de si grands maux.

St. Pierre avait été mis en prison par le roi Hérode. Aucune puissance humaine ne pouvait l'en délivrer. L'Église se met en prière et un Ange vient du Ciel, pour briser les chaînes du Prince des Apôtres. *Oratio autem fiebat sine intermissione ab ecclesiâ ad Deum pro eo.* C. 12.

Imitons, N. T. C. F., ce bel exemple des premiers fidèles, et nous obtiendrons pour notre Pontife ce qu'ils obtinrent pour le premier Pape.

Pie VI, d'heureuse mémoire, fut, à la fin du siècle dernier, arraché au trône Pontifical et mené en exil, où bientôt il mourut pour la défense des droits du St. Siége.

Peu d'années après, son successeur, le Saint Pontife Pie VII était privé de ses États et retenu captif. Enfin, notre immortel Pie IX était de nos jours dépouillé du Patrimoine de St. Pierre et obligé de vivre dans une terre étrangère. Vous savez, N. T. C. F., quelles longues et ferventes prières furent faites alors par nos pères et par nous-mêmes, et par quels événements merveilleux Dieu se plut à prouver au monde que ces prières lui avaient été agréables. Ayons donc la pleine confiance que nos humbles supplications, unies à toutes celles de l'Église, seront exaucées; et que bientôt nous verrons le triomphe de la sainte Église et de

son immortel Pontife, à la suite de ces jours d'affliction. Il nous reste donc, N. T. C. F., à beaucoup prier pour le Souverain Pontife, et pour notre Sainte Mère l'Église qui, aujourd'hui, fait entendre ses gémissements par toute la terre. Après les solennelles protestations faites en faveur de notre bien-aimé Pontife, par les Évêques et le Clergé et par nous-mêmes, à la réception de nos zouaves qui se sont montrés si dévoués pour la bonne cause, nous allons commencer des exercices publics et solennels, pour la prospérité de notre Père commun, pour l'union des Princes chrétiens et pour la paix du monde entier. Espérons que le Ciel se laissera fléchir par nos gémissements, nos aumônes et nos sacrifices. Il est si bon, notre Dieu, et il est si plein de miséricorde en faveur de tous ceux qui invoquent son saint nom, en mettant toute leur confiance dans son Immaculée Mère et dans tous les Anges et les Saints qui règnent avec lui dans la gloire !

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué et de l'avis des Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Il se fera dans toutes les Églises et chapelles de ce Diocèse un *Triduum* de prières, pour obtenir la cessation des maux qui affligent Notre Saint Père le Pape et toute l'Église. Ces prières se feont aussi pour obtenir la délivrance de la ville de Rome et des Etats Pontificaux, ainsi que la fin de la guerre qui se fait en ce moment entre deux des plus puissantes nations de l'Europe.

2o Chacun de ces trois jours, l'on chantera la Grand-Messe *pro pace*, en se conformant à la rubrique des messes votives *pro re gravi*.

3o Chacun de ces trois jours, il y aura, en vertu d'un Indult Apostolique en date du dix-septième jour de Juillet dernier, une indulence plénière que pourront gagner ceux et celles qui s'étant confessés de leurs péchés avec une véritable contrition, et ayant communié dévotement, prieront avec ferveur dans l'Église où se fera le *Triduum*, à l'intention du Souverain Pontife, et surtout pour emander que le dogme de l'infaillibilité Pontificale soit reçu a tous lieux avec joie et cru fermement par tous les fidèles. De pls, une Indulgence de trois cents jours est accordée, pour chaqu exercice du *Triduum* auquel on asistera.

4o. Les instructions qui se donneront aux fidèles auront pour but principal de leur faire comprendre les raisons qui appuient le dogme de l'infaillibilité Pontificale et le domaine temporel des souverains Pontifes.

5o. Il y aura, chaque jour du *Triduum*, Bénédiction du St. Sacrement; et on y chantera, outre le *Tantum ergo*, quelques strophes du *Stabat Mater*, ainsi que le *Domine non secundum*, etc., avec les oraisons propres.

6o. L'on fera, avant la Bénédiction du St. Sacrement, Amende Honorable, en réparation des blasphèmes et outrages faits à la religion et à son auguste Pontife, pendant ces temps de trouble et de désolation.

7o. A la réception du présent Mandement, on cessera de dire l'oraison *Ad petendam pluviam*; et on dira à la place celle *Pro Congregatione et familia* (8).

8o. Les 40 Heures, à commencer le premier dimanche de l'Avent, se feront à l'intention spéciale d'obtenir le secours de Dieu, pour toutes les nécessités du temps présent. A cette fin, la messe pour le second jour se célèbrera, si la rubrique le permet, *Pro quacumque Necessitate.*

9o. L'on continuera pour le reste à se conformer à ce que Nous prescrivions ou recommandions concernant les prières et exercices à faire pour le Saint Concile du Vatican, dans notre Mandement du 6 Décembre 1868, en y ajoutant les intentions qui se trouvent exprimées dans le présent.

Daigne le Seigneur bénir les dispositions du présent Mandement, afin que, par la protection du très-saint et immaculé Cœur de Marie, et l'intercession de tous les Anges et de tous les Saints, Notre Saint Père le Pape échappe à tous les dangers qui l'environnent, et qu'après ces jours mauvais il ait la consolation de voir le glorieux triomphe de l'Église. *Dominus conservet eum et vivificet eum et beatum faciat eum in terra et non tradat eum in animam inimicorum ejus.* (Ps. 40, 3.)

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés, aux jours où il sera jugé plus convenable de le faire.

Donné à Montréal, le sixième jour du mois de Novembre, en l'année mil huit cent soixante-dix, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ, Chan.,
Secrétaire.

AMENDE HONORABLE POUR LE TRIDUUM ET LES QUARANTE HEURES, 1870-71.

O Dieu qui êtes infiniment bon, daignez, dans ces jours de désolation, répandre sur nous et sur le monde entier vos ineffables miséricordes. Purifiez-nous, O Hostie Sainte que nous adorons sur cet autel, de toutes les souillures du péché, et délivrez-nous des peines et des fléaux qu'ils nous ont mérités. O Seigneur, vous demeurez au milieu de nous, malgré nos iniquités. Nous ne cesserons d'invoquer votre Saint Nom, dans la ferme espérance que vous ne nous abandonnerez jamais. Soyez-nous donc propice et favorable, de crainte que les ennemis de votre sainte religion ne disent dans leur impiété: *Où est leur Dieu?*

Protégez, ô Dieu tout-puissant, la grande famille chrétienne dont vous êtes le Père, et que vous avez confiée aux soins maternels de la Bienheureuse Vierge Marie. Préservez-les, dans votre infinie bonté, des monstrueuses erreurs qui se glissent partout et qui excitent les terribles tempêtes qui bouleversent le monde.

C'est pour détourner les terribles fléaux de votre juste colère que, prosternés au pied de cet autel, nous faisons amende honorable pour les impiétés, les blasphèmes et tous les crimes qui vous obligent de nous visiter par les terribles fléaux de la révolution, de la guerre et des autres calamités qui désolent les malheureux enfants d'Adam.

Exaucez, Seigneur tout bon et miséricordieux, les prières et les vœux de votre peuple affligé, et comblez nos justes désirs, en accordant à vos serviteurs la paix que le monde ne saurait leur donner. Dissipez les terreurs qui font sécher les cœurs de

crainte et d'épouvante, afin que la paix, la joie, l'abondance de tous les biens succèdent aux maux qui règnent sur la terre.

O Dieu qui êtes le Pasteur de tous les fidèles, regardez d'un œil de bonté Notre St. Père le Pape, que vous avez, dans votre ineffable Providence, mis à la tête de votre Église, dans ces temps orageux; assistez-le en lui inspirant tout ce qu'il doit faire, pour le bien spirituel de son troupeau. Gouvernez-le en le couvrant tous les jours du bonheur de votre protection. Fortifiez-le de votre grâce toute-puissante, pendant ces jours douloureux de sa captivité, afin qu'il puisse parvenir, avec le troupeau qui lui est confié, à la vie éternelle, après avoir gouté tous ensemble ici-bas les pures délices de la religion.—Ainsi soit-il.

MONTRÉAL, le 30 Novembre 1870.

MONSIEUR,

La présente est toute confidentielle; car, vraiment, il me faut une pleine et entière confiance dans votre bon vouloir, pour oser, dans ces temps mauvais, vous prier d'ajouter un sacrifice extraordinaire à tant d'autres que vous vous êtes si généreusement imposés, chaque fois que l'on a fait appel à votre charité.

Sans autre préambule, voici ce dont il est question. Dimanche dernier, 27 courant, quelques-uns de nos notables concitoyens se trouvaient réunis au Collége Ste. Marie. Là, le R. P. Bapst, Visiteur des RR. PP. Jésuites, fit connaitre l'extrême embarras des affaires temporelles du Gésu à Montréal, en disant qu'il était chargé d'une grosse dette et d'un intérêt annuel considérable; lequel augmentait chaque année, parce que la dépense surpassait toujours la recette.

Après cet exposé plein de franchise, ce Père informa l'assemblée qu'il se croyait obligé, en conscience, de régler définitivement, pendant qu'il en était encore temps, les affaires pécuniaires de l'Église du Gésu et du Collége Ste. Marie, pour que les créanciers fussent pleinement satisfaits et que personne n'eût à se plaindre de la Compagnie. Car, elle entendait, comme de raison, payer cette dette jusqu'au dernier sou; et elle en avait encore les moyens. Mais il lui fallait pour cela disposer, par vente ou

autrement, de tout ce qu'elle pouvait posséder dans cette ville. Là-dessus, il soumit à l'assemblée les deux questions suivantes, en la priant d'y répondre franchement :

1o. Ne serait-il pas temps de fermer l'Église et le Collége, pour en disposer, afin d'acquitter toute la dette ?

2o. Si ce moyen n'est pas adopté, quel autre pourrait être suggéré ?

La proposition renfermée dans la première question, fut repoussée à l'unanimité par l'assemblée. Voici quelques-unes des raisons alléguées à l'appui de cette résolution. Elles vous paraîtront, comme à l'assemblée, aussi touchantes que convaincantes.

Les Rév. Pères Jésuites ont été les apôtres de notre cher Canada ; et, pour y planter la foi, ils ont arrosé cette terre de leurs sueurs et de leur sang. Ils firent, à l'avantage de nos pères, de grands et précieux établissements, spécialement le *Collége des Jésuites à Québec*, d'où sont sortis tant de bons sujets. Les biens considérables qu'ils ont acquis, par leurs immenses travaux et leurs énormes sacrifices, servent aujourd'hui à l'éducation des enfants du pays.

Ils en ont été privés par le malheur des temps ; et leur suppression a fait, dans les florissantes missions qu'ils avaient fondées, un vide qu'il n'a pas été possible de remplir. Leur retour en 1842, dans ce pays qui leur a toujours été si cher, a été justement considéré comme un trait de Providence, et il n'y a eu, parmi les catholiques, qu'une voix pour les saluer avec bonheur.

Ce qu'ils ont pu faire depuis cette époque, quoique pauvres, tient du prodige. Leur église, magnifique sous tous rapports, offre à la population tous les secours religieux qu'elle peut désirer. Car, elle y trouve des prédicateurs éloquents, des confesseurs éclairés, des directeurs prudents et des missionnaires zélés. Il s'y fait de splendides offices, que relèvent d'excellentes instructions, des chants dévots et une musique harmonieuse. Les catholiques, parlant diverses langues, qui visitent notre cité, ont l'avantage d'y trouver des hommes qui les comprennent ; et ils peuvent ainsi accomplir facilement leurs devoirs religieux.

Quant à leur Collége, tout le monde sait qu'il est sous tous rapports florissant. L'éducation qui s'y donne à nos jeunes gens

est vraiment solide et proportionnée aux besoins du temps. Elle est surtout dirigée pour bien former à toutes les vertus religieuses et civiles, ceux qui se destinent à suivre les différentes carrières du monde. Un des fruits précieux de l'éducation qui se donne dans ce Collége est l'amour tendre et vraiment filial que conservent pour leurs maîtres les élèves, après qu'ils sont sortis de l'institution, qui les a si bien cultivés. L'*Union Catholique* est un de ces bons fruits. De plus, la population est plusieurs fois par année admise à ces réunions aussi charmantes qu'intéressantes, où les parents, amis et concitoyens peuvent s'assurer par eux-mêmes et voir de leurs yeux avec quels soins et quelle habileté sont cultivés les talents des élèves, qui sont l'espoir de la famille et de la patrie. Mais, ce ne sont là que des prémices des fruits que l'on peut attendre de ce Collége. Car, ils seront avec le temps plus abondants et plus précieux, s'il lui est accordé de vivre de longues années, avec des moyens suffisants pour se développer de jour en jour.

L'assemblée a donc intimement compris que la fermeture du Collége et de l'Église des Rév. Pères Jésuites serait un malheur pour la Religion et l'éducation, en même temps qu'une disgrâce pour cette ville et aussi pour tous les catholiques de ce pays. Elle a vivement manifesté ses sympathies pour cet établissement et pour ceux qui le dirigent avec tant d'habileté. Elle s'est attendrie à la seule pensée qu'il pourrait arriver que des hommes qui, dans tous les temps, ont si bien mérité de notre Canada, seraient encore forcés de reprendre la route de l'exil, quoique, sous notre heureuse constitution, ils jouissent de la plus parfaite liberté. Elle s'en est d'autant plus préoccupée qu'à l'heure qu'il est, la révolution poursuit avec acharnement leurs frères, même dans la ville éternelle, où il leur faut se cacher, et laisser leurs grandioses établissements aux révolutionnaires, qui les profanent indignement.

Tels sont les sentiments qui ont dicté la réponse à la première question. Je suis sous l'intime conviction que ces mêmes sentiments sont profondément gravés dans tous les cœurs catholiques; et que la susdite assemblée n'en a été que le fidèle interprète. Aussi, est-il à croire qu'ils en viendront à la même solution de la seconde question.

2o. Si, pour sauver l'Église et le Collége, on n'adopte pas le moyen proposé de les fermer, quel autre moyen pourrait être suggéré d'en acquitter les dettes ?

Il est à remarquer avant tout que ces dettes ont été contractées, et se sont ensuite insensiblement accrues: 1o. parce qu'en érigeant ces édifices, les calculs ont fait défaut, comme il arrive d'ordinaire chaque fois que l'on bâtit ; 2o. parce que, vu le malheur des temps, les souscriptions sur lesquelles on comptait, ne se sont pas réalisées ; et que les revenus de l'église n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait ; 3o. parce que, par suite de ce mécompte, les intérêts, en se multipliant chaque année, ont graduellement augmenté le montant de la dette ; 4o. parce que, comptant toujours sur des années meilleures, on a cru que l'on parviendrait enfin à mettre les deux bouts ensemble ; et voilà pourquoi on a attendu si longtemps avant de jeter le cri d'alarme.

Quoiqu'il en soit, l'assemblée a cru que, dans un tel état de choses, il était nécessaire d'aller en aide aux Rév. Pères Jésuites, en faisant appel aux citoyens qui, par leur position, peuvent se mettre à contribution pour de gros montants de souscription. A cette fin, il a été résolu :

1o. Qu'il sera pris des moyens efficaces pour aider les Rév. Pères Jésuites à payer leurs dettes ;

2o. Qu'à cet effet il sera formé un comité qui aura pour Président, l'Évêque ; pour Vice-Présidents, C. S. Cherrier, Ecr., Avocat, Conseil de la Reine, et J. P. Sexton, *City Recorder ;* pour Secrétaire, le R. P. Loyzance, Procureur du Collége Ste. Marie ; et Maurice Cuvillier, Ecr., pour Trésorier ;

3o. Que l'Évêque de Montréal sera prié de faire connaître les présentes résolutions aux citoyens auxquels le comité jugera à propos de faire cet appel ;

4o. Qu'une copie de l'acte de la susdite assemblée sera adressée à chacun des citoyens sus-mentionnés, afin que tous connaissent mieux la nature de la souscription qui leur est proposée, et puissent y répondre, soit en envoyant le montant de leur offrande au Comité, soit en le déposant entre les mains de ses députés qui se présenteront à domicile.

Maintenant, avant de terminer, je vous dirai, en toute simplicité, qu'en introduisant dans le diocèse les Rév. Pères Jésuites,

j'ai compté sur la bienveillance des catholiques. Le joyeux accueil qui leur a été fait m'a fait connaître que je ne m'étais pas fait illusion. Mais j'en serai de plus en plus convaincu, si le présent appel a tout le succès que j'en attends. J'ajoute que le pays, qui doit tant à ces bons Religieux, trouve dans le présent appel une occasion solennelle de leur payer le tribut de reconnaissance qu'il leur doit, pour les services éminents qu'ils lui ont rendus. Nos pères, en venant prendre possession de ce beau pays, en ont reçu une assistance qui leur a fait contracter envers eux une grosse dette, savoir : le *double honneur* dont parle l'Apôtre. N'ayant pu l'acquitter, ils comptent sur nous, pour se décharger de cette dette d'honneur ; et ils ne compteront pas en vain.

Pardonnez à cette large effusion de mon cœur ; et veuillez bien me croire de vous et de toute votre intéressante famille,

Le très humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PUBLIANT LE DÉCRET SOLENNEL DE LA S. C. DES RITES, QUI PROCLAME ST. JOSEPH PATRON DE TOUTE L'ÉGLISE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous venons, N. T. C. F., vous annoncer aujourd'hui une nouvelle qui va vous réjouir et vous remplir d'espérance. Le 8 Décembre dernier, Notre Saint Père le Pape proclamait solennellement Patron de toute l'Église St. Joseph, le Père putatif du Fils de Dieu fait homme, le glorieux Époux de la Vierge Immaculée, et le puissant et aimable Gardien des Enfants de l'Église.

Cette grande nouvelle ne peut, en effet, que vous causer une

joie sensible, à cause de la dévotion et de la confiance que vous avez dans ce grand saint, et parce que tout ce qui peut augmenter sa gloire vous intéresse vivement. Or, quelle gloire plus grande pouvait être décernée à notre saint Patriarche que d'être constitué Protecteur de l'Église universelle, par notre immortel Pontife, à la demande de tous les Évêques et des Pères du Concile du Vatican, dans le jour mille fois béni de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, et dans ce temps mauvais, où toutes les sociétés humaines menacent de s'écrouler.

L'on va, N. T. C. F., vous faire la lecture de ce Décret, qui décerne à notre bon Père, St. Joseph, cette nouvelle auréole et qui renferme tous les titres qu'il a à l'amour et à la dévotion de tous les peuples catholiques. Il est si lumineux et imprégné d'une telle onction qu'il n'a pas besoin de longs commentaires. Aussi, croyons-Nous, en le faisant publier, dans toutes les églises et Communautés, devoir le laisser à vos méditations.

Et, en effet, Nous comprenons, par une douce expérience, que, dans notre religieux pays, il suffit de nommer St. Joseph pour accroître son culte, qui se propage par lui-même, sans qu'il soit nécessaire de multiplier les motifs qui nous doivent attacher à cette solide dévotion. Car, cette tendre piété qui nous attache à cet aimable saint, nous l'avons tous sucée avec le lait de nos bonnes mères.

Vous écouterez donc, sans doute, avec une profonde vénération, la lecture de ce Décret qui doit donner à votre dévotion, pour le glorieux Patriarche St. Joseph, un nouvel aliment. Vous allez vous réjouir, dans l'intérieur de votre âme, de ce grand honneur que lui décerne la sainte Église par le ministère de son Pontife. Vous allez sentir surabonder dans votre cœur la confiance la plus intime dans ce glorieux Patron de toute la grande famille chrétienne. Vous lui adresserez vos vœux avec une nouvelle ardeur ; et vous lui demanderez de tout votre cœur les grâces dont vous sentez le pressant besoin, surtout une bonne vie et une sainte mort. Vous prierez, par sa puissante intercession, pour la sainte Église, pour le Souverain Pontife, pour le Siége Apostolique, pour tous les pasteurs et pour toutes les âmes confiées à leurs soins vigilants.

Voici maintenant le Décret que Nous vous annoncions.

DÉCRET A LA VILLE ET AU MONDE.

De même que Dieu avait constitué Joseph, fils du patriarche Jacob, pour régir toute la terre d'Égypte, afin d'assurer des vivres à son peuple, de même lorsque la plénitude des temps étant accomplie, Il allait envoyer sur la terre son Fils unique Sauveur du monde, Il choisit un autre Joseph, dont le premier était la figure, et le constitua maître et prince de sa maison et de son domaine, gardien de ses principaux trésors, époux de l'Immaculée Vierge Marie, de laquelle, par l'opération du Saint-Esprit, est né Notre Seigneur Jésus-Christ, qui daigna passer devant les hommes pour le Fils de Joseph et qui lui fut soumis.

Et celui que tant de rois et de prophètes avaient désiré voir, ce Joseph, non seulement le vit, mais vivant avec lui et l'entourant d'une affection paternelle, il reçut ses baisers. Ce fut sa vigilante sollicitude qui pourvut à la nourriture de Celui que le peuple fidèle devait recevoir, pain venu du ciel, pour avoir la vie éternelle. A cause de cette dignité sublime que Dieu a conférée à ce très-fidèle serviteur, l'Église a toujours entouré de louanges et des plus grands honneurs, après la Vierge Mère de Dieu, son épouse, le Bienheureux Joseph, et imploré son intervention dans ses souffrances. Or, en ce temps de malheur, attaquée de tous côtés par ses ennemis, l'Église subit de telles calamités que les hommes impies croient voir enfin les portes de l'enfer prévaloir contre Elle : c'est pourquoi les Vénérables Prélats de tout l'univers catholique ont adressé au Souverain Pontife leurs prières et les prières des fidèles du Christ confiés à leurs soins, lui demandant de proclamer Saint Joseph Patron de l'Église catholique.

Dans ce saint Concile œcuménique du Vatican, ils ont renouvelé plus ardemment encore ce vœu et cette demande, et notre Très Saint Père le Pape Pie IX, ému de la situation déplorable, suite des événements les plus récents, a voulu remplir le vœu des évêques, et se mettre lui et tous les fidèles sous la très puissante protection du saint patriarche Joseph, c'est pourquoi il l'a proclamé solennellement *Patron de l'Église Catholique*, ordonnant que sa fête, qui tombe le 19 Mars, sera dorénavant célébrée sous le rite double de première classe, sans octave, cependant, à cause du carême. Le Saint Père a réglé en outre que cette déclaration

prendrait force de loi par le présent décret de la sacrée Congrégation des Rites, en ce jour consacré à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu et épouse du très-chaste Joseph.

Ce 8 Décembre 1870.

E. CARDINAL PATRIZI,

Évêque d'Ostie et de Velletri, Préfet de la Congrégation des Rites Sacrés.

D. Bartolini,

Secrétaire de la même Congrégation.

Ce Décret est accompagné de la lettre suivante adressée aux Évêques :

Révérendissime Seigneur,

Notre Saint Père le Pape Pie IX, se rendant aux désirs manifestés par presque tous les évêques, même au sein du Concile œcuménique du Vatican, a déclaré le saint patriarche Joseph, époux de la Vierge Mère de Dieu, patron de l'Église catholique, afin que, en ce temps de cruelles angoisses où tant de calamités l'accablent, cette protection éloigne d'elle toute adversité et détruise toute erreur, et qu'ainsi elle puisse servir Dieu en sécurité et pleine liberté. Cependant, quoique le Saint-Père ait ordonné que la fête de saint Joseph, qui tombe le 19 Mars, soit désormais célébrée sous le rite double de première classe, il s'est abstenu de remettre en vigueur pour elle le double précepte des fêtes d'obligation, et il a voulu que, par la présente lettre de la Congrégation des Rites sacrés, les Ordinaires des lieux fussent prévenus qu'il se rendra de grand cœur à leurs vœux, si eux-mêmes, tenant compte des temps et des lieux ainsi que des dispositions de leurs gouvernements respectifs, jugent expédient dans le Seigneur d'adresser à ce Saint-Siége Apostolique la demande de la remise en vigueur du double précepte pour cette fête.

Je prie de cœur pour que Votre Grandeur se conserve longtemps en santé et prospérité.

Au secrétariat de la Congrégation des Rites sacrés, ce 8 Décembre 1870.

C. CARDINAL PATRIZI,

Évêque d'Ostie et de Velletri, Préfet de la Congrégation des Rites Sacrés.

Dominique Bartolini,

Secrétaire de la même Congrégation.

Maintenant, N. T. C. F., que vous avez entendu, avec une sérieuse attention, ce touchant Décret, vous ne manquerez pas de vous associer aux démonstrations qui se sont déjà faites à Rome et qui vont se continuer dans le monde entier, pour saluer St. Joseph et lui rendre les hommages particuliers qui lui sont dûs en sa qualité si aimable de *Patron* de toute l'Église. Nous n'avons pas d'ordres à vous donner là-dessus. Car, Nous comprenons qu'il suffit de vous laisser à tous les élans de votre dévotion ; et que, de vous-mêmes, vous allez vous faire un bonheur d'entrer dans ce grand concert de louanges qui va retentir dans le monde entier.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis des Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons statué, réglé, ordonné, statuons, réglons, ordonnons ce qui suit :

1o. Nous publions, par le présent mandement, le Décret de la S. Cong. des Rites, en date du huit de Décembre dernier, par lequel le glorieux St. Joseph est déclaré *Patron de l'Église Catholique*, et élevé au rite de double de première classe, dans toutes les Églises du monde entier.

2o. Nous instituons dans les paroisses et les communautés le *mois de St. Joseph*, dont les exercices se feront à l'ordinaire dans le mois de Mars, avec toutes les grâces et priviléges accordés par le Souverain Pontife.

Conformément aux Décrets de la S. C. des Indulgences accordés le 12 Juin 1855 et le 27 Avril 1865, pour augmenter et répandre de plus en plus la dévotion à ce puissant Protecteur, qui nous est donné par le Ciel, tous ceux qui, pendant tout le mois de Mars, feront quelques prières ou pratiqueront quelques actes de vertus, comme il est d'usage de faire dans le mois de Mai, à l'honneur de la B. Vierge Marie, gagneront chaque jour 300 jours d'indulgence et une indulgence plénière un des jours du mois à leur choix, si, s'étant confessés et ayant communié, ils prient à l'intention de Sa Sainteté. Ces indulgences sont applicables aux âmes des fidèles défunts par manière de suffrages, et doivent durer toujours, sans qu'il soit nécessaire de les renouveler par aucun bref.

3o. Nous recommandons instamment à tous les fidèles de suivre, autant qu'il leur sera possible, les exercices usités dans ce pieux

mois, afin de saluer, avec tout l'enthousiasme de la piété, le nouveau Patron que Dieu donne à son Église, dans ces temps mauvais, afin qu'elle puisse remporter un éclatant triomphe sur tous les ennemis visibles et invisibles, qui l'attaquent avec tant d'acharnement.

4o. A cette fin, le mois de Mars commencera, cette année, par le chant du *Veni Creator*, avant la messe qui se célèbrera avec chant, musique et instruction, s'il est possible. La Bénédiction du St. Sacrement pourra tenir lieu de cette messe, si cela est jugé plus commode ; et, dans ce cas, le *Veni Creator* se chantera à cette cérémonie de la Bénédiction, ou avant l'instruction, s'il doit y en avoir une avant la Bénédiction du St. Sacrement.

5o. Nous accordons la Bénédiction du St. Sacrement, tous les dimanches et mercredis du mois de St. Joseph ; et l'on y chantera des hymnes, motets et autres pièces liturgiques, à l'honneur de ce grand Saint.

6o. A la messe, pendant tout le mois de Mars, on remplacera. l'oraison *Defende quæsumus*, par la collecte du Patronage de St. Joseph, *Deus qui ineffabili providentia, etc.*, en se conformant à la rubrique ; après ce mois, l'on reprendra la dite oraison *Defende quæsumus*.

7o. Le mois de St. Joseph se terminera par la Bénédiction du St. Sacrement, à l'honneur de ce grand saint, et immédiatement avant le *Tantum ergo* l'on chantera le *Te Deum*, en actions de grâces pour les bienfaits spirituels et temporels obtenus par sa puissante intercession.

O bon Joseph, vous nous voyez tous prosternés à vos pieds. Ah ! c'est pour vous saluer, vous louer, vous bénir et vous invoquer comme *Patron de l'Église Catholique* et le nôtre. Nous réclamons aujourd'hui, avec foi et amour, votre puissante protection. Obtenez-nous la grâce de mener une vie innocente ; et faites que, sous votre patronage, elle soit toujours en sûreté. *Fac nos innocuam, Joseph, decurrere vitam : sitque tuo semper tuta patrocinio.*

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Églises où se célèbre l'Office public et au chapitre des Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception, et ensuite

conservé dans les Archives de chaque paroisse et de chaque maison religieuse.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le quatorze Février mil huit cent soixante-onze.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ, Chan.-Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, 14 Février 1871.

MONSIEUR,

Le décret de la S. C. des Rites, que je vous transmets dans le Mandement ci-joint, renferme de si puissants motifs pour encourager la dévotion à St. Joseph que ce serait vraiment peine perdue que de vouloir y rien ajouter. D'ailleurs, je sais que vous trouverez dans votre cœur de quoi satisfaire au besoin qui vous presse de travailler à répandre le culte de ce bon saint.

Le Décret est accompagné d'une lettre à tous les Évêques du monde. Elle tiendra lieu de la Circulaire que j'aimerais à vous adresser, pour vous inviter à travailler avec zèle à mettre le dit Décret à exécution.

Vous allez donc prendre pour vous ce que le St. Père fait adresser à tous les Évêques du monde; et vous en conclurez qu'en vous écrivant des Circulaires presqu'à chaque Mandement que je vous adresse, je me conforme à l'exemple du Père Commun.

Je n'ai qu'une chose à vous faire observer : serait-il opportun et serait-il possible de demander que la fête de St. Joseph devienne de précepte ? Veuillez bien en conférer avec vos confrères et me transmettre votre opinion.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DES INDULGENCES, AU SUJET DES EXERCICES EN L'HONNEUR DE SAINT JOSEPH DURANT LE MOIS DE MARS.

URBIS ET ORBIS.

Cum in patrocinio S. Josephi sponsi B. M. V., maxima populo christiano juvaminis et præsidii spes in dies effulgeat, SS. D. N. Pius IX Papa quamplurium fidelium votis benigne annuens, per rescriptum secretariæ brevium die 12 junii 1855, concessit omnibus christifidelibus peragentibus integro mense martio pium exercitium, quod in libro Romæ impresso continetur, cui titulus *considerazioni delle virtu del S. Patriarcha Giuseppe a dedicargli il mese di marzo :* indulgentiam trecentum dierum quolibet die, plenariam vero in uno dierum mensis ad arbitrium eligendo, quo confessi et sacra communione refecti, juxta mentem Sanctitatis Suæ oraverint.

Nunc vero idem Sanctissimus, ut erga tantum celestem patronum devotio magis magisque augeatur, et illa precationis methodus facilius ac latius propagetur, in audientia diei 27 aprilis 1865 habita ab infrascripto Cardinali Præfecto, clementer indulsit ut easdem indulgentias universi Christifideles lucrari possint, dummodo pium aliquod precum ac virtutum exercitium per integrum mensem martium peregerint, ad instarillarum quæ mese maio in honorem B. M. V. solent persolvi, servato in reliquis tenore primæ concessionis. Voluitque Sanctitas Sua has indulgentias animabus fidelium defunctorum per modum suffragii posse applicari ; et perpetuis futuris temporibus absque ulla Brevis expeditione valituras.

Datum Romæ ex secretaria S. C. Indulgentiarum die 27 aprilis 1865.

Fr. Antonius M. Card. PANEBIANCO, *Præfectus.*

A. Colombo, Secretarius.

PIUS PP. IX. AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Inclytum Patriarcham Beatum Iosephum, quem Deus Omnipotens præ omnibus Sanctis suis purissimum verumque sponsum esse voluit in terris immaculatæ Virginis Mariæ, ac putativum unigeniti Filii sui patrem, quemque ad tam sublimia munera fidelissime implenda gratiis prorsus singularibus auxit et abunde cumulavit merito Catholica Ecclesia gloria et honore in cœlis coronatum amplissimo prosequitur cultu atque intimo veneratur pietatis affectu. Quamobrem Romani Pontifices Prædecessores Nostri, ut augerent in dies, ac ardentius excitarent in Christifidelium cordibus devotionem et reverentiam erga sanctum Patriarcham, eosque cohortarentur ad Illius apud Deum intercessionem summa cum fiducia implorandam haud omiserunt quoties opportuna esset occasio novas semper ac maiores publici cultus significationes eidem decernere. Inter eos memoria repetere sufficiat Prædecessores Nostros felicis recordationis Xistum IV. qui festum S. Iosephi inseri voluit in Breviario et Missali Romano, Gregorium XV. qui decreto diei VIII. Maii An. MDCXXI. festum ipsum sub duplici præcepto in universo orbe recoli mandavit ; Clementem X. qui die VI. Decembris An. MDCLXX. eidem festo ritum duplicis secundæ classis concessit ; Clementem XI. qui decreto diei IV. Februarii An. MDCCXIV. festum prædictum Missa ac Officio integre propriis condecoravit ; ac tandem Benedictum XIII. qui nomen Sancti Patriarchæ decreto edito die XIX. Decembris An. MDCCXXVI. Sanctorum litaniis addi iussit. Ac Nos ipsi, postquam investigabili Dei judicio ad supremam Petri Cathedram evecti fuimus, moti tum illustrium Prædecessorum Nostrorum exemplis, tum singulari devotione, qua usque ab adolescentia erga eumdem sanctum Patriarcham affecti fuimus decreto diei X. Septembris An. MDCCCXLVII. magno animi Nostri gaudio ad universam Ecclesiam sub ritu duplicis secundæ classis extendimus festum Patrocinii eius, quod iam pluribus in locis speciali huius Sanctæ Sedis indulto celebrabatur. Verum postremis hisce temporibus, in quibus immane ac teterrimum bellum contra Christi Ecclesiam fuit indictum fidelium devotio erga Sanctum Iosephum adeo increvit et pro-

gressa est, ut omni ex parte ad Nos innumeræ ac fervidissimæ pervenerint postulationes, quæ nuper dum Sacrum Œcumenicum Concilium Vaticanum haberetur, ab omni fideliumcœtu et quod maxime interest a plurimis ex Venerabilibus Fratibus Nostris S. R. Ecclesiæ Cardinalibus et Episcopis renovatæ fuere, quibus flagitabant, ut luctuosis hisce temporibus ad mala omnia propulsanda, quæ Nos undique conturbant, efficacius Dei miserationem per merita et intercessionem Sancti Iosephi exoraremus Illum Catholicæ Ecclesiæ Pratronum declarantes. Nos itaque hisce postulationibus moti Divino lumine invocato tot ac tam piis votis annuendum censuimus, ac peculiari Decreto Nostræ Sacrorum Rituum Congregationis quod inter Missarum solemnia in Nostris Patriarchalibus Basilicis Lateranensi, Vaticana ac Liberiana die VIII. Decembris elapsi anni MDCCCLXX. immaculatæ Conceptioni Ipsius Sponsæ sacro publicari iussimus, eumdem Beatum Patriarcham Iosephum Ecclesiæ Catholicæ Patronum solemniter declaravimus, Illiusque festum die decimanona Martii occurrens, deinceps sub ritu duplici primæ classis, attamen sine octava ratione quadragesimæ, in Orbe universo celebrari mandavimus. Et quoniam æquum reputamus, post Nostram declarationem Sancti Patriarchæ in Catholicæ Ecclesiæ Patronum, Ipsi in publico ecclesiastico cultu omnes et singulas honoris prærogativas tribuendas esse, quæ iuxta generales Breviarii et Missalis Romani rubricas Sanctis Patronis præcipuis competunt, ideo Nos ex consultu Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium sacris tuendis ritibus præpositorum renovantes, confirmantes, atque etiam ampliantes præsentibus Nostris Litteris præfatam dispositionem illius Decreti, mandamus insuper, ac injungimus, quæ sequuntur. Volumus scilicet, quod tam in festo Natali Sancti Iosephi, quam in alio Ipsius Patrocinii, etiamsi occurrant extra Dominicam diem addatur semper in Missa Symbolum seu "Credo" Volumus insuper quod in oratione "A cunctis" quandocumque recitanda erit, adjiciatur semper post invocationem Beatæ Mariæ Virginis, et ante quoscumque alios sanctos Patronos, exceptis Angelis, et Sancto Joanne Baptista, commemoratio S. Iosephi per hæc verba "cum Beato Ioseph" Volumus denique ut hoc ipso ordine servato inter Suffragia Sanctorum,

quandocumque illa a rubricis præscribuntur, apponatur sequens commemoratio in honorem ejusdem Sancti Iosephi. (Ad Vesperas Antiphona) " Ecce fidelis servus et prudens, quem constituit " Dominus surper familiam suam.—v. Gloria et divitiæ in domo " ejus—R. Et justitia ejus manet in sæculum sæculi. (Ad Laudes " Antiphona) : Ipse Iesus erat incipiens quasi annorun triginta ut " putabatur filius Ioseph. v. Os justi meditabitur sapientiam. " R. Et lingua ejus loquetur judicium. (Oratio) Deus, qui ineffa- " bili providentia Beatum Ioseph Sanctissimæ Genitricis tuæ " sponsum eligere dignatus es, præsta quæsumus, ut quem protec- " torem veneramur in terris, intercessorem habere mereamur in " cœlis. " Hæc volumus mandamus decernentes has litteras Nostras firmas validas et efficaces existere et fore suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, non obstantibus Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut præsentium transumptis Litterarum, seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die VII. Iulii MDCCCLXXI. Pontificatus Nostri Anno Vicesimosexto.

PRO DNO CARD. PARACCIANI CLARELLI.

F. Profili, Substitutus.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 5 Mars 1871.

Monsieur,

La présente est pour vous engager à vous associer au mouvement catholique qui s'opère dans le monde entier pour obtenir l'intervention de tous les gouvernements en faveur du Patrimoine de St. Pierre, afin qu'il soit restitué à son Souverain légitime.

A cette fin, je vous envoie une copie de l'Adresse qui doit être présentée à Sa Majesté la Reine Victoria pour la supplier d'intervenir auprès des autres Puissances, afin d'assurer à ses sujets

catholiques les droits qu'ils ont à l'indépendance du Chef Suprême de l'Église.

Des assemblées publiques se tiennent en ce jour à Québec pour donner aux catholiques de la capitale l'occasion d'exprimer leur opinion à ce sujet.

Je désire qu'il s'en fasse aussi dans les diverses paroisses de la ville et de la campagne dans ce Diocèse. Il sera facile, je pense, de trouver partout des orateurs qui se feront un bonheur de prouver par leurs paroles, comme par leurs actions, leur filial attachement au Père commun. Nos zouaves surtout qui ont déjà fait tant de sacrifices pour ce qu'ils appellent avec complaisance une *bonne cause*, se trouveront heureux de pouvoir élever la voix dans une circonstance si solennelle, pour témoigner hautement de leur entier dévouement pour une cause qu'ils ont tant désiré de faire triompher, au prix même de leur sang.

Mais il n'y a pas de temps à perdre ; car, quoique nous n'ayons pu commencer à nous mettre à l'œuvre qu'après Québec, nous devrons être en état de terminer nos opérations en même temps, afin que nos Adresses puissent être expédiées simultanément avec celles de la Métropole.

Comme le mois de St. Joseph et les prières du Carême vous donnent occasion de rencontrer vos paroissiens plusieurs fois la semaine, il vous sera facile d'organiser une démonstration pour le quatrième dimanche de Carême, au plus tard. Vous pourrez profiter de ces divers exercices pour mettre vos paroissiens au courant de ce dont il est question et les préparer à signer l'Adresse à la Reine, le jour que vous aurez choisi pour cela.

Dans le cours de la semaine, les journaux vont probablement commencer à reproduire les discours qui vont se prononcer à ce sujet à Québec et ailleurs. Il vous sera facile de les faires circuler dans la paroisse et même d'en faire donner lecture dans les maisons d'école et dans les maisons particulières, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Les esprits ayant été ainsi bien préparés, vous pourrez inviter vos paroissiens à signer l'Adresse en question, à l'issue de la Grand'Messe et des Vêpres, dans le lieu que vous trouverez le plus convenable pour cela.

Les feuilles ci-jointes vous sont adressées pour que les signatures y soient recueillies, *sur un seul côté*, d'une manière uniforme, et avec propreté, pour que toutes les listes puissent être ajustées les unes aux autres et adressées à la Reine. Ces feuilles devront être renvoyées à l'Évêché d'ici au 25 Mars courant.

Tout cela doit s'accomplir pendant que nous faisons le beau mois de St. Joseph, pour saluer avec bonheur le titre de *Patron de l'Eglise Catholique*, que le St. Siége vient de lui conférer. Espérons que ce fils de tant de rois de Juda rétablira la royauté du Vicaire de Jésus-Christ, et que le glorieux Époux de la Vierge Immaculée rétablira le *Royaume de Marie*, la France, qui s'est toujours si dévouée pour sa reine, sa mère et sa protectrice. A cette fin, répétons à chaque exercice du mois de St. Joseph cette invocation : *Sancte Joseph, Catholicæ Ecclesiæ Patrone, ora pro nobis.*

Je suis bien cordialement,
Monsieur,
Votre très humble et tout dévoué serviteur,
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

N. B. Les feuilles vous sont adressées bien enveloppées pour qu'elles ne souffrent aucun dommage dans le voyage ; vous voudrez bien prendre la même précaution pour les renvoyer.

† IG., ÉV. DE M.

À SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE,

Nous, les soussignés, sujets Catholiques de Votre Majesté, dans le Diocèse de Montréal, Province de Québec, Puissance du Canada, approchons respectueusement de votre Trône, pour vous assurer de notre profond et sincère attachement à votre Couronne, ainsi qu'à l'Empire Britannique, dont les destinées vous sont confiées. Nous demandons en même temps la permission d'exposer humblement à Votre Majesté :

1o. Que, comme chrétiens, nous protestons contre l'usurpation des États Pontificaux par le Roi Victor Emmanuel, parce que c'est la violation directe et évidente du précepte divin qui défend de convoiter et de prendre le bien d'autrui.

2o. Que, comme catholiques, nous protestons, avec les deux cent millions de nos co-religionnaires répandus dans l'univers, contre cette atteinte à notre liberté religieuse, dans la personne du Chef de notre Religion, qui a besoin de liberté et d'indépendance, pour pouvoir remplir efficacement la mission que nous croyons lui avoir été confiée par Jésus-Christ.

3o. Que, comme sujets britanniques, nous protestons encore contre cet acte de spoliation violente, exécuté sous des circonstances si iniques et d'après un principe tellement contraire aux lois fondamentales de toute société constituée, qu'il serait du devoir du gouvernement de punir, comme coupable de haute trahison, tout citoyen qui voudrait l'invoquer à l'égard de Votre Majesté.

4o. Que, comme membres d'une société civilisée, nous protestons contre cet attentat au droit sacré de la propriété, sans laquelle aucune société ne peut ni se maintenir, ni prospérer.

5o. Que, comme membres de la famille humaine, nous protestons contre cette violation du droit des gens ; violation qui détruit dans leur essence tous les traités entre peuples et peuples, et anéantit toute sécurité, en posant la force pour règle suprême du droit.

En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté d'intervenir, au nom de la justice, de la liberté, de la propriété, de l'ordre et du droit des gens, auprès des Puissances de l'Europe, afin de faire restituer au Pape la souveraineté de Rome et des provinces dont il a été violemment et injustement dépouillé.

Et vos suppliants ne cesseront de prier.

Province de Québec, Mars 1871.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 12 Mars 1871.

MONSIEUR,

J'attire, par la présente, votre sérieuse attention sur divers sujets importants. Je regrette que le temps ne m'ait pas permis de les aborder plus tôt; mais, enfin, vaut mieux tard que jamais. Pour plus d'ordre, j'en fais la matière des paragraphes qui suivent.

§ I. DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

J'ai reçu une nouvelle *Instruction* de la S. C. de la Prop. concernant les sociétés secrètes. Je vous en envoie ci-jointe une copie authentique, avec une traduction qui vous servira à l'expliquer aux fidèles.

Comme ces *Sociétés* empestent aujourd'hui le monde entier et exercent partout leur funeste influence, il n'y a pas moyen de se faire illusion sur le danger que courent les catholiques de s'y laisser prendre, dans les campagnes comme dans les villes, sous prétexte des avantages qu'elles offrent à leurs adeptes, par des secours au temps du besoin, par des places honorables et lucratives, par la protection dans les chantiers, dans le commerce et dans toutes les affaires de la vie.

L'*Instruction* susdite peut se résumer dans les conclusions suivantes, qui l'expliquent et la commentent sommairement.

En s'y attachant on aura une conduite uniforme à l'égard de ceux qui appartiennent aux diverses sociétés secrètes.

1. Il faut exercer une grande sollicitude, au sujet des sociétés secrètes, qui apparaissent chaque jour, sous différents noms. Celle dite des *Cordonniers* a donné beaucoup d'embarras ici et aux États-Unis. Enfin, on a fini par s'assurer qu'elle tombait sous les anathèmes de l'Église.

La sollicitude que recommande ici le St. Siége doit s'appliquer spécialement à nos bonnes gens de la campagne qui cherchent de l'ouvrage soit dans nos villes, soit aux États-Unis. Car, il est fort à craindre qu'ils ne se laissent entraîner dans ces associations réprouvées, à moins qu'ils n'aient appris d'avance à les biens connaître.

2o. Sont évidemment défendues les sociétés dans lesquelles on trame des complots contre l'Église ou contre l'État, quand même on n'y exigerait pas le serment de garder le secret. Autrefois, en entrant dans les sociétés secrètes on prenait l'engagement sous serment de travailler à renverser l'Église et l'État. On a fini par ne plus exiger le secret que sur parole d'honneur et par ne plus s'engager qu'à s'efforcer de renverser les gouvernements. Voilà pourquoi l'Église a modifié ses constitutions, afin de poursuivre ces maudites sociétés, jusque dans leurs plus secrets retranchements.

3o. Dès qu'une société quelconque favorise les sociétés secrètes, elle est par là même défendue. Ceci mérite un examen sérieux; car il est bien connu que ces sociétés s'enveloppent dans d'épaisses ténèbres, afin de pouvoir se répandre sans obstacles à l'ombre des faux-fuyants dont elles se couvrent.

4o. Il ne faut pas oublier que les ouvriers pèchent contre la justice et sont tenus à la restitution quand, au moyen des règles de leurs sociétés, ils causent des dommages à ceux qui les emploient, par exemple, en ne travaillant pas tout le temps qu'ils seraient obligés en conscience de travailler.

5. Toute société où l'on s'engage par serment à toujours obéir aux chefs, quelle que chose qu'ils commandent, ou à ne jamais révéler le secret, même à l'autorité légitime, ne saurait être tolérée.

6. Une société est évidemment illicite, quand on s'y engage à tellement se protéger qu'il s'en suit un vrai danger de troubles et de meurtres.

7. Au moyen de ces règles on pourra donc s'assurer qu'elles sont les sociétés réprouvées par l'Église et dont il faut, par tous les moyens possibles, éloigner les fidèles.

Mais, comme il ne faut pas user de trop de sévérité, en exagérant les principes de la vraie morale, l'on ne peut refuser l'absolution :

1. A ceux qui promettent de renoncer à une société, qui d'après les règles sus-mentionnées, ne saurait être condamnée.

2. A ceux, par exemple, qui, par le mutuel secours qu'ils se portent, ne font évidemment rien qui puisse favoriser les sectes

condamnées ou causer des troubles ou des meurtres, ou occasionner, en quelque manière que ce soit, la violation des principes de la justice ;

3. Comme aussi à ceux qui ne s'engagent pas par serment à toujours obéir aux chefs de la Société ou à garder si strictement le secret qu'ils ne puissent le révéler à qui que ce soit, pas même à l'autorité légitime.

Avant de terminer ce paragraphe, je crois devoir vous conseiller de faire circuler quelques bonnes brochures contre les sociétés secrètes, par exemple, celle de Monseigneur de Ségur, intitulée : *Les Francs-Maçons*, qui a été écrite pour le peuple.

Quant aux personnes instruites, qui peuvent exercer une heureuse influence sur la paroisse, vous pourriez leur faire lire quelques ouvrages plus sérieux, par exemple, *Jacquemin le Franc-Maçon*, *La Franc-Maçonnerie* par l'Abbé Gyr, et autres bons ouvrages que vous pourriez recommander.

Outre les instructions communes qui se font au prône, il faudrait donner des avis particuliers là-dessus à ceux qui quittent la paroisse, pour aller s'engager dans les villes ou aux États-Unis.

Si nous faisons attention aux maux affreux que cause la Franc-Maçonnerie, dans le monde entier, nous comprendrons intimement la portée de cette recommandation qui termine l'Instruction de la S. C. de la Propagande :

" Quamvis autem de societatibus sermo sit, quæ districtis " juris Ecclesiæ censuris haud comprehendi videantur, optime " tamen se gerant animarum Pastores, si fideles eorum curæ " concreditos ab iisdem quantum fieri possit arcere conentur, cum " hujusmodi cœtus pro animabus periculis plenos esse dubitari non " liceat."

Plut à Dieu que les Constitutions Apostoliques qui, depuis des siècles, avertissent les rois et les peuples des maux dont ils sont menacés de la part des sociétés secrètres, eussent été acceptées avec plus de respect et de soumission ! Pour nous, tâchons de les mettre à profit, afin de faire échapper notre chère patrie à ces maux affreux.

§ II. DU RECENCEMENT LÉGAL.

Bientôt se fera le recensement général que le Gouvernement a ordonné, comme vous savez. Vous connaissez les préjugés du peuple à cet égard et les graves inconvénients qui s'en suivent. Vous ne manquerez pas, en conséquence, de bien faire comprendre à vos paroissiens :

1. Qu'ils doivent donner, sans rien déguiser, les renseignements qui vont leur être demandés.

2. Qu'ils n'ont à craindre ni l'enrôlement dans le service militaire ni la taxe sur leurs propriétés, par suite de ce recensement.

3. Qu'en ne donnant pas les renseignements exigés par la loi, ils causeraient un vrai dommage à notre Province, en la plaçant dans un état d'infériorité sous le rapport de la population et du progrès matériel ; ce qui la priverait de la part légitime d'influence à laquelle elle peut prétendre, dans la Législation et l'exercice de nos droits civils et politiques ;

4. Qu'en déguisant la vérité, en matière si importante, ils se rendent coupables de mensonge, en même temps qu'ils désobéissent à une loi légitime.

§ III. DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

De longues et fréquentes absences m'ont empêché de me conformer au décret XIII du Premier Concile Provincial de Québec, qui concerne les Conférences Ecclésiastiques. Je le regrette beaucoup ; et si Dieu me prête vie, je me propose de réparer le passé en faisant tout en mon pouvoir pour que ces conférences puissent tourner au plus grand bien du clergé, en multipliant ses moyens d'action, pour le bon gouvernement du peuple.

A l'heure qu'il est, l'on remarque, dans les diverses classes de la société, une bien louable ardeur pour acquérir les sciences propres à chaque état. Ainsi, il se fait beaucoup de lectures dans les Instituts littéraires, dans les écoles de droit, de médecine et de beaux arts, pour initier les élèves et autres aux connaissances dont on comprend de plus en plus la nécessité.

Le clergé ne peut que louer et admirer ce beau mouvement, en l'encourageant par ses discours et par ses exemples surtout.

Car, il est de fait le premier corps et il doit se montrer digne de sa sublime vocation, en marchant à la tête de tous les autres corps qui constituent les sociétés humaines. *Oportet Sacerdotem præesse.*

Ce sera sous ces profondes impressions du grand devoir qui nous incombe de briller, sur le chandelier de l'Église, par la vertu et la science, que nous allons nous remettre à l'œuvre, pour tenir nos *Conférences Ecclésiastiques.*

§ DES VICAIRES FORAINS.

Dans notre dernier Synode, il fut question de partager le diocèse en vicariats forains. Il fut convenu que chacun de ces vicariats devait être formé d'un nombre suffisant de paroisses, pour que les prêtres attachés à leur desserte pussent donner de l'entrain aux conférences ecclésiastiques, sans toutefois nuire à la résidence.

Le tableau ci-joint, dans lequel vous remarquerez que les Paroisses sont classées par ordre alphabétique, contient un projet de division, d'après ce principe. Je vous l'adresse afin que vous puissiez voir, sur les lieux, les avantages ou les inconvénients que vous trouveriez à être compris dans tel ou tel arrondissement. J'attendrai donc vos représentations, jusqu'au premier Juin, si vous croyez, devoir en faire là-dessus, avant de fixer définitivement la division du Diocèse en Vicariats-Forains.

Ce sera alors que, pour compléter l'organisation, je vous adresserai, avec le dit tableau, la liste des pouvoirs, priviléges et autres attributions des Vicaires-Forains.

§ V. DES ACTES DES CONCILES PROVINCIAUX DE QUÉBEC.

Les Actes du IVe Concile Provincial de Québec, après avoir été soumis à l'examen du St. Siége, ont été publiés, avec l'approbation de feu Mgr Baillargeon, Archevêque de Québec, en un seul volume, avec ceux des trois premiers Conciles. Ce volume est en vente chez les libraires et vous devez vous le procurer au plus tôt, afin de vous initier de plus en plus aux salutaires Décrets qui y sont contenus et de pouvoir, par ce moyen, mettre en vigueur la discipline qui doit régner dans toute notre Province.

§ VI. DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PAROISSES.

Conformément au XV Décret du Concile Provincial, chacun devra se préparer à faire un Rapport sur l'état de sa paroisse, avant le 1er Septembre prochain. Ce Rapport devra donner une connaissance aussi exacte que possible de la paroisse et en être comme l'histoire abrégée, depuis son établissement. Il sera déposé aux archives de l'Évêché, pour servir à l'histoire générale du Diocèse qui devra se faire tôt ou tard, afin que chacun puisse mieux connaître la société religieuse au sein de laquelle il lui faut vivre.

Cela étant, il serait inutile d'observer que cet ouvrage doit être fait avec précaution et toute l'exactitude possible. Le papier dont on se servira devra avoir, autant que possible, le même format que celui sur lequel est reproduite l'Instruction de la S. C. de la Propagande ci-jointe.

Ceux qui, dans le clergé, ont du goût et de l'aptitude pour ce travail voudront bien prêter leur concours à ceux qui n'auraient pas le temps de s'en occuper, au moins pour la partie qui ne regarde que l'historique de la paroisse.

§ VII. DU TRAITÉ DE THÉOLOGIE SUR LEQUEL SERONT EXAMINÉS LES JEUNES PRÊTRES ET DES DEUX DISCOURS QU'ILS DEVRONT PRÉSENTER.

Le XIIIe décret du Premier Concile Provincial règle que les prêtres nouvellement ordonnés seront tenus, pendant quatre ans, à répondre sur un Traité de théologie et à présenter à l'Évêque deux sermons sur le sujet qui leur aura été indiqué.

Ceux que ce Décret regarde feront cette année deux sermons sur l'Infaillibilité Pontificale, et répondront, le jour qui leur sera indiqué, sur la dissertation *de Romani Pontificis auctoritate*, qui se trouve dans le 1er vol. de la théologie morale de St. Liguori, p. 286 et suivante.

Je regrette que le petit Traité fait sur ce sujet par Mgr. J. J. Lartigue n'ait pas été imprimé. Car, j'aimerais d'autant plus à le faire étudier par les jeunes prêtres, que c'est principalement à cet excellent ouvrage que l'on peut attribuer le précieux avantage dont jouit le diocèse de ne respirer que l'atmosphère ultramontaine.

Avant de quitter Rome, à la fin du Concile, j'ai appris d'une manière certaine, que l'on allait se mettre incessamment à l'œuvre, pour composer, sur cet important sujet, un traité spécial, dans lequel on résoudrait les objections qui ont été faites contre ce dogme de notre foi. Aussitôt que ce travail sera fait, je ne manquerai pas de le signaler à l'attention du clergé.

§ VIII. DE L'ASSOCIATION DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

L'unique but de ce paragraphe est de vous informer que des mesures sont prises, pour que l'on puisse publier, chaque année, quatre Nos. des Annales de la Propagation de la Foi, propres au pays, jusqu'à ce que l'on puisse s'entendre, comme ci-devant, avec l'Œuvre générale en France; ce qui est beaucoup à désirer et ce qui de fait ne peut manquer d'encourager cette grande et belle œuvre.

Je profite de l'occasion pour vous faire observer que la France ne pouvant plus, après les désastres de la guerre, encourager nos missions canadiennes, elles se trouvent, comme toutes les autres, abandonnées à elles-mêmes. Celles donc qui n'ont aucunes ressources dans le pays, paraissent devoir être frappées de mort ou du moins de stérilité. Nous avons donc un suprême effort à faire pour prévenir ce malheur.

A ce propos, il me faut vous faire connaître que plusieurs établissements de nos Sœurs Grises, dans le vaste territoire de la Baie d'Hudson, sont dans un extrême besoin, par suite des troubles qui ont existé dans ce pays, et à cause du terrible échec qu'a essuyé l'Œuvre de la Propagation de la Foi, en France, à cause des affreux ravages de la guerre.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans des détails qui vous toucheraient vivement. Je vais donc me borner à vous faire entendre ce touchant appel qui termine un Rapport que j'ai sous les yeux.

" Là (à l'Ile à la Crosse), comme dans les autres missions, la " moisson serait abondante, si les ressources étaient en rapport " avec les nombreux besoins de la population; et la France qui " tous les ans venait au secours de ces pauvres missions du Nord, " ne pourra rien faire pour elles après la terrible guerre qui vient

" d'avoir lieu. Aucune allocation ne leur sera faite d'ici à bien
" des années. Que vont donc devenir ces pauvres missions, si le
" Canada ne vient à leur secours ! Mais espérons ; car ces Sœurs
" ont laissé en Canada, leur patrie, des parents, des amis, des
" bienfaiteurs qui pensent encore à elles."

Les sœurs qui travaillent dans ces missions succombent sous le fardeau ; et il est très-urgent de leur envoyer au moins sept sœurs pour partager leurs pénibles labeurs. Ces sœurs sont nommées et prêtes à partir, mais il faut faire la dépense du voyage ; ce qui exigerait un millier de piastres.

En encourageant l'œuvre de la Prop. de la Foi, veuillez bien insister sur la nécessité, pour chacun, de s'imposer quelque sacrifice, pour recueillir cette somme, qui devra être imputée à cette œuvre, afin de ne pas multiplier les collectes. Si nos cent paroisses réputées capables de se mettre à contribution donnaient seulement chacune dix piastres, la bonne œuvre serait heureusement accomplie.

Je dois, en dernier lieu, vous faire observer que cet appel devrait être fait le plus tôt possible, car le départ de ces sept sœurs ne saurait être différé au-delà de la dernière semaine d'Avril.

§ IX. BÉNÉDICTION IN ARTICULO MORTIS.

Ce paragraphe vous confère spécialement et individuellement le pouvoir de donner la bénédiction avec l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

La raison en est qu'à Rome l'on est d'opinion qu'une délégation générale ne suffit pas. Ceux qui plus tard seront ordonnés devront, en commençant à exercer le saint ministère, recevoir cette délégation spéciale.

§ X. DE L'ORAISON DU ST. ESPRIT.

Elle continuera à se dire, car la Bulle de suspension du Concile, laissant subsister les grâces et les priviléges accordés à ce temps de grande solennité, v. g. le Jubilé, ne dit point qu'il faille cesser cette Oraison. Nous la dirons avec l'intention d'obtenir, entr'autres grâces, que ce saint Concile puisse se réunir au plus tôt, pour achever les grands travaux qu'il a commencés et que tous ses salutaires décrets faits et à faire soient mis en pleine vigueur, dans ce Diocèse et par toute l'Église.

§ XI. DES LICENCES D'AUBERGISTES.

Je crois devoir signaler à votre attention le Réglement disciplinaire du second Concile Provincial de Québec, art. III de la *Tempérance*, parce que voici le temps où vont être accordées les licences. Il est donc important de répéter les instructions des Pères du Concile, contenues dans cet article. Après l'avoir lu et commenté au prône, tenez avec fermeté, au confessionnal, à toutes les directions qui y sont données. Hélas! vous le voyez de vos yeux tous les jours, ce sont les mauvaises auberges qui occasionnent les désordres sur lesquels nous avons à gémir, et qui attirent sur notre pays les calamités qui s'y font sentir. Que d'autres maux nous sont réservés, si l'ivrognerie continue à y exercer ses ravages!

§ XII. DES ÉLECTIONS.

Les esprits commencent à s'agiter par rapport aux élections, qui ne manquent pas, à chaque fois qu'elles se renouvellent, de démoraliser de plus en plus notre bon peuple. Comme de coutume, nous ne serons partisans d'aucun parti politique, et nous ménagerons notre influence, pour empêcher que les prochaines élections soient orageuses et qu'il s'y commette des désordres qui ne pourraient qu'attirer sur elles la malédiction du Ciel. Vous avez en mains des mandements et lettres circulaires qui traçent au peuple la ligne de ses devoirs, pendant ce temps toujours dangereux pour la tranquillité publique et pour la morale chrétienne. Dieu bénira les efforts que vous ferez pour maintenir vos paroissiens dans les justes bornes de la justice, de la sobriété et de la religion; et empêcher les faux serments qui si souvent sont à l'ordre du jour.

§ XIII. DU CODE DES CURÉS, ETC.

Je signale cet ouvrage à votre attention, parce qu'il contient des principes contraires aux droits dont l'Église doit jouir dans notre heureux pays. Les appréciations qui s'en font dans le *Nouveau Monde* et autres journaux, ont pour but de prouver que, dans la Province de Québec, il doit y avoir un parfait accord entre le droit canon et le droit civil ; et que notre liberté reli-

gieuse nous est assurée par des actes solennels, que l'on ne saurait méconnaître sans violer même la loi civile.

Ainsi, loin de créer des difficultés, cette discussion tend à faire disparaître celles qui ont pu être suscitées jusqu'ici ou qui pourraient l'être plus tard, si des hommes mal intentionnés parvenaient au pouvoir et voulaient opprimer ici la religion, comme on le fait ailleurs, en invoquant des principes dont on abuserait, parcequ'ils seraient mal compris. Voilà pourquoi l'on se croit obligé de les combattre, afin d'empêcher que le livre qui les professe serve de règle dans nos Cours de Justice, ou devienne peut-être un jour un nouveau *Code Civil.*

Au reste, comme vous n'aurez pas manqué de l'observer, le journal en question rend justice aux qualités personnelles de l'auteur, et s'il s'élève contre son *Code* c'est uniquement pour empêcher que la liberté de l'Église ne soit opprimée. Ce qu'il prétend obtenir, c'est que l'État respecte la liberté de l'Église, comme l'Église respecte la liberté de l'État.

En gardant le silence, ce livre se serait installé sans bruit dans les bibliothèques, et beaucoup de personnes, qui n'ont pas étudié ces matières, n'auraient pas l'ombre de doute sur la nature des principes qui y sont émis et sur les conséquences que l'on en déduit.

La discussion qui s'est engagée, sur ce grave sujet, a déjà ouvert les yeux à plusieurs de nos bons citoyens, particulièrement parmi les jeunes gens qui sont entrés ou qui se proposent d'entrer dans les professions libérales.

Les préjugés disparaissent petit à petit et la vérité se fait jour dans les esprits droits qui désirent sincèrement d'être éclairés On étudie et l'on veut se rendre capable de soutenir en tout et partout les bons principes dont on veut faire hautement profession.

En suivant attentivement cette importante discussion, vous voudrez bien entrer dans ces vues et travailler à diriger l'esprit public dans ce sens. C'est d'ailleurs ce que nous demandons chaque jour au pied de l'autel, en adressant à Dieu cette fervente prière pour sa sainte Église : *Ecclesiæ tuæ quæsumus, Domine, preces placatus admitte : ut destructis adversitatibus et erroribus universis secura tibi serviat libertate.*

C'est aux pieds du puissant *Patron de l'Église Catholique* que je vous écris la présente, dans la ferme confiance qu'il aura pour agréables tous les honneurs qui lui sont rendus, à raison de ce glorieux titre qui vient de lui être conféré ; et qu'en retour, il préservera les enfants de l'Église des monstrueuses erreurs qui font la désolation de ce temps mauvais, comme, durant sa vie mortelle, il préserva de la fureur d'Hérode, le Sauveur qui venait enseigner à la terre la vérité divine, d'où découlent tous les bons principes qui éclairent le monde. *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

Au reste, comme vous n'en doutez pas, la victoire est assurée à la foi vive, à la patience inébranlable, à la fermeté généreuse, aux bons procédés et au dévouement religieux. *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

SUPPLÉMENT À LA CIRCULAIRE DU 12 MARS 1871.

MONSIEUR,

Je m'aperçois qu'en signalant, dans ma dite Circulaire, la *Société des Cordonniers*, comme tombant sous les anathèmes de l'Église, j'aurais dû en donner les raisons. Je répare cette omission en vous mettant en possession des preuves qui suivent;

1. La *Société des Cordonniers*, (loge No. 122, ordre de St. Crépin), est une succursale d'une société secrète des États-Unis.

2. Le serment de garder le plus profond secret de ce qui se passe dans l'intérieur de la Société est strictement exigé. Ce secret n'est communicable qu'au confesseur, qui ne peut rien dire ni faire extérieurement. Aucune *autorité légitime* ne peut donc en prendre connaissance, pour prévenir les effets désastreux que peut produire ce serment *de soi très inique.*

3. En prêtant ce serment impie, l'on consent et l'on s'engage à se confirmer au vœu de la majorité légalement exprimée, ce qui met les membres dans l'obligation d'*obéir à tout ce qui sera commandé par les chefs de la Société.*

4. L'on s'engage encore, dans la même formule de serment, à faire tous ses efforts pour encourager cette Société qui, comme il est évident, est une *Société Secrête.*

5. L'on s'engage de même, sous serment, à commettre une injustice flagrante, savoir, d'empêcher ceux qui ont un droit imprescriptible de prendre un état, de choisir le métier de cordonnier, pour y gagner honnêtement leur vie, en se conformant à la volonté de Dieu. Car, le but principal de la Société est d'empêcher, par tous les moyens possibles, que l'on ne montre aux apprentis le métier de cordonnier, ce qui *viole évidemment les lois de la justice.* Car, pour atteindre ce but, les associés ne craignent pas de violer la liberté du travail, d'affamer des milliers de familles, d'appauvrir leurs concitoyens, de ruiner les entreprises industrielles et de gouverner leurs adeptes par la terreur.

6. Par suite de cet engagement, tout membre de la Société qui enseignerait à d'autres qu'à ses fils le métier de cordonnier encourrait la vindicte de l'association, qui est très sévère, puisque le Rituel de la dite loge lui fait entendre, lorsqu'il est reçu, qu'il devra demeurer enchaîner jusqu'à la mort, s'il vient a y manquer.

7. L'effet de cet engagement est injuste et criminel, puisqu'il placerait entre les mains des Sociétés le monopole des chaussures, qui sont de première nécessité.

8. Ce monopole, comme on prétend l'exercer dans la Société, ne peut que causer d'énormes dommages aux patrons, qui devront, au risque de se ruiner ou de renoncer à cette branche d'industrie, se soumettre aux décrets des chefs de la Société.

9. En ruinant ainsi les capitalistes, ou en les empêchant de tenter aucune entreprise, ou ruine l'industrie de la manufacture des chaussures, qui est une des plus étendue de Montréal, puisque, assure-t-on, ce n'est pas moins de trente mille dollars qui, par cette voie, entre chaque jour dans cette ville.

10. En faisant tarir cette source de prospérité, on cause la

ruine de beaucoup de familles, en les jetant dans la misère. Ainsi, la grève de 1869 a jeté sur le pavé deux mille filles qui gagnaient honnêtement leur vie dans les ateliers. Que d'autres ont été victimes de ce malheureux soulèvement des cordonniers contre leurs patrons!

Mais, comme il faut être juste pour tous et charitable envers les classes ouvrières, il ne faut pas négliger de faire instance, auprès des patrons, pour que les ouvriers qu'ils emploient gagnent honnêtement leur vie à leur service, et qu'ils soient heureux, en vivant avec *sobriété, justice et piété.*

Maintenant, il est facile de se convaincre, en confrontant ce Supplément avec l'Instruction de S. C. de la Propagande, que la *Société des Cordonniers* doit être rangée parmi les Sociétés condamnées et qu'il faut procéder en conséquence contre ceux qui en sont membres.

Je termine en vous recommandant de publier au plustôt cette importante Instruction, en vous servant, pour la commenter uniformément, et de la dite lettre Circulaire et du présent Supplément.

Notre bon Père St. Joseph, dont nous terminons aujourd'hui le beau mois, voudra bien bénir nos efforts et nous aider à mettre en pratique la direction que nous venons de recevoir de notre Mère, la Sainte Église Romaine.

Dans cette ferme et douce espérance, je demeure bien cordialement, cher Monsieur,

Votre très-humble et très dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

DIVISION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL EN VICARIATS-FORAINS.

I.

St. Antoine de La Valtrie, St. Barthélemi, St. Cuthbert, St. Damien, Ste. Elizabeth, St. Félix de Valois, St. Gabriel de Brandon, Ste. Geneviève de Berthier, St. Jean de Matha, St. Joseph de LaNoraie, St. Norbert, Visitation de l'Ile Dupas. (12)

II.

L'Assomption, St. Calixte, St. Charles de LaChenaie, l'Epiphanie, St. Esprit, St. Henri de Mascouche, Ste. Julienne, St. Lin, St. Paul l'Ermite, Purification de Repentigny, St. Roch, St. Sulpice. (12)

III.

St. Alexis, St. Alphonse de Liguori, B. Alphonse, St. Ambroise, Ste. Béatrix, St. Charles Borromée de Joliette, St. Côme, Conversion de St. Paul, St. Jacques le Majeur, Ste. Mélanie, St. Patrice de Rawdon, St. Théodore, St. Thomas. (13)

IV.

Ste. Adèle, Ste. Agathe, Ste. Anne des Plaines, St. Augustin, St. Hyppolyte, St. Janvier, St. Jérôme, St. Louis de Terrebonne, Ste. Marguerite, Ste. Rose, St. Sauveur, Ste. Sophie, Ste. Térèse. (13)

V.

St. André d'Argenteuil, l'Annonciation du Lac des deux Montagnes, St. Benoit. St. Canut, St. Colomban, St. Eustache, St. Hermas, Ste. Monique, Patronage de St. Joseph, St. Placide, Ste. Scholastique. (11)

VI.

St. Clet, St. Ignace du Coteau du Lac, Ste. Jeanne de Chantal de l'Ile Perrot, St. Joseph des Cèdres, Ste. Justine, Ste. Magdelaine de Rigaud, Ste. Marthe, St. Michel de Vaudreuil, St. Polycarpe, St. Régis, St. Télesphore, St. Zotique. (12)

VII.

Ste. Anne de Varennes, St. Antoine de Longueuil, St. Bazile, St. Bruno, Ste. Famille de Boucherville, St. François-Xavier de Verchères, St. Hubert, St. Joseph de Chambly, Ste. Julie, Ste. Trinité de Contrecœur. (10)

VIII.

SS. Anges Gardiens de Lachine, Ste. Anne du Bout de l'Ile, St. Enfant Jésus de la Pointe-aux-Trembles, St. François d'Assise de la Longue-Pointe, Ste. Géneviève, St. Joachim de la Pointe-Claire, St. Joseph de la Rivière des Prairies, St. Laurent, St. Martin, St. Raphaël de l'Ile Bizard, St. Vincent de Paul, Visitation du Sault-au-Récollet. (12)

IX.

St. Bernard de Lacolle, St. Constant, St. Cyprien, St. Jacques le Mineur, St. Jean Dorchester, St. Luc, Ste. Marguerite de Blairfindie, Nativité de la Prairie, St. Philippe, St. Valentin. (10)

X

Apparition de St. Michel, St. Edouard, St. François Xavier du Sault St. Louis, St. Isidore, St. Joachim de Chateauguay, Ste. Martine, Ste. Philomène, St. Patrice de Sherrington, St. Rémi, St. Romain d'Hemmingford, St. Urbain. (11)

XI.

Ste. Agnès de Dundee, St. Anicet, St. Antoine Abbé, Ste. Cécile, St. Clément de Beauharnais, St. Etienne, St. Jean Chrysostome, St. Joseph de Huntingdon, St. Louis de Gonzague, St. Malachie d'Ormestown, St. Patrice d'Hinchinbrook, St. Stanislas Kostka, St. Timothée. (13)

Les Arrondissements pour les Conférences Ecclésiastiques dans la campagne seront les mêmes que pour les Vicariats-Forains. Dans cette ville, il y aura deux arrondissements pour les Conférences, le premier se composera des Messieurs de St. Sulpice, tant de ceux qui demeurent au Séminaire que de ceux qui résident dans les diverses Cures ou autres établissements; et le second des Messieurs qui résident dans les autres Paroisses de la Ville et de la Banlieue et des Chapelains qui n'appartiennent point à la Cong. de St. Sulpice.

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LES ÉLECTIONS.

Montréal, le 6 Mai 1871.

Bien-aimés Collaborateurs,

Nous allons aujourd'hui, sous la protection du disciple que Jésus aimait, nous entretenir des prochaines élections, comme nous le faisions, le 25 Juillet 1867, sous celle de son bienheureux

frère, le glorieux St. Jacques, que la divine Providence a constitué le Protecteur du Clergé et du peuple de ce Diocèse, en inspirant à notre prédécesseur de l'instituer Titulaire de l'Église Cathédrale. Notre faible voix, en se mêlant à celle de ces deux Enfants du Tonnerre, ira, nous l'espérons, porter au fond des âmes l'intime conviction des devoirs que nous impose la Religion, dans ce temps où les esprits se préoccupent fortement des prochaines élections.

Dans la présente Circulaire, Nous ne faisons guère qu'emprunter à Notre Lettre Pastorale, émanée le dit jour, certains passages sur lesquels nous avons à faire quelques commentaires, que Nous inspirent les circonstances du moment. Il va d'ailleurs sans dire qu'il vous est libre de relire au prône, en tout ou en partie, et de commenter cette même lettre, pour qu'à l'heure qu'il est, comme il y a quatre ans, il y ait une parfaite entente, dans la direction des élections, en autant que nous devons nous en occuper pour le bien de la Religion.

Or, entre les autres règles, tracées dans cette Lettre Pastorale, voici celle qui y ait consignée sur les qualités qui doivent briller tant chez ceux qui se présentent pour être les députés du peuple dans la Législature que chez tous les électeurs.

" Une seconde règle à suivre dans vos élections c'est l'obligation où vous êtes tous, N. T. C. F., de prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de Représentants ; et comme c'est encore là un devoir de conscience, les pasteurs sont tenus, en tous lieux et en tout temps, d'*instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux ; car, tous doivent savoir que quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, de Maires, d'Officiers Municipaux, de Commissaires d'Écoles, etc., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits.* (Circulaire du 25 Mai 1867.)

" Les divines Écritures sont en effet remplies d'oracles qui prouvent à l'évidence qui ne faut pas s'ingérer dans des emplois que l'on n'est pas capable de remplir, par l'ignorance des devoirs qui y sont attachés, ou la faiblesse de caractère qui empêche de réprimer les désordres. *Noli quærere fieri judex, nisi valeas*

irrumpere iniquitates. Eccl. 7. 6. Elles nous révèlent la terrible responsabilité de tous ceux qui sont constitués en autorité, dans le compte qu'ils auront à rendre au Souverain Juge de leur administration. *Potentes potenter tormenta patientur.* Sap. 6. 7. Aussi, le saint Roi David demandait-il à Dieu pardon des péchés qui se commettaient par les autres et qu'il n'aurait pas empêchés lorsqu'il aurait pu le faire. *Ab alienis parce servo tuo.* Ps. 18. 14. Les terribles fléaux de la guerre et de la peste, que les péchés de ce roi attirèrent sur le royaume d'Israël, sont une nouvelle preuve que les peuples sont vivement intéressés à ce que ceux qui les gouvernent observent fidèlement les lois de Dieu. D'où il suit évidemment que s'ils sont appelés à contribuer dans les élections à leur élévation, s'ils se chargent de la responsabilité de leurs actes."

" Aussi, N. T. C. F., lorsque vous irez donner vos suffrages, pénétrez-vous bien de l'importance de cet acte, en vous disant intérieurement: *Je sais que je répondrai un jour de mon vote au tribunal de mon Souverain Juge, et qu'il servira à ma condamnation, si par passion et avec connaissance de cause, j'élisais quelqu'un qui serait indigne et incapable. Je dois donc agir en bonne conscience, et pour le plus grand bien de la Religion et de la Patrie.*"

" Vous comprenez, N. T. C. F., par ce que Nous venons de vous dire, comment *vos pasteurs doivent vous instruire des devoirs que vous avez à remplir dans le temps des élections, et de quelle manière le Clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux* (même Circulaire). Car, remarquez-le bien, il y a une grande différence entre cette direction; *Votez, ou ne votez pas pour tel candidat*, et cette autre: *Votez pour celui qui, dans votre âme et conscience, vous paraît qualifié pour soutenir les intérêts de la Religion et de la Patrie.*"

" Or, si vous y faites attention, vos pasteurs ne font pas autre chose en cela que vous rappeler cette sentence sortie de la bouche de la Sagesse éternelle : *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Matth. 22. 21. Car, Dieu a établi, dans le monde, la société religieuse et la société civile pour que

d'un commun accord elles travaillent au bonheur des peuples. Il s'en suit que ces deux sociétés se doivent un mutuel appui, et qu'elles sont tenues de se soutenir et de se défendre réciproquement sans aucunement anticiper sur les droits de l'une ou de l'autre."

Il est facile de conclure, de ces textes sacrés, combien est grand et terrible la responsabilité qu'encourent les Élus et les Électeurs, aux yeux de Dieu et de sa divine Religion. Il s'en suit donc pour eux la grave obligation de s'instruir des devoirs qu'ils ont à remplir, en accomplissant un acte si important. *Erudimini qui judicatis terram.*

Car, comme on vient de le voir, il faut que le candidat sache bien toute l'étendue de sa haute mission ; et le peuple qui l'élit doit bien connaître celui à qui il confie les grands intérêts de sa religion et de son pays. A la vérité, les pasteurs des âmes ne manquent jamais, aux approches des élections, d'exposer aussi clairs que possible les principes qui doivent diriger les uns et les autres, mais il n'arrive que trop souvent que ces importantes leçons sont oubliées ou mises de côté, par suite des harangues qui se font en tous lieux et des articles de journaux qui circulent dans les villes et les campagnes, dans les intérêts particuliers des partis qui se disputent les suffrages.

Il est donc important qu'outre les voix des pasteurs il y en ait d'autres qui se fassent entendre tous les jours et en tous lieux, pour rappeler les enseignements de la Religion. Or, ces voix sont celles des journaux à bons principes qui forment l'esprit public et maintiennent les populations dans la paix et la soumission aux autorités légitimes; qui expliquent et développent de toutes les manières les vrais principes et en font des applications justes et proportionnées à toutes les intelligences. Sans ce secours devenu en quelque sorte nécessaire, le peuple sera emporté à tout vent de doctrine, et grandement exposé à faire fausse route dans ses élections.

Il s'en suit qu'on ne peut que bénir la divine Providence, quand elle suscite des hommes sincèrement religieux et fortement dévoués aux intérêts de l'Église et de la patrie, qui se concertent pour ne faire entendre qu'une même voix et qui se lient et s'engagent à soutenir les intérêts communs de l'autel et du trône. Et

puisqu'aujourd'hui le journalisme est une vraie puissance qui peut s'exercer pour le bien comme pour le malheur des peuples, il est très important de l'exploiter aussi pour le triomphe de toutes les bonnes causes.

On ne peut donc que louer et approuver ceux qui, par les moyens de la Presse ou autrement, préparent les populations à faire de bonnes élections, et consacrent leurs connaissances, leurs talents, leurs plumes à travailler à remplir les chambres législatives d'hommes sincèrement dévoués aux intérêts religieux et civils, et tout disposés à écouter la voix des Évêques, quand elle se fera entendre, pour réclamer les droits sacrés et les vraies libertés de l'Église, quand elle signalera le danger que court ses Institutions, quand elle demandera des amendements et réformes, devenus nécessaires, pour qu'elle jouisse de tous les priviléges qui lui sont acquis et dus à tant de titres.

Aussi, ne manquerez-vous pas d'encourager, par tous les moyens que pourra vous suggérer la prudence, ceux qui consacrent leurs talents à promouvoir les saines doctrines et à leur procurer de puissants défenseurs, dans les assemblées législatives et ailleurs. On ne peut, en effet, que bénir et combler d'éloges les jeunes hommes qui mettent ainsi au service de l'Église leurs connaissances, qui sont le fruit de leur travail et de leur application, et qui, pour atteindre ce but, s'exposent à des luttes acharnées et souverainement pénibles.

Il est donc juste que l'Église, en les reconnaissant pour ses enfants dévoués, les couvre de sa protection maternelle, leur fasse entendre des paroles de paix et de consolation, leur donne enfin tout l'appui dont ils ont besoin, pour qu'ils ne se découragent pas dans les longs et pénibles combats dans lesquels ils se trouvent engagés, pour travailler, autant qu'il est en eux, à sauver et propager dans notre société, les principes conservateurs, qui sont les seuls qui puissent rendre notre peuple bon, moral, paisible, industrieux et, par-dessus tout, sincèrement religieux. C'est à remplir cette noble tâche que nous invite notre immortel Pontife, dans son admirable Encyclique *Inter multiplices*, adressée au Clergé de France.

" C'est pourquoi," dit-il, " en vous efforçant d'éloigner des fidèles

" confiés à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et " des mauvais journaux, veuillez aussi, Nous vous le demandons " avec instance, témoigner toute votre *bienveillance* et toute " votre *protection* aux hommes qui, animés de l'esprit catholique " et versés dans les lettres et les sciences, consacrent leurs veilles " à écrire et à publier des livres et des *journaux* pour que la " doctrine soit propagée et défendue, et pour que les droits dignes " de toute vénération de ce Saint Siége et ses actes aient toute " leur force..... Votre *charité* et votre *sollicitude* épiscopale " devra donc *exciter* l'ardeur de ces écrivains catholiques animés " d'un bon esprit, afin qu'ils *continuent à défendre* la cause de " la Société Catholique avec un soin attentif et avec savoir ; que " si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque " chose, vous *devez les avertir avec des paroles paternelles et avec* " *prudence.*"

Vous voyez comme le Saint Père tient à ce que les Évêques encouragent, protégent et défendent les journalistes et autres écrivains catholiques. C'est une puissante invitation, qu'il faut considérer comme un ordre, en donnant à chacune de ses paroles l'attention religieuse qu'elles méritent : *Nous vous le demandons avec instance... Votre charité et votre sollicitude épiscopale devra donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques*, etc.

Il est visible que le St. Père tient fortement à ce que les Évêques favorisent la Presse Catholique, et il assigne à cette presse un champ immense, telle que la propagation et la défense de la doctrine catholique.... la défense des droits du Saint Siége, l'exécution de ses décrets, dans toute leur force ; la discussion et la lutte contre les opinions, et les sentiments contraires à l'enseignement et à l'autorité du Saint Siége, la poursuite des erreurs jusque dans les retraites les plus obscures.

Dévoués, comme nous le sommes tous, au Saint Siége, nous devons nous réjouir de pouvoir suivre la direction pleine de sagesse et d'énergie que nous donne le Chef Suprême de l'Église, dans ces temps mauvais que nous traversons, et au milieu des luttes incessantes engagées contre les saines doctrines.

Nous ne saurions terminer, sans reproduire ici les sentences sacrées qui se lisent à la fin de notre Lettre Pastorale citée plus

haut, et dont vous vous servirez utilement, pour bien faire comprendre à vos parossiens ce qui peut rendre heureux un peuple qui s'attache à sa religion et à sa patrie.

" Heureux le peuple qui, en servant fidèlement le Seigneur, mérite d'être son peuple choisi et d'avoir part à toutes ses bénédictions: *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Ps. 143. 15.

Heureux le peuple qui a la foi et les œuvres de la charité et qui, par la confiance qu'il repose en son Dieu, obtient les secours qui lui sont nécessaires pour arriver à la véritable grandeur à laquelle peut prétendre un peuple qui a de nobles sentiments. *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt.* Ps. 143. 15.

C'est la justice seule qui élève une nation à la véritable grandeur, tandis que le péché rend les peuples malheureux. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum.* Prov. 14. 34. Car, c'est sur elle que repose le trône et par elle qu'est affermie la puissance qu'exercent les hommes. *Quoniam justitia firmatur solium.* Prov. 16. 12.

Le Seigneur qui est le Roi des Rois gouverne les nations par sa Providence, qui dispose tous les événements avec autant de sagesse que de force et de suavité. *Gentes in terra dirigis.* Ps. 66. 5.

Le Seigneur promet à tout le peuple qui garde ses commandements l'abondance de toutes sortes de biens, et surtout la paix qui protège ses frontières, pour en éloigner les ennemis et le faire reposer tranquillement au sein d'un pays fertile qui coule le lait et le miel. *Dabo pacem in finibus vestris ; dormietis et non erit qui exterreat. Auferam malas bestias ; et gladius non transibit terminos vestros.*

Enfin espérons, Bien-aimés Collaborateurs, que *Dieu daignera bénir notre zèle si nous n'avons en vue que le plus grand bien de sa divine Religion et le plus grand avantage de notre chère Patrie. Il nous placera à cette fin dans le Très-Saint et Immaculé Cœur de sa glorieuse Mère, et nous confiera à la garde de ses Anges et de ses Saints pour nous faire traverser heureusement ces jours orageux.*

Pour obtenir de si heureux résultats ayons souvent à la bouche et plus encore dans le cœur cette belle prière de l'Église :

" O Dieu, de qui viennent tous les biens, accordez à vos sup-
" pliants d'avoir par vos inspirations de bonnes pensées et de
" faire sous votre direction tout ce qui est bon." (Même Circulaire.)

Nous profitons de l'occasion pour vous adresser ci-jointe l'opinion du docteur de Angelis sur le Code Civil. Nous croyons rendre justice à ce célèbre Canoniste en vous faisant connaître en entier l'opinion qu'il a émise sur cet objet, à la demande des Évêques, parce qu'on n'en a publié qu'une partie et que l'on abuse de son nom pour faire prévaloir des doctrines qu'il réprouve.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

Au Clergé, aux Communautés religieuses et aux Fidèles de son Diocèse, concernant le vingt-cinquième Anniversaire de Notre Saint Père le Pape Pie IX.

MONTRÉAL, le 4 Juin 1871.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

L'Anniversaire de l'élection ou création de Notre Saint Père le Pape, le 17 Juin, et celui de son couronnement, le 21 de ce mois, ne passent pas inaperçus parmi nous. Car, tous les ans nous en faisons une fête de dévotion, en nous réunissant en famille aux pieds des saints Autels, pour y implorer les bénédictions de Notre Seigneur Jésus-Christ sur son Vicaire, qui gouverne sa sainte Église avec tant de zèle et de sagesse.

Cet anniversaire nous arrive cette année sous des circonstances si particulières que la joie de cette fête ne peut qu'être mêlée d'une amère douleur. Au reste, il en a été ainsi de tous les événements qui se sont accomplis, pendant ce long Pontificat, et en les suivant avec une attention religieuse, l'on voit que les pieux enfants de l'Église ont toujours eu à s'associer aux joies et

aux douleurs de leur Père Commun. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les principaux faits qui ont caractérisé cette époque à jamais mémorable.

Il y eut une jubilation universelle, lorsque cet immortel Pontife monta sur la Chaire de St. Pierre. Son élection fut, en effet, accompagnée de circonstances si providentielles qu'il n'y eut, dans tout le monde, qu'une voix pour reconnaître que le doigt de Dieu était là, et que le nouveau Pape était évidemment un présent du Ciel; que la divine Providence l'avait préparé pour les besoins de ces temps mauvais ; et que c'était vraiment un Pasteur selon le Cœur de Dieu. *Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum* (1 Reg. 13. 14). Aussi, le commencement de son Pontificat fut-il salué par des ovations splendides et par des démonstrations de joie inouïes jusqu'alors.

Mais ce Roi pacifique était à peine assis sur le trône de St. Pierre, que la révolution répandait la terreur dans la Ville Sainte et faisait couler le sang de ses fidèles sujets. Pour échapper aux mauvais desseins de ses ennemis, qui étaient ceux de la Religion elle-même, le nouveau Pape dut chercher son salut dans la fuite et se retirer dans un royaume voisin, où il demeura comme en exil. L'on n'a pas oublié ces jours d'amères épreuves pour le Père comme pour les enfants de l'Église ; et l'on se rappelle avec quelle ferveur le monde entier pria pour la délivrance de son Pasteur. Ces prières qu'animaient les soupirs et les gémissements furent exaucées ; et bientôt des jours sereins succédèrent aux jours mauvais, et Pie IX rentrait à Rome, aux applaudissements de l'univers catholique.

Ce fut pour travailler infatigablement à réparer les maux étranges qu'avait causés la révolution à Rome et ailleurs et à opposer une digue puissante aux torrents d'iniquité qui entraînaient le monde dans un profond abîme. Un de ces moyens efficaces, employés pour subvenir aux besoins pressants qui se faisaient sentir dans toutes les sociétés, fut le recours à l'auguste Mère de Dieu, en lui rendant des honneurs singuliers et extraordinaires. Dans cette vue, ce religieux Pontife, que l'Esprit Saint éclairait et dirigeait, définit et proclama, avec une si grande solennité, le dogme de l'immaculée Conception de la glorieuse

Vierge Marie. Ce fut, comme vous le savez tous, une grande et joyeuse fête du levant au couchant; et l'univers qui, depuis si longtemps, gémissait sous le poids d'immenses douleurs, respira pendant quelque temps, à l'ombre et sous la protection de la Vierge Immaculée qui a écrasé la tête venimeuse du cruel ennemi du genre humain.

Mais le temps de nouvelles et dures épreuves ne se fit pas longtemps attendre; et peu d'années après cet éclatant triomphe, le Saint Père fut dépouillé de la plus grande partie des États Pontificaux, par l'invasion sacrilége qu'en firent les Italiens. Vous vous rappelez sans doute quel cri d'horreur se fit alors entendre d'un bout du monde à l'autre, et quelles furent vos protestations publiques, dans ce malheur qui privait le Père commun des ressources qui lui étaient si nécessaires pour subvenir aux besoins des peuples chrétiens.

C'est ainsi que pendant tout le long Pontificat de l'immortel Pie IX, les événements les plus déplorables ont succédé aux jours de joie et de prospérité que lui ménageait la divine Providence pour le triomphe de l'Église et la consolation des Catholiques sincèrement attachés au St. Siége. Telle fut en particulier l'invasion des garibaldiens, après la grande fête du centenaire de St. Pierre et la canonisation des saints qui furent placés sur les autels, dans cette grande démonstration religieuse. Ce fut à la suite de cet horrible attentat, qui n'eut pour lors aucune suite fâcheuse, que nos jeunes Canadiens, secondés par la foi et la piété de leurs parents et amis, offrirent cet étonnant spectacle de dévouement filial pour le Père des chrétiens, qui a fait l'étonnement du monde entier. Pouvait-on, en effet, prendre plus hautement une large part à ses douleurs et à ses dangers que d'aller si loin pour le défendre contre les implacables ennemis qui voulaient le dépouiller de tout?

Enfin, aux splendeurs et aux joies du Saint Concile du Vatican, ont succédé les grandes et amères douleurs causées par l'invasion de la Ville Éternelle, dont les déplorables effets sont la spoliation la plus révoltante et la captivité du chef suprême de l'Église dans son propre Palais. Or, c'est pendant qu'il est sous le poids d'une aussi grande douleur, qu'arrive un jour qui devrait être si joyeux,

et que nous sommes invités à célébrer en nous associant aux joies et aux douleurs de notre Père commun.

Ce jour solennel et unique dans l'histoire, c'est le vingt-cinquième anniversaire de l'élection et du couronnement de Notre Saint Père le Pape. Car, c'est le plus long Pontificat, depuis celui de St. Pierre, qui se soit vu, dans la suite des siècles passés. Ce que nous avons à faire, dans ce jour mémorable, c'est donc de bénir le Seigneur d'avoir donné à son Église, dans ces temps mauvais que nous traversons, un Pontife si sage, si zélé, si bon et si ferme, et d'avoir prolongé ses années, pour qu'il eût le temps de présider aux destinées des peuples chrétiens en foudroyant l'erreur, en proclamant la vérité, en tenant d'une main si ferme le gouvernail de la Barque de Pierre, en marchant à la tête de son siècle par ses éminentes qualités, en répandant partout l'esprit de foi et de piété, en sortant victorieux de tous les combats dans lesquels l'a engagé le Seigneur, pour le triomphe de son Église, en se montrant inébranlable, au milieu des plus furieuses tempêtes, en se tenant calme et serein, pendant que se soulèvent les flots couroucés de l'impiété, qui viennent se briser contre le rocher immobile de la Chaire Apostolique.

En portant ainsi un regard attentif sur tant de faits mémorables qui ont si fort illustré le Pontificat du Pape régnant, nous comprenons qu'il a été visiblement ce grand Prêtre qui a consacré toute sa vie à soutenir la maison du Seigneur, et qui a employé tous les jours de sa longue carrière pontificale à fortifier le temple de Dieu. *Sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.* Ecclé. 50.

C'est donc, pour tous les enfants de l'Église, un grand sujet de joie de voir ce Vénérable Pontife *plein de jours*, surtout en considérant que chez lui, comme chez tous ceux dont l'Esprit-Saint a fait l'éloge, les jours ont été tous consacrés au service de la Divine Majesté et comblés de grâces, de mérites et de bénédictions. *Plenus dierum.* Gen. 253. *Plenus sapientiæ* Gen. 33. *Et dies pleni invenientur in eis.* Ps. 72, 10.

Nous pouvons donc avec raison appliquer à ce vingt-cinquième anniversaire, qui est un jour unique dans les fastes des temps anciens, et qui couronne un quart de siècle si rempli d'événe-

ments remarquables, cet oracle de l'Ecriture: Voici le jour que le Seigneur a fait spécialement, pour y faire éclater son amour en faveur de son représentant sur la terre, pour que ceux qui verront luire ce jour, qui n'a pas son pareil et qui brille d'une clarté qui lui est propre, se livrent à tous les transports d'une joie toute sainte. *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea.* Ps. 117, 24.

Nous avons donc à rendre de solennelles actions de grâces à Dieu de nous avoir donné un si bon et un si grand Pape, de l'avoir couronné de tant de gloire et de majesté, de l'avoir enrichi de tant de dons excellents, de l'avoir arraché à tant de dangers qui ont menacé ses jours précieux, de lui avoir donné tant de force pour soutenir les grands combats dans lesquels il l'a engagé, d'avoir inondé sa grande âme d'une telle abondance de douceurs célestes que la paix et la sérénité n'ont jamais cessé de rayonner sur sa majestueuse figure, au milieu de ses plus grandes angoisses, enfin, d'avoir prolongé ses jours, si saintement consacrés au plus grand bien du monde entier, et de l'avoir fait arriver à cette honorable vieillesse qui commande le respect des souverains comme celui de leurs peuples. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.* 2 Cor. 9, 15.

D'un autre côté, ce jour si joyeux, sous tant de rapports, ne peut être, dans les circonstances actuelles, qu'un jour de deuil et d'affliction pour le monde entier, et en particulier pour la Ville Sainte. Car, dans ce jour, le plus aimable des pères, le plus grand des pontifes, le plus auguste des souverains est enfermé, comme un prisonnier, dans son propre palais. A ce spectacle, pourrait-il y avoir des cœurs joyeux? Tout au contraire, ne porte-t-il pas les esprits sérieux à de sombres réflexions? Ce jour de tristesse ne rappelle-t-il pas tant d'autres jours qui, pendant ses 25 années de pontificat, se sont passés dans les douleurs et les angoisses les plus déchirantes? *Dies ejus doloribus et ærumnis pleni sunt.* Eccles. 2, 23.

Rome est dans la désolation et la misère. Ses antiques murailles ont été renversées. Ses généreux défenseurs ont été immolés ou chassés. Ses places publiques ont été arrosées du sang de ses intrépides soldats. Ses rues pleurent, parce qu'il n'y

a plus d'étrangers, pour assister par milliers à ses grandes solennités. Les bannières pontificales, signe de ses joyeuses solennités, ne flottent plus sur le Château St. Ange. Le Souverain Pontife n'apparait plus dans les Basiliques sacrées, ni au Balcon de St. Pierre, pour répandre de là les bénédictions célestes sur la Ville Sainte et sur le monde entier. Or, à Rome, sans la vue du Pape, que pourrait-il y avoir de joyeux, d'attraits, de bonheur et de plaisir pour les enfants de l'Église ? Hélas ! qu'elle est désolée la Ville Éternelle ! Qu'il est sombre et lugubre le brouillard qui l'enveloppe !

Ce vingt-cinquième anniversaire, qui devrait être si joyeux, va donc se passer dans le deuil et l'affliction ; ou plutôt ce sera un jour où la joie sera tempérée par la tristesse. C'est ce dont nous devons nous bien pénétrer, Nos T.-C. Frères, pour mieux entrer dans les desseins de la divine Providence, qui a ménagé cet événement tout à la fois joyeux et triste. Nous n'en bénissons pas avec moins de ferveur les ineffables miséricordes de notre Dieu ; et nous n'en serons que plus humbles et plus soumis, en adorant sa main paternelle qui frappe et qui guérit, et qui dirige tout pour le plus grand bien de ses Élus. Il est un fait qui ranime notre foi et relèvera notre espérance : c'est que St. Pierre était enfermé dans l'affreuse prison Mamertine, quand arriva le vingt-cinquième anniversaire de son Pontificat. Nous devons donc admirer les desseins de Dieu en réglant les derniers événements pour que notre auguste Pontife eût ce nouveau trait de ressemblance avec le Prince des Apôtres, le premier des Papes. Voici maintenant, Nos Très-Chers-Frères, ce que nous pratiquerons pour nous associer en même temps aux joies et aux douleurs de Notre Saint Père le Pape, avenant le vingt-cinquième anniversaire de son Pontificat.

Au lieu de le célébrer comme de coutume, le 17 et le 21 Juin, nous en ferons mémoire le 18 de ce mois. Nous choisissons pour cela le dimanche qui se trouve entre ces deux dates, pour que tous puissent participer à cette fête de la grande famille chrétienne.

La présente circulaire sera lue et commentée ce dimanche-là au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et aux chapitres de toutes les Communautés.

Après la messe de paroisse ou celle de communauté, l'on dira ou chantera les litanies des saints avec les versets, oraisons et autres prières qui se lisent à la suite. En faisant ainsi appel à Dieu tout bon et tout miséricordieux, à l'auguste Vierge Marie, secours de tous les Chrétiens, à tous les Anges et à tous les Saints, nous ferons descendre sur toute l'Église et sur son Chef les abondantes bénédictions du Ciel, en faisant monter au trône de Dieu cette ardente prière qui s'y trouve contenue. *Prions pour notre Pontife Pie IX. Que le Seigneur le conserve, qu'il lui accorde une longue vie; qu'il le rende heureux sur la terre; et qu'il ne le livre pas entre les mains et sous la puissance de ceux qui ne sont ses ennemis* que parce qu'ils le sont de Dieu et de son Église.

Dans l'après-midi de ce même dimanche, il y aura un salut solennel avec la Bénédiction du St. Sacrement, en action de grâces de toutes les faveurs accordées au Souverain Pontife, pendant son long et glorieux Pontificat; et l'on y chantera le *Te Deum*.

Tels sont, Nos Très-Chers Frères, les devoirs que nous impose la piété filiale. Espérons qu'en les remplissant avec un respectueux dévouement, nous obtiendrons les abondantes bénédictions de notre père qui est au Cieux, parce qu'il a promis aux enfants qui aiment et honorent leur père, avec une longue vie, la prospérité en ce monde et le bonheur éternel dans l'autre.

C'est en formant ces vœux ardents que nous sommes, de vous tous, le très-humble et affectionné serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S. Je profite de l'occasion pour vous signaler qu'à l'avenir la rétribution pour chaque messe sera de vingt-cinq centins. Les messes reçues jusqu'ici devront se célébrer selon l'ancien taux.

La présente vous annoncera en même temps que la retraite des Curés se fera, cette année, comme à l'ordinaire, au Grand Séminaire de Montréal, et qu'elle commencera, le lundi, 21 Août après-midi, pour se terminer le mardi matin, 28 du même mois. Vous recevrez avec la Présente la liste des prêtres qui desserviront les Cures pendant ces exercices. Il est entendu que c'est aux frais des Curés que devront voyager ces desservants. Il est également entendu qu'ils seront chargés de desservir celles des Cures

qui leur seront assignées tout le temps que dureront ces exercices. En conséquence, tous les retraitants devront se trouver à l'ouverture comme à la clôture de la retraite, afin d'éviter des allées et venues qui nuisent beaucoup au recueillement de la retraite. Vous voudrez bien en recommander le succès à Dieu et à tous les saints Patrons du diocèse, dans vos exercices de piété et surtout à la messe et au bréviaire. L'intention spéciale de cette retraite sera de demander le *bon esprit* qui doit nous diriger dans les soins des âmes et le gouvernement du Diocèse.

† IG., É. DE M.

DÉCRET POUR ROME ET POUR LE MONDE.

" Parmi ceux qui ont joint la pratique aux enseignements et que Notre Seigneur Jésus-Christ a déclaré devoir être grands dans le royaume des cieux (1), il faut placer à bon droit SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, fondateur de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur et Évêque de Sainte Agathe des Goths. Montrant dans sa personne l'exemple de toutes les vertus et apparaissant comme une lampe placée sur le chandelier (2), il a éclairé si vivement les fidèles chrétiens qui sont dans la maison de Dieu, que déjà il a été mis au nombre de ceux qui composent la Cité des saints et la famille du Seigneur (3). Ce qu'il a accompli par ses saintes œuvres, il l'a également enseigné par ses paroles et ses écrits. En outre, il a écarté et dissipé, par ses savants ouvrages, et surtout par les enseignements de sa théologie morale, les ténèbres des erreurs propagées au loin par les incrédules et les jansénistes. En outre, il a mis en lumière les questions obscures et résolu les douteuses, en traçant une voie sûre entre les opinions divergentes des théologiens trop laxes ou trop rigides, voie dans laquelle les directeurs des âmes peuvent s'engager sans péril. Il a mis également dans une pleine évidence et soutenu énergiquement deux vérités qui, dans ces derniers temps, ont été

(1) Matth. 5. 19.
(2) Ibid. 5. 15.
(3) Ephes. 2. 19.

proclamées dogmes de foi : l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu et l'infaillibilité du Souverain Pontife parlant *ex cathedrâ*. Il a enfin dévoilé les mystères des Écritures, soit dans ses travaux ascétiques, tout remplis d'une suavité céleste, soit dans le commentaire des plus instructifs où il explique les psaumes et les cantiques que les ecclésiastiques récitent dans l'office divin, et qu'il a interprétés de manière à nourrir leur piété et à éclairer leur esprit.

" Pie VII, de sainte mémoire, s'était déjà montré plein d'admiration pour la profonde sagesse d'Alphonse, et l'avait exalté *comme s'étant servi de la parole et de la plume pour montrer à ceux qui errent dans la nuit ténébreuse du monde la voie de la justice, par laquelle ils peuvent passer de la puissance des ténèbres à la lumière et au royaume de Dieu* (1). Un autre Pontife, Grégoire XVI, de sainte mémoire, a relevé d'une manière non moins flatteuse, dans la bulle qui décerne à Alphonse les suprêmes honneurs de la canonisation, *la force extraordinaire, l'étendue et la variété de la science* qu'on rencontre dans ses ouvrages.

" Mais, de nos jours, les nations publient si hautement sa sagesse et l'Église célèbre ses louanges (2) avec tant d'éclat, qu'un grand nombre de Cardinaux de la sainte Église romaine, presque tous les Prélats du monde entier, les supérieurs généraux des ordres religieux, les théologiens des plus célèbres universités, les chapitres les plus illustres, et des membres de tous les corps savants ont adressé au Souverain Pontife, notre Saint-Père le Pape Pie IX, des suppliques par lesquelles ils expriment leur commun désir de voir décerner à *saint Alphonse-Marie de Liguori* le titre et les honneurs de *docteur de l'Église*. Sa Sainteté a accueilli favorablement ces supplications, et a chargé, comme de coutume, la Sacrée Congrégation des Rites d'examiner cette affaire de la plus haute gravité. En conséquence, dans la réunion ordinaire tenue au Vatican, sous la date indiquée ci-après, leurs Éminences les Cardinaux préposés aux Rites sacrés ont entendu le rapport de son Éminence le Cardinal Constantin

(1) Coloss. 1. 13.
(2) Eccli. 39. 14.

Patrizi, Évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége, préfet de la Congrégation des Rites et rapporteur de la cause. Ils ont également pris en considération les objections du R. P. D. Pierre Minetti, promoteur de la Sainte-Foi, les réponses du défenseur de la cause et les opinions consciencieuses des théologiens. Enfin, après avoir pesé le pour et le contre avec la plus grande sévérité, ils ont donné, à l'unanimité, la réponse suivante : *Adresser au Saint-Père un avis favorable pour accorder, proclamer et étendre à l'Église universelle le titre de docteur en faveur de saint Alphonse-Marie de Liguori, en maintenant l'office et la messe déjà accordés, en ajoutant le* Credo, *et en prenant l'antienne* O Doctor *pour le* Magnificat *des premières et des deuxièmes vêpres, les Leçons* Sapientiam *pour le premier Nocturne, et* In medio Ecclesiæ *pour le VIIe responsoire.*

" Le 11 Mars 1871.

" A la suite d'un rapport fidèle, complet et détaillé, qui fut présenté à Notre Saint-Père le Pape Pie IX par le Secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le rescrit de cette même Congrégation, et a ordonné, le 23 mars de la même année, de publier à ce sujet un décret général pour Rome et pour le monde.

C. CARD. PATRIZI, *Ev. d'Ostie et de Villetri,*
Préf. de la S. Congr. des Rites.

" D. Bartolini, Secrétaire de la S. Congr. des Rites."

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux fidèles de son Diocèse, publiant le Décret de Sa Sainteté Pie IX, qui établit St. Alphonse-Marie de Liguori Docteur de l'Église.

Nos très-chers Frères,

Nous nous estimons vraiment très-heureux de vous adresser, avec la Présente, un Décret de N. S. P. le Pape, qui sera, pour vous comme pour tout l'univers catholique, le sujet d'une grande

joie. Car, il nous annonce qu'à la demande de presque tous les Évêques du monde, il a placé St. Alphonse-Marie de Liguori parmi les Docteurs de l'Église. Or, cet acte de suprême autorité, qu'ont sollicité les Pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, ne peut qu'intéresser vivement tous les pieux Fidèles du Christ.

Pour notre part, nous avons des motifs particuliers de nous associer à la joie universelle que cause cet événement, qui est si glorieux pour un Saint que nous avons tant de raisons d'aimer et de vénérer, et si avantageux pour nous et pour tous les enfants de l'Église. Car, personne n'ignore que ce Diocèse est, depuis son établissement, particulièrement dévoué à ce grand Saint et dirigé d'après les maximes sanctifiantes qu'il a enseignées dans les écrits sans nombre dont il a doté l'Église.

Et, en effet, dès le 12 Mars 1839, notre illustre et vénéré Prédécesseur, qui a fondé l'Épiscopat à Montréal, singulièrement touché de l'*activité avec laquelle ce Bienheureux Évêque de Ste. Agathe s'était employé pendant sa longue vie à la sanctification du Clergé* et au salut des âmes, nous le proposait pour *modèle* et pour *protecteur*, en introduisant sa fête dans son nouveau Diocèse, en vertu d'un Indult Apostolique.

Depuis que, malgré notre indignité, Nous sommes chargé de ce Diocèse, Nous n'avons cessé d'inspirer à tous la dévotion à ce grand Saint et de recommander la lecture de ses savants et pieux ouvrages, comme renfermant des règles certaines pour établir parmi nous l'uniformité de conduite qui assure le succès de toutes les entreprises, et concilie le respect dû aux ouvriers qui travaillent dans la vigne du Seigneur, comme on peut le voir dans notre Circulaire du 16 Février 1843. Oui, St. Alphonse a toujours été considéré comme le directeur fidèle de ce Diocèse, et sa morale a toujours tranché les difficultés qui se sont rencontrées dans l'exercice du saint ministère.

Or, voici que le Décret dont vous allez entendre la lecture vient consacrer et authentiquer tout ce qui s'est pratiqué parmi nous, pour mettre en honneur et la personne et les écrits de St. Alphonse, en y apposant le sceau de l'Autorité Apostolique, et en nous confirmant dans le respect dont nous avons toujours fait profession pour la doctrine qu'il nous a enseignée.

Car, il y est écrit que St Alphonse-Marie de Liguori doit être compté parmi ceux qui sont grands dans le royaume des cieux, pour avoir fait eux-mêmes ce qu'ils ont enseigné aux autres; qu'il a été, par toutes ses éminentes vertus, comme un brillant flambeau, placé sur le chandelier de l'Église, pour éclairer les fidèles dans ces jours mauvais où les plus monstrueuses erreurs obscurcissent les plus belles intelligences; qu'il a, par ses savants écrits, réfuté victorieusement les Jansénistes et les incrédules qui ont rempli le monde d'épais brouillards; qu'il a tracé aux directeurs des âmes dans une voie sûre qui tient un juste milieu entre la morale trop sévère et celle qui est relâchée; qu'il a traité en habile Docteur les questions de l'Immaculée Conception de la Glorieuse Mère de Dieu et de l'Infaillibilité Pontificale qui sont devenues des dogmes de notre foi; qu'il a merveilleusement contribué, par des écrits qui respirent une onction et une suavité qui ne peuvent venir que du ciel, à embraser les âmes d'un feu tout divin et à nourrir la piété du Clergé aussi bien que celle des simples fidèles.

Or, il est évident que ces magnifiques témoignages, rendus par le Chef suprême de l'Église à la sainteté et au savoir du Saint que nous avions choisi de notre plein gré pour nous diriger dans les voies de la perfection chrétienne et de l'enseignement religieux, ne peuvent que nous faire surabonder de vénération et de confiance en ses mérites et dans les dons célestes dont il a été comblé. Aussi, allons-nous nous associer, avec une joie toute sainte, au cantique sacré qui va désormais se faire entendre du levant au couchant, à l'honneur du nouveau docteur. " Le Seigneur a " ouvert sa bouche au milieu de l'Église; et il l'a rempli de " l'esprit de sagesse et d'intelligence. Il a enrichi son âme des " trésors de joie et d'allégresse." *In medio Ecclesiæ aperuit os ejus et implevit eum spiritu sapientiæ et intellectûs. Jucunditatem et exultationem thesaurizavit super eum.* Eccl. 15.

Ce décret ne peut donc produire en nous qu'un redoublement de dévotion envers un saint qui nous a toujours été si cher, et d'ardeur à étudier et mettre en pratique ses enseignements qui nous ont toujours si sûrement dirigés jusqu'ici. Ils sont, ces enseignements salutaires, consignés dans les nombreux ouvrages

dont il a doté l'Église et qu'il n'a composés que pour le bien des âmes. Il y a travaillé jusqu'à l'âge très avancé de quatre-vingt-dix ans que le Seigneur l'a appelé au repos éternel. Il y a travaillé si constamment qu'il a toujours fidèlement observé le vœu si hardi qu'il avait fait de ne jamais perdre de temps. Voilà ce qui explique comment il a pu, au milieu des travaux sans nombre que lui imposaient la vie de missionnaire, la fondation de sa congrégation et le gouvernement de son diocèse, composer un si grand nombre d'ouvrages, dans lesquels brillent sa vaste érudition, son étonnant savoir et son admirable piété.

Ce fut dans ses intimes communications avec Jésus présent dans le Saint Sacrement et avec Marie sa glorieuse Mère, qu'il puisa cette science sublime, cette onction attrayante et cette facilité étonnante qui se remarquent dans tous ses écrits. Ils sont comme imprégnés d'une huile mystérieuse qui amollit les cœurs les plus durs et d'un parfum exquis qui attire et embaume les âmes. Il instruit avec une égale autorité les Évêques et les Prêtres, les religieux et les religieuses, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, les justes et les pécheurs. Il révèle aux uns et aux autres, avec tous les charmes de la piété, les secrets admirables de la vie intérieure dont il fait connaître les douceurs et les joies. Il explique, avec une science merveilleuse, les oracles de la sainte Écriture, les hymnes et les cantiques qui se chantent aux divins Offices, les commandements du Seigneur qui servent de règles à tous les enfants de l'Église, les sacrements qui sont les canaux des grâces que Jésus-Christ nous a méritées. Il donne, avec un talent qui lui est propre, une haute idée de la perfection chrétienne et religieuse; et il sait faire aimer et pratiquer tous les moyens à prendre pour y arriver. Enfin, il semble, en lisant ses ouvrages, que l'on voyage dans la terre promise qui coule le lait et le miel ; et l'on comprend intimement que ce grand saint a été visiblement suscité de Dieu, pour fortifier la piété des fidèles, dans ces jours d'iniquité. *In diebus peccatorum corroboravit pietatem.* Eccl. 49.

Nous avons donc toutes sortes de raisons de nous attacher à la lecture des divers ouvrages qu'a composés St. Alphonse, pour

fortifier la foi et la piété des enfants de l'Église. Car, le monde est rempli d'erreur et de scandales ; et plus que jamais, il y circule toutes sortes de mauvais livres inventés par l'enfer, pour semer en tous lieux les principes les plus damnables et les maximes les plus opposées à celles de l'Évangile. Qui donc pourra, au milieu des furieuses tempêtes qui agitent ce siècle ténébreux, échapper au naufrage qui menace à toute heure d'engloutir le frêle vaisseau qui conduit au port du salut les malheureux enfants d'Adam ? Ce sera celui qui, craignant de faire naufrage dans la foi, se portera avec ardeur à s'instruire de toutes les saintes vérités qu'enseigne l'Église, par la bouche de ses pasteurs et de ses docteurs.

Or, c'est pour exciter l'univers catholique à se retremper dans les principes de la foi et de la morale que notre immortel Pie IX, donne à tous les enfants de l'Église un nouveau docteur qui, ayant écrit pour les besoins de ces temps mauvais, est digne d'être écouté avec une attention religieuse. Car, il est, par la connaissance parfaite qu'il a de toutes les erreurs qui circulent maintenant dans le monde, comme une flamme brillante qui dissipe les nuages de l'impiété et du rationalisme qui obscurcissent tant d'esprits malades, et comme un encens qui brûle sur un feu ardent, pour ranimer dans la piété les âmes tièdes et languissantes. *Quasi ignis effulgens et thus ardens in igne.* Eccl. 50.

Nous ne serons pas sans doute, N. T. C. F., les derniers à profiter de ce nouveau moyen que nous ménage, dans sa sollicitude universelle, notre zélé Pontife, pour travailler tout de bon à nous fortifier dans la foi et à nous ranimer dans la piété. A cette fin, notre résolution doit être déjà prise de nous livrer à la lecture et à la méditation des livres qu'a composés pour notre avantage spirituel le grand Saint que nous allons désormais honorer comme Docteur et Maître en Israël. Ce qui doit nous le faire aimer, c'est qu'il appartient à notre époque et que l'on peut dire, en quelque sorte, qu'il est à nous et pour nous. Car, nos pères ont vécu de son temps, puisqu'il n'y a que quatre-vingt-quatre ans qu'il est mort, et que nous avons pu contempler de nos yeux les auréoles de gloire qu'il a mérité de recevoir, chaque fois que l'Église en a décoré son front majestueux, puisque ce fut en 1816 que Pie VII, de sainte mémoire, le plaça au nombre des Bien-

heureux; que ce fut en 1839 que Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, le canonisa et lui décerna les honneurs de l'autel; et que c'est dans la présente année que l'immortel Pie IX lui décerne, avec l'applaudissement du monde entier, la brillante couronne de Docteur de toute l'Église.

Nous allons donc l'honorer d'un culte particulier, dans l'intime conviction qu'il nous est donné spécialement pour protecteur et pour guide dans les voies du salut. Or, le meilleur moyen de l'honorer, c'est de pratiquer fidèlement ce qu'il nous a enseigné, en lisant les livres qu'il a écrits, avec un véritable désir de nous affermir dans la foi et la piété. Une pensée nous encouragera à nous procurer ces livres, c'est que c'est un Saint qui les a écrits, et qui prie, pendant que nous les lisons, pour que nous les comprenions et que nous mettions en pratique ce qu'il nous enseigne. Car, il se tient caché sous la lettre de ces livres, qui contiennent les trésors de sa science et de sa piété. Ainsi, il assiste puissamment tous ceux qui cherchent dans ses écrits les règles de sanctification qu'il y a tracées. Pasteurs et brebis, tous y trouvent une grâce singulière et un puissant encouragement dans la pensée que celui qui a écrit ces lignes s'est sanctifié en faisant ce qu'il a enseigné aux autres, et qu'ils deviendront saints comme lui s'ils font ce qu'il a fait.

Pour faciliter la circulation de ces excellents livres, nous en donnerons la liste, afin que chacun puisse se procurer ceux qu'il croira lui convenir. Mais, ce sera surtout par le moyen des bibliothèques paroissiales que ces bons livres pourront circuler facilement dans les familles.

Maintenant, voici ce que Nous réglons, pour entrer dans les vues et intentions du St. Siége; et rendre au nouveau Docteur de l'Église les honneurs qui lui sont dûs, autant du moins que nous en sommes capables:

1o. Le décret de Sa Sainteté Pie IX, en date du 23 Mars 1871, qui établit St. Alphonse Marie de Liguori, Évêque de Ste. Agathe des Goths, et Fondateur de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, Docteur de toute l'Église, sera publié en langue vulgaire le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises où se célèbre l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses.

2o. L'on chantera la Messe solennelle et l'on fera l'Office canonial, mercredi, le 2 Août prochain, dans l'Église Cathédrale, afin de saluer, au nom de tout le Diocèse, par des hymnes et des cantiques sacrés le nouveau Docteur et implorer sa puissante protection sur toute l'Église. L'office du matin commencera à 8 heures, et la messe n'aura lieu que vers 9½ heures. Les Vêpres et Complies se chanteront à 7 heures du soir. Nous invitons le Clergé, les Communautés Religieuses et tous les fidèles à assister à ces offices, autant que leur permettront leurs occupations. Les Reliques et la vénérable Image du grand Docteur seront exposées dans notre Cathédrale toute la journée de mercredi.

3o. L'on donnera, le dimanche précédent, ou le dimanche suivant si la Présente n'arrive pas à temps, le Salut et la Bénédiction Solennelle du Très-Saint Sacrement dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse, à l'heure jugée la plus commode, pour bénir Notre-Seigneur d'avoir ainsi glorifié son humble serviteur, qui lui a fait rendre tant d'honneur dans le Sacrement de l'Autel, qui fut toujours l'objet de sa plus tendre dévotion.

4o. L'on chantera, à ce salut, l'antienne *Salve Regina*, à laquelle notre Saint a emprunté les admirables sentiments de dévotion envers la Mère des Miséricordes dans la conversion des plus grands pécheurs, qu'il a recueillis dans un de ces beaux ouvrages qui a pour titre *Gloires de Marie.*

5o. L'on chantera aussi à ce salut l'antienne *O Doctor optime*, avec le verset correspondant *Justum deduxit*, etc., et l'Oraison du Saint : *Deus qui per Beatum Alphonsum*, etc.

O Docteur très-saint, très-savant et très-bon qui, de nos jours, êtes la brillante lumière de l'Église, Bienheureux Alphonse Marie, priez le Fils de Dieu de nous affermir dans la foi et de nous faire pratiquer tout ce que vous nous avez enseigné.

O Doctor optime, Ecclesiæ sancte lumen, Beate Alphonse Maria, deprecare pro nobis Filium Dei.

Tels sont, N. T. C. F., les vœux ardents que nous formons pour la conservation du dépôt sacré de la foi que Nous reçumes, il y a aujourd'hui trente-quatre ans, dans notre consécration épiscopale, avec l'ordre de le transmettre à ceux qui nous succèderaient dans le gouvernement de ce Diocèse. Puissent ces vœux, avec le

secours de vos ferventes prières, être exaucés, afin que toujours et jusqu'à la dernière génération, la foi et la piété puissent se perpétuer et nous mériter à tous la récompense promise à ceux qui seront fidèles jusqu'à la fin.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

25 JUILLET 1871.

P. S. Je profite de l'occasion pour vous informer que vous devez cessez de dire, à la messe, l'oraison *Ad petendam pluviam* ; et qu'à la place, il vous faudra dire la collecte *Pro gratiarum actione*, pendant trois jours, pour remercier Dieu d'avoir exaucé les prières de son Église. Cette collecte se trouve à la suite de la messe votive de la SS. Trinité.

Après ces trois jours d'actions de grâces, vous reprendrez l'Oraison *Pro congregatione et familia* (8) à la place de laquelle vous serez libre de dire la collecte *Ad postutandum serenitatem* (17) ou celle *Ad repellendas tempestates*, (18) selon que vous le jugerez plus opportun, à cause des besoins de vos localités qui vous sont plus connus.

Les sauterelles ravagent les champs dans certaines paroisses et l'on m'a déjà demandé la permission de faire des prières pour être délivré de ce fléau. Je donne cette permission à tous ceux qui jugeront devoir en user, quand ils verront qu'il y a à craindre l'apparition désastreuse de ces animaux ou de quelques autres insectes également nuisibles à la moisson.

Pour remercier Dieu de nous avoir envoyé une pluie salutaire et lui demander la grâce de préserver nos campagnes de tout fléau dévastateur, l'on fera dans toutes les églises où se célèbre l'Office public une quête pour subvenir aux plus pressants besoins des établissements de la Rivière-Rouge et autres missions du Nord-Ouest ; car, Mgr. Taché m'informe qu'il y a là une grande misère ; et qu'il était au bout de toutes provisions. Votre charité vous fera trouver toutes les raisons propres à émouvoir les entrailles de la compassion de vos paroissiens.

† IG., ÉV. DE M.

PIUS PP. IX. AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Qui Ecclesiæ suæ numquam se defuturum spopondit Christus Dominus, quum maxime in rem suæ immaculatæ Sponsæ esse perspexerit, insignes excitat pietate et doctrina Viros, qui *repleti spiritu intelligentiæ, tamquam imbres mittant eloquia sapientiæ suæ.* Neque enim sine providentissimo Omnipotentis Dei consilio factum est, ut, quum Jansenistarum doctrina Novatorum oculos in se converteret, errorisque specie multos alliceret, ageretque transversos, tunc potissimum extaret Alphonsus Maria de Ligorio, Congregationis a Sanctissimo Redemptore Institutor, et Sanctæ Agathæ Gothorum Episcopus, qui *bonum certans certamen, os aperiret suum in medio Ecclesiæ;* scriptisque doctis et laboriosis, istam ab inferis excitatam pestem radicitus evellendam, et ab agro Dominico exterminandam curaret. Neque vero has solum sibi partes depoposcit Alphonsus; sed in Dei gloriam, spiritualemque hominum salutem unice intendens animum, plurimos Libros conscripsit, sacra eruditione et pietate refertos, sive, inter implexas Theologorum tum laxiores, tum rigidiores sententias, ad tutam muniendam viam, per quam Christifidelium animarum moderatores inoffenso pede incedere possent; sive ad Klerum informandum, instituendum; sive ad Catholicæ Fidei veritatem confirmandam, et contra cujuscumque generis aut nominis Hæreticos defendendam; sive ad asserenda hujus Apostolicæ Sedis jura; sive ad Fidelium animos ad pietatem excitandos. Hoc porro prædicari verissime potest, nullum esse vel nostrorum temporum errorem, qui, maxima saltem ex parte, non sit ab Alphonso refutatus. Quid quod ea, quæ tum de Immaculata Sanctæ Dei Genitricis Conceptione, tum de Romani Pontificis ex Cathedra docentis Infallibilitate, plaudente christiano populo, et frequentissimo universi catholici orbis Antistitum consessu approbante, a Nobis sancita sunt, in Alphonsi Operibus reperiuntur et nitidissime exposita, et validissimis argumentis demonstrata?

Quamobrem in Hunc perbelle cadit nobilissimum illud divinæ Sapientiæ præconium: *Non recedet memoria Ejus, et nomen Ejus requiretur a generatione in generationem. Sapientiam*

Ejus enarrabunt gentes, et laudes Ejus enuntiabit Ecclesia. Ac Pius VII. Prædecessor Noster recolendæ memoriæ, summam Alphonsi sapientiam demiratus, gravissimum hoc de eo protulit testimonium: *Voce*, nimirum, *ac scriptis in media sæculi nocte errantibus viam justitiæ ostendisse, per quam possent de potestate tenebrarum in Dei lumen ac regnum transire.* Item fel. rec. Decessor noster Gregorius XVI. *incredibilem* Alphonsi *dicendi vim, copiam, varietatemque doctrinæ* maximis laudibus prosequutus, Eum Sanctorum Cœlitum fastis adscripsit. Tandem nostris hisce temporibus, plurimi Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, fere omnes totius orbis Sacrorum Antistites, Supremi religiosorum Ordinum Moderatores, insignia Sodalium Theologorum corpora, illustria Canonicorum Collegia, et docti ex omni cœtu Viri supplices Nobis preces porrexerunt, ut Sanctum Alphonsum Mariam de Ligorio Doctoris Ecclesiæ titulo honoribusque augeamus. Nos itaque piis hisce precibus obsecundare lubenti animo volentes, gravissimum hoc negotium, ut moris est, Congregationi VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium tuendis Ecclesiæ Ritibus præpositorum expendendum commisimus. Jam vero, cum dicta VV. FF. NN. Congregatio in Ordinariis Comitiis ad Vaticanas Aedes die XI. Martii hujus vertentis anni habitis, audita relatione Venerabilis Fratris Nostri Constantini S. R. E. Cardinalis Patrizi nuncupati, Episcopi Ostien. et Veliternen., ejusdem Congregationis Præfecti, Causæque Ponentis; consideratis Animadversionibus dilecti Filii Petri Minetti Presbyteri, Fidei Promotoris; item Patroni Causæ Responsis, nec non Theologorum pro veritate sententiis; omnibus denique rationum momentis sedulo attenteque perpensis, unanimi consensu rescribendum censuerit: *Consulendum Sanctissimo pro concessione, seu declaratione et extentione ad universam Ecclesiam tituli Doctoris in honorem Sancti Alphonsi Mariæ de Ligorio, cum Officio et Missa jam concessis; addito* Credo, *Antiphona ad Magnificat in utrisque Vesperis*: O Doctor, *ac Lectionibus I. Nocturni:* Sapientiam, *et VII Responsorio:* In medio Ecclesiæ: —Nos Rescriptum istud, edito die XXIII. ejusdem mensis et anni, Generali Urbis et Orbis Decreto, approbandum, confirmandumque existimavimus.

At enim dilectus Filius Nicolaus Mauron, Superior Generalis et Rector Major Congregationis Sanctissimi Redemptoris, ad jam memoratam Cardinalium Congregationem tuendis Ecclesiæ Ritibus supplex adiit, ut in Festo ejusdem Sancti Alphonsi, per Decretum de quo habita ante mentio est, inter Ecclesiæ Doctores adsciti, in Martyrologio Romano, post verba : *Sanctorum fastis adscripsit*, sequentia adderentur : *et Pius IX, Pontifex Maximus, ex Sacrorum Rituum Congregationis consulto, universalis Ecclesiæ Doctorem declaravit ;* item in VI. Lectione, post verbum : *accensuit*, hæc alia : *tandem Pius IX. Pontifex Maximus, ex Sacrorum Rituum Congregationis consulto, universalis Ecclesiæ Doctorem declaravit ;* utque concessiones omnes hac super re factæ, Apostolicis Nostris Literis confirmarentur. Quæ quidem Cardinalium Congregatio cum in conventu. die XXII. mensis Aprilis hujus anni de more habito, rescripserit : *Pro gratia ;* Nos die XXVII. mensis ejusdem, Rescriptum illud ratum habuimus, atque Apostolicas Literas in forma Brevis expediri mandavimus. Quæ cum ita sint, memorati dilecti Filii Nicolai Mauron obsequuti votis, deque consilio VV. FF. NN. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium Congregationis legitimis Ritibus cognoscendis, Auctoritate Nostra Apostolica, tenore præsentium, titulum Doctoris in honorem Sancti Alphonsi Mariæ de Ligorio, Congregationis a Sanctissimo Redemptore Institutoris et Sanctæ Agathæ Gothorum Episcopi, confirmamus, seu, quatenus opus sit, denuo Ei tribuimus, impertimus ; ita quidem ut in Universali Catholica Ecclesia semper Is Doctor habeatur, atque in die festo anniversario tum a Regulari, tum a Sæculari Klero celebrando, Officium et Missa fiat juxta Sacræ Rituum Congregationis Decretum Rescriptumque, quod memoravimus. Præterea hujus Doctoris Libros, Commentaria, Opuscula, Opera denique omnia, ut aliorum Ecclesiæ Doctorum, non modo privatim, sed publice in Gymnasiis, Academiis, Scholis, Collegiis, Lectionibus, Disputationibus, Interpretationibus, Concionibus, Sermonibus, omnibusque aliis Ecclesiasticis studiis, christianisque exercitationibus, citari, proferri, atque, cum res postulaverit, adhiberi volumus et decernimus.

Tandem ut Christifidelium pietas ad hujus Doctoris diem

festum rite colendum, ejusque opem pie implorandam magis accendatur, de Omnipotentis Dei misericordia, ac BB. Petri et Pauli. Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, qui die festo ejusdem Doctoris, aut uno ex septem diebus continuis immediate subsequentibus, uniuscujusque Christifidelis arbitrio sibi deligendo, vere pœnitentes et sacramentali confessione præmissa, Sanctissimam Eucharistiam sumpserint, et quamlibet ex Ecclesiis Congregationis Sanctissimi Redemptoris devote visitaverint, ibique pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem, quæ etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari poterit, misericorditer in Domino in perpetuum concedimus.

Quocirca universis VV. FF. Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis et Dilectis Filiis aliarum Ecclesiarum Prælatis per universum terrarum Orbem constitutis per præsentes mandamus, ut quæ superius sancita sunt, in suis Provinciis, Civitatibus, Ecclesiis et Diœcesibus sollemniter publicari, et ab omnibus personis Ecclesiasticis secularibus et quorumvis Ordinum Regularibus, ubique locorum et gentium inviolabiliter et perpetuo observari procurent. Hæc præcipimus atque mandamus, non obstantibus Apostolicis, ac in Universalibus, Provincialibusque et synodalibus Conciliis editis, generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, cœterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, ut præsentium Litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ, apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die VII Julii MDCCCLXXI. Pontificatus Nostri anno vigesimosexto.

Loco † Annuli Piscatoris.

Pro Dno Card. PARACCIANI CLARELLI,
Felix Profili, Substitutus.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

Au Clergé, aux Communautés Religieuses, et aux Fidèles de son Diocèse, pour les inviter à aller en aide au Séminaire des Missions Étrangères de Paris.

Nos Très-Chers Frères,

Il est à Paris une œuvre qui est chère aux catholiques du monde entier; c'est le Séminaire des Missions Étrangères qui, depuis deux cents ans, fournit de zélés Missionnaires aux Indes, à la Chine et autres pays ensevelis dans les ombres des plus monstrueuses erreurs. Elle doit nous l'être bien spécialement, parce qu'elle nous a donné le premier Évêque de ce pays et qu'elle y a fondé le premier Séminaire qui a donné à nos pères de zélés pasteurs.

Ce Séminaire fut fondé en 1663 par les Évêques que le Pape Alexandre VII. qui a fondé notre Église du Canada, envoyait dans ces pays barbares, non seulement pour prêcher la foi, mais encore pour établir parmi eux un clergé indigène, tel que les Apôtres l'ont institué dans l'Église.

La divine Providence s'est plu à répandre ses plus abondantes bénédictions sur une œuvre si éminemment catholique. Le clergé Canadien en serait seul une preuve convaincante. Car, Mgr. de Laval, un de ces Évêques fondateurs, se chargea de la pénible mission du Canada ; et en venant y arborer l'étendard de la croix, il voulut s'entourer des Prêtres des Missions Étrangères à qui il confia la direction du Séminaire de Québec, qui ne fut, pour ainsi dire jusqu'à la conquête, qu'une branche de celui de Paris. C'est donc à cette pieuse institution que le Canada doit son clergé indigène, qui n'a cessé d'user de son influence religieuse pour son bonheur et sa prospérité. Ce bienfait mérite toute sa reconnaissance; et il sera sans doute payé d'un juste retour et par le clergé lui-même et par les fidèles confiés à ses soins.

Mais, le Canada ne pouvait pas être le seul théâtre offert au zèle du Séminaire des Missions Étrangères. Il dut encore se charger de grandes et importantes missions dans les Indes, la

Chine, la Tong-King et la Cochinchine. Là, comme en Canada, il s'appliqua à former à la vie Apostolique les naturels du pays; et à l'heure qu'il est l'on compte dans ces missions lointaines trois cent vingt Prêtres indigènes, qui travaillent avec un zèle infatigable à la conversion de leurs compatriotes. Aussi, dans le temps de persécution, voit-on ces bons Prêtres de ces pays idolâtres affronter, aussi bien que les autres, les dangers et la mort, pour la gloire de Jésus.

Mais la moisson est si abondante dans ces parages infidèles qu'il devient nécessaire d'y envoyer de France, tous les ans, de nouveaux renforts d'ouvriers évangéliques. Les vocations, grâce à l'infinie bonté de Dieu, se multiplient en proportion des besoins toujours naissants. Mais, c'est surtout lorsque la persécution sévit plus violemment que les sujets accourent en plus grand nombre au Séminaire des Missions Étrangères, dans l'espérance sans doute de pouvoir un jour remporter la palme du martyre. Aussi, compte-t-on annuellement cent trente sujets qui, dans le Séminaire de Paris, se préparent à aller arroser ces contrées, assises dans les ombres de la mort, de leurs sueurs et de leur sang; puis, ils s'élancent par trente et quarante à la fois vers ces missions chéries, où ils espèrent se sacrifier tout entier à la conversion des pauvres infidèles.

Pour donner en deux mots une idée plus juste du bien incalculable qu'opère cette communauté d'Apôtres, dans l'Extrême Orient, il suffira de faire remarquer que, pour sa part, elle fournit maintenant à ces missions lointaines, sept cent soixante-huit missionnaires, dont vingt-trois sont Évêques, quatre cent vingt-cinq Prêtres Européens, et trois cent vingt Prêtres indigènes.

Maintenant, pour juger du bien qui se fait dans ces vastes pays livrés à l'erreur, par le zèle de ces bons missionnaires, il convient de faire observer qu'en moyenne proportionnelle, dix mille infidèles se convertissent chaque année; et qu'aujourd'hui l'on y compte six cent mille chrétiens pleins de foi et de ferveur.

On en juge à leur ardeur à voler au martyre, durant les persécutions, comme vous aurez pu vous en convaincre vous-mêmes, en lisant les Annales de la Propagation de la Foi. Rien, en effet, de plus admirable que le courage héroïque qu'y ont déployé les

néophytes aussi bien que les pasteurs, les pauvres aussi bien que les riches, les petits aussi bien que les grands. C'est au point que l'on compte, à l'heure qu'il est, cent soixante-trois serviteurs de Dieu dont on fait à Rome le procès de canonisation.

Les restes précieux de plus de quarante de ces généreux témoins de Jésus-Christ se conservent avec respect dans une des chambres de ce Séminaire, que l'on appelle la *salle des Martyrs.* On y a recueilli, avec les corps de ces glorieux confesseurs de la foi, les instruments de leurs supplices, les chaînes qu'ils ont portées dans les prisons, les linges trempés dans leur sang, les cangues dont ils ont été chargés pendant leur captivité, leurs lettres autographes, leurs vêtements et autres objets qui ont été à leur usage. Des tableaux, peints par les chrétiens de ce pays, et représentant les supplices de ces nouveaux martyrs, sont suspendus aux murs de cette chambre, et excitent dans les cœurs des visiteurs des émotions bien vives.

Aussi, cette *salle des martyrs* est-elle singulièrement fréquentée, non-seulement par les aspirants aux missions, qui, tous les soirs, vont s'agenouiller devant les ossements de ceux qui leur ont tracé les voies qu'ils auront bientôt à parcourir, mais encore par les pieux fidèles qui sollicitent la faveur de visiter ce riche trésor.

Le Séminaire qui contient les précieuses dépouilles de ces anciens missionnaires offre un spectacle bien touchant. Au départ de ceux qui, chaque année, vont les remplacer et après les prières d'usages, pour implorer les bénédictions du ciel sur les pieux voyageurs, tous les assistants, laïques et prêtres, parents et amis, s'approchent des nouveaux apôtres, pour leur baiser les pieds; car, comme dit l'Apôtre, *qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui vont porter aux nations la bonne nouvelle de l'Évangile et répandre chez elles la paix et l'abondance de tous les biens spirituels !*

Nous avons eu nous-même la consolation d'assister à cette touchante cérémonie, et Nous nous sommes associé à la troupe des pieux ecclésiastiques et fidèles qui allaient baiser respectueusement les pieds de ceux qui faisaient leurs derniers adieux, à leur patrie et à leur famille. Un fait vint augmenter nos émotions. Car, pendant que Nous étions en prières, une dame, vivement

impressionnée de tout ce qui se passait sous ses yeux, Nous dit en nous présentant son fils : *Oh ! priez, priez pour que cet enfant puisse faire un bon missionnaire comme ceux qui partent en ce moment.*

Comme vous le voyez, N. T. C. F., le Séminaire des Missions Étrangères de Paris est tout-à-fait digne des sympathies de l'Univers catholique, puisque c'est à cette école que se sont formés tant de zélés missionnaires qui travaillent sans relâche pour l'honneur de la foi. Cette sainte Communauté a pu se soutenir, jusqu'à ces derniers temps, par les dons et les offrandes des bonnes âmes, qui ont fait couler dans son sein des fleuves de charité, surtout en France.

Mais les tristes ruines dont est couvert ce pays, par suite des ravages de la terrible guerre qui vient de le dévaster, privent nécessairement ce Séminaire des abondants secours qu'il en recevait. Les aumônes ont donc considérablement diminué, pendant que les besoins augmentent. Car, de nombreuses vocations se déclarent, à la nouvelle qu'il y a maintenant persécution contre les chrétiens, dans ces pays.

Telles sont les pressantes raisons qui portent le Séminaire de Paris à faire appel à tous les cœurs dévoués aux grands intérêts de la Religion, en quels que lieux du monde qu'ils se trouvent. Car, sous de telles circonstances, il ne lui est pas possible de répondre à ceux que lui demandent leur admission pour se préparer à aller travailler à la conversion de trois cent millions d'infidèles qu'il y a encore dans ces vastes pays, *nous ne pouvons pas vous recevoir parce que nous ne pouvons ni vous nourrir, ni vous vêtir.* Et, en effet, il ne saurait refuser à des âmes créées à l'image de Dieu et rachetées au prix de son sang l'occasion d'entrer dans le sein de la divine Religion pour servir Dieu et échapper aux feux de l'enfer. Or, ce Dieu infiniment bon et qui veut le salut de tous, trouvera sans doute, dans son aimable Providence, de quoi pourvoir à tous les besoins de ces ouvriers évangéliques.

Et puisque l'on s'adresse à nous, N. T. C. F., pour le succès de cette œuvre importante, nous allons tous répondre avec empressement à cet appel qui nous est fait, et qui intéresse si vivement notre sainte Religion et la gloire de notre Dieu.

A cette fin, il se fera, dans toutes les Églises où se célèbre l'office public, une collecte pour aider le Séminaire des Missions Étrangères de Paris à former à la vie Apostolique les bons sujets qui se destinent aux missions de l'Extrême-Orient. Elle sera annoncée et recommandée un Dimanche d'avance, et elle se fera par des personnes de bonne volonté, qui sauront lui donner toute l'importance qu'elle mérite. Les Séminaires, Colléges et Communautés Religieuses sont priés de se joindre à leurs élèves pour rendre cette collecte aussi abondante que possible.

Que le Dieu de toute charité vous bénisse et écrive dans le livre de vie tout ce que vous pourrez faire pour la propagation de la foi ! Que l'Immaculée Vierge soit la protectrice de la foi, dans notre heureuse patrie, en récompense de notre zèle à la propager dans l'Univers entier !

Nous sommes, dans l'ardeur de ces saints désirs, de vous tous, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 2 Septembre 1871.

P. S.—Je profite de l'occasion pour vous annoncer : 1o. Que l'Indult Apostolique qui m'autorise à vous communiquer le pouvoir de bénir et indulgencier les croix, chapelets et médailles, n'expire que le 20 Juin 1872; vous pouvez donc continuer l'exercice de ce pouvoir jusqu'à cette date.

2o. Que la retraite des Vicaires commencera à l'Évêché le 28 Septembre prochain, pour se terminer le 6 Octobre suivant, après la messe.

Je profite de cette même occasion pour vous faire observer : 1o. Que pour vous conformer aux deux Décrets Apostoliques dont je vous ai envoyé copie, il sera bon d'écrire, dans vos Missels, le mot *Credo*, à la messe de la fête de St. Joseph, le 19 Mars, et à celle de son Patronage; car, on le doit réciter en ces fêtes, même dans le cas où elles se célébreraient un autre jour que le Dimanche ; 2o. Qu'il y a maintenant obligation d'ajouter à l'Oraison, *A cunctis*, l'invocation de St. Joseph : *Cum Beato Joseph*, après celles des Anges et de St. Jean-Baptiste, quand on doit nommer ces derniers ; 3o. Qu'il y a obligation d'ajouter aux suffrages la mémoire de St. Joseph, telle qu'indiquée sur la petite feuille que

je vous ai adressée avec les susdits Décrets; 4o. Que vous trouverez, à la suite du présent, deux petites feuilles pour être insérées, la première au martyrologe du 2 Août, à la suite de l'article qui concerne St. Liguori, contenant ces mots: *Et Pius IX. Pontifex Maximus, ex Sacrorum Rituum Congregationis consulto, universalis Ecclesiæ Doctorem declaravit.*

Et la seconde, au Bréviaire, à la fin de la sixième leçon, contenant les mots suivants:

Tandem Pius IX. Pontifex Maximus, ex Sacrorum Rituum Congregationis consulto, universalis Ecclesiæ Doctorem declaravit.

Au cas que vous ayiez plusieurs Bréviaires à compléter, je vous envoie plusieurs copies de cette dernière feuille. Car, rien ne doit manquer aux Missels et aux Bréviaires dont on fait usage pour n'être en aucun temps exposé à ne pouvoir se conformer aux rubriques.

† Ig., Év. de M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PRESCRIVANT UN TE DEUM D'ACTION DE GRACES À CAUSE DE LA BONNE RÉCOLTE DE L'ANNÉE, ET RENDANT COMPTE DES COLLECTES FAITES POUR LA NOUVELLE CATHÉDRALE.

Nos Très-Chers Frères,

Après beaucoup d'inquiétudes et de craintes sérieuses, Nous allons donc jouir avec bonheur des fruits d'une excellente récolte. Nous en sentirons d'autant mieux les précieux avantages, que nous nous sommes crus menacés des misères qu'entraine la famine quand plusieurs mauvaises années se succèdent. Car, au commencement de la belle saison, nos campagnes présentaient le hideux spectacle des sept épis grêles et des sept vaches maigres que vit le patriarche Joseph, dans un songe mystérieux, qui présageait sept années d'une affreuse stérilité, pour le monde entier.

Or, cependant, voilà que, contre toutes les prévisions humaines, ces mêmes campagnes ont pris, tout-à-coup, l'aspect riant des sept épis pleins et des sept vaches grasses qui annonçaient à l'Égypte sept années d'une fertilité prodigieuse.

C'est parce que des pluies bienfaisantes sont tombées du Ciel pour féconder la terre et la charger d'une riche moisson, qui réjouit aujourd'hui tous les cœurs.

Nous avons vu de nos yeux cette admirable métamorphose de la nature et ce surprenant changement qui s'est opéré, à la grande surprise de tout le monde. Car, en parcourant tout le sud du fleuve pour y faire la visite pastorale, Nous avons eu occasion d'admirer bien des fois la conduite de l'aimable Providence qui, tour à tour, et comme il lui plait, afflige et console, frappe et guérit les enfants des hommes, pour arriver à ses fins, qui sont de manifester sa justice, sa bonté et toutes ses infinies perfections.

Oui, Nous avons vu les campagnes sèches et stériles, lorsque le Ciel semblait être d'airain et ne laissait tomber sur elle aucune goutte de pluie. Et alors régnaient partout des craintes et des appréhensions pour l'avenir. Puis, Nous avons vu ces mêmes campagnes, d'abord si désolées, se revêtir de verts gazons et de moissons dorées, répandant cette odeur suave qui embaumait le saint patriarche Isaac, quand il bénissait son fils Jacob. *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus* (Gen. 27.27.).

Nous avons dû nous associer aux prières publiques et particulières qui se sont faites pour toucher le Ciel et l'incliner vers nous, quand nous lui faisons entendre nos soupirs et nos gémissements. Maintenant que ces vœux ont été exaucés, nous devons nous unir pour en rendre de solennelles actions de grâces au Dieu tout bon et tout miséricordieux qui s'est montré si visiblement notre père. Tel est le sentiment qui Nous a principalement inspiré la présente Lettre.

Il est pourtant d'autres intentions qui Nous préoccupent en vous l'adressant. Ainsi, Nous nous sentons pressé du besoin que Nous avons de louer et remercier la divine bonté à cause des grandes bénédictions qui ont accompagné la Visite Pastorale que Nous venons de terminer. Car, il nous semble que le but princi-

pal de cette Visite a été obtenu. Ce but, comme vous le savez, était de faire régner partout le bon Esprit que le Père céleste ne refuse pas à la bonne prière et qui fait, de toute paroisse, une bonne et sainte paroisse.

Nous avons encore à bénir le Seigneur de ce que ce bon Esprit, qui est un esprit de sagesse, a présidé aux diverses opérations sociales, civiles et judiciaires qui ont eu de très-heureux résultats, pour le maintien des bons principes et le triomphe des vérités qu'enseigne la sainte Église, notre Mère.

Enfin, Nous ne pouvons passer sous silence l'œuvre de la reconstruction de notre Cathédrale, qui, tout naturellement, Nous préoccupe grandement, et dont le succès qu'elle a obtenu depuis que nous l'avons commencée, est pour Nous un si juste sujet de témoigner à Dieu toute notre reconnaissance.

Vous n'avez pas, sans doute, oublié ce que Nous vous disions de cette nouvelle entreprise, dans notre Lettre du huit Septembre de l'année dernière. Nous vous y donnions les principales raisons qui Nous engageaient à commencer alors à relever les ruines de notre Cathédrale. Nous vous y faisions connaître sur quelles ressources Nous comptions pour accomplir ce dessein qui aurait pu passer pour téméraire aux yeux de quelques-uns. Nous vous y faisions part des moyens qui étaient à notre disposition pour mener à bonne fin cette importante entreprise, que Nous considérions comme la dernière qui devra couronner notre administration.

Vous vous souvenez aussi que ce fut le 28 Août précédent, jour consacré, cette année-là, à honorer le *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, que Nous fîmes, avec la plus grande solennité, la Bénédiction de la première Pierre du nouvel édifice religieux. Dans une des prières que l'Église adresse à Dieu, dans ces cérémonies, elle demande que des bénédictions spéciales se répandent sur les maisons que l'on entreprend de bâtir à la gloire de sa divine Majesté. *Benedic, Domine, creaturam istam lapidis*, etc.

Cette bénédiction, en effet, s'est abondamment répandue sur cet édifice, commencé pour l'honneur de la Religion et sous la protection de la Vierge Immaculée, de son glorieux époux St. Joseph

et de tous les Saints Anges et des Bienheureux qui doivent y être religieusement honorés. On peut s'en convaincre facilement par les faits suivants, qui sont assurément de nature à montrer que le doigt de Dieu est là. Car, évidemment, c'est la bénédiction du Père céleste qui a fait couler, par des voies inaperçues, une infinité de petits ruisseaux qui ont rempli la fontaine d'où a jailli l'eau vive qui a arrosé les fondements de la nouvelle Cathédrale et a fait élever ses murs comme par enchantement. Voici en deux mots ces faits dignes de toute attention.

Les souscriptions du Clergé, des Communautés Religieuses, jointes aux quêtes faites dans les Églises, les quêtes de l'Enfant-Jésus et autres, faites à domicile, depuis le commencement des travaux, se sont élevées à environ vingt-quatre mille piastres. Moyennant ces souscriptions et avec les contributions des Séminaires et Colléges, des Écoles, des Couvents et Académies, les murs sont aujourd'hui élevés à 20 pieds au-dessus des planchers ; et tous les travaux de l'année dernière et ceux de cette année, quand ils seront terminés, auront coûté vingt-six mille et quelques cents piastres. Tout aura été payé comptant et il n'y aura pas un centin de dû.

Déjà plusieurs journaux vous ont donné les appréciations qui ont été faites de la nouvelle bâtisse par des hommes de l'art, qui se sont attachés à montrer que ce bâtiment devra être un des beaux monuments de notre ville, par ses proportions grandioses et son plan majestueux.

Quoiqu'il en soit, il n'y a pas à douter que l'excellente récolte dont Nous vous avons parlé plus haut ne soit déjà une récompense anticipée des sacrifices qui se sont faits pour élever à la gloire de Dieu ce beau monument. Car, les prières de l'Église sont toujours exaucées. Or, à la cérémonie de la bénédiction de la première pierre, elle faisait monter au Ciel ces vœux ardents en faveur de tous ceux qui y contribuent : *Præsta... ut quicumque ad hanc ecclesiam ædificandam pura mente auxilium dederint, corporis sanitatem et animæ medelam percipiant.*

D'ailleurs, Dieu lui-même n'a-t-il pas promis à Salomon, qui lui avait bâti un temple qui était une des sept merveilles du monde, d'écouter les prières de tous ceux qui viendraient y prier ?

Ne lui a-t-il pas déclaré qu'il se rendrait propice et favorable à ceux qui y imploreraient son secours dans toutes sortes de calamités et dans tous les temps mauvais où le Ciel serait fermé, pour ne plus laisser tomber la pluie, où les sauterelles ravageraient les champs, où la peste exterminerait le peuple ?

Tels sont les faits que Nous signalons à votre sérieuse attention, dans l'intime conviction où nous sommes que vous les apprécierez à leur juste valeur. Ils vous suffiront, en effet, pour demeurer pleinement convaincus que l'on donne à Dieu ce qu'on sacrifie pour lui bâtir des temples ; que ce Dieu rend toujours au centuple ce qu'on lui donne, en lui bâtissant des Églises, ou en assistant les pauvres ; que les plus petits sacrifices offerts à sa divine Majesté sont toujours grandement récompensés, même en ce monde ; que l'on peut, avec de petits moyens, opérer de grandes choses, pourvu que l'on soit tendrement uni ; que les bénédictions que Dieu a déjà répandues sur ceux qui ont contribué de bon cœur à la nouvelle Cathédrale ne sont que le prélude de celles qu'il leur réserve à l'avenir, s'ils persévèrent dans cette bonne volonté ; que les sacrifices faits jusqu'ici pour cette œuvre n'ont assurément appauvri personne ; qu'il en faut conclure qu'il en sera de même de ceux qui seront faits dans la suite à cette fin ; que très-certainement chacun dira, quand cette Église sera terminée, qu'elle s'est bâtie sans que personne s'en soit aperçu autrement que par les bénédictions abondantes qui se sont répandues chez ceux qui en ont été les bienfaiteurs.

Il est donc souverainement avantageux de continuer une œuvre commencée sous de si heureux auspices. En conséquence, on se conformera à ce que Nous avions réglé dans notre Circulaire du 8 Septembre 1870, et que Nous reproduisons en partie dans la présente :

1o. Dans la saison jugée la plus convenable, il se fera à domicile, dans chaque paroisse de la ville et de la campagne, une collecte par le Curé ou le Vicaire ou quelqu'autre Prêtre, et les Marguilliers ou les membres du comité qui auront été désignés pour l'accompagner. La quête de l'Enfant-Jésus, dans les paroisses où elle se fait, tiendra lieu de cette collecte, mais elle sera appliquée à cette fin.

2o. Les Églises ou Chapelles où se fait l'office public, appliqueront une fois par mois, pour la reconstruction de la Cathédrale, le produit de la quête ou des quêtes d'un dimanche (si on a l'habitude d'en faire plusieurs le même jour.) Cette quête sera annoncée le dimanche précédent et encore le jour où elle se fera. Les Marguilliers, ou autres, de l'agrément du Curé, pourraient être chargés de faire cette quête, pour lui donner plus d'importance.

3o. Pour que tous puissent répondre convenablement à ces divers appels, on invite chacun à appliquer une petite partie de ses revenus à cette œuvre, par exemple, telle partie de son champ, de son commerce, etc., etc.

4o. Dans les Séminaires, Colléges, Maisons d'Éducation, Couvents et Écoles, il pourrait y avoir de petits comités, pour recueillir les offrandes des élèves à l'instar de ce qui se pratique dans les paroisses.

Il doit être bien compris qu'en généralisant ainsi ces contributions au profit de cette entreprise, on a l'intention d'être le moins possible à charge à qui que ce soit, tout en travaillant à en assurer le succès.

Ce que l'on désire par-dessus tout, c'est d'obtenir que l'on applique à cette bonne œuvre ce que l'on dépense inutilement en menus plaisirs, par des divertissements, promenades, etc.

Le résultat vraiment heureux qui est déjà résulté de ce mode de procéder, fait comprendre clairement que l'union fait la force, et qu'avec une bonne entente, on peut faire de grandes et belles œuvres, sans qu'il en coûte beaucoup.

Mais Nous laissons toutes ces choses à vos pieuses considérations, étant intimement convaincu que les conclusions pratiques que vous en tirerez ne pourront que vous animer d'un nouveau zèle, pour poursuivre avec ardeur une entreprise dont le succès ne peut que tourner à la gloire de Dieu et au bien de vos âmes. Il ne Nous reste donc qu'à indiquer ici les devoirs que nous avons tous à remplir en terminant une saison qui a été pour nous si riche en grâces et en bénédictions.

1o. La présente Lettre Circulaire sera lue au prône de toutes les Églises où se célèbre l'office public, et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception.

2o. Le jour où elle sera lue et expliquée, l'on chantera le *Te Deum*, avec le Verset et l'Oraison d'actions de grâces, dans les intentions ci-dessus mentionnées, soit après la messe de paroisse ou de communauté, soit au salut qui se chantera dans l'après-midi.

3o. Le *Te Deum* sera suivi de l'antienne *Sancta Maria succure miseris, etc.*, avec le Verset et l'Oraison qui lui sont propres, pour demander, par l'intercession de l'auguste Mère de Dieu, la grâce de fair e un saint usage des biens dont nous a comblé la Divine Providence et le succès de toutes les œuvres qui se font à son honneur dans le Diocèse.

4o. L'on terminera par l'antienne *Ecce fidelis* avec le Verset et l'Oraison propres, comme au suffrage de St. Joseph, afin de mettre sous la protection de ce glorieux et puissant Patron toutes ces œuvres et en particulier celle de la Cathédrale, dont la construction a été spécialement confiée à ses soins.

5o. En vertu d'un Indult du St. Siége en date du 20 Juin 1869, Nous autorisons tous les Prêtres employés dans ce Diocèse à bénir et à donner aux fidèles confiés à leurs soins, le cordon de St. Joseph, avec les indulgences qu'y a attachées le St. Siége.

Puisse cette pratique de piété si facile et si salutaire en même temps nous attacher tous par des liens indissolubles à la dévotion au Grand St. Joseph !

Donné en la fête et sous la protection du glorieux Archange St. Michel et de toutes les légions d'Anges qui forment la milice céleste, dont il est le chef et commandant.

Montréal, le 29 Septembre 1871.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

MONTRÉAL, le 3 Octobre 1871.

MONSIEUR,

Il y a quelques mois, l'on vint me demander à informer le Clergé que le Journal *Le Pays*, ayant changé de Rédacteur, pouvait être reçu dans les familles.

Je répondis que je ne pouvais pas le faire, avant de m'être

assuré que ce Journal était rédigé dans des principes vraiment catholiques ; que pour cela il faudrait que l'on en donnât des preuves.

En conséquence, l'on a adressé ce Journal à l'Évêché depuis cette époque.

Mais, j'apprends que l'on travaille à faire circuler partout ce Journal, en faisant croire que je l'approuve, parce que je le reçois. Je suis donc forcé de vous déclarer que je ne permets plus que cette feuille vienne à l'Évêché et que je ne lui ai jamais donné un mot d'approbation.

La présente vous est envoyée afin que vous vous en serviez, pour prévenir toute erreur qui pourrait être commise à ce sujet.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE PRIVÉE AU CLERGÉ DE TOUTE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Archevêché de Quebec, 23 Octobre 1871.

Monsieur le Curé,

Au milieu des questions importantes, qui font l'objet des préoccupations des Évêques de la Province Ecclésiastique de Québec pendant leur réunion, il en est une sur laquelle ils veulent attirer votre attention avant même de se séparer. Cette question, que l'on peut appeler vitale à cause de ses immenses conséquences sur notre état social et religieux, est la question de la colonisation. Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journellement le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être, qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici, au milieu des avantages nombreux que la Providence a départis à notre chère patrie. Votre cœur comme le nôtre ressent tout ce que cet état de choses a de penible, aussi nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre nos trop justes regrets à cet égard. Notre unique but, dans cette lettre collective, est d'encourager

votre zèle, au milieu des efforts qu'il fait pour s'opposer à ce torrent d'émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence d'un grand nombre de ses enfants.

Le remède efficace à ce mal ne peut se trouver que dans le succès qui couronnera les tentatives faites pour rappeler et retenir, dans les différentes provinces de la Confédération Canadienne, ceux de nos compatriotes, que la nécessité ou l'amour du changement ont poussés ou poussent encore vers la terre étrangère.

Le résultat obtenu par les sociétés de colonisation nous remplit de joie et de consolation, et nous permet d'espérer qu'un jour notre beau pays sera tout occupé par ses propres enfants, et que les Canadiens n'auront point le regret d'avoir privé leurs descendants de la terre que la Providence leur avait destinée. Que tous les Canadiens continuent cette noble et patriotique œuvre de la colonisation de nos terres inoccupées. Les sacrifices faits dans ce but ne peuvent qu'attirer la bénédiction du ciel.

Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites même de la patrie. L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de la Province de Manitoba, offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés, et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent. Il n'est pas nécessaire de passer la frontière Canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la Province de Québec de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine, mais, s'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bucherons, à ceux-là, Monsieur le Curé, veuillez bien indiquer la Province de Manitoba.

Un octroi gratuit de 160 âcres de bonne terre de prairie est promis par le gouvernement à tout homme de 21 ans qui voudra aller se fixer dans ces nouvelles contrées.

Ces contrées si nouvelles pour les individus ne le sont pas pour le Canada. C'est l'énergie de nos pères qui les a découvertes ; c'est le zèle de nos missionnaires qui les a régénérées et préparées à l'ère de prospérité qui semble les attendre. Ces contrées lointaines ne sont donc pas la terre étrangère. Environ la moitié de la

population y parle le Français et est d'origine Canadienne, en sorte que de toutes les paroisses on est certain d'y trouver des parents ou au moins des amis.

Dans cette nouvelle Province, il y a un Collége où les garçons peuvent recevoir une éducation soignée ; des couvents où les filles puisent l'instruction qui leur est prodiguée en Canada. Les Missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles. En colonisant une partie de Manitoba, les Canadiens Français s'assurent, dans la législature fédérale, l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. Nous considérons donc, M. le Curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions, et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité en Canada.

Vous apprendrez, dans la première partie de l'hiver, par les journaux, ce que le gouvernement doit faire pour faciliter le transport et l'établissement des colons de Manitoba, nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous connaissiez notre intention à ce sujet, et que, si l'occasion s'en présente, vous puissiez diriger de ce côté ceux qui voudraient émigrer.

Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous ; ils resteront Canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée, où, au contraire, ils aideront à faire luire ce divin flambeau, au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.
† JOS. EUGÈNE, ÉV. D'OTTAWA.
† ALEX., ÉV. DE ST. BONIFACE, O. M. I.
† C., ÉV. DE ST. HYACINTHE.
† L. F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† JEAN, ÉV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 9 Novembre 1871.

MONSIEUR,

De lugubres placards annonçaient depuis quelque temps l'apparition d'un nouveau livre, sous le titre de *Hygiène et physiologie du mariage, histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails.*

Ce livre est maintenant en vente, et commence à circuler dans cette ville ; et j'en suis affligé autant qu'effrayé, à cause des impiétés et immoralités révoltantes qu'il contient. Aussi, m'empressé-je de le signaler à votre sérieuse attention, afin que vous preniez, sans perdre de temps, tous les moyens en votre pouvoir pour empêcher qu'il ne tombe entre les mains des fidèles confiés à vos soins. Hélas! que d'âmes seraient perdues par la lecture de ce détestable et dangereux ouvrage !

Ce livre, en effet, contient des propositions sans nombre contraires à la foi et à la morale, et souverainement injurieuse à la sainteté de la virginité et du célibat que préconise l'Évangile. Il a évidemment pour but de faire connaître aux âmes chastes le vice honteux que la pudeur ne permet pas de nommer. C'est un serpent venimeux qui, en se glissant dans tous les rangs de la société, ne peut qu'y répandre le venin de sa contagion. Aussi, faut-il que, par vos soins vigilants, tout le monde fuie comme à la vue d'un monstre affreux. *Quasi a facie colubri fuge peccatum.*

Or, voici quelques moyens à prendre pour empêcher ce mauvais livre de produire le mal qu'il ne manquera pas de faire, s'il a une entrée libre dans les familles, même les plus chrétiennes et les plus pieuses en apparence.

1o. User d'une sage vigilance pour empêcher la circulation de ce livre, en en inspirant une si grande horreur qu'il ne soit reçu par aucun catholique.

2o. Obliger ceux qui l'auraient entre les mains à le jeter au feu, même sous peine de refus des sacrements. Car, ce livre, étant immoral, les règles de l'Index ne permettent à personne de se le procurer, de le lire, de le garder, sous quelque prétexte que ce soit.

3o. Tâcher de bien faire comprendre que tout mauvais livre, et celui ci entr'autres, est plus à craindre que le choléra, le typhus et la peste dont tout le monde redoute les seules approches, contre lesquels on se précautionne avec un si grand soin, quoiqu'il n'y ait à craindre que pour la vie du corps.

4o. Profiter de l'apparition de ce nouveau livre, qui renferme un poison si infect, pour s'élever avec force contre la lecture des romans et autres ouvrages impies ou immoraux ; faire considérer les librairies où se vendent ces productions ordurières comme des fontaines empoisonnées ou comme des lieux infectés dont il faut s'éloigner avec crainte.

5o. Pour se pénétrer de plus en plus de l'obligation pour les pasteurs d'avertir les peuples de l'approche des ennemis qui en veulent à leurs âmes, méditer sérieusement ces paroles du Prophète Ezéchiel : " Fils de l'homme, je t'ai établi sentinelle sur la maison " d'Israël. Vous leur annoncerez donc les paroles que vous rece- " vrez de ma bouche. " Si vous ne le faites pas, l'impie mourra dans son iniquité ; mais vous en rendrez un compte terrible. *Sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* Ezéchi. cap. 33.

6o. Enfin, pour plus grande uniformité, lire et commenter au prône la présente lettre circulaire, afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, s'il mettait son salut en danger imminent, en s'adonnant à la lecture de ce mauvais livre et de tant d'autres qui ne lui seraient pas moins préjudiciables.

Nous joindrons nos prières et nous ferons prier nos bonnes âmes, pour obtenir le puissant secours de Dieu, par la protection de la Vierge Immaculée, contre le déluge des mauvais livres que vomit l'enfer, dans ces temps mauvais, pour la perte de l'homme.

En attendant cette insigne faveur, je vous bénis de tout mon cœur avec les pieux fidèles confiés à votre sollicitude ; et je demeure de vous tous, dans les SS. Cœurs de Jésus et de Marie, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONCERNANT LES QUARANTE-HEURES DE 1871 ET 1872.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous recommençons cette année, N. T. C. F., pour la quinzième fois, dans ce Diocèse, les Quarante-Heures, et c'est, Nous sommes heureux de le dire, avec le même bonheur. Car, une douce expérience nous a appris que Notre-Seigneur, en allant de paroisse en paroisse, caché dans la divine Eucharistie, opère invisiblement aujourd'hui les mêmes œuvres qu'il opérait autrefois, lorsque pendant sa vie mortelle il parcourait visiblement les villes et les campagnes, pour faire du bien à tous. On peut donc dire en toute vérité de nos Quarante-Heures ce que l'écrivain sacré a dit des œuvres évangéliques du Sauveur : *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes.* Act. 10, 38. Oh ! qu'elles sont admirables les missions que fait parmi nous le Dieu tout bon et tout miséricordieux, qui se rendit autrefois visible aux hommes pour converser avec eux. *In terris visus est, et cum hominibus conversatus est.* Baruch. 3, 38.

On voit bien, en effet, qu'il se plait à faire éclater les merveilles de sa bonté dans ces exercices solennels, comme au temps où il visita son peuple pour le racheter. *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus.*

Ce divin prédicateur y fait entendre lui-même sa puissante parole, pour convertir de pauvres pécheurs qui avaient jusqu'alors résisté aux touchants exercices des retraites et missions et n'avaient pu être ébranlés par les discours les plus éloquents des pasteurs ordinaires et des missionnaires. Il a rendu inutiles les vains efforts tentés par des hommes impies pour propager leurs funestes principes par leurs mauvais journaux, leurs livres irréligieux, leurs discours séduisants. *Erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria.* Il a fait, par sa présence

sacramentelle, persévérer dans les voies de la sobriété, de la justice et de la piété ceux qui se sont montrés fidèles à répondre aux charitables invitations qu'il leur a adressées du haut de ses autels. *Sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo.* Il a comblé de ses célestes consolations les âmes qui gémissent sous le poids des misères de cette vie et soupirent après la bienheureuse éternité. *Expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi.* Il a, par ces prodiges de grâces, accompli son adorable dessein de se former, dans cette portion de sa sainte Église, un peuple régénéré et consacré à l'exercice des bonnes œuvres. *Ut... mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Tit. c. 2, v. 11 et seq.

Ce Dieu de bonté, en visitant ainsi le diocèse, caché dans son auguste sacrement, s'est montré dans les campagnes comme dans les villes, sur les montagnes comme dans les plaines, dans les solitudes les plus reculées comme dans les lieux les plus fréquentés, dans les plus modestes chapelles comme dans les plus magnifiques églises. Partout il a déployé les richesses de son amour dans la divine Eucharistie, dont l'Arche d'Alliance n'était qu'une faible figure. Cependant, de combien de bénédictions ne combla-t-elle pas la maison d'Obédédom pour y avoir seulement séjourné trois mois. *Habitavit arca Domini in domo Obededom.... et benedixit Dominus Obededom et omnem domum ejus.... propter arcam Dei.* 2 Reg., c. 6, v. 11 et 12.

Dans tous ces lieux qu'il a parcourus, il a fait entendre aux âmes dociles et ferventes des paroles ineffables. Me voici avec vous, leur a-t-il dit intérieurement du haut de ses autels, je viens à vous, les mains pleines de grâces; je cherche des cœurs bien préparés à me recevoir; je veux les remplir de dons célestes. Disposez-vous donc à profiter de mon séjour parmi vous, en réglant bien toutes vos affaires de conscience, en faisant de bonnes confessions et de bonnes communions, et en réformant votre vie toute entière.

En passant ainsi dans tous les lieux, il a, ce bon Maître, béni les familles, les paroisses, les communautés, le Diocèse tout entier. Il a sanctifié les justes, converti les pécheurs, consolé les affligés,

fortifié les faibles, ranimé les tièdes, encouragé les pusillanimes, guéri les infirmités spirituelles et corporelles ; enfin, il a fait du bien à tous. N'est-il pas juste que nous demeurions, dans l'intérieur de nos âmes, fortement pénétrés des sentiments de la plus vive reconnaissance ; et qu'en retour, nous soyons plus dévots que jamais pour l'auguste sacrement de nos autels. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.* 2. Cor. 9. 15.

Mais les jours de Quarante-Heures ne sont des jours de bénédictions que parce qu'ils sont des jours de prières. Il est visible, en effet, que l'on prie avec foi, dans ces saints jours. Il suffit, pour s'en convaincre, d'entrer dans les Églises où se font ces exercices qui vraiment ne respirent que piété et suavité et n'exhalent qu'un parfum exquis. Il ne faut donc pas s'étonner si, quoique la voix des prédicateurs ne s'y fasse pas entendre, il en résulte cependant des fruits si merveilleux.

Et voilà pourquoi, N. T. C. F., l'on profite des Quarante-Heures pour solliciter non seulement des faveurs particulières, mais encore des grâces qui intéressent généralement tout un Diocèse, tout un pays, le monde tout entier. La Sainte Église Romaine, la Mère, la Maîtresse de toutes les autres Églises, nous en donne l'exemple ; car les Quarante-Heures, qui s'y célèbrent si solennellement, depuis plus de trois cents ans, se font chaque année avec une intention spéciale d'obtenir quelque insigne faveur. C'est ce que nous avons aussi nous-même pratiqué jusqu'ici.

Ainsi, par exemple, lorsque notre Pontife Pie IX eut, le 8 Décembre 1854, défini comme dogme de foi catholique le glorieux privilége de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, nous consacrâmes une année de Quarante-Heures à demander que ce nouveau dogme de foi fût accepté partout avec une humble soumission et proclamé avec de joyeux transports de piété d'un bout du monde à l'autre. Vous n'avez pas sans doute oublié comment ces prières, jointes à celles de l'univers catholique, ont été exaucées. Car, comme vous le savez tous, le monde entier a retenti de chants d'allégresse à la première nouvelle de ce grand événement, et tous les peuples religieux se sont émus à la vue de ce glorieux triomphe que remportait sur l'enfer la Vierge bénie qui était sortie des mains de son Créateur plus pure que les Anges.

L'Église toute entière a applaudi à cet acte de l'autorité infaillible de son Chef Suprême, qui, majestueusement assis sur la chaire de St. Pierre, avait décerné cet insigne honneur à son Auguste Reine.

Seize laborieuses années s'étaient écoulées lorsque, le 8 Décembre 1870, ce sage Pontife, qui tient d'une main si ferme le gouvernail de la Barque de Pierre, voyant que la tempête devenait de plus en plus furieuse, jugea qu'il fallait porter un puissant secours à l'Église en décrétant que St. Joseph serait honoré désormais comme Patron de l'Église universelle. C'est donc à ce grand Saint qu'est dévolu le soin important de protéger du haut du ciel l'Église dans les combats incessants que lui livrent d'implacables ennemis, comme il préserva, durant sa vie mortelle, le Sauveur naissant de la cruauté d'Hérode.

Plus ce décret Apostolique sera reçu, par les enfants de l'Église, avec foi et amour, et plus il contribuera au triomphe de notre sainte religion. Et voilà ce qui doit nous engager à beaucoup prier à cette intention. Car, telles sont les voies de la divine Providence qui fait toutes choses avec nombre, poids et mesure. Et, en effet, Dieu et ses saints sont d'autant plus glorifiés que nous nous imposons plus de sacrifices pour les faire honorer.

S'il en est ainsi, comme nous n'en saurions douter, nous devons faire tous nos efforts pour que St. Joseph soit honoré comme il doit l'être en sa glorieuse qualité de patron de l'Église universelle. Or, un des moyens à prendre pour cela est la prière, comme le prouve l'exemple du Souverain Pontife, qui n'a pas manqué de prescrire, dans son décret, des prières spéciales pour célébrer le patronage du bon St. Joseph.

C'est appuyé sur cet exemple mémorable que Nous croyons devoir régler que les Quarante-Heures se feront cette année, dans le diocèse, pour demander que le dit décret Apostolique produise son plein et entier effet, en faisant honorer dignement St. Joseph, dans le monde entier, pour que le monde entier éprouve les salutaires effets de sa puissante protection.

Or, voici les motifs particuliers qui nous engagent à recourir, pour obtenir cette insigne faveur, à Notre Seigneur résident dans le St. Sacrement et exposé sur les autels, pendant les

Quarante-Heures, pour y être adoré par les fidèles. Ces raisons se tirent des rapports intimes qu'a eus St. Joseph avec Notre Seigneur pendant sa vie mortelle et qui lui ont mérité les titres incontestables aux vertus sublimes dont il a été orné et aux honneurs incomparables qui en ont été la récompense.

La première raison que nous avons de nous adresser à Notre Seigneur, pendant les Quarante-Heures, pour le supplier de faire honorer St. Joseph, qu'il a choisi pour être son père nourricier, est que cet incomparable saint, en vivant avec lui sur la terre, a partagé ses humiliations et est demeuré caché aux yeux des hommes.

Il doit donc être maintenant d'autant plus élevé en gloire qu'il a été plus ignoré des hommes, pendant qu'il était sur la terre.

Pénétrés de ce principe de foi qui nous apprend que celui qui s'est humilié ici-bas sera exalté même en cette vie, nous allons, Nos Très-Chers Frères, nous unir de cœur et d'âme, pour faire une sainte violence au cœur de Jésus, afin qu'il fasse éclater en tous lieux la gloire de celui qu'il a honoré du nom auguste de père.

Oui, nous allons faire nos Quarante-Heures pour demander que le patron de l'Église universelle soit dignement honoré ; que son nom plein de douceurs soit connu et invoqué en tous lieux ; que ses vertus, ses grandeurs, ses priviléges soient proclamés par toutes les bouches ; que son culte, ses dévotions, ses confréries soient en honneur dans toutes les familles, les communautés, les paroisses, les diocèses du monde entier ; que ses louanges soient publiées par toutes les voix, dans toutes les chaires, dans tous les chœurs ; et surtout que ses admirables exemples soient fidèlement imités par tous ses dévots serviteurs.

Telles doivent être nos pieuses intentions, en priant, durant nos Quarante-Heures, au pied des saints autels. Les faveurs que nous réclamons sont sans doute très-grandes. Mais elles ne sont pas au-dessus des mérites de notre saint Patron, ni opposées à la sainte volonté de Dieu. D'ailleurs, plus on demande de grandes choses à notre Dieu, et plus notre prière lui est agréable, parce qu'elle est la preuve de notre foi et de notre confiance en sa bonté et en sa puissance.

Une seconde raison qui nous engage à demander que St. Joseph

soit dignement honoré comme Patron de l'Église universelle, c'est qu'il a été établi le protecteur du Fils de Dieu fait Homme, durant sa divine enfance.

Le Père éternel en lui confiant ce divin ministère lui a donné toute autorité sur son adorable Fils, l'objet de ses complaisances. Le Fils du Dieu vivant s'est mis entre ses mains et a voulu lui obéir en toutes choses, comme un Fils obéit à son père et l'appeler de ce doux nom, comme un enfant ordinaire. L'Esprit-Saint l'a rempli de tous les dons célestes qui lui étaient nécessaires pour conduire sa sainte famille avec cette sagesse incomparable qui dictait tous les commandements qu'il avait à faire à celui qui gouverne le Ciel et la terre et qui commande aux Anges et aux hommes.

Ainsi, notre bienheureux Patron, chargé de protéger la divine Enfance de Jésus, était si riche en grâces et si plein de mérites, si orné de dons excellents, si relevé en gloire et si environné de puissance, que, si on réunissait toutes les langues des Anges et des hommes pour le louer dignement, l'on serait dans une impuissance complète de l'honorer comme il mérite d'être honoré. Mais, nous avons dans la divine Eucharistie de quoi suppléer à notre indignité et à notre insuffisance. Car, par Jésus, caché et immolé dans ce profond mystère, nous pouvons honorer Dieu autant qu'il mérite de l'être. A plus forte raison, pouvons-nous glorifier ses saints au-delà de tous leurs mérites, parce que nous avons en mains une victime infinie. Or, cette adorable victime a été conçue, élevée, nourrie dans la maison et par les soins de notre glorieux Patron. Il est donc tout naturel qu'elle soit à l'honneur de St. Joseph une hostie de louanges.

Une troisième raison, qui doit nous porter à demander, durant les Quarante-Heures et au pied des saints autels, que le Patron de l'Église universelle reçoive les honneurs qui lui sont dûs, c'est qu'il est le protecteur de l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Car, St. Joseph, qui était le protecteur de la vie naturelle de Notre Seigneur à Nazareth, l'est aussi de sa vie sacramentelle dans la divine Eucharistie. Ce fut par ses soins que le divin Enfant échappa à la fureur d'Hérode, qui voulait le massacrer. C'est aussi lui qui protége sa vie sacramentelle dans les pays qui

sont sous sa puissante protection. Car, il n'y a pas à en douter, ce serviteur prudent et fidèle, que le Seigneur a établi sur sa famille, empêche que la religion ne soit bannie, que les temples ne soient fermés, que les autels ne soient renversés, que la présence réelle ne soit rejetée, que la sainte communion ne soit abandonnée, enfin que Jésus vivant dans la divine Eucharistie ne meure sacramentellement; ce qui montre évidemment comment St. Joseph protége la vie sacramentelle du Sauveur.

Ainsi, n'est-ce pas à St. Joseph que nous devons la conservation du dépôt sacré de la foi ? N'est-ce pas parce que notre heureux pays fut mis, à l'époque de son établissement, sous le patronage de ce grand saint, qu'il a toujours joui de la présence réelle de Jésus dans l'adorable hostie ; que le saint sacrifice y a toujours été offert, que le Vénérable sacrement a toujours reposé dans les tabernacles ? Pour peu que nous fassions attention à notre histoire, ne sommes-nous pas obligés de reconnaître, avec les sentiments de la plus vive reconnaissance, que, sous la protection du grand St. Joseph, notre pays a été singulièrement privilégié par la divine Providence.

Mais ce n'est pas tout, comme Notre Seigneur ne vit dans le St. Sacrement que pour vivre dans nos âmes, c'est encore par St. Joseph que nous l'attirons en nous et qu'il fait ses délices d'habiter parmi nous. Car, St. Joseph, en recevant du Ciel la charge de patron, fait servir, pour en remplir l'office, tous les dons qu'il a reçus de Dieu. Il communique à ses protégés tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, afin que Jésus vive en eux comme il a vécu en lui.

Il leur obtient donc son esprit intérieur, sa foi vive, son inébranlable confiance, son ardente charité, sa profonde humilité, toutes ses sublimes vertus en un mot, pour suppléer à leurs dispositions lorsqu'ils reçoivent ce sacrement de vie.

Ainsi, N. T. C. F., plus nous ferons honorer, par nos Quarante-Heures, St. Joseph, comme Patron de l'Église universelle, et plus il nous fera sentir les effets de sa puissante protection, en nous obtenant d'être fidèles à toutes les pratiques instituées pour honorer la Divine Eucharistie et qui sont en usage dans l'Église, telles que les suivantes :

1o. Etre dévot à Jésus réellement présent dans le St. Sacrement ;

2o. Communier souvent et dignement; et tout faire pour se procurer le Saint Viatique ;

3o. Visiter chaque jour, s'il est possible, le St. Sacrement.

4o. Faire fréquemment la communion spirituelle ;

5o. Ne jamais manquer de faire ses pâques au temps prescrit ;

6o. Vivre tous les jours saintement, comme si tous les jours on devait communier ;

7o. Faire les Quarante-Heures avec une ferveur toujours nouvelle ;

8o. Etre pénétré de douleur en voyant qu'il n'y a presque jamais personne au pied des autels ;

9o. Faire souvent des amendes honorables à Notre Seigneur pour les outrages continuels qui lui sont faits dans le St. Sacrement ;

10o. Encourager par ses paroles et ses exemples l'Adoration Perpétuelle.

Telles sont entr'autres les pratiques pieuses et sanctifiantes qui, sous la protection de St. Joseph, feront honorer le Divin Maître, qui veut pour cela demeurer nuit et jour avec nous, jusqu'à la fin du monde.

Mais St. Joseph n'est pas seulement le protecteur de nos dévotions envers le St. Sacrement, il est encore le parfait modèle des dispositions avec lesquelles nous devons en approcher. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer comment il vécut avec Jésus et Marie qu'il était chargé de garder, de conduire et de protéger.

Sa petite maison de Nazareth était le plus saint des sanctuaires ; car, c'est là que le Verbe Divin s'est incarné : *Verbum caro factum est.* Il adorait jour et nuit, dans le sein de son auguste Épouse, le Fils de Dieu fait homme, qui y demeurait comme dans son tabernacle. Il s'anéantissait en considérant que c'était dans sa pauvre petite maison que le Dieu de gloire était descendu, pour habiter et converser avec les hommes. Il s'unissait aux Anges, aux Bergers et aux Mages, pour adorer le Dieu naissant dans l'étable de Bethléem. Il recueillait avec une souveraine vénération les premières gouttes de sang que versa le

Sauveur, dans sa circoncision. Il s'enfuit en Egypte pour arracher le Divin Enfant Jésus à la fureur d'Hérode. Il caressait, avec un profond respect, son Dieu qu'il portait dans ses bras et qu'il appelait du doux nom de Fils. Il priait avec lui, travaillait, mangeait et buvait avec lui; et après n'avoir vécu que pour lui, il mourut paisiblement entre ses bras.

Or, tous ces actes de religion que faisait St. Joseph, en présence de Jésus, caché dans le sein de sa Bienheureuse Mère, enveloppé de langes et couché dans la crêche, nous les faisons à son exemple, autant qu'il est possible à la fragilité de la pauvre nature humaine, en présence de ce même Dieu, vivant dans le tabernacle, caché sous les espèces sacramentelles et reposant dans la divine Eucharistie.

C'est un vrai paradis que la maison de Nazareth; c'est un lieu de délices que l'étable de Bethléem; c'est un chérubin par les célestes lumières qui l'entourent; c'est un séraphin par les divines ardeurs qui l'embrasent, que Joseph à qui est confiée la garde de ce religieux sanctuaire. Que de vertus s'y pratiquent! quel bonheur y règne! quelle paix y est goûtée! c'est là où il faut aller apprendre à louer, honorer et aimer le très-saint et divin sacrement de l'autel, qui contient le même Dieu et où se renouvellent les mêmes mystères de son incompréhensible amour. Et, en effet, n'y trouve-t-on pas l'essence divine qui est l'aliment et l'occupation des bienheureux dans la gloire. O Dieu, ce qu'on fait aux pieds du tabernacle du Dieu vivant! on le loue, on l'aime, on le bénit, on le prie, on lui demande. Ce que l'on fait! ce que fait un pauvre devant un riche, un malade auprès de son médecin, un homme altéré auprès d'une fontaine pure et abondante. (St. Alph. de Liguori, visite au Saint-Sacrement.)

O que nous serions heureux si nous goûtions ces beaux sentiments qu'éprouvait, en présence du St. Sacrement, une sainte âme qui avait tout quitté dans le monde pour se consacrer à Dieu.

Puisse donc le bon St. Joseph nous les obtenir de l'infinie bonté du Sauveur, en retour de tout ce que nous pourrons faire pour qu'il soit religieusement honoré, d'un bout du monde à l'autre, comme Patron de l'Église universelle! Puisse sa puissante prière nous obtenir une bonne vie et une bonne mort, avec le

bonheur de la bienheureuse éternité! *Benedictiones..... fiant in capite Joseph et in vertice Nazaræi inter fratres suos.* Gen. cap. 49.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1o. Les Quarante-Heures se feront chaque année, comme ci-devant, dans les églises et chapelles de ce diocèse, par Nous indiquées et aux jours que nous aurons fixés, en se conformant aux règles ordinaires et suivies jusqu'ici; et l'on y gagnera les mêmes indulgences que ci-devant.

2o. Ces religieux exercices se feront aussi solennellement que possible, afin que Notre-Seigneur soit de plus en plus honoré dans le sacrement de son amour, par le concours des pieux fidèles, qui devront être invités d'avance à s'y préparer soigneusement, afin de pouvoir réparer, par de ferventes et saintes communions, tous les outrages faits à son divin cœur.

3o. Il devra y avoir jour et nuit au pied du St. Sacrement un certain nombre de personnes dévotes, pour lui rendre tous les hommages qui lui sont dûs, afin qu'il ne reste jamais seul sans adorateurs.

4o. Elles se feront à l'ordinaire, pour attirer, dans ces temps mauvais, les bénédictions du Père des miséricordes sur l'Église, le Pape, les Princes chrétiens, les peuples catholiques et les gouvernements civils, afin d'obtenir le triomphe de la foi et des bons principes, l'extirpation de toutes les erreurs qui démoralisent les peuples et bouleversent les sociétés humaines, et tous les secours nécessaires au maintien de l'ordre et de la paix dans le monde entier.

5o. On y ajoutera une intention spéciale, celle de faire honorer d'un culte particulier St. Joseph, comme Père nourricier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Époux de la B. Vierge Marie et Patron de l'Église universelle.

6o. A cette fin, l'on chantera, le second jour des Quarante-Heures, en se conformant aux Rubriques, la Messe du Patronage de St. Joseph.

7o. A l'amende honorable qui a coutume de se faire chaque jour des Quarante-Heures, l'on dira cinq *Pater* et *Ave* avec cinq *Gloria Patri*, à l'honneur des plaies sacrées de Notre-Seigneur, afin de guérir les cinq plaies hideuses qui rongent le genre humain, savoir, l'impiété qui déshonore la religion, le césarisme qui attaque les droits de l'Église, le rationalisme qui exalte la raison humaine à l'égal de la raison divine, l'indifférentisme qui admet comme bonnes toutes les religions, et les sociétés secrètes qui voudraient renverser tous les trônes aussi bien que tous les autels, parce qu'elles sont ennemies de tout pouvoir et de toute autorité.

O glorieux Patron du peuple chrétien, Bienheureux St. Joseph, daignez avoir pour agréable ce mandement, uniquement écrit pour vous procurer de nouveaux honneurs, dont vous êtes si digne et répandre votre culte, afin que vous soyez de plus en plus aimé loué et glorifié.

Enfin, avant de terminer ce mandement qui a pour but d'entretenir la dévotion au Vénérable Sacrement de l'Eucharistie, qu'il nous soit permis de vous dire, dans un épanchement de famille, qu'il y a aujourd'hui 49 ans que l'Église, par les mains de notre vénéré prédécesseur, Nous a, malgré notre indignité, admis au rang de ses prêtres et constitué ministre de cet auguste mystère. Voilà donc 49 ans que nous montons à l'autel et que Nous pouvons dire avec St. André, dont nous faisons aujourd'hui la fête, que Nous immolons chaque jour, au saint autel, l'Agneau sans tache. *Immolo quotidie immaculatum Agnum in altari.* C'est là, Nous aimons à vous le dire, que nous avons trouvé notre force et notre consolation, pour porter les croix qu'il a plu au Seigneur nous envoyer. Hélas! il s'en faut que nous ayons aimé et désiré ces croix, comme ce grand Apôtre, qui tressaillit de joie à la vue de la croix qui lui était préparée, qui y demeura suspendu pendant deux jours, qui y prêcha sans relâche Jésus crucifié, qui parut aux yeux du peuple, tout environné d'une lumière céleste, qui disparut, quand il expira. *Circumdatus magno splendore de cœlo, abscedente postmodum lumine, emisit spiritum.* (*Martyrologium Romanum.*) *Loué donc et remercié soit à jamais le très-saint et divin sacrement de l'autel.*

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les Églises et Chapelles où se fait l'office public et au chapitre de toutes les Communautés religieuses, aux jours et en la manière qui seront jugés plus convenables.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, le trente de Novembre mil huit-cent-soixante-onze.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré, Chan. Sec.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LES QUARANTE-HEURES DE 1871 ET 1872.

Montréal, le 30 Novembre 1871.

Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, le Mandement concernant les Quarante-Heures de l'année, avec la forme de *l'Amende Honorable*, qui en fait partie. Vous le publierez quand et autant de fois que vous le jugerez à propos, mais il est important que les fidèles connaissent dès maintenant les intentions générales de ces Qurante-Heures, pour qu'ils puissent s'y associer toute l'année et travailler à en recueillir les fruits précieux.

En commentant ce *Mandement* et cette formule *d'Amende Honorable*, vous développerez les sujets que je n'ai fait qu'ébaucher et qui sont inépuisables, savoir, les grâces produites par les Quarante-Heures faites jusqu'ici, les intentions avec lesquelles il faudra faire celles qui sont annoncées, les raisons pour lesquelles elles vont se faire pour obtenir que St. Joseph soit dignement honoré comme *Patron de l'Église Universelle*, les rapprochements qu'il y a à faire entre la vie naturelle de Notre-Seigneur à Nazareth et sa vie sacramentelle dans la Sainte Eucharistie, les rapports intimes qui existent entre St. Joseph vivant avec Jésus et Marie et le chrétien qui vit de la foi.

Avec la grâce des Quarante-Heures et la protection de St. Joseph, nous obtiendrons que la communion sacramentelle soit

aussi fréquente que possible et qu'elle se fasse plus universellement à Pâques; que la communion spirituelle soit mise en pratique habituelle ; que le précepte d'entendre la messe les dimanches et fêtes et d'assister aux autres offices soit plus régulièrement accompli; que l'usage d'entendre la messe et de faire visite au St. Sacrement tous les jours devienne plus général.

Les pieuses pratiques à l'honneur du St. Sacrement suggérées dans le Mandement que vous avez à expliquer, peuvent être encouragées en mettant en vigueur les Mandements qui instituent dans ce diocèse la *Couronne d'Or*, qui exige la communion du mois, et *l'Adoration Perpétuelle*, qui enrôle les âmes pieuses au service des saints tabernacles, pour que Notre Seigneur ne demeure jamais sans adorateurs dans le sacrement de son amour. En faisant circuler les *Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge*, par St. Alphonse de Liguori, on entretiendrait plus efficacement ces salutaires dévotions. Car, ce livre, comme vous le savez, embrase les âmes du feu divin qui consumait nuit et jour le cœur de ce grand Docteur ; ce titre, que vient de lui donner l'Église et auquel nous avons applaudi de si grand cœur, le portera sans doute à nous aider à propager des dévotions qui lui ont été si chères et moyennant lesquelles il a sanctifié tant d'âmes.

Ceci me donne occasion de vous engager à mettre en circulation les écrits populaires faits pour propager la dévotion au *St. Cœur de Jésus*, au *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, au *Glorieux St. Joseph*, etc., comme aussi ceux faits pour réfuter les erreurs du temps, celles surtout signalées dans le Mandement et l'Amende Honorable ci-joints.

Je crois devoir signaler à votre attention, entr'autres bons ouvrages sur les différents sujets qui nous occupent:

Le Messager du S. Cœur ; Les Annales de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie; Le Propagateur de la dévotion à St. Joseph et à la Ste. Famille; Les soirées de St. Joseph; Les Légendes de St. Joseph; Le Cordon de St. Joseph ; Les Cantiques de St. Joseph.

Espérons que, moyennant les ferventes prières qui vont se faire pendant les Quarante-Heures, les bons écrivains recevront d'abondantes lumières pour défendre la religion, et que les fidèles se

mettront en garde contre les monstrueuses erreurs qui se glissent dans tous les rangs de la société. Car, la prière et l'instruction doivent se prêter un mutuel secours pour faire triompher les bons principes. Les écrits de Mgr. de Ségur nous seront d'un grand secours pour découvrir au peuple les plaies hideuses dont on demande la guérison par les plaies sacrées du Sauveur.

Mais, c'est sur nous que Notre Seigneur se repose pour que tous les honneurs qui lui sont dûs lui soient rendus, dans la Sainte Eucharistie. L'Église nous en avertit par ces paroles aussi pressantes que touchantes du Rituel: " Parochus igitur summum " studium in eo ponat, ut ipse hoc sacramentum, quâ decet reve- " rentiâ, debitoque cultu tractet, custodiat et administret. " Il nous donne la clef de son tabernacle, pour que nous l'ouvrions aux âmes que nous aurons purifiées par la pénitence, afin qu'elles s'en approchent avec religion, soit par la communion, soit par la visite du St. Sacrement, *religiose, sancte, frequenter.* Notre vie toute entière est consacrée à ce sublime ministère, qui nous met en rapports continuels avec la divinité. *Fac nos divinitatis tuæ sempiterna fruitione repleri.* Aussi, que de saintes dispositions nous devons y apporter ! elles sont renfermées dans ces paroles qu'il nous faut méditer sans cesse: *Sacerdotes Domini incensum et panes offerunt Deo, et ideo sancti erunt Deo suo ; et non polluent nomen ejus.* Levit. 21.

Nous avons donc plus que les simples fidèles de pressantes raisons de nous tenir unis à notre Seigneur et de lui faire bonne compagnie le jour et la nuit, autant qu'il nous est possible. Nous pourrions répondre ainsi aux désirs de notre bon Maître, en allant réciter notre office et faire nos exercices de piété au pied du saint tabernacle. Nous y trouverions l'auguste Vierge avec les Anges et les saints, qui nous assisteraient dans l'accomplissement de nos devoirs religieux, comme il arriva à St. Félix de Valois : *quibus permixtus Felix, præcinente Deipara, laudes divinas concinuit ritèque persolvit.*

Je vous parlais plus haut de quelques livres qu'il faudrait tâcher de mettre en circulation, afin de prémunir les fidèles contre la séduction des mauvais principes et les fortifier dans la piété; ce danger plus ou moins prochain nous fait sans doute désirer, à

tous, la formation de bonnes bibliothèques paroissiales. St. Joseph nous obtiendra, espérons-le, ce bienfait de la divine Providence.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer et vous recommander, comme très-commode, un petit Ordo ou directoire pour les chantres, afin de les aider à trouver tous les offices qu'ils ont à chanter. Cet opuscule, fait par un Curé de ce Diocèse, est à vendre chez M. Fabre, libraire.

Vous connaissez tous que M. le Curé de N. D., à St. Hyacinthe, fait l'impossible pour faire construire une chapelle aux religieuses du Précieux Sang ; M. le Curé de Lachine est en voie de bâtir une aile au Couvent des Sœurs de Ste. Anne, pour y loger les novices ; ce corps de logis est d'une nécessité indispensable. Ces deux œuvres se recommandent elles-mêmes et méritent à coup sûr toutes nos sympathies, parce qu'elles ne peuvent que nous attirer les bénédictions du Ciel. Pour cela, nous allons insister, pendant le carnaval qui nous arrive, sur la nécessité de faire un bon usage des biens que nous tenons de la divine Providence. J'espère encore que St. Joseph, qui est le grand économe de l'Église, donnera de l'efficacité à nos paroles et à nos prières, afin que, nous privant de beaucoup de choses inutiles et assez souvent nuisibles, nous ayons de quoi soulager les pauvres, surtout ceux que la misère chasse dans les Etats-Unis, aux risques d'y perdre la foi, et de faire des œuvres importantes pour l'éducation religieuse et la charité. Ce sera un moyen de mériter des années d'abondance qui feront prospérer nos villes et nos campagnes.

Je recommande à vos ferventes prières la retraite de l'Évêché, qui commencera le 5 Décembre prochain et se terminera le 13 au soir, et je demeure votre tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

AMENDE HONORABLE POUR LES QUARANTE-HEURES DE 1871 et 1872.

Nous nous prosternons humblement, O Divin Jésus, au pied de cet autel, qui est pour nous un trône plein de grâces. Dans cette sainte Hostie que nous contemplons avec une profonde

vénération, vous renouvelez, dans votre infinie sagesse, tous les mystères, les miracles, les sacrifices de votre vie mortelle et surtout le sacrifice du Calvaire. Vous êtes sur cet autel, O aimable Rédempteur, comme sur le Calvaire, dans un état de victime, couronné d'épines, percé de clous, couvert de blessures de la tête aux pieds, rassasié d'opprobres et couvert d'ignominie, comme sur la sainte montagne, qui pour nous est une montagne de myrrhe et une colline d'encens. Ah! c'est que les crimes qui vous ont fait expirer sur la Croix, continuent de se commettre impunément dans le monde et que vous êtes, hélas! l'innocente victime dans cette sainte et adorable hostie qui porte toutes nos iniquités. Aussi, en vous voyant sur cet autel, nous écrions-nous, avec le sentiment de foi, d'amour et de reconnaissance qui pénétrait votre saint Précurseur: *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui porte les péchés du monde.*

Du haut de cet autel, comme du haut de la croix, vous entendez, O innocent Agneau, les injures, les blasphèmes, les impiétés, que vomissent contre votre adorable Personne et votre divine Religion, tous les ennemis que vous avez, dans ces temps mauvais, et qui sont, sans contredit, plus coupables que les juifs, qui ne vous crucifièrent que parce qu'ils ignoraient que vous étiez le Roi de gloire. C'est donc avec raison, O aimable Jésus, que vous nous faites entendre, du haut de ce nouveau Calvaire, votre voix plaintive et gémissante; et que vous nous dites avec autant de force que de charité: "J'ai créé le monde et le monde ne m'a pas connu, j'habite au milieu de mes enfants et de mes amis, et ils ne veulent pas venir à moi, pour me recevoir dans la sainte Communion, pour me visiter dans le Sacrement de mon amour, pour assister au sacrifice de la Messe, pouvant le faire facilement. Ils sont, hélas! dégoutés de cet aliment divin! Ils s'ennuient au pied de mes autels. Ma conversation n'a aucun charme pour eux. Mes temples sont devenus déserts et on n'y voit personne du matin au soir."

Touchés de ces justes plaintes, nous voudrions, O bon Jésus, contenter votre divin Cœur, en réparant ces indignes outrages faits à votre amour. Nous vous offrons, à cette fin, le Cœur de votre auguste Mère navré de douleurs, les larmes amères de

Madeleine et des autres saintes femmes, versées en si grande abondance au pied de la croix, et les sentiments affectueux de votre Disciple bien-aimé, assistant au grand spectacle du Calvaire. Pour suppléer aux dispositions qui nous manquent, nous vous offrons les hommages que vous rendent sans cesse les Anges et les Saints et plus particulièrement St. Joseph, votre père nourricier qui, vous ayant préservé de la fureur d'Hérode, est chargé de défendre et de protéger votre Église.

O Cœur sacré du Sauveur, gravez sur notre faible cœur l'impression des tourments si amers que vous souffrîtes sur la croix, pour l'expiation de tous les péchés du monde. Vous brûlez, sur cet autel, du même amour dont vous étiez consumé quand vous expirâtes sur le Calvaire. Daignez éclairer, toucher et convertir les pauvres et infortunés pécheurs qui vous offensent et vous blasphèment avec une audace sacrilége.

Appliquez, O charitable Médecin, vos plaies sacrées sur les plaies hideuses des sociétés humaines, pour les guérir et les régénérer. Acceptez les prières que nous vous adressons à cette intention. Que la plaie de votre main droite les guérisse de la plaie mortelle de l'impiété. Que la plaie de votre main gauche les guérisse du césarisme. Que la plaie de votre pied droit les guérisse du rationalisme. Que la plaie de votre pied gauche les guérisse de l'indifférentisme. Enfin, que la plaie de votre côté, percé d'une lance, guérisse les maux épouvantables que causent les sociétés secrètes.

Nous les baisons, avec dévotion, ces plaies sacrées, et nous en recueillons précieusement le sang divin et l'eau salutaire qui en jaillisent pour nous laver et nous nourir.

Daignez apporter ainsi remède aux maux qui nous accablent, par l'intercession de Marie, votre glorieuse et immaculée Mère et celle du bienheureux Joseph, solennellement proclamé, par votre Vicaire, Patron de l'Église Universelle que vous aimez si tendrement et pour laquelle vous vous êtes livré à la mort la plus cruelle. Ainsi-soit-il.

Cinq *Pater* et *Ave* avec cinq *Gloria Patri*.

MONTRÉAL, le 22 Décembre 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

Veuillez bien accueillir, avec bienveillance, la bonne Sœur qui vous présentera cette lettre, et favoriser, autant qu'il vous sera possible, la collecte qu'elle désire faire dans votre église et dans votre paroisse, en visitant les familles que vous lui indiquerez comme pouvant venir en aide à sa chère mission.

Cette Sœur, qui est une des fondatrices de l'établissement des Sœurs Grises à la Rivière McKenzie, vous donnera de vive voix et par écrit les renseignements que vous jugerez à propos de prendre, afin de pouvoir intéresser davantage vos paroissiens à une œuvre qui est hérissée de tant et de si grandes difficultés. Il devrait, ce me semble, y avoir, dans ce populeux et riche diocèse, assez de ressources pour fonder et entretenir à McKenzie un hospice qui serait toujours ouvert aux pauvres âmes qui, dans ce pays lointain, périssent dans l'ignorance et l'infidélité.

Il est difficile, en effet, pour des cœurs chrétiens, de ne pas se dilater, pour s'ouvrir à toutes les émotions de la compassion, de la charité et du zèle, quand on voit tant de dévouement pour secourir de si grandes misères spirituelles et corporelles. Puisse ce vœu s'accomplir et attirer sur nous toutes les bénédictions du Ciel.

En attendant, je demeure bien sincèrement,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 16 Février 1872.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je m'empresse de vous adresser ci-dessous la Circulaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 9 Février courant, concernant le Jeûne et l'Abstinence.

Vous lirez et commenterez cette Lettre qui s'applique à ce

Diocèse comme à l'Archidiocèse de Québec, afin que la discipline y soit uniforme en des points si importants.

Mais vous insisterez sur les raisons qu'il y a à donner aux fidèles, pour qu'ils observent strictement le jeûne et l'abstinence, dont la rigueur se trouve aujourd'hui si considérablement mitigée par la nécessité des temps et des circonstances que l'on ne peut que déplorer.

Dans le ferme espoir que l'on respectera du moins ces lambeaux de l'ancienne discipline,

Je demeure bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

(No. 15).

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 9 Février 1872.

MONSIEUR LE CURÉ,

A plusieurs reprises déjà, j'ai été consulté sur quelques points de notre discipline en ce qui regarde le jeûne et l'abstinence. Avant de répondre, j'ai voulu prendre l'avis de Nos Seigneurs les Évêques de la Province, afin de ne point rompre l'uniformité de discipline si désirable en ce point comme dans les autres. Pour la même raison je réponds aujourd'hui par une circulaire.

Le 7 Juillet 1844, sur la demande de Mgr. Signay, le Saint Siége accorda un Indult en neuf articles, dont on trouve le texte au No. 1 de l'appendice I des *Ordonnances Diocésaines*. Ce prélat et ses successeurs ne publièrent point l'article VI, parce qu'ils jugèrent que le temps n'en était point venu. Leur exemple fut suivi par Mgr. de Montréal qui avait obtenu le même indult. Après m'être assuré de l'opinion de Nos Seigneurs les Évêques, je déclare, par la présente, le susdit article en force dans ce diocèse, à dater de ce jour.

VI. Ut in diebus quibus abstinetur ab esu carnium, permittatur cibos cum adipe parare, propter butyri raritatem.

R. *Ad Sextum... Pro gratia in omnibus juxtà preces.*

Pour prévenir tout malentendu et fixer notre discipline sur ce point, je crois devoir donner les explications suivantes :

1o. Il n'y a aucun jour excepté : *In diebus in quibus abstinetur ab esu carnium.*

2o. L'indult ne permet pas de manger de la viande ou de la graisse dans son état naturel, mais simplement de substituer la graisse ou le saindoux au beurre ou à l'huile, dans la friture, la cuisson, et la préparation des aliments maigres.

On peut donc désormais : 1o. faire frire du poisson, ou des œufs, avec de la graisse, ou même avec du lard, pourvu que l'on ne mange pas le lard; 2o. faire bouillir du lard dans la soupe, ou y mettre de la graisse ou du saindoux; 3o. faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

Vous pourrez, à l'occasion de la présente circulaire, rappeler à vos paroissiens qu'ils peuvent, sans inquiétude, 1o. le matin des jours de jeûne, prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat, ou de quelqu'autre breuvage; 2o. le soir des jours de jeûne manger la soupe, même grasse, qui serait restée du dîner. Notez bien, par rapport à cette dernière partie, que personne ne s'en trouve exclu. À la vérité, l'article IX de l'indulte dit : *præsertim iis qui se dant duro labori;* mais il ne restreint nullement à ces personnes le bénéfice dont il est question. Si on eût voulu en restreindre l'effet, on se serait exprimé tout autrement.

Pour compléter ce qui regarde cette matière, je crois devoir vous rappeler que la S. Pénitencerie a déclaré, le 16 Janvier 1834, que ceux qui, à raison de leur âge, de leur infirmité, ou de leurs travaux, sont exempts du jeûne, peuvent, aux jours de jeûne où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Vous en trouverez le texte dans les *Ordonnances Diocésaines*, App. III, No. 21, 4o.

La sainte Église, en adoucissant ainsi la sévérité de ses lois pour s'accommoder à la faiblesse et aux nécessités de ses enfants, n'entend pas néanmoins les exempter de l'obligation où ils sont *de se renoncer à eux-mêmes, de prendre leur croix et de marcher*

à la suite de Jésus (S. Luc, IX, 23); *de crucifier leur chair avec ses vices et ses désirs criminels* (Gal. V, 24) ; *de mortifier leurs membres* (Col. III, 5) ; car, dit l'Apôtre S. Paul (Rom. VIII, 13) : *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'esprit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez.*

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement,

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC.

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT UN OUVRAGE INTITULÉ "ÉTUDES HISTORIQUES ET LÉGALES SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN CANADA," PAR M. L'AVOCAT S. PAGNUELO.

MONTRÉAL, le 19 Mars 1872.

MONSIEUR,

L'ouvrage indiqué plus haut vous a été annoncé par le *Nouveau-Monde.* Son titre en fait connaître le but et l'importance ; aussi, n'est-il nullement nécessaire de le recommander, puisqu'il se recommande lui-même auprès de tous ceux qui aiment l'Église et qui sont disposés à tout faire pour défendre la liberté dont elle doit jouir dans le monde entier.

Vous saluez sans doute avec bonheur l'apparition d'un livre qui constate de plus en plus la liberté religieuse, assurée à notre heureux Canada par les titres les plus solides et les actes les plus authentiques et les plus solennels. Car, l'amour de la Religion est inséparable de l'amour de la patrie; et nous ne pouvons que nous réjouir en voyant qu'il n'y a pas de pays au monde qui ait été plus favorisé par la divine Providence que notre Canada, puisqu'il est encore aujourd'hui en droit de jouir de toutes les libertés religieuses et civiles.

Vous favoriserez donc la circulation de ce livre par tous les moyens en votre pouvoir, sans qu'il soit nécessaire que l'on fasse

appel à votre zèle et à votre générosité. Aussi, n'est-ce pas mon intention, en vous adressant la présente, de m'arrêter là-dessus, puisque ce serait peine inutile que de vous inviter à souscrire d'avance et à faire souscrire les autres à un livre qui doit nécessairement trouver place dans toutes les bonnes bibliothèques.

Voici donc ce qui me préoccupe principalement, en vous adressant cette Circulaire.

En voyant M. l'Avocat Pagnuelo prendre une place distinguée parmi les défenseurs de la *Liberté religieuse*, nous ne pouvons qu'admirer et bénir la divine Providence qui choisit des Laïques pour en faire de bons et zélés auxiliaires du Clergé, afin de travailler d'un commun accord à faire triompher les bons principes, que notre immortel Pontife ne cesse de proclamer du haut de la Chaire Apostolique.

Aussi, est-ce un grand bonheur pour moi de voir se former une école qui s'attache cordialement aux enseignements du St. Siége; qui approuve tout ce que le Pape approuve, et qui condamne tout ce que le Pape condamne ; qui, en conséquence, rejette le libéralisme, le philosophisme, le césarisme, le rationalisme, l'indifférentisme et toutes les autres monstrueuses erreurs qui, comme des serpents vénimeux, se glissent dans tous les rangs de la société. Cette école se fait gloire de suivre en tous points l'enseignement de l'Église et ses membres prouvent par les faits qu'ils sont vraiment sincères.

Cette École se compose déjà d'un bon nombre de catholiques marquants par leur position dans les divers rangs de la société et surtout de jeunes gens ardents et dévoués. Parmi ces derniers, Nous sommes heureux de compter plusieurs de nos Zouaves, qui consacrent leurs plumes à la défense du St. Siége, ne pouvant plus faire servir leurs épées à la garde de la Ville Sainte. Ces hommes de dévouement sont en butte à beaucoup de contradictions; mais les sacrifices ne leur coûtent pas, dès qu'il s'agit de la bonne cause.

Ils appartiennent à de bonnes familles ; et ils peuvent, par leurs talents et leurs connaissances, paraître avec avantage dans les salons, briller dans les cercles littéraires et se frayer la route avec honneur aux charges qui, dans tout pays, n'appartiennent

qu'aux citoyens importants. Dans quelques années, leur nombre, il faut l'espérer, aura augmenté ; et Dieu aidant, ils se trouveront disséminés dans la Législature, la Magistrature et autres situations importantes.

Ils n'oublieront jamais, j'en ai la conviction, les bons principes de l'école à laquelle ils se font gloire d'appartenir. Ils en feront profession hautement et hardiment, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Alors, la voix de l'Église, qui se sera fait entendre dans les Chaires de vérité, trouvera des échos fidèles dans les enceintes Parlementaires, dans les Tribunaux judiciaires, dans les Opinions légales du barreau, dans les Tribunes des Orateurs et *Lectureurs*, dans les salons et dans les maisons d'éducation, partout enfin où l'on s'occupe de choses sérieuses. Il est évident que ce sont là des moyens efficaces, pour infiltrer insensiblement et par degré les saines doctrines dans toutes les classes de la société.

Cette école, quoique jeune encore, a déjà évidemment produit d'excellents fruits. On peut aisément s'en convaincre par les bons Journaux qui font une guerre implacable aux mauvais principes; par les jugements des cours civiles qui respectent l'autorité de l'Église ; par les Revues scientifiques et légales qui s'attachent à faire prévaloir les enseignements chrétiens contre les interprétations erronées données à nos lois par des hommes hostiles à la Religion ; par les savants plaidoyers qui ont fait triompher les vrais droits de l'Église, que le Césarisme voudrait fouler aux pieds; par les écrits de tout genre que l'amour de la vérité a inspirés aux hommes de bonne volonté. Aussi, s'est-il opéré un heureux renouvellement dans l'esprit public.

Il est facile de conclure de tout cela que l'on peut, avec cette bonne école, compter sur un avenir consolant pour la Religion, dans notre cher Canada, parce qu'en y propageant les saines doctrines, on en éloignera les calamités qui bouleversent aujourd'hui les vieilles sociétés Européennes. Helas! ces sociétés tombent en lambeaux, parce qu'elles ont méconnu les vrais principes, qui pouvaient seuls leur conserver la vie.

Nous sympathiserons donc de grand cœur avec les hommes du monde à qui Dieu inspire la bonne volonté de défendre la Reli-

gion, sous la direction des pasteurs de l'Église. Nous les embrasserons comme de généreux auxiliaires, et nous les favoriserons par tous les moyens en notre pouvoir. Nous lirons et ferons lire leurs écrits, y applaudissant de tout notre cœur. Et s'il leur arrivait de faire des avancés contraires aux vrais principes, nous les avertirions et les redresserions en toute cordialité et charité.

Mais, pour obtenir un plein succès, nous devons prier et faire prier nos bonnes âmes, afin que l'Esprit Saint, qui est l'auteur de toutes les sciences, daigne augmenter, dans tous les rangs de la hiérarchie sacrée et dans toutes les classes de la société civile, le nombre des hommes de bonne volonté qui consacrent leurs veilles, leurs talents, leurs connaissances à la défense des saines doctrines, selon l'ordre tracé par la sagesse de notre Suprême Pontife.

Prions tout spécialement pour que les *Etudes historiques et légales sur la Liberté religieuse en Canada* fassent promptement leur chemin et atteignent pleinement leur but. Ces *Etudes* combattent directement le *Césarisme* qui est le second monstre venimeux que le St. Père signala, le 9 Déc. 1854, à l'attention et au zèle d'environ deux cents Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Évêques, réunis à Rome pour la mémorable solennité de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu. Espérons que cette Vierge bonne et puissante écrasera de son pied immaculé la tête de ce monstrueux serpent, qui se glisse dans toutes les sociétés, pour les bouleverser de fond en comble.

En attendant fermement ce succès de la divine bonté, assistons avec un vif intérêt à la grande scène que va dérouler à nos yeux M. l'Avocat Pagnuelo : " On y verra," dit-il, " l'Église triompher " et sortir de ce combat de près de soixante ans, libre et indé- " pendante ; on y verra les dissidents obtenir leur émancipation, " les Anglicans briser l'union intime qui les liait de fait à l'État, " et finalement la législature proclamer, comme principe fonda- " mental de notre constitution politique, la liberté des cultes " chrétiens et leur égalité devant la loi, etc."

Formons, avec l'auteur, ce vœu sincère : " Puissent ces Études " être utiles à mes compatriotes dont les intérêts nationaux sont " si intimement unis à leurs intérêts religieux, et leur faire com-

" prendre que la liberté de l'Église, acquise au prix de tant de " luttes et de sacrifices, est un dépôt maintenant confié à leurs " mains, sur lequel ils doivent veiller comme sur le plus précieux " héritage qui leur a été légué et qu'ils seraient criminels d'y " porter eux-mêmes la moindre atteinte ! etc., etc."

Enfin, acceptons, comme un gage de la soumission fidèle de l'auteur à l'Église la déclaration par laquelle il termine sa préface. " Comme les expressions: *liberté religieuse, liberté des cultes* " sont souvent employées dans ce livre et que je les invoque en " faveur de l'Église Catholique en Canada, je déclare ne pas les " comprendre dans le sens condamné par l'Encyclique et le Syl- " labus de 1864 ; et, en enfant soumis et dévoué de l'Église " catholique, accepter d'une manière entière ses enseignements " sur toutes ces questions."

Que le bon St. Joseph, dont nous faisons aujourd'hui la glorieuse solennité, inspire, conduise et protége les bons écrivains ! Qu'il daigne les faire participans de la science sublime qu'il a acquise en conversant familièrement avec Jésus et Marie !

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FIDÈLES QUE MONSEIGNEUR E. A. TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, RECEVRA LE PALLIUM, LE JOUR DE L'ASCENSION, DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

Nos Très-Chers Frères,

Notre commun Archevêque avait la bonté de nous informer dernièrement qu'il avait reçu de Rome le Pallium, et qu'il se proposait de faire à Montréal la cérémonie qu'a coutume d'observer un nouvel Archevêque, quand il est solennellement revêtu de cet ornement. Nous nous sommes empressé de le remercier de l'honneur qu'il daignait accorder à notre ville, en offrant à sa piété un spectacle religieux, dont elle n'a jamais joui et que très-peu de ses citoyens et même de son clergé ont eu occasion de voir ailleurs.

Nous vous annonçons aujourd'hui cette insigne faveur, en vous adressant tout exprès la présente ; et connaissant comme Nous connaissons l'esprit de religion qui vous anime, chaque fois qu'il s'agit de démonstrations religieuses, Nous concevons sans peine que vous allez tous accueillir cette bonne nouvelle avec les transports d'une joie toute sainte.

La plus vaste Église de cette Cité a été choisie pour cette importante cérémonie, afin de favoriser, autant que possible, le pieux concours des Ecclésiastiques et des Laïques qui, s'ils le peuvent, se feront une grande fête d'y assister. Mais notre ville et ses environs contiennent une si grande population que très certainement cet édifice sacré sera tout-à-fait insuffisant pour admettre tous ceux qui désireraient se procurer le bonheur de voir de leurs yeux ce qui va se passer dans cette touchante manifestation.

Cette considération Nous porte à vous donner, dans la présente, quelques détails sur cette imposante cérémonie, afin que les absents comme les présents puissent participer aux grâces spéciales qui y sont attachées. Car, vous n'ignorez pas que tout ce qui se fait dans la sainte Église, pour combler vos pasteurs d'honneurs, de grâces et de bénédictions, retourne toujours à l'avantage des âmes confiées à leurs soins.

A cette fin, Nous allons vous dire en peu de mots: 1. ce que c'est que le Pallium ; 2. comment se fait le Pallium ; 3. comment se bénit à Rome le Pallium ; 4. comment est imposé le Pallium à un nouvel Archevêque, dans sa Métropole ou dans sa province ; 5. quelles dispositions doivent apporter les fidèles pour profiter des grâces attribuées au Pallium dont doit être revêtu leur Archevêque. Notre intention, en répondant à ces questions, est de vous faire considérer le Pallium avec un sentiment vraiment religieux, et de vous inspirer un profond respect pour le haut personnage qui doit le porter.

1. *Ce que c'est que le Pallium.* L'Église qui l'a introduit dans ses Rites sacrés, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, va nous dire ce que c'est que le Pallium. C'est l'insigne qui décore spécialement et qui distingue particulièrement des autres Prélats ceux qui siégent dans les hauts rangs de la Hiérarchie ecclésiastique, savoir: les Souverains Pontifes, les Patriarches et les Archevêques. C'est un ornement mystérieux qui caractérise admirablement bien le troupeau de Jésus-Christ, lequel se compose de brebis et d'agneaux, qui paissent dans les gras paturages de l'Église, sous la conduite du Bienheureux Pierre, à qui le divin Pasteur a dit: *Paîssez mes brebis*, c'est-à-dire, les pasteurs inférieurs, *paîssez mes agneaux*, c'est-à-dire, les Fidèles, ceux qui croient en moi.

Ce qu'il y a de mystérieux, dans cet ornement sacré, se révèle d'une manière frappante, quand on fait attention que le Pallium est un tissu de la laine blanche d'agneaux bénits solennellement, comme nous le verrons plus bas ; et qu'il s'impose sur les épaules et autour du cou du Pasteur qui en est décoré. Qui ne voit là l'image du divin Pasteur, qui, ayant perdu une seule de ses brebis,

se presse de courir après elle ; et qui, l'ayant retrouvée, la charge sur ses épaules et la rapporte au bercail.

Le Pallium est donc une admirable image de la sollicitude du Pasteur qui, pour imiter le Pasteur des Pasteurs, ne cesse de veiller nuit et jour sur le troupeau qui lui est confié, qui le garde soigneusement, pour qu'aucune de ses brebis ne soit dévorée par les loups; qui, avec un zèle infatigable, cherche les brebis qui se sont égarées, qui ramène celles qui se sont éloignées, qui bande les plaies de celles qui se sont blessées, qui conduit dans de bons paturages celles qui sont grasses et bien portantes.

Le Pallium est orné de croix, pour rappeler sans cesse au Pasteur qui en est décoré, qu'en portant la lourde charge de la sollicitude pastorale, il porte la croix de Jésus-Christ qui, s'étant proposé toute la joie et tout le bonheur du monde, a préféré souffrir et mourir pour ses brebis. Aussi, pour ce pasteur dévoué, le monde est-il crucifié et est-il crucifié au monde.

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire sur cet ornement sacré et plein de mystères. Mais ce que Nous en avons dit suffit, assurément, pour montrer combien il est vénérable. *In quo*, dit le Cérémonial Romain, *tanta est antiquitatis veneratio et auctoritas.*

2. *Comment se fait le Pallium.* Il se fait par des procédés dignes d'une attention religieuse, et qui aident à bien comprendre ce que Nous disions plus haut, savoir, que cet ornement est saint et mystérieux.

Et, en effet, c'est le Souverain Pontife, à qui seul appartient le droit de régler ce qui concerne le culte divin, qui a chargé deux sous-diacres Apostoliques de faire et de conserver les Pallium. Or, voici comment s'exécute cette religieuse commission :

Deux Chanoines de St. Jean de Latran font tous les ans bénir deux jeunes agneaux, le 21 Janvier, dans l'Église de Ste. Agnès hors les murs. A la messe qui se chante dans cette antique et vénérable église, l'on dépose sur l'autel des agneaux vivants et ornés de fleurs et de guirlandes, pendant l'Agnus Dei, l'un au côté de l'Épître et l'autre à celui de l'Évangile.

Aussitôt que la Messe est finie, l'Abbé de St. Pierre-aux-Liens, qui est chanoine régulier de St. Jean de Latran, procède à la

bénédiction solennelle de ces Agneaux en usant de la crosse et de la mître. C'est quelque chose de saisissant que ces agneaux, offerts sur l'autel de Ste. Agnès, et rappelant, aux assistants attendris jusqu'aux larmes, l'apparition de Notre Seigneur à cette sainte sous la figure d'un agneau plus blanc que la neige, pour en faire son épouse et la préparer au martyre, lorsqu'elle-même n'était encore qu'un agneau par l'innocence et la pureté du jeune âge, car elle n'avait que treize ans.

La prière qui se fait sur ces agneaux privilégiés est des plus touchantes. Le célébrant expose humblement au Seigneur que c'est lui-même qui a chargé les Saints Apôtres de revêtir d'ornements sacrés les prêtres et les évêques de la nouvelle loi ; et il le supplie de répandre ses bénédictions sur ces agneaux, dont la laine doit être employée à confectionner les Pallium que devront porter les Souverains Pontifes, les Patriarches et les Archevêques, pour qu'en usant de ces vêtements sacrés ils parviennent au bonheur éternel, par les mérites de Jésus-Christ et l'intercession de Ste. Agnès.

Comme on le voit, les prières qui se font dans cette bénédiction ne regardent pas seulement les Pasteurs qui auront le privilége de porter le Pallium, mais encore le peuple fidèle qui doit être confié à leurs soins. Or, comme vous le savez, les prières de l'Église sont toujours exaucées, parce que le St. Esprit, qui les lui inspire, veut bien préparer les cœurs à recevoir les grâces que sollicite l'Église pour ses enfants. La cérémonie touchante, à laquelle vous êtes invités, sera donc pour vous tous une source de bénédictions intarissables, si vous vous y préparez dignement.

Lorsque les agneaux ont été bénits, comme nous venons de voir, on a coutume de les porter à N. S. P. le Pape, afin que, levant les mains sur eux, il les bénisse et les caresse. On les confie ensuite aux Chanoines Réguliers de St. Jean de Latran, qui les remettent aux sous-diacres apostoliques qui sont chargés de les nourrir en les faisant paître dans de gras pâturages. Lorsqu'il en est temps, l'on tond ces tendres agneaux, et les Religieuses sont chargées de filer la laine pour en faire le *Pallium*.

Il est facile de voir en tout cela une action religieuse, qui pu-

rifie les êtres sans raison, et prépare aux pasteurs des ornements qui, par les bénédictions de l'Église, laissent échapper une vertu toute divine, qui se communique à ceux qui sont placés dans les plus hauts rangs de la sainte hiérarchie, afin que, fortifiés par sa grâce céleste, ils puissent conduire les âmes dans les voies de la vérité, de la justice et de la piété.

3. *Comment se bénit le Pallium.* Tous les ans, la veille des Sts. Apôtres Pierre et Paul, un Chanoine de la Basilique, accompagné selon l'usage, transporte à la Confession un nombre suffisant de Pallium, pour le besoin des Églises, et les dépose avec respect au tombeau des Saints Apôtres.

Ce même jour, après les premières Vêpres qui se chantent avec une très-grande solennité, un des Auditeurs des causes du Palais Apostolique descend, avec une pompe vraiment imposante, à la Confession de St. Pierre; et ayant pris les *Pallium* qui y avaient été déposés le matin, il les porte, avec une gravité qui impressionne, devant le Souverain Pontife ou devant le Cardinal qui a officié à sa place.

C'est vraiment un moment solennel que cette bénédiction des *Pallium*. Pour s'en faire une légère idée, il faut se représenter le Chef Suprême de l'Église debout sur un Trône élevé et revêtu d'habits précieux, au milieu de ses nombreux assistants, échelonnés sur tous les degrés du Trône Pontifical, en présence du Sacré Collége et d'une multitude de Prélats et autres personnages qui appartiennent à la Cour Pontificale, faisant entendre sa voix majestueuse, dans une enceinte immense, remplie de pieux fidèles qui joignent leurs prières à celles du Pontife qui supplie humblement le Pasteur éternel de répandre ses abondantes bénédictions sur ces *Pallium* qui ont reposé sur les corps des Bienheureux Apôtres, pour s'imprégner de la vertu divine qui s'en exhale et la communiquer à ceux qui en seront revêtus, afin qu'ils soient toujours remplis de sollicitude pour la sanctification de leurs brebis.

La bénédiction finie, les *Pallium*, renfermés dans une arche d'argent doré, sont reportés à la Confession de St. Pierre, et placés près du corps du Bienheureux Apôtre, et confiés aux soins du Chanoine chargé de veiller sur ce dépôt sacré, conjointement

avec le Préfet des Maîtres de cérémonies, qui garde soigneusement la clef du trésor qui contient ce précieux ornement.

Il est facile de juger par tous ces détails que le *Pallium* est le symbole de l'unité catholique qui attache les pasteurs au Siége-Apostolique, qui leur communique la vigueur, le mouvement et la vie, qui font la force divine qui soutient l'Église dans les terribles combats que lui livrent sans cesse les portes de l'enfer et les puissances de la terre. *Symbolum unitatis et cum Apostolica sede communionis perfecta tessera.*

4. *Comment est imposé le Pallium à un nouvel Archevêque.* La cérémonie dont il s'agit se passera sous vos yeux ; et, par conséquent, il vous sera facile de la suivre de vos regards, et de vous pénétrer vous-mêmes en la contemplant des sentiments de la foi et de la piété qu'elle ne manquera pas de vous inspirer.

Lorsqu'un nouvel Archevêque a été nommé par le St. Siége, son premier soin doit être de solliciter le *Pallium*, parce qu'il ne peut, avant de le recevoir, exercer plusieurs fonctions importantes de la charge pastorale, qui constituent la plénitude de l'Office Pontifical. Il doit faire ses instances par lui-même, ou par un procureur. Avant d'exaucer sa supplique, le St. Père prend l'avis des Cardinaux ; et c'est ensuite au premier des Cardinaux Diacres à donner cet ornement, avec des précautions et des cérémonies qui font assez comprendre qu'il doit être l'objet d'une profonde vénération. Voici maintenant les cérémonies qui s'observent à la tradition du *Pallium.*

Jeudi prochain, fête de la glorieuse Ascension de Notre Seigneur, est le jour choisi pour cette cérémonie qui doit réjouir cette ville et tout le diocèse, à cause des bénédictions célestes qu'elle doit y répandre et des fruits de grâces qu'elle ne peut manquer d'y produire.

Il y aura, à l'heure indiquée, dans l'Église de Notre-Dame, une messe pontificale à laquelle assisteront Monseigneur l'Archevêque avec tous les Évêques de sa province en habits pontificaux. Cette messe sera célébrée par un des Évêques assistants et le sermon sera prêché par un autre, appartenant aussi à la Province.

A la communion, vous remarquerez que le Pallium, bénit, comme Nous avons dit plus haut, par N. S. P. le Pape et envoyé par ses

ordres à notre nouvel Archevêque, sera porté avec solennité à l'autel, où il sera déposé avec un respect religieux.

Lorsque la Messe sera terminée, vous verrez tous les Évêques se réunir au pied de l'autel et s'asseoir aux siéges qui leur auront été préparés. L'Archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, mais sans mître ni gants, va, avec ses Assistants, se mettre à genoux au milieu des Évêques, et l'un d'eux, au nom du St. Siége, reçoit le serment de fidélité en la forme prescrite par les saints canons.

C'est un moment vraiment solennel que celui où ce haut dignitaire, humblement prosterné aux pieds de Notre Seigneur Jésus- Christ, promet sous serment, en présence des Évêques, du Clergé et des fidèles, de défendre, par tous les moyens en son pouvoir, les droits du St. Siége et l'autorité du Souverain Pontife. L'exemple du Pasteur ne peut manquer de faire de profondes impressions dans le cœur des fidèles. Aussi, vous sentirez-vous alors embrasés d'un nouveau zèle pour protéger les intérêts de la Ste. Église Romaine et de son immortel Pontife, dans ces temps mauvais, par vos ferventes prières, par vos abondantes aumônes, par cette humble soumission aux Décrets qui émanent de cette Autorité supérieure, par vos religieux discours et par vos savants écrits, s'il plait à Dieu de vous éclairer et de vous admettre au nombre de ceux qui consacrent leurs talents et leur connaissance à la défense des bons principes.

Ce serment ayant été ainsi prêté, vous verrez l'Évêque qui en est chargé monter à l'autel, prendre respectueusement le *Pallium* et retourner à sa place, où il impose à l'Archevêque, qui est demeuré à genoux, cet ornement, insigne de sa haute dignité, en lui disant :

" A l'honneur du Dieu tout-puissant, de la Bienheureuse Marie " toujours Vierge, des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, de " Notre Saint Père le Pape Pie IX, de la sainte Église Romaine et " de l'Église de Québec qui vous est confiée, Nous vous donnons le " *Pallium* qui a été pris du corps du Bienheureux Pierre, dans " lequel réside la plénitude de l'Office Pontifical, avec l'appellation " du nom Archiépiscopal, afin que vous en usiez, dans le sein de " votre Église, en certains jours exprimés dans les priviléges

" accordés par le Siége Apostolique. Au nom du Père, et du " Fils, et du St. Esprit. Ainsi soit-il."

Ces paroles qui accompagnent la tradition du *Pallium* sont bien dignes de fixer la sérieuse attention des fidèles, puisqu'elles leur font comprendre clairement que les dignités ecclésiastiques ne sont conférées aux hommes que pour faire honorer Dieu et ses Saints, et procurer aux brebis du Seigneur de nouveaux secours, pour les préserver des dangers de la vie présente et les introduire dans la bienheureuse éternité.

Enfin, vous verrez le nouvel Archevêque, revêtu de l'insigne de sa haute dignité, monter à l'autel et donner, sans mître, par respect pour la croix qu'il a en face, la Bénédiction solennelle, pour remplir le cœur des pieux fidèles des dons célestes attachés à cette imposante cérémonie.

Quelles dispositions doivent apporter les fidèles pour profiter des grâces attachées au Pallium dont doit être revêtu leur Archevêque.

Les cérémonies qui s'observent, quand un Archevêque est revêtu du *Pallium*, comme toutes les autres que l'Église a instituées, sous l'inspiration du St. Esprit, sont pleines de sens, de grâces et de bénédictions: de *sens*, parce qu'elles nous découvrent des vérités qu'il faut croire, des actes religieux qu'il faut faire, des devoirs qu'il faut accomplir; de *grâces*, parce qu'elles ne sauraient être, comme elles le sont réellement, les images de la vraie piété si, avec le secours divin, elles n'excitaient pas dans les cœurs bien disposés les sentiments des vraies et solides vertus; de *bénédictions*, parce que toujours, comme le prouve l'expérience, elles répandent dans les âmes qui n'y mettent point d'obstacles, de vives lumières, des joies spirituelles, des douceurs intérieures qui font oublier pour un momont les misères de l'exil, et donnent quelqu'avant goût du bonheur de la patrie.

Telles sont les augustes cérémonies que nous venons d'expliquer; car, il est facile de voir, pour peu qu'on y fasse attention, qu'elles inspirent une haute idée de l'Office d'un Métropolitain dans sa Province, qu'elles indiquent les importants devoirs qu'il a à remplir, et qu'elles sont comme imprégnées des grâces abondantes et efficaces qui lui sont accordées, et qui découlent ensuite de son

cœur pastoral pour se répandre dans toute la Province confiée à sa sollicitude, afin que les pasteurs et les fidèles, que l'Église a placés sous sa juridiction archiépiscopale, comprennent parfaitement les immenses et précieux avantages qui leur sont assurés dans la hiérarchie ecclésiastique.

Pour nous, N. T. C. F., voyons pour notre part ce que nous avons à faire, pour participer abondamment aux grâces que le divin Pasteur a attachées à cet ordre de choses, vraiment digne de toute notre admiration.

1o. Attachons-nous fortement et tendrement à la chaire Métropolitaine ; et aimons, comme une bonne Mère, l'Église de Québec, qui a engendré à la vie hiérarchique celle de Montréal, ainsi que tant d'autres, qui brillent aujourd'hui de leur éclat, depuis l'Ile de Terreneuve jusqu'à la grande Ile de Vancouver, la Nouvelle-Orléans, l'Orégon et le vaste territoire de la Baie d'Hudson, et où l'on ne compte, à l'heure qu'il est, pas moins de six Provinces ecclésiastiques. C'est dire bien haut quelle a dû être la sollicitude de cette Mère commune, quand il lui fallait porter secours aux brebis du Seigneur, dispersées dans ces immenses pays.

2o. Admirons cette divine organisation de la Sainte Église, notre Mère, pour la conservation du dépôt sacré de la Foi et le bon gouvernement des âmes, pour qu'elles soient préservées des dangers sans nombre qu'elles ont à courir ici-bas. Car, les Curés surveillent leurs paroissiens ; les Évêques surveillent les Curés et autres prêtres ; les Archevêques surveillent les Évêques. Notre Seigneur prend sous sa spéciale protection le Pape, qu'il a établi son Vicaire sur la terre, afin qu'il conduise sûrement son Église à l'heureux port de l'éternité, sans qu'aucun naufrage soit à craindre. Voilà comme les brebis et les agneaux du Seigneur sont à l'abri de la fureur des loups, en se tenant dans le bercail.

3o. Témoignons notre respect, notre amour, notre reconnaissance envers l'Archevêque, que la divine Providence vient de placer à la tête de notre Province, dont il fera sans nul doute la gloire par ses solides vertus, ses brillants talents, ses rares connaissances des choses divines et humaines, et par son zèle aussi prudent qu'éclairé.

4o. Joignons nos plus ferventes prières, dans ce beau mois de Marie, et dans la joyeuse solennité de l'Ascension du Seigneur, pour obtenir que les liens sacrés qui nous unissent se resserrent de plus en plus, afin que, ne faisant tous qu'un cœur et qu'une âme, nous jouissions de cette heureuse paix, qui surpasse tout sentiment et qui est comme un avant-goût du Ciel. Ah! puissions-nous tous nous y réunir un jour, pour y chanter ensemble les infinies miséricordes du Divin Pasteur qui nous a mérité, au prix de son sang, un bonheur qui ne finira jamais.

Nous profitons de la présente, pour vous remercier tous, N. T. C. F., des ferventes prières que vous ne cessez de faire pour nous. Dieu, qui est si bon, les aura indubitablement pour agréables; et tout en accomplissant sa sainte et adorable volonté, il vous bénira en nous bénissant nous-même, qui sommes de vous tous le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, 3 Mai 1872.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ, CONCERNANT LE NOUVEAU-MONDE.

Hôtel-Dieu, le 10 Mai 1872.

Monsieur,

La grave infirmité qui me retient si longtemps à l'infirmerie, me laisse assez de liberté d'esprit pour me livrer à quelques occupations qui utilisent mon temps, lequel me paraitrait très long si je me voyais condamné à un désœuvrement complet. J'en bénis la Divine bonté qui me ménage ainsi les moyens de réparer mes manquements passés et de me précautionner contre les besoins futurs.

En me tenant au lit, pour donner à mon corps un repos nécessaire, je laisse mon esprit courir ça et là pour recueillir quelques pensées, quelques réflexions analogues au sujet que je désire

traiter ; et lorsqu'il m'en arrive, je vais au bureau pour les coucher sur le papier. C'est de la sorte que je vous écris la Présente, en vous priant de me pardonner ce *laisser-aller* qui me soulage.

Le sujet que je désire aborder aujourd'hui est l'encouragement dont a besoin le *Nouveau-Monde*.

C'est le Clergé qui a fondé ce Journal avec l'aide des Laïques zélés, qui comprennent intimement que le journalisme Religieux est plus nécessaire que jamais dans le monde, pour prémunir les catholiques contre les dangers de la mauvaise presse.

C'est donc votre œuvre ; aussi, est-ce principalement sur vous qu'il faut compter pour lui assurer un plein succès ; et ce plein succès doit essentiellement consister dans le triomphe des saines doctrines et des bons principes, les seules bâses solides sur lesquelles repose la société religieuse et civile.

Il est avant tout à bien remarquer que, grâce à la Divine bonté, la Foi chez notre peuple est héréditaire ; et que, pour lui, l'âme passe avant le corps, la vie future avant la vie présente, l'intérêt de l'éternité avant celui du temps. Un bon Journal remplit donc une belle mission quand il contribue efficacement à conserver précieusement ce dépôt sacré et à entretenir cette flamme divine dans les intelligences humaines. Mais, pour atteindre ce but, il faut arriver à temps pour porter un secours opportun à notre peuple si bon et si bien disposé. Plusieurs années plus tard, qui sait s'il serait encore possible de faire goûter ces vérités fondamentales ? Il me semble que si en France, par exemple, on eut pu prévoir les malheurs de la Révolution, on les aurait prévenus en faisant, pour conserver à la Foi cette nation vraiment Chrétienne, ce que l'on fait aujourd'hui, avec un si grand zèle, pour l'y ramener.

L'exemple des vieilles sociétés doit donc nous instruire, en nous ouvrant les yeux sur les maux qui les désolent et qui finiraient immanquablement par retomber sur notre cher pays si, par malheur, on venait à y oublier les principes qui se sont peu à peu effacés dans presque toutes les contrées de la vieille Europe.

L'on sait l'infernal travail qu'y fait le rationalisme qui proteste contre l'action divine dans les actions humaines ; qui interdit à Dieu le gouvernement du monde ; qui met en principe que la

raison Divine n'est pas plus sinon moins que la raison humaine ; qui rejette avec dédain les soins maternels que prodigue à toutes et à chacune de ses créatures l'aimable Providence, alors même qu'elle pourvoit si charitablement à leurs plus petits besoins ; qui prétend enfin que Dieu ne se mêle nullement de ce qui se passe dans ce bas monde.

Il est facile de comprendre ce que peut être un peuple qui est livré à un tel vertige.

Quelles sont les terribles conséquences de ces affreux principes, nous les avons sous les yeux, en suivant de loin les convulsions des sociétés Européennes qui ont sucé le poison mortel de toutes ces funestes erreurs. Or, on cherche à les infiltrer dans l'esprit et le cœur de nos braves gens, en répétant, sur tous les tons, que la Religion n'a rien à faire avec la Politique ; que les gouvernements n'ont à rendre compte à qui que ce soit de leurs actes ; que l'Église du Dieu vivant doit se faire la servante des Gouvernements ; que le Prêtre doit se taire dans les commotions politiques, qui ne le regardent nullement.

N'y a-t-il pas là, et dans beaucoup d'autres principes erronnés jetés en avant pour séduire les simples et les ignorants, une tendance à vouloir mettre Dieu et sa Religion de côté, pour s'emparer de l'esprit du peuple, afin de le pousser dans un abime qu'il ne saurait découvrir par lui-même, et dans lequel il finirait immanquablement par tomber ?

Ce simple coup-d'œil jeté sur les maux affreux qui désolent les nations qui oublient Dieu, et les principes que son Christ a enseignés au monde, doit servir à faire mieux apprécier les services que peut rendre un bon Journal à un peuple qu'éclaire encore le flambeau lumineux de la Foi. Car, il est bien connu que l'on prend l'esprit de son Journal. On peut donc espérer que le peuple conservera son bon esprit, s'il ne lit que de bons Journaux.

La presse est une puissance qui fait peser son action incessante sur le gouvernement, la législature, la magistrature, le barreau et toutes les classes de la société, aussi bien que sur les particuliers. Si donc la presse est animée d'un bon esprit, elle le soufflera dans tous les rangs, chez les riches comme chez les pauvres. C'est aujourd'hui l'opinion publique qui gouverne le monde ; si on y

résiste parfois, on finit à la fin par se laisser entraîner par ce torrent. Or, c'est la presse qui forme l'opinion publique. Si donc un peuple ne lit que de mauvais journaux, l'esprit qui les anime est un vent violent qui l'entraîne dans les plus pitoyables écarts.

Il s'en suit encore qu'un bon journal, qui a beaucoup de circulation et qui est lu avec avidité et intelligence, parce qu'il est intéressant, sera pour ce peuple une sentinelle vigilante qui l'avertira à temps des approches de l'ennemi, qui veut l'asservir sous son joug, en travaillant à le démoraliser.

Le bon journal est nécessairement conservateur des principes et il a mission pour les propager. Il retient le peuple dans la fidélité qu'il doit au gouvernement ; mais il avertit le gouvernement des dangers qu'il court en ne rendant pas justice au peuple. Il maintient la paix dans les classes ouvrières, mais il prémunit les riches et les patrons contre les suites désastreuses des grèves, afin qu'ils prennent à temps de sages mesures pour les prévenir. Il fait comprendre aux pauvres que le communisme est une erreur désastreuse et une injustice flagrante ; mais il enseigne aux riches à prendre des moyens efficaces pour empêcher le *paupérisme*, qui est la plaie hideuse qui dévore les nations qui secouent le joug de la Foi.

Le bon journal entre dans toutes les familles, se lit à tous les foyers, pénètre dans tous les salons. Il instruit, il donne de bonnes nouvelles, il amuse et donne moyen de passer agréablement les moments libres que laissent le travail et les affaires. Il discute et fait connaître les vrais intérêts spirituels et matériels du peuple. Il suggère des améliorations à faire pour développer le pays. Il signale les bonnes qualités des hommes qui se dévouent à ses progrès et à sa prospérité. Enfin, il fait en sorte que le peuple n'ignore rien de ce qui peut l'intéresser et de ce qui réellement peut contribuer à en faire un peuple bon, moral, paisible, industrieux et vraiment capable de faire ses affaires particulières, et de chosir des hommes assez habiles pour conduire à bonne fin les affaires publiques.

Puisqu'il en est ainsi, il est visible que nous avons une grande et belle mission à remplir en usant de la confiance que nous

témoigne notre peuple, pour travailler constamment à le rendre grand et heureux, tout en cherchant à le conserver vertueux.

Entre autres moyens que nous fournit la Religion, nous avons en main un instrument qui peut nous servir puissamment à atteindre un but si désirable, savoir, le *Nouveau-Monde*.

Sans parler de ce que ce journal a pu être depuis cinq ans qu'il existe, nous avons à nous occuper des moyens à prendre pour lui donner, en quelque sorte, une nouvelle vie, une marche plus uniforme, une action plus puissante et plus efficace.

A cette fin, je vous dirai, en toute simplicité, ce qui, je crois, pourrait en faire un organe plus approprié à nos besoins particuliers et aux circonstances malheureuses dans lesquelles se trouve le monde entier. Car, nul doute que les événements qui menacent l'Europe entière ne se fassent sentir ici d'une manière plus ou moins funeste.

Voici donc, à mon avis, ce qu'il y aurait à faire, pour rendre ce journal plus utile à la Religion et à la patrie.

1o. Il faut prier et faire prier pour obtenir du Père des lumières le secours nécessaire pour que ce journal soit si bien rédigé qu'il puisse atteindre le véritable but que l'on a eu en vue en le fondant. Car, toujours le bon esprit est accordé à la bonne prière.

2o. Ceux qui en auront le temps et à qui Dieu en inspirera la pensée, sont priés de fortifier, par leurs correspondances sur les grandes questions qui agitent le monde, la collaboration ordinaire du journal. Voilà pour sa vie morale.

3o. Maintenant, pour ce qui est de son existence sous le rapport matériel et financier, il y aurait à lui porter un secours efficace, par exemple, en lui procurant de nouveaux actionnaires, en augmentant le nombre de ses abonnés, en lui facilitant les moyens de faire rentrer ses arrérages.

4o. Au moyen de quelques personnes zélées, chaque Curé pourrait faire dans sa paroisse une propagande utile et profitable-surtout en leur allouant une certaine rémunération, pour chaque action ou chaque abonnement qu'elles procureraient au journal, et de plus un percentage pour tout ce qui serait perçu sur les contributions annuelles.

5o. Ce ne sont là que des suggestions, bien entendu, qu'il est libre à chacun de vous d'échanger pour d'autres qui paraîtraient plus opportunes.

En terminant, nous déposons nos vœux aux pieds sacrés de l'auguste Vierge, que nous avons, en commençant, saluée et proclamée *Immaculée dans sa Conception*, pour qu'elle daigne prendre sous sa puissante protection le journal en question, qui ne doit et ne peut exister que pour faire triompher les bons principes et les saines doctrines qu'Elle ne cesse d'enseigner elle-même à la sainte Église, dont Elle est l'*Étoile* lumineuse et la *lampe ardente. Illa protegente, non desperas.*

Je compte plus que jamais sur vos ferventes prières et sur celles des fidèles confiés à vos soins ; et je demeure de vous tous le très humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, AU SUJET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ.

NOUS, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé et aux Fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous unissons aujourd'hui nos voix, Nos Très Chers Frères, pour vous recommander une œuvre qui, de tout temps, a été chère au peuple Canadien.

Le premier Évêque de Québec, Monseigneur de Laval, de sainte et illustre mémoire, écrivait, il y a deux siècles, ces belles paroles : " Nous le confessons, rien ne nous a aidé plus efficacement à sou- " tenir le poids de la charge pastorale de cette Église naissante, " que ces grâces signalées et la dévotion spéciale que portent à

" Sainte Anne tous les habitants de ce pays qui, nous l'assurons " avec certitude, les distingue de tous les autres peuples." (25 Juin 1680.)

A l'exemple du fondateur de l'Épiscopat dans ce pays, nous pouvons vous rendre le témoignage, N. T. C. F., que la dévotion actuelle du peuple canadien envers Sainte Anne continue à le distinguer de tous les autres. Le nombre toujours croissant d'églises, de chapelles et d'autels dédiés en son honneur, la multitude des pèlerins qui y affluent de toutes parts et même des provinces voisines et des États-Unis, la fréquence des vœux et des promesses adressés à cette grande Sainte, et, disons-le sans détour, les merveilleuses opérations de la miséricorde divine obtenues par son intercession, tout cela prouve évidemment que cette confiance et cette dévotion envers la sainte mère de la Bienheureuse Vierge Marie, sont encore aussi vivantes que jamais parmi nous.

Entre tous les sanctuaires dédiés à Sainte Anne dans le Canada, le plus ancien et le plus vénérable, sans contredit, est l'église de Sainte Anne de Beaupré, dans le diocèse de Québec. Par une admirable et touchante disposition de la Providence, son origine se rattache à un autre sanctuaire célèbre dans l'ancienne France, et lui-même il a donné naissance, dans le Canada, à tous les autres sanctuaires dédiés à cette grande sainte.

" Après avoir accompli leur pèlerinage dans le splendide sanc- " tuaire de Sainte Anne d'Auray," dit un écrivain, " nos ancêtres " s'embarquaient avec confiance sur l'océan ; chaque jour son nom " était sur leurs lèvres, avec celui de son auguste fille, pendant " leur longue et dangereuse traversée ; en mettant pied à terre " sur le sol de la Nouvelle-France, ils s'agenouillaient pour lui " rendre leurs actions de grâces de les avoir préservés de tant de " dangers ; et leur premier soin, en élevant dans la forêt leurs " rustiques chaumières, était de suspendre à la muraille l'image " de Sainte Anne à côté du crucifix et de la statue de Marie."

En 1665, sept ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'on avait jeté les fondements de la première église de Sainte Anne de Beaupré, que déjà des miracles nombreux s'y étaient opérés. C'est le témoignage que rendait la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de

Québec, cette *Thérèse du nouveau monde*, comme l'appelait un illustre Évêque de la France. Voici donc ce qu'écrivait cette religieuse, dont la béatification et la canonisation se poursuivent en ce moment en cour de Rome : "A sept lieues d'ici," dit-elle, " il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de " Sainte Anne, dans laquelle Notre Seigneur fait de grandes " merveilles en faveur de cette sainte mère de la Très Sainte " Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles rece- " voir la vue, et les malades, de quelle que maladie que ce soit, " recevoir la santé."

L'histoire nous apprend que, dès ces premiers temps, les sauvages eux-mêmes y venaient en grand nombre de toutes les parties du Canada. " Telle était," dit l'historien déjà cité, " la vénération " de ces pieux enfants des bois pour la bonne Sainte Anne du " Nord, qu'un grand nombre d'entre eux se rendaient à genoux " des bords de la grève jusqu'au seuil de l'église. Et comme " leurs cœurs étaient délicieusement émus en touchant l'enceinte " vénérée ! comme ils baisaient avec amour le parvis sacré et " l'arrosaient de larmes brûlantes ! Alors on entendait une suave " et naïve mélodie monter vers la voûte du temple: c'étaient les " voix toujours si belles des bons sauvages, qui chantaient dans " leurs langues les louanges de la patronne chérie ; ou qui implo- " raient son assistance pour obtenir quelque grande faveur, la " guérison d'un être chéri, la cessation d'un fléau ; ou qui la " remerciaient avec effusion pour quelque grâce signalée, obtenue " par l'intercession de la grande sainte. "

Aujourd'hui encore, parmi les rares familles qui restent de ces tribus autrefois si nombreuses, les traditions de confiance et de dévotion envers la mère de la Très Sainte Vierge, sont encore aussi vivantes qu'autrefois ; et chaque année, vers la fin de Juillet, aux approches de la fête de leur mère, on en voit venir de fort loin, soit pour implorer son assistance, soit pour la remercier de ses bienfaits, dans le sanctuaire que leurs ancêtres avaient tant vénéré et affectionné.

Mais si, par suite de la disparition presque totale des pauvres sauvages, le nombre de pèlerins de ces nations diverses a considérablement diminué, celui des pèlerins de race européenne a

augmenté d'une manière étonnante, quoique l'on ait multiplié, sur toute la surface du pays, les églises et les sanctuaires où Ste. Anne est spécialement honorée. Les enfants de la fidèle et catholique Irlande, établis en ce pays, ne veulent pas en céder sur ce point à ceux de la France; le nombre des pèlerins Irlandais, déjà considérable, s'augmente chaque jour. Il ne se passe guère de jour dans l'année où le sanctuaire de Beaupré ne soit visité par quelque pèlerin. Hélas! la douleur ne choisit pas les temps pour venir fondre sur les pauvres enfants d'Adam, et dans les saisons les plus défavorables et les plus rigoureuses, il y a des cœurs que l'espoir et la confiance amènent aux pieds de celle que l'on n'invoque pas en vain.

Quand vient la belle saison, et surtout aux approches de la fête de Sainte Anne, la route qui conduit à cette église est parcourue par une foule de pèlerins confiants et recueillis en allant, joyeux et consolés au retour. Beaucoup voyagent à pied, soit par pauvreté, soit pour accomplir un vœu spécial. Dans l'étroite enceinte du temple on voit, agenouillés au pied de l'autel, le pauvre et le riche, le savant et l'ignorant, le vieillard et l'enfant, le citoyen de la ville et l'habitant de la campagne; ils viennent implorer l'assistance de celle par qui Dieu se plait à manifester sa puissance et sa miséricorde. Les magnifiques et riches présents d'illustres personnages et même d'une reine de France, les grands tableaux offerts par la reconnaissance, les humbles *ex voto* du pauvre, les innombrables béquilles suspendues à la muraille, attestent l'heureuse délivrance des dangers, le soulagement des douleurs et infirmités, les consolations dans les peines et les autres bienfaits obtenus.

L'église actuelle de Sainte Anne de Beaupré menace ruine, et il faut la reconstruire. Nous avons accueilli avec joie la proposition qui nous a été faite de fournir à la province entière l'occasion de contribuer à la rebâtir sur un plan et avec des dimensions qui en fissent un monument public et permanent de la foi, de la confiance et de la reconnaissance du Canada envers la grande Sainte qui a toujours été l'objet de notre dévotion.

Les habitants de la paroisse n'ont pas besoin pour eux-mêmes d'une grande église paroissiale, et malgré leur petit nombre ils

se sont cotisés volontairement, avec la plus louable unanimité, pour la somme de seize mille piastres ; ils en ont même déjà payé une bonne partie. Une dame Lessard, descendante de celui qui, il y a deux siècles, donna la terre de l'église, a donné généreusement un morceau de terre avoisinant, de manière que la nouvelle église et ses dépendances pourront être placées avantageusement et commodément, dans le voisinage immédiat de l'ancienne. L'Église aura cent cinquante pieds de longueur et soixante-quatre de largeur ; elle pourra donc contenir facilement, outre les paroissiens, un nombre considérable de pèlerins. Il y aura sept autels et une vaste sacristie.

Vous voyez, N. T. C. F., que les bons paroissiens de Sainte Anne de Beaupré, en entreprenant de construire une église avec de telles proportions, n'ont pas songé uniquement à eux-mêmes, puisqu'il leur aurait suffi d'une église beaucoup plus petite. Ils ont eu en vue d'honorer leur sainte patronne et de favoriser la piété des pèlerins qui y viennent de toutes parts. Tout a été disposé dans ce but. Pour compléter une œuvre si peu en rapport avec leurs faibles moyens, ils ont compté sur la dévotion du peuple Canadien envers la *bonne Sainte Anne*, comme on se plait à la nommer souvent.

Les Sœurs de Charité de Québec ont acheté dernièrement une belle et vaste maison dans le voisinage pour y tenir une école, et donner l'hospitalité aux personnes de leur sexe qui viendront en pèlerinage. Elles exerceront aussi une des principales œuvres de leur institut en allant visiter, soigner et consoler les pauvres malades.

Sainte Anne a évidemment béni jusqu'à présent cette entreprise, en écartant tous les obstacles qui se sont présentés ; elle en bénira sans doute l'exécution et tous ceux qui y contribueront de quelque manière.

Nous croirions, N. T. C. F., faire injure à votre foi, à votre amour et à votre confiance envers Sainte Anne, si nous exposions plus au long les motifs qui peuvent vous engager à faire quelques légers sacrifices en faveur d'une œuvre à la fois religieuse et nationale. Votre propre histoire et votre propre cœur vous en diront plus que nous ne saurions en écrire. Nous en appelons à l'un et à l'autre avec une entière confiance.

Afin de favoriser la pieuse confiance des personnes qui désirent être recommandées aux prières des fidèles qui fréquentent l'église

de Sainte Anne de Beaupré, une procession solennelle s'y fait deux fois par mois à cette intention ; cette procession est annoncée au prône avec la recommandation des intentions demandées, à la manière de l'Archiconfrérie du Saint Cœur de Marie ; une indulgence de 40 jours est accordée à toutes les personnes qui assistent dévotement à cette procession. Pareille indulgence est accordée à chaque fois que, dans des visites distinctes de cette église, on récite au moins un *Pater* et un *Ave* en faveur des personnes recommandées, soit par elles-mêmes, soit par d'autres.

Deux messes par mois seront dites à perpétuité pour tous les bienfaiteurs vivants ou trépassés, qui auront contribué au moins vingt centins (un chelin) pour la construction ou décoration de la nouvelle église. L'on peut faire participer à cette faveur une autre personne en donnant pareille somme en son nom. Un registre spécial est ouvert pour y conserver les noms des bienfaiteurs, et un cœur *d'or* déposé aux pieds de la statue de Sainte Anne, les renfermera.

A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

1o. Dans le cours du mois de Juillet prochain une quête sera faite dans toutes les paroisses de cette province ecclésiastique de Québec, en faveur de l'Église de Sainte Anne de Beaupré ;

2o. Le produit en sera remis aux secrétaires des diocèses respectifs, avec les noms des bienfaiteurs qui auront demandé à être inscrits dans le régistre à ce destiné ;

3o. Sera le présent mandement lu au prône de toutes les paroisses, le dimanche qui précèdera la dite quête.

Donné à Montréal, sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de l'Aumônier de l'Archevêché de Québec, faisant les fonctions de secrétaire, le douze mai, mil huit-cent soixante-douze.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.
† JOS. EUGÈNE, ÉV. D'OTTAWA.
† C., ÉV. DE ST. HYACINTHE.
† L. F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† JEAN, ÉV. DE ST. G. DE RIMOUSKI.

Par Messeigneurs,

N. LALIBERTÉ, Ptre.

QUESTIONS.

1. L'Acte de Confédération donne-t-il aux personnes, dont les droits ou les croyances religieuses sont lésées par les lois de leur législature locale, la faculté de s'adresser au Gouvernement et au Parlement Fédéral pour obtenir protection contre ces lois injustes ?

2. L'Acte de Confédération donne-t-il au Gouvernement et au Parlement Fédéral le pouvoir, et même leur fait-il une obligation d'intervenir en faveur de ces personnes injustement traitées ; et comment cette intervention s'exerce-t-elle ?

N. B. Ces deux questions se rapportent principalement aux écoles catholiques.

RÉPONSES.

Je réponds sans hésiter que les habitants de toutes les Provinces ont le droit de s'adresser directement au Gouvernement Fédéral, pour obtenir justice contre toute loi du Parlement local qui les opprimerait ou qui lèserait leurs droits et priviléges, et c'est le devoir du Gouvernement Fédéral d'intervenir pour empêcher cette injustice, en faisant désavouer par le Gouverneur Général la loi agressive, ce qui du coup l'annule et la rend inefficace et sans effet.

Comme le Gouvernement Fédéral ne tient ses pouvoirs que de la majorité des Communes, et qu'il est responsable au Parlement Fédéral de ses actes administratifs aussi bien que de ses omissions, ce même parlement peut lui demander compte de l'apposition de son *veto* sans motif suffisant, aussi bien que de son refus d'empêcher, par le désaveu de la loi locale, la consommation de l'injustice.

Si l'on considère spécialement la loi des écoles, l'obligation du Gouvernement et du Parlement Fédéral d'intervenir pour protéger les droits des minorités est encore plus formelle ; car l'Acte de Confédération a pris un soin tout spécial de veiller au respect des croyances religieuses des habitants sur cette question, et il a chargé le Gouvernement, le Parlement Général d'interposer leur autorité dans ce sens, chaque fois qu'on tenterait de porter atteinte aux droits et priviléges des minorités à ce sujet.

C'est ce que nous allons établir en citant l'Acte même de la Confédération :

Section 56.—" Lorsque le Gouverneur-Général aura donné la " sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première " occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'Acte " à l'un des principaux secrétaires de l'État de Sa Majesté ; et si " la Reine, en conseil, dans les deux ans, après que le secrétaire " d'État l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu, " accompagné d'un certificat du Secrétaire d'État constatant le " jour où il aura reçu l'Acte, étant signifié par le Gouverneur-Gé- " néral, par discours ou message, à chacune des chambres du " Parlement, ou par proclamation, *annulera l'acte*, à compter du " jour de telle signification."

Section 99.—" Les dispositions suivantes du présent acte, con- " cernant le Parlement du Canada (ou fédéral), savoir, les dis- " positions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, à la re- " commandation de votes de deniers, à la sanction des bills, au " désaveu des actes, et à la signification du bon plaisir quant aux " bills réservés, s'étendront et s'appliqueront aux législatures des " différentes provinces, tout comme si elles étaient ici décrétées et " rendues expressément applicables aux provinces respectives et à " leur législature, en substituant toutefois le lieutenant-gouver- " neur de la Province au gouverneur-général, le gouverneur-géné- " ral à la Reine et au secrétaire d'État, un an à deux ans, et la " province au Canada."

Le gouverneur en conseil, c'est-à-dire agissant d'après l'avis des ministres fédéraux, peut donc, *s'il le juge à propos, annuler* tout acte des législatures locales, en les désavouant dans l'année qui suit sa réception.

C'est un pouvoir exorbitant qui mettrait en danger la liberté d'actions des provinces, si l'autorité qui désavoue, et qui n'est pas tenue d'assigner une seule raison du désaveu pour le rendre effectif, n'était pas contrôlée elle-même par quelqu'autre autorité supérieure.

Cette autorité supérieure à celle des ministres c'est l'autorité du Parlement Fédéral, qui peut, dans notre système de gouvernement reponsable et d'après notre constitution qui repose sur les " mêmes principes que celle du Royaume-Uni" (voir préambule de l'Acte de la Conféd.), leur demander pourquoi ils ont

conseillé au gouverneur de désavouer ou de ne pas désavouer telle loi passée par telle législature locale; car, on sait que le gouverneur qui représente la couronne règne mais ne gouverne pas, et que les ministres seuls sont responsables des actes publics de la Couronne, dont ils doivent cesser d'être ministres du moment que leurs avis cesseront d'être adoptés.

Toute personne a donc le droit de s'adresser directment au Gouvernement Fédéral pour demander que telle loi nouvelle, qui l'opprime, soit annulée au moyen du désaveu. Le Gouvernement Fédéral est donc obligé de désavouer cette loi injuste, et par là de l'annuler tout comme il est tenu d'empêcher l'adoption d'une loi injuste par le Parlement Fédéral.

C'est pour les ministres un pur acte administratif qu'ils font ou ne font pas, mais dont ils sont responsables au parlement du Canada.

Donc aussi, les catholiques opprimés peuvent s'adresser au Parlement Fédéral pour lui demander de blâmer le ministère en cette occasion, et c'est le devoir des députés catholiques de censurer les ministres, si ceux-ci ont fait un acte blâmable en désavouant ou ne désavouant pas la loi dont il s'agit.

Il faut bien remarquer que ce droit absolu de désaveu a été donné aux ministres fédéraux dans le but de protéger les minorités que les législatures locales pourraient opprimer par des lois sur des objets laissés à leur juridiction exclusive. Avant la Confédération, la province d'Ontario et la province de Québec ne formaient qu'un seul parlement et un seul gouvernement; les catholiques de Québec protégeaient ceux d'Ontario où ils étaient en minorité, et les protestants d'Ontario protégeaient ceux de Québec, où ils étaient en minorité. Chaque majorité a exigé des garanties que la minorité des autres provinces ne serait pas opprimée par la majorité, dans toutes les matières qui étaient *abandonnées* au ressort de la législature de ces provinces. On y a pourvu par le droit de désaveu laissé au Gouvernement Fédéral, qui se poserait comme arbitre et fera respecter les droits des minorités, non pas en légiférant sur les matières du ressort des provinces, mais en empêchant toute législation nouvelle agressive, et par là en maintenant et conservant la loi existante.

On voit donc que le droit de désavouer une loi provinciale ne se rapporte nullement au cas où une législature locale ferait une loi sur une matière qui n'est pas de son ressort, comme on l'a prétendu faussement; car, une telle loi serait faite par une autorité incompétente, et ne serait pas une loi; toute Cour de justice devrait la déclarer inconstitutionnelle, c'est-à-dire, contraire à la constitution ou faite par une autorité qui n'avait pas le pouvoir de s'occuper de ce sujet; car, les législatures locales n'ayant que des pouvoirs délégués, qu'elles ne peuvent outrepasser, leur acte serait *ultra vires*. Il n'est pas nécessaire, à la rigueur, d'invoquer le désaveu dans ce cas, quoiqu'il soit utile pour empêcher des contestations, des procès et délais durant lesquels la minorité serait en souffrance. Mais quand les parlements locaux décident, dans les lois de leur ressort, une injustice contre un indivdu ou une classe d'individus, ou contre des droits acquis, alors l'intervention de l'arbitre des provinces est pour empêcher l'injustice, et le gouvernement fait acte de mauvaise administration en refusant de désavouer cette loi injuste.

Tel est le principe général du pouvoir et de l'obligation du Gouvernement Fédéral de désavouer les lois passées par les législatures locales.

2. Mais, si l'on considère plus spécialement la question des écoles, nous trouvons, *en outre*, une protection encore plus formelle qui ressort de la clause 93 de l'Acte de la Confédération, et que voici :

" *Education*, Sec. 93.—Dans chaque province, la législature " pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, " sujettes et conformes aux dispositions suivantes: (1) Rien " dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilége " conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière " de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées " (*denominational*); "

D'où, si une législature locale adoptait une loi préjudiciable à aucun droit, ou privilége établi par la loi, lors de l'union, relativement aux écoles séparées, elle serait inconstitutionnelle et nulle *ipso facto*, comme faites *ultra vires* et par une autorité incompétente.

Si la loi ne blessait pas des priviléges établis précédemment par la loi, mais blessait les croyances religieuses d'une partie de la population, celle-ci pourrait demander protection aux ministres fédéraux, qui seraient obligés de désavouer la loi injuste ou de participer dans l'injustice ; mais alors ils devront rendre compte de leur conduite au Parlement Fédéral dont ils dépendent, et qui devra les rejeter s'il n'a plus confiance en eux.

" 2. Tous les pouvoirs, priviléges et devoirs conférés et impo-
" sés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles
" séparées aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de
" Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles
" dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la
" Reine dans la province de Québec ;

" 3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou
" dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquem-
" ment établi par la législature de la province,—*il pourra être*
" *interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte*
" *ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des*
" *droits ou priviléges de la minorité protestante ou catholique*
" *romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éduca-*
" *tion ;*"

On pourvoit ici à l'exécution de la loi des écoles séparées, après avoir précédemment pourvu au maintien de cette loi. Si aucune autorité provinciale fait un acte ou porte une décision préjudiciable aux droits ou priviléges de la minorité, et qui résulte du système d'écoles séparées établi lors de l'union ou depuis, par la loi, alors la partie lésée en appelle au gouverneur en Conseil. Que fait celui-ci ?

" 4. *Dans le cas où il ne sera pas décrété telle loi provinciale*
" *que de temps à autre le gouverneur-général en Conseil jugera*
" *nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de*
" *la présente section.....*"

Ainsi il peut, d'après l'avis des ministres, enjoindre à la législature provinciale de passer une loi pour assurer et garantir davantage les droits de la minorité, et les mettre à l'abri de toute interprétation hostile de la part d'aucun des officiers chargés de l'exécution des lois des écoles.

....." Ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-
" général en Conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section,
" ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale com-
" pétente ; "

Il peut interpréter lui-même la loi, et ordonner à l'autorité provinciale de suivre cette interprétation.

....." Alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les
" circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada
" pourra décréter les lois propres à y remédier pour donner suite
" et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à
" toute décision rendue par le gouverneur-général en Conseil sous
" l'autorité de cette même section. "

L'initiative de l'intervention est laissée au gouverneur et à son Conseil ; s'ils n'agissent pas, le parlement du Canada pourra renverser les ministres.

S'ils agissent, et que l'autorité provinciale refuse d'exécuter convenablement ce qu'ils auront décrété dans le but de protéger les droits et priviléges des minorités, alors les ministres s'adressent au Parlement Fédéral, ou celui-ci peut agir de lui-même, pour remédier à l'injustice commise, et donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, c'est-à-dire, à toute la disposition de la section 93, et aussi pour faire respecter la décision rendue par le gouverneur et ses ministres sur l'appel interjeté.

Le devoir et l'obligation des ministres fédéraux et des députés fédéraux de veiller scrupuleusement à protéger les droits et les priviléges des minorités, au sujet des écoles, ne pouvaient être établis d'une manière plus formelle.

Le pacte fédéral ne se contente pas du zèle que chacun apporte toujours à protéger son culte ou ses compatriotes, mais il fait un devoir spécial, aux ministres d'abord et au parlement ensuite, de respecter la conscience et les droits ou priviléges de la minorité catholique ou protestante : ils n'ont pas de discrétion à exercer ; ils manquent au serment de remplir fidèlement leur devoir, s'ils ne le font pas ; ils devront agir dans le sens de ce respect des droits ; c'est la condition du pacte fédéral, condition acceptée librement et garantie par toutes les provinces.

Montréal, 30 Mai 1872.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple. Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE CONCERNANT LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES, LES TRAITÉS DE THÉOLOGIE QU'ONT A ÉTUDIER LES PRÊTRES NOUVELLEMENT ORDONNÉS, Etc., Etc.

Montréal, le 13 Juin 1872.

Monsieur,

§§ I—Observations préliminaires.

Il se livre, à l'heure qu'il est, dans le monde, un grand combat, le combat du mal contre le bien, de l'erreur contre la vérité, de l'injustice contre la justice, enfin le combat des portes de l'enfer contre la sainte Église que Notre Seigneur a établie pour être la dépositaire de tout ce qui est bien, de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est juste.

La raison humaine se révolte contre la raison divine, la science profane contre la science sacrée, les mauvaises doctrines contre les bons principes, la révolution contre toute autorité, le frémissement des nations impies contre le peuple de Dieu, l'oppression tyrannique contre la liberté religieuse, l'empiètement du pouvoir civil contre l'indépendance de la puissance ecclésiastique.

De toutes parts s'élèvent des chaires de pestilence qui proclament les nombreuses erreurs que condamne la Chaire Apostolique, des voix séduisantes flattent les oreilles des impies ou des imprudents qui méconnaissent les voix pastorales qui leur font entendre les vérités descendues du Ciel. De venimeux serpents se glissent dans tous les rangs de la société, pour tromper les malheureux enfants d'Adam et d'Eve, qui furent les premières victimes de la malice de l'ancien serpent qui se glissa dans le paradis terrestre.

Au milieu de ce déluge d'erreurs, la vérité a d'intrépides défenseurs, même dans les rangs laïques. Des jeunes gens pleins de bonne volonté se livrent à des études sérieuses, pour pouvoir offrir généreusement leurs services à la Religion. Ils s'inspirent

à des sources pures, pour se prémunir contre tout danger du levain des mauvaises doctrines ; et pour ne pas faire fausse route, ils se rangent, comme troupes auxiliaires, à la suite de leurs pasteurs. Pour être plus forts et pour mieux combattre les combats du Seigneur, ils forment des sociétés et s'unissent sous l'étendard de la croix, pour vaincre plus sûrement par ce signe de salut.

C'est assurément pour nous tous un vrai bonheur de voir se former, croître et se fortifier parmi nous cette école nouvelle qui peut et veut se ranger parmi celles que le St. Père, dans d'autres pays, a comblées d'éloges et de bénédictions. Les heureux fruits qu'a déjà produits ici cette noble et belle école nous donnent à tous lieu de porter bien haut nos espérances sur l'avenir religieux de notre chère patrie. Nous comprenons en même temps que nous avons un devoir bien légitime à remplir, celui de favoriser de toute notre influence ces zélés défenseurs de nos droits, de nos immunités et de nos libertés.

§§ II—DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Comme de raison, nous devons battre la marche à ces jeunes gens par notre constante application à entretenir et augmenter en nous le trésor des sciences sacrées, que doivent distiller nuit et jour nos lèvres, pour l'instruction du peuple confié à nos soins.

Plus qu'eux, nous devons nous tenir plus fortement unis, pour aviser aux meilleurs moyens de propager les saines doctrines, sur lesquelles seules peuvent reposer sólidement la religion et la patrie. Or, entr'autres moyens à prendre pour cela, il faut, sans aucun doute, compter les conférences ecclésiastiques.

Par le malheur des circonstances fâcheuses qu'il a fallu subir, ces conférences se trouvent interrompues depuis plusieurs années. La faute ne saurait en rejaillir sur d'autre que sur moi. Aussi, me fais-je un devoir de les rétablir, en prenant toutes les mesures en mon pouvoir, pour qu'à l'avenir elles produisent tous les heureux résultats que l'on a droit d'en attendre. Par ce moyen, nous remplirons les lacunes du passé ; et s'il plaît à Dieu de m'appeler à lui, j'aurai réparé une négligence dont je devrai lui rendre compte. Puisse le zèle que vous déploierez, dans vos réunions respectives, m'obtenir grâce et miséricorde du juste Juge !

Je crois devoir vous faire quelques observations, avant de vous donner le sujet de la prochaine conférence.

Afin de suivre plus à la lettre les Règles du Droit Canon, j'ai divisé le Diocèse en Vicariats forains.

En voici le tableau. Si l'expérience prouve la nécessité d'y faire plus tard quelques changements, je me ferai un devoir de faire droit aux observations qui me seront soumises sur ce sujet. Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter que le titre du Vicariat n'emportera avec lui l'obligation pour l'Évêque de nommer Vicaire Forain le Curé qui dessert la paroise dont il porte le nom.

VICARIAT GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

La ville et l'Ile de Montréal avec l'Ile Bizard.

Dans ce Vicariat, il y aura deux conférences. La première, qui sera présidée par M. le Vicaire-Général, se composera de Messieurs les Curés de la Ville et de la banlieue qui n'appartiennent pas à la Congrégation de St. Sulpice, de toutes les paroises de l'Ile de Montréal et de l'Ile Bizard, et de tous les Vicaires, Chapelains et autres Prêtres séculiers qui ne sont pas désignés plus haut.

La seconde conférence, qui sera présidée par M. le Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, sera formée de tous les Messieurs de cette Congrégation qui demeurent dans les limites de la ville.

VICARIAT FORAIN DE VAUDREUIL.

St. Polycarpe, Ste. Justine, St. Zotique, Côteau du Lac, St. Clet, les Cèdres, Ste. Marthe, Rigaud, Vaudreuil, L'Ile Perrot, Lac des Deux-Montagnes, Ste. Placide, St. André.

VICARIAT DE STE. THÉRÈSE.

Ste. Dorothée. St. Martin, Ste. Rose, Ste. Thérèse, St. Eustache, St. Joseph, St. Augustin, Ste. Monique, St. Benoit, Ste. Scholastique, St. Colomban, St. Hermas, St. Janvier, St. Jérôme, St. Sauveur, Ste. Adèle, Ste. Agathe, St. Hyppolite.

VICARIAT DE TERREBONNE.

St. Vincent de Paul, St. François de Sales, Lachenaie, Terrebonne, St. Henri, Ste. Anne des Plaines, Ste. Sophie, St. Lin, St. Calixte, Ste. Marguerite.

VICARIAT DE L'ASSOMPTION.

L'Assomption, Repentigny, St. Sulpice, Lavaltrie, St. Paul l'Ermite, l'Epiphanie, St. Roch, St. Esprit, St. Alexis, Ste. Julienne, St. Jacques, Rawdon, Chertsey.

VICARIAT DE JOLIETTE.

Joliette, St. Thomas, St. Paul, St. Liguori, B. Alphonse, St. Côme, Ste. Béatrix, St. Ambroise, Ste. Mélanie, St. Félix, St. Jean de Matha, Ste. Emmélie, Mantawa.

VICARIAT DE BERTHIER.

Berthier, Lanoraie, L'Ile Dupas, St. Barthélemi, St. Cuthbert, St. Norbert, St. Gabriel, Ste. Elizabeth, St. Damien.

VICARIAT DE VARENNES.

Contrecœur, Verchères, Varennes, Ste. Julie, Boucherville, Longueuil, St. Hubert, St. Bruno, St. Bazile, Chambly.

VICARIAT DE LA PRAIRIE.

La Prairie, St. Luc, St. Jean, St. Valentin, Lacolle, St. Cyprien, L'Acadie, St. Jacques le Mineur, St. Philippe, St. Édouard, Sherrington, Hemmingford, St. Michel, St. Rémi, St. Constant, St. Isidore, Caughnawaga.

VICARIAT DE BEAUHARNOIS.

Châteauguay, Ste. Philomène, Ste. Martine, Beauharnois, St. Étienne, St. Louis de Gonzague, St. Stanislas, St. Timothée, Ste. Cécile, St. Anicet, Huntingdon, St. Régis, Dundee, Hinchinbrooke, Ormstown, St. Antoine Abbé, St. Jean Chrysostôme, St. Urbain.

SUJET DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE QUI DEVRA SE TENIR DANS LE MOIS D'OCTOBRE.

Le principal sujet de cette conférence sera : *De Infailltbilitate Summi Pontificis.*

Le texte de la Sainte Écriture sera : *Ego rogavi pro te (Simon) ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.*

Le point de Rubrique à expliquer sera : de la Collecte *De Spiritu sancto*, prescrite à l'occasion du St. Concile du Vatican, savoir : 1o. s'il est permis de l'omettre maintenant, et 2o. si, en continuant de la dire, on peut et on doit la considérer comme prescrite seulement par l'Évêque, et par conséquent, si elle perd les priviléges que lui alloue le Décret pontifical de se dire en tout temps, même aux fêtes de première classe, etc.

Comme vous le voyez, tout, dans cette conférence, se rapporte à la définition du dogme de l'Infaillibilité Pontificale, que chacun considère, avec raison, comme un événement merveilleux, que la divine Providence a ménagé, dans ces jours orageux, pour protéger son Église contre les portes de l'enfer.

En faisant de ce nouveau dogme le sujet de la première conférence tenue après la célébration du premier Concile du Vatican, qui l'a défini, par l'assistance visible de l'Esprit Saint, l'on élève un monument qui attestera à toujours ici et ailleurs le saint enthousiasme avec lequel ce dogme bienfaisant a été reçu dans ce diocèse. Le résumé qui s'en fera sera déposé aux pieds du Souverain Pontife et lui prouvera que le *Placet* de l'Évêque, qu'il a entendu dans la Salle du Concile, se répète dans l'Église confiée à ses soins, avec une heureuse harmonie. Puisse cet écho lointain flatter ses oreilles et réjouir son cœur navré de douleur par tant de criminelles oppositions faites à la définition d'une vérité qui n'est descendue du Ciel que pour empêcher ses malheureux enfants d'être sans cesse flottants à tous les vents de doctrine ! Puisse, aussi, ce travail être comme la pierre fondamentale sur laquelle reposera à jamais, d'une manière inébranlable, l'enseignement du diocèse. L'on sait quel a été l'heureux résultat de l'écrit fait sur ce sujet par le fondateur de l'Épiscopat à Montréal. Il se réjouit sans doute dans le Ciel de n'avoir pas travaillé en vain.

Au reste, chaque conférence est libre d'envisager ce vaste sujet sous le rapport qui lui paraîtra devoir offrir plus d'intérêt, soit en établissant les preuves incontestables sur lesquelles repose ce dogme sacré, soit en réfutant les objections qui lui ont été faites, soit en donnant un précis historique de ce fait mémorable, soit en exposant les effets incalculables qui en doivent résulter.

Le travail spécial, assigné à chaque conférence, devra être développé par un ou plusieurs de ses membres ; mais tous les autres, qui ont étudié la question soumise à leur discussion, feront leurs observations et objections. Il sera bon que, d'avance, le Vicaire Forain distribue le travail que chacun devra faire, et nomme pour Secrétaire un des plus capables, puisque c'est ordinairement de lui que dépend l'importance de la conférence.

Enfin, une commission spéciale sera formée, pour préparer, sous la direction de l'Évêque, les sujets des conférences qui vont désormais se tenir régulièrement, et pour en faire ensuite le *Résumé*, qui sera adressé à chacun et conservé dans les archives des presbytères et maisons de chapelains *ad perpetuam rei memoriam*.

§§ III.—DU TRAITÉ DE THÉOLOGIE ET DES SERMONS À FAIRE PAR LES JEUNES PRÊTRES.

Les prêtres qui n'ont pas encore quatre ans de prêtrise répondront, encore cette année, sur quelque Traité de théologie, concernant l'Infaillibilité du Souverain Pontife, et présenteront, sur ce sujet, deux discours ; St. Alphonse de Liguori, ou tout autre auteur, à leur choix, les dirigera dans l'étude qu'ils ont à faire, pour se mettre en état de suivre avec intérêt les conférences. Il en sera de même des sermons qu'ils auront à préparer, puisque par là ils ne peuvent que se familiariser avec le nouveau dogme qui est destiné à consolider les sociétés humaines qui de toutes parts menacent de s'écrouler, parce qu'elles se détachent du tronc sacré qui seul peut les soutenir.

J'ai, à l'heure qu'il est, occasion de me convaincre que les jeunes gens de profession, dans notre ville, et en particulier ceux qui suivent les cours de médecine, montrent beaucoup d'ardeur pour acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires, pour devenir d'habiles médecins. De plus ils ont, de temps à autres, des réunions, pour s'exercer ensemble à la discussion des sujets qui peuvent les intéresser.

J'en conclus qu'il nous faut déployer encore plus d'application, pour augmenter dans le clergé le trésor des connaissances divines

et humaines, qui doivent le tenir à la hauteur de sa position et lui conserver l'influence qu'il doit exercer sur la société.

Les jours d'examen seront fixés plus tard et annoncés à temps pour que chacun puisse se rendre au lieu où il faudra le subir.

§§ IV.—RÉNOVATION DE POUVOIRS.

Je profite de l'occasion pour vous renouveler les pouvoirs extraordinaires qui vous ont été conférés en vertu des Indults Apostoliques, qui doivent expirer le 20 Juin courant, et que le St. Siége a bien voulu renouveler.

1. Concedendi ad decennium Indulgentiam plenariam...fidelibus quibuscumque in articulo mortis, saltem contritis, si confiteri non poterunt:

2. Benedicendi ad quinquennium coronas precatorias, cruces, seu sacra numismata eisque applicandi indulgentias etiam divæ Birgittæ nuncupatas.

3. En vertu d'un Indult du 20 Juin 1871, j'autorise tous les Prêtres qui ont été ordonnés depuis le 20 Septembre 1871, et qui sont employés dans le diocèse, à bénir et à donner aux fidèles confiés à leurs soins le cordon de St. Joseph, avec les indulgences qu'y a attachées le Souverain Pontife.

Ces trois facultés ne pourront être exercées par chacun que dans les limites ordinaires de sa juridiction. Ainsi, le Curé d'une telle paroisse ne pourra user de ces pouvoirs dans la paroisse voisine.

4. Pour faciliter vos rapports, dans les secours mutuels que vous vous portez dans toute espèce de concours, je donne aux Curés et Missionnaires la permission de faire confesser et prêcher, dans leurs dessertes respectives, tous les prêtres approuvés et employés dans ce diocèse, et ceux des diocèses voisins, aussi employés par leurs Évêques respectifs, avec la faculté d'absoudre des cas réservés au Pape, en se conformant toutefois à l'instruction de l'*Inquisition Romaine* du 20 Février 1867, qui vous a été communiquée, et dans laquelle on lit ce qui suit : " SSmus D. N. Pius Papa IX, decreto hujus supremæ Inquisitionis sub Feria IV. die 27 Junii anno 1866 edixit ; *In facultatibus quibus Episcopi aliique locorum Ordinarii ex concessione Apos-*

tolica pollent absolvendi ab omnibus casibus Apostolicæ Sedi reservatis excipiendos semper in posterum, et exceptos habendos esse casus reservatos in Bulla Benedicti XIV. quæ incipit: Sacramentum Pœnitentiæ, et de rendre le *jus ad debitum conjugale.*

MM. les Curés pourront en tout temps confesser et prêcher dans tous les lieux qui ne sont pas à plus de trois lieues de leurs Paroisses, sans excepter, comme ci-devant, les Paroisses des villes.

Cette règle s'observera à l'égard des Curés des villes, lesquels pourront confesser et prêcher à trois lieues à la ronde, et non au-delà. Quant aux autres Prêtres qui y exercent le saint ministère, ils pourront confesser et prêcher dans toutes les paroisses de la ville et de la banlieue de Montréal, avec les pouvoirs ordinaires aux Curés et Vicaires de ce Diocèse.

Les Missionnaires des sauvages auront, sur les blancs établis dans leurs missions, les pouvoirs ordinaires des Curés. Quant aux sauvages, ils exerceront à leur égard les facultés accordées aux Vicaires Forains, avec le pouvoir de dispenser de deux bans de mariage.

§§ V—DES ORAISONS À DIRE DE MANDATO EPISCOPI.

Vous pourrez dire, à la place de la Collecte *Pro congregatione et familia*, tantôt celle *Ad petendam pluviam* (16), et tantôt celle *Ad postulandam serenitatem* (17), selon que vous le jugerez à propos, pour obtenir un temps favorable aux campagnes, dont vous êtes plus à même de connaître les besoins. Vous pourrez y substituer l'Oraison *Ad repellendas tempestates* (18) dans le temps où les campagnes sont plus exposées à la grêle et aux tempêtes, qui ont bientôt ruiné toutes les espérances de nos cultivateurs. Et même, quand vous voyez se former ces nuages menaçants, qui annoncent quelque serieuse tempête, il vous est permis de faire sonner les cloches, afin d'inviter les voisins à se réunir, pour y faire avec vous, conformément au Rituel: *Preces ad repellendam tempestatem.* Mais il sera souverainement important que vous donniez là-dessus quelques instructions au prône, et que vous invitiez vos paroissiens à joindre aux vôtres les prières qu'ils font en famille, pour demander, selon leurs besoins, tantôt de la pluie et

tantôt du beau temps, et les avertir que, quand les cloches sonnent à la veille des furieux orages qui menacent leurs champs, c'est pour les avertir de s'unir aux prières que fait l'Église notre bonne Mère pour éloigner d'eux cette terrible calamité. Je n'oublierai jamais que j'ai entendu, à Rome, par une nuit épouvantable, le son des cloches se mêler au bruit effrayant du tonnerre ; ce qui faisait prier et trembler tout à la fois.

§§ VI—DE LA RETRAITE PASTORALE.

Je vous invite tous à faire votre retraite annuelle en votre particulier, en choisissant le temps et le lieu qui pourront le mieux vous accommoder. Car, il n'y aura pas, cette année, de Retraite Pastorale en commun, comme il s'est constamment pratiqué ces années dernières. Afin que vous puissiez faire vos huit jours pleins de récollection, je permets que quelque Prêtre puisse biner, s'il ne vous est pas possible d'avoir un confrère, pour garder votre paroisse, pendant que vous serez dans la solitude. Je donne à celui que vous inviterez à vous porter ce secours les pouvoirs de desservant.

Je suis intimement convaincu que vous trouverez dans cette retraite privée la paix, la joie, les lumières et les grâces qui vous en feront retirer des fruits précieux, pour votre perfection et la sanctification de votre peuple.

§§ VII—DU RAPPORT ANNUEL.

Pour cette année, votre rapport consistera à faire connaître : 1o. Le nombre des âmes ; 2o. celui des communiants ; 3o. celui des retardataires pour la confession et la communion annuelle ; 4o. les principaux désordres ; 5o. le montant de la dîme ou du revenu qui la représente ; 6o. celui du casuel ; 7o. le montant des recettes et des dépenses annuelles de la fabrique et celui des dettes actives et passives ; 8o. les réparations à faire à l'Église et à la Sacristie, au Cimetière, au Presbytère et dépendances.

Veuillez bien mettre à ses renseignements toute l'exactitude possible. Une autre année d'autres renseignements vous seront demandés, pour qu'avec le temps l'on puisse se rendre un compte fidèle du diocèse tout entier et dans chacune de ses parties.

§§ VIII—DES ÉLECTIONS.

C'est en tremblant que nous voyons approcher le temps des

élections dont on commence à se préoccuper sérieusement. Il serait donc prudent de ne pas tarder à donner sur ce sujet des instructions convenables aux dispositions dans lesquelles peuvent se trouver les gens que nous avons à maintenir dans l'ordre et la paix.

Pour qu'il y ait uniformité dans ces instructions, vous pourrez lire et commenter celles des Lettres Pastorales ou Circulaires que vous avez en mains et que vous jugerez convenir aux besoins du temps. En vous couvrant, d'ailleurs, du manteau de l'autorité, vous risquez moins de froisser certains esprits préjugés et difficiles à manier. Mais il faut prier et faire prier pour le succès de ces élections, qui seront bonnes et bien faites, si Dieu n'y est pas offensé et si les candidats élus sont bien qualifiés et capables de promouvoir les intérêts de la religion et ceux de la patrie.

Je ne puis terminer la présente sans former des vœux ardents pour qu'il plaise au divin Pasteur de répandre, sur nous tous et sur les âmes confiées à nos soins, ses plus abondantes bénédictions, afin que tous, pasteurs et brebis, nous puissions, après avoir travaillé sérieusement à la sanctification de nos âmes, arriver enfin au lieu du repos éternel dont nous jouirons en Dieu. En attendant je demeure de vous tous

Le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CONSULTATION AU TRÈS RÉVÉREND CHANOINE DE ANGELIS, PROFESSEUR, ETC., ETC.

M. LE CHANOINE,

Je désire vous consulter par rapport à la conduite que doivent tenir et au vote que doivent donner, relativement à une question ayant trait aux Écoles de la Province du Nouveau-Brunswick, les Membres Catholiques de la Législature Fédérale de la Puissance du Canada, dont la Province ci-dessus fait partie.

Quelques explications de ma part sont nécessaires pour vous faire bien saisir le point particulier sur lequel je désire obtenir votre opinion.

En 1867, le Parlement Anglais passa un Acte (qui reçut la sanction Royale) par lequel les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord furent constituées en Confédération, sous le nom de " Puissance du Canada," avec un Parlement Fédéral, pour les intérêts généraux de toute la " Puissance ", et des Parlements locaux, pour ceux de chaque Province.

Dans la nouvelle Constitution qui fut alors octroyée, il est stipulé que toute loi passée par les Législatures Locales pourra être désavouée, ou annullée, dans un temps donné, par la Législature Fédérale.

Or, la Législature de la Province du Nouveau-Brunswick, dans sa session de l'année dernière (1871), passa une loi qui prive les Catholiques de cette Province, qui ne sont, à peu près, qu'un quart de la population totale, du droit dont ils avaient jusqu'alors joui, et les force de payer un impôt pour des écoles communes et aux protestants et aux catholiques, leur refusant toute subvention pour leurs écoles séparées.

L'on comprend que la conséquence pratique d'un tel état de choses est de mettre les Catholiques du Nouveau-Brunswick dans la nécessité d'envoyer leurs enfants aux écoles tenues et dirigées par des protestants, et sur lesquelles ils ne peuvent avoir aucun contrôle, ou plutôt de payer pour le soutien d'écoles auxquelles ils ne peuvent, en conscience, les envoyer.

L'on comprend aussi qu'après avoir payé un impôt, ou taxe pour les *écoles communes*, ce sera, pour eux, une charge trop lourde que de soutenir, en outre, des écoles séparées, entièrement à leurs frais ou sans la plus petite partie de la subvention accordée par le Gouvernement local pour aider au soutien des écoles dans la Province.

Voyant en cela une grave et flagrante injustice, ils se sont adressés, par Requête, à la Législature Fédérale, qui siége en ce moment, et ont demandé que cette loi injuste des écoles du Nouveau-Brunswick fût désavouée et annullée, prétendant que non seulement ils souffrent une grave injustice du côté de la liberté religieuse à laquelle cette loi porte atteinte et à laquelle ils ont droit, mais même parce que la loi en question est, au moins,

contre l'esprit de la Constitution, si elle n'est pas directement contraire à la lettre de la même Constitution.

Il y a évidemment deux partis bien tranchés dans la Législature Fédérale sur ce point; les uns prétendent que la loi ne doit pas être désavouée:

1o. parce qu'elle n'est pas en contradiction avec la Constitution; 2o. que la loi dont il s'agit ne regarde que les Catholiques de cette Province et non de toute la Puissance; 3o. que ce serait une mauvaise politique pour le Gouvernement Fédéral que d'intervenir dans les lois qui ne regardent que les Provinces pour lesquelles les législatures locales les ont faites, etc., etc.

Les défenseurs des droits des Catholiques du Nouveau-Brunswick soutiennent tout le contraire et voient, dans cette loi, une grave injustice et une infraction malheureuse à la liberté religieuse à laquelle ont droit tous les Catholiques de la Puissance.

Parmi les partisans de cette loi dont on demande le désaveu se trouvent quelques Catholiques et la grande majorité des Protestants.

Il est évident que, soit que cette loi soit désavouée ou qu'elle ne le soit pas, dans la présente session du Parlement Fédéral, cette question des écoles du Nouveau-Brunswick sera le thème principal sur lequel se feront, dans la Province de Québec surtout, où les Catholiques sont en majorité, les élections de l'automne prochain. Il est donc bien important que l'on sache, d'une manière positive, le vote que, sur cette importante question, ou toute autre question de ce genre, les Membres Catholiques, qui ne comptent que pour, à peu près, un tiers dans la Législature Fédérale, peuvent ou doivent donner.

Je demande donc si, en conscience, un membre Catholique, soit parce que cette loi des écoles n'est pas, dans son opinion, contraire à la Constitution, soit parce qu'il désire empêcher par son vote un changement de Ministère, ou parce que son opposition lui semblerait inutile, ou encore parce que les raisons des partisans de cette loi lui paraîtraient au moins plausibles, et autres raisons de ce genre, si, dis-je, un membre Catholique peut voter pour le maintien de la dite loi des écoles du Nouveau-Brunswick ou contre le désaveu demandé.

En répondant à cette question, vous obligerez beaucoup celui qui a l'honneur de demeurer,

Monsieur le Chanoine,

Votre très-humble serviteur,

J. DESAUTELS, Ptre.,
V. G. de Montréal.

RÉPONSE.

Interrogatus fui a Rmô D. J. Desautels, Vicario Genli Diœcesis Marianopolitanæ, quid sentirem de questione: An Deputatus Catholicus in Congressu Fœderali Canadensi valeat ferre suffragium pro retinenda lege sic dicta Scholarum, lata in Provincia Novi-Brunsvici anno 1871, contra quam recursus factus est ad eumdem Congressum; vel quod idem est: an valeat suffragium ferre pro non acceptando hoc recursu ?

Cui interrogationi pro tenuitate mei ingenii sic respondeo.

Suppono Congressum Fœderalem esse *competentem* pro rejicienda vel retinenda ealege; namque mihi relatum est in Constitutione Fœderali caveri contra quamvis legem latam in Congressu cujusque Status posse præfinito tempore fieri recursum ad Congressum Fœderalem et hune valere eam legem vel confirmare vel irritare.

Hisce positis, cum lex de Scholis mixtis, seu communibus, sit *oppressiva* pro catholicis, qui juxta legis tenorem participare coguntur expensis illarum Scholarum, ad quas suos natos pro conscientia numquam mittent, ne in fide faciant naufragium; ac insuper debent propriis sumptibus absque ullo Gubernii localis auxilio providere catholicis scholis pro eorumdem natorum educatione, quod civium æqualitati maxime opponitur; quisque Deputatus Catholicus in Congressu Fœderali nequit se tali injustitiæ conniventem exhibere, quod fieret, si voto suo rejectioni recursus suffragaretur.

Quinimo puto nec posse se indifferentem demonstrare, sed teneri pro suis viribus id efficere ut justitia in omnibus locum habeat, cum catholici sit diligere justitiam, et odio habere iniquitatem.

Neque dicatur talem legem non respicere omnes catholicos fœdœratos, sed tantum partem illorum, eos nempe qui degunt in Statu Neo-Brunsvici ; nam, non minus malum est si aliqui opprimantur quam si omnes ; et insurper omnes et singuli qui fœdus-inœunt, pari jure tractandi sunt.

Et ita. Datum Romæ die 23 junii 1872. Phi. C. De Angelis Textus Canonici in Urbe pub. Professor.

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT LA NOUVELLE ÉGLISE DE STE. ANNE DE BEAUPRÉ.

Nos Très-Chers Frères,

Les Archevêque et Évêques de cette province, d'un commun accord, vous adressent un Mandement, pour vous inviter à contribuer à la reconstruction de l'antique et vénérable Église de Ste. Anne de Beaupré, qu'il s'agit de remplacer par une autre qui soit plus digne de cette grande sainte et plus propre à favoriser les pieux concours de ses dévots serviteurs, dans ce célèbre pèlerinage.

Nous avons tous, N. F. C. F., pour répondre à un appel si solennel et si honorable, les plus pressantes raisons. Car, d'abord Ste. Anne nous a donné l'auguste Mère de Dieu, qui, par un prodige inouï, a été conçue, dans son sein maternel, sans la tache du péché originel. N'est-il pas juste qu'en vue d'une si grande faveur, elle ait été elle-même un sanctuaire vivant de la Vierge Immaculée ?

De plus, cette grande Sainte, ayant donné à nos pères et à nous des preuves innombrables qu'elle aime le Canada et que le peuple Canadien est son peuple chéri, nous devons user envers elle d'un

juste retour. Or, c'est que ce que nous ferons, si nous élevons à sa gloire un monument qui perpétue le souvenir de ses bienfaits et qui soit pour nous, comme il l'a été pour nos pères, un trône de grâces et de bénédictions.

L'appel qui nous est fait par tout l'Episcopat Canadien doit nous paraître vraiment providentiel, Car, à l'heure qu'il est, il s'agit pour nous de continuer la belle œuvre de la colonisation de notre cher Canada, commencée par nos religeux ancêtres, il y a deux siècles. Il est donc sérieusement question de décider si nous nous maintiendrons en possession de ce beau et riche pays qu'ils nous ont laissé en héritage, et si nous achèverons de défricher les immenses territoires, demeurés couverts d'épaisses forêts, pour y fixer des millions de nos compatriotes qui nous quittent pour aller dépenser leurs forces ailleurs et faire la fortune des étrangers.

Mais tout le monde connait les énormes difficultés que rencontrent partout les amis de la colonisation. Il est facile d'en assigner les causes, mais bien difficile d'en écarter les obstacles. Les terres autrefois les plus fertiles ne peuvent plus nourrir aujourd'hui leurs maîtres, parce qu'elles sont mal cultivées. Beaucoup de ces terres passent en des mains étrangères, parce qu'elles sont grévées de dettes contractées pour satisfaire le luxe et la vanité, qui se déploient dans les ajustements somptueux, les voitures à la mode, les parures mondaines. La boisson, le jeu, les plaisirs ruinent de nombreuses familles qui, pour cacher leur honte, prennent le chemin de l'exil. L'oisiveté et le dégoût du travail sont cause que l'on perd un temps précieux, qui était autrefois employé à confectionner, au sein des familles, des étoffes qu'il faut maintenant aller chercher aux magasins de la ville ou du village.

Voilà, en grande partie du moins, ce qui paralyse les généreux efforts de ceux qui se dévouent à l'œuvre si belle et si importante de la colonisation de notre pays. Car, il est bien connu que le flot de l'émigration, qui, comme un torrent, porte la population canadienne sur des terres étrangères, prend sa source dans ces grands désordres. Aussi, a-t-on la douleur de voir notre population, loin d'augmenter, diminuer sensiblement, dans nos villes et nos campagnes. Mais voit-on quelques moyens efficaces

à prendre, pour opposer une digue puissante à ce torrent qui nous entraîne malgré nous ? Hélas ! tous ceux que l'on a pu prendre jusqu'ici ont été à peu près inefficaces.

Devons-nous pour cela perdre courage ? Point du tout. Car, ce qui est impossible aux hommes est possible et très facile à Dieu qui peut tout parce qu'il tient entre ses mains le cœur de toutes ses créatures. Or, voici la pensée qui Nous frappe, en vous adressant la présente, pour faire appel à vos sentiments de piété, d'affection et de confiance envers la bonne Ste. Anne. Ce fut sous la puissante protection de cette tendre Mère du peuple Canadien que nos pères purent, malgré les obstacles de tout genre qui s'y opposaient, coloniser ce pays qui lui est si cher. Eh bien, ce sera sous la même protection que nous pourrons continuer cette grande œuvre, d'où dépend notre existence comme peuple et la prospérité de notre pays tout entier.

Or, afin de porter bien haut nos espérances là-dessus, jetons un coup-d'œil rapide sur les énormes difficultés qu'eurent à vaincre nos religieux ancêtres, pour entreprendre et exécuter le projet qu'ils avaient formé de venir s'établir dans ce pays nouvellement découvert. Il nous suffit pour cela de consulter l'histoire de la fondation de notre pays et les traditions de nos familles, qui ont un charme ravissant pour tous les cœurs Canadiens, et que nous ne pouvons rappeler à nos souvenirs sans être de plus en plus pénétrés d'admiration pour la foi vive, le courage héroïque et les vertus patriarchales de nos pères, qui levèrent en France l'étendard de la colonisation du Canada.

Vivement pénétrés de la haute importance et des énormes difficultés qui les attendaient dans l'exécution de leur projet, ces religieux ancêtres allèrent puiser le secours qui leur était nécessaire, au vénérable sanctuaire de Ste. Anne d'Auray. Ils supplièrent cette bonne patronne des voyageurs de les préserver de tout malheur, durant leur longue et périlleuse traversée. Ils la prièrent de les aider à coloniser le Canada en bons chrétiens, pour en faire un pays vraiment religieux. Ils implorèrent son puissant secours, afin de bientôt arborer l'étendard de la croix dans cette terre infidèle et attirer ainsi à la foi, par ce signe du salut, les cruels sauvages qui l'habitaient. En s'arrachant à ce sanctu-

aire chéri, ils s'engagèrent à répandre la dévotion à la bonne Ste. Anne dans leur patrie adoptive.

Aussi, leur premier acte, en abordant à nos rivages, fut-il de s'agenouiller sur cette terre lointaine, pour en prendre possession, au nom de la Religion. Ils avaient été, durant la traversée, prodigieusement protégés contre la fureur des vents et des flots courroucés de la mer, en se recommandant à Ste. Anne. Pour lui témoigner leur vive reconnaissance, ils n'eurent rien de plus pressé, en mettant pied à terre, que de lui bâtir une Église, pour en faire un lieu de pèlerinage, qui leur rappelât le vénérable sanctuaire de Ste. Anne d'Auray. Ce fut dans ce lieu béni qu'ils aimaient à déposer leurs vœux et à faire éclater leurs soupirs, au milieu de leurs dangers, de leurs peines et de leurs souffrances.

La bonne Ste. Anne eut pour agréable cette piété si édifiante de nos pères. Car, ce religieux sanctuaire devint bientôt célèbre par des prodiges éclatants. Aussi, y accourait-on de toutes les parties de cet immense pays, pour y chercher un remède à tous les maux et un soulagement à toutes les misères de la vie. Les aveugles voyaient, les boiteux marchaient, les paralytiques se redressaient, les malades s'en retournaient guéris, après avoir fait le pèlerinage à la bonne Ste. Anne. En preuve de leur guérison, ils suspendaient, avant de repartir, aux murailles de ce sanctuaire chéri, leurs béquilles et autres objets qui avaient été leurs supports dans leurs infirmités.

Une piété si édifiante ne pouvait manquer d'avoir de fidèles imitateurs. C'est ce qui arriva bientôt ; car les sauvages nouvellement convertis à la foi, furent de toutes parts attirés au pèlerinage de la bonne Ste. Anne ; et rien n'était plus ravissant que de voir ces fervents néophytes se prosterner, avec un profond respect, à la porte de ce sanctuaire vénéré, et de les entendre entonner, en leurs langues, leurs pieux cantiques, dont les airs harmonieux charmaient toutes les oreilles.

C'est ainsi que, sous la protection de Ste. Anne, nos religieux ancêtres ont pu surmonter tous les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de leur généreux dessein, et imprimer à cette colonisation un cachet particulier qui en fait une œuvre de foi et

de piété, un véritable Apostolat, une arène de sacrifices et d'immolations. Ah! c'est qu'évidemment la divine Providence voulait en faire un pays de foi et une terre couverte de bons et religieux habitants.

Il est facile, en effet, de se convaincre que tout, dans cette colonisation, était marqué du doigt de Dieu. Ceux qui découvrirent ce pays étaient animés de sentiments vraiment chrétiens. Le gouvernement français, en favorisant ces excursions lointaines, avait à cœur la propagation de la foi catholique. Les colons n'étaient pas les rebuts de la population, mais des familles choisies et vraiment recommandables par la pureté de leur foi, l'innocence de leur vie, et la simplicité de leurs mœurs. Les premiers habitants étaient de vrais Apôtres, qui cherchaient à étendre le royaume de Dieu, et dont plusieurs souffrirent, avec leurs Missionnaires, de cruels tourments. Ils arrosèrent cette terre de leurs sueurs et souvent même de leur sang ; car, il leur fallait, dans l'occasion, manier d'une main l'épée pour repousser les fiers Iroquois, qui mettaient tout à feu et à sang, et de l'autre, tenir la charrue pour ensemencer leurs champs. Ils étaient forts et robustes, parce qu'il menaient une vie dure, frugale et réglée. Ils avaient beaucoup d'enfants, parce que Dieu bénissait leurs alliances ; et ils inspiraient à ces bons enfants la crainte de Dieu, l'amour du travail et la simplicité qui leur laissait ignorer le luxe et la vanité ! Ils jouissaient du bonheur domestique, parce qu'ils pratiquaient les vertus des anciens patriarches ; et ils étaient attachés à leur patrie, parce qu'ils étaient de bons chrétiens et de bons citoyens. C'était avec douleur qu'ils s'éloignaient du sol natal, et à leur retour dans leur famille, leur cœur tressaillait de joie de si loin qu'ils pouvaient apercevoir le clocher de la paroisse, qui leur rappelait les doux souvenirs de leur enfance.

Ce fut sous toutes ces circonstances, dignes de notre sérieuse attention, que s'opéra la colonisation du Canada, par nos pères, qui en furent les premiers colons. Nous ne saurions nous les rappeler sans être profondément émus du courage qu'ils déployèrent pour nous laisser en héritage ce beau et riche pays.

Maintenant, nous comprenons tous sans peine que c'est pour nous un devoir rigoureux de travailler à continuer cette œuvre de

colonisation, commencée par nos pères, afin de nous maintenir en possession de ce bien de famille, qui nous appartient à tant et à de si justes titres, et que, pour toutes sortes de raisons, nous devons faire valoir à l'avantage de la grande famille Canadienne.

C'est ce que nous ferons, avec un plein succès, si nous imitons les beaux exemples que nous ont donnés nos ancêtres, en venant abattre les antiques forêts du Canada, pour le peupler d'hommes honnêtes et laborieux. Nous devons donc mettre toute notre confiance dans la divine Providence qui, par des moyens bien extraordinaires, les assista puissamment dans leur laborieuse entreprise et nous armer de courage, pour surmonter les difficultés très graves qui se présentent à nous, aujourd'hui que nous travaillons sérieusement à retenir la population qui nous échappe, en exploitant les immenses ressources de notre commune patrie, pour qu'elle y trouve les vrais biens, et les solides avantages qui peuvent seuls assurer le bonheur et la prospérité.

Il nous faut pour cela du courage, de la bonne volonté et de la persévérance. Nous les trouverons dans les beaux exemples que nous ont donnés nos pères. Si donc nous rencontrons de grandes difficultés à continuer l'œuvre qu'ils ont si heureusement commencée, n'oublions pas qu'ils en rencontrèrent de plus grandes, et qu'ils surent les surmonter par leur patience et leur générosité. Ils mirent pour cela leur confiance dans la bonne Ste. Anne. Faisons comme eux, et nous en obtiendrons les mêmes secours. Ils propagèrent, dans la nouvelle France, la dévotion à cette bonne sainte, qu'ils avaient pratiquée dans l'ancienne France. Imitons leur zèle à faire honorer une si tendre mère. Pour que leur patrie adoptive pût jouir de tous les avantages que leur avait offerts celle qu'ils avaient quittée, ils élevèrent à Ste. Anne un pieux sanctuaire et y firent des pèlerinages, comme à leur aimable Ste. Anne d'Auray. Leur piété leur mérita la protection de cette puissante Patronne. Faisons de même, en répondant à l'appel qui nous est fait ; et contribuons, selon nos moyens, à la reconstruction de cette Église dans laquelle se sont opérés tant de prodiges. Ste. Anne nous bénira, comme elle a béni nos pères ; et elle nous fera, comme à eux, surmonter tous les obstacles qui s'opposent à la colonisation dont le succès est si intimement uni à la prospérité du pays et au bonheur de ses habitants.

Ainsi, il y va, comme vous voyez, N. T. C. F., non-seulement de l'honneur de la bonne Ste. Anne, mais encore des intérêts matériels et spirituels de ce pays, qui lui est si spécialement dévoué. Dirigeons donc nos intentions, pour faire, avec piété et d'une manière méritoire, la pieuse offrande qui nous est demandée. Unissons nos cœurs et formulons, d'un commun accord, nos vœux, pour que nos prières puissent s'élever, comme un encens d'agréable odeur, jusqu'au trône de la glorieuse Mère de l'auguste Vierge Marie. Demandons-lui avec foi, confiance et amour de vouloir bien nous venir en aide, pour que nous puissions écarter tous les obstacles qui seraient capables de nous empêcher de mener à bonne fin la colonisation de notre pays.

PRIÈRE À STE. ANNE.

" O bonne Ste. Anne, que vos oreilles de mère soient attentives aux humbles supplications des enfants du Canada, que vous avez adoptés et que vous aimez si tendrement. Daignez, dans votre bonté maternelle, accepter les modestes offrandes qu'ils osent déposer à vos pieds, afin qu'elles contribuent en quelque chose à remplacer, par un sanctuaire plus digne de vous, celui que nos pères élevèrent à votre honneur, et dans lequel vous avez daigné opérer des prodiges insignes et leur faire sentir que vous étiez là, pour les assister dans tous leurs pressants besoins. Que ce nouveau sanctuaire soit, comme l'ancien, un lieu de continuels pèlerinages, afin que votre nom y soit béni et que votre culte s'y propage avec de nouvelles bénédictions.

" En acceptant nos dons, daignez exaucer nos prières pour le succès complet de la colonisation que nous avons entreprise, et que nous voulons poursuivre avec un nouveau courage, sous vos heureux auspices. Écartez tous les obstacles qui s'opposent au succès de cette entreprise. A cette fin, mettez un frein à l'émigration, qui est un vrai fléau, parce qu'elle dépeuple le pays dont vous êtes la fidèle gardienne. Faites-nous aimer notre patrie, comme de bons enfants doivent aimer leur mère, afin que chacun s'y attache et y demeure. Détruisez le luxe et la vanité qui font contracter imprudemment tant de dettes et ruinent tant de bonnes

familles. Ne permettez pas que le pays tout entier se couvre de mauvaises auberges, qui ne peuvent que causer des maux déplorables et le ruiner. Apprenez à vos enfants à mener une vie simple, modeste et laborieuse, afin qu'ils se procurent, par leur travail et leur industrie, tous les besoins de la vie. Que toutes les familles soient les images vivantes de la vôtre, où se pratiquaient toutes les vertus patriarchales. Protégez les bonnes mères chrétiennes qui font partie des pieuses congrégations érigées sous votre nom, afin de bien élever leurs enfants et de sanctifier leurs époux en faisant de bons ménages. Pour cela obtenez aux enfants les vertus de Marie, votre auguste fille, aux maris celles du bienheureux Joachim, votre digne époux, et aux mères celles que vous avez pratiquées, pour mériter le glorieux privilége qui vous a été accordé d'avoir pour fille une Vierge pure et sans tache, qui a été la mère de Dieu. "

C'est en formant ces pieux désirs, et en dirigeant ainsi nos intentions, que nous devons, N. T. C. F., concourir à la reconstruction de l'Église de Ste. Anne. Demandons avec confiance à être préservés de toute sorte de maux, et à être ornés de tous ses dons. Ne craignons pas de trop demander, en demandant tant de grâces pour nous et pour le pays tout entier. Car, nous avons au Ciel une puissante protectrice, qui met sa gloire à se montrer une bonne et tendre mère pour ses chers enfants du Canada.

Voici maintenant, N. T. C. F., ce que nous avons à faire, pour nous rendre la bonne Ste. Anne propice et favorable, afin d'en obtenir tant et de si grandes grâces.

1. Renouvelons en nous la dévotion à Ste. Anne, que nous avons sucée avec le lait de nos bonnes mères, en pensant souvent aux grandes grâces qu'elle a obtenues à nos religieux ancêtres et à nous-mêmes. Oh ! comme ils aimaient cette bonne sainte ! Oh ! que leur confiance en son puissant secours était grande ! Que de grâces aussi ils recevaient de sa maternelle bonté !

2. Faisons tout en notre pouvoir pour l'honnorer. Invoquons-la chaque jour et recourons à elle en toute occasion. Célébrons ses fêtes avec solennité ; et faisons de temps en temps quelques pèlerinages à quelques-uns de ses sanctuaires, selon notre commodité.

3. Préparons-nous, cette année, par une neuvaine ou un triduum, à sa fête, et célébrons-la avec l'intention spéciale de demander que le pèlerinage, la congrégation des femmes et autres pratiques de dévotion, établies en l'honneur de Ste. Anne se perpétuent et s'enracinent de plus en plus, en tous lieux, et surtout dans ce pays; et que le résultat de cette salutaire dévotion soit la prospérité de notre pays dont tous les intérêts doivent nous être si chers.

4o. Que la collecte, recommandée par le Mandement des Archevêque et Évêques de cette province, se fasse avec tout le soin possible, sous la direction des Curés et Supérieurs de Communauté; et que les contributions de chacun de ceux qui donneront au moins vingt centins, soient portées sur des listes, qui devront être envoyées à M. le Curé de Ste. Anne, afin que les souscripteurs aient part aux prières qui devront se faire désormais, dans ce vénérable sanctuaire, pour tous les bienfaiteurs, tel que mentionné dans le dit Mandement.

5o. Demandons aussi, cette année, par l'intercession de la bonne Ste. Anne, que les élections, qui vont se faire prochainement, ne soient souillées par aucun des crimes qui s'y commettent d'ordinaire, quand elles sont contestées. Oh ! qu'il est à craindre que les crimes, qui pourraient s'y commettre, n'attirent la malédiction du Ciel sur la belle moisson qui, à l'heure qu'il est, donne les plus flatteuses espérances ! Que de malheurs peuvent venir fondre sur notre pays, en punition des ivrogneries, blasphèmes, faux serments et autres désordres, qui outragent Dieu, démoralisent notre peuple, et donnent d'affreux scandales que l'on ne saurait assez déplorer !

La présente sera lue et commentée au prône des Églises, ou au chapitre des Communautés, selon que les Curés ou Supérieurs le jugeront convenable.

Puisse la bonne Ste. Anne avoir pour agréable cette Circulaire et la prendre sous sa spéciale protection, afin qu'elle porte d'heureux fruits! Puissions-nous tous les recueillir un jour, en voyant que tous mettent en elle une confiance sans bornes ; et que sous sa puissante protection, notre cher Canada se développe, se colonise et prospère ; et qu'en reconnaissance, il travaille avec zèle à faire

aimer, vénérer et invoquer sa bonne Patronne, son insigne bienfaitrice et sa Mère chérie !

C'est dans ces sentiments affectueux que je demeure, de vous tous, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 6 Juillet, fête de St. Zénon et de ses compagnons, Martyrs, 1872.

MONTRÉAL, le 9 Juillet 1872.

MONSIEUR,

En lisant et commentant la Circulaire ci-jointe, ainsi que le Mandement des Évêques de la Province, vous ne manquerez pas d'insister particulièrement sur les avantages temporels et spirituels que nous procure à tous la dévotion à Ste. Anne. Nous allons tâcher surtout d'obtenir, par sa puissante intercession, que notre pays, au lieu de se dépeupler, se colonise rapidement, avec intelligence et succès.

Je profite de l'occasion pour vous engager à établir, dans votre paroisse, si elle ne l'est pas encore, la pieuse Confrérie des femmes de Ste. Anne, dont vous connaissez le réglement, publié à Montréal. Car, c'est avec de bonnes mères que l'on forme de bonnes familles, qui constituent les bons pays.

Je vous prie d'inscrire les noms de ceux qui vous donneront, pour la reconstruction de l'Église de Ste. Anne, au moins vingt centins, sur des listes du format du mandement des Évêques, en y laissant une marge convenable. Car, ces listes devront être reliées proprement, pour faire un volume qui sera déposé, avec un cœur, en or ou en argent, aux pieds de la bonne Ste. Anne, pour qu'ayant sous ses yeux nos noms et notre cœur, elle pourvoie jour et nuit à nos besoins, surtout quand se feront dans son église chérie les processions et les prières mentionnées dans le Mandement. Les séminaires, colléges, communautés, couvents, pensionnats, confréries, etc., pourront avoir leurs listes particulières.

Ne doutons pas que notre bonne mère, Ste. Anne, nous viendra en aide, pour faire prospérer toutes nos œuvres, si nous contribuons avec zèle au succès de la belle et bonne œuvre qu'il s'agit de faire en union et charité.

Il est bien entendu que la neuvaine ou le triduum, recommandé dans la Circulaire, peut se faire en famille. Il serait bon pourtant que l'on fit, pendant ce temps-là, quelque courte prière à Ste. Anne avant ou après la messe. Une communion faite par chaque fidèle, en un jour commode, est désirée et demandée.

Il est une invocation que nous pourrions faire pour nous recommander souvent à deux saintes Familles qui doivent être le continuel objet de nos louanges. La voici : *Jesu, Maria, Joseph, Joachim et Anna, succurrite nobis.*

Veuillez bien me croire de nouveau votre tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE CONCERNANT LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

MONTRÉAL, le 25 Juillet 1872.

BIEN-AIMÉS COLLABORATEURS,

Vous recevrez, avec la présente, une copie authentique de la réponse du Dr. De Angelis, concernant les écoles mixtes du Nouveau-Brunswick, (1) afin qu'après en avoir fait usage, vous la déposiez, comme un document important, dans les archives de votre fabrique.

Cette réponse n'est pas un jugement du St. Siége, mais l'opinion d'un savant Canoniste, qui fait autorité, parce qu'il est initié à la doctrine qui s'enseigne et à la pratique qui se suit dans les Congrégations romaines, si sagement instituées pour assister le Souverain Pontife dans le gouvernement de l'Église. Consulteur de ces saintes Congrégations, il n'y a pas à douter qu'il n'en soit un fidèle écho. On peut donc croire qu'il répond précisément comme le ferait officiellement une de ces congrégations, si elle avait été consultée.

Cette réponse ne renverse donc pas l'ordre hiérarchique, parce qu'elle ne donne nullement à cet habile Canoniste une autorité

(1) Voir page 278.

égale à celle du Pontife infaillible. Elle ne règle pas non plus la question de savoir quel était en général le devoir du gouvernement et de la chambre dans cette affaire, mais quel était le devoir des catholiques, consciencieusement et légalement appelés à empêcher, d'une manière efficace, l'injuste oppression de la minorité catholique dans le Nouveau-Brunswick.

En provoquant cette réponse par la consultation en tête de la susdite opinion, je n'ai fait que suivre des exemples récents et que tout le monde connaît parfaitement. Ainsi, Mgr. Horan, Évêque de Kingston et Mgr. Taschereau, alors Recteur de l'Université Laval et aujourd'hui Archevêque de Québec, se trouvant à Rome, pendant que s'agitait en Canada la grande question de la Confédération, consultèrent deux célèbres théologiens, pour savoir si les catholiques pouvaient en conscience voter pour cette nouvelle constitution, quoique le divorce s'y trouvât autorisé par la loi. Quelques-uns prétendirent alors que cette difficulté n'avait pas été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature. La réponse des deux docteurs n'en prévalut pas moins.

Tous les Évêques de la province qui se trouvaient réunis à Rome, pour le Saint Concile du Vatican, s'entendirent pour consulter le Dr. De Angelis, afin d'avoir son opinion sur certains articles du Code civil, qui leur paraissaient ne pas s'accorder avec le Droit canon. Tous acceptèrent sa décision doctrinale et s'y conformèrent, sachant très-bien, cependant, que ce n'était que l'opinion d'un docteur particulier, qui ne pouvait certainement pas avoir une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

Tout le monde connait de même la consultation que fit, dans le même temps, Mgr. de Rimouski, pour faire trancher certaines difficultés sur la loi d'éducation, qui excitaient, dans ce pays, des discussions assez vives et sérieuses. Personne ne trouvera à redire à la réponse que fit le Dr. De Angelis aux questions qui lui furent proposées sur ce grave sujet. On comprit alors qu'une Congrégation Romaine qui aurait été consultée sur ces différents points n'aurait pas fait d'autres réponses.

Ces observations m'ont paru nécessaires, pour que la réponse en question ne puisse pas être affaiblie aux dépens des principes

qui y sont établis et qui doivent nous diriger dans les graves embarras que suscite la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Maintenant, la conclusion que nous avons à tirer, avec notre excellent docteur, qui assurément doit nous paraître tout-à-fait désintéressé, c'est-à-dire, en dehors de tous les partis qui se sont formés ici sur cette importante question, est absolument pratique comme le prouvent les paroles suivantes:

" Hisce positis..... puto nec posse se indifferentem demons-
" trare sed teneri pro suis viribus id efficere ut justitia in omni-
" bus locum habeat, cum catholici sit diligere justitiam, et odio
" habere iniquitatem."

Il y a donc pour nous tous, qui devons regarder l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick comme une injuste oppression, une sérieuse obligation de faire tout en notre pouvoir pour apporter remède à ce triste état de choses, selon notre position, dans la mesure de nos forces et en observant les règles de la prudence ; c'est-à-dire, que nous devons tous, d'un commun accord, prendre le véritable moyen que la loi met à notre disposition, pour rompre et briser le lien d'iniquité qui tient nos frères sous le poids d'une flagrante injustice.

Afin de ne pas faire fausse route dans une voie si hérissée de difficultés, j'ai cru nécessaire de consulter plusieurs hommes de loi qui se distinguent dans notre Barreau, et je vous adresse ci-jointe leur réponse, que vous conserverez dans vos archives, afin que ceux qui viendront après vous sachent bien que nous avons agi avec prudence dans cette épineuse affaire.

Ce mémoire n'a pas besoin de commentaire. Aussi, n'ai-je ici d'autre chose à faire que de tirer quelques conclusions pratiques, qui prouveront que nous nous renfermons dans les bornes de notre strict devoir.

Le Dr. De Angelis part de cette supposition: " Suppono Congresum federalem esse competentem pro rejicienda vel retinenda ea lege," etc.

La consultation des avocats dont je vous transmets une copie (1) établit à l'évidence ce point fondamental, qu'il était au pouvoir du gouverneur-général, sur le conseil des ministres fédéraux, de

(1) Voir page 260.

désavouer cette loi injuste, et que, s'il ne le faisait pas, il était du droit et du devoir des Chambres d'insister et de censurer les ministres pour ce deni de justice.

Il en résulte en effet: 1o. que les catholiques du Nouveau-Brunswick, dont les droits et croyances religieuses ont été lésés par la loi des écoles mixtes, passée par leur législature, ont un droit acquis, par l'Acte de la Confédération, de s'adresser au Gouvernement et au Parlement Fédéral pour en obtenir protection contre cette loi injuste et vexatoire;

2o. Que le Gouvernement et le Parlement Fédéral, non seulement peuvent, mais encore doivent intervenir en faveur de ces catholiques injustement traités par leur législature provinciale; et le mode d'intervention est tout tracé.

Ceux donc que l'Acte de Confédération charge d'intervenir en faveur de nos frères injustement opprimés sont, d'abord les Ministres fédéraux, comme conseils du Gouverneur, et, à leur défaut, les députés du Parlement Fédéral, comme ont eu le courage de faire ceux qui, quoiqu'en minorité, ont voté pour le désaveu de la loi en question.

Maintenant, il en est d'autres qui peuvent et doivent intervenir dans cette grave question, pour que justice soit faite à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick : ce sont d'abord les électeurs, qui sont tenus en conscience de n'envoyer au Parlement Fédéral que des hommes capables sous tous rapports de défendre les droits de la religion et ensuite les pasteurs de ces électeurs, qui sont chargés *ex officio* de leur enseigner ce devoir si grave et si sérieux, puisque le salut de beaucoup d'âmes en dépend.

Cette obligation qui incombe aux électeurs et à leurs pasteurs ne saurait être révoquée en doute, après les savants écrits qui se publient chaque jour ici et ailleurs, et après les instructions et ordonnances adressées à leurs ouailles par les premiers pasteurs qui ont élevé la voix en France, en Italie, en Belgique, etc. La Circulaire ci-jointe du Card. Archevêque de Naples (1) vous servira beaucoup dans la présente circonstance. Aussi, la conserverez-vous dans vos archives, avec les deux pièces ci-dessus mentionnées.

Concluons que nous devons, dans cette affaire, nous montrer,

(1) Voir page 294.

selon le précepte du Sauveur, *simples comme des colombes* en procédant avec des intentions pures et droites, et *prudents comme des serpents* en nous attachant de cœur et d'âme aux bons principes dont la vérité seule peut nous sauver. Comme ce plus rusé des animaux qui, dans le danger, met sa tête en sûreté, parce que sa vie y est cachée, combattons pour l'autorité qui est la vie de la Ste. Église. Attachons-nous invariablement à tous les bons principes et travaillons de toutes nos forces à les faire triompher.

Pour ce qui est des hommes, attachons-nous à ceux qui tiennent de cœur et d'âme aux bons principes et soutenons-les, dans la mesure de nos forces. S'ils viennent à s'égarer, prions pour qu'ils reviennent sincèrement dans les voies de la vérité, mais ne les suivons pas quand ils font fausse route. Soyons prudents en portant secours à nos frères du Nouveau-Bruuswick, en choisissant les moyens qui sont les seuls efficaces pour les délivrer de l'injuste oppression sous laquelle ils gémissent et non pas en recourant à des moyens qui n'aboutiraient à rien. Les vrais moyens sont les moyens constitutionnels indiqués dans l'Acte de confédération, ne les cherchons pas ailleurs ; car, ce serait nous abuser et tromper les fidèles confiés à nos soins.

Appliquons-nous ces parcles de notre office du jour, qui proclament la gloire du B. Apôtre St. Jacques, dont nous célébrons en ce jour la glorieuse solennité. *Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum æternum.* Notre victoire sera plus complète et notre couronne plus brillante, si nous faisons participer le diocèse à ce triomphe. Dans ce ferme espoir, je demeure de vous tous et des fidèles confiés à vos soins le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

———

CIRCULAIRE AUX RÉVÉRENDISSIMES CURÉS DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE NAPLES.

C'est une chose évidente, ainsi que nous vous l'écrivîmes, Très Chers Frères et coopérateurs en Jésus-Christ, dans notre lettre du mois de Mars 1867, à l'occasion des élections municipales ; c'est une chose évidente que nous devons nous soumettre à la nécessité d'opérer tout le bien possible en évitant un mal plus grand. Cette pensée, nous croyons qu'il est opportun de la répéter avec plus de force et avec la ferveur de la charité, afin que vous, révérendissimes Curés, vous fassiez bien comprendre à vos paroissiens quels risques ils peuvent faire courir à la religion et à la morale s'ils laissent les ennemis de Dieu prêts, comme vous le savez, à renverser tout ce qui est sacré, à blasphèmer toute cause sainte, et à travailler à la perte des âmes avec leurs écoles impies, s'ils laissent, dis-je, les seuls ennemis de Dieu prendre des mesures pour ressaisir le pouvoir municipal. L'expérience nous a cependant que trop appris que, quand cela arrive, la religion et la morale restent sans défense, la bonne foi meurt et toute confiance dans la parole donnée s'évanouit.

Nous voudrions qu'aux prochaines élections des conseillers municipaux, lesquels, soit dit en passant, ne seront pas soumis à la formalité du serment, nous voudrions que les fidèles songeassent sérieusement au devoir qui leur incombe de faire tous leurs efforts pour assurer l'élection au moins d'un certain nombre d'hommes qui ne foulent pas aux pieds toutes les prescriptions de la Religion et de la morale, puisqu'il n'est pas possible, hélas! d'atteindre au résultat qui devrait être ambitionné. Nous comprenons les scrupules des honnêtes gens convaincus que ces fonctions municipales exposent quelquefois au danger de disposer illégitimement des biens qui ont été enlevés par violence à l'Eglise, et l'occasion de voir exécuter et ratifier ce qui n'est conforme ni à la doctrine ni à la morale catholiques. Mais puisque ces inconvénients, en attendant qu'ils puissent être évités avec sagacité par les individus bien intentionnés, puisque ces inconvénients menacent d'augmenter de plus en plus par le mal commun, à mesure que nous laissons les ennemis les plus déclarés de la Reli-

gion devenir les maîtres du terrain, ce sera toujours un devoir strict pour les catholiques, surtout dans l'état actuel des choses, de procurer par des moyens légitimes l'élection d'hommes à même de faire le bien de la meilleure manière possible.

Nos Très Chers Frères, nous regardons comme indispensable que vous fassiez pleinement et clairement comprendre à vos ouailles toute l'étendue de leur devoir, et que vous leur disiez que ce devoir implique deux obligations: l'une que tous ceux qui sont investis du droit de suffrage, et de ce nombre sont probablement tous les ecclésiastiques, ne négligent point de se faire inscrire sur les régistres électoraux à l'époque et selon le mode déterminés; l'autre de faire en sorte que les votes ne se dispersent pas, mais qu'ils se réunissent tous sur les hommes désignés d'avance comme les plus capables de répondre à votre choix. Vous, chers Curés, par votre coopération, et en appelant à part les bons laïques, vous pourrez facilement arriver à établir une entente entre vos paroissiens, afin que, préparés à temps, ils puissent tous aller, unis et compactes, déposer dans les urnes un bulletin uniforme, sans craindre que la variété rende nuls tous les soins et toutes les fatigues antérieures.

Le zèle et le travail des bons catholiques peuvent aujourd'hui devenir utiles et avantageux à la défense de notre religion très sainte et à l'embellissement de cette cité qui, malgré son catholicisme éprouvé, se voit trahie dans ses intérêts les plus chers et les plus intimes, représentée qu'elle est par des gens qui lui sont étrangers et par leur naissance et par leurs sentiments.

Lésés et maltraités dans leurs intérêts matériels aussi bien que dans leurs opinions religieuses, les bons Napolitains se sont abstenus de se présenter aux urnes, persuadés que leur concours ne produirait que peu ou point de fruit, vu les difficultés insurmontables qui contrariaient évidemment et puissamment le bon résultat des élections. Mais, aujourd'hui que nous courons le risque de voir détruire ce qui reste encore des choses saintes et de voir compléter la démoralisation déjà si avancée des esprits et la corruption des jeunes gens et des jeunes filles; aujourd'hui que, grâce à la triste expérience que nous avons acquise, il nous est devenu moins difficile de juger les personnes; aujourd'hui

que la violence du gouvernement contre l'action libre des citoyens est moins à craindre, les fidèles ont le devoir de combattre autant qu'il est en eux l'irruption du mal, afin d'empêcher la réalisation de tous les maux que nous aurions des raisons de craindre en agissant diversement.

Eloignés de tout désir d'exercer une influence politique, éloignés de toute idée d'aggraver, même indirectement, ce qui, au conseil municipal comme ailleurs, n'est pas conforme aux lois de Dieu et de l'Église, les fidèles devront se serrer et s'unir dans le but d'opposer une digue (qui soit du moins bonne à quelque chose si elle ne peut tout défendre), au torrent municipal destructeur des familles et de la religion de nos pères.

Les membres de notre Clergé qui prennent part aux travaux et aux fatigues de notre saint ministère comprendront aisément quels sont les maux qui affligent l'Église et les âmes, que nous voudrions voir diminuer en partie. En donnant personnellement, si cela leur est permis, l'exemple du vote, et en donnant leurs conseils aux électeurs qui dépendent d'eux, les Prêtres se montreront en cette occasion, nous en avons l'assurance, nos fidèles coopérateurs. Quant à nous, muni des conseils de tous ceux qui pourront sur ce point rendre service à l'Église, nous nous empresserons de rechercher et d'offrir les moyens les plus propres à établir l'unité et l'uniformité de conduite. C'est là ce que nous attendons avec confiance, priant Dieu qu'il nous bénisse et nous fasse don de sa grâce et de sa vérité par l'intercession de la Très Sainte Vierge Immaculée, refuge des pécheurs, et de notre illustre protecteur St. Janvier.

Naples, 25 Juin 1872.

SIXTE, CARDINAL ARCHEVÊQUE.

MONTRÉAL, 25 Juillet 1872.

MONSIEUR ET BIEN VÉNÉRÉ CONFRÈRE,

Permettez aujourd'hui au dernier d'entre vous, à un missionnaire du Saskatchewan, qui depuis plus de vingt ans a laissé son pays, avec ceux qu'il aimait, pour aller au secours de l'Indien du Nord-Ouest; permettez-lui, dis-je, de vous adresser ces quelques lignes pour implorer votre charité, pour son Évêque et ses missions. Malgré les circonstances difficiles du moment, et les quêtes continuelles, qui réclament votre secours de tous les côtés, cependant, appuyé de l'approbation de votre charitable Évêque, j'oserai aller frapper à votre porte et à celle de vos paroissiens, fort de mes titres de compatriote et de ma vie, dont déjà une grande partie a été consumée parmi les Sauvages. Si ma demande est inopportune, vû ce que vous avez déjà fait pour nous, je saurai me soumettre et supporter un refus qui serait loin d'être injuste.

Oui, Monsieur, je ne suis pas sans connaître vos charités de tous les jours, vos œuvres à soutenir, etc., etc., mais n'aurai-je pas le droit, moi aussi, de venir vous demander la *charité*, comme ceux qui sont venus d'Irlande, d'Afrique, de Syrie, etc., etc. ? N'aurai-je pas la même hardiesse qu'eux, pour vous tendre la main ? Vous me répondrez, et avec raison, que vous êtes fatigué et épuisé par ces quêtes continuelles, et moi, votre missionnaire, votre ami et votre compatriote, sans être arrêté par vos justes plaintes, je vous montrerai notre jeune Diocèse de St. Albert, nos missions qui commencent, le parti protestant qui s'empare de notre influence religieuse; je vous montrerai le *statu quo* dans lequel nous sommes obligés de rester, à cause des malheurs de la Propagation de la Foi en France; je vous montrerai cette vallée du Saskatchewan, où se trouve le siége de notre Évêché; je vous montrerai, dis-je, ce jeune pays, qui attend des Prêtres canadiens, en ce moment, sa vie, son avenir, enfin l'espérance d'être un jour un nouveau Canada. Si vous prenez en considération tout cela, ne trouverez-vous pas encore une obole, dans le trésor de votre charité, pour avancer notre œuvre, qui est aussi la vôtre à tant de titres? Je vous dirai aussi que celui *qui est affamé n'a pas d'oreilles*,..... Nous, vos Missionnaires, ne devons-nous pas être

affamés pour le salut du pauvre sauvage et des âmes confiées à nos soins, et que nous avons gagnées avec tant de fatigues ? *Affamé*, comme je dois l'être moi aussi, je ne recule devant aucune convenance, et comme le pauvre affamé, qui s'occupe peu si on va le refuser, je viens demander en toute confiance. Le pauvre honteux aime mieux mourir de faim que d'aller s'exposer à l'humiliation d'un refus, mais moi, quoique *pauvre*, il me semble que je ne dois pas avoir honte, et que ceux à qui je m'adresse comprennent ma position.

Il y a une dizaine d'années, un vénérable Prêtre du Diocèse de Nesqualy venait réclamer votre sympathie et l'influence de votre zèle pour sa patrie d'adoption. Vous avez entendu son cri de détresse, et aujourd'hui le Canada peut se glorifier d'avoir établi la Religion Catholique dans l'Orégon. Ce que ce zélé missionnaire vous demandait alors, pour son Évêque et les peuples de ce pays, moi aujourd'hui, fort de la même confiance, je viens vous le demander pour le mien et nos peuplades, dont une grande partie sont encore infidèles.

Pour vous mettre plus à même de connaître notre position et nos besoins, je me permettrai de mettre sous vos yeux un *aperçu* du Diocèse de St. Albert, pour lequel je viens implorer votre sympathie, ce qui vous permettra de juger combien nous méritons votre bienveillance et votre charité.

Ce Diocèse, formé d'une partie de celui de St. Boniface, a été canoniquement érigé, sous le titre de St. Albert, par le Souverain Pontife, dans le mois de Septembre dernier, c'est le Dimanche *in albis* dernier que Mgr. Grandin, transféré du Siége de Satala, prenait possession du nouveau siége de St. Albert et en devenait le premier Évêque.

Ce nouveau Diocèse du Nord-Ouest comprend quatre grands districts, celui de Saskatchiwan, de Cumberland, de la rivière aux Anglais et d'une partie d'York. Le District de Saskatchiwan, dans lequel se trouve St. Albert, est celui qui offre le plus d'avenir, par sa position géographique, où passera plus tard le chemin de fer du Pacifique. Cette partie va, chaque année, prendre plus d'importance que jamais, par l'émigration qui doit y affluer. Notre grande douleur aujourd'hui, c'est de

ne pouvoir y multiplier les missions, suivant le besoin qui se fait sentir de plus en plus. Les ministres protestants profitent de notre faiblesse pour tâcher de s'emparer de notre influence, et ne cessent de dire aux Sauvages que c'en fait de nous. Dans le moment présent, ne pas vouloir avancer, c'est reculer, et ce que nos adversaires gagnent aujourd'hui sur nous, ne nous reviendra pas, malgré ce que nous pourrions faire plus tard.

St. Albert, résidence de l'Évêque, est la principale station et se forme d'une population principalement composée de Métis—à 45 milles de là se trouve la mission du lac Ste. Anne, la plus ancienne des missions du Nord-Ouest, elle a été fondée par le premier Missionnaire de ce pays, le vénérable M. Thibeault, qui le premier a enseigné notre Sainte Religion aux Métis, aux Cris, aux Assiniboines et aux Montagnais. Ce zélé et saint Prêtre mérite, à plus d'un titre, le souvenir et l'estime de tous ceux qui marchent sur ses traces. La mission du lac Ste. Anne se compose de Métis et d'Assiniboines.

De St. Albert, à 8 milles se trouve le fort Edmonton, qui forme une desserte, ainsi que le fort des Montagnes Rocheuses, à 180 milles d'Edmonton, que nous visitons en différents temps—à 120 milles plus bas que St. Albert, sur la Saskatchiwan, se trouve la mission de St. Paul des Cris, exclusivement pour ces Sauvages. Les Missionnaires de cette place sont obligés presque continuellement d'accompagner les Indiens pendant leur chasse à la prairie. Ils sont, l'hiver et l'été, forcés de vivre comme leurs néophytes et de se soumettre à toutes les misères et privations de ces peuples nomades. Il y en a déjà un bon nombre qui sont d'assez bons chrétiens, et ce nombre augmenterait vite, si nous pouvions faire quelque chose pour ces pauvres Sauvages. Si nous pouvions faire quelques dépenses, pour les aider à se former en réductions, nous aurions l'espérance de former des chrétiens sur un bien meilleur pied et avec bien plus d'avenir que nous ne pouvons le faire à présent.

Nous avons aussi dans le district de Saskatchiwan, les quatre tribus des Pieds-Noirs, des gens du Sang, des Piegane et des Sarcis, qui forment une seule et même nation, qui occupent le

centre des grandes prairies, entre le Missouri et la Saskatchiwan. Parmi ces Sauvages, qui comptent encore 900 loges, nous n'avons malheureusement aucun établissement : Nous n'avons fait que les visiter, pour baptiser les enfants. Un Missionnaire a déjà pu apprendre leur langue, en demeurant quelque temps au milieu d'eux, et il a pu parler au plus grand nombre en leur annonçant les premières vérités du christianisme. Mais, qu'il y a loin, avant d'avoir parmi eux une vraie chrétienté, à cause de nos faibles moyens. Il faut donc attendre, et en attendant, nous verrons bientôt, à notre grande douleur et chagrin, les ministres protestants s'emparer de ces âmes—mais enfin il y a une grande chose de faite pour les gagner à Dieu, c'est que nous sommes venus à bout de leur faire conclure la paix avec leurs voisins, les Cris. Si elle n'est pas rompue, on peut dire que, pour ces deux nations, il ne faut pour les christianiser et civiliser, que du dévouement et de la persévérance de la part du Missionnaire et des secours pécuniaires de la part de nos bienfaiteurs. Si nous avions les moyens, déjà nous aurions commencé un établissement bien intéressant sur la rivière des *Arcs*, aux pieds des Monts Rocheux.

A 400 milles plus bas que St. Albert, se trouve le fort de traite de Carlton, sur la Saskatchiwan, où se forme en ce moment une mission, qui bientôt sera un poste important, vû que le commerce va se porter de ce côté. Déjà un grand nombre de familles métisses, faisant place à l'émigration à la Rivière-Rouge, viennent chercher des terres, plus proches du buffalo, et se réunissent autour des Prêtres qui sont à la tête de cette nouvelle mission.

Le District de Saskatchiwan est desservi par sept Prêtres et leur Évêque. Ces Missionaires sont aidés par cinq Frères convers, qui s'occupent des travaux manuels. St. Albert possède un couvent de cinq Sœurs Grises, qui tiennent une école et un orphelinat, prenant soin en même temps de notre linge et de celui de nos chapelles. Elles se dévouent, là comme partout ailleurs, aux œuvres de charité, avec un dévouement admirable.

Le District de la Rivière aux-Anglais comprend deux établissements, celui de l'Ile à la Crosse et celui du Lac Caribou. Ces

deux missions se composent principalement de Montagnais et de Cris, qui sont presque tous chrétiens. Ces districts offrent moins d'avantages pour la civilisation et l'amélioration matérielle, que celui de Saskatchiwan. Ces deux missions sont desservies par cinq Prêtres, aidés par cinq Frères. Il y a aussi à l'Ile à la Crosse un couvent de quatre Sœurs Grises, qui ont une école et un orphelinat. Il y a encore quelques autres postes, qui dépendent de ces deux missions, et qui en peu de temps formeraient des chrétientés intéressantes, s'il y avait des moyens pour bâtir. Pour préparer les voies à la civilisation dans tout cet immense pays, quel plus puissant moyen que celui employé par les Missionaires, formant de côté et d'autre, des chrétientés parmi les Indiens et les Métis, qui, plus tard, seront des centres, où de préférence viendront se grouper les émigrants canadiens.

Nos compatriotes, en nous encourageant dans les efforts que nous faisons, et en nous aidant de leurs aumônes, préparent ainsi à leurs frères, les futurs civilisateurs de ce territoire, des stations de mission, où ceux-ci trouveront des amis, parmi les Missionaires et les Indiens, et des conseillers désintéressés, qui seront heureux de rendre service à leurs bienfaiteurs et aux nouveaux colons.

Dans les deux autres districts, celui de Cumberland et de York, nous n'avons pas de missions, et ce n'est que très-rarement que nous avons pu y faire quelques apparitions. Cependant, il y a là bien des âmes que les protestants ont déjà commencé à gagner. Pouvons-nous voir cela, sans gémir dans le fond de notre cœur de missionaire? Les Esquimaux de la Baie d'Hudson sont en partie dans notre Diocèse, et jusqu'ici nous n'avons rien pu faire pour eux, excepté qu'un de nos Pères est allé passer une saison parmi cette tribu.

La belle et importante mission du Lac Labiche est aussi comprise dans le diocèse de St. Albert; mais, pour le moment, cette partie est administrée par le Vicaire Apostolique de la Rivière McKensie, car, l'intérêt et le bien des immenses missions de l'extrême nord exigent cet arrangement et cette entente avec les Évêques.

N'est-ce pas, Cher Monsieur, que voilà un bien vaste champ à défricher et à ensemencer, et cela, avec notre peu de monde, mais

surtout avec si peu de ressources ? En face des difficultés, allons-nous nous décourager, rester tranquilles et ne pas chercher à avancer l'œuvre de Dieu mise en nos pauvres mains ? Non, cher et vénéré Confrère et Ami, nous pouvons consumer nos forces, nous soumettre à toutes sortes de misères et de privations sans dire mot et nous plaindre ; mais avant de voir languir et peut-être tomber ce que nous avons commencé avec tant de travail, ne nous sera-t-il pas permis de vous faire part de nos alarmes et de nos craintes, en soumettant à votre jugement notre état actuel ? Dans vos mains et celles de vos ouailles se trouvent notre avenir et nos espérances. Si le diocèse de St. Albert, comme œuvre religieuse, mérite les sympathies du Prêtre canadien et des fidèles, comme œuvre nationale, elle n'en commande pas moins les affections de tout cœur canadien, depuis la réunion du nord-ouest à la Puissance.

Monseigneur Grandin m'envoie vers vous. Quoique sa Grandeur m'ait chargé d'une mission bien délicate et bien difficile, je ne reculerai pas devant les difficultés, bien récompensé si par là je puis être de quelques secours à nos pauvres missions. Avec l'approbation de NN. SS. Évêques, si zélés pour l'œuvre des missions, je me présenterai en toute confiance devant vous et vos pieux paroissiens. Autant que les circonstances peuvent le permettre, j'ose espérer que vous voudrez me prêter votre concours et appui, dans la mission que j'ai à remplir, en venant implorer la charité de mes compatriotes. S'il m'était impossible d'aller moi-même tendre la main aux bonnes âmes de votre paroisse, auriez-vous la bonté de faire faire la quête pour moi ?

Les aumônes que j'ai déjà recueillies, dans les paroisses où il m'a été possible d'aller, sont pour moi une preuve éclatante de la grande sympathie des Curés et des fidèles pour nos missions. D'ailleurs, l'accueil cordial et les invitations charitables que j'ai reçus confirment abondamment les espérances de mon Évêque et de son pauvre missionnaire.

Veuillez agréer l'assurance de mon respect et de ma sincère affection.

ALB. LACOMBE, Ptre.,
O. M. I.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LA CONDUITE UNIFORME A TENIR DANS CES TEMPS MAUVAIS.

BIEN-AIMÉS COLLABORATEURS,

Il n'est pas nécessaire de signaler à votre attention les maux de tous genres qui, dans toutes les parties du monde, affligent la religion et les sociétés humaines.

La Sainte Église est toujours dans l'oppression ; le Souverain Pontife continnue à être prisonnier au Vatican ; les Couvents de la Ville Sainte se vident les uns après les autres, pour être livrés à des usages profanes et sacriléges ; les Prêtres sont réduits à la misère et indignement outragés ; les Religieuses sont arrachées de leurs cloîtres et obligées de prendre le chemin de l'exil.

L'Europe entière est comme sur un volcan ; et l'on s'attend chaque jour à de terribles éruptions qui porteront la désolation dans le monde entier. Car, les nations s'agitent, les peuples frémissent et les princes forment de vains projets, pour affermir leurs trônes ébranlés.

Mais rien ne saurait arrêter le torrent de la révolution qui les entraîne dans l'abîme ; parce que c'est contre Dieu et contre son Christ qu'ils se liguent et s'unissent. Hélas ! ils ne voient pas que le Seigneur les a abandonnés au vertige qui les aveugle et les empêche de recourir aux seuls moyens qu'ils auraient à prendre pour conserver leurs sceptres et leurs couronnes, parce qu'ils ont abandonné le Pontife-Roi qui, en régnant paisiblement à Rome, ne faisait usage de sa puissance que pour maintenir les principes d'ordre et de justice, qui seuls peuvent être les vraies et solides bases des sociétés humaines.

Mais si nous fixons nos regards sur ce qui se passe au milieu de nous, nous trouverons aussi de quoi nous affliger et gémir. Car, elles ne sont pas encore terminées ces élections déplorables qui ont excité de si violentes passions, qui ont si violemment jeté la division parmi les frères, qui ont avili le beau caractère de notre

bon peuple, en en faisant, en beaucoup de lieux, un peuple vénal qui, pour de malheureuses pièces de monnaie, a sacrifié les plus chers intérêts de la religion et de la patrie ; qui, au mépris des lois divines et humaines, ont été accompagnées d'une corruption honteuse, aussi déshonorante pour ceux qui ont corrompu leurs concitoyens que pour ceux qui se sont laissés vendre et acheter ; qui, enfin, ont été cause de tant d'ivrognerie, de tant de propos impies, de tant de haines et de vengeance, de tant de mépris des avis, instructions et exhortations des Pasteurs.

A la vue des maux horribles qui menacent de bouleverser le monde entier et en présence des désordres qui se passent sous nos yeux, il nous faut élever la voix, afin de réparer publiquement les outrages faits à Dieu et à sa sainte religion. Si le Saint homme Job offrait au Seigneur des sacrifices, dans la crainte que ses enfants n'eussent péché en quelque chose, dans leurs innocentes réunions de famille, n'avons-nous pas plus raison de chercher à réparer les outrages faits à la divine majesté, à la suite de ces tristes jours d'élection et à la veille des sanglantes catastrophes dont nous pouvons être bientôt les témoins.

Voici à cette fin les pieuses pratiques qui pourraient être suggérées aux fidèles, pour toucher le ciel et en obtenir grâce et miséricorde.

1o Chanter quelques grand'messes, *pro remissione peccatorum*, avec solennité, pour qu'il y ait concours.

2o Encourager les pèlerinages à Notre Dame de Bonsecours, à St. Joseph, à la bonne Ste. Anne. C'est ce qui se pratique en France et ailleurs; et à en croire quelques relations, N. D. de Lourdes aurait seule attiré plus de cent mille pèlerins.

3o. Faire une procession solennelle en l'honneur de la Ste. Vierge, en y portant, s'il est possible, son image ou sa statue, en un jour jugé le plus commode, pour pouvoir satisfaire à la dévotion de tous.

4o. Recommander la pratique du jeûne, de l'aumône et de la prière, afin de faire une continuelle violence au Ciel. Les offrandes pour l'Église de Ste. Anne pourront être faites à cette intention.

5o. Inviter les âmes ferventes à faire, à cette intention, leurs communions, chemin de croix et autre exercices de dévotion.

6o. Chanter, quelque Dimanche, à un office d'Archiconfrérie, un salut solennel et y faire une amende honorable avec d'instantes prières, ponr obtenir que Dieu, dans son infinie miséricorde, épargne son peuple et pardonne aux pécheurs.

Mais, comme il ne suffit pas, pour obtenir miséricorde, de demander pardon pour les fautes commises; et qu'il faut de plus les réparer et être bien fermement résolu de ne plus y retomber, voici la conduite à suivre uniformément pour prévenir, autant que possible, à l'avenir, les désordres des élections, surtout par rapport à la corruptiou qui s'y exerce communément, d'une manière flagrante.

1o. Ceux qui ont voté ou veulent voter pour des candidats qu'ils savent, d'une manière à n'en pouvoir douter, n'être pas qualifiés, ne peuvent recevoir l'absolution, à moins qu'ils ne soient repentants et déterminés à ne plus donner leurs suffrages à ces hommes indignes ou incapables. Cette règle de conduite est empruntée principalement au IX Décret du IV Concile Provincial de Québec, qui peut se résumer dans les termes suivants :

" Eadem lex quæ civibus tribuit jus suffragii, iisdem gravem " imponit obligationem ferendi suffragium suum quando oportet, " atque hoc semper juxta conscientiam suam coram Deo, pro " majori bono tum religionis tum reipublicæ patriæque suæ; " proindeque quod semper coram Deo ex conscientia tenentur " suffragium suum dare illi Candidato quem prudenter judicant " vere probum et idoneum ad implendum illud magni momenti " munus sibi demandatum, invigilandi scilicet bono religionis et " reipublicæ, atque adlaborandi fideliter ad illud promovendum ac " servandum."

Avec ce principe de morale, exprimé en des termes si clairs, l'on peut résoudre tous les cas concernant cette grave obligation.

2o. Ceux qui vendent leurs suffrages sont évidemment coupables non seulement aux yeux de la loi civile qui le défend très justement, mais encore devant Dieu et en conscience.

" Unde evidenter (même Décret) sequitur eos omnes peccare, " et quidem non tantum coram hominibus, sed et coram Deo, qui " vel suffragium suum vendunt, etc."

Sont, à plus forte raison, coupables ceux qui se font payer pour corrompre les voteurs en les achetant; *vel denique alios inducunt ad idem faciendum.*

Maintenant il faut imposer à ces voteurs, pour pénitence, de donner, en aumône aux pauvres, ce qu'ils ont reçu *pour prix de leurs suffrages*, car, par cette aumône, les voteurs répareront leur faute passée et se prémuniront contre le danger presque certain d'y retomber aux élections subséquentes.

Cette pratique, on n'en saurait douter, est le moyen le plus efficace, le seul efficace peut-être, pour corriger cet horrible abus qui démoralise, non seulement les particuliers, mais la société toute entière. Si donc c'est une pénitence vraiment salutaire et satisfactoire, il ne faut pas hésiter de l'imposer avec prudence et charité.

Dieu, qui est si bon, bénira sans doute notre zèle; et nous aurons la consolation d'avoir des élections faites selon toutes les règles divines et humaines. En conséquence, notre religieux pays sera toujours gouverné par des ministres sages et prudents, parce qu'ils seront assistés par des Député dévoués aux intérêts publics et dignes de paraître dans les grandes Assises Canadiennes; et tout cela parce qu'il y a un peuple de voteurs que l'argent ne saurait séduire.

Nous profitons de l'occasion, pour vous donner ci-jointe une série de questions à traiter dans les prochaines Conférences ecclésiastiques.

L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE

est le sujet des prochaines Conférences ecclésiastiques.

Cet important sujet peut être divisé en autant de parties qu'il y a de Vicariats forains, de manière à former un petit traité complet sur ce dogme de foi catholique.

I.

CONFÉRENCE PRÉSIDÉE PAR M. TRUTEAU, V. G.

En quoi consiste proprement l'Infaillibilité du Souverain Pontife.

II.

CONFÉRENCE PRÉSIDÉE PAR M. BAILE, SUP. DU SÉMINAIRE.

L'Infaillibilité Pontificale prouvée par la Ste. Écriture.

III.

VICARIAT DE VAUDREUIL.

L'Infaillibilité Pontificale prouvée par les Conciles œcuméniques.

IV.

STE. THÉRÈSE.

L'Infaillibilité Pontificale prouveé par les Saints Pères.

V.

TERREBONNE.

L'Infaillibilité Pontificale prouvée par la tradition et la pratique de l'Église.

VI.

L'ASSOMPTION.

L'Infaillibilité Pontificale prouvée particulièrement par le St. Concile du Vatican.

VII.

JOLIETTE.

Objections contre l'Infaillibilité Pontifiale.

Il y a eu des papes qui ont erré; et en particulier le Pape Honorius a été condamné comme hérétique.

VIII.

BERTHIER.

Bossuet et d'autres grands esprits n'ont pas admis l'Infaillibilité du Souverain Pontife.

IX.

VARENNES.

L'Infaillibilité Pontificale ferait du Pape un homme impeccable, une sorte de Dieu, un maître absolu de l'entendement humain; elle réduirait à rien l'autorité des Évêques; elle rendrait inutile la célébration des Conciles.

X.

LA PRAIRIE.

Le Concile du Vatican n'a pas été œcuménique; il n'a pas été libre en définissant l'infaillibilité Pontificale; les Évêques ne s'entendaient pas, dans la salle du Concile; il n'y a pas eu unanimité des Pères, pour rendre légitime la définition; les opposants

au nouveau dogme avaient pour eux l'intelligence, la science, l'amour de la liberté; ce sont les Évêques et le Pape qui ont occasionné les divisions qui ont régné dans le Concile; Rome a employé des moyens révolutionnaires pour arriver à cette définition dogmatique; cette définition était inopportune; elle est de nature à empêcher les ennemis de la foi à entrer dans le sein de l'Église; la constitution du 18 Juillet 1870 n'a pas été suffisamment publiée; la définition n'a causé dans l'Église que de funestes divisions.

XI.

BEAUHARNOIS.

Biens innombrables qui découlent pour l'Église de la définition du dogme de l'Infaillibilité; 1o l'extirpation du gallicanisme et des innombrables erreurs qu'il a enfantées et entretenues; 2o. le triomphe des bons principes, qui seuls sont les bases solides sur lesquelles peuvent reposer les sociétés; 3o la dissémination des saines doctrines qui assurent le bonheur des peuples; 4o. l'exaltation de la Sainte Église Romaine, la maîtresse des autres Églises; 5o. la force irrésistible, pour l'Episcopat catholique, qui résulte de son union avec son chef qui est le centre de toute vérité et autorité; 6o. la ferme assurance pour le Clergé et les Fidèles de marcher dans les voies du salut, en écoutant la voix d'un Pasteur infaillible; 7o. la consolation pour les écrivains catholiques de ne point errer, en fixant leurs regards sur ce phare lumineux.

Au reste, l'on se conformera à la Circulaire du 13 Juin dernier, qui détermine les sujets à traiter dans les prochaines conférences et autres qui suivront.

Nous profitons encore de l'occasion, pour vous prier de recueillir, d'ici à la fin du mois, les souscriptions pour la reconstruction de l'Église de Ste. Anne de Beaupré; car, déjà nous sommes en arrière.

Nous ne saurions terminer la présente, sans vous prier de vouloir bien unir vos vœux aux humbles supplications que Nous adressons nuit et jour au Ciel, pour le succès de nos œuvres qui ne sont entreprises que d'un commun accord et uniquement pour

la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de son Immaculée Mère et le bien de tout le Diocèse dont nous sommes tous les dévoués serviteurs et ministres.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 6 Septembre 1872.

CIRCULAIRE CONCERNANT LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORDINATION DE MGR. BOURGET, SECOND ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 15 Septembre 1872.

MONSIEUR,

Le 30 Novembre prochain, il y aura 50 ans que Monseigneur Bourget, Évêque de Montréal, fut ordonné Prêtre.

Lorsque, dans le monde, des époux parviennent à leur 50e année de mariage, leurs enfants et leurs petits enfants se réunissent avec bonheur pour célébrer cette fête de famille. Lorsque quelqu'un atteint sa 50e année d'admission à quelque profession libérale, on voit ses confrères se faire un devoir de l'en féliciter et prendre les moyens de célébrer dignement une circonstance qui se présente si rarement; lorsque, dans une Communauté, une Religieuse arrive à sa 50e année de profession, on sait avec quelles pieuses et joyeuses démonstrations on célèbre ce beau jour; lorsque le Clergé voit quelqu'un de ses Membres parvenir à sa cinquantième année de prêtrise, toujours il se fait un devoir d'en témoigner sa joie, de féliciter ce vétéran du Sacerdoce sur sa longue carrière, et de se joindre à lui pour en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Aujourd'hui, ce n'est plus un simple Prêtre, ce n'est plus un simple particulier qu'il s'agit de féliciter et de fêter; c'est notre Évêque, c'est notre Père à tous, Ecclésiastiques, religieux et fidèles laïques; c'est celui qui a employé toute sa longue carrière sacerdotale au service de ce Diocèse, d'abord comme Secrétaire, ensuite comme Vicaire-Général, puis comme Coadjuteur pendant trois années, et enfin comme Évêque en chef depuis 32 ans. Que n'a-t-il pas fait, surtout depuis qu'il est spécialement chargé de ce Diocèse, pour le bien et la sancti-

fication de son Clergé et de son peuple ? Tout le monde ne reconnaît-il pas qu'il a toujours été, comme il l'est encore, un saint Pasteur, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? Tous ses Diocésains donc ne doivent-ils pas se faire un devoir de remercier Dieu de leur avoir donné un tel Pasteur ? Ne doivent-ils pas adresser au Ciel leurs vœux les plus ardents afin de lui obtenir le parfait rétablissement de sa santé, et la prolongation de ses jours précieux pendant de longues années encore ?

Nous avons tous été témoins, il y a quelques années, de ce que le monde catholique a fait, à l'occasion de ses NOCES D'OR, pour le glorieux Pontife l'Immortel Pie IX. qui, depuis bientôt 27 ans, gouverne l'Église avec une sagesse et une fermeté si admirables. Eh bien ! j'ose espérer que dans ce Diocèse, l'on fera quelque chose d'analogue, à l'ocasion des NOCES D'OR de notre vénérable Évêque.

Comme il est dit plus haut, le 30 Novembre est le jour propre du 50e Anniversaire de Prêtrise de Mgr. l'Évêque de Montréal ; mais, à cause des difficultés de communications avec cette ville, à ce quantième, la célébration de cet anniversaire est fixée au 29 Octobre prochain, veille de l'anniversaire de la naissance de Sa Grandeur, qui complètera, ce jour-là, ses 73 années. Or, voici ce que l'on a jugé à propos de régler et de suggérer pour donner à cette fête toute la solennité qu'elle mérite :

1o. Le 27 Octobre, qui tombe le Dimanche, il y aura, pour tout le Diocèse, une Indulgence plénière, aux conditions ordinaires. Ce jour-là, les offices se célèbreront avec la solennité des fêtes de première classe, pour la sonnerie, la veille et le jour, les ornements, le chant, etc. Après la grand'messe, ou la messe principale dans les Communautés, on chantera le *Te Deum*, suivi des Versets et répons *Benedicamus Patrem et Filium*, etc., et de l'oraison d'action de grâce ; ensuite on récitera ou l'on chantera, sur le ton des Versets, ou autrement si on le trouve mieux, l'invocation : *Oremus pro Pontifice nostro Ignatio. R. Dominus conservet eum*, etc., suivie de l'oraison *Deus omnium*, et l'on terminera par le *Benedicamus Domino*.

2o. Lundi, le 28 au soir, il pourrait y avoir illumination des divers édifices publics, comme Séminaires, Colléges, Couvents,

etc., et des maisons particulières, dans les villes et les campagnes du Diocèse.

3o. Mardi, le 29, à 9 h. du matin, il y aura Messe Pontificale, à la Cathédrale, avec toute la solennité que l'on peut déployer dans cette modeste église.

4o. A midi et demi, aura lieu le dîner, auquel tout le clergé est convié. De plus on invite chaque paroisse des villes et des campagnes du Diocèse, et chaque Collége, à se faire représenter à ce dîner par un de ses membres ; et tous les corps et sociétés auxquels sera adressée la présente, par ses Doyens ou Présidents.

Messieurs les Curés sont priés de vouloir bien régler ce qui concerne les députés de leur paroisse respective, d'envoyer au Secrétariat de l'Évêché le nom de ce député, dans le cours de la semaine qui précèdera le 29, et de lui remettre la carte qui lui sera envoyée d'ici, pour être présentée à l'entrée de la salle où aura lieu le dîner. Il en sera de même des députés des Colléges.

A midi, tous ceux qui devront prendre part au dîner, qui se donnera à la Halle St. Patrice, près la place Victoria, voudront bien se trouver à l'Évêché, pour se rendre à la suite de Mgr. de Montréal, au lieu susdit ; pour cela il conviendrait que tous fussent en voiture pour former le cortége jusqu'à la Halle St. Patrice.

4o. Le soir, il pourrait y avoir encore illumination, et des feux d'artifice, des feux de joie, des ballons, des processions aux flambeaux, et tout autre amusement que l'on trouvera convenable pour célébrer cette fête, pourvu que l'ordre public n'en soit point troublé.

5o. Les belles fêtes que la Paroisse, le Séminaire et le Couvent de Ste. Thérèse viennent de faire pour ouvrir la célébration des Noces d'Or de Mgr. de Montréal, lors de sa visite chez eux, me donnent la pensée de suggérer que chaque Paroisse, Séminaire, Collége, Communauté de Religieux et Religieuses, Écoles, etc., et les Corps, Sociétés, Congrégations, etc., auxquels sera envoyée la Présente, d'en faire autant ; de formuler des *Adresses* qui pourraient être présentées ici à Monseigneur, par des députations, depuis le lundi, 21 Octobre prochain, entre 9 h. du matin et 3 h. de l'après-midi, jusqu'au 28 inclusivement.

On comprend qu'il ne serait point possible de présenter ces *Adresses* à Sa Grandeur Elle-même si on attendait pour cela au 29. L'on a préparé du papier qui sera envoyé avec la présente, tout exprès pour y écrire ces *Adresses*, et pour recevoir les noms de ceux qui les présenteront. Les *Adresses* et les noms ne devront être écrits que sur le seul côté qui est réglé. Si quelque Paroisse ou Association manquait de ce papier, elle pourrait écrire ici pour en avoir davantage, car on aimerait à y voir les noms de tous les membres du Clergé Séculier et Régulier, de toutes les Communautés Religieuses et de tous les fidèles du Diocèse.

Il est facile de juger qu'il sera souverainement agréable à Mgr. de Montréal de voir réunis dans un ou plusieurs volumes les noms de tous ses Diocésains, à quelque classe, à quelque sexe et à quelque condition qu'ils appartiennent. Tout ceci peut s'exécuter facilement si on s'organise d'avance, chacun dans la spécialité ou l'association dont il est membre.

6o. Si tout ce qui est dit ci-dessus s'exécute bien, on aura assurément une belle fête ; mais, comme cette fête ne durera que quelques heures, il faudrait, il me semble, prendre un moyen d'en conserver à jamais le souvenir ; il faudrait un monument dont la vue nous reporterait à cette heureuse circonstance où il nous aurait été permis de donner à notre Évêque un témoignage bien éclatant de notre respect, de notre amour et de notre reconnaissance. Or, ce monument pourrait être le Dôme qui doit couronner la Cathédrale, qui se construit en ce moment, et qui devra plus tard abriter le tombeau de notre Vénérable Évêque.

Telle a été aussi la belle pensée de la généreuse paroisse de Ste. Thérèse, à qui revient l'honneur d'avoir la première commencé la série de démonstrations filiales qui se produiront bientôt, sur tous les points de ce Diocèse, à l'occasion de cet heureux anniversaire.

Pour réaliser cette pensée, je me permets d'engager les Paroisses, Colléges, Associations, etc., qui viendront présenter des *Adresses* à Sa Grandeur, de les accompagner de quelques offrandes, qui seront spécialement consacrées à la construction de ce Dôme.

7o. L'Évêque est autorisé, par le Droit Canon, à exiger, tous

les ans, des Églises de son Diocèse, une contribution que l'on appelle la *Cathedraticum*. Or, Monseigneur de Montréal n'a jamais exigé cette contribution, comme tout le monde le sait. Il est vrai que, par le passé, plusieurs Fabriques ont fait à l'Évêché des dons même généreux ; néanmoins, à l'occasion de la circonstance exceptionnelle qui se présente aujourd'hui, j'ai pensé que je pouvais suggérer aux Fabriques, qui en ont le moyen, de donner, par quelqu'offrande, un témoignage de leur reconnaissance à Mgr. l'Évêque de Montréal qui, depuis 35 ans qu'il est Évêque, et je pourrais dire depuis 50 ans, qu'il s'occupe des affaires du Diocèse, s'est dévoué sans relâche à tout ce qui pouvait procurer le bien général de ce Diocèse, et l'avantage de chaque Paroisse en particulier.

Mais voilà assez de suggestions, en voilà même trop, quand je sais que je m'adresse à des personnes qui connaissent, tout aussi bien que moi, les mérites du Pasteur qui les gouverne depuis tant d'années, et qui savent, par conséquent, aussi bien que moi, ce que la reconnaissance doit les engager à faire pour montrer qu'ils sont dignes de ses soins si empressés et si paternels.

Que tous donc, ecclésiastiques, religieux et fidèles laïques, répondent à ce que ce Diocèse, et je dirai à ce que le pays tout entier, attend de leurs sentiments d'enfants dévoués et reconnaissants !

Dans cet espoir, je me souscris, avec respect, de tous le très-humble serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.

P. S.—MM. les Curés voudront bien lire cette circulaire au Prône le premier Dimanche après sa réception.

A. F. T.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

LETTRE PASTORALE DE MGR. DE MONTRÉAL SUR LES QUARANTE HEURES DE 1872 ET 73.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Depuis l'institution des Quarante Heures, Notre Seigneur, dans son infinie bonté, veut bien, N. T. C. F., faire, chaque année, le tour de tout le diocèse, en allant de ville en ville, de paroisse en paroisse, de communauté en communauté, pour évangéliser les âmes et courir après les brebis égarées de la maison d'Israël.

Il répand partout les bienfaits de son amour, et son passage est marqué par des prodiges éclatants, qui annoncent la présence d'un Dieu aussi bon que puissant. Car, les pécheurs sont convertis, les justes affermis, les tièdes ranimés, les faibles fortifiés, les affligés consolés. Ne faut-il pas en conclure que cet incomparable Maître fait aujourd'hui, pendant les Quarante Heures, ce qu'il faisait pendant sa vie mortelle, en parcourant les villes et les bourgades de la Judée? La même puissance qui s'échappait alors de son adorable personne, qui était visible aux hommes, ne s'exhale-t-elle pas de son divin corps, caché dans la sainte hostie ? *Virtus de illo exibat et sanabat omnes.*

Ainsi, N. T. C. F., une heureuse expérience vous a appris que les Quarante Heures sont vraiment des temps extraordinaires de miséricorde: *tempus acceptabile;* de vrais jours de joie et de salut, *dies salutis.* C'est donc avec bonheur que vous les voyez revenir au bout de chaque année, et que vous vous préparez à cette grande solennité avec tout le soin possible, pour participer abondamment aux précieux avantages qui y sont attachés. Aussi, n'avons-nous rien à vous dire, pour vous engager à célébrer avec piété les Quarante Heures, puisque vous en avez déjà contracté la sainte habitude.

Toutefois, Nous ne laisserons point passer l'époque ordinaire de l'ouverture des Quarante Heures pour tout le Diocèse, sans élever la voix pour m'entretenir avec vous de ces saints exercices. A cette fin, Nous allons, dans cette Lettre Pastorale, nous arrêter à considérer les touchantes cérémonies qui s'observent dans cette grande solennité. Car, elles sont, pour les âmes pieuses, des signes sacrés qui renferment des trésors de grâces, des nuages bienfaisants qui répandent la céleste rosée dans les cœurs bien préparés, et des ruisseaux intarissables qui coulent le lait et le miel, c'est-à-dire l'abondance des douceurs spirituelles. Puisse cette Instruction être comme la trompette bruyante qui annonçait chez les Juifs le retour des grandes fêtes de la nation et vous tenir lieu de Prédicateur. Car, comme vous le savez, il n'y a pas d'autres prédicateurs, pendant les Quarante Heures, que Notre Seigneur. Aussi, allez-vous l'écouter, dans l'intérieur de votre âme, avec une sérieuse attention; prêtez bien toute votre attention; car il va parler à vos cœurs et vous attirer à lui par le ravissant spectacle des saintes cérémonies.

Or, toutes ces pieuses cérémonies ont été instituées par l'Église, pour nous faire bien comprendre que Notre Seigneur doit être honoré dans le très Saint Sacrement, comme notre Dieu et souverain maître, comme notre Sauveur et Rédempteur, comme notre père et notre ami, comme notre compagnon de voyage dans le pèlerinage de la vie. Or, il nous sera facile, en contemplant ces augustes cérémonies, de nous bien convaincre du religieux sentiment qui doit nous animer tous, en offrant à ce roi des siècles, à ce Dieu qui se rend invisible, en se cachant dans son véritable sacrement, tout honneur et toute gloire. *Regi sæculorum immortali et invisibili, soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Nous allons donc entrer dans l'esprit de ces saintes cérémonies et tâcher d'en saisir le sens pour qu'elles soient comme les symboles de notre foi, les images de notre piété, l'enseignement de notre religion dans les pieuses pratiques que nous avons à suivre pour honorer, glorifier et aimer Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'adorable Sacrement, qui est l'invention la plus admirable et l'œuvre la plus incompréhensible de son amour pour les hommes.

§ I.—DU SON DES CLOCHES.

Les Quarante Heures s'annoncent dans les campagnes, par le son joyeux des cloches de l'église dans laquelle elles doivent se faire. Le son béni de ces cloches remplace, chez les chrétiens, le bruit éclatant des trompettes qui annonçaient aux Juifs les fêtes de la nation : *Canite tuba in Sion.* Avertis par ces instruments retentissants, ils se réunissaient dans le lieu saint pour la prière et le sacrifice : *Quibus.....populus monitus, ad te adorandum fieret præparatus et ad celebrandum sacrificia conveniret, etc.* Pont. Rom.

Aussi l'Église, en bénissant les cloches, ne manque-t-elle pas d'avertir ses enfants qu'un des usages sacrés auxquels elles sont destinées, est d'inviter les fidèles à la récompense qui attend ceux qui sont attentifs à rendre à Dieu les honneurs qui lui sont dûs : *Ut per illarum tactum fideles invitentur ad premium.* Mais, N. T. C. F., que faut-il entendre par ce *prix*, cette *récompense*, dont il est ici question, sinon la vraie dévotion, le sentiment affectueux d'une foi vive, la paix délicieuse d'une bonne conscience, enfin toutes les émotions, les douceurs intérieures que l'on ne peut comprendre qu'en les goûtant et savourant. *Ut cum melodia illarum auribus insonuerit populorum, crescat in eis devotio fidei—(Ibid.)*

Les cloches, par la bénédiction qu'en a faite l'Église, font donc sur les âmes des impressions singulières, quand elles annoncent la grande solennité des Quarante Heures. Et, en effet, dans leur langage secret, mais tout-à-fait entraînant, elles invitent tous les fidèles à se bien préparer à la visite du Seigneur. Venez, leur disent-elles, vous réjouir dans le Seigneur, faites retentir les airs de vos jubilations dans ces beaux jours de fête, invitez le Dieu du ciel à descendre sur la terre et venez l'adorer sur le trône qui lui est préparé et où il va s'asseoir plein de grâce et de vérité. *Venite, exultemus Deo salutari nostro.....Venite, adoremus et procidamus ante Deum.*

A ce son béni, la joie se répand dans les âmes, les cœurs se dilatent et de douces larmes coulent sur toutes les figures attendries. Ah! c'est que la grâce des Quarante Heures commence ses divines opérations et fait entendre cette voix : *Voici l'Epoux*

qui arrive ; allez au-devant de lui, en préparant vos cœurs à recevoir les bénédictions célestes qu'il vous apporte et en rendant droits les sentiers qui conduisent à lui : *Ecce sponsus venit ; exite obviam ei.*

Ces mêmes cloches sonnent le jour et la nuit pendant le saint temps des Quarante Heures, pour inviter tous les fidèles qui sont à leurs maisons à s'unir aux ferventes prières qui se font au pied du saint Autel, afin que tous n'aient qu'un cœur et qu'une âme pour louer, honorer et aimer à jamais le Très-Saint Sacrement. Elles les avertissent, par leur douce harmonie, de venir à leur tour rendre leurs hommages au Roi des Rois qui les attend pour les combler de ses dons. Elles leur disent que ce Roi bienfaisant y donne un grand festin, et qu'il désire ardemment que tous s'y rendent avec empressement. *Venite ad nuptias.* Elles se font entendre à tous ceux qui sont dans la peine et l'affliction, pour les engager à venir chercher auprès de lui le soulagement à toutes leurs misères. *Venite ad me qui laboratis et onerati estis ; et ego reficiam vos.* Oh ! que de beaux sentiments de piété et de religion ces cloches excitent et font naître dans les âmes ferventes ! Prêtez toujours, N. T. C. F., une oreille attentive à leur appel, et vous en serez profondément émus.

§ II.—DE L'ÉGLISE ET DE L'AUTEL DE L'EXPOSITION.

Si le son béni des cloches frappe les oreilles, pour porter au fond des âmes les douces émotions de la foi et de la piété, la décoration de l'Église et de l'autel où est exposé le *Vénérable Sacrement*, frappe les yeux, pour inspirer, par leur éclat extérieur, la religieuse vénération dont doivent être pénétrés tous les cœurs en présence de ce grand Roi.

Et, en effet, l'Église, par l'extrême propreté qui règne dans toute ses parties, par l'élégance de ses tentures, par l'éclat de ses décorations, se trouve comme métamorphosée en un temple tout nouveau. En y entrant, on sent intimement que l'on est dans le palais du Roi du ciel et de la terre ; que c'est là le temple du Seigneur, la maison de prières, le sanctuaire de la divine Majesté, le lieu terrible où l'on n'entre que pénétré d'une crainte respectueuse, la maison de Dieu lui-même, la porte du ciel : *Vocabitur aula Dei.*

A l'extrémité de ce temple, devenu tout-à-coup magnifique, s'élève l'autel sur lequel doit être exposé aux adorations des anges et des hommes, le Très-Saint-Sacrement pendant les Quarante Heures. Au sommet de cet autel brille, au milieu d'une multitude de flambeaux ardents, le trône du Dieu de majesté, qui règne au plus haut des cieux, dans la splendeur des saints. Au pied sont placés des *prie-Dieu* ornés pour les ministres de la Religion, qui, étant les anges de la terre, doivent se succéder pour adorer jour et nuit le Pasteur des Pasteurs, en la compagnie des Anges.

C'est à cet autel que se célèbre solennellement la Messe que l'on appelle de *l'Exposition*, pour y consacrer l'hostie sainte qui recevra, pendant les Quarante Heures, tant d'hommages, et à laquelle seront offerts tant d'honneurs, tant d'adorations, tant de louanges. Une onction divine se répand dans les esprits et les cœurs de tous les assistants, qui se sentent plus vivement pénétrés et touchés par le spectacle des saintes cérémonies qui se déroulent à leurs regards, par les chants sacrés qui retentissent à leurs oreilles, par l'attitude religieuse des pieux fidèles qui se présentent en foule à la sainte table. Tous alors éprouvent ces vives émotions qu'exprimait si éloquemment St. J.-Chrysostôme par ces paroles : Lorsque, disait-il à son peuple, vous vous trouvez réunis dans le lieu saint, pour y assister à nos redoutables mystères ; lorsque vous apercevez à la sainte table la multitude des communiants qui s'en approchent avec un profond respect ; lorsque vous voyez leurs lèvres teintes du sang de Jésus-Christ, en vérité, vous croyez-vous encore sur la terre ? Ne vous semble-t-il pas plutôt que vous êtes au ciel, au pied du trône de Dieu et au milieu des anges et des saints ?

Cette messe solennelle n'est pas plutôt terminée, que l'on commence à rendre à Notre Seigneur, présent dans la divine Eucharistie, les honneurs qu'il vient recevoir pendant les Quarante Heures. On l'accueille d'abord en triomphe, en le portant en procession tout autour de l'Église qu'il a choisie pour y être adoré, loué et aimé par ses dévots et fidèles serviteurs. On lui offre, sur son passage, le pur encens des plus ferventes prières et on salue sa bienheureuse arrivée dans ce lieu de misères par les cantiques

les plus affectueux. Pendant que l'encens brûle et que le son harmonieux des cloches se mêle à celui des voix et des instruments de musique, le bon Maître répand à pleines mains ses grâces et ses bénédictions. *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes.*

Après cette procession pompeuse, qui exprime si admirablement bien l'entrée triomphante de Notre Seigneur dans la ville et le temple de Jérusalem, l'adorable Sacrement est respectueusement déposé sur le trône qui lui a été préparé. Alors se chantent, avec un saint enthousiasme, les litanies des saints, pour inviter la glorieuse Mère de Dieu, tous les anges et tous les bienheureux de la Cour du ciel à s'unir aux enfants des hommes, qui gémissent dans cette vallée de larmes, pour honorer dignement le Dieu qui ne cache ici-bas sa divinité et son humanité que pour mieux faire éclater sa charité dans la divine Eucharistie. *Latet divinitas, latet humanitas: sola patent viscera charitatis.* S. Bern.

Remarquons maintenant, N. T. C. F., que cette pompe extérieure, ces majestueuses cérémonies, cette musique religieuse, ce chant sacré, ne sauraient manquer de produire des impressions salutaires: en voici un exemple entre mille. Dans le dernier siècle, deux hommes sans religion se rencontrèrent dans une église en un jour où l'on y célébrait une grande et belle fête. Après avoir contemplé quelque temps ce spectacle, qui était nouveau pour eux, car, ils n'assistaient guères aux saints offices, l'un d'eux dit à son compagnon d'impiété: "Allons-nous en, "car il n'y a plus à tenir. Il faut avouer que, par ses beaux "chants, ses grandes cérémonies, son brillant luminaire, ses "éclatantes parures, la religion s'empare de l'esprit et du cœur." Hélas! il parlait ainsi parce que son cœur dépravé refusait opiniâtrément de se rendre aux touches intérieures de la grâce divine qui le pressait fortement de revenir à Dieu par une sincère pénitence. Mais pour ce qui est des bons chrétiens, qui ne considèrent qu'avec les yeux de la foi, les saintes solennités de l'Église, que de pures et délicieuses jouissances ils y trouvent! *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

§ III.—DE L'ADORATION DU JOUR ET DE LA NUIT.

Pendant les Quarante Heures, le saint Sacrement demeure jour et nuit sur son trône, pour y donner à toute heure audience

à tous ceux qui veulent le visiter, pour lui rendre leurs hommages. Pour que rien ne puisse distraire l'attention de ses adorateurs, il ne se dit aucune Messe à l'autel de l'Exposition et l'on ne doit sonner aucune clochette aux messes qui se disent aux autres autels. Mais les cloches extérieures sonnent toutes les heures, pour inviter les personnes du dehors à répéter cette touchante invocation : *Loué et remercié soit à tout moment le très saint et divin Sacrement.* Aucun prédicateur n'y fait entendre sa voix pour annoncer la parole de Dieu, afin de laisser le créateur s'entretenir familièrement avec ses créatures, en leur parlant cœur à cœur, comme un ami parle à ses amis. Ainsi, tout le temps est consacré à la prière du cœur et des lèvres, et au chant sacré des hymnes et des psaumes ; et pour qu'il y ait continuellement dans le lieu saint de pieux adorateurs, les chrétiens fervents se partagent les heures du jour et de la nuit, afin que le Saint Sacrement ne reste jamais seul.

Une douce expérience, N. T. C. F., vous a fait comprendre combien ils sont délicieux les moments que l'on passe devant les saints Tabernacles où habite le Dieu des vertus. *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum.* En effet, ce que l'on sent au pied de l'autel, vous le savez pour l'avoir souvent expérimenté. Aussi, pouvez-vous dire avec une âme sainte qui avait renoncé à tous les plaisirs du monde et à qui l'on demandait un jour ce qu'elle faisait et disait durant les journées presqu'entières qu'elle passait au pied des autels : " J'y demeurerais," répondit-elle, " pendant toute l'éternité. Eh ! n'y trouve-t-on pas l'essence divine " qui est l'aliment et l'occupation des Bienheureux, même dans la " gloire. O Ciel ! On demande ce qu'on fait ? On le loue, on " l'aime, on le bénit, on le prie, on lui demande. Et que fait un " pauvre devant un riche ? Que fait un malade auprès de son " médecin ? Que fait un homme altéré auprès d'une fontaine " pure et abondante."

Nous avons, dans ces beaux sentiments, tout ce qui peut nous occuper saintement, en présence du saint Sacrement. Ah ! comme, en effet, les heures passées en la compagnie de notre bon Maître nous paraîtraient courtes si nous étions embrasés d'un vrai zèle pour la Majesté Divine, si nous comprenions bien nos besoins

spirituels et corporels, si nous étions vraiment touchés des maux qui accablent et font gémir ici-bas les malheureux enfants d'Adam ! C'est surtout pendant le silence de la nuit que l'on se livre avec plus d'ardeur aux vives émotions qu'inspirent ces sentiments de zèle et de charité.

§ IV.—DE L'AMENDE HONORABLE.

La principale intention de l'Église dans l'institution des Quarante Heures est d'engager ses enfants à réparer, par leurs amendes honorables, les outrages que reçoit Notre Seigneur dans le sacrement de son amour.

Hélas ! Il y est insulté continuellement par les impies qui portent la fureur jusqu'à fouler aux pieds les saintes hosties ; par les hérétiques qui refusent obstinément de croire à sa présence réelle dans ce vénérable sacrement ; par les mauvais catholiques qui le reçoivent indignement ; par les chrétiens ingrats qui préfèrent se laisser aller à de honteuses passions que de s'en corriger pour se rendre dignes de le recevoir ; par les hommes ingrats qui ne lui témoignent que du dégout et de l'indifférence.

" Si du moins," dit St. Alphonse de Liguori, dans son excellent livre intitulé : *Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge*, que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux qui aspirent à la piété, " ceux qui se disent fidèles avaient soin, " par leur piété, leur respect, leur amour, de réparer l'indignité " de ces outrages ; mais combien, parmi ceux-là même, ne sem- " blent venir dans nos temples que pour vous outrager par leurs " irrévérences ! Combien qui vous négligent et vous abandonnent " tout seul dans vos temples devenus déserts ! "

Ah ! N. T. C. F., quand, pour réparer ces indignes outrages, nous verserions jour et nuit des torrents de larmes, quand nous arroserions de notre sang tous les lieux où se sont commises ces horribles profanations, ce serait peu de chose, ce ne serait assurément rien.

Unissons-nous du moins à toutes les bonnes âmes qui s'immolent et s'offrent comme des victimes pour réparer ces insultes atroces faites au Dieu de toute sainteté. Assistons, s'il nous est possible, à cette belle réunion qui se fait à la chûte du jour, pour témoigner à notre bon Maître, en union avec tous nos frères,

combien nous sommes sensibles à toutes les douleurs qu'il ressent dans son Divin Sacrement. Oh ! que de grâces nous trouverons dans le Cœur de Jésus, si nous savons le consoler dans les peines dont il est accablé. Entendons-le nous adresser ces touchantes paroles : " Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes et qui n'en " a reçu que des ingratitudes. "

Pour faire cette amende honorable avec de plus profonds sentiments de douleur, considérez attentivement, N. T C. F., ce qui se passe dans le monde entier et voyez les maux épouvantables qui se font sentir en tous lieux. Hélas ! Notre Mère, la Ste. Église, est plus que jamais dans les souffrances. Notre Saint Pontife Pie IX est toujours prisonnier, dans son Palais. Les nations frémissent et les peuples forment de vains complots contre le Seigneur et son Christ. Les portes de l'enfer s'agitent et s'ouvrent avec fracas, et il sort du puits de l'abîme des nuées de sauterelles, c'est-à-dire les erreurs les plus monstrueuses qui obscurcissent les intelligences des hommes imprudents qui, en si grand nombre, ne veulent suivre que les fausses lumières de leur raison égarée.

Partout Dieu est blasphémé, la religion insultée, la justice opprimée, l'impiété triomphante ; et les vices honteux de l'impureté, du libertinage, de l'ivrognerie se débordent par torrents. Le luxe, la vanité, l'orgueil et tous les excès font sentir leurs ravages et corrompent toutes les sociétés.

Le monde entier est comme sur un volcan ; et l'*Internationale*, trainant à sa suite toutes les damnables sociétés secrètes, se prépare à lâcher contre tous les gouvernements le monstre affreux de la révolution, pour les bouleverser, à un temps donné.

En attendant cette épouvantable catastrophe, que tous prévoient et redoutent, des fléaux dévastateurs se font sentir d'un bout du monde à l autre. Ce sont de grandes villes qui deviennent la proie des flammes ; c'est la mer qui entre en fureur et fait périr une multitude de vaisseaux. Ce sont des fleuves qui se débordent avec impétuosité, et qui répandent partout la terreur et la mort ; ce sont des maladies contagieuses qui apparaissent avec des symptômes révoltants pour la nature ; ce sont des bruits de guerre qui font craindre que toutes les nations n'en viennent

bientôt aux mains et que le sang humain ne coulent par torrents, dans toutes les parties du monde.

Tels sont, N. T. C. F., les maux de tous genres dont nous devons nous préoccuper pendant nos Quarante Heures, et principalement en faisant l'*Amende Honorable* au St. Sacrement. Tâchons de les détourner, ces maux lamentables, par nos prières, nos sacrifices, nos jeûnes et nos aumônes. Offrons à cette intention tous les exercices qui se font pendant ces jours de grâces et de bénédictions.

§. V.—DE LA CLOTURE DES QUARANTE HEURES ET DES FRUITS QUE NOUS DEVONS EN RETIRER.

Pendant les Quarante Heures, Notre-Seigneur nous fait bien comprendre qu'il met vraiment ses délices à habiter au milieu des enfants des hommes, et à converser familièrement avec eux. Il les attire à lui avec force et suavité, et il est tout occupé de pourvoir à leurs besoins. Il aide les pauvres pécheurs à briser les chaines de leurs mauvaises habitudes. Il ranime les tièdes dans la pratique de leurs devoirs religieux. Il inspire aux justes les moyens qu'ils ont à prendre pour devenir encore plus justes. Il donne de bons conseils à ceux qui sont dans l'embarras des affaires les plus compliquées. Enfin, tous ceux qui vont à lui avec des cœurs droits et une bonne volonté, quelles que soient leurs misères et leurs infirmités, s'en retournent justifiés, consolés et ranimés.

C'est après avoir répandu ainsi les bienfaits de son amour que cet incomparable Maître descend de son trône, pour bénir encore une fois son peuple, pour aller recevoir ailleurs les mêmes honneurs et répandre les mêmes bénédictions. Tous les cœurs sont émus, quand il disparaît; et chacun éprouve au fond de son âme un ennui difficile à exprimer. Ah! c'est qu'avec Jésus l'on possède tout; et que sans lui il n'y a que dégoût, peine et langueur.

Les exercices des Quarante Heures se trouvent donc terminés par la Bénédiction solennelle, qui couronne cette grande solennité. Mais, pour les âmes ferventes, les fruits de grâces qu'elles ont produits ne se bornent pas là. Car, le Seigneur leur a apporté du Ciel un feu divin qui continue à les embraser de ses célestes ardeurs, par les pieuses pratiques qu'elles s'imposent avec bonheur, pour l'honorer sans cesse. Le temps des Quarante Heures,

dans leur paroisse ou leur communauté, leur ayant paru trop court, elles s'en dédommagent en suivant tous les jours en esprit Notre Seigneur, dans les lieux où se font ces pieux exercices, et en pratiquant mentalement tout ce qui s'y fait visiblement. En s'unissant ainsi aux Quarante Heures qui se font d'un bout de l'année à l'autre, au moyen du calendrier qui les annonce, elles sont nuit et jour en adoration aux pieds des saints autels. Oh! que de grâces procurent à ces âmes pieuses cette fidélité à suivre le Bon Maître et à se tenir toujours en sa sainte compagnie, pour lui dire, chaque fois que l'horloge sonne: *Loué et remercié soit à tout moment le Très-Saint et Divin Sacrement.*

Chaque jour, elles font une visite au St. Sacrement, sans manquer aux devoirs de leur état. Pour cela, elles ménagent soigneusement leur temps et se privent de beaucoup de visites inutiles, pour se procurer cet inestimable bonheur. Elles y suppléent en chargeant quelques pieuses personnes de faire ces visites en leur nom, quand, à cause de leur éloignement de l'église ou autres raisons, il leur est impossible de s'y rendre. A cette fin, elles leur font des aumônes corporelles pour en recevoir l'aumône de leurs bonnes prières.

Il est un désir qui doit animer toutes les bonnes paroisses, c'est de procurer à Notre Seigneur, résidant dans le Très-Saint Sacrement, des adorateurs qui se succèdent au pied des saints autels, du matin au soir. Car, qu'il est affligeant pour ceux qui l'aiment, de voir les églises presque toujours désertes! Pourtant, il serait si facile de prévenir ce grave inconvénient. Car, que de bons pauvres, dans les villages, qui, ne pouvant travailler à cause de leurs infirmités, deviendraient de fervents adorateurs du St. Sacrement, si des personnes à l'aise les chargeaient de les représenter devant Notre Seigneur, moyennant quelques secours temporels.

Ces fervents chrétiens qui aiment sincèrement Notre Seigneur dans le St. Sacrement, se font un bonheur toujours nouveau de communier souvent. En conséquence, ils vivent tous les jours comme si tous les jours ils devaient communier. Mais, ne pouvant se procurer cet inestimable bonheur, ils se font une règle de ne pas passer un mois sans approcher de la sainte Table. Une

heureuse expérience prouve que c'est là un moyen efficace de persévérer dans la grâce sanctifiante, en se préservant du malheur de tomber dans le péché mortel. On ne saurait payer trop cher ce précieux avantage. Mais, si l'on y fait attention, il en coûte peu de temps et de peine, pour se préparer à la confession et à la communion, quand on a pris la sainte habitude de les faire tous les mois. La *Couronne d'Or* serait un puissant encouragement à cette pieuse pratique.

Mais, ne pouvant satisfaire l'ardent désir qui les porterait à vouloir communier tous les jours, ces chrétiens dévots au St. Sacrement se font une heureuse habitude de faire souvent, très souvent la communion spirituelle, qui n'est autre chose qu'un acte de désir de recevoir avec foi et amour le divin sacrement qui est le pain de vie descendu du ciel. Pour s'attacher à cette pratique salutaire, il suffit de remarquer qu'elle est fortement recommandée par tous les Maîtres de la vie spirituelle et par l'Église elle-même dans le saint Concile de Trente.

Concluons, N. T. C. F., que les fruits produits par les Quarante Heures, quand elles se font avec un véritable esprit de piété, sont souverainement salutaires et sanctifiants, pour les paroisses et les communautés, qui y puisent un véritable esprit de sainteté, comme pour tous les particuliers qui s'y retrempent dans la ferveur et y trouvent des secours puissants pour persévérer dans la justice et la piété jusqu'à leur dernier soupir. Car, la divine Eucharistie, après avoir été pour eux le pain des forts dans les combats de la vie, leur devient un précieux viatique dans le passage du temps à l'éternité et un gage assuré de la vie éternelle. Car, celui qui mange ce pain céleste vivra éternellement.

Voici maintenant, N. T. C. F., ce que Nous croyons devoir régler pour les Quarante Heures qui doivent se célébrer cette année, comme les années précédentes, du premier Dimanche de l'Avent 1872, jusqu'à ce même Dimanche en 1873.

1o. On y observera le règlement prescrit ci-devant et affiché dans toutes les sacristies.

2o. L'on fera, le premier et le second jour des Quarante Heures, sur le soir, avec toute la solennité possible, l'*Amende Honorable* au Très-Saint Sacrement, selon la formule ci-jointe

qui exprime les diverses intentions avec lesquelles se font, cette année, les Quarante Heures.

3o. Le second jour des Quarante Heures, l'on chantera, en se conformant aux rubriques, la messe solennelle *Pro quacumque necessitate.* Les touchantes prières que fait l'Église, à cette Messe, conviennent parfaitement à l'état des grandes misères dans lequel se trouvent toutes les sociétés humaines, dans ces temps mauvais.

4o. À partir de ce jour où sera publiée la présente Ordonnance, l'Oraison *de Mandato,* qui se dira après la Collecte *de Spiritu Sancto*, en se conformant à la rubrique, sera celle qui se dit à cette même messe, savoir : *Ineffabilem misericordiam*, etc., afin de continuer à solliciter les ineffables miséricordes de notre Dieu, en faveur de tous les peuples, sur lesquels s'appesentit le bras du Seigneur irrité.

Ayons confiance ; les prières de la Sainte Église sont exaucées, dans ces jours de grandes perturbations, et elles doivent l'être ; car la parole du Seigneur, qui est infaillible, est engagée.

Pour vous en convaincre, jetez les yeux sur notre Vénérable et Auguste Pontife. Qu'est-ce qui le préserve de la fureur de ses ennemis qui, par une trahison sacrilége et détestable, se sont rendus maîtres de sa personne sacrée ? Qu'est-ce qui empêche ces loups cruels de dévorer cet innocent Agneau ? Qu'est-ce qui le protége, maintenant que tout secours humain lui manque ? Qu'est-ce qui le rend si calme, si serein, si joyeux, pendant qu'il est rassasié d'opprobres et exposé à tant et à de si imminents dangers ? Comment peut-il déjouer, avec tant de sagesse, les criminelles intrigues tramées contre lui ? Qu'est-ce qui lui donne, dans son état de captivité, cette vigueur Apostolique qu'il déploie, en toutes occasions, pour donner aux rois et aux peuples de grandes et terribles leçons ? Comment enfin sa main de vieillard peut-elle tenir avec tant de fermeté le gouvernail de la Barque de Pierre, pendant cette longue et furieuse tempête qui agite l'Église ? Il nous l'apprend lui-même par ces touchantes et mémorables paroles qui tombaient un jour de sa bouche sacrée : *Je fais prier l'Église ; et le secours vient du Ciel.*

N'est-ce pas encore cette prière de l'Église qui monte jour et

nuit au Ciel et qui touche le cœur de la Mère des miséricordes ? Que signifient en effet ces apparitions si fréquentes et si bien prouvées de la Vierge Immaculée ? Pourquoi ces prodiges inouïs et sans nombre qui s'opèrent dans ces lieux si justement vénérés où la Reine des Cieux vient montrer son auguste visage aux infortunés enfants d'Adam, qui gémissent dans cette vallée de larmes, sous le poids de tant de misères ? D'où vient ce souffle merveilleux qui, comme un vent violent, pousse ces centaines, ces milliers de pèlerins vers les sanctuaires de Marie, la Vierge aussi bonne que puissante qui est comme, une armée rangée en bataille, pour être le secours des chrétiens ?

Ne sont-ce pas là des preuves évidentes que tant de prières qui se font dans toute l'Église sont exaucées ? Ne sont-ce pas là des signes certains que le temps de la délivrance approche ? A ces traits divins, ne reconnait-on pas le Fils de l'homme qui marche sur la mer orageuse de ce monde à travers les flots courroucés de la plus furieuse des tempêtes, pour prouver, une fois de plus aux incrédules, que c'est lui qui a fondé l'Église, que c'est lui qui la gouverne, que c'est lui qui la préserve de tout naufrage, pour la conduire au port du salut ?

C'est à vos pieds, ô divine Vierge, c'est donc dans votre cœur immaculé, ô glorieuse Mère de Dieu, que Nous déposons cette Instruction, que nous adressons au peuple dévot confié à nos soins. Daignez le bénir et le prendre sous votre maternelle protection, pour que se nourrissant dans le gras paturage de la divine Eucharistie, ce troupeau fidèle *loue, remercie à tout moment le Très Saint et Divin Sacrement.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés religieuses en la manière et aux jours jugés les plus opportuns et ensuite conservée dans les archives des Fabriques et Communautés, pour y avoir recours au besoin.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire, en l'année mil huit cent soixante et douze, le trentième jour du mois de Novembre, qui est le cinquantième anniversaire de notre Prêtrise.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ, Chan. Secrétaire.

AMENDE HONORABLE AU TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

(Par S. Liguori.)

Divin Sauveur, qui, par un effet incompréhensible de votre amour envers nous, vous êtes renfermé dans le tr -saint Sacrement de l'autel, et qui, au lieu des respects et des adorations que nous devrions vous y rendre, n'y recevez que des mépris et des outrages ; je viens me jeter à vos pieds pour vous faire réparation de tout ce que vous avez souffert, et que vous souffrez tous les jours dans cet adorable mystère. Je vous fais donc en premier lieu amende honorable pour toutes les irrévérences intérieures et extérieures que j'ai moi-même commises en votre présence ou dans vos Églises, et pour tous les scandales que j'y ai causés ; pour le peu de zèle que j'ai eu à m'approcher de la Sainte Table, et à assister au Saint Sacrifice de la Messe ; pour le peu de préparation et de dévotion que j'y ai apportées ; pour le peu de fruit que j'en ai retiré ; pour les sacriléges que j'ai commis en vous recevant indignement, et pour tous les autres outrages que je vous ai faits, ou auxquels j'ai eu quelque part. Je vous fais, en second lieu, amende honorable pour tous les affronts, mépris et indignités que vous avez soufferts dans cet auguste Sacrement depuis sa première institution, et que vous souffrez chaque jour dans tous les endroits du monde, de la part des mauvais chrétiens, des hérétiques, des juifs, des infidèles, des païens, des athées, des sorciers, des magiciens, qui se portent continuellement à des attentats horribles contre vous. Je vous fais, en troisième lieu, réparation d'honneur pour toutes les injures, les calomnies, les persécutions, les insultes que vous avez souffertes pendant votre vie mortelle, particulièrement dans votre sainte Passion : je vous demande, prosterné à vos pieds, très-humblement pardon de tout cela ; je reconnais que vous êtes digne de tout honneur, de toute gloire, de toute louange : je confesse que vous êtes le roi du ciel, de la terre, et de tout l'univers, et vous rends en cette qualité mes très-humbles hommages, et mes très-respectueuses adorations. Je me consacre à vous en un perpétuel holocauste d'amour : je me multiplie en esprit et par désir, dans tous les endroits du monde où vous résidez continuellement, et vous y rends toute la gloire que vous rendent vos Anges

et vos Fidèles, à laquelle je joins toutes celles que vous avez reçues de vos créatures dans le temps, et que vous en recevrez dans l'éternité. Que le premier de mes soins soit désormais de vous honorer sur vos autels, et de faire en sorte que loué, adoré, aimé et glorifié soit à jamais, par tous les hommes et avec tous les respects possibles, le très-saint et très-adorable Sacrement de l'autel. Ainsi soit-il.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, LA MORT DE MR. LE G. V. TRUTEAU.

Nos Très-Chers Frères,

C'est avec le sentiment d'une profonde douleur que Nous nous empressons de vous annoncer la mort de M. A. F. Truteau, notre Vicaire Général et Doyen du chapitre de notre Cathédrale, qui vient de succomber (28 Décembre à quatre heures et trois quarts P. M.) à une courte mais très-douloureuse maladie, à l'âge de 64 ans, dont 42 ont été consacrés à exercer les fonctions de la prêtrise, qu'il reçut en 1830.

C'est à vous tous que s'adresse la présente, pour vous faire connaître cette triste nouvelle, parce que Nous avons l'intime conviction que vous partagerez tous notre juste douleur, et que vous vous ferez un devoir légitime de vous associer aux prières qui vont se faire pour le repos de son âme.

Car, il n'est pas question ici de faire l'éloge de cet excellent ecclésiastique qui se recommande si hautement par ses vertus vraiment sacerdotales, et que Dieu lui-même, il y a tout lieu de l'espérer de sa divine bonté, se plaira à glorifier au dernier jour, dans l'assemblée des saints. *Tunc laus erit unicuique a Deo.* En attendant ce grand jour des révélations, la mémoire de ce Juste demeurera parmi nous en bénédiction, en passant jusqu'à la dernière génération. *In memoria æterna erit justus.* Ah! c'est qu'en descendant dans la tombe, il emporte avec lui une réputation si bien méritée de justice et de piété que rien ne pourra en ternir l'éclat. *Ab auditione mala non timebit.*

Nous nous bornons donc à faire appel à la piété de toutes les bonnes âmes du diocèse, pour obtenir leurs suffrages en faveur de notre cher défunt. Il y a pour toutes les parties de ce populeux diocèse et pour toutes les classes des fidèles qui en font parties, de pressantes raisons d'acquitter un devoir si légitime ; car, il a fait du bien partout et à toutes sortes de personnes. Il est donc juste que partout on lui paie un tribut de reconnaissance, et que chacun s'empresse de l'aider à prendre au plus tôt possession de la place qui l'attend dans le séjour des saints.

Ainsi, N. T. C. F., notre ville fera dans ses Églises et dans chacune de ses familles d'ardentes prières pour le repos de son âme. Car, c'est dans son sein qu'il est né, qu'il a été élevé, qu'il a vécu et travaillé pendant plus de 40 ans au salut des âmes. Tout donc doit l'attacher à un citoyen si digne de vénération.

Les paroisses de la ville et de la campagne prieront, d'un commun accord, pour celui qui, en les visitant en sa qualité d'Archidiacre, sut si bien concilier les esprits pour y établir l'ordre, la paix et la régularité !

Le diocèse tout entier fera entendre au ciel des vœux ardents pour l'homme pacifique qui, pendant qu'il en était l'Administrateur, le gouverna avec tant de sagesse. Les Communautés religieuses et les Maisons d'éducation n'oublieront jamais ce bon directeur, ce sage supérieur, ce zélé propagateur de la bonne éducation qui fait les familles chrétiennes et les communautés ferventes.

Le Clergé n'aura qu'un cœur et qu'une âme pour prier et faire prier pour celui qui depuis tant d'années, partageant la sollicitude épiscopale, se montra toujours si dévoué à ses intérêts, en sa qualité de Vicaire Général, et sut le diriger toujours dans les voies canoniques et régulières.

Le Chapitre pourrait-il n'avoir pas toujours présent à l'esprit celui qui fut un de ses fondateurs, qui ne cessa de lui donner l'exemple de toutes les vertus qui doivent orner les chanoines, et qui marcha pendant tant d'années à sa tête, en qualité de doyen.

Enfin l'Évêque, en perdant un auxiliaire si dévoué, un ami si affectionné, un autre lui-même, pourra-t-il, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu l'appeler lui-même à une meilleure vie, monter à l'autel,

réciter l'office divin, faire la plus courte prière, sans avoir toujours présent à l'esprit celui qui, sur la terre, fut constamment le confident de son cœur, son aide, son soutien au milieu de ses tribulations.

Il est maintenant facile, N. T. C. F., de comprendre que le diocèse est enveloppé dans un crêpe bien lugubre, et qu'il a à faire entendre de longs gémissements. La perte que nous déplorons nous est commune à tous. Nous recourrons donc aux mêmes consolations, en nous rappelant ses attachantes qualités, ses vertus solides qui font espérer qu'il est passé à une meilleure vie.

Car, on ne peut prononcer le nom de cet homme de Dieu sans se représenter avec attendrissement ses manières aimables, son air gracieux, son visage serein, ses paroles assaisonnées d'un enjouement tout intéressant, son calme imperturbable, sa bonté caractéristique, qui répandaient un charme ravissant sur les actions les plus communes de sa vie.

Mais pour atteindre, N. T. C. F., le but que Nous nous sommes proposé, en vous adressant la présente, voici quelques pratiques que nous signalons à votre attention, pour honorer la mémoire de celui qui a été le bon ami de tous, et qui, en retour, a un droit bien acquis à toutes nos religieuses sympathies.

1o. Pendant trente jours, nous offrirons à Dieu pour le repos de son âme, nos prières, aumônes, sacrifices et communions. Chacun là-dessus est laissé à sa dévotion.

2o. Nous ferons à notre loisir le chemin de la croix, et nous gagnerons les autres indulgences que nous pourrons, pour acquitter toutes les dettes qu'il a pu contracter envers la justice Divine.

3o. Nous dirons en famille le chapelet, à la même intention, en pensant que la B. Vierge lui a obtenu la grâce de mourir un samedi, avec le St. Scapulaire sur sa poitrine. Espérons que cette bonne Mère se sera empressée de visiter son âme, dans le lieu d'expiation.

4. Nous nous priverons des plaisirs que le monde a coutume de s'accorder dans les jours de carnaval qui nous arrivent. C'est un excellent moyen de nous associer à la douleur publique et privée, qui afflige toutes les classes de la Société.

Vous pardonnerez, sans doute, N. T. C. F., à notre juste douleur, et vous ne manquerez pas de vous y associer de tout votre cœur. En retour, nous prions le Dieu tout bon et tout miséricordieux d'être pour vous le Dieu de toute consolation, dans les maux que vous ménage la divine Providence. Dans ce ferme espoir, Nous vous bénissons, en vous faisant tous les souhaits de bonne année, afin que vous soyez préservés de tout malheur et favorisés d'heureux succès dans toutes vos entreprises.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 28 Décembre 1872.

P. S. La *Recommandation aux prières* ci-jointe restera exposée, dans les campagnes, comme dans les villes, dans toutes les sacristies, pendant trente jours.

† Ig., Év. de M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple—Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, le 1er Mars, 1873.

Monsieur,

C'est humblement prosterné aux pieds de St. Joseph, *Protecteur de l'Église universelle*, que je vous écris la présente, afin d'obtenir par son puissant secours ce que demande l'Église dans cette touchante prière: *Mentes nostras, quæsumus, Domine, lumine tuæ claritatis illustra; ut videre possimus quæ agenda sunt; et quæ recta sunt agere voleamus.*

§ 1.—REMERCIMENTS.

Je saisis cette première occasion qui se présente, pour témoigner à tous en général et à chacun de vous en particulier, combien j'ai été sensible à vos touchantes démonstrations, ainsi qu'à celles de vos paroisses et de vos communautés, à l'occasion de mon 50ème anniversaire de Prêtrise, et vous remercier de nouveau de vos dons généreux, à ces *Noces d'Or*, que vous avez bien voulu célébrer avec une si grande magnificence.

Une amère douleur a bientôt succédé à ces jours de joie; car, une mort tout-à-fait imprévue a ravi à notre commune affection M. le Grand-Vicaire Truteau, qui s'était mis de si bon cœur à la tête de ces démonstrations bienveillantes qui, assurément, font plus d'honneur au Diocèse qu'à moi, qui en suis depuis tant d'années l'indigne pasteur.

Quoiqu'il en soit, vous avez, par vos sincères regrets et vos sentiments d'affection vraiment paternelle, payé à la mémoire du cher défunt un tribut d'honneur si justement mérité; et vous avez en même temps si cordialement compati à ma trop juste douleur, que je manque d'expressions pour vous en témoigner ma rèconnaissance. Que Dieu donc qui afflige et console, comme il lui plait, en soit béni, et vous le rende au centuple.

§ 2.—OBSERVATIONS SUR LES QUARANTE HEURES.

Je supplée, par la présente, à ce que j'aurais dû vous écrire en vous adressant la *Lettre Pastorale* concernant les *Quarante Heures* de l'année courante.

Considérant que les cérémonies en général et celles en particulier qui s'observent à l'occasion des Quarante Heures sont, pour les dévots fidèles, des langues éloquentes qui les excitent puissamment à la piété, j'ai cru qu'une Instruction sur cet intéressant sujet pouvait vous aider cette année et à l'avenir à exploiter les riches trésors de grâces, cachés sous ces emblêmes mystérieux, et à affectionner ainsi de plus en plus le peuple à ces solennels exercices.

Quand donc arrive cette grande solennité, expliquez d'avance les cérémonies qui s'y observent, afin qu'étant d'année en année mieux comprises cette fête soit toujours nouvelle, et que, réveillant ainsi des sentiments de foi toujours plus vifs, elle produise des fruits de salut toujours plus précieux et plus abondants. C'est, vous n'en doutez pas, un des moyens à prendre pour prévenir la routine qui ne manque jamais de se terminer par l'apathie et le dégoût des choses saintes. Puisse notre zèle à bien faire les Quarante Heures, empêcher que la divine Eucharistie ne devienne, pour le peuple chrétien, une nourriture insipide et faisant bondir le cœur, comme le fut la manne pour le peuple Juif!

Au moyen des Quarante Heures, le St. Sacrement est adoré

nuit et jour, dans le diocèse, tantôt dans une église et tantôt dans une autre. C'est pour nous un grand bonheur et une source intarissable de bénédictions. Aussi, devons-nous, par tous les moyens en notre pouvoir, et surtout par notre exemple, favoriser une si belle et si salutaire dévotion. Ainsi, il est à bien désirer qu'il y ait nuit et jour, pendant les Quarante Heures, au prie-Dieu dressé pour lui, un Prêtre en adoration ; comme aussi, dans les jours ordinaires, serait-il souverainement édifiant et encourageant de voir plusieurs fois le jour les Pasteurs en prière, dans leurs églises. En y allant faire leurs exercices de piété, y réciter leur bréviaire, y passer quelques moments en colloques avec Notre Seigneur, ils attireraient peu à peu beaucoup de bonnes âmes à fréquenter plus assidûment les saints tabernacles. Car, pour une paroisse de foi, il n'est rien de plus édifiant et consolant que de voir son Pasteur au pied des autels. Aussi, est-il plus écouté, et se laisse-t-on plus aisément attendrir, quand, dans sa juste douleur, il se plaint à son peuple de ce que son église est déserte du matin au soir, de ce qu'il y a si peu de monde à la messe, de ce que chaque fois qu'il monte à l'autel, il n'a pas la consolation de descendre à la sainte table pour y donner la communion à un certain nombre de personnes, afin d'entrer dans les desseins amoureux de Notre Seigneur, qui désirerait se donner tous les jours à nous dans la divine Eucharistie.

C'est en insistant souvent là-dessus, dans les avis que vous donnez au prône, et en facilitant aux bons chrétiens les moyens de s'attacher à Notre-Seigneur présent dans la divine Eucharistie, que la communion sacramentelle et spirituelle, que la visite au saint Sacrement, l'assistance à la messe, la dévotion aux Quarante Heures, l'habitude de s'unir intérieurement à ces pieux exercices, en allant chaque jour en esprit dans tous les lieux où ils se font successivement, peuvent devenir des pratiques tout-à-fait familières et souverainement sanctifiantes. Aussi sont-elles instamment recommandées dans la *Lettre Pastorale* qui a annoncé cette année les Quarante Heures au Diocèse.

Il faut pour cela du travail ; mais qu'il est doux et consolant le travail que l'on s'impose pour faire louer, aimer et adorer le très-saint Sacrement !

C'est en travaillant ainsi de toutes nos forces à faire honorer le très-saint et divin Sacrement, que nous obtiendrons les puissants secours qui nous sont nécessaires pour détruire l'ivrognerie, le luxe et les autres vices qui nous débordent, et pour faire régner à la place la tempérance, la simplicité, la pureté et les autres vertus qui peuvent seules faire la gloire de la religion et l'honneur de la patrie. C'est également par ce moyen que nous contribuerons, autant qu'il sera en nous, à détourner les maux horribles dont le monde entier est menacé et à procurer le triomphe de la sainte Église, ce qui est la principale intention des présentes.

§ 3.—DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Je profite de l'occasion pour vous prier de m'envoyer, si déjà vous ne l'avez fait, les rapports de vos conférences ecclésiastiques. Malheureusement, nous n'avons pas là-dessus prêché d'exemple, en tenant plus tôt celle qui devait avoir lieu à l'Évêché. Mais les Noces d'Or, la maladie et la mort de M. le Grand-Vicaire Truteau, qui devait en être le président, l'infirmité qui m'a confiné à l'Hôtel-Dieu, en ont été cause. A ce propos, il me faut vous dire ici combien j'ai été sensible aux témoignages d'intérêt que vous avez bien voulu me porter en me voyant tout-à-coup privé des services que me rendait depuis tant d'années et si généreusement ce dévoué collaborateur, et avec quelle gratitude je dois vous remercier des prières particulières et publiques que vous adressez à Dieu, avec vos bons paroissiens, pour le recouvrement parfait de ma santé et le succès de toutes les entreprises, faites pour l'avantage du diocèse. Je m'unis à vous, en demandant que la sainte volonté de Dieu soit faite.

Le Saint-Père m'ayant fait demander ce qui a été écrit, dans ce diocèse, sur le concile du Vatican, je me propose de faire déposer à ses pieds le petit volume qui renfermera mes Lettres Pastorales, Mandements, Circulaires, sur cet important sujet, le résumé de vos conférences et un court extrait des adresses des paroisses et communautés, qui sont autant d'actes de foi au dogme de l'*Infaillibilité Pontificale*. On y verra donc, dans un bien petit cadre, les témoignages authentiques de la foi dont l'Évêque, le clergé et les fidèles du diocèse entier font profession

à l'égard de l'infaillibilité du Pontife Romain. Puisse ce travail produire les heureux fruits qu'il est permis d'en attendre !

§ 4.—DES DISCUSSIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES.

Ce paragraphe est comme la suite du précédent; car, nos Conférences ecclésiastiques ne sont vraiment que des discussions entre frères qui cherchent à connaître les bons principes pour s'y conformer dans toute leur conduite. Tel devrait être aussi le but des discussions qui s'engagent dans les polémiques publiques ou dans les réunions privées. Nul doute qu'il n'y ait des règles à suivre pour qu'elles soient intéressantes et qu'elles produisent le bien que l'on doit en attendre. Elles nous sont tracées par la justice, la vérité et la charité ; et comme elles s'expliquent d'elles-mêmes, elles n'ont aucunement besoin de commentaires. Cependant, les observations suivantes ne seront pas hors de propos.

D'un côté, il va sans dire que, dans toutes espèces de discussions, il faut se donner mutuellement des témoignages de respect et d'estime. *Honore invicem prævenientes..... Salva charitate.*

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que, chargés comme nous le sommes, de garder intact le dépôt sacré de la vérité, il n'y a pas à transiger avec le respect humain, les égards dûs aux grands, les intérêts religieux et civils, quand il s'agit de la défendre. Se taire par crainte de déplaire ou autres motifs condamnables, quand l'erreur est proclamée et triomphe, ce serait une prévarication inexcusable, nonobstant les vains prétextes d'inopportunité, de prudence, de crainte de troubler la paix, que l'on a coutume d'alléguer.

Un exemple suffira pour nous faire toucher du doigt cette vérité. Notre Saint-Père le Pape, voulant sauver le monde, proclama, en 1864, le Syllabus qui, en condamnant les erreurs qui le perdent, fait briller les vérités qui seules peuvent guérir les plaies hideuses qui affligent toutes les sociétés humaines. Il lui faut pour cela heurter tous les préjugés, résister à toutes les puissances, combattre toutes les passions, s'exposer à toutes les fureurs des grands et des petits. Rien, ce semble, de plus *inopportun* que ce document qui met en contact les bons et les mauvais principes et soulève des questions brûlantes dont l'esprit humain ne saurait calculer les conséquences.

Cependant, en dépit de toutes ces circonstances fâcheuses, le Syllabus est lancé dans le monde par un Pontife dont la prudence et la sagesse brillent d'un si vif éclat. Ce Syllabus, inspiré par une vigueur vraiment Apostolique et lancé par un bras fort et vigoureux, fait son chemin à travers les brouillards et les tempêtes ; et nul doute que, si tous ceux qui sont obligés de l'expliquer et de le défendre s'acquittent courageusement et avec zèle de leurs devoirs, il n'obtienne un plein succès, en régénérant les sociétés qui sont de toutes parts rongées par le chancre de ces détestables erreurs.

En présence de ces faits, il n'y a pas à reculer, et l'on comprend que chacun est tenu de combattre, selon la mesure de ses forces, pour le triomphe des principes, qui rencontrent partout des ennemis si acharnés. Il va sans dire qu'il faut se préparer, par de sérieuses études, à ce combat de tous les jours ; car, ces erreurs se glissent dans les livres, les journaux, les lectures, les discours publics, les conversations particulières.

Le bon Pasteur qui veut préserver son troupeau du mortel poison de ces damnables erreurs, ne manque pas de les signaler en toute occasion et de les stigmatiser, soit en chaire, en instruisant son peuple, soit dans ses conversations particulières avec ceux de ses paroissiens qu'il sait être plus capables de suivre ces discussions. Il a soin de faire circuler dans sa paroisse les livres et les journaux qui ne sont écrits que pour répandre les saines doctrines et réfuter les mauvaises. Il donne tout naturellement la préférence aux écrits faits dans ce pays en faveur des libertés de l'Église et le triomphe des bons principes, que proclament les Allocutions et Encycliques du Souverain Pontife.

Ceci me fournit l'occasion de vous recommander de faire circuler, autant que possible, les *Conférences à l'Union Catholique* et la *Liberté religieuse en Canada*, qui ont ici leur spécialité et que, d'ailleurs, le Saint-Père a daigné bénir. Le *Questionnaire*, que vous connaissez comme moi, est bien digne de votre encouragement. Je dois en dire autant du sermon prêché au 50ème anniversaire de ma prêtrise, parce que l'on y trouve les solides principes qui fixent sûrement les rapports de l'Église et de l'État et jettent un grand jour sur les questions qui s'agitent à l'heure qu'il est.

Enfin, les *Instructions dogamatiques sur le mariage chrétien* peuvent vous être d'un puissant secours, pour prévenir les maux déplorables que pourrait occasionner, ici comme ailleurs, la loi du divorce et empêcher le mariage civil, qui finirait par bouleverser la société canadienne, comme elle bouleverse et démoralise celle de l'ancien monde. Les principes du Syllabus y sont expliqués avec une science, une logique, une clarté qui portent la conviction dans tous les esprits sérieux et réfléchis.

§ 5.—DES ÉPOUSAILLES DE LA STE. VIERGE AVEC ST. JOSEPH.

Afin que les *Instructions sur le mariage*, dont il est question plus haut, puissent nous aider plus efficacement à reconquérir les droits de l'Église, sur ce contrat-sacrement, usurpés par le pouvoir civil, et à faire respecter de plus en plus par nos catholiques leurs unions nuptiales, j'ai cru qu'il serait bon de faire, de la fête des *Épousailles* de la Ste. Vierge avec St. Joseph, une fête de famille. A cette fin, je vous adresse ci-jointe une feuille qui contient l'annonce de cette fête et la direction à suivre pour la célébrer avec ferveur et piété. Vous la fixerez à la place qui lui convient dans votre livre d'*Annonces* ou dans l'appendice au Rituel, afin de l'avoir sous la main chaque année, au retour de cette joyeuse fête.

§ 6.—DES ALIMENTS PRÉPARÉS EN GRAS LES JOURS D'ABSTINENCE.

Je profite de la présente pour vous communiquer une réponse, donnée par la S. C. de la Propagande à Mgr. Laflèche, Évêque des Trois-Rivières, le 17 mai 1872, au sujet de l'interprétation qu'il faut donner à l'Indult qui permet de préparer les aliments en gras les jours d'abstinence, afin que vous puissiez donner là-dessus des explications convenables. Elle est comme suit:

ILME ET RME DOMINE.

Quæ ab Amplitudine tua litteris diei 12 elapsi mensis Aprilis datis proposita sunt dubia super articulo VI Indulti quoad abstinentiam ac jejunium anni. 1844 concessi huc revocari possunt.

1o. Licetne diebus *quibus abstinetur ab esu carnium*, vi præ-

fati Indulti, uti adipe (gras) non solum suino (lard), sed etiam bovis (bœuf,) capri (mouton), pulli gallinacei (poulet), aut aliorum similium volatilium ?

2o. Litcetne uti hujusmodi adipe cui unita sit pars aliqua carnis (maigre) ?

3o. Licetne iisdem diebus et vi ejusdem Indulti, uti adipe (graisse ou saindoux) super panem in sumendo caphœo (café) aut the (thé) ?

Hisce positis en responsa :

Ad 1m. SSmus præfatum Indultum favore istius Diœcesis benigne extendit ad adipem quorumcumque animalium per modum tamen dumtaxat condimenti.

Quoad alia dubia, juxta Moralis Theologiæ principia ita respondendum censeo.

Ad 2m. Negative ; palam vero est hac super re dari parvitatem materiæ.

Ad 3m. pariter Negative ; neque enim eo in casu adeps condimenti rationem habet, sed potius obsonii.

.....

Romœ ex Aed S. C. de Prop. Fide die 17 Maji 1872.

Ampl. Tuœ

Addictissimus uti Frater

AL. CARD. BARNABO, Pr.

JOANNES SIMEONI, Secrius.

R. P. D. LUDOVICO LAFLECHE,
Epo. Trifluviano.

§ 7.—DES ORPHELINS ANGLAIS.

A la demande de Mgr. Manning, Archevêque de Westminster, Mgr. l'Archevêque de Québec, en passant à Londres, en Décembre dernier, s'est vivement intéressé au sort des orphelins que l'on place dans des établissements protestants, quand il ne se trouve pas de bons catholiques pour s'en charger.

En conséquence, il a fait écrire, par M. le Grand-Vicaire Cazeau, à ses Suffragants, pour savoir si, dans chaque diocèse, il serait possible de placer un certain nombre de ces infortunés enfants et combien, afin de pouvoir donner une réponse à Mgr. Manning en repassant par Londres.

Je ne puis répondre moi-même à Mgr. l'Archevêque de Québec, avant de savoir si et combien de ces orphelins pourraient être distribués dans les familles du diocèse. Veuillez donc m'informer, aussitôt que possible, si votre paroisse peut faire cet acte de charité, afin que je puisse lui donner le nombre de ces enfants dont le diocèse pourra se charger. Je transcris ici ce que S. G. écrit là-dessus :

" Sans doute, chaque diocèse a déjà le soin de ses propres " orphelins ; cependant je ne crois pas que ce nouveau fardeau, " partagé entre les deux provinces (Québec et Ontario) puisse " nuire beaucoup à nos œuvres. Il s'agit du salut éternel de " pauvres enfants que le gouffre de l'hérésie absorbera infailliblement si nous ne venons pas à leur secours ; ils apporteront avec " eux la bénédiction de Notre-Seigneur, qui tiendra pour fait à " lui-même ce qui aura été fait à ces pauvres enfants. "

Un autre motif, c'est que les catholiques anglais se sont montrés tout-à-fait bienveillants envers les enfants du Canada, je veux dire les Zouaves Canadiens, quand ceux-ci, après huit jours d'emprisonnement au pain et à l'eau, et quinze jours de réclusion dans le fond de cale infect d'un chétif navire, arrivèrent à Liverpool, couverts de vermine, amaigris, plusieurs gravement malades, tous dans l'état le plus déplorable ; la population catholique de Liverpool, les premières familles anglaises en tête, prodiguèrent à nos enfants dans la détresse des soins, des attentions si grandes et si délicates que nos jeunes gens en pleuraient d'attendrissement ; de tels actes de générosité ne peuvent être oubliés par les cœurs bien faits.

Il est à remarquer de plus que ces orphelins sont déjà parvenus à un âge assez avancé pour rendre d'utiles services. De plus, les familles qui les adopteraient pourraient s'en servir pour faciliter à leurs enfants l'usage de la langue anglaise, qui aujourd'hui est impérieusement requise partout, pour se placer avantageusement.

§ 8.—DES PRIÈRES À FAIRE POUR LA PACIFICATION DES ESPRITS.

Vous savez que Mgr. l'Archevêque de Québec et Mgr. l'Évêque des Trois-Rivières, dont il vient d'être question, sont à

Rome pour solliciter un jugement du Père commun, afin de paci fier ici les esprits. C'est là ce que nous désirons tous ardemment et ce que nous devons demander avec instance au Père des miséricordes de qui vient tout don parfait. *Diesque nostros in tua pace disponas.* Car, la paix est ce don par excellence qui surpasse tout sentiment.

Je ne prescris à ce sujet aucune prière particulière ; mais vous voudrez bien vous souvenir que c'est en partie à cette intention que nous chantons, à tous les saluts, *Da pacem,* etc., avec la touchante Oraison qui se dit après cette belle antienne. Autant que je puis le comprendre, Dieu a déjà exaucé nos vœux, car tout fait croire que l'on pouvait craindre de nos funestes divisions des résultats encore plus malheureux. Espérons donc que celui qui a opéré ce commencement de paix, le complètera. *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.* J'ajoute que l'Itinéraire qui se dit tous les jours par un certain nombre de Prêtres, après les Petites Heures, et que les Litanies des Saints dont plusieurs ferventes Communautés se font une pratique journalière, sont dirigés à la même intention. L'immaculée Vierge qui prie si bien, avec tous les anges et les saints, pour le diocèse de Montréal qui lui est si spécialement consacré et qui se dévoue tout entier à sa gloire, sera sans doute exaucée ; car sa prière ne souffre jamais aucun refus.

Ce que nous demandons, d'un commun accord, et sans aucune restriction ni réserve, c'est que la sainte volonté de Dieu soit pleinement connue et amoureusement accomplie. Pour ma part, c'est ce qui fait l'unique objet de mes plus ardents désirs, en attendant le moment terrible, mais cependant attendu avec impatience, où il me faudra dire pour la dernière fois mon *Nunc dimittis.*

§ 9.—DES SECOURS A PORTER AUX MISSIONS.

Je profite de cette occasion pour vous faire entendre les appels réitérés et touchants qui nous sont faits par Mgr. l'Archevêque de St. Boniface et par Nos Seigneurs de l'Orégon et de Nesqualy. Ce qu'ils nous demandent avec instance, ce sont de bons Missionnaires qui veuillent bien aller partager leurs travaux Apostoliques et les aider à sauver les âmes qui, dans ces pays

lointains, périssent en si grand nombre, faute de Pasteurs qui aillent les chercher pour les apporter au bercail.

J'ai déjà eu occasion de vous exprimer les sentiments du St. Siége, qui pense et qui dit que c'est au Canada Catholique à évangéliser ces contrées. Ça toujours été avec bonheur que j'ai donné, à ceux qui m'en ont témoigné le désir, la permission de se consacrer à ces missions qui, sur tous les rapports, nous intéressent au plus haut degré. Je suis toujours également disposé à le faire en laissant, à ceux d'entre vous qui me le demanderont, toute liberté de suivre leur vocation, en autant toutefois que le diocèse n'en souffrira pas notablement. Je dois vous informer qu'à l'heure qu'il est, Mgr. de St. Boniface, dont la mauvaise santé, comme vous l'avez appris par les journaux, ne nous laisse pas sans de graves inquiétudes, fait de grandes instances pour avoir le secours de deux Prêtres, dont l'un serait placé dans son collége et l'autre dans une de ses missions. Prions pour que tous ceux des nôtres qui déjà travaillent dans diverses missions puissent y gagner beaucoup d'âmes, en s'y sanctifiant eux-mêmes et avoir parmi eux des imitateurs de leur zèle à porter au loin le flambeau de la foi.

C'est en toute simplicité que je vous ouvre mon cœur en vous faisant ces recommandations, avec l'intime confiance que vous les mettrez à profit comme toutes celles que j'ai eu occasion de vous faire, pendant ma longue administration. Sans vouloir sonder l'avenir dont Dieu s'est réservé le secret, je me dis dans l'intérieur de mon âme : *jam delibor et tempus resolutionis meæ instat.* Il est donc tout naturel que mes années passées se déroulent maintenant à mes yeux, non sans répandre dans mon cœur bien des amertumes, à cause des innombrables infidélités qui s'y trouvent cachées comme dans une embuscade, pour apparaitre au jour des révélations.

Ce qui dissipe un peu mes craintes, c'est l'espoir de tout le bien qui se fera dans le diocèse, après que j'aurai fermé les yeux à la lumière, par votre vigilance sur votre troupeau, pour le préserver de tous les vices et de toutes les erreurs, et le conduire dans les gras pâturages de l'Eucharistie, qui est la voie, la vérité et la vie : *ut destructis adversitatibus et erroribus universis, secura*

tibi serviat libertate.....In loco pascuæ, etc. Ah ! puisse ce pain descendu du ciel nous fortifier dans les combats de la vie et être notre viatique dans le terrible passage du temps à l'éternité ! Espérons fermement qu'il en sera ainsi, si nous consacrons tous les moments de notre vie à honorer nous-mêmes et à faire honorer par les autres le très-saint et divin Sacrement.

Croyez que c'est avec un vrai redoublement d'affection et de reconnaissance que je demeure, de vous et de tous ceux que vous dirigez dans la voie du salut, le très-humble et tout dévoué serviteur,

IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—I. Je dois vous informer que la Lotterie Ville-Marie est, comme l'annonce le Prospectus, sous les auspices de l'Évêché, et que les mesures ont été prises pour qu'il n'y ait pas de déception ; on voudra bien remarquer qu'une grande partie des produits de cette Lotterie sera consacrée à des bonnes œuvres, et elle mérite par conséquent votre patronage.

II. Comme il est souverainement important de n'être point trompé sur la qualité du vin qu'on nous vend pour la messe, je vais donner ordre aux marchands qui ont reçu, depuis quelques années, la permission de vendre de ce vin, de présenter à l'Évêché, d'ici au 1er Mai prochain, l'écrit qui leur donnait cette autorisation, afin de faire renouveler cette permission, s'ils prouvent qu'ils ont du vin de la qualité requise, et si le clergé déclare qu'il n'a qu'à se louer de la manière dont ils l'ont servi. C'est pour cela que je prie instamment Messieurs les Curés qui auraient à se plaindre de quelques-uns de ces marchands, pour en avoir été mal servis, de me donner sans délai leurs noms, afin que cette permission leur soit retirée. Il faudra d'ailleurs que les marchands ainsi autorisés puissent exhiber au besoin le document qui en fait foi.

† IG., EV. DE M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT L'OUVERTURE DU CINQUIÈME CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL, ETC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Le cinquième Concile Provincial de Québec, convoqué par l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Elzéar Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, s'ouvrira le dix-huit du mois de Mai prochain, avec l'aide de Dieu, dans l'Église Métropolitaine.

Telle est, N. T. C. F., l'importante nouvelle que Nous portons aujourd'hui officiellement à votre connaissance. Elle va, Nous n'en doutons pas, remplir vos cœurs de joie et d'espérance; parce que, pénétrés de foi, comme vous l'êtes tous, vous y verrez l'annonce d'une époque heureuse, d'une grâce de choix et d'une solennité extraordinaire qui est toujours, pour un peuple chrétien, un temps favorable, parce que c'est un jour de salut.

Pour vous en convaincre pleinement, N. T. C. F., il vous suffit de considérer attentivement qu'un Concile est une assemblée d'Évêques, réunis par ordre de l'Église, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, pour travailler à la plus grande gloire de Dieu, en réglant ses divins offices, et au plus grand bien des âmes, en conservant intact le dépôt sacré de la foi, en maintenant la discipline ecclésiastique dans toute sa vigueur, en corrigeant les abus qui s'introduisent par la tiédeur et le relâchement, et en fortifiant le règne des vertus par de salutaires pratiques de ferveur et de dévotion.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., il s'agit, dans un Concile,

de donner, au culte rendu à la divine majesté, toute la splendeur qui lui convient, de faire briller l'ordre ecclésiastique de tout l'éclat qui lui est dû, de restaurer, dans toute leur pureté, les mœurs des pasteurs et des brebis, pour que l'on puisse toujours, à la sainteté de leur vie, les reconnaître pour le véritable troupeau de Jésus-Christ, chez qui, disaient les premiers chrétiens, il ne se voit pas de crimes. Et comme, malheureusement, il s'en commet beaucoup et de très-énormes, le Concile est convoqué, pour avertir et crier bien haut, et avec la divine autorité dont il est revêtu, qu'ils ne doivent plus se commettre. De là l'impérieuse nécessité qui est proclamée dans chaque Concile de faire dans tous les rangs de la société de salutaires réformes.

Mais tant et de si grandes choses ne sauraient se faire, sans des grâces puissantes et des secours abondants. L'Église le comprend si bien qu'elle n'omet rien, pour que ses Évêques assemblés en Concile, soient remplis du saint Esprit, comme le furent les Apôtres, dans le Cénacle, au grand jour de la Pentecôte. Car, c'est spécialement en son nom qu'ils s'y trouvent réunis: *In nomine tuo specialiter aggregati;* et c'est pour continuer l'œuvre commencée par les Apôtres, qu'ils prient, délibèrent et décrètent ce qu'ils croient être nécessaire à la conservation et propagation de cette sainte Église. *Da, quæsumus Ecclesiæ tuæ, misericors Deus, ut Spiritu sancto congregata, secura tibi devotione servire mereatur.*

Vous comprendrez intimement, N. T. C. F., qu'il en doit être ainsi, si vous faites attention à tout ce qui se passe, quand il est question d'un Concile Provincial. L'Archevêque commence par élever la voix, qui bientôt se fait entendre d'un bout à l'autre de sa Province pour en annoncer l'ouverture. Les Évêques suffragants n'ont pas plutôt entendu la voix de leur Métropolitain qu'ils s'adressent à tout le Clergé et à tous les fidèles de leurs Diocèses respectifs, pour leur annoncer une de ces sublimes mais rares solennités que la Religion célèbre, pour montrer à ses enfants l'unité de sa foi et l'union de ses Pasteurs; la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements; la majesté de son culte et la splendeur de ses cérémonies; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour pour ses enfants.

A cet appel réuni de tous les Évêques de la Province, qui prescrivent ce qu'il y a à faire pour se préparer aux grâces précieuses attachées à cette grande démonstration religieuse, les Curés, Prédicateurs, Directeurs et Confesseurs ne font qu'un cœur et qu'une âme, pour inviter les fidèles à s'unir à leurs premiers Pasteurs, pour faire descendre du ciel, par la prière, le jeûne et l'aumône, des torrents de grâces. Des milliers de voix suppliantes se font entendre dans les bouches des petits enfants innocents, comme dans celles des personnes avancées en âge ; dans les maisons séculières, comme dans les maisons religieuses ; dans les petits oratoires, comme dans les grandes Églises; dans les pieuses confréries, comme dans les offices solennels. Ah ! c'est que tous comprennent que le Concile doit embrasser, dans sa sollicitude, le bien particulier, comme le bien général.

On est tout occupé du Concile et des grâces qu'on en attend. On y pense, en montant à l'autel et en approchant de la sainte Table. On en parle au chapitre des communautés et au prône de toutes les Églises où se célèbrent les offices publics. Du haut de toutes les chaires de vérité se font entendre les voix des Prédicateurs qui pressent et font instance, pour que tous, grands et petits, riches et pauvres, recourent aux oraisons, aux jeûnes, aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, afin qu'avec l'aide de Dieu, le Concile puisse commencer dignement ses travaux, se poursuivre avec succès et se terminer heureusement. A ce ton de piété et à cet accent de tendresse, il est facile de reconnaître la voix de l'Église, notre bonne Mère, qui a de grandes et saintes choses à demander pour ses Pasteurs, réunis en Concile, et qui pour cela fait une sainte violence au ciel, en y faisant monter tout à la fois les plus ferventes prières de ses enfants.

Tant de prières seront sans doute exaucées ; car, c'est l'Église qui prie, et qui ne saurait éprouver de refus. Il s'en suit que le Concile sera plein de grâce et de vérité. Et, en effet, pourrait-on croire que Dieu, qui a promis d'écouter deux ou trois personnes qui se réunissent pour prier en son nom, se montrerait insensible aux vœux des Pasteurs et des fidèles de toute une province qui ne font que répéter, dans un harmonieux concert, les humbles supplications de leur Mère.

Oh! oui, il s'en suivra certainement qu'avec tant de grâces, les Évêques seront de plus en plus embrasés de zèle pour la sanctification de leur troupeau; que le Clergé se montrera de plus en plus attaché aux saintes règles de l'Église; que les laïques seront de plus en plus fidèles à observer les commandements de Dieu; que les Communautés seront de plus en plus régulières; enfin, qu'il y aura partout plus d'horreur pour l'ivrognerie, le luxe, la vanité, l'impudicité et tous les autres vices; qu'il y aura plus d'attrait pour la tempérance, la simplicité, l'humilité, la charité et toutes les autres vertus qui caractérisent un peuple véritablement religieux.

Maintenant, remarquons bien, N. T. C. F., que nous participerons à tous ces fruits de grâces et de bénédictions en proportion des œuvres que nous aurons faites pour attirer sur le Concile les grâces célestes, et des dispositions que nous apporterons pour profiter de ces jours de salut. C'est ce qui vous explique pourquoi Nous insistons si fortement là-dessus et vous rend raison des instantes recommandations que Nous allons vous faire. Vous y découvrirez sans peine l'ardent désir qui Nous presse de travailler à faire de vous tous des saints sur la terre, pour que vous soyiez tous des bienheureux dans le ciel. Ce sont les recommandations de l'Église elle-même que Nous signalons à votre religieuse attention, dans l'intime conviction où Nous sommes qu'elles feront sur vos cœurs de plus vives impressions, parce que c'est l'Esprit sanctificateur qui les a inspirées à cette sainte Mère.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF. les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1o. L'Édit de Convocation du Concile Provincial sera affiché aux portes de Notre Église Cathédrale, depuis le Dimanche où sera publiée la présente Ordonnance jusqu'à celui de la clôture de ce Concile. Les pieux fidèles seront ainsi invités, en entrant dans le lieu saint, à y prier pour le succès de cette vénérable Assemblée.

2o. Le Dimanche, vingt-septième jour du présent mois d'Avril, l'on commencera à faire publiquement ce que le cérémonial des Évêques (chap. 31 du Synode) recommande de faire, pendant

les trois Dimanches qui précèdent immédiatement le jour de l'ouverture du Concile. En conséquence, on lira et on commentera, au prône et au chapitre des Communautés, l'Annonce ci-jointe qui renferme les recommandations que fait l'Église à ses enfants pour qu'ils s'unissent à leurs Pasteurs, afin d'obtenir la protection du Ciel sur le Concile. Cette Annonce se répètera les deux Dimanches suivants et sera chaque fois terminée par la prière qui se lit à la suite et qui est celle que les Pères du Concile adressent à Dieu par ordre de l'Église.

3o. Chacun de ces trois Dimanches, on chantera, avant la messe solennelle, ou celle de la Communauté qui en tient lieu, le *Veni Creator*, avec son verset et son oraison, pour s'unir au Concile où l'on chante cette hymne pleine de l'onction du Saint-Esprit à chacune de ses sessions publiques.

4o. Il y aura salut et bénédiction du SS. Sacrement, chacun de ces trois Dimanches et les Dimanches suivants, jusqu'à la clôture du Concile. L'on y chantera, entr'autres choses, les Litanies des Saints avec le verset et l'oraison de la Toussaint, pour obtenir, en faveur du Concile, la puissante protection de l'auguste Mère de Dieu et celle de tous les Anges et tous les Saints. Si le temps le permet, l'on pourra faire en dehors de l'Église une procession solennelle, pendant laquelle se chanteront ces Litanies. Dans les Communautés, qui feront chez elles cette procession, on chantera les Litanies de la Ste. Vierge avec le verset et l'oraison du Temps Pascal.

5o. Dans les trois susdits Dimanches, on lira, en la partageant en trois, la Lettre Pastorale des Pères du Quatrième Concile de Québec, en date du 14 Mai 1868. Chacun, en entendant cette lecture et les explications qui en seront données, devra se recueillir dans l'intérieur de son âme, pour voir si cette salutaire Instruction, donnée à la Province entière, par tous les Évêques réunis, a produit les fruits que l'on avait droit d'en attendre. La raison qui Nous porte à faire lire de nouveau cette Lettre importante est que, pour se disposer à recevoir les grâces que nous ménage à tous la divine bonté, dans le cinquième Concile Provincial, nous devons nous rendre compte de celles reçues dans les Conciles précédents et surtout dans le dernier. Que si, la main sur la

conscience, nous sommes obligés de confesser que cette Instruction ne nous a pas rendus meilleurs, du moins faut-il que nous nous présentions au prochain Concile profondément humiliés de nos omissions et négligences passées, avec la ferme résolution de travailler à les réparer. Cela seul doit faire sentir à chacun la nécessité de recourir à la prière et aux autres moyens indiqués plus haut pour obtenir grâce et miséricorde.

6o. L'on offrira de plus, pour le succès du Concile, tous les pieux exercices du Mois de Marie, qui se font dans les paroisses, les communautés et les maisons particulières, ainsi que les communions qui se font en si grand nombre, pendant ce beau mois. En conséquence, le Concile y sera souvent signalé à l'attention des bonnes âmes.

7o. L'on offrira à la même intention l'Oraison *de Spiritu Sancto*, qui se dit encore pour le Concile du Vatican et les prières qui se récitent chaque jour après la messe, pour tous les besoins de l'Église.

8o. Les Quarante-Heures, qui se font dans le Diocèse, seront offertes, pour demander à Notre Seigneur, exposé jour et nuit, sur les saints autels, aux adorations des fidèles, de daigner diriger toutes les opérations du Concile, pour sa plus grande gloire et le bien de cette Province.

9o. Les jeûnes, mortifications, aumônes et œuvres de charité et de piété, étant souverainement agréables à la divine Majesté, Nous comptons beaucoup sur celles qui se feront dans cette ville et dans ce Diocèse, d'ici à la clôture du Concile, pour qu'il obtienne un plein succès. Chacun voudra donc les faire à cette intention, en s'unissant à tout ce qui se fera, dans les autres parties de cette Province, pour arriver à un résultat si désirable.

Enfin, N. T. C. F., pour mériter que Dieu exauce tous nos vœux, rendons-nous agréables aux yeux de sa divine Majesté, en évitant avec un soin extrême tout ce qui pourrait ternir la pureté de nos âmes ; tenons-nous fermement attachés à tous ceux que Dieu a établis pour nous diriger dans les voies du salut, et ne faisons tous qu'un cœur et qu'une âme, en entretenant avec nos frères les sentiments de la charité la plus douce, la plus affectueuse et la plus cordiale.

Que l'auguste Mère de Dieu, la Vierge Immaculée, daigne diriger les Pères du Concile et ceux qui doivent les assister, comme elle dirigeait les Apôtres et les premiers Disciples, en sa qualité de Maîtresse de toute l'Église !

Que les Anges tutélaires et les bienheureux Patrons de tous les Diocèses, paroisses et communautés de cette Province entourent l'autel de l'Église Métropolitaine et se rendent présents à toutes les opérations, congrégations et sessions du Concile, pour que, par leur assistance, les vices et les erreurs soient flétris et que les vérités et les vertus y soient proclamées.

Et vous, bon Saint Joseph, Père nourricier de Jésus, glorieux Époux de Marie, daignez vous souvenir que c'est le premier Concile Provincial qui est convoqué depuis que vous avez été proclamé *Patron de l'Église universelle*, selon le désir et à la demande de beaucoup de Pères du saint Concile du Vatican ; et faites voir combien Vous êtes puissant auprès de Jésus et de Marie, en prenant sous votre protection tous les actes de ce Concile, afin qu'ils soient tous rédigés sous l'inspiration de l'Esprit saint et mis ensuite à exécution, avec une amoureuse fidélité.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises où se célèbre l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception, qui sera celui de la *Quasimodo*.

Donné à Montréal, le onze Avril, mil huit-cent soixante-treize, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ, Chanoine.-Secrétaire.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ACCOMPAGNANT LA LETTRE PASTORALE INDIQUANT L'ÉPOQUE DU V. CONCILE PROVINCIAL.

MONTRÉAL, le 12 Avril 1873.

BIEN-AIMÉS FRÈRES,

C'est avec le Pontifical Romain et le Cérémonial des Évêques à la main, que j'ai rédigé la *Lettre Pastorale* que vous recevrez avec la présente. Pour exciter dans le cœur des fidèles de fortes convictions de l'importance, que doit avoir pour eux tous un Concile Provincial, il me fallait m'inspirer à ces livres liturgiques qui, comme tous les autres, couvrent, sous une écorce simple et commune, des trésors de lumières, de grâces et d'onction. En lisant, avec une religieuse attention, ces livres que l'Esprit saint a inspirés à son Église, il semble en vérité que l'on voyage dans une terre qui coule le lait et le miel.

Il s'agit, dans cettre Lettre Pastorale, comme il est facile de le voir à la simple lecture, de montrer au peuple que le Concile peut avoir pour lui des résultats incalculables, s'il fait ce qui dépend de lui: *Ut actio hujusmodi, Deo opitulante dignum sortiatur exordium, felicemque, et fructuosum progressum et exitum habeat.* (Cœr. Epis. c. 31, v. 4.) Mais il est évideut que ce ne sera pas, à la simple lecture qu'on lui en fera, qu'il en aura la conviction. Ce que nous en dit l'Église confirme l'expérience que nous en acquérons chaque jour, pour tout le bien qu'il y a à faire.

Car, elle veut que le Concile soit considéré comme une des grandes solennités de l'année; et que pour être plus connu du peuple il soit annoncé, le jour de l'Épiphanie, à la Messe solennelle, à laquelle assiste plus de monde. *Ut plenius divulgetur, in die Epiphaniæ, dum frequenti populo intra missarum solemnia festivitates ejus anni solemniore denuntiantur, poterit loco suo inter ipsos dies festos pronunciari et promulgari.*

Cette indication du Concile, faite de vive voix et d'une manière si solennelle, ne suffit pas, au sentiment de l'Église, qui

comprend parfaitement combien il est difficile d'initier les hommes charnels et sensuels aux choses spirituelles, tels que les avantages que peut produire dans les âmes la convocation d'un Concile. Elle veut en conséquence que, dans l'Église Métropolitaine et dans toutes les Cathédrales de la Province, l'on affiche, pendant un mois ou deux, avant le jour de l'ouverture, l'Annonce suivante formulée dans le Cérémonial des Évêques: *Concilium Provinciale.....indictum...hoc anno...Deo adjuvante, in Metropolitana...Ecclesia inchoabitur.* C'est un Mémorial visible et frappant qui rappelle aux fidèles, qui entrent dans le lieu saint, les recommandations qui leur ont été faites de beaucoup prier pour le bon succès du Concile.

Mais, il est quelque chose de plus important et de plus efficace, pour imprimer dans les cœurs le sentiment des devoirs qu'il y a à remplir envers Dieu et envers sa sainte Église. Car, c'est par des prédications réitérées et par d'instantes recommandations que l'on parvient à amener les masses à la connaissance et à l'amour des obligations qu'impose la Religion. C'est ce que veut nous faire comprendre l'Église, en nous indiquant les moyens à prendre, pour que les fidèles entrent dans ses intentions, afin de coopérer au bon succès du Concile. *Tribus proximis diebus dominicis... conveniens erit, si...per parochos iterum atque iterum denuntietur, popuplique fideles...adhortentur.*

Mais l'Église, en insistant si fortement pour qu'aux approches du Concile, il se fasse des prédications réitérées, doit sans doute en espérer un heureux résultat, pour le bon succès de cette réunion; oui, son intention c'est de faire prier les fidèles pour leurs Pasteurs, afin que le saint Esprit dirige toutes leurs opérations. Aussi, ces Évêques ne sont pas plutôt réunis dans le Cénacle que l'Église leur met à la bouche cette admirable prière, qui montre bien visiblement qu'un souffle divin a répandu en elle le véritable esprit de prières. *Effundam spiritum precum . Adsumus*, disent-ils, d'un commun accord et avec tout l'accent de cœurs qui sentent la sublime mission qu'il y a à remplir et les énormes difficultés qui vont s'opposer au bien qu'a à faire le Concile. *Adsumus, Domine Sancte Spiritus...veni ad nos... doce nos quid agamus; quo gradiamur ostende; quid efficiamus,*

operare.....non nos patiaris perturbatores esse justitiæ..... ut simus in te unum, et in nullo deviemus a vero..... Or, pour que cette prière des Pasteurs soit plus favorablement exaucée, elle est répétée par des milliers de bouches, dans le troupeau confié à leurs soins. Puisse l'accord de tant de voix se faire entendre aux oreilles du Père des lumières, de qui vient tout don parfait !

On voit, par toutes ces saintes directions quel est l'esprit de l'Église. Elle entend évidemment que, par tous les moyens que la Religion met à sa disposition, l'on s'empare de l'esprit et du cœur de ses enfants, pour qu'ils sentent intimement que c'est pour eux et à leur avantage que le Concile est convoqué, et que c'est leur devoir de contribuer, selon la mesure de leurs forces, à son plein succès. Pourraient-ils, en effet, demeurer indifférents au succès de cette réunion de leurs Évêques, lorsqu'ils voient qu'ils doivent s'y intéresser par des prières continuelles, par des jeûnes, des aumônes, des communions et toutes espèces de bonnes œuvres ? Pourraient-ils ne pas en comprendre l'importance, lorsque leurs Pasteurs ne cessent de leur remettre sous les yeux que c'est par le Concile que les plus grands abus sont réformés et les règles de la discipline ecclésastique remises en vigueur ? Pourraient-ils enfin n'être pas pénétrés de cette vérité que plus ils contribueront de la sorte au succès du Concile, et plus ils participeront abondamment à ses fruits précieux ?

Mais il va sans dire que c'est sur nous surtout que l'Église se repose pour le succès du Concile, comme aussi il va sans dire que c'est nous qui devons en remporter de plus grands avantages. Il suffit, pour s'en convaincre, de donner une attention sérieuse aux allocutions si maternelles qu'elle adresse aux Évêques et aux Prêtres, et qu'elle répète à chacune des sessions publiques : *Venerabiles consacerdotes, et fratres nostri charissimi, præmissis Deo precibus, oportet ut ea quæ divinis officiis vel sacris ordinibus, aut etiam de nostris moribus et necessitatibus ecclesiasticis a nobis conferenda sunt.*

Il faut donc, comme de raison, que nous soyons à la tête de tous les exercices de piété et de charité, que l'Église recommande avec tant d'instance, pour que le Concile puisse produire les

heureux fruits qu'elle a droit d'en attendre. Car, nous comprenons mieux que le peuple les difficultés énormes que rencontre, dans sa marche, le Concile, appelé à opérer de si grands biens.

Ces difficultés se présentent naturellement dans les discussions qui doivent toujours se faire avec charité, douceur et respect : *cum charitate et benignitate, summaque reverentia.* Mais il ne faut pas que les intérêts de la justice et de la vérité soient trahis par une charité mal entendue et une fausse douceur, qui serait une cruauté. *Si cui forte quod dicetur, aut agetur, displiceat, sine aliquo scrupulo contentionis, palam coram omnibus* (*unus quisque*) *conferat.* Il y a donc à faire triompher, malgré tous les obstacles, les droits de la vérité, sans blesser les règles de la charité. Or, l'on comprend bien que cela est difficile ; et voilà pourquoi il faut réclamer avec instance le secours du Ciel. *Quatenus, Domine mediante, et hoc ad optimum statum perveniat ; ita ut nec discordans contentio ad subversionem justitiæ locum inveniat, neque iterum per inquirenda veritate vigor nostri ordinis, vel sollicitudo tepescat.*

D'ailleurs, il est toujours question, dans un Concile, de réforme. Or, rien de plus répugnant pour la pauvre nature humaine, que de l'assujettir à des renoncements qui ne peuvent que la faire gémir. *Unus quisque fideliter studeat, summaque reverentia, quantum valet, Domino adjuvante percipiat, vel quæ emendatione digna sunt omni devotione unus quisque fideliter studeat emendare.*

C'est pour me conformer à cette importante recommandation, que j'ai cru utile de faire relire en trois parties, avant l'ouverture du Concile, la *Lettre Pastorale* du 11 Mai 1868, qui signale les vices les plus nuisibles à notre société, et les principales œuvres à encourager. En lisant et commentant cette Instruction adressée à toute la Province, vous ne manquerez pas de faire remarquer que malheureusement elle n'a pas porté tout le fruit que l'on devait en attendre ; et vous ferez de nouvelles instances pour obtenir une salutaire réforme sur tous les points qui ont été mis en oubli ou violés impunément. Pour ce qui est de l'usure dont il est question à l'article IX de cette *Lettre Pastorale* et au

Décret X du IV Concile Provincial, il en faut conclure, comme dans la Lettre Pastorale, adressée sur ce sujet au Diocèse de Montréal, qu'il ne faut pas inquiéter ceux qui prêtent au taux légal, qui continue à être six par cent d'intérêt; mais qu'au-delà de ce taux, il ne faut pas le tolérer, à moins que, consultant des hommes expérimentés et la commune estimation des hommes il ne s'y trouve quelque titre licite, admis par les théologiens, savoir : le *lucrum cessans*, *damnum emergens et periculum sortis*; ce qui peut et doit se rencontrer, quand arrive quelque crise monétaire ou autre gêne plus qu'ordinaire, dans le commerce ou les affaires publiques. Vous aurez donc beaucoup de leçons importantes à donner aux fidèles, en lisant et commentant cette *Lettre Pastorale*, qui a été publiée à la clôture du dernier Concile Provincial, immédiatement avant l'ouverture de celui qui nous arrive. Car, il s'agit de constater ce fait important, savoir, si l'on avance ou si l'on recule, dans la voie du Seigneur et l'accomplissement de ces saints commandements. Hélas! s'il y a abus de tant et de si grandes grâces, quel compte à rendre, et quelle effrayante responsabilité pour nous et pour les fidèles confiés à nos soins!

Voilà qui est pour le peuple. Quant à nous, nous avons aussi à nous recueillir, pour interroger nos consciences et savoir si nous n'avons rien à nous reprocher par rapport à l'observation des salutaires Décrets émanés dans les Conciles provinciaux qui ont été tenus jusqu'à présent. L'Église nous y invite par ces paroles bien propres à nous faire faire de sérieux retours sur nous-mêmes. *Convenit, ut ea quæ.....propter diversas occupationes aut (quod negare non possumus) propter nostrum aliorumque desiderium, non tam plene, ut oportet, executa sunt, omnium nostrum unanimi consensu et voluntate requirantur et humiliter...recitentur, ut quæ digna sunt emendatione, ad meliorem statum, auxiliante Domino, perducantur.....quatenus totum quod Synodali conventione nostra statutum fuerit vel renovatum, absque omni contrarietate, concordia sanctæ pacis ab omnibus æque custodiatur ac teneatur ad augmentum æternæ beatitudinis omnium nostrum.*

Mais le meilleur moyen pour chacun de nous de mieux con-

naître ces négligences et transgressions, c'est de relire et de méditer attentivement les Décrets des quatre Conciles Provinciaux précédents, en notant tous les points qui ont été négligés, en s'excitant au repentir et en formant la résolution de s'amender. Comme vous le voyez, c'est à cela que nous exhorte l'Église, dans sa sollicitude maternelle. La *Lettre Pastorale*, qui est adressée aux Fidèles, et la présente Circulaire qui vous regarde spécialement, ne sont donc que l'écho, quoique bien faible, de la voix majestueuse et puissante de l'Épouse du Fils de Dieu. Aussi, ai-je le ferme espoir qu'elles porteront leurs fruits, en nous préparant à toutes les grâces du Concile.

Je n'ai rien prescrit d'extraordinaire, à l'ocasion du Concile, que le chant du *Veni Creator*, pour ne pas vous surcharger de pratiques qui auraient pu vous embarrasser et mettre un certain vague dans l'esprit des fidèles. Mais, à la place, j'ai suggéré les exercices qui ont coutume de se faire, comme moyens efficaces d'attirer les bénédictions du Ciel sur les travaux du Concile. Cette intention spéciale, si elle est renouvelée souvent, ne peut qu'exciter la ferveur des fidèles, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux et les exciter chaque jour à s'en bien acquitter ; ce qui est pour eux et pour toute l'Église un avantage inappréciable.

Ainsi, en vue d'attirer les bénédictions du Ciel sur le Concile, vous trouverez moyen de porter les fidèles à bien faire le Mois de Marie, à aller en pèlerinage dans les sanctuaires de piété, à se montrer plus exacts à la messe, à la communion, à la visite au St. Sacrement. Vous pourrez obtenir plus facilement qu'ils renoncent au luxe, à la vanité, aux ivrogneries, aux impudicités, aux habitudes qui peuvent régner dans la paroisse. Comme c'est un temps de grâces extraordinaires, vous en profiterez, avec avantage, pour commencer ou affermir vos œuvres de piété et de charité, qui partout sont comme des boulevards pour mettre en sûreté la foi et les mœurs d'un peuple.

En terminant, gravons dans nos cœurs ces paroles de notre sainte Mère l'Église: *Prœcones veritatis efficiamur intrepidi*, et adressons avec elle cette fervente prière au Dieu tout bon et tout miséricordieux : *Da Spiritum sapientiæ tuæ quibus dedisti regimen disciplinæ, ut de profectu sanctarum ovium fiant gaudia æterna pastorum.*

Je n'ai pas besoin de vous dire que, si vous avez quelques suggestions à me faire, à propos du Concile, elles seront reçues avec reconnaissance.

En attendant, veuillez bien me croire très-sincèrement,

Bien-aimés Frères,

Votre tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PROCLAMANT M. ÉDOUARD-CHARLES FABRE COMME ÉVÊQUE DE GRATIANOPOLIS ET COADJUTEUR DE MONTRÉAL.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous avons reçu, N. T. C. F., de Notre Saint-Père le Pape, deux Brefs, que Nous nous empressons de signaler à votre connaissance, parce qu'ils vous intéressent au plus haut degré. Ils s'adressent l'un et l'autre à M. Édouard-Charles Fabre, Chanoine et Théologal de notre Cathédrale, pour le faire monter plus haut dans la sacrée hiérarchie de l'Église, afin qu'il y soit plus spécialement *l'homme de Dieu*, pour travailler à la plus grande gloire de sa divine Majesté, et l'*homme du peuple*, pour se consacrer avec plus d'ardeur au salut des âmes et au plus grand bien de ce Diocèse.

Dans le premier de ces Brefs, Notre Vénérable Frère est canoniquement nommé et institué Évêque de Gratianopolis, ville située dans les pays infidèles, pour gouverner l'Église confiée à ses soins et instruire le peuple qui lui est soumis, non seulement par les saines doctrines, qui doivent toujours découler de ses lèvres, mais encore par des exemples vivifiants, qui forment plus efficacement les cœurs à la vertu que les discours les plus éloquents.

Dans le second Bref, le nouvel Évêque de Gratianopolis est choisi et nommé, par la même Autorité Apostolique, Coadjuteur de l'Évêque de Montréal, qui, à cause de son âge avancé et de ses infirmités, ne peut plus porter seul le poids de l'administration de son Diocèse, avec le droit de lui succéder, avenant sa mort ou toute autre cause qui rendrait vacant le siége Épiscopal de cette ville.

Ces deux Brefs sont du premier d'Avril courant et renferment d'admirables maximes de sagesse, de prudence, de piété et autres bonnes qualités qui doivent briller dans celui qui est ainsi placé sur le chandelier de l'Église, pour éclairer les fidèles par de solides instructions et par des vertus vraiment épiscopales. Ces deux Rescrits Apostoliques sont appelés *Brefs*, parce qu'ils sont courts, c'est-à-dire expédiés sous une forme abrégée *in forma brevi*, mais ils contiennent toutes les règles de vie qui font les saints Évêques et tous les préceptes de direction, qui font les bons administrateurs. Car, il faut, N. T. C. F., que tout Évêque, pour remplir les importants devoirs de sa charge, sache bien régler sa vie privée, pour pouvoir bien gouverner l'Église confiée à ses soins ; il faut qu'il soit saint lui-même, pour sanctifier les autres ; il faut enfin qu'il consacre tous les moments de sa vie à faire, des fidèles dont les âmes lui sont confiées, des saints sur la terre, pour en faire des bienheureux dans le ciel.

Tels sont, en peu de mots, les terribles devoirs qu'a à remplir tout Pasteur, chargé par le Souverain Pontife de travailler au salut des âmes. Telle est l'effrayante responsabilité qui pèse sur son âme, depuis le moment où il a courbé ses épaules, pour recevoir le Joug du Seigneur, jusqu'à celui où le juste Juge des vivants et des morts le décharge de ce lourd fardeau, en l'appelant à lui, pour lui faire rendre compte de toute son administration, en confiant à un autre le soin des âmes dont il était chargé.

Or, voilà précisément, N. T. C. F., ce qui se passait dans cette ville, il y a aujourd'hui même trente-trois ans. Car, à pareil jour, Nous descendions dans la tombe notre vénéré Prédécesseur, l'illustre J. J. Lartigue, premier Évêque de Montréal dont, malgré notre indignité et notre insuffisance, Nous étions le Coadjuteur, avec le droit de lui succéder. Au moment lugubre

où Nous couvrions ses cendres froides et inanimées de la pierre sépulchrale (moment dont les douloureuses réminiscences sont pour Nous aussi vives aujourd'hui qu'alors), Nous sentions peser sur nos faibles épaules le lourd fardeau qu'il déposait, en passant à une meilleure vie, pour y recevoir, Nous avons tout lieu de l'espérer, de la main du juste Juge, la couronne immortelle, promise aux bons pasteurs qui ont bien combattu les combats du Seigneur.

Mais, hélas! en Nous laissant le fardeau de la charge pastorale, qu'il avait porté avec une vigueur Apostolique, il ne Nous laissait pas les éminentes qualités qui brillèrent en lui d'un si vif éclat, pendant les vingt années de son glorieux Épiscopat. Mais pour cela, Nous ne perdîmes pas courage, parce que le divin Pasteur nous fit comprendre, dans l'intérieur de notre âme, qu'il bénirait notre administration, si Nous mettions en lui seul toute notre confiance, et si Nous nous appliquions à imiter fidèlement notre vénéré Prédécesseur, qui Nous avait élevé comme un bon père élève un fils qu'il aime et dont il est aimé.

Car, une voix intérieure Nous fit comprendre dès lors que Dieu, qui est riche en grâces envers toutes créatures, se plait surtout à communiquer des lumières plus vives, des grâces plus abondantes à ceux qu'il charge de quelqu'œuvre importante. Ainsi, les Apôtres envoyés par toute la terre, pour fonder l'Église, ne reçurent-ils pas, le jour de la Pentecôte, l'Esprit Saint, qui, par leurs mains et celles de leurs successeurs, s'est transmis d'âge en âge et se transmettra jusqu'à la fin des siècles? Ainsi, le Prophète Élisée, destiné dans les desseins de Dieu à continuer la mission d'Élie, ne reçut-il pas, avec son manteau, son double esprit, comme un précieux héritage? N'est-il pas visible que les fondateurs et fondatrices de Communautés religieuses ont été divinement éclairés, pour que leurs constitutions, leurs maximes, leurs exemples pussent servir de règle à ceux et celles qui embrasseraient leurs Instituts.

Vivement pénétrés de ces pensées, qui Nous remplissaient de foi et d'espérance, Nous tournâmes, en prenant l'administration de ce nouveau diocèse, nos regards attendris sur la vie de son fondateur, que Nous venions de conduire dans sa dernière de-

meure. Nous l'avions toute présente à notre esprit et profondément gravée dans le cœur, cette vie toute rayonnante d'actions mémorables que la postérité la plus reculée saura apprécier à leur juste valeur. Car, nous avions vécu avec lui dans l'intimité, pendant près de dix-neuf ans ; Nous avions prié, travaillé, voyagé avec lui ; Nous avions contemplé chaque jour le spectacle de ses vertus qui, au milieu de ses tribulations, ne se démentaient jamais ; Nous avions été le confident de son cœur et le dépositaire de ses peines ; Nous avions partagé ses douleurs et mêlé nos larmes aux siennes ; c'était sur Nous, surtout dans ses dernières années, alors qu'il gémissait sous le poids de beaucoup d'infirmités, qu'il se déchargeait des soins de sa sollicitude pastorale, et par conséquent, c'était sous sa sage direction que Nous apprenions l'art des arts, l'art de la conduite des âmes.

Or, voici en peu de mots, dans la vie exemplaire du Fondateur de l'Épiscopat à Montréal, ce qui Nous a dirigé dans l'administration du Diocèse qu'il Nous avait comme laissé en héritage, avec la sanction du St. Siége.

Pour marcher d'un pas ferme et constant sur ses traces, Nous dûmes considérer attentivement *son amour pour l'Église*, qui le porta à renoncer à une carrière brillante qui s'ouvrait devant lui dans le monde, après un brillant cours d'étude, pour se cacher dans le sanctuaire, et y vivre dans l'obéisance et l'humilité ; *son esprit de sacrifice*, qui lui fit préférer la vie dure qu'il faut mener dans un séminaire, à toutes les délicatesses de la maison paternelle, où il recevait tous les soins qu'une bonne et vertueuse mère ne manque pas de prodiguer à un fils qu'elle aime uniquement, parce qu'il est fils unique ; *son amour pour l'étude*, qui lui fit renoncer aux amusements ordinaires et le rendit saintement avare de son temps, pour pouvoir augmenter chaque jour le trésor de ces connaissances variées qui l'ont rendu si utile à l'Église ; *son attachement à toutes les saines doctrines*, que son génie pénétrant lui fit découvrir dans les bons auteurs qui, de son temps, traînaient dans la poussière, et dont ensuite il se servit pour combattre victorieusement le gallicanisme et le libéralisme, qui alors n'avaient presque pas de contradicteurs dans ce pays, et pour doter son nouveau Diocèse des antiques doctrines de la sainte

Église Romaine ; *sa vénération profonde pour le Souverain Pontife*, qui le porta à accepter, avec une humble soumission, l'Episcopat, malgré toutes ses répugnances, parce qu'il en reçut l'ordre exprès en vertu de la sainte obéissance ; *son zèle infatigable pour le salut des âmes* en général, mais particulièrement pour celui des plus grands pécheurs et des plus insignes pécheresses qui, connaissant son incomparable charité, venaient à lui de toutes parts, et assiégeaient son confessionnal pour y recouvrer, avec leur innocence, le repos de la bonne conscience ; *sa charité inépuisable pour les pauvres*, au soulagement desquels il sacrifiait de bon cœur son temps, ses peines, son argent, ses habits et ceux de sa charitable mère dont il visitait souvent la garde-robe, afin de pourvoir à leurs nécessités, autant qu'il était en son pouvoir ; *son admirable modestie*, qui lui faisait tant aimer la vie cachée, d'où on ne put le faire sortir que par l'ordre du Pape ; *sa vie simple et frugale*, qui lui donnait un grand éloignement pour le luxe, la vanité et l'ostentation ; *sa vigilance pastorale*, qui s'étendait avec une égale sollicitude sur le Clergé, les paroisses, les Communautés et les particuliers, comme le prouvent tous les actes de son administration ; enfin, *son zèle pour la discipline ecclésiastique*, qui le portait à être lui-même exact en toutes choses, pour donner le bon exemple et à observer et faire observer ponctuellement les saintes règles que l'Église a prescrites pour la célébration des divins Offices, l'exécution du chant sacré et de s augustes cérémonies qui doivent se faire dans l'oblation de nos redoutables mystères et l'administration des sacrements.

Tel est, N. T.-C. F., le précieux héritage que Nous a légué le premier Évêque de Montréal, pour qu'il soit transmis à tous ceux qui lui succèderont, afin qu'ils puissent, les uns après les autres, travailler à perfectionner ce qu'il n'a pu qu'ébaucher. Car, il est connu de tous que la vie d'un seul Évêque, quelle que longue qu'elle soit, et quelle que comblée de mérites qu'on la suppose, est insuffisante pour bien organiser un Diocèse. Plus que tout autre, Nous comprenons, par notre propre expérience, que pour atteindre un résultat si désirable, plusieurs vies d'Évêques bout à bout ne sont pas de trop et suffisent à peine. Nous avons, pour notre part, l'intime conviction que, pour rendre une administration

diocésaine vraiment forte et régulière, il est necessaire qu'il y ait chez les Évêques qui se succèdent, sur un même siége, unité de vues, de plans et d'actions, parce que là comme ailleurs c'est l'union qui fait la force. Il Nous paraît certain que le trait d'union qui doit exister entre toutes les administrations qui se succèdent, c'est le bon esprit qui a animé le fondateur. Par ce moyen, les administrateurs changent, mais les administrations ne changent pas, parce qu'elles se dirigent constamment par le même esprit. Voilà, N. T. C. F., ce qui Nous a toujours fortement préoccupé, depuis que la divine Providence Nous a chargé de l'administration de ce Diocèse et qui préoccuperont sans doute tous ceux qui Nous succèderont.

Vous êtes sans doute maintenant étonnés, N. T. C. F., qu'après vous avoir annoncé la promotion de l'Évêque de Gratianopolis, qui Nous a été donné pour Coadjuteur et qui doit nous succéder, Nous ne vous ayons rien dit de ses bonnes qualités, afin de vous engager à reposer en lui toute confiance.

Mais, en vérité, Nous croyons que cela eût été parfaitement inutile pour vous. Car, pour qu'il vous soit agréable et que vous lui donniez toutes vos sympathies, il vous suffit de remarquer que c'est le Souverain Pontife lui-même qui, après avoir usé des plus sages précautions et de l'avis de ses Vénérables Frères, les Cardinaux Consulteurs de la S. Congrégation de la Propagande, a fait choix, sous l'inspiration du Saint-Esprit, de ce sujet qu'il vous assure, dans les deux Brefs mentionnés ci-dessus, avoir toutes les qualités requises, pour être le bon Pasteur de vos âmes.

D'ailleurs, vous connaissez par vous-mêmes le candidat élu. Il est né dans cette ville ; il a été élevé sous vos yeux et au milieu de vos enfants, qui lui ont voué toute leur confiance et prodigué toutes leurs affections. Il est habituellement en spectacle aux populations de la ville et des campagnes. Il se trouve continuellement en rapport avec le Clergé, les maisons d'éducation, les communautés, les associations de charité, qui ont si souvent mis à contribution sa bonne volonté à leur rendre tous les services en son pouvoir. En toutes occasions, vous vous pressez au pied des chaires où il annonce la parole de Dieu, ou en présence des saints

Autels où il célèbre les divins Mystères, ou dans les Confessionnaux où il exerce avec un bonheur toujours nouveau le pénible et terrible ministère de la réconciliation.

Vous pouvez donc juger par vous-mêmes que le troisième Évêque de Montréal marchera sur les traces du premier; et que, comme lui, il sera dévoré de zèle pour le salut des âmes; qu'il courra après les brebis égarées de la Maison d'Israël, pour les ramener au bercail; qu'il sera enfin, sous tous rapports, le bon Pasteur qui s'épuise, qui se sacrifie, qui s'immole pour la sanctification de son troupeau; qu'en toutes occasions on le verra à la tête de toutes les Associations dans lesquelles il s'agira de travailler à conserver dans les bons principes et les bonnes mœurs notre intéressante jeunesse, pour qu'elle soit toujours la gloire de la Religion, l'honneur de la patrie et la consolation de la famille.

Entrer dans tous ces détails, c'est vous dire assez, N. T. C. F., que vous devez vous intéresser vivement à la bonne administration de ce Diocèse, par vos ferventes prières, vos abondantes aumônes, vos bonnes œuvres, et plus particulièrement par votre respect et votre obéissance à vos Pasteurs, par votre zèle à contribuer à tout ce qui peut donner de l'importance à ce Diocèse, qui est destiné à faire beaucoup de bien, et par votre bonne volonté à favoriser toutes les bonnes œuvres qui s'y font.

A cette fin, ne cessez de réclamer la puissante intercession de l'immaculée Vierge Marie, de son glorieux Epoux St. Joseph, Patron de l'Église Universelle, de tous les Anges et de tous les bienheureux de la Cour céleste.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous publions, par le présent Mandement, les deux Brefs ci-dessus mentionnés de Sa Sainteté Pie IX, du premier jour d'Avril de la présente année; dans le premier, M. Edouard Charles Fabre est nommé Évêque de Gratianopolis *in partibus Infidelium*, et dans le second, il est institué Notre Coadjuteur *cum futurâ successsione*.

2o. La cérémonie de la consécration de Sa Grandeur Mgr.

l'Évêque de Gratianopolis aura lieu dans l'église du Gésu le premier Mai prochain, fête des Apôtres St. Philippe et St. Jacques. Tous ceux qui pourront y assister y sont invités par la présente, afin de venir joindre leurs prières à celles qui se feront, dans le lieu saint, pendant cette longue et imposante cérémonie. Quant à ceux qui ne peuvent s'y trouver de corps, ils voudront bien s'y transporter en esprit, afin de multiplier les vœux et les prières qui doivent s'élever vers le Ciel, dans cette grande solennité.

3o. Avenant notre décès ou notre démission, le dit Seigneur Évêque de Gratianopolis Nous succèdera de plein droit en vertu de ses Lettres Apostoliques et prendra possession de ce Diocèse qui deviendra par là même vacant.

4o. Il sera chanté, dans chaque église où se fait l'office public et dans toutes les Églises ou Chapelles de Communauté, un *Veni Creator* et un *Te Deum*, au jour et à l'heure qu'il plaira au Curé ou au Supérieur choisir, pour la commodité des Religieuses ou des Fidèles.

5o. Enfin, comme le dit Coadjuteur va être associé à Nos travaux et à Notre sollicitude pour le bien de ce diocèse, Nous prions le Clergé et les Fidèles de ne pas nous séparer dans les prières qui se feront pour Nous, soit en particulier, soit en public, tout en observant les règles canoniques.

Sera le présent Mandement lu au Prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt-trois du mois d'Avril de l'année mil huit-cent soixante-et-treize, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré,

Chan. Secrét.

MANDEMENT POUR LA VISITE PASTORALE EN L'ANNÉE 1873.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Curé et aux Fidèles de la Paroisse de

Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

C'est pour Nous, N. T. C. F., un grand bonheur de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que Nous ferons prochainement la visite de votre paroisse. Il y a déjà bien du temps que Nous n'avons pu, à cause de notre longue absence du Diocèse, Nous procurer cette consolation ; et il Nous tarde de Nous transporter auprès de vous, pour vous distribuer les grâces abondantes attachées à notre saint ministère, et vous communiquer en même temps les dons célestes que Nous avons recueillis pour chacun de vous, en assistant au St. Concile du Vatican.

Le temps et les bornes étroites que Nous prescrit la nature de ce Mandement de Visite, ne Nous permettent pas de vous dire ici tout ce que ressent Notre cœur, à la seule pensée que bientôt Nous serons au milieu de vous, pour vous bénir au nom du Seigneur Jésus, qui visita autrefois cette terre de larmes, pour y répandre avec une profusion toute divine les bienfaits de son amour. *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes.* (Act 10, 38).

Nous allons donc Nous borner à vous communiquer le désir ardent que Nous formons, dans l'intérieur de Notre âme et que Nous ne cessons d'envoyer nuit et jour au ciel. Ce désir, c'est que vous soyez tous, N. T. C. F., remplis du Saint-Esprit, ornés de ses dons divins et nourris de ses fruits délicieux, pour que votre paroisse devienne comme un nouveau Cénacle, ne renfermant que des saints. *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto.*

Mais ce désir devient plus véhément dans un jour de *Visite Pastorale*, parce que ce jour est pour une paroisse comme un jour de Pentecôte, puisque le Saint-Esprit, qui descendait sur nos pères dans la foi, pendant qu'ils étaient réunis dans le Cénacle, descend en personne, quoiqu'invisiblement, dans l'église où vous

vous trouverez réunis avec vos Pasteurs, pendant que l'Évêque y administrera le sacrement de Confirmation.

Or, il n'y a pas à en douter, l'Esprit-Saint, en se communiquant maintenant aux enfants de l'Église, veut opérer en eux les mêmes prodiges de grâces qu'il opéra chez les Apôtres et les Disciples du Seigneur, quand il les visita dans la sainte Maison qui contenait tous ceux qui formaient alors l'Église naissante. On sait qu'il les changea et renouvela d'une manière si merveilleuse qu'il en fit des hommes tout nouveaux. Alors s'accomplit à la lettre cette parole du Prophète : Seigneur, vous enverrez votre Esprit, et des hommes nouveaux seront créés ; et alors vous renouvellerez la face de la terre. *Emittes Spiritum tuum... et renovabis faciem terræ* (Ps. 103, 30).

Car, ce divin Paraclète, qui procède du Père et du Fils, a été envoyé sur la terre pour habiter avec les hommes et gouverner la sainte Église jusqu'à la fin du monde. Il est donc dans l'Église pour nous comme pour les Apôtres et leurs disciples qui, à l'école de ce grand Maître, ont pu s'élever à une si haute perfection, c'est-à-dire qu'il veut faire de nous tous des Saints et des Élus pour le bonheur éternel.

Or, Nos Très-Chers Frères, si tous ceux qui composent votre paroisse correspondent fidèlement aux inspirations de l'Esprit sanctificateur et profitent des grâces abondantes qu'il leur prépare, pour ce beau jour de sa visite, ils deviendront certainement des saints et formeront ainsi une paroisse de saints.

Tel est notre désir; et pour qu'il s'accomplisse, Nous allons Nous arrêter à cette pensée qui Nous préoccupe et qui fait le principal but de notre Visite, savoir, de faire de votre paroisse une bonne et sainte paroisse, dans laquelle Dieu soit fidèlement servi, par la fuite des vices, la pratique des vertus, la fréquentation des sacrements, l'exercice des œuvres de charité, la bonne éducation des enfants, enfin par l'accomplissement de tous les devoirs qu'impose la Religion. Or, elle sera tout cela, si, comme il faut l'espérer, elle est remplie du Saint-Esprit, au jour de la Visite, et si elle en conserve précieusement les fruits. Mais, pour mieux comprendre les opérations du Saint Esprit, dans la sanctification d'une paroisse, il faut considérer quels sont les signes auxquels on recon-

nait sa venue dans cette paroisse, quels sont les dons qu'il lui communique et quels sont les fruits dont il la nourrit.

§§. SIGNES AUXQUELS ON RECONNAIT LA VENUE DU ST. ESPRIT.

Les signes qui annoncent la venue du Saint Esprit dans une paroisse sont, aux yeux de la foi, les mêmes que ceux qui s'opérèrent quand il descendit dans le Cénacle, au grand jour de la Pentecôte.

" Il se fit tout à coup," dit l'Écrivain sacré, " un bruit qui venait " du Ciel, comme celui d'un vent impétueux qui arrive ; et il " remplit toute la maison où ils étaient assis. Et ils virent pa- " raître des langues comme de feu qui, s'étant partagées, s'arrê- " tèrent sur chacun d'eux, et ils furent tous remplis du Saint " Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que " le Saint Esprit leur donnait le don de parler." (Act 2, v. 3 et 4).

Ces prodiges, comme vous le voyez, N. T. C. F., c'est un *bruit* éclatant qui se fait entendre ; c'est le *souffle* d'un vent violent qui arrive tout-à-coup ; ce sont des *langues de feu* qui se reposent sur tous ceux qui se trouvent dans le Cénacle ; ce sont des hommes ignorants qui parlent des langues qui leur sont inconnues et qui publient ainsi les merveilles de l'Esprit Saint.

En considérant maintenant, N. T. C. F., des yeux de la foi, ces signes prodigieux qui signalèrent l'avènement de l'Esprit-Saint dans le monde, pour le sanctifier et en faire ainsi un monde nouveau, il vous sera facile de comprendre ce qui s'opère dans une paroisse, lorsque ce divin Esprit veut en faire une bonne et sainte paroisse.

Et, en effet, ce bruit qui frappe les sens est le symbole de la grâce puissante qui, au jour fixé dans les décrets éternels, éclate et se fait sentir à une paroisse, l'ébranle et la fait sortir de sa mauvaise voie, la corrige de ses vices et de ses erreurs, lui inspire une sainte ferveur dans la pratique de la sobriété, de la justice et de la vérité ; enfin, l'établit solidement dans cette maxime si sanctifiante : fuyez le mal et faites le bien *Diverte a malo et fac bonum* (Ps. 33, 15).

Ce souffle divin qui se fait entendre avec tant de majesté, représente les inspirations célestes, qui dissipent les épais brouillards

de l'ignorance et du péché, et fait luire de tout son éclat le soleil de la vérité dans les indulgences créées pour connaître, louer et adorer le Dieu trois fois Saint. Oh ! qu'une paroisse est heureuse quand elle se soumet, avec docilité, aux enseignements de ce grand Maître, quand, à toutes les heures du jour et de la nuit, le souffle adorable du Saint-Esprit l'éclaire, l'anime, la vivifie et la sanctifie !

Ces langues de feu qui se reposent sur toutes les têtes et réchauffent tous les cœurs des heureux disciples du Sauveur, sont la figure des discours des hommes de Dieu qui embrâsent les âmes du feu de la divine charité et y répandent la ferveur, la piété, la foi et toutes les vertus qui mènent à la perfection évangélique.

Enfin, le *don* des langues qui permit aux Apôtres de se faire entendre à la multitude des étrangers qui se trouvaient à Jérusalem, pour leur prêcher la divinité de Celui qu'ils venaient de crucifier, se communique à toute paroisse où règne la simplicité évangélique. Car, les œuvres de foi et de piété qui s'y pratiquent ont des langues mille fois plus éloquentes que les plus beaux discours dictés par la science et la sagesse des hommes.

C'est par de semblables prodiges, N. T. C. F., que le Saint-Esprit veut prendre une possession réelle, quoiqu'invisible, de votre paroisse, au grand jour de sa visite. Il sera pour chacun de vous une langue de feu, pour vous embrâser intérieurement de toutes les ardeurs de sa charité, et vous enseigner toutes les vérités qui vous préserveront des funestes erreurs qui serpentent et circulent plus que jamais dans le monde. Il sera lui-même toujours présent à votre esprit comme un souffle rafraîchissant que modèrera l'ardeur et l'impétuosité de votre imagination qui vous expose à tomber dans tant d'écarts. Heureuse donc la paroisse à laquelle le Saint-Esprit daigne se communiquer par des signes si éclatants, afin de faire voir que vraiment il y a établi sa demeure !

§§. DONS DU ST. ESPRIT.

Quels sont maintenant les dons que le Saint-Esprit communique à une paroisse qui s'est religieusement préparée à le recevoir ? Ces dons divins, comme vous le savez, N. T. C. F., sont la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la

crainte de Dieu. Ces dons ineffables constituent l'homme nouveau qui est créé selon Dieu, dans la justice et la vérité. Ces sept dons, qui surpassent tout sentiment, sont comme un merveilleux écoulement des perfections divines dans l'âme humaine qui vit en Dieu, de Dieu et pour Dieu. Toutes les richesses et les grandeurs de la terre, toute la beauté et la perfection des créatures ne sont rien en comparaison de ces dons inestimables.

Pour les apprécier, autant qu'il Nous est possible avec nos faibles lumières, considérons ce que peut et ce que doit être une paroisse qui en est comblée et qui en jouit comme d'un précieux trésor.—La sagesse lui fait mépriser toutes les choses de ce monde et lui apprend à ne rechercher que les biens du ciel.—L'intelligence lui fait sentir et goûter les vérités de la foi qui, malgré leurs obscurités, lui apparaissent brillantes et lumineuses.—Le conseil lui découvre les voies droites qu'elle doit suivre pour ne pas faire fausse route dans les embarras et difficultés de la vie,—La force la rend ferme et inébranlable dans la pratique du bien et l'exercice des œuvres de charité et de piété.—La science lui apprend le bien qu'il y a à faire et lui indique les bons moyens à prendre pour le faire.—La piété lui inspire les affections pures et simples qui doivent l'animer dans tous les exercices de la Religion. —La crainte de Dieu la pénètre d'une vive horreur pour tout ce qui est mal et offense Dieu.

Or, pour un peuple de foi, que de riches trésors coulent par torrents de ces dons parfaits qui descendent du Père des lumières dans le sein d'une paroisse qui est remplie du Saint-Esprit! Qu'il y a pour ce bon peuple de délicieuses jouissances, en se voyant comblé de tant de biens spirituels! A quelle haute et sublime perfection n'arrivera-t-il pas bientôt, en s'attachant à ces grandes leçons que donne le Saint-Esprit à quiconque l'écoute avec respect et docilité!

C'est ce qui frappe chez les Apôtres et les premiers Disciples du Sauveur. A peine ont-ils reçu le Saint-Esprit qu'ils deviennent des hommes tout nouveaux. Ils sont tellement détachés des choses de la terre qu'ils vendent leurs biens pour en distribuer le prix aux pauvres. Ils prennent leurs repas avec joie et simplicité de cœur, en menant la vie commune comme de fervents

religieux. Ils sont pleins de joie quand on les conduit en prison et qu'on leur fait endurer une cruelle flagellation pour le nom du Seigneur. Ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme ; et les payens sont tellement frappés de la charité qui les anime qu'ils s'écrient dans leur admiration : *Voyez comme les chrétiens s'aiment jusqu'à mourir les uns pour les autres.* Dans les calamités publiques, ils se mettent généreusement à contribution pour faire couler à Jérusalem des fleuves de charité. Ils sont pleins de courage, quand il s'agit de soutenir les intérêts et les principes de la Religion. *Il vaut mieux*, disaient-ils alors aux tyrans qui les persécutaient, *obéir à Dieu qu'aux hommes.* Ils sont animés d'un zèle ardent pour la propagation de la foi ; et quand la persécution les oblige de se disperser, ils répandent en tous lieux la bonne nouvelle de l'Évangile.

Avec ces beaux exemples sous les yeux, vous pouvez, N. T. C. F., vous pénétrer de plus en plus de l'excellence des dons du Saint-Esprit et du bonheur qu'il y a pour une paroisse de le posséder dans son sein et de s'abandonner à sa divine conduite. Car, ce que ce grand Maître a fait pour nos pères, il désire le faire pour nous qui sommes les héritiers de leur foi.

Mais le Saint-Esprit, en formant dans l'Église des hommes nouveaux à qui il communique ses dons excellents, se charge de plus de les nourrir des fruits les plus exquis. Car, vous comprenez que ces hommes doivent vivre d'une vie qu'il leur soit propre ; et par conséquent qu'il leur faut une nourriture qui convienne à leur genre de vie.

§§. FRUITS DU ST. ESPRIT.

Quels sont donc ces fruits ? L'Apôtre St. Paul, dans son Épitre aux Galates, (ch. 5, v. 22 et 23), les énumère au nombre de douze. " Or," dit-il, " les fruits de l'Esprit-Saint sont la charité, " la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la longani- " mité, la modération, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. " Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte. "

Maintenant n'est-il pas évident qu'une paroisse est parfaitement heureuse, en pratiquant les plus sublimes vertus, si la charité est répandue dans le cœur de ses habitants, si la paix et la joie règnent dans toutes les familles ; si l'on y exerce la patience, la

douceur et la bonté, au milieu des injures et des mauvais traitements; si l'on montre de la longanimité et de la modération dans de longues souffrances et de dures adversités; si la foi est le principe de toutes ses actions; si la continence est en honneur dans les ménages, et si la chasteté est le plus bel ornement du jeune âge.

Toutes ces choses deviennent plus frappantes et en quelque sorte tangibles, si Nous invoquons des exemples mémorables et des faits notoires. N'est-ce pas, en effet, ce qui s'est réalisé dans l'Église de Jérusalem, dont St. Luc nous a fait une si touchante description ; dans celle d'Alexandrie qui offrit au monde étonné un si ravissant spectacle qu'elle a arraché au Juif Philon de magnifiques éloges ; dans les nouvelles églises qui, de siècle en siècle, se sont formées sur ces admirables modèles; et en particulier dans les missions du Paraguay dont on a écrit tant de choses merveilleuses ?

Ainsi, N. T. C. F., d'après tous ces oracles de la sainte Écriture qui nous attestent les effets merveilleux de l'action du Saint-Esprit dans les sociétés qui se mettent sous sa direction, et ces exemples admirables qui vous prouvent à l'évidence la puissance de ce Dieu d'amour pour la sanctification de ses fidèles dans tous les temps et dans tous les lieux, ne sommes-Nous pas légitimement autorisé à faire appel à votre piété, pour vous inviter, avec toute l'ardeur de notre cœur, qui ne désire que votre plus grand bien, à vous préparer à recevoir la visite du Saint-Esprit, dans le ferme espoir qu'il daignera prendre possession de votre paroisse pour en faire une sainte paroisse, une paroisse de saints ? Or, Nous en avons l'intime conviction, les grâces de la Visite que Nous vous annonçons peuvent et doivent avoir cet heureux résultat.

Nous en sommes d'autant plus vivement convaincu que l'Eglise, qui est l'interprète infaillible de la sainte Écriture, nous donne, dans sa sacrée Liturgie, la plus sublime idée du Saint-Esprit et de ses divines opérations dans les âmes. Nous reproduisons ici quelques-unes de ses affectueuses prières au Saint-Esprit, pour porter au fond de vos âmes ces fortes et vives convictions qui vous feront désirer par-dessus tout de voir votre paroisse sous l'entière direction du Saint-Esprit, pour qu'elle soit toujours une

paroisse de foi et de piété, une paroisse qui, par la pureté de ses mœurs et l'intégrité de ses principes religieux, soit vraiment une paroisse de saints et le vrai type de ces antiques églises qui ont donné tant de saints au ciel. Voici donc quelques-unes des expressions dont se sert notre sainte Mère l'Église quand elle veût faire connaître le Saint-Esprit à ses enfants.

Le Saint-Esprit, s'écrie-t-elle dans son langage inspiré, est le Père des pauvres, le distributeur des dons célestes, la lumière des cœurs. Il est le plus excellent consolateur d'une âme affligée, dans laquelle il établit sa demeure et dont il est le rafraichissement dans les ardeurs de la concupiscence. Il est le repos dans le travail, la fraîcheur dans la chaleur, le soulagement dans les pleurs. Sans son secours, il n'y a dans l'homme aucune force, il n'y a rien qui ne soit souillé. Il lave ce qui est sale, il arrose ce qui est aride, il guérit ce qui est malade. Il courbe et plie ce qui est raide et inflexible, il réchauffe ce qui est froid, il ramène dans la bonne voie tout ce qui s'en est écarté. Il donne aux fidèles qui se confient en lui sept dons sacrés. Il donne le mérite dans la vertu, le succès dans la grande affaire du salut et la joie éternelle.

Ravis, N. T. C. F., de tous ces effets merveilleux que produit l'Esprit-Saint dans les âmes, et pleins de confiance en son infinie bonté, écrions-nous avec notre bonne et sainte Mère l'Église : *Venez, ô Esprit-Saint, et envoyez du haut du Ciel un rayon de votre lumière. O bienheureuse lumière, remplissez tous les cœurs de vos fidèles.* (Prose de l'Église au jour de la Pentecôte).

Ce ne sont pas seulement les particuliers qui doivent envoyer au Ciel ces ardents désirs, mais toute la paroisse ; puisque, comme Nous vous l'avons dit en commençant, c'est toute la paroisse qui doit être remplie du Saint-Esprit, afin de devenir une sainte paroisse, parce qu'elle sera remplie de saints. A la vérité, il n'y aura que les enfants qui y auront été préparés qui, pendant la visite, recevront le Sacrement de Confirmation et par conséquent l'adorable Personne du Saint-Esprit qui se communique à l'Église, sous ce signe sensible.

Mais il n'en est pas moins vrai que le Saint-Esprit, en descendant du Ciel pour les enfants de la paroisse, qui vont recevoir le

caractère de la confirmation, cherchera à établir sa demeure dans tous les cœurs bien préparés, savoir, dans le cœur des Justes, pour les affermir dans le bien, et dans celui des pécheurs en les purifiant, pour en faire des sanctuaires dignes de sa sainteté. Ainsi, tous ceux qui auraient eu le malheur de perdre, par le péché, la grâce de leur confirmation peuvent la recouvrer par la pénitence. *Pœnitentiam agite...et accipietis donum Spiritus Sancti* (Act. 2, 38).

Oh! l'heureux jour que celui où vous serez ainsi tous baptisés de ce baptême de feu, où vous serez tous revêtus de la force d'en haut, où vous serez tous remplis du Saint Esprit! Oh! l'heureuse paroisse dont on pourra dire alors qu'elle n'est habitée que par des Saints et des Élus! Il n'y a là aucune exagération, puisque vous avez été tous créés pour servir Dieu, tous rachetés pour posséder Dieu, tous appelés à l'héritage céleste, puisqu'enfin tous vos noms sont écrits dans le Ciel.

Toutes ces considérations et beaucoup d'autres, qui vous seront suggérées par vos Pasteurs, ne manqueront pas de vous enflammer d'un ardent désir de participer abondamment aux richesses inépuisables que va vous apporter le Saint-Esprit en venant à vous au grand jour de la Visite. Vous ne manquerez pas d'en conclure que vous devez vous y préparer avec tout le soin que requiert la grandeur de Dieu qui daigne descendre jusqu'à vous. Voici donc en peu de mots ce que vous devez faire, pour correspondre aux desseins de son amour.

Tenez-vous soigneusement dans l'amitié de Dieu, en vous conservant dans la grâce de la communion pascale, que vous venez de faire. Car, ce n'est que dans les cœurs purs que le Saint-Esprit se plait à habiter.

Si par malheur vous vous trouvez souillés de quelques péchés mortels, recourez sans plus attendre au sacrement de la pénitence, pour y laver ces tâches de votre âme. Car, le Saint-Esprit a horreur de toute iniquité, et il n'entre pas dans un cœur gâté par le péché.

Offrez, chaque jour, toutes vos actions, vos prières, vos mortifications, vos aumônes, vos communions à l'honneur du St. Esprit et priez-le de vouloir bien établir sa demeure au milieu de vous, en régnant en maître dans toute la paroisse.

Recommandez-vous souvent à la Bienheureuse Vierge Marie, à tous les Anges et à tous les Saints de la cour céleste, et spécialement au glorieux St. Joseph et au puissant Protecteur de votre paroisse, afin que, par leur salutaire intercession, ils vous obtiennent tous les dons et les fruits de l'Esprit Saint. Car, ils sont tous les chefs d'œuvre du Saint-Esprit qui les a élevés à une si haute sainteté et qui met en eux ses plus douces complaisances.

Faites, avec une ferveur toute nouvelle, les pieux exercices du beau Mois de Marie, en union avec les bonnes âmes qui, d'un bout du monde à l'autre, vont célébrer, par leurs chants sacrés, leurs ferventes prières, leurs œuvres de charité et de piété, les grandeurs et les miséricordes de la glorieuse et immaculée Vierge Mère de Dieu. Ce sera une excellente préparation aux grâces de la Visite et à la réception du Saint-Esprit. Car, c'est lui qui est l'auteur de toutes les saintes dévotions qu'approuve l'Église.

Assistez tous, autant que possible, aux instructions et aux exercices qui se feront à l'église, pendant les trois jours de retraite qui précèderont la Visite Pastorale. Cette retraite à la vérité se fait plus spécialement pour préparer les enfants à la Confirmation. Mais tout est disposé pour que la paroisse entière y prenne part; car, il y aura des prédicateurs et des confesseurs pour satisfaire à la dévotion de tous ceux qui voudront en profiter. Ce fut par l'ordre de Notre-Seigneur que les Apôtres et les Disciples se mirent en retraite avec la Bienheureuse Vierge et les saintes Femmes pour se préparer à la fête de la Pentecôte; et ce fut en terminant cette sainte retraite qu'ils reçurent le Saint-Esprit. Oh ! N. T. C. F., faisons de même et suivons ce bel exemple.

Excitez-vous continuellement à la dévotion au bon Saint-Esprit. Lisez les livres et écoutez les instructions qui vous le feront connaître et aimer. Demandez-lui humblement pardon de lui avoir fait si souvent l'outrage de ne pas écouter ses inspirations et peut-être d'avoir foulé aux pieds ses dons excellents et mépriser ses fruits précieux en le chassant indignement de votre cœur. Faites-lui souvent amende honorable pour toutes les insultes que vous auriez faites à son infinie bonté. Invoquez-le avec confiance et consultez-le dans toutes vos entreprises. Travaillez à faire connaître, aimer et servir ce Dieu d'amour; et vous apprendrez, par une

heureuse expérience, combien est suave l'Esprit du Seigneur : *O quam suavis est, Domine, Spiritus tuus !*

Pénétrez-vous bien de cette consolante vérité que, si la paroisse est dévote au St. Esprit, il en prendra possession, pour la gouverner, l'éclairer et la protéger. Ce bon Esprit en y régnant, la préservera de tous les maux que cause partout le mauvais esprit, qui est un esprit de trouble, de division, d'impiété, de sensualité et d'irréligion. Hélas ! N. T. C. F., vous le comprenez intimement, toutes les grandes calamités qui désolent le monde sont causées par ce mauvais esprit, qui est l'ennemi déclaré du Saint-Esprit. Ne cessons donc jamais de demander, avec le Prophète, de conserver soigneusement cet Esprit principal, qui soutient tout. *Spiritu Principali confirma.....Spiritum rectum innova in visceribus meis.....Spiritum Sanctum tuum ne auferas a me.*

O Vierge Immaculée, nous sommes à vos pieds pour vous offrir et vous consacrer cette instruction, faite uniquement pour établir partout le règne du Saint-Esprit. Souvenez-vous que vous êtes pleine des grâces de cet Esprit sanctificateur ; que c'est par sa divine opération que vous avez conçu le Fils Unique de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, la lumière éternelle ; et qu'au grand jour de la Pentecôte toutes les langues de feu reposèrent dans votre Très-Saint Cœur, avant de se distribuer aux Apôtres et aux Disciples du Sauveur, parce que, dans ce moment solennel, vous fûtes constituée la trésorière de toutes les grâces destinées aux enfants de l'Église. Daignez donc bénir ce Mandement et lui faire porter d'heureux fruits, pour la plus grande gloire de l'Esprit Saint et le plus grand bien des âmes confiées à nos soins. Ainsi soit-il.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1o. Nous nous rendrons, dans la paroisse de
le jour du mois de
prochain, vers les quatre heures de l'après-midi.

2o. Les trois jours qui précèderont notre arrivée seront consacrés aux exercices d'un *Triduum* préparatoire aux grâces de la Visite ; et il y aura une instruction dans l'après-midi, à l'heure jugée plus convenable, pour préparer plus prochainement les

fidèles à la réception du premier Pasteur. Tous y assisteront autant que possible ; et ils s'abstiendront pour cela d'aller au-devant de l'Évêque,

3o. Une demi-heure environ après notre arrivée dans la paroisse, Nous ferons Notre entrée solennelle à l'Église, avec les cérémonies prescrites par la sainte Liturgie.

4o. Après avoir chanté l'Oraison du saint Patron, Nous bénirons solennellement le clergé et le peuple, et puis Nous donnerons l'absolution générale après laquelle on publiera une indulgence plénière accordée par N. S. P. le Pape aux personnes bien disposées qui, s'étant confessées et ayant communié, prieront pendant la Visite à l'intention du Souverain Pontife.

5o. Ce sera après avoir accompli ces rites religieux que, retournant au presbytère, Nous ferons l'examen des comptes des Marguilliers, de l'inventaire des biens-meubles et immeubles de la Fabrique, des régistres de baptêmes, mariages et sépultures, des livres de délibérations de paroisse et de fabrique. Nous visiterons les vases sacrés, ornements, linges et livres destinés au culte divin. Nous visiterons aussi l'église, la sacristie, le cimetière, le presbytère et toutes les dépendances, pour Nous assurer si tout est en bon ordre.

6o. Le lendemain, Nous célèbrerons la sainte messe vers six heures ; et Nous tiendrons l'assemblée des marguilliers à l'heure qui aura été annoncée la veille.

7o. Vers les huit heures, il y aura une instruction après laquelle Nous donnerons la Confirmation aux personnes qui auront été préparées à recevoir ce grand sacrement et qui présenteront un billet signé du Curé ou du Vicaire et rédigé en la forme prescrite au Rituel pour être ainsi enrégistré dans le livre à ce destiné.

8o. Après la Confirmation, il se dira une messe pendant laquelle les nouveaux confirmés recevront la sainte communion.

9o. La messe sera suivie de la visite du c metière et des prières pour les saintes âmes de la paroisse que l'Église Nous charge d'absoudre, en leur accordant la rémission des peines qu'elles endurent pour l'expiation de leurs péchés.

10o. Le tout se terminera par la visite du Tabernacle et des

Autels et par la Bénédiction solennelle du Saint Sacrement, pendant laquelle Nous visiterons les ciboires, la lunule de l'ostensoir et la boîte contenant la *Réserve*.

11o. Il y aura après la Bénédiction du St. Sacrement une consécration solennelle à la glorieuse Mère de Dieu, pour lui demander sa spéciale protection, afin que la paroisse puisse conserver, par son secours, les grâces de la Visite ; et soit toujours ainsi remplie du Saint-Esprit.

12o. Nous retournerons ensuite processionnellement au Presbytère, en chantant le *Te Deum* en actions de grâces de tous les dons célestes obtenus de la divine bonté, pendant la Visite.

13o. Nous quitterons la paroisse vers les deux heures de l'après-midi, n'étant accompagné que des personnes chargées de nous conduire, avec notre suite, dans la paroisse voisine. Nous apprécions beaucoup les honneurs que l'on voudrait, dans cette circonstance, Nous rendre, comme au représentant de Notre Seigneur ; mais, en les refusant, Nous voulons prévenir de graves accidents et autres inconvénients souvent dommageables aux âmes.

14o. Nous entendrons, aux heures jugées les plus commodes, les personnes qui auront des affaires à Nous communiquer, comme aussi Nous aurons à Nous occuper des confréries et pieuses associations, s'il y en a dans la paroisse.

Sera le présent Mandement lu au prône de la messe de paroisse, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Montréal, le jour du mois de en l'année mil huit-cent soixante-et-treize, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG.. ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré,

Chan. Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT DE LA VISITE PASTORALE POUR L'ANNÉE 1873.

MONTRÉAL, le 1873.

MONSIEUR,

Vous recevrez ci-joint le Mandement de Visite pour l'année courante; les observations qui suivent en seront le complément.

Le but de ce Mandement est de préparer la paroisse toute entière à se renouveler dans les grâces de la Confirmation qu'auront à recevoir les *Confirmands*, afin que le Saint-Esprit la remplisse de ses dons, de ses lumières et de ses grâces, en lui communiquant le *Bon Esprit*, qui est le plus beau présent du Ciel.

Car, avec ce *Bon Esprit*, la paroisse en masse pourra résister au torrent qui, à l'heure qu'il est, précipite les vieilles sociétés dans un abîme sans fond. Il est visible, en effet, qu'elles sont aujourd'hui horriblement rongées par l'impiété, le césarisme, le rationalisme, l'indifférentisme, le socialisme, le communisme, les sociétés secrètes, qui malheureusement gouvernent le monde. Les affreux bouleversements, qui ébranlent jusque dans ses fondements la vieille Europe, ne montrent que trop ce que peut faire le mauvais esprit qui enfante et propage de si monstrueuses erreurs.

Il est bien connu de tous que ce mauvais esprit a commencé à faire parmi nous son mauvais travail; et qu'il a déjà séduit plusieurs esprits imprudents et irréfléchis. Il serait donc à craindre qu'il ne produisît ici avec le temps les fruits amers qu'il produit ailleurs, à moins d'un secours particulier de la divine Providence. Or, ce secours si nécessaire nous est assuré, si le Saint-Esprit habite avec nous; et il ne nous abandonnera jamais, s'il voit régner dans nos cœurs l'innocence, la simplicité, la docilité et la dévotion dont il aime à orner les âmes qu'il dirige dans les bonnes voies.

Tel est le but de la Visite Pastorale et du Mandement qui l'annonce, savoir, d'établir solidement dans la paroisse le règne du

Saint-Esprit, afin que, dirigée nuit et jour par ce *Bon Esprit*, elle soit à l'abri des incursions du mauvais esprit. Car, un temps de visite est un temps bien favorable ; c'est un jour de salut bien précieux où le Ciel est plus ouvert pour laisser tomber sur la paroisse la céleste rosée du Saint-Esprit, qui la féconde et la fortifie dans les principes de la foi.

Mais, vous le comprenez, ce Mandement demeurera lettre-morte si votre parole ne le vivifie pas. Vous le commenterez donc avec tout le zèle qui vous caractérise, en exposant à vos paroissiens tous les motifs qui doivent les faire soupirer après l'avènement du Saint-Esprit dans la paroisse, afin qu'il y soit comme une vraie langue de feu, pour leur enseigner toutes choses et les embrâser d'amour. Vous prendrez tout le temps que vous jugerez convenable, pour l'expliquer et le mettre à la portée de toutes les intelligences. Il s'agit de créer de fortes impressions qui restent gravées au fond des âmes. Mais, pour cela, il faut qu'elles y soient écrites du doigt du Saint-Esprit. *Dextræ Dei tu digitus.* A cette fin, toutes les instructions qui devront s'adresser, pendant le *Triduum*, aux adultes comme aux enfants, devront rouler sur un sujet si grave et si important.

Vous aurez pour vous aider à diriger ce *Triduum* un de nos bons Pères Oblats, qui sera invité à faire ce cours d'instructions préparatoire à la Visite Pastorale. Ce sera à vous à inviter ceux de vos Confrères que vous jugerez bon d'appeler à votre secours, afin de vous assurer d'un nombre de Confesseurs suffisant, pour procurer à vos paroissiens la satisfaction de pouvoir approcher des sacrements, dans une circonstance aussi solennelle pour la paroisse. Tous les confesseurs que vous aurez invités à partager vos travaux auront, pendant ces trois jours, les pouvoirs accordés pour les concours. Inutile de vous faire observer que les *confirmands* devront avoir des soins tout particuliers, afin qu'ils puissent mieux comprendre que, pour eux, le jour de leur confirmation doit être placé au nombre des jours les plus grands et les plus heureux de leur vie.

Car, me faisant ainsi précéder, dans la paroisse, par des ouvriers évangéliques, je me conforme à l'exemple que nous donne notre adorable Maître, dont il est écrit : *Misit illos binos ante*

faciem suam, dans le ferme espoir qu'il bénira leurs travaux, comme il bénit ceux de ses chers disciples qu'il envoya lui-même préparer les voies à sa venue, dans les lieux qu'il daignait visiter. *Prædicatores enim suos Dominus sequitur; quia prædicatio prævenit et tunc ad mentis nostræ habitaculum Dominus venit... ut eas (mentes nostras) per amoris sui præsentiam illustret.* (S. Greg. Papa.)

Les diverses pratiques suggérées dans le Mandement, pour honorer le Saint-Esprit, entreront tout naturellement dans le cadre des instructions, avis et recommandations à donner à la paroisse avant, pendant et après la visite. Une *Amende Honorable*, chacun des jours du *Triduum*, ne peut manquer de produire de bons résultats, en inspirant à tous la nécessité de se montrer plus dociles à la voix de ce Divin Esprit, pour ne plus s'exposer au malheur de fouler aux pieds ses dons inestimables, et de le chasser indignement de la demeure qu'il s'était choisie dans leur cœur. Il faut, pour déplorer et réparer ce malheur, des gémissements ineffables que l'Esprit-Saint peut seul former dans les âmes pénitentes.

Les articles signalés dans le Mandement, comme devant être l'objet de l'attention particulière de l'Évêque, pendant la visite, vous donneront des raisons spéciales pour insister auprès de vos paroissiens, afin d'obtenir que tout soit mis en ordre.

De mon côté, comme tout semble me faire présager que c'est ma dernière visite dans votre paroisse, j'aimerais à la laisser sur le meilleur pied possible, quant à ce qui regarde la discipline du chœur, le réglement des mœurs et autres choses dont l'Évêque doit s'occuper, dans la Visite Pastorale. Il me restera encore assez d'autres sujets de crainte et d'embarras, lorsqu'il me faudra aller rendre compte au Souverain Juge de ma longue administration. A la vue de tant d'efforts qui se font pour disséminer les mauvais principes dans le Diocèse, je voudrais pouvoir dire, en mourant, ces paroles de l'Apôtre : *Fidem servavi.*

Je dois, à ce propos, vous ouvrir mon cœur, pour vous dire que ce qui me fait espérer que le dépôt sacré de la foi sera soigneusement conservé dans le Diocèse, c'est le sincère attachement du clergé et du peuple au Siége Apostolique. Aussi, suis-je de plus

en plus pénétré de la nécessité de travailler à y enraciner plus fortement que jamais les doctrines ultramontaines, afin qu'elles prévalent non-seulement dans la chaire, mais encore dans la presse et les tribunes, dans les Chambres et le Barreau. Car, elles seront le salut, non-seulement de la Religion, mais encore de la patrie.

Attachons-nous donc corps et âme au Pape et, sous la conduite de ce Pilote infaillible, ne craignons pas de sombrer au milieu des plus furieuses tempêtes. Le Premier Concile Provincial de Québec doit nous servir de boussole, en voguant sur cette mer orageuse, dans la Barque de Pierre, dont il tient le gouvernail d'une main si ferme. "Propterea sacerdotes et omnes fideles... "quando Ecclesia gravioribus quassatur tempestatibus oculos con- "vertant ad hanc Cathedram Petri *qui est Petra et Crepido* "*Catholicæ Ecclesiæ, et rectæ Fidei fundamentum* (Conc. Chalc.) "unde unitatis vigor per totum corpus diffunditur."

Nous avons donc une sublime mission à remplir; et comme elle est pleine de difficultés, il nous faut, pour nous en bien acquitter, un puissant secours. Or, le Saint-Esprit, si nous l'en prions instamment, nous l'accordera en temps opportun; et il fera prospérer toutes nos œuvres, entreprises pour sa plus grande gloire. C'est ce que nous lui demandons tous les jours, au saint Autel et avec l'Église, dont les prières sont toujours imprégnées d'une onction toute divine, surtout lorsqu'elle s'adresse au Saint-Esprit.

Sancti Spiritus, Domine, corda nostra mundet infusio et sui roris intima aspersione fœcundet.

Je suis, dans les SS. Cœurs de Jésus-Marie et en union avec le glorieux St. Joseph, Patron de l'Église Catholique, votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S. Veuillez bien, en expliquant le Mandement ci-joint, insister sur ce point important que c'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui visite la paroisse, par le ministère de l'Ordinaire ou celui de son Coadjuteur. Car, ils sont l'un et l'autre les représentants du Fils de Dieu, qui s'est rendu visible sur la terre pour converser avec les hommes.

† IG., ÉV. DE M.

LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU CINQUIÈME CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

NOUS, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU ST. SIÉGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

A tous les Ecclésiastiques, aux Communautés Religieuses de l'un et de l'autre sexe, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Réunis en Concile pour la cinquième fois, dans cette Église Métropolitaine de Québec, sous les regards de Marie Immaculée, nous vous adressons la parole tous ensemble, Nos Très Chers Frères, afin que cette parole produise dans vos cœurs une impression plus profonde et plus salutaire. Placés comme sentinelles sur les murs de la sainte cité, qui est l'Église de Jésus-Christ, nous entendons souvent au fond de nos cœurs cette parole du prophète : *Si vous n'avertissez point l'impie de se convertir et qu'il meure dans son iniquité, je vous redemanderai son sang. Mais si vous avertissez l'impie de se convertir et qu'il persévère néanmoins dans son iniquité, il mourra dans son iniquité, mais pour vous, vous aurez délivré votre âme.* (Ezéchiel, XXXIII. 8.) Oui, nous voulons, selon l'expression du prophète, *délivrer nos âmes* du jugement terrible auquel nous serions exposés, si nous manquions à un devoir tout à la fois important et rigoureux, celui *de veiller à la garde du troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques* (Actes, XX. 28.), et nous venons vous *annoncer les desseins de Dieu sur vous* (Actes, XX. 27).

Mais, avant de vous mettre sur vos gardes contre plusieurs désordres que nous avons à signaler, nous désirons, N. T. C. F., vous entretenir de plusieurs sujets dignes de votre attention.

I.

DÉVOTION AUX SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE ET À SAINT JOSEPH

Nous nous réjouissons vivement, N. T. C. F., de voir que cette triple dévotion fait chaque jour de nouveaux progrès parmi vous.

Comme le Cœur de Jésus a été le sanctuaire et la première source de son amour pour les hommes, il est convenable et souverainement juste qu'il reçoive un culte spécial. Aussi, dans tous les siècles, a-t-il été l'objet de l'amour, de l'adoration et de la confiance des disciples de Jésus-Christ. C'est le foyer et le symbole de cet amour tendre, compatissant et généreux qui a fait pour nous de si grandes choses, *car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste.....mais l'amour de Dieu a éclaté sur nous par la mort de Jésus-Christ, qui nous a justifiés dans son sang, nous qui étions ses ennemis.* (Rom. V. 7...) C'est dans ce cœur divin qu'ont été formés les desseins de notre salut: c'est le tabernacle de *l'alliance nouvelle* qui a réconcilié la terre avec le ciel; c'est l'autel *des parfums et de l'holocauste,* où le Pontife éternel a offert et continue d'offrir, *en odeur de suavité,* le sacrifice de sa mort; et sur lequel brûle le feu d'une *charité qui ne s'éteindra jamais;* c'est *la table d'or,* sur laquelle Jésus a préparé l'aliment céleste de son corps qui doit nourrir nos âmes; c'est cette *fontaine* divine où nous sommes invités *à venir puiser avec joie les grâces du salut.* (Isaie, XII. 3.)

Aussi, la servante de Dieu, la vénérable Marguerite-Marie, disait-elle, en parlant de la dévotion au S. Cœur de Jésus, ces paroles que nous vous répétons avec confiance: " Je ne sache pas " qu'il y ait un exercice de dévotion qui soit plus propre à élever " en peu de temps une âme à la plus haute sainteté, et à lui faire " goûter les véritables douceurs attachées au service de Dieu: Oui, " je le dis avec assurance, si l'on savait combien cette dévotion " plaît à Jésus-Christ, il n'y aurait pas un chrétien qui ne s'em- " pressât de la pratiquer. Les personnes consacrées à Dieu y " trouvent un moyen infaillible de conserver leur ferveur et de " l'augmenter, ou de la recouvrer si elles l'ont malheureusement " perdue. Les personnes du monde y trouvent tous les secours " nécessaires à leur état, la paix dans leur famille, le soulagement " dans leurs travaux, et les bénédictions du Ciel dans toutes leurs " entreprises. C'est dans ce cœur adorable que nous trouvons " tous un refuge pendant notre vie et surtout à notre dernière " heure. Ah! qu'il est doux de mourir quand on a eu une cons- " tante dévotion au cœur de Celui qui doit nous juger! "

La dévotion au Sacré Cœur de Marie est une conséquence toute naturelle de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Il ne faut point séparer dans notre amour ces cœurs que la Sagesse Divine a unis si intimement. Quel bonheur nous aurons à considérer les liens merveilleux formés entre le cœur du plus parfait des fils et le cœur de la plus parfaite des mères ! Sans doute notre pauvre intelligence ne saurait pénétrer l'abîme de leur amour réciproque ; mais notre affection doit se plaire à contempler ce qui peut l'enflammer des plus saintes ardeurs.

Allons donc au Cœur de Jésus par celui de Marie et nous trouverons la miséricorde qui pardonne, la lumière qui éclaire, la grâce enfin sans laquelle nous ne sommes rien, mais avec laquelle *nous pouvons tout en celui qui nous fortifie.* (Philip. IV. 13.).

Pour nous animer à cette dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, nous vous proposons comme modèle le Bienheureux Saint Joseph. Comment, en effet, pourrions-nous omettre de vous parler ici de celui qui fut choisi par Dieu lui-même pour être le *gardien très-fidèle et le protecteur très-vigilant* de ce que le ciel et la terre offrent de plus grand et de plus beau ? *La gloire et les richesses ont été dans sa maison et sa justice demeure dans les siècles des siècles.* (Ps. CXI. 3). Honorons donc celui que Jésus a voulu honorer durant sa vie, consoler à l'heure de la mort et combler de gloire, de richesses et de justice pendant l'éternité. Honorons celui que le Vicaire de Jésus-Christ a déclaré *patron de l'Église Catholique.* Invoquons souvent durant notre vie celui que Jésus et Marie ont tant aimé, afin qu'à l'heure de notre mort, Jésus, Marie et Joseph nous aident à franchir le passage redoutable du temps à l'éternité.

Avant de passer à un autre sujet, nous vous ferons part, N. T. C. F., d'un dessein que nous avons conçu pour la plus grande gloire du Cœur Divin de Jésus et pour le plus grand bien de vos âmes.

Le Souverain Pontife, qui gouverne aujourd'hui l'Église, a souvent manifesté le désir de voir la dévotion au S. Cœur de Jésus, devenir de plus en plus vive parmi tous les fidèles. Déjà, bon nombre de communautés, de paroisses, de diocèses et de royaumes se sont empressés de se consacrer spécialement au Sacré

Cœur de Jésus, ou plutôt de se réfugier dans cette arche de salut, au milieu du déluge de maux qui inondent aujourd'hui la surface de la terre.

Nous avons donc résolu d'un commun accord de mettre toute cette province ecclésiastique sous la protection spéciale de ce Divin Cœur. Vous trouverez à la fin de ce mandement ce que nous avons statué à cet effet. Nous avons la ferme confiance que vous vous empresserez de vous y conformer, et que cette sainte et salutaire dévotion produira partout des fruits de bénédiction.

II.

ÉTAT ACTUEL DE L'ÉGLISE.

Nous lisons au chapitre huitième de Saint Mathieu, que les Apôtres, voyant la tempête menacer d'engloutir la barque où ils se trouvaient avec Jésus, éveillèrent leur maître, en lui disant: *Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr!* Alors, le Fils de Dieu commanda à la mer, les vents s'apaisèrent, les flots rentrèrent dans un calme parfait et tous ceux qui en furent les témoins furent saisis d'admiration.

Dans le moment actuel la tempête gronde de toutes parts ; la barque de l'Église est horriblement secouée par les flots des erreurs et des passions humaines qui veulent la faire périr. Sans doute elle ne saurait faire naufrage, car Jésus est avec elle et il a promis que *les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle* (Mat. XIV. 18.) ; mais il n'en est pas moins vrai, qu'à l'exemple des Apôtres, nous devons recourir au cœur divin de notre Sauveur et travailler de toutes nos forces par la prière, par la vigilance, par tous les moyens que la Providence met à notre disposition, pour détourner le péril et acquérir ainsi notre part à la victoire que Jésus veut bien partager avec nous.

La lutte qui se fait aujourd'hui contre l'Église sans aller jusqu'à répandre le sang des catholiques, n'en est pas moins dangereuse, ni moins capable d'attrister nos cœurs. La révolution gronde partout en Europe. Ses doctrines funestes, infiltrées dans tous les membres du corps social, par une éducation indifférente, quand elle n'est pas ouvertement impie, cherchent à se faire jour et à renouveler les horribles scènes qui ont naguère épouvanté le

monde. L'anarchie, fruit des principes révolutionaires, menace de devenir l'état permanent dans des pays qui se distinguaient autrefois par leur attachement à ces principes d'ordre et de soumission à l'autorité légitime, qui font la gloire et la prospérité des nations. L'esprit du mal se déchaîne avec plus de fureur que jamais afin de semer partout les principes les plus pernicieux et de battre en brêche l'Église de Jésus-Christ, la gardienne et le soutien de la vérité.

Les gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse ne craignent pas de s'attaquer à la foi et aux sentiments religieux des populations catholiques, et quand ils voient qu'ils ne peuvent réussir par l'intimidation à fermer la bouche aux Évêques, ou à les détacher du Saint Siége, ils les dépouillent, les chassent de leurs demeures, les envoient en prison ou en exil.

La ville sainte elle-même, Rome, le patrimoine de l'Église universelle, est devenue l'objet de la plus odieuse, de la plus flagrante et de la plus sacrilége des usurpations. Le Souverain Pontife a été privé de la souveraineté temporelle si nécessaire à la liberté de l'Église ; les ordres religieux sont dépouillés ; les vierges consacrées à Dieu sont chassées de leurs paisibles retraites : les Églises, quand elles ne sont pas livrées au démolisseur, sont privées des ressources que la piété des fidèles avaient données pour la splendeur du culte et le soutien de ses ministres. Les établissements de la charité n'ont pas trouvé grâce devant la rapacité des envahisseurs, qui s'efforcent en vain de combler avec les dépouilles du sanctuaire, l'abîme que l'iniquité a creusé sous leurs pieds.

Remercions la divine Providence, N. T. C. F., de ce qu'elle a suscité de nos jours et conserve si longtemps le courageux Pontife qui gouverne l'Église. Humainement parlant, tout ne devrait-il pas paraître à jamais perdu ? De quelque côté que l'on porte ses regards, on ne voit que sujets de tristesse et de découragement. Mais l'immortel Pie IX, confiant dans le secours promis à l'Église, ne cesse d'élever la voix contre toutes les iniquités et contre toutes les erreurs. Sans ce fidèle gardien de la justice et du droit, sans ce fidèle défenseur de la vérité, sans ce juge impartial et intrépide des nations comme des individus, nul doute que

l'Europe serait aujourd'hui dans des ténèbres plus profondes que celles qui affligèrent autrefois l'Égypte et que l'univers serait témoin et victime des plus affreuses catastrophes sociales.

Demandons instamment à Dieu de prolonger les jours de notre Pontife, afin qu'il voie de ses yeux le triomphe de la grande et sainte cause pour laquelle il a si vaillamment combattu.

Rappelons-nous que la religion seule est la sauvegarde de la société, que sans elle rien n'est sûr, rien n'est durable. Sachons profiter de la leçon terrible que nous donnent les maux où sont plongés tant d'autres pays qui ont rompu avec la vérité, avec la justice, avec l'ordre, avec l'autorité. Notre bonheur, en ce monde et dans l'autre, est à ce prix.

III.

LE CONCILE DU VATICAN.

La célébration d'un Concile Œcuménique est toujours un événement de la plus haute importance. Les Évêques du monde entier, réunis autour de leur chef visible, représentent juridiquement toute l'Église ; ils peuvent plus facilement remédier aux maux qui l'affligent, parce qu'ils en connaissent plus intimement la nature. Rien ne fait mieux ressortir l'admirable perpétuité de la croyance catholique et l'unité parfaite de sa doctrine et de sa hiérarchie, malgré la diversité des lieux, des climats, des langues, des coutumes et des temps.

Aussi, quand l'Église n'en a pas été empêchée, les Souverains Pontifes, à qui seuls il appartient de convoquer et de présider ces augustes assemblées, n'ont pas manqué de réunir les Évêques du monde entier.

Pie IX, malgré des obstacles en apparence insurmontables, a convoqué un Concile général qui s'est réuni le 8 Décembre 1869, auprès du tombeau des Bienheureux Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, dans la basilique Vaticane, le plus vaste et le plus riche temple de l'univers.

Aux erreurs monstrueuses qui exercent le plus de ravages dans le monde, le Saint Concile a opposé le flambeau de la doctrine révélée et contenue dans l'Écriture et la Tradition. Certains esprits téméraires et emportés par l'orgueil d'une vaine science,

osaient affirmer qu'en dehors de la matière il n'existe rien, qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et des choses finies ; que les choses créées ne sont qu'une émanation de la substance divine ; que Dieu est un Être Universel et Indéfini. L'Église, par la bouche du Saint Concile, a flétri ces aberrations du panthéisme et du matérialisme, en maintenant la doctrine d'un Dieu, créateur libre de toutes choses visibles et invisibles ; Être distinct de la matière créée qu'il a produite du néant ; Être éternel, intelligent, immense, incompréhensible, infini en toutes perfections et gouvernant le monde par sa toute-puissante et bénigne Providence.

D'autres, méconnaissant les forces de la raison, soutenaient que Dieu ne peut pas être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine au moyen des choses créées. Le Saint Concile a frappé d'anathème ceux qui nieraient à l'homme ce noble privilége.

Certains philosophes, tombant dans un extrême opposé, prétendaient pouvoir se passer de la révélation, proclamaient l'indépendance de la raison humaine, rejetaient la foi divine, niaient l'existence des miracles ou du moins la possibilité d'en discerner l'origine surnaturelle, tronquaient les Saintes Écritures ou les interprétaient à leur gré sans faire aucun cas de la tradition et des enseignements de l'Église, soumettaient la foi à la raison, confondaient l'une avec l'autre ou prétendaient qu'il pouvait y avoir entre elles un véritable désaccord. Placée en face de toutes ces fausses doctrines, qui allaient grandissant avec le temps et qui produisaient tant de mal dans les âmes, la Sainte Assemblée du Vatican, assistée par l'Esprit de Dieu, les a répudiées formellement comme contraires à la doctrine révélée ; elle a dit anathème à tous ceux qui propagent et défendent ces pernicieuses erreurs, abritées sous de beaux noms, mais remplies d'un venin mortel. Ce sont *les loups ravisseurs* dont parle l'Écriture, qui *n'épargnent pas le troupeau ; ce sont ces hommes qui enseignent parmi vous des doctrines perverses pour entraîner des disciples à leur suite ; c'est pourquoi vous devez veiller et vous rappeler les avis que nous vous avons donnés. Et maintenant*, pourrions-nous ajouter avec l'Apôtre, *nous vous recommandons à Dieu et à sa grâce, car*

il est capable de mener à bonne fin l'édifice de votre sanctification, en vous faisant continuellement croître dans la foi et dans la pratique des bonnes œuvres, et il peut *vous donner une part dans l'héritage éternel, dans la société des saints* (Act. XX, 28-33).

C'est en donnant une adhésion entière aux décrets du Concile du Vatican, c'est en nous tenant fortement attachés au Siége Apostolique, au Souverain Pontife, héritier des prérogatives de l'Apôtre Pierre, que nous serons fermes et stables dans la vraie foi. Là seulement se trouve l'autorité infaillible légitimement constituée par Jésus-Christ pour diriger les hommes dans le droit chemin de la vérité.

Jésus-Christ ayant donné à son Église, et à ceux qu'il a établis pour la gouverner, toute puissance dans ce qui touche à l'ordre du salut, ce serait une erreur de s'imaginer que les décisions et les définitions des Souverains Pontifes ou des Conciles aient besoin du consentement des autorités civiles pour obliger les fidèles. Ce serait aussi une erreur de croire que la promulgation de ces mêmes décisions ou définitions, par un Évêque dans son diocèse, soit nécessaire pour obliger les fidèles confiés à ses soins. Du moment qu'un catholique connaît d'une manière certaine qu'elles émanent de l'autorité compétente et qu'elles ont eu à Rome la promulgation voulue par les saints canons, ce catholique est tenu de s'y soumettre d'esprit et de cœur.

Si donc aujourd'hui, N. T. C. F., nous vous rappelons sommairement les principales décisions du Saint Concile du Vatican, c'est avant tout pour protester de notre respect et de notre soumission à ces oracles de l'Esprit-Saint et pour vous engager à les considérer toujours comme des phares lumineux destinés à éclairer vos pas.

IV.

INFAILLIBILITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE.

Entre les divers points définis par le Concile du Vatican, il en est un auquel nous croyons utile de consacrer un article spécial de ce mandement : nous voulons dire l'infaillibilité du Souverain Pontife.

" C'est un dogme de foi," dit le Concile, "que lorsque le Pontife " Romain parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la " charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit " en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine " concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église Uni- " verselle, il jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été " promise dans la personne du Bienheureux Pierre, de cette " infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église " fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les " mœurs, et par conséquent, ces définitions du Pontife Romain " sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consen- " tement de l'Église."

Pour bien comprendre cette définition dogmatique, il y a plusieurs choses à remarquer.

1o. *La cause* de cette infaillibilité est une assistance du Saint-Esprit, promise dans la personne de Saint Pierre, à qui Jésus-Christ a dit : *Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel.* (Mat. XVI. 18...). *Simon, Simon, voilà que Satan a demandé de vous cribler comme du froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, confirme tes Frères.* (Luc XXII. 31). A une Église qui devait durer jusqu'à la consommation des siècles, Jésus ne pouvait donner pour fondement un homme dont la vie était bornée; toujours il y aura dans l'Église des âmes dont la foi aura besoin d'être éclairée et fortifiée; la promesse de Jésus-Christ ne peut donc être restreinte à la personne de Saint Pierre, mais elle doit être entendue de ses successeurs jusqu'à la fin des siècles.

Ce privilége est un don de Dieu, accordé, non pas en faveur de celui qui le reçoit, mais en faveur des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

C'est un don de Dieu, et on ne peut en contester l'existence sous prétexte que l'homme est sujet à l'erreur, à l'ignorance, aux passions, aux préjugés ; car, la grâce de Dieu est plus puissante

que toutes les faiblesses humaines, et ce serait ébranler l'inspiration même des Saintes Écritures que de nier l'infaillibilité du Pontife Romain; car, l'infaillibilité est quelque chose de moins que *l'inspiration*, et si l'on regarde la première comme impossible et comme absurde, il faudra de toute rigueur nier *l'inspiration* des auteurs qui ont écrit les Saints Livres.

2o. Remarquons en second lieu l'*objet* de ce privilége : c'est toute *doctrine concernant la foi ou les mœurs ;* c'est-à-dire, N. T. C. F., que Notre-Seigneur, infiniment sage et miséricordieux, a voulu nous donner, dans la personne du Pontife Romain, un guide dont la voix ne puisse jamais égarer la Sainte Église en ce qui a rapport à la foi de ses enfants ou à la conduite qu'ils doivent tenir pour arriver au ciel. *Dieu a livré le monde aux disputes des hommes.* (Eccle. III. 11) ; dans les sciences, dans les arts, dans les mille et mille affaires diverses qui occupent les *esprits* sur la terre, les *hommes* se trompent souvent, mais, parce que leur erreur ne compromet pas leur éternité, Dieu laisse au temps et aux patientes recherches de la raison humaine, le soin de redresser ce qui s'écarte de la vérité : mais du moment qu'une erreur quelconque pourrait jeter en péril la vérité surnaturelle de la foi ou les lois sacrées de la morale, il a voulu ménager à chacun une sauvegarde à la fois toute puissante et infaillible.

3o. En troisième lieu, remarquez, N. T. C. F., la *manière* dont s'exerce ce privilége. Le Pape n'est pas infaillible en toutes choses, mais seulement en ce qui concerne *la foi ou la morale :* et même dans ces deux objets, il l'est seulement quand il parle en qualité de *Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens et définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église universelle.*

Tel est, N. T. C. F., ce grand privilége de l'infaillibilité que l'Ecriture Sainte et la tradition nous montrent comme attribué au Pontife Romain. Toujours et partout il a été reconnu, et le Saint Concile du Vatican, quand il l'a défini solennellement, n'a été que l'écho de l'enseignement constant et universel de l'Église. L'autorité doctrinale aussi bien que disciplinaire du Pontife Romain s'est toujours exercée sans contestation sérieuse. De

l'Orient et de l'Occident, on a recouru à son tribunal pour faire régler en dernier ressort les questions en litige sur la foi, sur les mœurs et sur la discipline. Les Saints Pères donnent au Pape des noms qui signifient cette prérogative. Ils l'appellent *chef de l'Église du monde, Pasteur des pasteurs, Vicaire de Jésus-Christ, confirmateur de la foi des chrétiens, soutien de l'Église, colonne de la foi, fondement inébranlable de l'Église Chrétienne, juge suprême des controverses, prêtre de Dieu à qui il faut obéir sous peine de tomber dans le schisme et l'hérésie.* Ils disent encore que *l'Église de Rome gouvernée par le Pape, est l'arche de Noé hors de laquelle tout périt, parce qu'elle est héritière de la solidité que Pierre tenait du Christ.*

Toute cette doctrine se résume en un seul mot célèbre: *Pierre parle par la bouche de ses successeurs* : par ses successeurs aussi, il est le fondement inébranlable de l'Église de Jésus-Christ, il est le confirmateur infaillible de ses frères, le pasteur universel, le docteur perpétuel des enfants de l'Église, le guide éclairé par le Saint-Esprit et dont la voix ne saurait nous égarer.

Grâces éternelles soient donc rendues à Dieu, qui a voulu ainsi pourvoir à notre sécurité parfaite dans le chemin du salut! Montrons-nous dignes, N. T. C. F., de ce bienfait, en écoutant avec docilité et respect les enseignements de notre pasteur et docteur infaillible.

V.

DE L'ÉDUCATION.

Après vous avoir entretenus de ces grandes questions qui intéressent l'Église en général, nous devons vous parler de divers sujets qui regardent plus spécialement cette province.

L'éducation de la jeunesse est une question trop importante pour que nous nous dispensions de vous en dire un mot.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle influence l'éducation exerce sur les âmes et sur les cœurs des enfants. C'est le fondement sur lequel doit être construit tout l'édifice de la vie; c'est de sa bonne ou mauvaise direction que dépend l'avenir des individus, des familles, de la société et de la religion. La responsabilité des parents est donc très-grande devant Dieu et devant les hommes; leur bonheur temporel et éternel en dépend essentiellement.

Obligation du bon exemple, qui est la première et la plus profitable de toutes les leçons.

Obligation de choisir de bons instituteurs ou de bonnes institutrices qui, tout en continuant l'œuvre commencée à la maison par le bon exemple des parents, la perfectionnent par les avantages d'une science appropriée aux moyens et à la position de chacun.

Obligation, par conséquent, pour les parents catholiques de ne confier leurs enfants qu'à des institutions catholiques, où la foi et les mœurs de ceux-ci soient sous la protection de la religion. Et remarquez bien, N. T. C. F., que vous devez éviter avec un égal soin les écoles ouvertement hostiles et celles où l'on ne fait aucune mention de la religion ; car, ce dernier système mène tout droit à l'indifférence, qui est un des piéges les plus funestes que l'enfer ait dressé dans notre siècle pour perdre les âmes. C'est contre ce système qu'ont réclamé nos frères Catholiques du Nouveau-Brunswick, auxquels on veut imposer l'obligation de contribuer pour des écoles d'où le nom de Dieu sera banni : aidons-les, N. T. C. F., par nos prières et par l'influence dont nous pouvons disposer, afin que les droits de la religion, les droits de la paternité, et les droits d'une véritable liberté de conscience soient respectés.

Et puisque l'occasion s'en présente, nous vous dirons aussi un mot d'une grande institution catholique qui fait la gloire de la ville de Québec. Nous avons vu avec peine l'Université Laval exposée à des accusations fort graves en fait de doctrine. Sur les instances de ceux qui en ont la direction, nous leur avons *demandé* des explications sur bon nombre de points importants et fondamentaux de l'enseignement catholique, et nous avons la joie de constater ici publiquement que les réponses nous ont paru satisfaisantes sous le rapport de l'orthodoxie et de la volonté de se conformer en tout aux volontés du Saint Siége. Sans juger ici le passé, nous voulons qu'à l'avenir quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette Institution catholique ou quelqu'autre, le fasse non pas devant le tribunal incompétent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les

gardiens de la foi. Nous ne sommes pas, nous catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines ; et, d'ailleurs, la charité, qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu.

VI.

DES ÉLECTIONS.

Déjà, N. T. C. F., dans les décrets des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'état n'en sont pas moins émus que vos Pasteurs : ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'ébranler la société civile jusque dans ses fondements ; nous venons à notre tour, non pas vous proposer des lois nouvelles, mais vous mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bâses essentielles de toute société ; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles, auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples comme des individus : il jugera les uns et les autres avec une inexorable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés : et à tous il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée.

Dieu est le maître des candidats et des électeurs : et il entrera en jugement avec les uns et les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner, pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson ? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour conseiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite.

Il ne suffit pas à un candidat, pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions ; il faut aussi, de toute nécessité, que les *moyens* qu'il emploie pour se faire élire, soient *irréprochables*. La *violence* est un attentat à la liberté de ses concitoyens ; la *calomnie* et la *médisance* sont réprouvées par la morale ; la *corruption* déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète ; l'*intempérance* dégrade l'homme au-dessous de la brute ; toujours le *parjure* est un crime abominable.

Hélas ! hélas ! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire pour arriver au but que l'on se propose ! *Malheur à celui par qui vient le scandale*, dit Jésus-Christ (Mat. XVIII. 7.). Si le moindre scandale est en abomination devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre, par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le parjure ! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables ; mais plus criminels encore sont ceux qui les achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables ; mais les plus criminels ne seraient-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes ? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine ; que dire de ceux qui se font les instigateurs de ce crime abominable ? Malheur à celui qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience, et ose, en face du ciel et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté Divine elle-même ! Mille fois malheur à celui qui pousse son semblable à cette impiété, et se sert du nom *saint et terrible* de Dieu comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins !

Ananie et Saphire, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la colère divine ; quel châtiment mérite donc le parjure !

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du parjure. En 1845, un homme accusé de vol offrit de jurer qu'il n'était pas coupable :

mais, comme on ne voulait pas accepter son serment à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant : Que le premier orage qui éclatera m'écrase, si je suis coupable ! Quelques jours après, il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants qui sont épargnés.

Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché, pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jurait avoir payé ce qu'elle avait acheté ; elle tombe morte à l'instant même, et en faisant l'enquête, les magistrats trouvèrent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ces châtiments temporels, tout effrayants qu'ils soient, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux parjures impénitents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats, qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de leur conscience et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres, si la tentation leur vient de ceux-là même qui aspirent à la charge redoutable de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. *Prêtez l'oreille à mes paroles*, dit le livre de la Sagesse (Chap. VI.), *O vous qui gouvernez la multitude, considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable, pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est en vain également que nos législateurs établiront des lois sur cette matière, s'ils sont les premiers à les violer.

Nous faisons donc appel à tous les hommes de bien, afin de

travailler tous ensemble à arrêter un mal, qui menace d'entraîner notre chère et commune patrie dans un abîme sans fond, et de perdre, pour l'éternité, une multitude d'âmes rachetées par le sang précieux de notre Divin Sauveur. Le nombre de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de la patrie et le respect des saintes lois de la religion, est encore assez grand pour imposer à tout candidat, comme une condition absolue, le respect des lois divines et humaines, dans les moyens qu'il emploiera pour se faire élire.

VII.

L'ÉMIGRATION, LE LUXE, L'INTEMPÉRANCE.

Un autre mal qui afflige ce pays, c'est l'émigration de ses enfants. Qui nous dira à quels dangers on s'expose par cet éloignement du foyer paternel! Ce serait une bien longue et bien lamentable histoire que de répéter les récits navrants, faits par un certain nombre de ceux qui reviennent au milieu de nous. Combien de cœurs, formés avec soin par des parents religieux, se sont refroidis peu à peu dans cette atmosphère étrangère! Combien de catholiques sont devenus la proie de l'indifférence religieuse, quand ils ne sont pas tombés dans le gouffre plus effroyable encore de l'hérésie et de l'apostasie formelle! Combien de familles canadiennes émigrées ne songent plus même à faire baptiser leurs enfants, lesquels, ainsi privés de la grâce de la régénération, grandissent, vivent et meurent sous l'empire du démon! Sans doute, N. T. C. F., nous ne voulons pas dire que tous ceux qui émigrent, sont la proie de ces affreux malheurs; mais quand le danger est si imminent et ses conséquences si épouvantables, la prudence ne devrait-elle pas vous engager à l'éviter au prix de tous les sacrifices? N'auriez-vous pas un juste sujet de reproche à nous adresser, si nous négligions d'élever la voix pour vous le signaler?

Pères et mères, si profondement et si sincèrement attachés à votre religion, laisserez-vous donc vos chers enfants partir pour une terre étrangère, où leur foi, leurs mœurs, leur santé, leur vie même, seront exposées à une multitude de dangers! Et quand le Seigneur, au jour du jugement, demandera à chacun un compte rigoureux de ses œuvres, que répondrez-vous si, par votre faute,

vos enfants et les enfants de vos enfants sont devenus la proie de l'hérésie, de l'impiété, de l'indifférence religieuse?

Nous le savons, N. T. C. F., ce qui attire un si grand nombre vers la terre étrangère, c'est l'espoir de s'enrichir et de vivre plus à l'aise et avec moins de fatigues. D'abord, cette considération, fût-elle certaine, ne devrait pas prévaloir sur vos intérêts éternels; car, dit J.-C., *que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme?* (Mat. XVI. 26.) En second lieu, cet espoir lui-même n'est pas assez bien fondé pour vous excuser d'imprudence, ou plutôt d'aveuglement, dans une affaire de cette importance; car, nous ne craignons pas de le dire et d'en appeler à l'expérience, pour un petit nombre de familles qui prospèrent, il y en a des centaines et des milliers qui sont plus malheureuses que si elles fussent restées dans leur pays natal; malheureuses au point de vue temporel, puisqu'elles se trouvent en proie à la misère au milieu d'un peuple étranger qui, après les avoir exploitées, les regarde avec indifférence; malheureuses surtout aux yeux de la foi, car elles sont privées trop souvent des consolations de la religion, et exposées à devenir la proie de l'hérésie ou d'une indifférence plus mortelle encore.

Si nos familles canadiennes le veulent sincèrement et efficacement, elles peuvent avec facilité trouver ici, sans le moindre danger, ce qu'elles vont demander à un exil à la fois pénible et dangereux.

C'est depuis qu'un luxe effréné a envahi nos campagnes, que cette émigration a pris des proportions si alarmantes. On s'endette outre mesure pour se procurer des toilettes extravagantes, des ameublements trop riches pour les moyens dont on dispose, pour fêter ses amis, pour paraître en public avec des équipages magnifiques; en un mot, *l'orgueil de la vie*, comme l'appelle l'apôtre Saint Jean (I. Jean. II. 16), entrant dans une conspiration infernale avec *la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux*, s'attaque avec acharnement à la fortune temporelle des familles, pour arriver à la ruine éternelle des âmes.

Le luxe se montre aussi trop souvent dans nos campagnes par l'insistance avec laquelle des parents aveugles exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres

choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles. Ces connaissances servent malheureusement à déclasser ces chères enfants qui, de retour à la maison paternelle, font expier cruellement à leurs parents la faiblesse, ou plutôt l'orgueil, qui a été la cause de cette fausse direction donnée à l'éducation de leurs filles. Car, outre le temps et l'argent employés en pure perte à ces études inutiles dans le cas dont il s'agit, il est à craindre, comme l'expérience le prouve trop souvent, que ces enfants ne perdent le goût d'un travail infiniment plus utile et souvent même nécessaire. Vous ne devrez donc pas être surpris, N. T. C. F., si nous prenons plus tard des mesures pour obvier à ce grand mal, en protégeant nos couvents de campagne contre des exigences importunes et dangereuses, qui entraînent ces maisons d'éducation dans une voie dont nos bonnes religieuses sont les premières à comprendre les inconvénients.

La belle *société de la tempérance*, après avoir produit dans cette province des effets si admirables et si salutaires, se trouve aujourd'hui un peu oubliée et délaissée ; de là il arrive que les scandales et les malheurs auxquels cette société avait mis une digue si efficace, commencent de nouveau à envahir ce pays. L'intempérance, ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune et au repos des familles, à la santé et à la vie de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on peut appeler avec vérité une des grandes portes de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appauvrissant les familles, et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux États-Unis.

Il est donc d'une grande importance, pour le bien de la religion et de la patrie, que l'on fasse de nouveaux efforts pour ressusciter cet enthousiasme si beau et si consolant, avec lequel on a accueilli l'établissement de la société de tempérance. Nous désirons et nous voulons que, dans les retraites paroissiales, on consacre un exercice public et solennel à cette sainte vertu ; qu'on érige des sociétés en son honneur, là où elles ne sont pas établies, et qu'on ranime, par des prédications, par des messes auxquelles on donne quelque solennité, et par d'autres moyens, le zèle et la bonne volonté des membres de la tempérance.

Une chose est certaine à nos yeux, N. T. C. F., c'est que l'émi-

gration n'aurait plus de prétexte et s'arrêterait, si les parents employaient, à préparer pour leurs enfants des établissements dans les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance.

Nous désirons que dans les catéchismes et les écoles, les enfants soient prémunis contre le désir de chercher fortune dans une terre étrangère. Leurs cœurs encore purs sont tout disposés à accueillir ces leçons salutaires.

Nous publions ce mandement, N. T. C. F., en ce jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, qui est monté aux cieux, pour nous préparer une place et nous envoyer, avec son Saint-Esprit, l'abondance de ses grâces, par lesquelles nous deviendrons dignes de la couronne des élus. Oh! puissions-nous, comme les Apôtres, tenir nos yeux toujours élevés vers ce séjour de la gloire et du bonheur! C'est là, en effet, comme dit S. Paul, que doit être *notre conversation* (Philip. III. 20.) c'est-à-dire, que ce doit être l'objet de tous nos vœux, et le but vers lequel tendent toutes nos volontés; c'est de là que doit revenir, pour juger les vivants et les morts, celui-là même qui, à pareil jour, y est monté en la présence des Apôtres. Pensée à la fois consolante et terrible, qui nous animera au bien et nous détournera du mal! Sachez donc, N. T. C. F., la graver profondément dans vos cœurs et la méditer avec attention.

Le Saint nom de Dieu invoqué, nous statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le dimanche après la fête du Sacré-Cœur de Jésus, dans toutes les églises et chapelles de cette province où se fait l'office public, et dans toutes les communautés religieuses, après la lecture de la partie du présent mandement qui a rapport à cette dévotion, on fera la consécration publique et solennelle de la paroisse ou de la communauté au Sacré-Cœur de Jésus. Après la messe, on fera, s'il est possible, une procession du Saint-Sacrement, durant laquelle on chantera une ou plusieurs hymnes de l'office du Sacré-Cœur. Au retour de la procession, on fera du haut de la chaire, s'il y a plusieurs Prêtres, ou bien au pied de l'autel, une consécration à ce Divin Cœur, suivant la formule qui se trouve prescrite à la suite de ce mandement, et après le chant du *Tantum ergo*, et les oraisons du Saint-Sacrement et du Sacré-

Cœur, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement. Le Prêtre, qui lira la consécration portera l'étole et aura un cierge allumé à la main. Cette consécration se renouvellera chaque année, le dimanche après la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

2o. Nous désirons qu'il y ait partout un tableau du Sacré-Cœur, qu'on établisse partout des confréries en son honneur, et que tous les fidèles soient exhortés à en faire partie et à invoquer souvent ce Cœur Sacré, dont le souvenir est si puissant pour le bien et contre le mal durant la vie, et si consolant à l'heure de la mort. Ce sera un excellent moyen de conjurer les maux dont notre pays est menacé par les excès qui se commettent durant les élections, et par les autres désordres que nous avons signalés. On ne doit pas oublier de recommander à Notre-Seigneur l'Église et son Chef, aujourd'hui abandonnés des puissances de la terre, et exposés à tant de calamités.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'Archevêché, le vingt-deux Mai mil huit-cent soixante-treize.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.
† JOS. EUGÈNE, ÉV. D'OTTAWA.
† C., ÉV. DE SAINT-HYACINTHE.
† L. F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† JEAN, ÉV. DE S. G. DE RIMOUSKI.
† E. C., ÉV. DE GRATIANOPOLIS,
Coadjuteur de l'Évêque de Montréal.

Par Messeigneurs,

C. A. COLLET, Ptre.,
Secrétaire de l'Archevêché.

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

O Cœur très-saint et très-aimant de Jésus! Attirez-nous à vous, afin que nous vous aimions de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces. Que par vous nous ayons accès *au trône de la grâce, afin d'y obtenir miséricorde, grâce et secours en temps opportun.* (Hebr. IV, 16.) Vous nous avez aimés d'un amour éternel; une immense charité vous pressait dans la crèche, pendant votre vie, dans la dernière cène et sur la croix; maintenant, de retour auprès de votre Père, vous demeurez toujours vivant pour intercéder en faveur des brebis que vous avez rachetées de votre sang précieux. Ayez pitié de nous: ne considérez pas nos péchés, mais la foi de votre Église, et daignez suivant votre volonté la maintenir dans la paix et l'unité. Nous vous supplions donc de ne pas nous abandonner dans nos difficultés et dans nos troubles; ayez pitié de notre Pontife, votre serviteur; conserver-le, vivifiez-le, rendez-le heureux sur la terre et ne le livrez pas au pouvoir de ses ennemis. Nous nous dévouons et nous consacrons à vous, ainsi que tous ceux qui dépendent de nous, afin que vous soyez à tous notre salut, notre vie et notre résurrection; que par vous les justes croissent dans la justice et persévèrent jusqu'à la fin; que les pécheurs se convertissent; que les tièdes s'enflamment; que tous les maux disparaissent et que tous les biens nous soient accordés. Que dans ce monde la foi soit vive, l'espérance ferme, la charité parfaite, afin qu'après avoir parcouru toute notre carrière, nous recevions avec vos saints une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais!

Ainsi soit-il!

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, AU NOUVEAU MONDE.

MONTRÉAL, le 4 Juin 1873.

MESSIEURS LES RÉDACTEURS,

Dans votre numéro du 3 courant, vous annonciez que *La Minerve* avait consacré trois colonnes et demie de sa feuille à une citation du dernier pamphlet de l'Hon. L. A. Dessaulles contre le Pape, les Cardinaux et le clergé canadien.

J'ai lu attentivement ce long extrait dans le No. de ce journal, publié le même jour (3 Juin), et je me suis convaincu que cet écrit se dirige principalement contre moi.

Je dois vous avouer que je me trouve heureux d'être encore l'objet des injures que lance contre moi cet honorable monsieur, parce que je me trouve à les souffrir en la compagnie des Souverains Pontifes, des Eminentissimes Cardinaux, et des vénérables Prélats consulteurs qui composent les Saintes Congrégations Romaines. Car, il a beau dénaturer les faits qu'il relate, il n'en est pas moins vrai que je n'ai fait que mon devoir en condamnant moi-même et en faisant condamner par le St Siége l'Institut Canadien, et il a beau faire et dire, cet Institut demeurera à jamais sous l'anathème de Dieu et de l'Église.

J'ajoute que je me regarderais comme gravement compromis, si j'avais trouvé grâce aux yeux de l'Hon L. Dessaulles, dans ce nouvel écrit où, avec le sophisme le plus raffiné, il fait si ouvertement profession du rationalisme le plus révoltant et où il se plait à jeter du ridicule sur la Ste. Église, qu'il appelle par dérision la *Curie Romaine*, et sur le Souverain Pontife dont l'infaillibilité est pour lui un sujet de moquerie. Oui, vraiment je me croirais insulté de la manière la plus sensible si j'avais mérité les éloges d'un homme que je ne puis m'empêcher de regarder comme l'ennemi le plus dangereux qu'ait la religion dans notre bon pays.

C'est vous dire hautement que, sous ce rapport, vous ne devez nullement vous mettre en peine de chercher à me justifier de toutes les fausses inculpations dont je suis l'objet de la part de cet hon. Monsieur. Je n'en ai nul besoin; et je ne veux pas que l'on entre là-dessus dans aucune explication. Ce que je veux,

c'est de m'occuper, dans l'intérieur de mon âme, à faire descendre sur ce Monsieur et ses amis les plus abondantes bénédictions du Ciel. Car, autant il me voue à l'exécration publique, autant je voudrais le réconcilier à la religion et à tous ses bons principes.

Toutefois, je comprends que cette nouvelle production est de nature à faire du mal; car, c'est un mauvais arbre qui ne peut produire que de mauvais fruits. Mais, j'ai la confiance que les vrais catholiques et les gens sérieux qui respectent la morale publique laisseront ce livre languir dans un oubli humiliant; et qu'il ne verra le jour que pour fermer de suite les yeux à la lumière.

Maintenant, ce qui doit étonner tout le monde, c'est que la *Minerve*, qui se vante d'être le journal conservateur par excellence et catholique par-dessus tout, se soit hâtée d'annoncer cet ouvrage avec une espèce de solennité, et d'en faire même un si long extrait, avant qu'il ait été mis en circulation. Etait-ce afin de lui communiquer une partie de l'importance dont elle se flatte de jouir dans la bonne société? Cependant, elle n'ignore pas qu'à une époque toute récente, les écarts déplorables dans lesquels était tombé l'auteur avaient fini par le discréditer, même dans son parti. Aussi ses plus chauds partisans et ses meilleurs amis craignaient-ils de le voir figurer dans leurs rangs, parce qu'il compromettait grandement leur cause auprès du bon peuple, qu'ils voulaient attirer à eux.

La *Minerve* est donc devenue la planche de restauration à laquelle s'attache l'auteur de l'écrit, qui, sans elle, n'aurait peut-être pas été annoncé au public. Que vont donc dire les vrais conservateurs que l'hon. M. Dessaulles n'a cessé de harceler autant qu'il l'a pu, depuis qu'il s'est montré sur la scène politique? Que vont dire les bons catholiques qui croient si fermement à l'orthodoxie de ce journal et qui ont pu croire qu'il était le plus ferme appui du catholicisme, le plus vaillant défenseur de l'honneur du Siége apostolique, et l'ami sincère et dévoué de l'autorité ecclésiastique et civile?

Telles sont les questions que ne manqueront pas de se faire tous ceux qui vont au fond des choses, pour ne pas se tromper dans leurs appréciations.

Ils jetteront sans doute un regard attentif sur les années qu'a traversées ce journal, et ils chercheront aussi à s'assurer s'il a toujours marché dans la bonne voie. Quoique l'on aime à reconnaître qu'il a rendu des services, cet examen sérieux, car il doit l'être, les amènera à une conclusion qui pourra et devra les surprendre.

Quoiqu'il en soit, la conclusion que je tire de tout de que j'ai dit dans la présente est que vous ne devez nullement vous occuper de la nouvelle brochure que publie l'honorable Dessaulles, et qu'annonce la *Minerve*.

En attendant, je demeure, etc.,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LE PAMPHLET DE L'HON. L. A. DESSAULLES, INTITULÉ: "LA GRANDE GUERRE ECCLÉSIASTIQUE," ANNONCÉ PAR LA "MINERVE."

MONTRÉAL, le 13 Juin 1873.

MONSIEUR,

Vous aurez pris, je pense, dans le temps, communication de la lettre que j'ai écrite aux Rédacteurs du *Nouveau-Monde*, pour leur recommander de ne rien répondre aux nouvelles attaques de la *Minerve*, à propos du pamphlet intitulé: *La grande guerre Ecclésiastique*, que vient de publier l'Hon. L. A. Dessaulles, et dont ce journal a fait un long extrait, qui se lit dans son No. du 3 Juin courant. Ci-jointe ma susdite lettre.

A la simple lecture de cet extrait, il est visible que dans sa *Grande Guerre Ecclésiastique*, l'auteur a reproduit les mêmes principes réprouvés déjà par l'Église, et répété les mêmes injures qu'il avait ci-devant adressées au St. Siége et à l'Évêque de Montréal, qui ont condamné l'*Institut-Canadien*.

Ce nouvel écrit de l'Hon. L. A. Dessaulles doit donc être traité comme l'a été l'*Annuaire de l'Institut-Canadien pour* 1868, qui a été mis à l'Index, c'est-à-dire, qu'il ne peut être permis, sous peine de refus des sacrements, ni de le vendre, ni de l'acheter, ni de le lire, ni de le faire lire, en le prêtant ou en le le donnant à qui que ce soit, ni de le garder chez soi, ni de le déposer chez les libraires, afin qu'il y soit mis en vente, pour entrer ainsi dans le domaine public.

Les déplorables erreurs que contient ce livre dangereux furent signalées à la sérieuse attention des Évêques réunis à Rome en 1854, dans la mémorable Allocution que prononça le St. Père, le lendemain de la définition du Dogme de l'Immaculée Conception, et que j'ai eu le bonheur d'entendre de mes oreilles. Afin de nous encourager mutuellement à combattre ces erreurs de toutes nos forces, j'extrais de cette Allocution quelques passages, qui me paraissent bien propres à nous embraser d'une sainte ardeur dans les luttes qu'il nous faut soutenir tous les jours pour le triomphe des bons principes.

Ex hac tanquam arce Religionis, disait-il avec une vive émotion qui touchait tous les cœurs, *intuentibus Nobis errorum monstra, quœ per catholicum orbem hac difficillima ætate grassantur nihil opportunius visum est quam illa vobis indicare, ut ad eadem debellanda vires exeratis vestras, Venerabiles Fratres, qui custodes prœpositi estis et speculatores domus Israel.*

Mais, comprenant parfaitement que ces Évêques, qui l'écoutaient avec un singulier attendrissement, ne pouvaient seuls, malgré leur zèle et leur bonne volonté, soutenir le choc de tant d'ennemis acharnés contre la sainte Église, il les rassure, en leur faisant espérer qu'ils trouveront dans leur clergé des associés et des auxiliaires qui les aideront à bien combattre les combats du Seigneur. Je reproduis ici les propres paroles tombées de la bouche du Père commun, dans cette circonstance solennelle, parce qu'elles vous prouveront une fois de plus l'importance qu'il attache à votre coopération dans la défense des saines doctrines.

Prœcipuos contra errores hactenus expositos, quibus maxime hoc tempore oppugnatur Ecclesia, vestram opponite, Venerabiles Fratres, et virtutem et constantiam, ad eosque profligandos,

planeque delendos habeatis Ecclesisticos viros necesse est laboris socios et adjutores.

Nous nous animerons donc d'un saint zèle et nous userons d'une exacte vigilance pour empêcher que ce livre dangereux, en se glissant dans notre société, ne l'infecte du mortel poison qu'il renferme. Nous prendrons tous les moyens en notre pouvoir pour le retirer des mains des fidèles qui auraient eu l'imprudence de lui donner entrée dans leurs maisons et de le laisser serpenter dans le sein de leurs familles.

Mais il est un fait bien regrettable et souverainement dommageable, c'est que la *Minerve* a annoncé, avec grand bruit et en quelque sorte au son de la trompette, l'apparition parmi nous de ce livre si rempli de venin et de fiel. Sans cette annonce, il est croyable qu'un tel ouvrage serait demeuré dans l'oubli, parce qu'il aurait fallu le colporter de maison en maison, pour lui donner entrée dans les familles, comme il se pratique à l'égard des livres que les sociétés bibliques cherchent à faire circuler avec des frais énormes.

On est donc à se demander pourquoi et comment ce journal a pu se décider à donner une si grande publicité à un ouvrage si évidemment hostile à la Religion et à ses Ministres. Car, les raisons qu'il allègue, pour se justifier, sont si futiles et si dénuées de sens que les gens sérieux ne s'y laissent pas prendre et ne les considèrent que comme des moqueries indignes de personnes qui se respectent et qui ne voudraient pas se compromettre aux yeux des autres.

Car, en considérant attentivement dans quelles circonstances a été faite cette annonce, on est profondément affligé du déshonneur qui en rejaillit sur la Religion, et l'on comprend tout ce qu'il doit y avoir de compromettant pour la *Minerve*.

En effet, elle annonce un pamphlet qui a pour titre : *La Grande Guerre Ecclésiastique*. Il est facile à chacun de conclure de ce titre inqualifiable que cet ouvrage est une déclaration de guerre à toute l'Église ; qu'il attaque tous les rangs de la sacrée hiérarchie; qu'il outrage tous les membres du Corps mystique de Jésus-Christ ; qu'il insulte tous les enfants de l'Église si vivement intéressés à ce que l'on rende à leurs Pasteurs les honneurs qui leur

sont dûs. Un livre qui déverse ainsi le mépris sur tant de personnages revêtus d'un caractère divin ne peut que semer dans tous les rangs de la société le scandale et la désolation. Car, il va sans dire qu'il y aura des répliques et des discussions. La *Minerve* a dû le prévoir et elle l'aura sans doute prévu. La *Minerve* s'est donc décidée, en parlant comme elle l'a fait en faisant cette annonce, à rallumer dans la presse le feu de la discorde. Cependant. elle avait sous les yeux, puisqu'elle l'avait publiée, la lettre de S. Ém. le Card. Barnabo qui, au nom de la S. C. de la Propagande, recommande si instamment aux journalistes de cesser toutes discussions acerbes et capables de troubler la paix. Elle est donc devenue, au mépris du St. Siége, une pomme de discorde, en faisant connaître au public un ouvrage qui renferme tant d'éléments de division.

Cette *Grande Guerre Ecclésiastique* est en outre publiée par l'Hon. L. A. Dessaulles, qui se croit en droit de régenter toute l'Église, qui ne voit dans cette sainte Église, qui pourtant est la colonne de la vérité, que des erreurs monstrueuses et des turpitudes honteuses et déshonorantes; qui, avec les lumières de sa faible raison, juge hardiment de toutes choses et qui surtout juge que l'Église n'est pas infaillible; qu'elle peut se tromper et qu'en effet elle se trompe. La *Minerve*, par son annonce, offre donc à la malignité publique une pâture empoisonnée qui ne peut que donner la mort à ceux qui ont l'imprudence de s'en nourrir.

Le livre de l'Hon. L. A. Dessaulles est en effet une *Grande Guerre Ecclésiastique*, parce qu'il attaque, avec un orgueil satanique, le Vicaire de Jésus-Christ que l'univers catholique vénère avec tant de raison; parce qu'il outrage, avec une insolence révoltante, les saintes Congrégations Romaines, qui sont des tribunaux souverainement augustes et qui commandent le respect du monde entier ; parce qu'il traîne dans la boue, avec une témérité inexplicable, le Sacré Collége, qui se compose d'hommes éminents sous tous rapports; parce qu'il noircit avec une malice dont lui seul peut être capable, le Clergé Canadien qui pourtant a bien mérité de son pays; parce qu'il vilipende l'Ultramontanisme dont il fait une erreur monstrueuse, parce qu'il prétend qu'il a engendré le *droit chrétien* qui fait du Pape un Souverain absolu dans le do-

maine temporel. Comment la *Minerve*, qui a sans doute lu toutes ces horreurs, a-t-elle pu, par son annonce, frayer à ce livre détestable la route pour arriver au sein de nos familles chrétiennes?

Mais pourquoi la *Minerve* fait-elle connaître, par ses annonces, *La Grande Guerre Ecclésiastique?* Ne serait-ce pas parce qu'elle trouve dans ce livre un puissant auxiliaire, qui l'aide à propager ses propres opinions? Sa malveillance transpire en effet à travers toutes ses pores, et se manifeste d'une manière ou d'une autre dans chacunes de ses colonnes. Ses idées se trouvent surtout clairement exprimées dans certains écrits qui sont comme les articles de sa profession de foi, sur ce point important. Voici en particulier comment elle les formule mot à mot, dans son No. du 25 Janvier 1870. Après avoir parlé de certaines discussions qui s'étaient engagées dans la presse, voici comme la *Minerve* s'exprime au sujet de la liberté de l'Église.

" Nous pensons sincèrement qu'on a demandé des *innovations* qui ne pourraient plus être bonnes que pour les sociétés de foi et d'union religieuse du Moyen Age. L'esprit moderne est chargé d'une telle perversion qu'il n'est plus de force à comprendre le principe des vérités que l'on invoque et qu'il ne nous paraît pas disposé à accepter les *systèmes absolus* que l'on demande."

....

" Nous sommes aussi de ceux qui croient que si la société pouvait être réglée exclusivement par la conscience, ou, en d'autres termes, que si nous pouvions agir en tout comme société religieuse plutôt que comme société politique, les choses n'en iraient que mieux."

" Mais nos aspirations, en cela, ne vont pas plus loin qu'à la *théorie*, parce que nous savons que le monde tel que constitué s'obstinera à ne pas vouloir d'un tel régime. Il est devenu *impossible* d'exiger cet état idéal, cette parfaite organisation qui se traduirait par l'avènement du règne de l'Église sur la société civile et qui, au lieu de citoyens, placerait des saints."

" De nos jours, *le pouvoir civil est la grande puissance parce qu'il est la grande force* et le grand orgueil; et l'Église, qui se fait tout à tout, sait traiter le pouvoir civil avec déférence, parce qu'il *ne veut plus* se laisser prendre autrement."

" Il ne s'agit donc pas de vouloir ramener la société à un état *impossible ;* il s'agit de tirer le meilleur parti possible de la société telle qu'elle est. C'est, tout le temps, de la part de l'Église, une politique de prudents expédients et de sages concessions, quand elle calcule que l'état de la faiblesse humaine ne peut supporter un traitement plus rigide... Partout où elle ne commande pas, *elle subit toujours de bon cœur la loi de celui qui règne.*".....

" C'est une loi du Royaume Britannique que tous ceux qui sont sous son Empire aient, *d'abord*, la qualité de sujet Britannique. L'Angleterre maintient ce privilége avec jalousie. Elle nous a, il est vrai, accordé la liberté des cultes et elle nous l'a accordé royalement ; mais elle ne pourrait aller jusqu'à laisser le citoyen sujet absorbé par le Catholique. Comme catholiques, nous échappons complètement à son contrôle. Elle n'a rien à voir à ce que nous faisons. Si un bon jour nous lui disions que l'application des doctrines de la Religion catholique ne se complètera que par l'avènement du régime religieux que nous commande le *Syllabus*, et qu'elle doit reconnaître cet état de société parce qu'elle nous a accordé la liberté de pratiquer notre Religion, *nous ne pensons pas qu'elle pût y consentir.* Car, en développant jusqu'au bout les principes du Catholicisme, nous parviendrons facilement à prouver que l'état idéal d'une société pour le Catholicisme est l'état religieux, et que nous devons être dispensés d'obéir aux injonctions ou à la volonté d'un pouvoir civil protestant."...

" Nous nous trouvons dans une position telle que c'est par les *laïques* que les *faveurs du pouvoir public*, qui est protestant, doivent descendre sur le Clergé. L'élément laïque est devenu une personnalité nécessaire. Comme expédient, l'Église comprend qu'il est de son intérêt de fournir au fonctionnement du système des laïques forts de leur droit et habitués à agir par eux-mêmes. Nous n'avons pas à nous plaindre comme citoyens de l'influence de l'Église. *Elle nous a toujours abandonné l'initiative* ; elle a fait de nous de vrais sujets constitutionnels ; *elle nous a habitués à juger par nous-mêmes.*"

" Mais voilà que tout d'un coup on demande de nous défranchiser. On ne veut plus, nulle part, de l'élément laïque. Dans l'éducation, dans la division des paroisses, on nous bannit comme

des êtres nuisibles. On veut nous lier les mains et nous forcer l'esprit à une obéissance passive. L'obéissance est une grande chose et nous ne la méprisons pas. Mais, il arrivera que le laïque qui aura brisé sa propre volonté, aura cessé, peut-être, de posséder la vigueur d'esprit nécessaire quand il sera appelé à protéger nos franchises et nos libertés dans le gouvernement constitutionnel, où il est seul admis."

.....

" Il nous semble qu'en Bas-Canada, il doit exister d'autres rapports que cela entre l'Église et les sujets. L'essentiel pour les deux, c'est d'exister.....Malgré eux, par la force des circonstances et l'urgence des dangers communs, ils deviennent égaux. Et, Dieu merci, c'est pour s'être toujours bien entendus qu'ils ont toujours prospéré. L'Église suspend certainement pour eux l'effet du *Syllabus*. Voilà plus de cent ans que les rapports entre le Clergé et les laïques sont les mêmes, et il est un peu tard pour découvrir que l'Église ne tolère pas un tel état de choses."

Il est visible que la *Minerve* prêche ici une fausse conciliation ; qu'en admettant la théorie, elle n'est pas pour la pratique ; que l'opportunité est un argument contre l'enseignement catholique, que l'on compromet la cause de l'Église en ne se montrant pas assez docile à la grande force du jour ; qu'il faut avoir égard à la perversion des sociétés actuelles, etc.

Mais ce n'est pas ainsi qu'en juge l'Église ; et, pour s'en convaincre, il suffit de donner une attention sérieuse à cet oracle prononcé par le Pape infaillible, Pie IX, dans son Allocution du 9 Décembre 1854 :

" Parmi ceux qui ont à diriger les affaires publiques, il en est
" beaucoup qui prétendent favoriser et professer la Religion, qui
" lui prodiguent leurs éloges, qui la proclament utile et parfaite-
" ment appropriée à la société humaine, mais qui n'en veulent
" pas moins régler sa discipline, gouverner ses ministres, s'ingé-
" rer dans l'administration des choses saintes ; en un mot, ils
" s'efforcent de renfermer l'Église dans les limites de l'État, de
" la dominer, elle qui est cependant indépendante.

".....Fasse le ciel que ceux qui s'opposent à la liberté de la
" Religion Catholique reconnaissent enfin combien elle contribue

" au bien public, en exigeant de chacun des citoyens l'observation " des devoirs qu'elle leur fait connaître, d'après la doctrine cé- " leste qu'elle a reçue! Fasse le ciel qu'ils en viennent à se " persuader ce que Saint Félix, Notre Prédécesseur, écrivait " autrefois à l'Empereur Zénon, que " *rien n'est plus utile aux* " *princes que de laisser à l'Eglise la libre action de ses lois ; car* " *il leur est avantageux, lorsqu'il s'agit des choses de Dieu, de* " *s'appliquer à soumettre aux Prêtres du Christ la volonté* " *royale, au lieu de chercher à les courber sous cette volonté.*"

Le Bref que le St. Père adressait, le 6 Mars dernier, aux associés du cercle de St. Ambroise, à Milan, est une nouvelle condamnation du libéralisme catholique. Ce Bref a paru si important à la S. C. de la Propagande que son Secrétaire, Mgr. Siméoni, en a fait adresser des copies à tous les Évêques de cette Province et de celle d'Ontario, avec d'instantes recommandations de lui donner toute la publicité possible, afin que les catholiques soient de plus en plus prémunis contre les surprises de cette fatale et dangereuse erreur. Je profite de cette occasion, je ne saurais en trouver une meilleure, pour me conformer à cette demande, qui est pour moi un ordre. En conséquence, je reproduis, à la fin de cette circulaire, une copie de ce Bref mémorable. Il vous sera, je n'en doute pas, une arme puissante contre le libéralisme qui, hélas! cherche à se répandre d'une manière si alarmante, dans nos heureuses et paisibles campagnes, comme dans nos villes.

Il me faudrait faire ici un rapprochement entre les idées que professe la *Minerve* et le libéralisme qui est enseigné dans *La Grande Guerre Ecclésiastique.* Mais cela est parfaitement inutile, puisque l'auteur fait sa profession de foi en ces termes: " En " présence de l'ultramontanisme s'affirmant avec arrogance, j'ai " cru," dit-il, " qu'il était bon de réclamer énergiquement pour le " libéralisme la place qui lui appartient au soleil. Le droit " ne doit pas reculer devant l'usurpation. "

Mais il est hors de doute, pour ceux qui ont suivi les discussions des journaux, que la *Minerve* n'est pas fâchée de trouver, dans *La Grande Guerre Ecclésiastique*, un bon auxiliaire, non seulement pour propager ses opinions mais encore pour se soustraire à l'autorité de son Évêque, qu'elle travaille à miner sour-

dement et par des moyens détournés, mais avec une astuce dont personne ne saurait être dupe. Pour sauver les apparences et se montrer toujours catholique dévouée, sans pourtant abjurer aucune de ses prétentions erronées, elle croit qu'elle peut se mettre en contradiction avec son Évêque, en se cachant, par exemple, derrière l'Épiscopat, quoique cet Évêque soit visiblement et sous tous rapports en parfaite harmonie avec le Souverain Pontife, dont il vénère la divine autorité et dont il embrasse avec amour les saines doctrines. Quel est donc l'Episcopat sous lequel cherche à s'abriter la *Minerve*, pour faire croire à ses abonnés que son Évêque est dans l'erreur et fait fausse route ? C'est ce qu'elle ne dit pas et ce que sans doute elle ne saurait dire. Car, les actes de son Évêque sont publics ; et s'ils étaient entachés de quelques faux principes, il y a longtemps qu'ils auraient été dénoncés à Rome et condamnés, comme ils mériteraient de l'être.

Toutes ces choses mûrement considérées, et après avoir imploré, dans toute la ferveur de mon âme, les lumières de l'Esprit-Saint, et n'ayant à cœur que l'honneur de la Religion et le bien des âmes, je me crois obligé en conscience de vous signifier ce qui suit :

1o. Pour les raisons ci-dessus alléguées, j'applique à la *Minerve* cette injonction de la S. C. de la Propagande aux Archevêque et Évêques de la Province de Québec, dans la Lettre ci-dessus mentionnée, du 23 Mars 1873, savoir :

Jusserunt (Sanctæ hujus Congregationis Eminentissimi Patres) *ut omni quo possunt studio curent* (Episcopi) *ne hujusmodi contentiones per ephemerides et libellos a catholicis exerceantur, utque eos qui in hoc deliquerint coercere, et si opus fuerit earumdem ephemeridum lectionem fidelibus prohibere non omittant.*

Si donc la *Minerve* ne rétracte pas formellement ses erreurs passées, et si elle résiste encore à l'ordre du St. Siége, qui, par le ministère des Évêques, prescrit aux journalistes *ut quacumque cessante animorum contentione, unitatem spiritus in vinculo pacis servare studeant*, je serai dans la pénible nécessité d'en défendre la lecture.

2o. Quant au libelle intitulé : *La Grande Guerre Ecclésiastique*, il ne sera pas permis, comme il a été prescrit plus haut, de le garder pour en faire un usage quelconque, excepté pour le réfuter,

si on en a obtenu la permission de l'Évêque. Ceux qui, après en avoir été avertis convenablement, s'opiniâtreront à le garder chez eux, tomberont dans un cas réservé, dont ils ne pourront être absous que par l'Évêque ou ses Grands-Vicaires.

Vous comprenez, mes chers et bien-aimés collaborateurs, qu'il m'est pénible d'en venir à ces actes de sévérité. Mais, comme il s'agit de défendre la foi et de protéger la divine autorité dont sont revêtus les Ministres de Jésus-Christ, il n'y a pas à reculer devant ce devoir impérieux.

Nous avons, du reste, pour nous encourager dans ce combat de tous les jours les infaillibles enseignements et les héroïques exemples de notre Chef. Le grand et long combat qu'il soutient, avec une vigueur vraiment Apostolique, contre les princes et les peuples qui frémissent de fureur, contre les vents violents et les flots courroucés d'une révolution qui a rompu toutes ses digues, et dont la divine Providence ne permet le triomphe que pour assurer une plus éclatante victoire à son Église ; contre les vains complots de la politique humaine et contre toutes les passions du monde déchaînées contre Dieu et son Christ, doit fixer nos regards sur cet intrépide Pontife, avec le ferme espoir, qu'après avoir vaillamment combattu sous sa bannière Pontificale, nous aurons part à la victoire qui l'attend. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

Nous comprenons qu'il nous faut user d'une souveraine prudence, tout en déployant une fermeté qui ne mollit devant aucun obstacle et qui ne cède à aucune considération de la chair et du sang. Nous avons, pour nous diriger dans cette voie hérissée de difficultés, un besoin urgent de l'assistance d'en haut. N. S. P. le Pape, dans son Allocution ci-dessus citée, nous dit où il faut aller la chercher.

Sanctissimam ipsam Virginem, dit-il, *sapientiæ sedem ab Ecclesia nuncupatam, iteratis precibus obsecravimus, ut impetrare nobis radium velit sapientiæ cœlestis.....ut recreati atque erecti novo veluti robore muniamini ad quærendam commissarum ovium salutem ad Ecclesiæ causam in tanta asperitate temporum animose et fortiter sustinendam.*

Faxit tandem Virgo Beatissima, quæ interemit ac perdidit universas hæreses, ut hic etiam evellatur stirpitus, ac deleatur

rationalismi error perniciosissimus, qui hac miserrima ætate non civilem modo societatem, sed vero etiam tantopere affligit et vexat Ecclesiam.

Par tous ces longs extraits de l'admirable Allocution du St. Père, dont j'aimerais à graver toutes les paroles et principalement tous les sentiments au fond de mon cœur, après en avoir entendu de mes oreilles la publication solennelle de la bouche de ce saint Pontife, je pense m'animer moi-même et animer chacun de vous à la défense de notre commune Mère, la sainte Église Romaine.

Je me sens d'autant plus de confiance, dans ce nouveau combat, que nous allons le soutenir dans le Sacré Cœur de Jésus. Car, comme vous allez le voir dans la *Lettre Pastorale* ci-jointe *des Pères du cinquième Concile de Québec,* il nous faut tous travailler d'un commun accord à embraser toute notre Province du feu du plus pur amour pour ce divin Cœur. Nul doute que si nous prêchons avec un zèle tout nouveau cette salutaire dévotion, nous ne puisions dans cette fournaise ardente les secours dont nous avons besoin pour préserver les brebis confiées à nos soins de la funeste contagion des erreurs qui menacent de faire éruption de toutes parts.

La *Lettre Pastorale* en question exigerait quelques directions ; mais le temps ne me permet pas de vous les adresser aujourd'hui. Je me contente donc de vous faire remarquer, pour le moment, qu'il faut donner, dès cette année, à la consécration au Sacré Cœur de Jésus, toute la solennité possible, en se conformant au premier article du dispositif de cette Lettre.

Dans le ferme espoir que la divine Providence bénira nos efforts pour le maintien des saines doctrines dont le dépot sacré est confié à notre vigilance pastorale,

Je demeure bien cordialement,
Monsieur,
Votre très-humble et tout dévoué serviteur,
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

A NOS CHERS FILS LE PRÉSIDENT ET LES ASSOCIÉS DU CERCLE ST. AMBROISE, A MILAN.

PIE IX, PAPE.

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Au milieu de ces temps si douloureux pour l'Église, c'est assurément un grand adoucissement à Notre douleur que le zèle de ces catholiques qui, voyant les persécutions auxquelles leur religion est en butte et le péril de leur prochain, sont poussés à professer plus ouvertement leur foi, s'appliquent avec plus d'ardeur à retirer leur frère du danger, se dévouent avec plus de zèle aux œuvres de miséricorde, et mettent leur gloire principale à se montrer plus étroitement rattachés à Nous et plus humblement soumis aux enseignements de cette Chaire de vérité et de ce centre d'unité.

Cette attitude, en effet, est le signe auquel on reconnait d'une façon indubitable les vrais enfants de l'Église. C'est elle qui constitue cette force inexpugnable de l'unité qui seule peut s'opposer à la fureur, aux ruses et à l'audace de ses ennemis. Et c'est juste. Car, à quiconque considère le caractère de la lutte soulevée contre l'Église, il apparaîtra que toutes les machinations de l'ennemi visent à détruire la constitution de l'Église et à briser les liens qui unissent les peuples aux évêques et les évêques au Vicaire de Jésus-Christ.

Quant au Pape, ils l'ont dépouillé de son domaine temporel, afin que, le soumettant à une puissance étrangère, il fût privé de sa liberté qui lui est nécessaire pour gouverner la famille catholique. Et c'est pour cela qu'ils s'attaquent surtout à lui afin que le Pasteur étant frappé, les brebis soient dispersées.

Cependant, et bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès si un grand nombre parmi ceux qui portent le nom de catholiques ne leur tendaient une main amie. Oui, hélas! ils ne manquent pas ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité,

au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*, lesquelles, s'appuyant sur de pernicieux principes, approuvent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *personne ne peut servir deux maîtres.*

Or, ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés, à la fois parce qu'ils secondent leurs efforts, sans être remarqués ou même sans donner leur avis, et parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils se donnent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache, qui allèche les imprudents amateurs de conciliation et qui trompe les gens honnêtes, lesquels sauraient sans cela s'opposer fermement à une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.

Toutefois, vous pourrez facilement éviter leurs embûches, si vous avez devant les yeux cet avis divin : *C'est par leurs fruits que vous les connaîtrez :* si vous observez qu'ils affichent leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue aux décrets et aux avertissements de ce Saint-Siége ; qu'ils n'en parlent que dédaigneusement en l'appelant curie romaine ; qu'ils accusent tous ses actes d'être imprudents ou inopportuns ; qu'ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Église les plus zélés et les plus obéissants ; enfin que, pétris d'orgueil, ils s'estiment plus sages que l'Église, à qui a été faite la promesse d'un secours divin, spécial et éternel.

Pour vous, cher fils, souvenez-vous qu'au Souverain Pontife, qui est le Vicaire de Dieu sur la terre, il appartient de décider ce qui regarde la foi, les mœurs et le gouvernement de l'Église, selon que Jésus-Christ a dit de lui-même : *Celui-là disperse qui ne recueille pas avec moi.* Faites donc consister votre sagesse dans une obéissance absolue et dans une libre et constante adhésion à cette Chaire de Pierre. Car, animés ainsi du même esprit, vous serez parfaits dans le même sentiment et la même pensée, et vous affirmerez cette unité qu'il faut opposer aux ennemis de l'Église. Par là, vous rendrez très agréables à Dieu et très-utiles au pro-

chain les œuvres de charité que vous avez entreprises, et vous apporterez une véritable consolation à Notre âme, douloureusement affligée des maux qui accablent l'Église.

A cette fin, Nous vous souhaitons le secours céleste et l'abondance des dons de la grâce d'en haut. Et comme présage de ces grâces et comme gage de notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons, chers fils, du fond du cœur la bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 Mars de l'année 1873, la vingt-septième de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, INDIQUANT UN *TRIDUUM* DE PRIÈRES POUR LA CONSERVATION DE N. S. P. LE PAPE ET LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.

MONTRÉAL, 10 Août 1873.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans ces temps mauvais où les portes de l'enfer s'ébranlent, avec tant de fracas, contre la sainte Église, il se fait de continuelles prières, de nombreux pèlerinages et d'innombrables sacrifices, pour appaiser la colère du ciel et attirer sur la terre les bénédictions du Père des miséricordes. Il se forme, en même temps, de pieuses associations dont le but est de faire une sainte violence au Seigneur tout bon et tout miséricordieux, par d'instantes et ferventes prières.

Une de ces religieuses associations est connue sous le nom de "*Confédération Pie;*" et elle a pour objet de faire faire, dans toutes les parties du monde catholique, de très humbles et ardentes supplications, pour obtenir que le St. Père soit enfin délivré de tous les ennemis qui l'ont dépouillé des États Pontificaux et le réduisent à n'être plus dans son palais qu'un prisonnier.

Cette *Confédération* est en rapports intimes avec toutes les *Sociétés Catholiques*, qui ont été créées pour porter secours au Vicaire de Jésus-Christ par leur influence auprès des gouvernements, leur action bienfaisante sur les peuples, leurs discours dans les parlements ou à la tribune, leurs écrits sur les droits de l'Église et du St. Siége, leurs exemples édifiants, leurs ferventes prières, et leurs généreux sacrifices. Car, ces moyens puissants, et beaucoup d'autres, sont pris par tous les hommes dévoués qu'animent le zèle et l'amour de la Religion.

Or, la *Confédération Pie*, dans son assemblée du 7 Mai dernier, prit la résolution d'exciter, s'il était possible, la piété de tous les fidèles par une charité toute fraternelle, afin que tous les catholiques, pendant qu'un *Triduum* qui se ferait en même temps dans toutes les parties du monde, fissent, comme l'on dit, par leurs prières, violence à Dieu, pour en obtenir la délivrance du St. Père et le triomphe de l'Église. Cette résolution fut de suite chaudement accueillie par ceux qui dirigent les admirables pèlerinages qui se font en France et qui se trouvaient alors à Rome.

Cette résolution ayant été soumise aux sages appréciations du St. Siége, Son Ém. le Cardinal Vicaire répondit, au nom de Sa Sainteté, que ce *Triduum* devrait être fixé aux 12, 13 et 14 du mois d'Août ; et que les prières que l'on y réciterait seraient les Litanies des Saints.

Ce n'est qu'aujourd'hui que Nous avons reçu ce Rescrit important et Nous nous empressons, N. T. C. F., de vous le communiquer, dans l'espérance qu'il vous arrivera à temps, pour que vous puissiez vous associer, avec votre piété ordinaire, à ce grand et beau mouvement qui se fait d'un bout du monde à l'autre, en faveur de Notre Père commun et de la Sainte Église Romaine, notre bonne et tendre Mère.

A cette fin, voici ce que vous aurez à faire, aux termes du dit Indult Apostolique qui est du 30 Mai dernier, pour vous unir à ces prières générales et solennelles qui vont se faire à cette intention, et participer aux grâces et priviléges qui y sont attachés.

1o. Ce *Triduum* se fera dans chaque église ou chapelle de ce Diocèse, les 12, 13 et 14 du présent mois ; et les seules prières prescrites sont les Litanies des Saints, à la récitation desquelles

sont attachées, chaque jour, une indulgence de sept ans, et *une indulgence plénière* pour ceux et celles qui les auront dites *dévotement* chacun des trois jours de ce *Triduum*, pourvu que, s'étant confessés *avec une véritable douleur*, ils reçoivent la sainte communion le jour de l'Assomption ou un des jours de l'octave.

2o. Dans tous les lieux où la présente Circulaire ne pourrait pas se rendre à temps, l'on pourrait choisir trois autres jours pour célébrer ce *Triduum*, pourvu que ce ne soit pas après l'octave de l'Assomption de la B. Vierge Marie.

3o. Les exercices de ce *Triduum* pourront être à la sainte Messe, les Salut et Bénédiction du Saint-Sacrement et toutes les autres prières, pourvu que l'on n'omette pas, en aucun des trois jours, de dire ou chanter les Litanies des Saints.

4o. Quoique ce *Triduum* soit fixé aux jours susdits du présent mois d'Août par le Rescrit Apostolique et qu'il semble nécessaire de s'y conformer pour gagner les indulgences qui y sont attachées, cependant il devra se faire partout, comme il a été dit plus haut, afin que le Diocèse tout entier puisse s'associer aux prières du monde entier, pour une fin si sublime et si digne de tous les cœurs vraiment catholiques.

5o. Dans ce cas, un des exercices de ce *Triduum* devra être le *Chemin de la Croix*, avec toute la solennité possible, afin que les fidèles ne soient pas privés des précieux avantages de gagner les indulgences, qui sont le puissant motif qui les porte à embrasser les pratiques qui leur sont proposées, pour encourager leur foi et leur piété.

6o. Le temps étant trop court pour que l'on puisse publier ce *Triduum* en la manière ordinaire, Nous voulons que la présente Circulaire soit reproduite dans le *Nouveau Monde* et qu'elle soit considérée comme authentique.

Puisse le glorieux Martyr St. Laurent, dont nous faisons aujourd'hui la fête solennelle, qui a tant aimé l'Église et les pauvres, et qui s'est en particulier montré si dévoué à la grande et belle cause pour laquelle mourait son bien-aimé Pontife St. Sixte, être le protecteur spécial de ce *Triduum*, et nous obtenir à tous la grâce d'aimer comme lui les pauvres et de nous offrir comme lui au martyre pour l'amour de notre saint Pontife Pie IX!

Dans le ferme espoir que ce *Triduum* sera pour le Diocèse, comme pour le monde entier, une source intarissable de grâces, Nous sommes de vous tous, Nos Très Chers Frères, le très humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LA RETRAITE ANNUELLE.

MONSIEUR,

Dans les présentes circonstances, comme l'an passé, je pense que chacun de vous doit faire sa retraite annuelle en particulier, soit dans quelque maison ecclésiastique ou religieuse, soit chez de bons confrères où pourraient se réunir, par exemple, tous les Curés du même Vicariat Forain, laissant leurs cures aux soins des Vicaires ou des voisins, qui, outre les pouvoirs de desservants, auront dans ce cas, s'il est nécessaire, le pouvoir de biner.

J'ai l'intime confiance que vous répondrez comme toujours à cet appel; et que vous entendrez, dans cette Circulaire, la voix de Notre Seigneur qui vous invitera à jouir pendant huit jours du repos de la retraite; *Venite seorsum et requiescite pusillum.* Croyez que vous le trouverez tout rendu dans la solitude à laquelle il vous appelle lui-même, pour vous parler à cœur ouvert. *Ducam eam in solitudinem et loquar ad cor ejus.*

En entrant dans le lieu solitaire que vous allez, sous l'inspiration du St. Esprit, vous choisir vous-mêmes, pour vaquer plus à loisir à la méditation des vertus éternelles, et à l'examen sérieux des importants devoirs de la charge pastorale, vous ne manquerez pas d'y déposer, aux pieds du divin Pasteur, le poids de toutes les misères qui nous assiégent. Vous y ferez entendre, comme de plaintives tourterelles, ces soupirs et ces gémissements qui touchent toujours le cœur du Père des miséricordes et font au ciel une sainte violence. *Vox turturis audita est in terra nostra.*

Séparés du monde, comme le passereau solitaire, vous verrez de plus loin le torrent d'iniquités qui entraîne notre société dans l'abîme que ne cessent de creuser sous nos pieds l'ivrognerie, le luxe, la vanité, l'immoralité, les principes séduisants du libéralisme et tous les scandales et désordres qui se répandent partout d'une manière si alarmante. La grâce puissante et les vives lumières de la retraite vous inspireront certainement les meilleurs moyens à prendre pour arracher du champ que nous cultivons toutes ces racines empoisonnées qui ne peuvent que produire des fruits bien amers.

Pendant les très courtes journées que vous passerez dans ce sanctuaire de la retraite, vous serez tout occupés des œuvres sanctifiantes pour le troupeau comme pour le Pasteur, et vous vous sentirez embrasés d'un ardent désir de travailler pour que vos paroisses soient de bonnes et saintes paroisses. A cette fin, vous verrez, en la présence de Dieu, ce que vous avez à faire pour que les sacrements y soient dignement fréquentés; que les saints offices y soient solennellement célébrés; que les principes de la morale y soient hautement professés ; que la bonne éducation y soit soigneusement donnée ; que l'enseignement religieux n'y soit jamais négligé ; que les œuvres de charité y soient puissamment encouragées ; que l'union et la charité y soient fortement enracinées; que le Divin Sacrement y soit de plus en plus honoré par la célébration des Quarante-Heures, la communion fréquente et la visite habituelle du saint Tabernacle ; que les Congrégations à l'honneur de la Vierge Immaculée y soient pieusement cultivées ; que les dévotions à l'honneur des Anges et des Saints y soient religieusement entretenues ; enfin que tous les vices y soient combattus et les vertus encouragées. Oh ! heureuses les paroisses qui se sanctifient ainsi ! Heureux les Pasteurs qui consacrent ainsi leur existence à la sanctification de leurs paroisses !

Je me trouverai moi-même trop heureux, si, avant de terminer ma longue carrière, je puis contribuer en quelque chose à la sanctification de mes collaborateurs dans le saint ministère et à celle des âmes confiées à nos soins. Oh ! oui, je me trouverai trop heureux si je puis réparer ainsi toutes mes négligences passées, afin de pouvoir par là me présenter avec plus de confiance au

tribunal du souverain Juge, où, comme vous en êtes tous vivement pénétrés : *judicium durissimum his qui præsunt fiet.*

Dans une autre circulaire, j'avertirai les Vicaires de ce qu'ils auront à faire pour se préparer à leur retraite et à leur examen.

En attendant, je demeure bien sincèrement, de vous tous, le très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, 25 Juillet 1873.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, ORDONNANT UNE PROCESSION SOLENNELLE, ET RECOMMANDANT L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE.

Nos Très Chers Frères,

C'est notre devoir de vous tenir, autant que possible, au courant des terribles événements qui se passent dans l'ancien monde, et surtout de ne pas vous laisser ignorer les grandes souffrances qu'endure N. S. P. le Pape pour la défense de notre sainte religion. C'est à Nous, en effet, à vous répéter, avec tout l'accent de la douleur, les gémissements de notre Père commun, et à être l'écho fidèle des paroles pleines de grâce et de vérité qui s'échappent de son cœur oppressé et tombent de ses lèvres sacrées.

Ce devoir si juste, Nous allons de nouveau l'accomplir, en vous adressant la présente Circulaire qui, Nous n'en doutons pas, fera sur vos cœurs qu'anime une piété vraiment filiale, d'heureuses et salutaires impressions. Car, les paroles que Nous signalons à votre sérieuse attention ont été d'abord adressées aux Éminents Cardinaux, qui forment le Sacré Collége, en un jour consacré à honorer la mémoire du B. Apôtre St. Jacques que l'Écriture appelle l'enfant du Tonnerre ou même un vrai tonnerre. Rien donc d'étonnant si elles se répètent, avec majesté, d'un bout du monde à

l'autre, et si elles retentissent avec éclat à toutes les oreilles, pour pénétrer dans tous les cœurs des bons enfants de l'Église.

Ainsi donc, le St. Père se trouvant, le 25 Juillet dernier, entouré de tous ses vénérables Frères, leur fit une admirable Allocution, pour leur exposer, sous les couleurs les plus vives et avec toute l'onction de sa puissante parole, les maux accablants qui ne font que s'accroître de jour en jour, et devenir de plus en plus accablants, par la malice acharnée des ennemis de l'Église.

Les touchantes paroles qu'il leur adressa, dans cette solennelle occasion, lui étaient dictées, comme il nous l'apprend lui-même, par une *Voix* céleste *qui résonnait à ses oreilles et lui disait* avec force et suavité : *Parle, et parle haut.* Nous allons les répéter ces paroles telles qu'elles sont sorties de sa bouche, et vous allez les entendre avec une profonde vénération.

Après avoir fait observer, avec autant de charité que de vérité, que ceux qui venaient de se rendre coupables d'un vol sacrilége en s'emparant des biens sacrés de l'Église, avaient encouru les peines canoniques les plus sévères, et se trouvaient dans un danger imminent de damnation éternelle, il s'écria avec tout l'accent de la douleur :

" Et maintenant, Vénérables Frères, tandis que les aides " nécessaires à notre suprême ministère (c'est-à-dire, tous les " princes du monde) Nous sont soustraits chaque jour davan- " tage, tandis que les outrages s'ajoutent aux outrages au préju- " dice des choses et des personnes sacrées, tandis que les persécu- " teurs de l'Église, soit ici soit à l'étranger, semblent conspirer " ensemble et unir leurs efforts, soit pour supprimer complète- " ment l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit et princi- " palement dans le but de prévenir peut-être la libre élection de " celui qui devra siéger sur cette Chaire de Pierre, en qualité de " Vicaire de Jésus-Christ (ce qui serait le comble de tous les " malheurs), que Nous reste-t-il autre chose sinon de chercher " refuge auprès de celui qui est riche en miséricorde et qui n'a- " bandonne pas ses serviteurs au temps de la tribulation.

" A dire vrai, la vertu de la Providence divine se manifeste " dès à présent d'une manière qui n'est pas douteuse par la par- " faite union de tous les Évêques avec ce Saint Siége.....par le

" très-parfait dévouement de toute la famille catholique envers " ce centre d'unité.....qui se répandent partout en œuvres dignes " des plus heureux temps de l'Église.

" Efforçons-nous donc de hâter les jours si désirés de la clé- " mence ; tous de concert, aussi loin que s'étend la terre, efforçons- " nous de faire à Dieu une pieuse violence. Que tous les Évêques " excitent à cela les Curés, et tous les Curés, leur peuple, et que, " tous prosternés devant les autels, nous nous écriions: *Venez,* " *Seigneur, venez, et ne différez plus, pardonnez à votre peuple....* " *voyez notre désolation.....montrez-nous votre face et nous serons* " *sauvés.*

" Et quoiqu'ayant la connaissance de notre indignité, ne crai- " gnons point cependant de nous approcher du trône de la grâce ; " implorons-la cette grâce, par la médiation de tous les Bienheu- " reux, notamment par celle des Saints Apôtres et de l'Époux " très-pur de la Mère de Dieu ; demandons-la surtout par l'inter- " cession de la Vierge Immaculée, dont les prières auprès de son " Fils ont pour ainsi dire la force d'un commandement. Mais, " d'abord, travaillons sérieusement à purifier notre conscience " des œuvres de mort, car les yeux du Seigneur sont dirigés sur " les justes et ses oreilles sont ouvertes pour accueillir leurs " prières."

Ces touchantes paroles suffisent, N. T. C. F., pour vous faire comprendre quelles sont les affreuses angoisses qui assiégent notre Père, comment il souffre horriblement de se voir si injustement outragé et persécuté par des enfants ingrats ; avec quelle confiance il fait appel au zèle de tous les Évêques et de tous les Curés, combien il compte sur la piété filiale de sa famille, dispersée dans toutes les parties du monde, enfin quelle est sa tendre dévotion à la Vierge Immaculée, à son très-chaste Époux St. Joseph et aux Bienheureux Apôtres dont il réclame le puissant secours.

Cette Voix paternelle est entendue d'un bout du monde à l'autre. Car, c'est à cette Voix majestueuse et puissante que les vrais enfants de l'Église, les grands comme les petits, les riches comme les pauvres, les gens haut placés et en dignité comme le bas peuple, les savants comme les ignorants, se montrent dociles et pénétrés des sentiments les plus affectueux, surtout quand elle se fait entendre au milieu des douleurs et des épreuves.

Voilà, il ne faut pas en douter, ce qui a réveillé la foi et la piété des peuples qui paraissaient ensevelies dans les ombres de l'incrédulité ou de l'indifférence et a dirigé vers les antiques sanctuaires des milliers et des milliers de pieux pèlerins, pour implorer le secours du Père des miséricordes et la protection de ses saints. Le Ciel a écouté tant de ferventes prières qu'ont faites les enfants de l'Église pour leur père. C'est ce qu'attestent hautement tant d'apparitions miraculeuses de la B. Vierge Marie, tant de prodiges éclatants, opérés dans les lieux privilégiés qu'a choisis la Reine du Ciel et de la terre, pour être les trônes de grâces qu'elle est chargée de distribuer aux hommes, tant de bénédictions accordées si abondamment à tous ceux qui sont allés les recueillir avec foi.

Nous désirons tous, sans nul doute, nous associer à ce grand mouvement religieux, qui s'opère partout et qui nous rappelle si visiblement les beaux siècles de la foi. Nous nous sentons pressés du désir de joindre nos humbles supplications à cet admirable concert de prières et de louanges, qui retentissent en tous lieux. Comme Nous l'avons vu, le saint Père nous y invite en des termes bien engageants. A la vérité, nous n'avons, pour satisfaire notre piété, ni Notre-Dame de la Salette, ni Notre-Dame de Lourdes, ni ces sanctuaires vénérables que visitent nos frères de l'ancien monde.

Mais ne nous regardons pas comme disgraciés de la divine bonté, car nous avons aussi nos lieux de pèlerinages, Notre-Dame de Bonsecours, Notre-Dame de Pitié, et tant de dévotes églises et chapelles où nous sommes chaque jour comblés des bienfaits célestes. Nous allons donc, nous aussi, nous livrer à tous les transports de la piété filiale, en priant pour notre Père commun, comme le font nos frères de la vieille Europe. C'est, d'ailleurs, ce que nous ne cessons de faire, depuis que ce Père chéri a daigné faire appel à nos cœurs. N'est-ce pas, en effet, ce que nous faisons en toutes occasions, et principalement chaque fois que nous assistons au St. Sacrifice de la messe ? Mais nous devons, pour répondre au nouvel appel que nous fait notre Père, redoubler de ferveur et vaquer à de nouveaux actes de piété et de religion, pour lui aller en aide. Or, voici ce que Nous croyons devoir régler à ce sujet.

1o. Il se fera, dans le cours de Septembre prochain, dans toutes les paroisses, communautés, séminaires, colléges, hospices et asiles de charités, une procession solennelle à l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, pour tous les besoins de l'Église. Nous en fixerons le jour à la demande des Supérieurs, Curés et autres chargés de diriger les âmes dans ces diverses localités. Le mois de Septembre est choisi de préférence à tout autre, parce qu'il s'y célèbre plusieurs fêtes à l'honneur de l'auguste Mère de Dieu, et que la saison y est généralement plus favorable à ces sortes d'exercices.

2o. L'on pourra porter avec pompe, à cette procession, soit un tableau ou une image, soit une relique de la B. Vierge Marie. On y chantera ses Litanies, des hymnes, psaumes et cantiques à son honneur, selon qu'il sera trouvé plus convenable. Les confréries, associations et congrégations, ainsi que les enfants des écoles, y seront invités et placés convenablement pour donner à cette procession tout l'éclat possible.

3o. Cette procession pourra se faire, soit à l'intérieur, soit en dehors de l'Église ou de la chapelle, selon qu'il sera jugé plus praticable. L'essentiel est qu'on y mette la pompe extérieure qui pourra favoriser davantage la piété du cœur. Aussi, est-il à désirer que toutes choses soient si bien ordonnées, que l'on chante ou que l'on prie d'un bout à l'autre de la procession.

4o. Les personnes qui, s'étant confessées et ayant communié, assisteront à cette procession et y prieront pieusement, pour les besoins de l'Église, ou qui, en étant légitimement empêchées, y suppléeront en priant, soit dans une Église, soit ailleurs, à cette même intention, pourront gagner une indulgence plénière, applicable aux saintes âmes du purgatoire, une seule fois et au jour fixé par Nous, comme il a été dit ci-dessus, selon qu'il a été réglé par le Saint Père dans son Allocution citée plus haut. Celui qui sera choisi pour faire cette procession par chaque Curé, Supérieur et autres à ce autorisés, est celui que nous fixons d'avance.

5o. Au retour de la Procession, l'on donnera le salut du St. Sacrement, pendant lequel, pour se conformer aux intentions du Souverain Pontife, il faudra, entr'autres, chanter quelques antiennes, versets et oraisons à St. Joseph et aux Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

6o. Tous sont invités à prier pieusement, non seulement pour les besoins de l'Église en général, mais encore pour toutes les nécessités particulières du Diocèse, du clergé, des paroisses, communautés, séminaires, colléges et autres établissements de charité et de piété. Car, sous la puissante protection de la Vierge Immaculée, il faut l'espérer, tous les vices seront corrigés et les erreurs détruites, et l'on verra régner en tous lieux la ferveur, l'innocence, la sobriété, la paix et la charité.

" Ainsi donc, N. T. C. F., bien que nous soyons en butte à " d'innombrables et de très graves tempêtes de persécutions et de " tribulations (ce sont les paroles qui terminent l'Allocution du " Saint-Père et dont il est permis de se faire l'application) ne " nous laissons pas abattre pour cela, mais ayons confiance en " Dieu, qui ne permet pas que ceux qui espèrent en lui soient " confondus; car, il est une promesse divine, une promesse qui ne " peut manquer d'avoir son effet : *Parce qu'il a espéré en moi, je " le délivrerai.*"

Nous saisissons cette occasion, N. T. C. F., pour vous dire un mot de la Cathédrale en construction et vous faire observer comment, dans son langage muet, elle corrobore et confirme éloquemment tout ce que, depuis que Nous sommes votre Pasteur, Nous avons pu vous dire de l'amour que vous devez avoir pour la sainte Église Romaine et du dévouement filial que vous devez porter au Souverain Pontife. Nous avons, avant tout, à vous faire remarquer qu'il y a dans cette ville plusieurs autres églises construites sur le plan de quelques-unes des plus belles églises de Rome, et qui nous donnent une idée assez juste, par exemple, de Ste. Marie Majeure, de St. Paul hors des murs. Les églises de Rome paraissent d'abord plus gracieuses et sont plus propres à favoriser la dévotion. De plus, elles nous aident davantage à nous attacher à la Ville Sainte et à toutes ses admirables institutions.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle Cathédrale attestera à toutes les générations futures que, si les catholiques de cette ville et de ce diocèse se sont imposé tant de généreux sacrifices pour la bâtir, ç'a été pour se procurer le bonheur d'avoir sous les yeux une petite mais fidèle image de St. Pierre de Rome; et de parvenir

par là à s'exciter sans cesse à être romain de cœur et d'âme; à faire toutes choses comme à Rome; à adopter toutes les doctrines que Rome adopte; à rejeter les erreurs qu'elle rejette; à suivre les cérémonies et les pratiques que Rome suit et embrasse; à être l'écho de tous les enseignements qui se donnent à Rome, à toujours aimer la Sainte Église Romaine comme leur bonne et tendre Mère, à s'attacher tendrement et fortement à son Pontife comme au meillenr de tous les Pères, enfin à ne jamais, dans aucune contestation, dévier de cet axiôme posé par St. Augustin: *Rome a parlé, la cause est finie.*

Cette Église prouvera ici ce que la Basilique de St. Pierre à Rome et les centaines d'autres magnifiques Églises que tout le monde admire prouvent et démontrent à l'évidence, savoir, que la religion encourage les beaux arts, fait développer les talents naturels, cultive les sciences, élève des monuments qui font la splendeur des villes et la gloire des pays civilisés. Puisse la Cathédrale de Montréal contribuer en quelque chose à produire ces heureux résultats, dans notre jeune pays!

Ces considérations sont plus que suffisantes, N. T. C. F., pour vous encourager à continuer ce que vous avez si généreusement commencé. Le rapport ci-joint vous mettra au courant de tout ce qui a été fait et dépensé, depuis trois ans que nous avons jeté les fondations de cette nouvelle Cathédrale. Il y a eu incontestablement beaucoup de fait en si peu de temps; et cependant, si vous y faites attention, personne n'a été ruiné ni appauvri par les sacrifices qu'il a bien voulu s'imposer. Loin de là, il faut l'espérer, il en aura recueilli et en recueillera le centuple promis dans l'Évangile, pour lui et ses enfants jusqu'à la dernière génération. Le Patrice Jean, qui a bâti Ste. Marie Majeure en peut être cité pour exemple, car, quoiqu'il n'eut pas d'enfants, sa famille a été bénie et elle est encore une des plus honorables de Rome.

Nous allons donc tous nous mettre à l'œuvre avec un nouveau courage et une nouvelle confiance, et ce sera, il faut l'espérer de la divine bonté, pour obtenir un nouveau succès.

Pour les collectes, qu'il faut continuer de faire, l'on voudra bien se conformer à ce qui a été réglé dès le principe et à ce qui

s'est pratiqué jusqu'ici avec tant de bonheur et de facilité. Ainsi, les quêtes dominicales continueront à se faire dans les Églises, un dimanche par mois, et MM. les Curés de la campagne voudront bien faire la quête de l'Enfant-Jésus à cette fin. Quant aux paroisses de la ville, nous prions les membres du Comité de vouloir bien s'associer, pour faire les quêtes de leur arrondissement, avec différents Prêtres, qui voudront bien s'associer à leurs fatigues et à leurs mérites. Dans l'assemblée qui aura lieu à l'ordinaire, à l'Évêché, avant de commencer les collectes qui devront se faire dans toutes les parties de la ville et de la banlieue, Messieurs les membres du Comité qui sont invités à s'y rendre en grand nombre, sauront quels seront les membres du clergé qui iront avec eux frapper à toutes les portes, pour faire appel à tous les cœurs.

En terminant, Nous croyons devoir, N. T. C. F., vous faire part de Nos préoccupations, dans ces jours de grandes épreuves pour la Sainte Église et pour son immortel Pontife.

Il se fait partout de ferventes prières, pour toucher le Ciel ; et cependant, le Ciel parait insensible et garde en apparence un silence terrible. Il permet que l'impiété triomphe et que la justice soit foulée aux pieds; des torrents de crimes inondent le monde; et Dieu abandonne les méchants à eux-mêmes et les laisse persécuter l'Église et opprimer son Chef Suprême, le juste par excellence.

Ce lamentable spectacle est un scandale pour ceux qui n'ont pas la foi ou qui n'ont qu'une foi languissante. Pour nous, N. T. C. F., nous n'avons qu'une chose à faire pour nous fortifier dans la foi et la confiance. C'est de jeter un regard attentif sur Notre-Seigneur, l'auteur et le consommateur de notre foi. La veille de sa passion, il demanda avec des larmes de sang à ne pas boire le calice amer que lui présentait la justice de son Père, irrité par les crimes du monde; et cependant, ce Père bien-aimé demeura inflexible; et il fallut que son fils, l'objet de ses éternelles complaisances, fût immolé sur le calvaire.

Maintenant, si nous ne voulons pas nous égarer dans de vains raisonnements, rapprochons la terrible catastrophe du Calvaire avec les tristes événements du jour, et contemplons du même œil

Jésus et son Vicaire et nous comprendrons la profondeur des desseins de Dieu, dans tous les faits surprenants qui se passent sous nos yeux. Nous verrons que la prospérité des méchants est le plus grand des malheurs; et que les souffrances des justes sont rayonnantes de gloire et pleines de joie et de consolation. Nous serons ravis et comme hors de nous-mêmes, en voyant par quelles voies surprenantes Dieu arrive à ses fins, c'est-à-dire, au triomphe de son Église, qu'il chérit comme son Épouse, et pour laquelle il a sacrifié sa vie. En contemplant ce spectacle de foi, écrions-nous avec le Prophète: *Seigneur, notre Dieu, combien est admirable votre nom par toute la terre!* Tenons-nous dans un aveugle abandon à tous les desseins de l'adorable Providence; et croyons fermement que le meilleur moyen de la glorifier est de croire que rien dans ce monde n'arrive que par ses ordres ou avec sa permission; et que ce qui arrive ainsi est toujours ce qu'il y a de mieux, de plus sanctifiant pour nous, dès que nous l'acceptons comme venant de Dieu, qui est pour nous tous le meilleur des pères. *Expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei.* Demeurons donc dans la ferme attente de cet événement glorieux de notre grand Dieu, après ces temps orageux de tempête et de révolution. C'est, pour notre part, le vœu ardent que nous formons, dans l'intérieur de notre âme, en nous souscrivant de vous tous le très-dévoué serviteur.

La présente circulaire sera lue au prône de toutes les églises où l'on fait l'office public et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 30 Août 1873.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE MONTRÉAL EN CONSTRUCTION EN 1873.

La Cathédrale de Montréal se fait, comme tout le monde sait, sur le plan de la Basilique de St. Pierre à Rome, mais avec des dimensions réduites de beaucoup ; car elle n'a que 330 pieds de longueur, au lieu de 700 pieds que mesure la Basilique Vaticane, cette grande merveille du monde.

Le projet de reproduire ainsi en petit, à Montréal, ce magnifique monument de la Ville Éternelle, a pu paraître, dans le principe, fort étrange et tout-à-fait inexécutable; mais aujourd'hui ce n'est plus un problème, mais un fait presqu'accompli.

L'on se rappelle que les fondations de cette nouvelle Cathédrale furent jetées il y a trois ans; et la première pierre en fut bénite solennellement le 28 Août 1870, jour consacré à honorer le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, en présence de tout le Clergé, réuni pour la Retraite Pastorale, et d'un immense concours de catholiques de tout rang, de toute condition et de toute origine.

Les travaux de la nouvelle Église se sont poursuivis, depuis cette époque, sans interruption et avec activité. On en demeure pleinement convaincu quand on jette un simple coup d'œil sur tout ce qui s'est fait. D'abord, il faut remarquer que les fondations ont été creusées à 14 pieds de profondeur, dans toute l'étendue de l'édifice et la largeur du portique. L'église, en reposant sur ces énormes fondations, devra être solide et inébranlable.

Au-dessus de ces fondations, qui promettent d'être inébranlables, s'élèvent, à la hauteur de trente pieds, des bas-côtés (ou petites nefs) qui n'attendent plus, pour être terminés à l'intérieur, que la couverture.

La façade en pierres de taille est faite jusqu'à la naissance de la première voute du portique.

Le socle et les bases des colonnes et pilastres sont posés à l'intérieur et à l'extérieur du portique.

Les quatres gros piliers du dôme sont faits jusqu'à la hauteur de 40 pieds; et tous les autres piliers, ainsi que les arcades, depuis les piliers du dôme jusqu'à la façade, s'élèvent à la même hauteur.

Les murs de la grande nef, ainsi que ceux des petits dômes, devront être exhaussés de 27 pieds, pour être terminés.

Pour ce qui est du gros dôme, il serait urgent de le monter à la même hauteur de 40 pieds, afin de pouvoir fermer les arcades et de faire encore 20 pieds au-dessus, pour le finir jusqu'à la colonnade.

De ce coup-d'œil rapide, l'on voit se dessiner, dans la nouvelle Cathédrale, l'antique Basilique de St. Pierre. Aussi, entend-on ceux qui ont visité Rome, s'écrier en y entrant, *on a ici une juste idée de St. Pierre; on en peut déjà bien* juger par ce qui est fait. La même impression se remarque chez ceux qui, n'ayant point été à Rome, se sont appliqués à en étudier les monuments et se sont en particulier fait une juste idée de la Basilique Vaticane.

Maintenant, l'on n'a pas oublié que la nouvelle Cathédrale doit se faire toute entière avec les souscriptions qui se prélèvent dans la ville et le Diocèse de Montréal. Car, l'Évêque ayant beaucoup de charges à supporter et des rentes considérables à payer, pour liquider les propriétés qui lui ont été données ou léguées, a déclaré, dès le principe, qu'il lui était impossible de contracter aucune obligation, pour aider à la construction de cette Église qui, pour cette raison particulière, devra être considérée comme l'Église du Diocèse, de la même manière qu'une Église bâtie par les paroissiens est justement appelée l'Église de la paroisse.

En conséquence, des souscriptions publiques et particulières ont été faites dans la ville et les campagnes en la manière que tout le monde connaît. Les paroisses, les communautés, les familles se sont mises généreusement à contribution. De riches particuliers ont bien voulu se charger de faire faire à leurs dépens des parties considérables de cet édifice. Ainsi, les quatre gros pilliers mentionnés plus haut, se font moyennant les dons généreux de quatre Messieurs et Dames qui se sont engagés à en faire les frais. Par reconnaissance, l'Évêché met à la disposition de ces insignes bienfaiteurs les tribunes qui seront pratiquées dans ces pilliers, comme on peut déjà le voir par ce qui est fait, et s'est engagé à faire acquitter des messes pour eux et leurs parents jusqu'à la quatrième génération. Les noces d'or ont fait couler

des ruisseaux abondants qui ont considérablement augmenté les fonds destinés à cette grande œuvre. Les discours adressés, dans ces jours de démonstrations éclatantes, ont prouvé une fois de plus les sympathies publiques pour le St. Pierre de Montréal.

Comme on le voit, cette Église a commencé sur les fonds de la Divine Providence et n'a pu s'élever si haut, en si peu de temps, que parce que cette source céleste a été jusqu'ici intarissable, comme on peut s'en convaincre par les chiffres qui suivent.

On a collecté et dépensé pour la Cathédrale en

1870	$ 3207.00
1871	18708.00
1872	26317.00
1873	23200.00
	$71432.00
En mains:	$ 9000.00
	71432.00
	$80432.00

Le contrat de 1873 se monte à $37,000.00 ; sur cette somme il a été payé $31,000. Il est à bien remarquer que les travaux se font toujours argent comptant ; si bien qu'à l'heure qu'il est, rien n'est dû pour la bâtisse. Il est inutile d'observer que tout est maintenant plus cher à cause du haut prix de la main-d'œuvre. En 1870, l'on payait $8.39 la toise. Puis il a fallu donner $11.51 et aujourd'hui c'est $12.00 qu'il faut payer. C'est ce qui rend raison du changement qui se remarque dans le coût des ouvrages qui se sont faits durant ces trois années.

On peut juger par ce *coup-d'œil*, que l'aimable Providence n'a pas fait défaut dans une si grande entreprise qui aurait pu paraître excéder nos moyens ; que les sympathies du public et des particuliers n'ont pas manqué de s'attacher aux sacrifices qu'il a fallu faire pour le mener à bonnes fins ; qu'il s'est trouvé, dans notre pays, encore si jeune, des ouvriers assez habiles pour imiter de bien près les grands artistes que Rome a formés, que les Papes ont protégés et que le monde entier a admirés et admire encore ; que l'on a vraiment bien compris qu'un tel édifice religieux ferait

éclater les grandeurs de la religion et serait un bel ornement pour notre ville ; enfin, que l'on a pu se convaincre de plus en plus que l'union fait la force et assure le succès des plus grandes entreprise.

En jetant ce coup-d'œil sur la Cathédrale en construction et en considérant attentivement les travaux qui se sont faits depuis trois ans, l'on se surprend à faire des calculs pour l'avenir. Car tout naturellement on désire savoir quels sont les ouvrages qui restent à faire ; combien il en coûtera encore pour les faire ; sur quelles ressources on peut compter pour les faire ; par quels moyens l'on pourra se procurer de quoi terminer ce grand édifice.

Il serait difficile et de fait assez inutile de répondre en détail à chacune de ces questions. Mais on peut écrire et dire, sans crainte de se tromper, que, si Dieu le veut, comme il y a tout lieu de l'espérer, ça se fera ; que ce qui s'est fait jusqu'ici peut être une garantie de ce qui se fera plus tard ; que Dieu tient en mains toutes les bourses aussi bien que tous les cœurs ; et qu'il lui est facile, quand il lui plaît et que le temps en est venu, d'ouvrir les unes et les autres ; qu'il saura bien faire venir en temps et lieu des secours proportionnés aux besoins ; qu'il ne manquera pas de récompenser au centuple ceux qui partageront avec lui, en les consacrant à son temple, les biens dont il les a comblés ; qu'il pourra bien, par ses inspirations, faire faire aux riches le portique, le dôme, le portail, en tout ou en partie, comme il a inspiré à d'autres de faire les pilliers et autres ouvrages considérables.

Tel est le *coup-d'œil* qu'il importe beaucoup de jeter sur la Cathédrale qui, étant un édifice public et religieux, ne peut qu'intéresser vivement les bons citoyens aussi bien que les bons catholiques. Car, en y contribuant selon ses moyens, chacun procure la gloire de Dieu et travaille au bien de la patrie. Si on a peu on donne peu, mais avec joie, et l'on s'associe aux riches qui donnent beaucoup et de bon cœur. Tel est le secret pour faire de grandes et belles œuvres qui sont bénies de Dieu et des hommes.

Montréal, 30 Août 1873.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 25 Octobre 1873.

MONSIEUR,

Mes années s'écoulent rapidement, et déjà je touche à ma 74e année d'âge. Mes forces diminuent graduellement ; car, voilà trente-trois ans que je porte le fardeau d'une administration criblée de difficultés. Les affaires se multiplient prodigieusement ; car les événements se compliquent de plus en plus, sans que l'on puisse en prévoir la fin.

Je ne demanderais pas mieux que de mourir les armes à la main, si je ne voyais autour de moi des souffrances que je ne puis soulager, des maux auxquels je ne puis apporter de remède, des œuvres que je ne puis plus favoriser et féconder, comme il le faudrait.

Me voyant dans la nécessité de prendre un parti qui puisse rassurer ma conscience, tout en remplissant les devoirs de la charge pastorale, conformément aux règles canoniques, je jette de nouveau un regard sur les dernières années de mon bien-aimé prédécesseur qui, comme je me suis toujours plu à vous le répéter, fut mon modèle, à toutes les époques de ma vie sacerdotale et épiscopale.

Lorsqu'il se crut trop affaibli pour remplir les terribles et importants devoirs de la charge pastorale, il demanda et fit instance auprès du St. Siége pour obtenir sa démission. La veille même de sa mort (18 Avril 1840) une dernière lettre arrivait de Rome qui lui signifiait de demeurer à son poste. Il n'en sut rien, car il était à l'agonie ; mais Notre-Seigneur lui accorda bientôt ce que lui avait refusé son Vicaire, en l'appelant au repos.

En attendant ce moment suprême, il se déchargea sur moi qui, trois ans auparavant, lui avait été donné pour Coadjuteur, des affaires de détail, qui exigent l'activité d'un jeune Évêque, en se réservant la vue générale et la direction des affaires qui demandent l'expérience et l'intervention de la première autorité. Ce

plan d'administration avait sa raison d'être, dans l'exemple de Moïse et d'Aaron, qui ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme, pour le bon gouvernement du peuple de Dieu, comme l'attestent ces paroles que nous lisons dans l'Exode (c. 4, v. 16). *Ipse* (Aaron) *loquetur pro te ad populum, et erit os tuum : tu autem eris in his quæ ad Deum pertinent.* Je m'inclinai donc respectueusement pour accepter un office qui m'était assigné par l'obéissance. Mais je me rassurai par la pensée que tous mes actes se feraient à l'ombre de la première autorité. Car, chaque jour, j'allais m'inspirer auprès de celui dont je ne partageais l'autorité que pour exécuter ses volontés.

Maintenant que les infirmités de l'âge m'avertissent qu'il m'est nécessaire de suivre cet exemple que m'a donné celui que j'ai invariablement considéré comme ma règle de conduite à toutes les époques de ma vie, je dois porter mes regards sur Mgr. l'Évêque de Gratianopolis, que le St. Siége vient de me donner pour Coadjuteur, et sur l'activité, le dévouement et la bonne volonté duquel je compte pleinement.

La présente est donc pour vous informer que je me crois en conscience, en suivant l'exemple de mon prédécesseur, pour me décharger sur ce zélé Auxiliaire, de tout ce qui, dans l'administration du Diocèse, me paraît au-dessus de mes forces. Or, veuillez bien le remarquer, ce n'est pas précisément pour me livrer à un repos complet que je prends ce parti, mais pour pouvoir, Dieu aidant, faire beaucoup plus à l'avantage des âmes et avec plus de perfection, pour la plus grande gloire de Dieu. Car, depuis plusieurs années, je vois, et vous voyez, comme moi, que je ne puis suffire, malgré l'assistance qui m'est donnée, aux affaires courantes qui se multiplient au-delà de toute expression.

Dans cet état d'encombrement, je suis vivement penétré de ces paroles qu'adressait Jéthro à Moïse, qu'il voyait assiégé du matin au soir, des troupes de gens qui recouraient à lui, pour exposer leurs plaintes et faire juger leurs différends.

" Cur solus sedes, et omnis populus præstolatur de mane " usque ad vesperam ?.....Stulto labore consumeris..... " ultra vires tuas est negotium, solus illud non poteris sustinere..... " Provide autem de omni plebe viros petentes Deum.....qui

"judicent populum omni tempore : quidquid autem majus fuerit, "referant ad te, et ipsi minora tantummodo judicent.....Si hoc "feceris, implebis imperium Dei..... et omnis hic populus revertetur ad loca sua in pace." (Exod, 18.)

Ces sages conseils furent reçus comme ils devaient l'être, et mis à profit par Moïse. Cependant, il était visiblement conduit par l'esprit de Dieu, et avait prouvé, par des œuvres prodigieuses, qu'il était l'envoyé de Dieu, pour délivrer son peuple de la dure captivité d'Egypte. Ce qu'il y a de remarquable dans ce fait, c'est que l'Église, qui a reçu l'intelligence des Saintes Écritures, le rapporte, dans son Pontifical, à l'article de l'ordination du Prêtre, pour montrer que Dieu daigna approuver et bénir ce nouveau régime d'administration en répartissant, entre tous ceux qui avaient été choisis pour l'assister, les dons de l'Esprit-Saint dont Moïse avait reçu la plénitude. "Unde Dominus præcipiens "Moysi, ut septuaginta viros de universo Israel in adjutorium "suum eligeret, quibus Spiritus Sancti dona divideret suggessit." C'est, d'ailleurs, ce que comprirent parfaitement les Apôtres, lorsque, ne pouvant plus satisfaire tous ceux qui s'adressaient en foule à eux, pour leurs besoins, ils firent élire les sept Diacres, en disant aux fidèles ces paroles remarquables : "Nos vero orationi "et ministerio verbi instantes erimus."

Il est donc à espérer que la Sainte Église m'ayant donné elle-même pour Auxiliaire et Coadjuteur, Mgr. l'Évêque de Gratianopolis, l'Esprit-Saint qui préside à toutes ses opérations voudra bien survenir en lui et en moi, afin que toutes ces divines paroles aient leur accomplissement, pour le bon gouvernement des âmes ; et qu'ainsi nous voyions se vérifier cette consolante assertion de l'Église, dans son Pontifical : "Quibus ille [Moyses] adju- "toribus usus, in populo innumeras multitudines facile gu- "bernavit."

Vû toutes ces considérations, je me détermine à vous signifier, dans la présente, qu'à l'avenir vous devrez vous adresser directement à Mgr .Ed. Fabre, Évêque de Gratianopolis, Coadjuteur de Montréal, pour les affaires courantes pour lesquelles vous vous adressiez ci-devant à moi, quand elles ne requièrent pas le concours de l'autorité civile, telles que érections de

paroisses, bâtisses d'églises et autres jugées d'une telle importance qu'il faille recourir à l'autorité de l'Ordinaire.

A ce sujet, je dois vous déclarer que vous pouvez toujours vous présenter, en toute confiance, à ce digne Représentant, parce que nous ne manquerons pas de nous concerter et de nous entendre, pour vous donner toutes les directions et réponses que vous aurez droit d'attendre du Premier Pasteur, pour votre propre consolation et la conduite des âmes confiées à vos soins.

Car, veuillez bien le croire, nous ne serons préoccupés que du plus grand bien de la religion, et nous n'aurons en vue que le maintien des saintes règles de l'Église, le bon gouvernement du Diocèse, le succès des bonnes œuvres, la vie canonique du Clergé, la discipline régulière des Communautés, les bonnes mœurs du peuple fidèle, l'exécution des décrets des Conciles, enfin tout ce qui peut intéresser le culte de Dieu et le salut des âmes.

Nous tâcherons, en un mot, de continuer la vie qui se menait sous le premier Évêque de cette ville, pour que son esprit se propage jusqu'à la fin des temps, et que les œuvres qui n'ont pu être qu'ébauchées, dans le principe, se perfectionnent et se multiplient selon le besoin des temps.

Vous vous adresserez donc à ce zélé Auxiliaire en toute liberté et sans aucunement craindre de me faire ombrage, puisque la Sainte Église en a fait un autre moi-même, pourqu'il travaille d'un commun accord et en union de cœur et de sentiment à la même vigne, en attendant qu'il lui soit donné de la cultiver seul et sous sa propre responsabilité. Témoignez-lui en conséquence toute la confiance qu'il mérite, en retour de ses sacrifices et de sa bonne volonté. Obéissez-lui en toutes choses, vous souvenant qu'il vous tient la place de Dieu. Enfin, entretenez avec lui ces rapports intimes qui rendent le commandement facile et l'obéissance douce et agréable.

Comme je vous l'ai déjà fait observer, ce n'est pas pour me livrer au repos que je me décharge d'une partie de mon fardeau, mais pour que toutes les affaires qui, à cause de mes infirmités, languissent, puissent se faire avec plus de succès et de perfection. C'est aussi pour donner à ceux qui se trouvent gênés avec moi un moyen de se mettre en rapports faciles et fréquents avec un Supé-

rieur avec qui ils ont toujours été en bons termes. Car, c'est pour tout bon Prêtre une peine sensible de n'aller pas à son Évêque comme un fils à son père.

D'ailleurs, tout en travaillant, selon la mesure de mes forces, je sens le besoin de consacrer à la prière et à la méditation des vérités éternelles, le reste d'une vie qui s'est passée dans un tourbillon d'affaires incessantes. Je voudrais commencer à faire dans le temps ce que j'espère faire durant toute l'éternité, si Dieu me fait miséricorde, c'est-à-dire, donner, comme le déclare de lui-même le Prince des Apôtres, tous mes soins pour que personne n'oublie les recommandations que j'ai faites. "Justum autem "arbitror quandiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in com- "monitione..... Dabo autem operam et frequenter habere vos "post obitum meum, ut horum memoriam faciatis." (2 Pet., 1, 13 et 15.) A cette fin, je devrai, comme Moïse sur la montagne, lever sans cesse des mains suppliantes vers le Ciel, pour ceux qui combattront dans la plaine contre les ennemis de Dieu qui sont les mauvaises doctrines, les abus scandaleux, les désordres de de toutes espèces qui se répandent dans le monde d'une manière si alarmante.

Avant de terminer, je vous ferai remarquer qu'en appelant à l'Évêché de nouveaux ouvriers, j'ai voulu multiplier les secours qu'il doit porter à toutes les parties de ce populeux Diocèse. Car, veuillez bien ne pas l'oublier, Dieu a des vues particulières sur ce Diocèse; et il veut s'en servir pour opérer beaucoup de bien. Mais il faut veiller à ce qu'il réponde aux desseins de sa divine Providence, en se montrant docile et fidèle aux grâces innombrables dont il est continuellement comblé.

Mais, comme tout le monde le comprend, il faut travailler avec ardeur et en bonne harmonie, pour que le bien se fasse, et qu'il s'en fasse beaucoup, et avec perfection et persévérance. Or, une chose importante à régler tout d'abord, pour atteindre un but si désirable, c'est de mettre de l'ordre dans l'emploi de son temps. Si cela est vrai pour chaque maison en particulier, il en doit être de même de l'Évêché qui a à répondre à toutes les parties de ce diocèse. A cette fin, il a été réglé que les heures pour audiences et affaires courantes, seraient de neuf heures du matin jusqu'à

quatre heures de l'après-midi. Quant aux lettres, elles arrivent à toute heure de la journée; et l'on y répond aussitôt que possible. Ceux qui, pour dispenses, se présenteront à d'autres heures, y remettront leurs lettres entre les mains des portiers et s'en retourneront. Les réponses à ces suppliques seront déposées au bureau de poste. Aussi, en se présentant aux heures indiquées, personne n'aura à se plaindre d'être retardé ou de faire des voyages inutiles; et s'il ne lui est pas possible d'arriver à temps, il pourra, en s'en retournant, avoir la certitude qu'il sera répondu sans délai à ses demandes. Car, en cas d'absence du Coadjuteur, le Grand-Vicaire ou quelqu'autre à ce autorisé se trouvera là pour faire justice à tous, aux pauvres comme aux riches. Veuillez bien faire connaître au prône ces heures d'admission à l'Évêché, et répéter au besoin cette annonce, surtout dans les premiers temps. Il vous sera facile de faire comprendre à vos bonnes gens que l'on a eu en vue en cela leur plus grande commodité.

La présente, comme vous le voyez, est une entente cordiale, puisque, pour le moment, je ne règle rien officiellement. C'est une affaire de bonne volonté de vous à moi, pour aviser aux meilleurs moyens de répondre aux besoins des âmes, tout en prenant le temps de respirer un peu après une vie orageuse, avant d'entrer dans mon éternité. C'est un épanchement de cœur, qui soulage mon âme qui ne doit soupirer qu'après le plus grand bien du Clergé et du peuple. C'est une effusion confidentielle qui n'a d'autre but que de resserrer les liens doux et forts, qui créent les bonnes administrations.

Vivement pénétrés des précieux avantages qu'elles renferment, demandons-les avec instance, en recourant aux belles prières que l'Église adresse au Ciel à cette fin. La Collecte *Pro omni gradu Ecclesiæ* est entr'autres imprégnée de l'onction de l'Esprit-Saint, qui l'a dictée et nous découvre sous un langage aussi sublime que simple, que l'esprit d'administration procède du Dieu tout-puissant et éternel; qu'il se répand dans le corps entier de l'Église, pour le sanctifier et le gouverner; qu'il est accordé à tous les ordres de la sacrée hiérarchie qui le demandent humblement; que c'est un don ineffable de la grâce divine, qui opère dans tous les

rangs de la société religieuse et civile, pour que Dieu soit fidèlement servi ; qu'il produit chez les serviteurs de Dieu des fruits d'innocence, de consolation et de paix, dans toutes les actions de leur vie, et qu'il les préserve des dangers qu'ils ont à courir de leurs ennemis.

Dans le ferme espoir que nous participerons à tant de bénédictions célestes, je demeure de vous tous, bien sincèrement, le très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET A TOUS LES FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT LES QUARANTE-HEURES DE 1873 ET 1874.

Nos Très-Chers Frères,

Dans notre Lettre du 30 Novembre dernier, Nous élevions la voix, pour vous annoncer la grande solennité des Quarante-Heures, qui allaient recommencer, dans le diocèse, pour la seizième fois. C'était pour vous inviter, non pas à les faire, puisqu'une heureuse expérience démontre que vous goûtez singulièrement ces saints exercices, mais pour vous donner des intentions spéciales, afin de les faire avec une dévotion toute nouvelle. Car, en effet, pour faire aimer et fréquenter les Quarante-Heures, il suffit de rappeler ces paroles que le St. Esprit adresse aux cœurs purs, aux âmes saintes, qui travaillent à se détacher du monde : *gustate et videte quoniam suavis est Dominus*, goûtez et voyez combien le Seigneur est plein de bonté et de suavité. (Ps. 33,9.)

Vous n'avez pu oublier que les Quarante-Heures furent alors commencées et se sont continuées durant l'année, pour fléchir le Ciel, irrité par les horribles crimes dont le monde est inondé, et

détourner les fléaux de sa juste colère. Mais le Ciel n'est point encore satisfait et sa justice réclame encore ses droits.

Avec l'esprit de foi qui vous anime, vous en conclurez, non pas qu'il est inutile de tant prier, comme disent ceux qui ne connaissent pas les voies de la divine Providence, dans le sein de son Église, mais qu'il faut prier mieux et faire des instances plus pressantes sur les cœurs de Jésus et de Marie. Car, comme l'an dernier, à pareille époque, Dieu est blasphémé, sa religion outragée, son Église persécutée, son Vicaire insulté et méprisé par les grands du monde, comme J. C. le fut par Pilate et par Hérode. Nous devons même ajouter que la malice des méchants s'est en quelque sorte raffinée et enhardie par des attentats plus vexatoires, des spoliations plus sacriléges, des projets plus subversifs de tout ordre religieux et civil.

Encore, à l'heure qu'il est, le monde entier est comme sur un volcan ; les nations frémissent, les peuples s'agitent, les princes forment d'horribles complots contre Dieu et son Christ. Ces épouvantables convulsions sont occasionnées par le poison des plus funestes erreurs qui ont été disséminées et colportées d'un bout du monde à l'autre, par tant de mauvais journaux, tant de livres impies qui circulent plus que jamais dans tous les rangs de la société, qui sont lus et relus dans tous les salons, qui sont proclamés dans toutes les tribunes de pestilence.

Comme vous le voyez, Dieu ne se réconcilie pas avec le monde, parce que le monde ne veut pas se réconcilier avec Dieu, parce qu'il refuse de s'humilier et de faire une sincère pénitence. Jugeons-en par nous-mêmes. En faisant nos *Quarante-Heures*, sommes-nous entrés dans les sentiments d'une véritable componction ? Avons-nous combattu sérieusement tous les penchants de notre mauvaise nature ? Avons-nous travaillé efficacement à corriger les vices exécrables de l'impureté, de l'ivrognerie, du luxe et de la vanité qui s'étalent avec un attrait qui afflige les cœurs chrétiens et révolte les âmes chastes.

Il n'y a donc rien d'étonnant si la colère du Seigneur se fait encore sentir par les maux de tous genres qui désolent le monde, et si son bras est toujours levé pour nous frapper. Il s'en suit que nous devons recourir aux mêmes moyens, pour apporter

remède aux mêmes maux; et si ces maux se sont aggravés, nous devons en conclure qu'il faut multiplier nos œuvres de mortification et de piété, et y vaquer avec plus de ferveur et de persévérance, afin de toucher le cœur du Père des miséricordes et désarmer sa justice.

En conséquence, nous ferons les *Quarante-Heures* qui vont recommencer, pour tout le Diocèse, le premier Dimanche de l'Avent, qui nous arrive, aux mêmes intentions, jusqu'à ce que des événements plus heureux nous permettent de croire que le triomphe de l'Église est arrivé. A cette fin, on relira au prône de toutes les Églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les Communautés religieuses, Notre Lettre Pastorale du 30 Novembre dernier; et l'on se conformera à tout ce qui y est prescrit, pour que, pendant ces solennels exercices, nous puissions, en ne formant tous qu'un cœur et qu'une âme, faire une sainte violence au Ciel. Les circulaires particulières, accompagnant cette Lettre, mériteront, comme l'an passé, l'attention du Clergé et des Communautés, pour mieux fixer l'intention des *Quarante-Heures*, que Nous vous annonçons.

Mais, tout en entreprenant les mêmes exercices, nous devons nous renouveler dans l'intérieur de notre âme, afin de les rendre plus sanctifiants pour nous et plus efficaces pour tant de malheureux, exposés tous les jours à se perdre pour l'éternité. N'oublions pas que Notre Seigneur n'a cessé de nous recommander la persévérance dans la prière, comme une condition souverainement efficace. Quoique le Ciel paraisse être d'airain, ne doutons pas que, si nous frappons avec foi et persévérance, la porte en sera ouverte à notre prière, si, surtout, avant d'arriver là, elle est déposée au pied du tabernacle et si elle passe par le Sacré Cœur de Jésus, pendant qu'il se fera louer, aimer et adorer, durant les *Quarante-Heures*. A cette fin, embrassons les pratiques suivantes, qui nous rendront maîtres de son divin cœur d'où sortent jour et nuit des flammes ardentes, capables de réchauffer, d'embraser et de consumer tous les cœurs.

1o. Soyons tendrement dévots au très-saint et divin sacrement de l'autel, en le regardant comme notre paradis ici-bas. Par sa sainte présence, Notre-Seigneur ne nous donne-t-il pas, en effet, un avant-goût du ciel?

2o. Que notre dévotion à cet adorable sacrement nous excite nuit et jour à éviter les moindres fautes volontaires, afin que nos cœurs soient toujours dans cette pureté parfaite, qui nous permettra d'approcher fréquemment de la table sainte.

3o. Contractons la coutume tant recommandée par les saints, de faire souvent, et plusieurs fois par jour, la communion spirituelle qui, selon St. Thomas, consiste dans un ardent désir de recevoir Jésus-Christ dans le St. Sacrement, et dans un sentiment affectueux, comme si, en effet, on l'avait reçu.

4o. Tâchons de nous procurer, s'il est possible, le précieux avantage d'entendre chaque jour la sainte messe, et si nous ne le pouvons pas, entendons-la en esprit, en nous unissant de cœur à ceux qui ont le bonheur d'y assister de corps.

5o. Faisons tous les jours, si nous le pouvons, une visite au St. Sacrement. Du moins ne passons point devant les églises où repose ce divin sacrement, sans y entrer, ne serait-ce que pour quelques instants, imitant les amis qui ne sauraient passer devant les maisons de leurs amis, sans y entrer, pour leur témoigner qu'ils les aiment cordialement.

6o. Accompagnons en esprit Notre Seigneur qui, chaque année, visite le diocèse tout entier, en allant comme lui de paroisse en paroisse et d'église en église, pour nous unir à nos frères qui les uns après les autres font les *Quarante-heures* dans leurs églises. En cela, nous ferions ce que faisaient les personnes qui suivaient ce bon Maître dans tous les lieux de sa divine présence pendant sa vie mortelle.

7o. Animons-nous d'un saint zèle pour accompagner le bon Dieu, quand on le porte en viatique aux malades, afin que cette cérémonie se fasse avec toute la pompe possible; ce qui ne peut pas manquer d'attirer sur les villes et les paroisses, où Notre Seigneur est ainsi reçu en triomphe, les plus abondantes bénédictions.

8o. Contribuons, selon nos moyens, à l'ornement des Églises et des autels où demeure nuit et jour, pour notre amour, le Fils du Dieu vivant.

9o. Aidons les missions pauvres et lointaines à se bâtir de petits

temples et à les entretenir dans la décence, pour que Notre Seigneur y soit religieusement honoré, afin que son Nom soit grand du levant au couchant, et qu'il verse sur toute la terre les trésors de sa miséricorde. A cette fin, soyons zélés pour la grande et belle œuvre de la Propagation de la Foi.

10o. Montrons-nous zélés pour le *Denier de St. Pierre*, institué pour porter secours à Notre St. Père le Pape, depuis qu'il a été dépouillé si injustement du patrimoine de l'Église. Pensons qu'en aidant ainsi le Vicaire de Jésus-Christ, nous faisons ce que firent les disciples du Seigneur qui, par leurs aumônes, pourvoyaient à tous les besoins de ce Dieu de bonté, qui en se faisant homme s'était dépouillé de toutes les richesses du Ciel, pour embrasser toutes les misères de la pauvreté. Ce denier de St. Pierre est donc une œuvre éminemment catholique, qu'il faut encourager par tous les moyens possibles.

11o. Enfin, contribuons, autant qu'il est en nous, à la magnificence de la maison du Seigneur et à la splendeur des démonstrations religieuses, qui ont pour objet de faire honorer le Saint-Sacrement et d'attirer ainsi sur nous l'abondance des biens célestes.

C'est ce que nous nous sommes proposé, en érigeant, dans cette ville, une cathédrale qui pût être un monument de notre foi et de notre vénération pour l'adorable Sacrement de nos autels. Car, rien n'est plus propre à nous donner une haute idée de nos saints mystères que le spectacle d'un temple majestueux où, pendant la célébration du divin sacrifice, se déroulent à nos yeux les cérémonies les plus imposantes, et où se font les fonctions sacrées qui ravissent les cœurs et élèvent les sens à la contemplation de la céleste Jérusalem.

C'est ce qu'ont éprouvé en particulier tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister aux grandes solennités des Basiliques de St. Pierre et de St. Paul, dont on célèbre aujourd'hui l'anniversaire de la consécration, et dont nous parlons avec expérience, pour avoir assisté nous-même, le 9 Décembre 1854, à la dédicace de cette dernière Église. A la vue des ces grandioses édifices, on est plus frappé des grandeurs de la religion et plus pénétré de la sainteté des mystères qu'elle nous prêche. L'on se sent plus em-

brasé du désir de consacrer à Dieu sa vie toute entière, pour mériter d'être admis dans le temple de l'éternité, dont ces magnifiques édifices ne sont qu'une figure bien imparfaite. L'on est comme fier d'appartenir à la vraie religion qui a pu inspirer à ses enfants un zèle si ardent pour la splendeur de la maison du Seigneur. L'on éprouve enfin de délicieuses émotions en pensant qu'en récompense des généreux sacrifices que l'on a faits, pour contribuer à ces temples magnifiques, l'on participe à l'abondance des biens que le Seigneur y distribue avec une profusion toute divine.

Un des fruits des présentes *Quarante-Heures* sera donc, N. T. C. F., un redoublement de dévotion pour la divine Eucharistie et de zèle pour l'exaltation de la foi catholique, qui inspire tant et de si grandes œuvres qui se font dans le monde. On en jugera plus tard par les fleuves de charité, qui couleront dans toutes les parties de l'univers, et qui feront bénir notre nom par tous ceux à qui nous porterons secours. Aussi, serons-nous saintement jaloux de voir figurer honorablement nos paroisses, nos communautés, notre diocèse tout entier sur toutes les listes qui enrégistrent les œuvres de charité et de piété. Que la misère des temps ne refroidisse donc pas notre ardeur pour le bien. Car, il est connu de tous que la charité n'appauvrit personne ; parce que, plus nous donnons pour Dieu, et plus Dieu, qui est infiniment libéral, se plait à nous récompenser.

Oh ! N. T. C. F., que le Seigneur tout bon et miséricordieux, qui demeure nuit et jour avec nous, en résidant dans ses tabernacles, vous comble de ses plus abondantes bénédictions. Qu'il vous préserve de tout mal et qu'il vous confirme dans son amour. Qu'il vous fasse mener une vie sainte et qu'il vous accorde une mort précieuse, la mort des justes. Qu'il vous confie aux soins maternels de son immaculée Mère et à la garde de tous ses Anges et de tous ses Saints. Enfin, qu'il vous fasse arriver sous leur puissante protection à la vie éternelle, et qu'il vous accorde la couronne de gloire promise à tous ses bons serviteurs. Ah ! puissions-nous nous réunir tous un jour dans cette heureuse patrie !

La présente sera lue au prône de toutes les Églises où se fait

l'Office public et au Chapitre de toutes les Communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

De vous tous le très-dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 18 Novembre 1873.

P. S.—Afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires, je crois qu'il serait à propos de marquer, sur l'enveloppe de toute lettre d'affaire, le mot "Affaire." Par ce moyen, si celui à qui la lettre est adressée se trouve absent, elle pourra être ouverte par celui qui le remplace.

† I., É. DE M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, À L'APPROCHE DE LA NOUVELLE ANNÉE.

MONTRÉAL, le 28 Décembre 1873.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous ne saurions avoir en vue que votre plus grand bien, dans ce monde et dans l'autre. Nous en sommes, veuillez bien le croire, uniquement occupé jour et nuit; et c'est vers ce but que se dirigent toutes nos pensées, tous nos désirs et tous nos travaux. Mais, s'il est un temps où Nous devions en être plus fortement préoccupé, c'est sans doute à l'approche d'une nouvelle année. Car, comme tous les pères de la terre, et plus qu'eux encore, Nous devons sentir Nos entrailles s'émouvoir, à la seule pensée des années éternelles qui succèderont à ces années temporelles qui s'enfuient comme des ombres fugitives, et Nous devons former des vœux ardents pour tous ceux qui sont nos enfants en J. C.

C'est ce que Nous faisons, en vous adressant la présente et en Nous laissant aller à toutes les émotions que Nous inspire le désir de votre bonheur spirituel et matériel, éternel et temporel.

Dans cette vue, Nous vous faisons, dans l'intérieur de notre

âme, des souhaits de bonne année, pour que vous soyez tous de bons et parfaits chrétiens, en observant fidèlement tous les commandements de Dieu et de l'Église; et par conséquent, pour que vous évitiez le péché et pratiquiez la vertu, puisque c'est là toute la loi.

Mais, comme la boisson est la cause principale des crimes qui se commettent dans notre heureux pays; et qu'au contraire la tempérance, quand elle est bien gardée, y fait régner soutes les vertus, Nous croyons devoir vous proposer, au commencement de la nouvelle année, les *Pratiques de Tempérance* qui ont été prêchées ici et embrassées par un grand nombre de vos Frères, comme couronnement des exercices de la retraite qui s'est terminée le Saint Jour de Noël.

Ainsi, le Jour de l'An, on lira au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public, et on commentera ces *Pratiques de Tempérance*, exprimées dans la feuille ci-jointe, et on terminera le Prône par la *Consécration à la Tempérance*, contenue dans une feuille que Nous vous adressons comme *Étrennes* pour la nouvelle année. Veuillez bien y donner la plus sérieuse attention, et vous assujettir à ces salutaires pratiques.

C'est bien peu de chose en soi ; mais, Nous pouvons vous garantir d'avance que, si vous répondez fidèlement à Notre appel, ces pratiques de tempérance vous feront faire d'étonnantes économies, qui bientôt répandront parmi vous, avec la sobriété, l'abondance des biens spirituels et temporels. Oh ! oui, bientôt, N. T. C. F., la paix, la joie, la prospérité, le succès dans toutes vos entreprises seront la récompense, bien méritée par le généreux sacrifice qui vous est demandé, dans l'intérêt de vos âmes et pour vous préserver des malheurs que causent partout les excès de boisson.

Comme il vous sera facile de l'observer, il sera fait, dans chaque Église, un exercice de tempérance, tous les mois, pour vous affermir dans vos bonnes résolutions, prises tous ensemble, le premier jour de l'année. Nous laissons à vos Pasteurs le soin de vous expliquer la nature, l'objet et les fruits de ces *Pratiques* salutaires.

Il ne Nous reste plus qu'à lever les mains au Ciel, pour en faire descendre les bénédictions du Père commun de tous les

hommes. Nous vous souhaitons donc, avec toute l'effusion de notre âme, tout le bonheur promis, dans ce monde, aux vrais enfants de Dieu, et dans l'autre la grâce d'aller en paradis, pour y être éternellement heureux du bonheur de Dieu même, en la compagnie de sa glorieuse Mère, de tous les Anges et de tous les Saints, afin d'y chanter à jamais le cantique de ses infinies miséricordes.

En attendant, Nous nous recommandons à vos ferventes prières, en vous promettant de ne point vous oublier si le Seigneur daigne faire miséricorde à celui qui est de vous tous

Le très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

PRATIQUES DE TEMPERANCE.

FRUITS DE LA RETRAITE DES HOMMES EN 1873.

1o. Observer, autant que possible, la tempérance totale.

2o. Se faire, du moins, un devoir rigoureux de ne jamais faire d'excès d'intempérance.

3o. N'user que de boissons bien connues pour n'être pas nuisibles à la santé, et en observant scrupuleusement les règles de la sobriété.

4o. S'interdire pour toujours l'usage des liqueurs fortes qui ruinent les tempéraments les plus forts, produisent le *delirium tremens* et causent tant de morts subites et malheureuses.

5o. Ne pas fréquenter les ivrognes de profession dont le commerce ne peut qu'être funeste, quand on aime à les rencontrer pour se divertir avec eux.

6o. Ne pas aller, sans de justes raisons, aux auberges, même quand elles sont licenciées. Quant à celles où l'on vend des liqueurs enivrantes sans licence, ne jamais y mettre le pied et se donner bien de garde de les encourager en quelque manière que ce soit.

7o. Prendre tous les moyens possibles pour empêcher les mauvaises auberges, et même celles qui sont connues pour être inutiles, par exemple, en refusant des licences quand on en est chargé par

la loi, en ne signant jamais les certificats de bonne conduite que sollicitent ceux que l'on sait être incapables de tenir le bon ordre dans ces maisons publiques, en ne votant pas pour ceux qui se présentent pour se faire élire membres des conseils municipaux, quand on sait qu'ils ont pour principe de donner des licences indistinctement à tout le monde.

8o. Renvoyer de ses chantiers, ateliers, boutiques les ouvriers et engagés qui se livrent à des excès de boissons.

9o. Ne prendre jamais de liqueurs enivrantes entre les repas, à moins d'une vraie nécessité ; et n'en point offrir aux autres.

10o. Pour obtenir la grâce d'être fidèle à toutes ces pratiques de tempérance, se confesser, autant que possible, tous les mois et mener une vie si chrétienne que l'on puisse faire fréquemment la sainte communion.

11o. Dans cette même intention, assister tous les mois, soit au sermon, soit au chemin de la croix, soit à tout autre exercice institué pour maintenir en vigueur la sainte tempérance.

12o. Réciter chaque jour le *Pater* et *Ave* de la tempérance avec l'invocation : *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous*, pour demander le succès de la tempérance et la conversion des pauvres ivrognes.

13o. Se montrer zélé pour faire régner partout la tempérance, par ses paroles, ses exemples et par tous les moyens en son pouvoir.

14o. Prouver, par des faits, les précieux avantages de la tempérance. A cette fin, déposer aux Banques d'Épargne toutes les économies que la tempérance permet de faire.

15o. Pour la même raison renoncer au luxe et à la vanité qui sont les causes ordinaires de tant de folles dépenses qui ruinent les familles. Que ces économies servent aussi à créer des fonds pour augmenter les dépôts qu'il est si important de faire aux Banques d'Épargne.

Puisse le Dieu de bonté confirmer ces résolutions, afin qu'elles soient un jour couronnées dans le Ciel !

N. B.—Ces pratiques sont formulées de manière à être encadrées et exposées dans les maisons, pour qu'en les ayant habituellement sous les yeux, on ne puisse les oublier.

CONSÉCRATION À LA TEMPÉRANCE.

Touchés des maux affreux que cause l'intempérance et voulant contribuer, autant qu'il est en nous, à chasser de nos villes et de nos campagnes ce vice détestable, nous nous engageons, de bon cœur et par zèle pour le salut de nos frères, à pratiquer les œuvres de la vertu de tempérance, qui nous est si instamment recommandée par le Prince des Apôtres par ces paroles : *Soyez sobres et veillez, etc.*

À cette fin, nous observerons, autant que possible, la tempérance totale. Nous nous ferons du moins un devoir rigoureux de ne jamais faire d'excès d'intempérance. Nous n'userons que de boissons bien connues pour n'être pas nuisibles à la santé et toujours avec sobriété, Nous nous interdirons l'usage des liqueurs empoisonnées qui ruinent les meilleurs tempéraments, produisent le renversement de la raison et occasionnent si souvent des accès de fureur. Nous fuirons la société et la compagnie des ivrognes dont le commerce serait pour nous une occasion prochaine d'ivrognerie. Nous ne fréquenterons pas les auberges même licenciées, sans de justes raisons : et ce ne sera jamais pour nous y amuser à boire et à jouer à des jeux défendus. Nous ne mettrons pas le pied dans celles où se vendent sans licence des liqueurs enivrantes. Nous ferons tout en notre pouvoir pour empêcher qu'il ne s'établisse de mauvaises auberges, et pour faire disparaître celles qui sont une occasion prochaine de désordres et de scandales.

Nous ne garderons pas à notre service ceux qui se livrent à des excès de boissons. Nous nous ferons une règle de ne pas prendre de liqueurs fortes entre les repas, sans nécessité, et nous n'en offrirons pas à d'autres, à moins qu'ils n'en aient besoin.

Pour nous fortifier dans ces règles de tempérance, nous prenons la résolution de nous confesser tous les mois, de mener une vie vraiment chrétienne, afin de pouvoir communier fréquemment ; enfin, de dire chaque jour un *Pater* et un *Ave*, pour le succès de la tempérance, avec l'invocation : *Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous.* Nous nous ferons un devoir d'assister chaque mois, soit au sermon, soit au chemin de la croix, soit à tout autre exercice religieux institué pour maintenir en pleine vigueur la sainte tempérance. Nous userons de toute notre auto-

rité sur nos enfants, parents, amis, serviteurs, pour les engager à bien observer toutes ces règles de tempérance.

Nous travaillerons à détruire, par nos paroles et nos exemples, non seulement l'intempérance, mais encore le luxe et la vanité ! Nous prouverons que l'on peut avec la tempérance, et la simplicité dans les habits, faire des économies considérables, pour le soutien et l'établissement de nos familles. Nous en donnerons des preuves éclatantes par les dépôts que nous ferons aux banques d'épargne, pour nous mettre à l'abri des misères que causent la boisson et l'orgueil et nous mettre en état de faire des bonnes œuvres.

Daignez, Seigneur, dans votre infinie bonté, bénir ces résolutions et nous accorder la grâce d'y être fidèles jusqu'à la mort. Nous vous en supplions par les mérites de N. S. Jésus-Christ, qui est mort sur la croix abreuvé de fiel et de vinaigre, et l'intercession de sa glorieuse Mère, la Vierge Immaculée, et celle de tous les saints Anges et des Bienheureux qui règnent avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

N. B. Chacun se fera un devoir de renouveler, chaque mois, cet acte de consécration. C'est pour faciliter cette bonne pratique qu'on l'a formulée en un format qui permet de le garder dans les livres de piété, dont on a coutume de faire usage.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple—Réjouissons-nous beaucuop dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ ET AUX CATHOLIQUES DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Nos Très-Chers Frères,

Vous allez bientôt prendre part à une prochaine élection générale des Membres du Parlement Fédéral, qui doit se faire prochainement, dans toutes les parties de la Puissance du Canada. C'est un acte de la plus haute importance, comme tout le monde le comprend parfaitement dans les circonstances actuelles. Aussi, allez-vous vous disposer à le faire en vrais chrétiens et en bons citoyens.

Pour accomplir dignement cet acte politique et religieux en même temps, il vous suffit de vous rappeler les lois civiles et les

règles ecclésiastiques que vous avez à suivre, pour ne rien faire qui puisse vous rendre répréhensibles aux yeux de Dieu et des hommes. On vous les explique à chaque élection. Il est donc très-facile de vous tracer à vous-mêmes la ligne de conduite que vous avez à tenir.

Et, en effet, vous connaissez que vous êtes obligés en conscience de choisir des Représentants capables et ayant la bonne volonté de défendre les intérêts de la religion et de la patrie; et que vous rendrez compte à Dieu du vote que vous allez donner.

Vous ne pouvez vous dissimuler que si, pour de mauvais motifs d'intérêt ou autres, vous nommez des députés que vous savez être incapables ou indignes de remplir une charge si importante, vous répondrez à Dieu du mal qui pourra s'en suivre.

Vous comprenez que, pour faire un bon choix, vous ne devez prendre que de bons moyens, prier Dieu de vous éclairer, prendre avis, s'il le faut, de personnes sages, discrètes et désintéressées, et vous tenir en paix. Car, le Seigneur ne se trouve pas là où il y a du trouble : *Non in commotione Dominus.*

Vous êtes vraiment pénétrés de cette vérité que ce n'est pas en soulevant les passions populaires, en formant clandestinement des complots, en fomentant secrètement des intrigues, en attaquant lâchement les caractères, en semant perfidement des divisions entre les citoyens, en faisant malicieusement circuler de faux rapports parmi les frères et les amis, en prêtant volontairement l'oreille à des discours perfides qui ne peuvent que tromper et séduire les simples, que l'on peut mériter de bien connaître ceux pour qui il faudrait voter.

Vous ne pouvez que concevoir de justes sentiments d'horreur et d'indignation pour ceux qui vous croiraient capables de vous vendre honteusement en recevant, pour votre vote ou votre abstention de voter, de l'argent ou toute autre chose estimable à prix d'argent; ayant d'ailleurs la certitude qu'il vous faudrait donner en aumônes aux pauvres tout ce que vous auriez reçu pour votre suffrage.

Fidèles aux pratiques de tempérance, qui vous ont été proposées le Jour de l'An et que vous n'oublierez pas sans doute, durant les jours qui vont précéder, accompagner et suivre les élections, vous tiendrez fermement vos résolutions, prises publiquement et dans un jour si solennel. On aura donc la grande con-

solation de voir les élections se faire sans scandales et sans excès de boissons.

Vous vous mettrez en garde contre les menées insidieuses de ceux qui, pour extorquer vos suffrages, seraient assez impies pour vous proposer de faire des serments qui, pour peu que vous vouliez y faire attention, ne sauraient être aux yeux de la religion que de faux serments et d'horribles parjures. Que le Seigneur tout bon et miséricordieux vous préserve de tous ces honteux excès, en vous donnant son divin Esprit, pour vous éclairer, vous conduire et vous fortifier, afin que personne ne puisse vous entraîner dans des excès que vous auriez à déplorer tout le reste de votre vie!

Mais Nous comprenons, N. T. C. F., qu'avec la meilleure volonté de ne nommer que de bons Représentants, vous pouvez vous trouver dans d'étranges embarras et être à la fin réduits à la fâcheuse extrémité de ne savoir pour qui voter. Or, c'est encore pour vous aider à fixer sûrement votre choix sur des candidats bien qualifiés, que Nous allons vous donner quelques règles pour vous diriger. Nous ne ferons, d'ailleurs, que vous répéter à cette fin ce qui a déjà été dit et fait par des hommes dignes de toute confiance. Voici ces règles, veuillez bien leur donner l'attention la plus sérieuse.

Le Quatrième Concile Provincial de Québec, dans son neuvième décret, traite des élections politiques et met les Catholiques de la Province en garde contre les excès déplorables qui s'y commettent. Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières, dans sa Lettre Pastorale du 10 Mars 1871, s'appuya sur ce décret, pour enseigner aux électeurs comment ils devraient procéder dans les élections, afin de remplir le devoir qui leur est imposé par la Constitution. Ce fut d'après ces deux importants documents que fut rédigé le *Programme Catholique* par des hommes animés d'un bon esprit et qui n'avaient en vue que de défendre la liberté de l'Église. Ce Programme et toutes les pièces qui s'y rattachent, ayant été soumis à l'examen de trois célèbres docteurs de Rome, ils déclarèrent que les électeurs catholiques devraient, quand il leur fallait donner leur suffrage, avoir sous les yeux ce *Programme* et s'y attacher, comme à un excellent moyen de procurer le bien de la Religion Catholique et celui de la société civile en Canada. Ces documents sont connus de tous, parce qu'ils ont été plusieurs fois publiés et longuement discutés.

Voici maintenant, N. T. C. F., l'usage que vous pouvez faire de ce *Programme Catholique*, pour vous diriger dans les élections et vous aider à choisir pour Représentants des hommes sincèrement dévoués aux intérêts de la Religion et qui sachent rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Il est visible, par tout ce que Nous venons de dire, que ce *Programme* ne contient que de saines doctrines ; et qu'il a été formulé par des hommes de bonne volonté, qui n'ont à cœur que l'honneur de la Religion. Il est également visible que ceux qui y adhèrent sincèrement sont des hommes ouvertement dévoués aux intérêts de la sainte Église et parfaitement obéissants et dociles à ses Pasteurs. Car, ils s'engagent à user de toute leur influence et à faire tout en leur pouvoir dans la Législature, pour seconder les Évêques, quand ils croient devoir se présenter au Gouvernement pour solliciter des lois favorables aux saintes libertés dont doit jouir sur la terre la divine religion qu'y a fondée le Fils du Dieu vivant.

Vous comprenez, N. T. C. F., qu'il faut chez des gens du monde un grand courage et beaucoup de dévouement pour les plus chers intérêts de l'Église, pour oser prendre publiquement un tel engagement, qui les expose nécessairement à la critique, à l'opposition et à l'injustice des hommes qui seraient disposés à opprimer l'Église et à la retenir dans les fers. Ce n'est donc pas leurs intérêts particuliers qu'ils cherchent, mais l'honneur de Dieu, la liberté de son Église et la protection de ses Pasteurs contre les prétentions injustes et vexatoires de la Puissance séculière. Vous en avez des exemples frappants dans ce qui se passe par exemple à Manitoba, au Nouveau-Brunswick et autres lieux où l'on travaille à opprimer nos frères en J. C.

Vous pouvez juger par là que les vrais Programmistes ne forment pas un parti politique, mais une association d'hommes généreux et indépendants des intérêts humains, prêts à tout sacrifier pour défendre la liberté de l'Église, non seulement dans ses dogmes, mais encore dans sa discipline, ses lois, son gouvernement, l'administration de ses biens, l'érection de ses paroisses, etc., etc.

Cela étant, comme vous n'en sauriez douter, N. T. C. F., pour riez-vous hésiter, dans vos élections, à donner votre confiance à des hommes qui, pour la défense de vos intérêts religieux, sont fermement décidés à sacrifier leurs propres intérêts, leur popularité dont chacun est naturellement si jaloux, leur avenir enfin dans ce monde, qui peut-être doit souvent en déprendre.

Les vrais programmistes, c'est-à-dire ceux qui le sont en actions comme en paroles, méritent donc votre comfiance, quand, dans vos incertitudes, vous cherchez à bien connaître les candidats capables de bien servir la religion et la patrie, et animés de zèle et de bonne volonté pour s'acquitter courageusement des devoirs que leur impose leur mandat. Si donc vous rencontrez de tels hommes, vous aurez bientôt fixé votre choix; et comme il vous sera inspiré par votre conscience et votre propre conviction, rien ne pourra vous faire changer de détermination.

C'est par vous-mêmes que vous en venez à choisir vos avocats pour défendre vos intérêts devant les Cours de Justice, vos médecins pour prendre soin de vos santés, vos notaires pour faire les actes qui doivent garantir à vous et à vos enfants, jusqu'à la dernière génération, les biens que vous vous êtes acquis par votre industrie et votre travail, pourquoi ne pourriez-vous pas choisir de même vos Représentants, chargés de protéger, dans les chambres, vos libertés religieuses aussi bien que vos intérêts matériels?

Que résulte-t-il, d'ailleurs, de tant de discours, de tant de réunions, de tant d'assemblées publiques et privées, dans lesquelles malheureusement il se passe tant de désordres et où il se commet tant d'excès de boisson et d'intempérance, sinon, des divisions, des haines, des vengeances qui font la désolation des familles, des paroisses, et de la Puissance toute entière, qui en est fortement ébranlée.

Rendez-vous donc, N. T. C. F., attentifs à tout ce que vous diront vos Pasteurs des qualités que vous devez trouver dans vos Représentants. Puis, appliquez vous-mêmes ces règles, qui vous sont expliquées, aux personnes qui se présentent pour solliciter vos suffrages. Considérez sérieusement leurs actes encore plus que leurs paroles, pour vous assurer s'ils peuvent et si vraiment

ils veulent remplir leurs engagements, qui doivent vous paraître, comme ils le sont en effet, si importants. Recourez à la prière, pour demander les lumières qui vous sont si nécessaires pour ne pas vous tromper dans un choix qui peut avoir des conséquences si sérieuses pour le bien public et particulier. Consultez avec des intentions pures et droites des hommes sages et désintéressés qui ne sauraient vous induire en erreur. Enfin, faites toutes choses si bien que, s'il fallait, après l'élection, mourir et paraître devant Dieu, vous n'auriez aucun reproche à vous faire, dans l'intérieur de votre âme.

Telles sont, N. T. C. F., les règles que vous avez à suivre pour faire de bonnes élections. Or, pour que vous puissiez les bien comprendre et les mettre fidèlement en pratique, Nous les déposons à la Crêche du Divin Enfant Jésus et Nous supplions sa glorieuse Mère et tous les Anges qui assistèrent à sa bienheureuse naissance, pour chanter à l'étable de Bethléem: *Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, de vouloir bien vous protéger tous, pendant ces temps qui ont coutume d'être si orageux, afin que partout les élections se passent en paix et qu'il ne s'y commette aucun de ces désordres qui pourraient les rendre criminelles et malheureuses. C'est ce que, de notre côté, Nous ne cesserons de demander avec toute la ferveur de notre âme, en union avec toutes les prières qui devront se faire en tous lieux à cette intention.

Dans le ferme espoir que le Seigneur daignera, dans son infinie bonté, exaucer tant de vœux, Nous sommes de vous tous

Le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, le 5 Janvier 1874.

P. S. La présente sera publiée au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public, le jour des Rois ou le Dimanche dans l'Octave.

† I., E. DE M.

LETTRE PRIVÉE ET CONFIDENTIELLE.

MONTRÉAL, le 5 Janvier 1874.

MONSIEUR,

En vous adressant la Circulaire ci-jointe, je crois devoir vous faire observer que notre devoir, dans les élections, se réduit à bien faire connaître au peuple les qualités que doivent avoir les députés qu'il envoie au Parlement, en lui signifiant que c'est à lui à voir si ceux qui se présentent ont vraiment ces qualités, sans prendre ensuite aucun parti pour qui que ce soit. Mais, nous pouvons et nous devons répéter sans cesse en général que nous sommes pour tous ceux qui sont pour les bons principes que nous prêchons ; et que nous ne pouvons pas être pour ceux qui ne sont pas pour les bons principes, reconnus pour tels par le St. Siége ou par ceux qui en sont les fidèles échos.

Au reste, vous ne manquerez pas de prier et de faire prier le bon peuple, pour lui obtenir la grâce de faire de bonnes élections, sans trouble et sans boisson. Puissions-nous les déposer aux pieds du Saint Enfant Jésus avec toute la piété des Rois Mages, comme l'or, l'encens et la myrrhe qu'ils offrirent à ce Roi des Rois.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 21 Février 1874.

MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la présente, un exemplaire d'une brochure intitulée : *Projet d'Union dans le but de développer l'Agriculture et la Colonisation dans la Province de Québec.*

En lisant cet opuscule, vous vous convaincrez, de plus en plus, qu'il est important et en même temps facile de bien faire marcher ces deux grandes œuvres, destinées à faire l'honneur de la religion et le bonheur du pays.

Avec le zèle qui vous anime, vous vous ferez un bonheur de vous associer à cette *Union*, qui, il n'y pas à en douter, ne saurait manquer d'assurer le plein succès des entreprises qui se font par notre Gouvernement et par nos compatriotes pour exploiter toutes nos ressources territoriales.

Ainsi, chacun de vous, sans oublier qu'il est prêtre, se montrera un citoyen dévoué aux progrès de la Colonisation et de l'Agriculture, dans le ferme espoir que, Dieu aidant, il en résultera pour notre sainte religion et notre chère patrie des avantages incalculables.

Nous prierons et ferons prier notre bon peuple pour qu'il en soit ainsi. C'est le vœu ardent et sincère que je forme dans l'intérieur de mon âme, en me souscrivant cordialement le très humble et obéissant serviteur de vous et de tous vos paroissiens,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P.S.—Vous êtes prié d'annoncer l'arrivée de M. Barnard dans votre paroisse, et le lieu où il tiendra ses assemblées.

† IG., É. DE M.

PROJET D'UNION DANS LE BUT DE DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET LA COLONISATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

La position du cultivateur dans la Province dn Québec est en souffrance. Un luxe effréné entraîne presque partout la jeunesse, et par suite les parents, dans des dépenses aussi ridicules que ruineuses. Ce désir de bien paraître et de fétoyer est souvent accompagné d'un dégoût assez prononcé pour le travail assidu, et particulièrement pour les rudes travaux des champs. L'agriculture progressive est fort peu pratiquée,—elle n'est pas même comprise par le plus grand nombre des cultivateurs. De plus, les vieilles paroisses ont chaque année un surcroît de population qui, dans l'état actuel de notre agriculture, croit devoir chercher un débouché ailleurs. Malheureusement ce surcroît, au lieu de s'emparer du sol et de renforcer notre population. va à l'étranger, et entraîne par son exemple un bon nombre de Canadiens, qui pourraient très bien vivre dans leurs paroisses, s'ils prenaient les moyens de tirer le meilleur parti possible des biens qu'ils ont en main.

L'industrie, le commerce, les diverses professions sont organisés, se réunissent en corps pour discuter leurs intérêts communs et les faire valoir jusque dans les plus hautes sphères de la législature. Seul, le cultivateur est abandonné à ses propres ressources: et pourtant l'agriculture est certainement la principale industrie du pays, puisqu'elle occupe la masse de la population, qu'elle possède le sol et dispose de la plus grande somme de capitaux. De fait, nous en sommes rendus à épuiser nos forces au profit du peuple voisin ; nous lui donnons non-seulement notre surcroît de population, mais encore, dans bien des endroits. les terres sont complètement abandonnées, pour permettre à leurs propriétaires de travailler comme serviteurs des Américains.

Sous ces circonstances, il importe que les meilleurs amis du pays s'organisent pour chercher le remède aux divers maux qui affligent nos campagnes,—qu'ils fassent étudier, sur les lieux, et dans chaque paroisse si c'est possible, les améliorations qui pourraient convenir aux cultivateurs, et qu'ils se réunissent, de temps

à autre, pour aviser aux moyens les plus convenables pour améliorer l'agriculture, faire disparaître les plaies qui rongent nos campagnes, et développer la colonisation dans notre province.

Cette organisation pourrait se faire comme suit :

DIEU ET PATRIE.

UNION ST. JEAN-BAPTISTE.

L'Union St. Jean-Baptiste a pour but d'apporter un remède aux diverses plaies qui affligent nos campagnes. Elle tend à diminuer l'émigration le plus possible, en travaillant à l'avancement de l'agriculture et de la Colonisation de Québec, par les efforts réunis de tous les bons patriotes du pays.

Comme cette Union ne peut être cimentée sans un lien commun, elle prend pour dévise *Dieu et Patrie :* le bien de la patrie sera son but, la religion son lien.

L'Union St. Jean-Baptiste ne peut exister sans le concours énergique du Clergé canadien, le meilleur ami du peuple.

Comme le véritable progrès en agriculture ne peut se faire qu'en faisant connaître, à toute la population, les bonnes pratiques agricoles, tant locales qu'étrangères, les membres devront se réunir régulièrement et souvent, afin de discuter entre eux ces pratiques, les mûrir, puis en recommander l'essai à tous les membres de l'*Union.*

Tous les adultes, hommes et femmes, peuvent être membres de l'Union. Celle-ci compte particulièrement sur le concours des mères de famille, pour faire aimer le pays et y attacher ses enfants.

L'Union sera composée de *Cercles Locaux*, d'un *Bureau Provincial* et d'un *Comité d'Administration.*

Chaque paroisse peut avoir son *cercle*, dont le Curé sera président *ex-officio.*

Chaque Cercle élira un vice-président, un secrétaire-trésorier, et un directeur pour chaque concession.

Les officiers seront tenus de donner au *Cercle* toute la vigueur possible. Les élections se feront annuellement à l'assemblée qui suivra la St. Jean-Baptiste, la fête patronale de l'Union.

Il y aura réunion du Cercle le dimanche de chaque mois, soit avant soit après les vêpres. On y fera une causerie

agricole ou l'on y lira quelque chose sur l'agriculture, après quoi les membres devront délibérer entre eux sur le sujet de la lecture.

Les membres de chaque Cercle devront, de temps à autre, visiter en corps les cultures des principaux cultivateurs de l'endroit, afin de se rendre compte des améliorations qui y sont faites et de discuter charitablement celles qui restent à faire. Un résumé de ces observations devra être entré dans le livre des délibérations du Cercle. Mais tous frais de réception, offre de boissons enivrantes, etc., à l'occasion de ces visites, seront strictement défendus.

Le Curé annoncera ces lectures et ces visites au prône et fera en sorte que ses paroissiens y assistent en aussi grand nombre que possible. Si des réunions plus fréquentes devenaient nécessaires, elles seraient annoncées de la même manière.

Le Secrétaire-Trésorier dressera le procès-verbal de chaque séance, mentionnant le nombre de membres présents, le sujet de la lecture, le nom du lectureur, un résumé des délibérations, s'il y en a, et les noms de ceux qui y auront pris part.

Le *procès-verbal* de la dernière assemblée sera lu au commencement de chaque assemblée et lui sera soumis pour approbation.

Toutes questions autres que celles se rattachant à l'*agriculture* et à la *colonisation* seront scrupuleusement évitées; mais rien n'empêchera d'envisager ces questions au point de vue national ou religieux.

Le *Bureau Provincial* se composera :

1o. De NN. SS. les Évêques des différents diocèses dans lesquels l'Union sera établie, qui seront membres *ex-officio* et pourront s'y faire représenter par des délégués.

2o. Seront aussi membres *ex-officio,* les directeurs de la Société de Colonisation de la Province de Québec.

3o. Chaque Cercle pourra envoyer un délégué au *Bureau Provincial;* ou il pourra s'y faire représenter par le Président de la Société d'Agriculture du Comté ou par un délégué d'un autre cercle.

Le *Bureau Provincial* se réunira à Québec, au moins une fois par année. Il élira un Président, un Vice-Président, un Secrétaire-Trésorier et quatre Directeurs, (un représentant de chaque

Diocèse,) qui, tous ensemble, formeront le *Comité d'Administration.* Cette élection se fera à la première assemblée du *Bureau* et se renouvellera tous les trois ans.

On pourra élire en sus un Président d'honneur, qui présiderait les assemblées annuelles.

Le *Comité d'Administration* se réunira où il le jugera à propos et aussi souvent qu'il y aura lieu. Trois membres formeront le *quorum.* Des avis de ces réunions seront donnés par écrit, au moins quinze jours d'avance, soit par le Président, soit par le Secrétaire.

Le choix du *délégué* pour représenter le *Cercle* dans le *Bureau Provincial* sera fait dès la première assemblée du *Cercle.* Les noms des officiers seront alors envoyés à M. l'Abbé Charretier, Coaticooke, P.Q., Secrétaire de la Société de Colonisation de la Province de Québec.

Aussitôt que des *Cercles* auront été formés dans dix comtés différents, le Président de la Société de Colonisation de la Province de Québec pourra convoquer la première assemblée générale du *Bureau Provincial* de l'Union.

Afin d'obtenir la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Union, chaque membre sera tenu de faire une légère aumône annuelle, qui servira de souscription à la Société de Colonisation du comté. Dans le but de participer à tous les avantages offerts par l'acte des Sociétés de Colonisation et de retirer, en tout ou en partie, les $600 pour chaque comté destinées à cette fin, ces sociétés pourront être formées au nombre de trois, dans chaque comté où il n'en existe pas déjà, ou complèteront ce nombre où il en existe une ou deux. Les sociétés ainsi formées dans l'*Union* seront agrégées à celle de la Province de Québec, qui devra travailler de concert avec le *Bureau Provincial* de l'*Union.*

L'aumône sera limitée à un minot d'avoine (ou sa valeur) par membre ; mais rien n'empêchera que les membres riches payent la contribution des membres trop pauvres pour le faire eux-mêmes.

L'avoine sera vendue à la criée publique, à la porte de l'église paroissiale, une fois par année. Ce qu'elle rapportera au-delà de 25 cents par minot sera envoyé comme offrande au Saint Père,

pour attirer chaque année des bénédictions spéciales sur les membres de l'Union. Les dépenses du *Cercle*, s'il y en a, seront prises sur le fond de Colonisation, avec l'approbation du *Bureau Provincial*. Les services personnels de tous les membres de l'Union seront gratuits. Cependant le *Bureau Provincial* pourra payer un ou plusieurs agents, pour surveiller le développement de la Colonisation ou de l'agriculture et allouer au Secrétaire-Trésorier de chaque Cercle, une petite somme pour chaque réunion du Cercle.

Si les moyens de l'*Union* venaient à le permettre, le *Bureau Provincial* pourrait publier un journal d'agriculture et de colonisation, qui servira d'intermédiaire entre le *Bureau* et les membres des *Cercles*.

Le *Bureau Provincial* fera préparer d'avance, par des personnes compétentes, des lectures qui seront imprimées et distribuées dans tous les Cercles, et qui pourront être lues aux assemblées du *Cercle*.

EXTRAITS DES RÈGLEMENTS ET CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE QUÉBEC.

Cette Société qui a reçu l'approbation de Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 4 Janvier 1872, et qui compte déjà parmi ses membres plus de trente représentants à l'Assemblée Législative de Québec, est formée dans le but d'offrir aux colons en général, tant canadiens qu'étrangers, le plus d'avantage possible, pourvu toujours qu'ils soient recommandables:

Elle veut:

Centraliser les efforts de plusieurs Sociétés de Colonisation pour former d'abord une paroisse; puis de nouvelles aussitôt que le succès de la première sera assuré.

Choisir pour centre de ses opérations l'endroit qui offre le plus d'avantage aux colons.

Donner une bonne direction à la nouvelle colonie, en plaçant à sa tête un missionnaire habile et dévoué.

Ouvrir des communications faciles au moyen de petits chemins

à lisses peu coûteux, de bons chemins, etc., qui permettront d'obtenir au plus bas prix les provisions, etc., dont la colonie aura besoin et tirer le plus grand profit de ses produits.

Empêcher par tous les moyens judicieux la dévastation de nos forêts, et utiliser les bois dans la partie à défricher, en les convertissant en bois de commerce, en potasse, en perlasse, etc., d'après les meilleurs procédés connus.

Diriger les premiers ensemencements des colons [illegible] les plus grands revenus.

Encourager les cultures industrielles [illegible], la fromagerie, etc.

Fournir aux colons les provisions, [illegible] aratoires, etc., au plus bas prix et acheter [illegible] taux les plus élevés.

La Société s'engage [illegible] maisons pour abriter les colons à leur arrivée [illegible] leurs terres soient suffisamment avancées [illegible] nstructions nécessaires.

Comme [illegible] présent très-difficile d'obtenir des souscriptions [illegible] es de colonisation et afin d'obvier à cet inconvénient [illegible] iété générale pourra aider quelques-uns de ses membres [illegible] er parti du bois autrement qu'en le brûlant; et des octrois [illegible] ront être votés à quelques-uns de ses membres pour encourager l'achat de machines à vapeur et l'érection de fabriques divers [illegible] ourvu toujours que ces diverses machines, etc., soient jugées [illegible] tageuses à la colonisation et au développement de l'agriculture.

[illegible] nvier 1872, l'association générale de colonisation de M[illegible] est agrégée à la Société de Colonisation de la Province de [illegible] et a élu un *Bureau* de Direction composé des messieurs dont [illegible] ns suivent:

[illegible] ndron, Ecr., M. P. et M. P. P., Président.

[illegible] ge, Ecr., M. P. P., Vice-Président.

[illegible] arretier, Ptre., Secrétaire, et Edmond Moreau, Ptre., C[illegible] C. S. Rodier, Jr., Ecr., Ed. Bernard, Jr., Ecr., et J. A. [illegible] e, Ecr., directeurs.

[illegible] résolu que des efforts seraient faits pour faire connaître le but [illegible] ette société et d'y agréger autant de sociétés de colonisation [illegible] e possible.

La Société de Colonisation de la Province de Québec s'oblige de remplir les engagements pris par les Sociétés de Colonisation de Montréal envers leurs colons du Lac Mégantic, et, de plus, d'y établir une Potasserie et Perlasserie au plus tôt et de faire tous ses efforts pour assurer l'avenir de cette intéressante colonie.

CONSTITUTION.

1o. Cette Société sera connue sous le nom de *Société de Colonisation de la Province de Québec.*

2o Le siége de ses opérations est à Québec.

3o. Le but de la Société est de promouvoir la colonisation dans les parties les plus avantageuses de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'*Acte des Sociétés de Colonisation.*

4o. Elle se compose des diverses Sociétés de Colonisation formées ou à former dans cette Province qui voudront bien s'y agréger.

5o. Le Conseil d'Administration Général de cette Société sera composé du Président et du Secrétaire de cette Société et du Président ou d'un autre membre de chaque Société de Colonisation qui y sera agrégée.

6o. Un *Bureau* composé de sept membres sera choisi par le Conseil d'Administration général aussitôt que cinq Sociétés de Colonisation se seront agrégées. Ce *Bureau* administrera toutes les affaires de la Société pendant trois ans; il rendra compte chaque année de ses opérations au Conseil d'Administration général ; il se réunira sur la demande du Président ou d'un autre membre dans l'endroit qui lui paraîtra le plus convenable, et son *quorum* se composera de trois membres.

7o. Le Secrétaire-Trésorier de cette Société sera le dépositaire des sommes d'argent et autres valeurs appartenant aux Sociétés de Colonisation agrégées à cette Société et devra déposer, dans une banque incorporée, tout l'argent excédant la somme de vingt-cinq dollars ; il tiendra des livres de compte dans lesquels il entrera les opérations monétaires de la Société, régulièrement et sans retard, et auxquels livres les membres du *Bureau* auront accès en aucun temps ; il devra être en état de présenter tous les trois mois au *Bureau* ou au conseil d'administration général un état de ses

comptes ; et à la fin de l'année il fera un compte-rendu de toutes les opérations à une assemblée du Conseil d'Administration Général.

8o. Sur la réquisition du Président ou de trois membres, le Secrétaire-Trésorier sera tenu de convoquer une assemblée du Conseil d'Administration Général, par un avis donné huit jours d'avance dans deux journaux de cette Province.

Les officiers de cette Société seront élus pour trois ans. En décembre 1874, le Président de cette Société fera notifier les membres du lieu, jour et heure de l'Assemblée générale dans laquelle se feront les élections, par un avis donné huit jours d'avance dans deux journaux de cette Province.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LA MORT DE S. EM. LE CARDINAL AL. BARNABO.

MONTRÉAL, le 19 Mars 1874.

MONSIEUR,

Je reçois à l'instant une lettre que m'adressait, le 25 Février dernier, Mgr. Jean Simeoni, secrétaire de la S. C. de la Propagande, pour m'informer qu'il avait plu à Dieu d'appeler à lui Son Éminence le Cardinal Alexandre Barnabo, préfet de la dite Congrégation, décédé la veille, après huit jours d'une douloureuse maladie, soufferte avec une patience et une résignation vraiment édifiantes et muni de tous les secours de notre sainte religion.

En m'annonçant cette affligeante nouvelle, Son Éminence me charge de recommander l'âme du défunt Cardinal aux prières du Clergé et des fidèles de ce diocèse, parce qu'il appartient aux missions qui relèvent de la dite Congrégation de la Propagande. La présente est pour vous inviter, vous et les fidèles confiés à vos soins, à accorder vos pieux suffrages à ce digne prince de l'Église qui a rendu tant et de si grands services aux pays de missions et à notre Canada en particulier, pendant les neuf ans qu'il a rempli le laborieux et important office de secrétaire de la Propagande, et surtout pendant les dix-huit années qu'il a dirigé, avec un zèle infatigable, cette Sacrée Congrégation, en qualité de Préfet, ce qui lui a nécessairement attiré, de toutes les parties du monde, une multitude d'affaires qui absorbaient tous ses moments.

Je me fais un devoir de répondre le premier à cet appel qui nous est fait à tous de payer, par nos suffrages, un juste tribut d'honneur, d'amour et de reconnaissance à la glorieuse mémoire de l'éminent Cardinal défunt, à cause des rapports que je n'ai cessé d'avoir avec lui, dans l'intérêt de ce diocèse, et pour l'avantage de vos âmes.

A cette fin, outre les prières que je fais pour lui, dans l'intérieur de mon âme, je ferai chanter un service solennel, à la Cathédrale jeudi prochain, 26 courant, à dix heures, pour le repos de son âme, si déjà elle n'est en possession de la récompense éternelle, promise à tous les bons serviteurs de Dieu et aux fidèles serviteurs de son Église. Comme ce service est chanté pour et au nom de tout le diocèse qui a été si longtemps l'objet de sa vive sollicitude, vous voudrez bien y assister en aussi grand nombre que possible, avec tous les pieux fidèles qui pourront y venir.

Vous lirez la présente au prône, le premier Dimanche ou jour de Fête, après sa réception, pour annoncer cette triste nouvelle à vos paroissiens et les inviter à offrir, pour l'éminent défunt, des prières, des aumônes, des communions, des mortifications et autres œuvres satisfactoires et à gagner des indulgences, pour hâter son bonheur, en l'introduisant sans plus de retard dans les tabernacles éternels.

En outre, vous savez, comme moi, que ce haut personnage a toujours fait aux Prêtres et aux laïques de ce diocèse, qui lui ont été introduits, l'accueil le plus cordial; qu'il s'est montré d'une bonté toute paternelle envers nos Zouaves, en assistant à leurs pieuses réunions, en leur disant la messe, en leur adressant de touchantes allocutions et en leur donnant la sainte communion; qu'il était d'une attention singulière pour répondre aux demandes qui lui étaient faites, jusque-là qu'il expédiait de sa propre main les rescrits que l'on attendait de Rome, pour ne pas retarder l'expédition des affaires dans les cas pressés; que, malgré ses nombreuses occupations, il se ménageait le temps qui lui était nécessaire pour gouverner, en qualité de supérieur, une Communauté de Religieuses, et y faire chaque semaine le catéchisme aux enfants qu'on y élevait; il s'occupait d'ailleurs de la révision et approbation de leur règles.

Ces quelques traits suffisent pour faire connaître les aimables qualités qui brillaient dans l'Éminent Cardinal que nous pleurons, et pour faire apprécier par notre bon peuple les vertus qui l'ont caractérisé et les services importants qu'il a rendus à l'Église et à nous en particulier. Aussi, nous ferons-nous un devoir de piété de le suivre en esprit, dans la tombe, avec nos ferventes Communautés et nos religieux concitoyens, qui ne feront qu'un cœur et qu'une âme, pour procurer à son âme le lieu de rafraichissement, de lumière et de paix, qui lui est sans doute préparé par le divin Pasteur.

Au reste, ce n'est pas seulement à ce défunt Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande, que nous devons accorder nos suffrages. Car, il nous faut rendre ce devoir de piété à tous les Cardinaux de la sainte Église Romaine, parce que d'abord, formant le sacré Collége qui assiste le Souverain Pontife, ils travaillent sans cesse pour l'Église universelle, et ensuite parce qu'ils font partie des Congrégations Romaines qui s'unissent cordialement pour les intérêts de chaque Église en particulier. Ainsi, la S. C. de la Propagande, qui est principalement occupée des pays de missions, recourt aux autres Congrégations qui sont rangées, avec un ordre admirable, autour de la chaire Pontificale, pour en recevoir une assistance spéciale ; par exemple, à la Congrégation du St. Office pour combattre les erreurs et réformer les vices, à celle de l'Index pour purger le monde des livres contraires à la foi ou aux mœurs, à celle des Rites pour maintenir la discipline dans le chant sacré et les saintes cérémonies, à celle des Évêques et Réguliers pour le bon gouvernement de l'ordre ecclésiastique et régulier, et ainsi des autres, qui sont en très grand nombre.

Ainsi, comme vous le voyez, nous avons à nous mettre à la tête de notre peuple qui, grâces à Dieu, est encore un peuple de prière, pour témoigner à tous et à chacun des Ém. Cardinaux que le Seigneur appelle à lui, pour leur témoigner notre reconnaissance, par de ferventes prières. C'est ce que vous pouvez faire chaque fois que vous apprenez la mort de quelques-uns de ces Princes de l'Église. Comme aussi, il ne faut pas manquer de faire prier pour ceux qui partagent les travaux et les sollici-

tudes du Saint Père, chaque fois surtout qu'il survient quelque furieuse tempête qui agite la Barque de St. Pierre; ce qui, dans ces jours mauvais, arrive si souvent.

Par une pratique si facile, vous tenez les fidèles au courant des événements qui se passent à Rome et ailleurs; et vous les intéressez vivement à tout ce qu'ils doivent avoir de plus cher au monde. Vous les faites en même temps participer abondamment aux grâces que le Seigneur répand dans son Église, en faveur de tous ceux qui prennent une part plus ou moins active à ses travaux, ses peines et ses souffrances.

Veuillez me croire bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ SUR LE MOIS DU SACRÉ CŒUR.

MONTRÉAL, 26 Mai 1874.

MONSIEUR,

La présente vous est adressée, à la fin du mois de Mai, pour bénir avec vous Notre Seigneur des grâces abondantes qu'il nous a accordées par l'intercession de son Immaculée Mère; et avant d'entrer dans le mois de Juin, pour le supplier de nous combler des dons célestes qui découlent de son divin Cœur.

Car, comme vous le savez, le mois de Juin est le mois de Jésus, le mois du Sacré-Cœur, pendant lequel chacun se ranime dans la dévotion à ce Cœur si aimant et si aimable du Fils de Dieu, pour avoir plus de part à tous les trésors de son amour.

Il n'est pas question de recommander ici une dévotion nouvelle, qui impose un fardeau pesant, un travail pénible, une tâche ingrate, mais une dévotion qui se recommande elle-même, qui est déjà populaire dans le monde entier et qui n'impose qu'un fardeau léger, un travail agréable, une tâche pleine de bénédictions, de douceurs et de consolations.

Il s'agit, en effet, non de suggérer des pratiques gênantes, mais d'indiquer des moyens faciles d'honorer le divin Cœur de Jésus, et de donner à tant de cœurs, qui se consument d'amour pour lui, la liberté de se satisfaire plus à leur gré et de s'abandonner plus à leur aise au doux élan qui les porte nuit et jour vers ce Cœur qui est pour eux une fontaine d'eau vive, dans laquelle seule ils peuvent étancher la soif ardente qui les dévore et que le Séraphique St. Bonaventure appelle *fontem vitæ, fontem sapientiæ, et scientiæ, fontem æterni luminis, torrentem voluptatis, ubertatem Domus Dei.*

Il s'agit de montrer comment arriver plus facilement à l'admirable sanctuaire où le Sauveur, dit Ste. Catherine de Sienne, se fait voir comme dans une fournaise d'amour, d'où sortent des torrents de flammes divines, qui se répandent par toute la terre ; ce qui devrait nous jeter tous, comme cette grande Sainte, dans un grand étonnement de voir comment tous les hommes peuvent vivre sans brûler d'amour, pendant qu'un Dieu a un amour si ardent pour eux.

Il s'agit de s'embraser des sentiments amoureux qui enflammaient St. Bonaventure quand, à la vue de ce feu dévorant, qui consumait le Sauveur, il s'écriait, dans un saint enthousiasme : *Te semper ambiat, te quærat, te inveniat, ad te tendat, ad te perveniat, te meditetur, te loquatur.*

Il s'agit, par l'étude qu'il faut faire du S. Cœur de Jésus, de mieux connaître l'amour qu'il nous porte et les riches trésors de grâces que nous pouvons y puiser, pour remplir dignement notre saint ministère et nous enrichir de ses dons célestes, comme l'a promis Notre Seigneur à la B. Marguerite Marie, qui fut la fidèle confidente de son aimable Cœur.

Les fruits abondants produits, par l'exercice de notre divin ministère, nous sont admirablement bien décrits par St. Bonaventure qui nous dit tant et de si ravissantes choses, sous l'inspiration du Cœur de Jésus, plein de grâces et de vérités, quand il s'écriait : *Omnia operetur in laudem et gloriam nominis tui, cum humilitate et discretione, cum dilectione et delectatione, cum perseverantia usque in finem ; et tu sis solus semper spes mea, tota fiducia mea, divitiæ meæ, delectatio mea, jucunditas mea,*

gaudium meum, quies et tranquillitas mea, pax mea, suavitas mea, odor meus, dulcedo mea, cibus meus, refectio mea, refugium meum, auxilium meum, sapientia mea, possessio mea, thesaurus meus in quo fixa et firma et immobiliter semper sit radicata mens mea et cor meum.

Chacune de ces paroles peut fournir matière à de longs et touchants discours, si nous les méditons dans le Sacré Cœur de Jésus, et si nous les expliquons sous les émotions vives et tendres qu'elles font nécessairement éprouver aux cœurs religieux qui les goûtent, qui les sentent et qui les savourent. Oh! que de lumières s'échappent de ce divin foyer, centre de toutes les vérités qu'enseigne la foi! Que de sentiments nobles et généreux s'impriment dans les âmes qui contemplent avec amour ce divin original! Que de transports amoureux se communiquent aux cœurs purs, dégagés de toutes les affections humaines!

Mais je reviens au sujet de cette Circulaire; car, je m'aperçois que je m'en écarte. Ce que j'ai uniquement en vue, en vous adressant la présente, est de vous indiquer quelques pratiques faciles pour faire vous-même et faire faire aux autres le *Mois du Sacré-Cœur de Jésus.* Les voici en peu de mots:

1o. Le dimanche, avant l'ouverture du mois du Sacré-Cœur, consacrer le prône ou l'instruction à inviter les fidèles à rendre des honneurs particuliers au Sacré-Cœur, chacun des jours du mois de Juin, qui lui est consacré par la piété des bonnes âmes, et leur suggérer les diverses pratiques qui sont en usage et principalement celles qui paraissent les plus faciles et qui ne sauraient les détourner de l'accomplissement des devoirs de leur état.

2o. Faire de même, chacun des Dimanches du mois de Juin, afin de pouvoir s'étendre davantage sur cette dévotion salutaire, en la faisant de mieux en mieux connaître, pour l'enraciner dans les cœurs.

3o. Faire circuler à cette fin les livres sur la dévotion au Sacré-Cœur, qui remplissent aujourd'hui le monde entier, et engager au moins chaque famille à s'en procurer un pour l'édification des personnes qui la composent, afin que cette dévotion s'y entretienne, en dépit de toute la dissipation du siècle. Un de ces livres destinés à propager la douce et belle dévotion au divin Cœur est sans contredit le *Messager du Sacré-Cœur.*

4o. Faire de la fête du Sacré-Cœur, pour toute les âmes pieuses, une fête de famille, en les invitant à entendre la messe qui, ce jour-là, pourrait être accompagnée de chant, et à y recevoir la sainte communion; comme aussi à assister au Salut et à la bénédiction du St. Sacrement, que je permets, s'il y a un concours convenable.

5o. Inviter ceux et celles qui ont du loisir à faire visite au St. Sacrement, qui est exposé du matin au soir dans les Églises et Chapelles des Communautés, parce que c'est dans ces saintes maisons que le divin Cœur met ses délices, au milieu des chœurs de Vierges dont la pureté forme un parfum exquis qui l'attire et le réjouit plus que les fleurs et les lis qui embellissent et embaument nos jardins. Il s'y fait une amende honorable à laquelle les bonnes personnes du monde doivent se faire un religieux devoir de prendre part.

6o. Recommander et mettre en honneur les pieux pèlerinages qui se font privément, ou en corps, dans les sanctuaires dédiés au Sacré Cœur, comme il se pratique dans l'ancien Monde, d'une manière si édifiante, malgré les horribles scandales qui y règnent. Un de ces religieux sanctuaires, pour Montréal et pour tout le diocèse, est la grande et belle Église du Gésu, bâtie tout exprès pour favoriser la dévotion au Sacré Cœur et desservie par des Religieux qui ne travaillent et ne vivent que pour faire honorer, louer et aimer le Cœur du Sauveur. L'ouverture du mois du S. Cœur s'y fait avec solennité et en chacun des jours de ce mois de grâces il s'y pratique des exercices bien propres à propager cette salutaire dévotion. Tout doit donc inviter le Clergé, les Communautés religieuses, les Séminaires, les Colléges, les confréries et autres pieuses associations à s'y diriger, comme on le fait à Bonsecours, à l'Archiconfrérie, à N. D. de Pitié, à St. Joseph, à Ste. Anne et autres lieux consacrés par la pitié des fidèles.

7o. S'attacher principalement à proposer le S. Cœur de Jésus, comme le modèle de tous les cœurs, afin d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur, c'est-à-dire, à fuir le mal et à pratiquer le bien, puisque sans cela la religion serait vaine et ne pourrait que jeter les âmes dans de fatales illusions.

Il s'agit, comme vous voyez, par ces pratiques et autres que la piété saura inventer, de répandre de plus en plus la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Car, il est visible qu'aujourd'hui cette dévotion ne peut plus se renfermer dans les bornes des cloîtres et des maisons religieuses. Elles sont, en effet, trop étroites pour contenir les flammes qui s'échappent par torrents de cette fournaise embrasée, pour se répandre en tous lieux et se communiquer à toutes les conditions et à tous les rangs de la Société.

Aussi, voyons-nous avec étonnement que le S. Cœur est pour une grande nation que le Ciel fait passer par de terribles épreuves, un signe de salut; qu'il est pour un roi magnanime et sa vaillante armée l'étendard des plus surprenantes victoires; qu'il est pour des Corps législatifs un phare lumineux qui indique le port de sûreté pour le vaisseau de l'État; qu'il est enfin la consolation des affligés, la force des faibles, la santé des malades, le refuge de toutes les misères.

Oh! que de miracles de grâces s'opèrent par la vertu du S. Cœur, dans ces temps mauvais! La Sainte Église remporte d'éclatants triomphes dans son auguste chef, toujours prisonnier au Vatican, et dans ses premiers Pasteurs que de cruels et injustes persécuteurs condamnent à l'exil ou à la prison. Le dévouement le plus généreux, se signale chez les Pasteurs du second ordre, qui aiment mieux être dépouillés de leurs biens et envoyés en exil plutôt que de renier les vrais principes de la religion et de violer les saintes règles de l'Église. Le zèle de la maison de Dieu dévore les simples fidèles qui s'arment d'un courage intrépide pour la défense du droit et de la justice. Or, c'est le Sacré Cœur qui produit cet enthousiasme prodigieux, cette force surhumaine, ce courage indomptable.

Maintenant, au milieu de ce concert magnifique, qui se fait entendre d'un bout du monde à l'autre et dans toutes les langues, pour publier les merveilles du Sacré Cœur de Jésus, nous ne serons pas sans doute les derniers à élever nos voix, pour lui témoigner notre fidélité, notre amour et notre reconnaissance. Nous ne saurions sans doute oublier que nous lui avons été consacrés dès notre première enfance et que nous avons sucé sa dévotion avec le lait de nos bonnes et tendres mères. En retour,

nous travaillerons à être toujours des Pasteurs selon le cœur de Dieu, afin de pouvoir faire connaître, aimer, et servir toute notre vie, le S. Cœur de Jésus qui est le roi des Cœurs, le Cœur de notre Dieu, de notre père et de notre frère.

C'est en présence de tant de faits mémorables que nous nous trouvons, en commençant le mois de Juin, qui est par excellence le *Mois du Sacré-Cœur*. Nous avons donc des raisons pressantes de redoubler de ferveur, de dévotion, de confiance et d'amour pour ce divin Cœur; et c'est ce qui doit nous animer tous à nous dévouer pour la plus grande gloire de Notre Seigneur, dans le ferme espoir que, par les grâces abondantes qui découlent de ce Cœur adorable, notre zèle sera couronné des plus heureux succès.

Qu'il en soit ainsi par la protection du très-saint et immaculé Cœur de Marie, si parfaitement et si tendrement uni au Cœur de Jésus.

Plein de ce ferme espoir, je demeure bien sincèrement de vous, cher monsieur, et de chacun des fidèles confiés à vos soins, le très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PAGE

Circulaire : Conditions pour le Jubilé. Raisons pour dispenses de mariage. Vin de messe 4
Circulaire annonçant l'envoi de reliques considérables de Martyrs 9
1o. Lieu où reposent les reliques de St. Zénon et de ses compagnons martyrs 9
2o. Martyre de St. Zénon et de ses 10,203 compagnons 12
3o. Vertu des reliques de St. Zénon et de ses compagnons .. 15
4o. Conclusion et pratiques pour honorer, dans tout le diocèse, St. Zénon et ses compagnons 19
Decretum feriæ II. Die 12 Julii 1869. Plusieurs livres à l'Index, Annuaire de l'Institut Canadieu 23
Lettre Pastorale sur l'Institut Canadien et contre les mauvais livres 24
Circulaire publiant la réponse du St. Office concernant l'Institut Canadien et le décret de la S. C. de l'Index condamnant l'Annuaire du dit Institut pour 1868 38
Annonce à faire au prône sur l'Institut Canadien 46
Annonce à faire dans toutes les églises en faveur des Maronites .. 50
Circulaire : Construction de la Cathédrale 53
Circulaire : Ouverture du Concile du Vatican 58
Annonce à faire au prône sur l'indulgence et les œuvres du Jubilé 64
Circulaire : Honoraires de messes 65
Mandement instituant la fête de St. Zénon et de ses Compagnons Martyrs 66
I. Ce que St. Zénon et ses compagnons ont fait pour glorifier Dieu 69
1o. Leur courage héroïque dans les combats, pendant leur vie militaire 69
2o. Leur parfaite résignation dans leurs opprobres et durs travaux 70
3o. Leur patience invincible dans les supplices 72
II. Ce que Dieu et la religion ont fait pour honorer St. Zénon et ses compagnons 74
III. Ce que nous avons à faire pour honorer St. Zénon et ses compagnons 78
Appendice au Mandement sur St. Zénon et ses compagnons 84
Circulaire accompagnant le Mandement d'institution de la fête de St. Zénon et de ses compagnons martyrs 90
Circulaire : Quête en faveur des Zouaves, pour leur retour 93
Circulaire annonçant l'approche des Féniens 94
Circulaire : Collecte pour les incendiés de Québec et du Saguenay 95
Circulaire annonçant la retraite pastorale 96
Lettre Pastorale, annonçant le retour de l'Évêque du Concile du Vatican 97

PAGE.

Circulaire : Demande de pluie..... 107
Circulaire aux fidèles sur la construction de la Cathédrale..... 108
1o. Raisons qui engagent à cette construction..... 109
2o. Sur quelles ressources compter..... 111
3o. Par quels moyens procéder..... 115
Circulaire aux Curés au sujet de la construction de la Cathédrale 119
Circulaire : Souverain Pontife. Zouaves..... 120
Mandement prescrivant un Triduum de prières pour N. S. P. le Pape..... 123
1o. Position du St. Père..... 126
2o. Position de la ville de Rome..... 127
3o. Position du monde chrétien..... 128
Leçons de la divine Providence au monde..... 130
Vertus à pratiquer pour désarmer la colère divine..... 131
Amende Honorable pour le Triduum et les Quarante-Heures, 1870-71..... 137
Circulaire en faveur des Jésuites..... 138
Mandement : St. Joseph, Patron de toute l'Église..... 142
Décret proclamant St. Joseph Patron de toute l'Eglise..... 144
Circulaire accompagnant le Mandement précédent..... 148
Décret d'indulgences au sujet des exercices en l'honneur de St. Joseph..... 149
Décret sur la messe et l'office de St. Joseph..... 150
Circulaire : Adresse à la Reine pour protester contre l'usurpation de Victor Emmanuel..... 152
Circulaire : Sociétés secrètes, recensement légal, conférences ecclésiastiques, Vicaires Forains, Conciles provinciaux, rapport annuel des paroisses, examen des jeunes Prêtres, Propagation de la Foi, bénédiction *in articulo mortis*, licences d'aubergistes, élections, code des Curés..... 156
Société des cordonniers..... 166
Division du Diocèse en Vicariats Forains..... 168
Circulaire concernant les élections..... 170
Circulaire aux fidèles : 25e anniversaire de Pie IX. Rétributions de messes à 25 cts..... 177
Décret : St. Alphonse de Liguori, Docteur..... 184
Circulaire publiant le décret précédent..... 186
Décret en latin proclamant St. Alphonse de Liguori Docteur.... 194
Circulaire aux fidèles : Aide au Séminaire des Missions Étrangères, à Paris..... 198
Rubriques pour la messe et l'office de St. Joseph..... 202
Circulaire : Te Deum pour bonne récolte. Compte des collectes pour la Cathédrale..... 203
Circulaire : Désapprobation du journal *Le Pays*..... 209
Circulaire des Évêques de la Province : Colonisation au Manitoba et au Nord-Ouest..... 210
Circulaire contre un mauvais livre, sous le titre d'hygiène..... 213
Mandement sur les Quarante-Heures de 1871-72..... 215
Circulaire concernant les Quarante-Heures de 1871-72..... 226
Amende Honorable pour les Quarante-Heures de 1871-72..... 229
Circulaire : Secours aux Sœurs Grises de la Rivière McKenzie.. 232
Circulaire : Adoucissement dans le jeûne et l'abstinence..... 232

PAGE

Circulaire sur un livre : Études historiques et légales sur la liberté religieuse..... 235
Circulaire : Mgr. l'Archevêque Taschereau doit recevoir le Pallium..... 240
Circulaire concernant le journal *Le Nouveau-Monde*..... 249
Mandement des Évêques de la Province au sujet de la reconstruction del'église de Ste. Anne de Beaupré..... 254
Questions et réponses sur le pouvoir du Gouvernement Fédéral et sur l'éducation..... 260
Circulaire : Conférences ecclésiastiques. Division du Diocèse en Vicariats Forains. Examen des jeunes Prêtres. Rénovation de pouvoirs. Oraisons *de mandato*. Retraite pastorale. Rapport annuel. Élections..... 266
Consultation au T. R. Chanoine De Angelis sur les écoles catholiques..... 275
Sa réponse..... 278
Circulaire aux fidèles concernant la nouvelle église de Ste. Anne de Beaupré..... 279
Circulaire au Clergé accompagnant la circulaire précédente..... 288
Circulaire concernant les écoles du Nouveau-Brunswick..... 289
Circulaire aux Curés de la ville et du Diocèse de Naples..... 294
Demande du R. P. Lacombe pour le Diocèse de St. Albert..... 297
Circulaire : Conduite uniforme en temps mauvais. Conférences ecclésiastiques..... 303
Circulaire concernant le cinquantième anniversaire de l'ordination de Mgr. Bourget, second Évêque de Montréal..... 309
Lettre Pastorale sur les Quarante-Heures de 1872-73..... 314
1o. Du son des cloches..... 316
2o. De l'église et de l'autel de l'exposition..... 317
3o. De l'adoration du jour et de la nuit..... 319
4o. De l'Amende honorable..... 321
5o. De la clôture des Quarante-Heures et des fruits que nous devons en retirer..... 323
Amende honorable au Très Saint Sacrement de l'Autel, par St. Liguori..... 328
Circulaire annonçant la mort de M. le G. V. Truteau..... 329
Circulaire : Remerciements. Quarante-Heures. Conférences ecclésiastiques. Discussions. Epousailles de la Ste. Vierge. Aliments les jours d'abstinence. Orphelins anglais. Pacification. Secours aux Missions. Lotterie Ville-Marie. Vin de messe.. 332
Lettre Pastorale annonçant l'ouverture du 5e Concile Provincial. 344
Circulaire accompagnant la Lettre Pastorale précédente..... 351
Mandement proclamant M. Edouard Charles Fabre comme Evêque de Gratianopolis et Coadjuteur de Montréal..... 357
Mandement pour la visite pastorale en l'année 1873..... 365
Dons du St. Esprit..... 368
Fruits du St. Esprit..... 370
Circulaire accompagnant le Mandement de visite..... 378
Lettre Pastorale des Pères du cinquième Concile Provincial de Québec..... 382
Dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et à St. Joseph..... 382

PAGE

État actuel de l'Eglise 385
Le Concile du Vatican 387
Infaillibilité du Souverain Pontife 389
De l'Éducation 392
Des Élections 394
L'Émigration, le luxe, l'intempérance 397
Consécration au Sacré-Cœur de Jésus 402
Lettre de Mgr. l'Évêque de Montréal concernant un pamphlet de l'Hon. L. A. Dessaulles 403
Circulaire au Clergé, concernant le pamphlet intitulé : *La Grande Guerre Ecclésiastique* 405
Allocution de S. S. Pie IX aux associés du cercle St. Ambroise, à Milan 416
Circulaire indiquant un Triduum de prières pour la conservation de N. S. P. le Pape et le triomphe de l'Église 418
Circulaire : Retraite annuelle 421
Circulaire ordonnant une procession et recommandant l'œuvre de la Cathédrale 423
Coup-d'œil sur la Cathédrale en construction en 1873 432
Circulaire où l'Évêque se décharge des affaires sur son Coadjuteur 436
Circulaire aux fidèles concernant les Quarante-Heures de 1873 et 1874, avis 442
Circulaire : Souhaits de bonne année, tempérance 448
Pratiques de tempérance ; Fruits de la retraite des hommes en 1873 450
Consécration à la Tempérance 452
Circulaire aux fidèles concernant les élections 453
Lettre confidentielle sur les élections 459
Circulaire annonçant une brochure intitulée : Projet d'union, etc. 460
Projet d'union dans le but de développer l'agriculture et la colonisation 461
Circulaire annonçant la mort de S. Em. le Cardinal Barnabo 468
Circulaire sur le mois du Sacré-Cœur 471

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

21 AOU '85
JUN 04 1987
MAY 08 1987
13 AVR. 1995
12 AVR. 1995
14 SEP. 1998
JUN 01 2006
JUN 13 2006
JUN 19 JUIN
AVR 14 2009

a39003 002043098b

V

DIO

MANDEMENTS, LETTRES PA

CE BX 1419
.A2M662 1887 V006
C00 EGLISE CATHO MANDEMENTS
ACC# 1377379

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 12 07 20 13 1